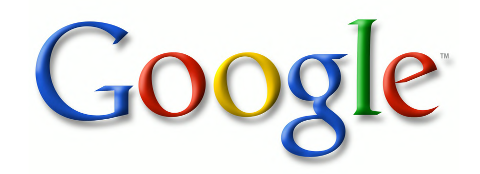
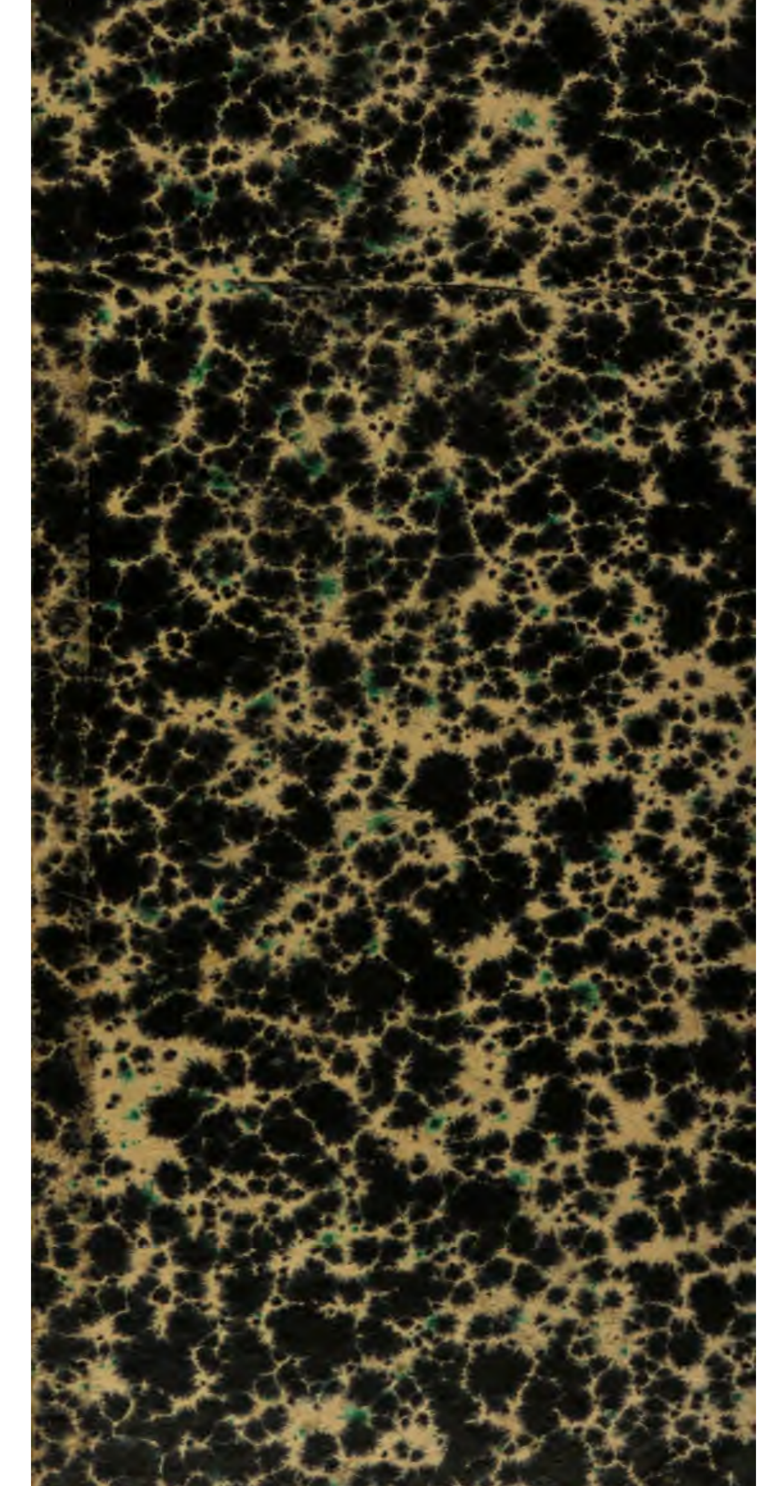
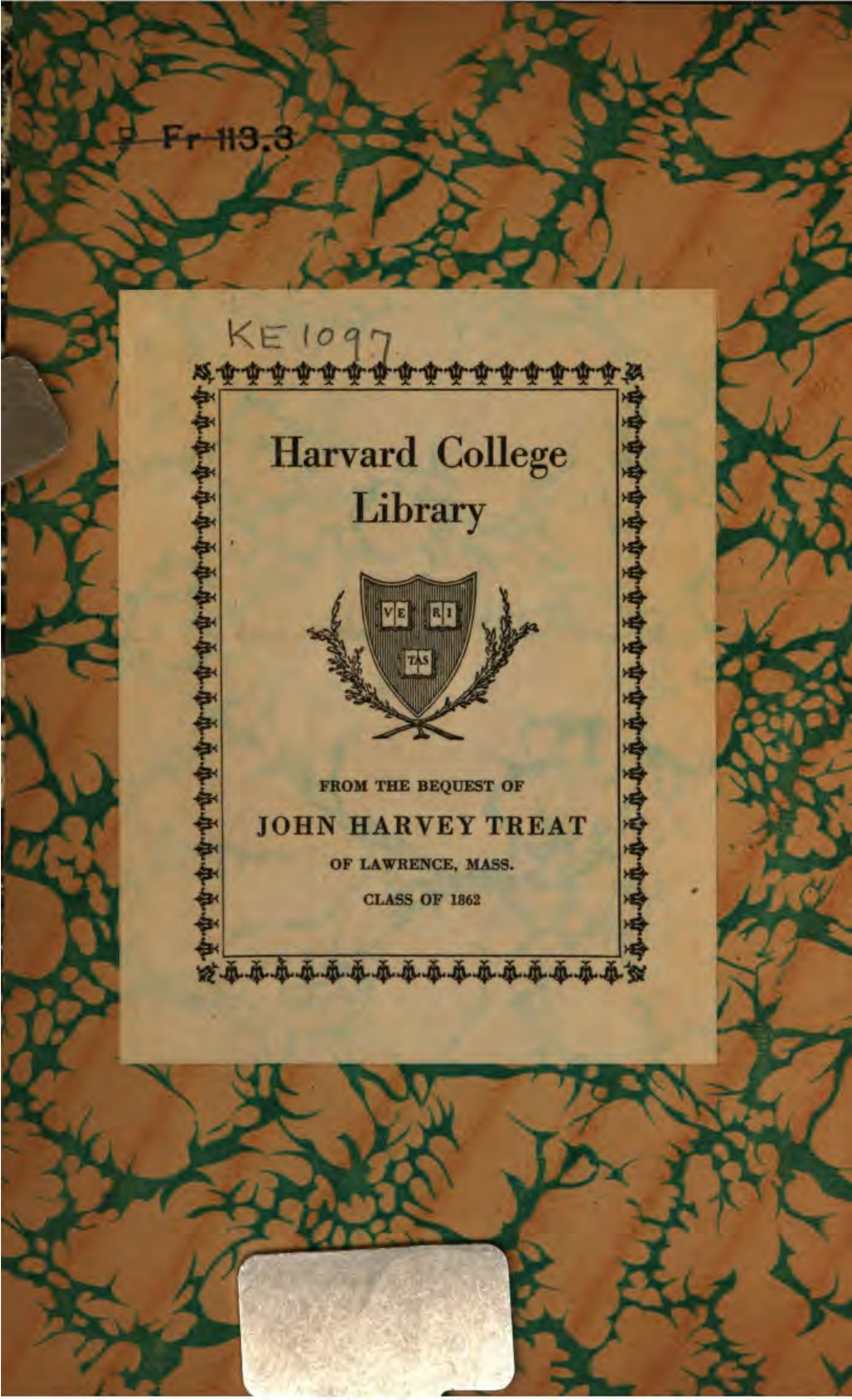





P Fr 113.3
KE 1097
Harvard College
Library
VE RI TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862



L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI;
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. COLOSS. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.

TOME SECOND.

Chaque vol. 7 fr. et 8 fr. franc de port.



A PARIS,

Chez Adrien LE CLERE, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de l'Archevêché de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XIV.

Harvard College Library

June 14, 1921

Treat fund

TABLE
DU SECOND VOLUME.

De l'état religieux; *second article.* *Page* 1
Discours et dissertations littéraires sur différens sujets, par M. l'abbé Moussaud. 5
Formation à Rome d'une congrégation chargée des affaires de l'Eglise. 9
Pétitions adressées à la Chambre des Députés, contre l'ordonnance qui prescrit l'observation des fêtes et dimanches. *ibid.*
Particularités sur la feue Reine, communiquées par M. Desquiron. 11
Sur la mort de M. l'abbé Desbouillons. 12
Sur les colléges et autres établissemens fondés, en France, pour l'instruction des catholiques anglois et irlandois. 17
Extrait d'un ouvrage du P. Quesnel, sur la souveraineté des rois. 21
Sur les petits séminaires. 26
Réception du cardinal Consalvi, chargé d'une mission du Pape à Londres. 28
Pensées de Descartes sur la religion et la morale, par M. Emery, ancien supérieur de Saint-Sulpice; premier article. 33
Chefs-d'œuvre d'éloquence chrétienne, ou Sermons de Bossuet, Fénélon, Bourdaloue, etc. 38
Sur le service funèbre pour Louis XVI et sa famille. 39
Extrait du rapport sur la situation de la France, et le budjet. 43
Cabinet des tableaux de M. Crussaire. 48
Un nuage noir se forme à l'horizon, ou des signes précurseurs du fanatisme religieux, par M. Dubroca. 49
Ordonnance du Roi concernant l'acceptation des dons et legs faits aux églises. 56
Lettre du ministre de l'intérieur aux évêques, sur le Catéchisme. 58

Etablissement des dames de l'Enfant Jésus à Clermont, en Auvergne. *Page* 59
Proposition faite à la Chambre des Députés relative au paiement des dettes contractées par le Roi en pays étrangers. 63
Dieu auteur des grands événemens arrivés en France en 1814, par un député au Corps Législatif. 65
La science de la santé, soit pour le moral, soit pour le physique, ou Hygiène encyclopédique. 67
Histoire de la vie privée et politique du vertueux Louis XVI, contenant des faits ignorés des historiens, etc. 68
Lettre de M. Sala, publiée à Gand. 72
Ouvrage sur le rétablissement des Jésuites, publié à Turin. 74
Discours adressé au Roi, par M. le chancelier, au nom de la Chambre des Pairs. 76
Discours de M. Lainé, en présentant l'adresse de la Chambre des Députés. 79
Mémoire sur les administrations capitulaires des évêques, en réponse au Mémoire de M. le cardinal Maury. 81
Le Tour du cercle, ou Tableau de nos malheurs et de nos crimes. 84
Réflexions d'un propriétaire françois sur la liberté de la presse. 85
Conduite de S. S. envers ceux qui ont favorisé le dernier gouvernement. 86
Discours de M. Clausel, vicaire-général d'Amiens, résidant à Beauvais, au *Te Deum* pour la paix. 91
Ordonnance du Roi sur les écoles militaires. 94
Pensées de Descartes sur la religion et la morale; second article. 97
Etat nominatif des évêques non-démissionnaires. 102
Service célébré, à Verneuil, pour les chefs de l'armée royale. 105
Discours du Roi à la première séance du Conseil d'Etat. 107
Principaux griefs contre le roi de Saxe. 111
Nouvelles des missions de la Chine. 113
Rétractation de M. Longo, nommé évêque de Spolette. 118
Lettre du Roi aux vicaires-généraux de Paris relative à la fête de l'Assomption. 119
Déclaration du roi Louis XIII, du 16 février 1638. 120
Déclaration du roi Louis XIV, sur le même sujet. 122
Lettre de Louis XV. 124

Ordonnance des vicaires-généraux en conséquence de la lettre du Roi. *Page* 125
Discours de M. l'abbé Fressinoux, prononcé dans la chapelle de l'Ecole normale. *ibid.*
Adoption de la loi sur la liberté de la presse par la Chambre des Députés. 128
Eloge historique de Marie-Clotilde de France, reine de Sardaigne. 129
Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques. 133
Etablissemens de M. l'abbé Carron, en Angleterre. 138
Adresse au Roi par quelques prêtres de Montpellier. 140
Retour de M. l'évêque de Tournay dans son diocèse, et Mandement à ce sujet. 141
Visite du Roi à Versailles. *ibid.*
Ordonnance du Roi sur la discipline militaire. 142
Panégyrique de saint Louis, et Eloge du Dauphin, par M. l'abbé de Boulogne, prédicateur du Roi. 145
Instruction publiée à Rome par la congrégation établie pour les affaires de l'Eglise. 150
Sur les réclamations des catholiques anglois, au sujet de leurs établissemens en France. 152
Adresse des administrateurs des fabriques de Paris présentée au Roi, et réponse de S. M. 154
Sur le nombre précis d'évêques démissionnaires et non démissionnaires. 161
Proclamation publiée à Rome, au nom de S. S., pour les sujets qui avoient pris part au gouvernement de l'usurpateur. 167
Détails sur mesdames Victoire et Adélaïde de France, décédées à Trieste, à l'occasion de la mission de M. l'abbé Gallois, chargé de rapporter leurs dépouilles mortelles en France. 170
Vœu des marguilliers de la ville de Nîmes pour la naissance d'un prince. 171
Lettre aux rédacteurs sur la diversité des liturgies de France. 177
Sur la fête de saint Louis à Paris. 185
Sur le séjour de M. de Coucy, évêque de la Rochelle, en Espagne. 186
Sur l'état de la religion catholique en Allemagne. 188
Mort de M. Létondal, missionnaire françois à Pondichéry. 189
Ordonnance du Roi pour la radiation des émigrés. 190
Voyage de MADAME, duchesse d'Angoulême, à Lyon. 191

Lettre au sujet de l'ouvrage du P. Quesnel, cité pag. 21 du tom. II. *Page* 193
Traduction de la bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, qui rétablit la société de Jésus. 196
Détails de la fête donnée au Roi par la ville de Paris. 207 et 223
Explication des Épîtres de saint Pierre, par N. P. D. C. J. 209
Nouveaux détails sur les cérémonies qui ont eu lieu à Rome à l'occasion du rétablissement des Jésuites. 214
Sur les dames du Refuge, dites à Paris *Dames de Saint-Michel*. 216
Rentrée de M. Dastros dans l'administration du diocèse de Paris. 220
Sur la congrégation des prêtres de Saint-Sulpice. *ibid.*
Sur les catholiques anglois. 221
Tradition de l'Église sur l'institution des évêques. 225
Composition de la congrégation des affaires de l'Église. 234
Edit qui défend les réunions maçonniques à Rome. *ibid.*
Service pour les victimes du 2 septembre. 235
Ordonnance du Roi pour la création d'une maison où seront réunis les jeunes condamnés du département de la Seine. 239
Clovis, premier roi chrétien, fondateur de la monarchie françoise, etc., par M. Viallon. 241
Les Avocats des Pauvres, ou Sermons de Bossuet, Bourdaloue, Massillon, etc., sur les richesses, etc. 247
Edit publié à Rome pour le rétablissement des ordres réguliers. 249
Sur l'administration du diocèse d'Orléans. 251
Distribution des drapeaux à la garde nationale de Paris. 254
Réclamations diverses adressées au rédacteur. 255
Missions du Tonquin et de la Cochinchine. 257
Audience de l'ambassadeur de France à Rome, et célébration de la Saint-Louis dans cette ville. 264
Arrivée à Paris de Mme. Louise-Adélaïde de Bourbon Condé. 266
Mort de M. Moinens, trésorier de la chapelle de Halle. 269
Mort de M. Malouet, ministre de la marine. 271
Projet de loi réglementaire sur les cultes, etc., par M***, ancien magistrat. 273
Réclamations de plusieurs curés sur leur traitement. 281
Discours de M. Ferrand, ministre d'État, en présentant un projet de loi pour la restitution des biens des émigrés non aliénés. 286

Histoire des malheurs et de la captivité de Pie VII, par Alphonse Beauchamp. *Page* 289
Sermons de M. l'abbé Gérard, chanoine de Saint-Louis du Louvre. 293
Sur l'état des femmes récluses dans les maisons de correction à Paris. 296
Sur la perfectibilité de l'esprit humain. 303
Sur une livraison du *Censeur*. 305
Nouvelles de Rome. 316
Gravure offerte à S. S. 317
Réclamation pour un siége épiscopal à Saint-Pol-de-Léon. *ibid.*
Nouvelles politiques. 318
Mandement de M. l'archevêque de Baltimore pour la délivrance du Pape. 321
Nouvelles de Rome et de Parme. 328
Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le 18e. siècle; seconde édition. 330
Traité sur l'époque de la fin du monde, et sur les circonstances qui l'accompagneront, par un solitaire. 337
Sur l'ordre de Malte. 344
Nouvelle lettre de M. Dominique Sala, relative à celle concernant le diocèse de Gand. 349
Sermons nouveaux sur les sujets les plus intéressans de la religion, par J. B. Simon, prêtre. 353
Beautés de l'Histoire de Russie, et beautés de l'Histoire de Pologne, par P. J. B. Nogaret. 356
Joie des habitans de Tivoli à l'occasion du rétablissement des Jésuites. 363
Ordonnance du Roi qui confirme l'établissement des Orphelines de la légion d'honneur. 367
Aux rédacteurs sur la décadence des études ecclésiastiques. *ibid.*
Sur l'état de la religion catholique dans les Etats-Unis. 369
Sur les maisons religieuses, et en particulier sur l'abbaye de la Trappe. 378
Réglement du prince souverain des Pays-Bas sur l'imprimerie. 381
Nécrologie. Mort de M. Larcher. 382
Fragmens d'une traduction de Job. 384
Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques; *second article*. 385
Ordonnance du Roi qui charge M. l'archevêque de Reims

de la présentation aux archevêchés, évêchés et autres titres ecclésiastiques. *Page* 396
Souscription pour le rétablissement de l'abbaye de la Trappe. 397
Nécrologie. Mort de Mme. la princesse de Chimay. *ibid.*
Elémens d'histoire générale, par l'abbé Millot. 401
Nouvelles de Rome. 408
Rétractation d'un évêque constitutionnel. 409
Cérémonie aux Orphelines de la rue Barbette. 410
Ordonnance du Roi sur les petits séminaires. 411
Conduite des grands-vicaires d'Orléans, relativement à l'ancien séminaire. 412
Jugement du tribunal de Nancy contre le divorce. 414
Dénonciation au Roi, par M. Méhée. 417
Nouvelles de Rome. 427
Service aux Tuileries, pour la Reine. *ibid.*
Discours de M. Sartelon dans la Chambre des Députés. 428
Ordonnance du Roi sur les hôpitaux. 429
Passage de M. le duc de Berry à Metz. 430
Service pour les gardes du corps, à Versailles. 431
Circulaire du roi d'Espagne sur la résidence des ecclésiastiques bénéficiers. *ibid.*
Réflexions sur la loi concernant la liberté de la presse. 432

Fin de la Table du second volume.

On souscrit pour cet ouvrage, chez Adrien LE CLERE, *quai des Augustins, n°.* 35.

Il en paroît deux nos. par semaine, composé chacun de seize pages; prix, 25 fr. pour un an, 14 fr. pour six mois, et 8 fr. pour trois mois, franc de port par la poste; et pour les pays hors du royaume, 31 fr. pour un an, 17 fr. pour six mois, et 10 fr. pour trois mois, aussi franc de port.



L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI.

De l'État religieux.

SECOND ARTICLE.

L'éducation, suivant le sage Rollin, se propose trois objets, la science, les mœurs et la religion. Si cette opinion n'est point un paradoxe; si, comme nous le croyons fermement, ces trois grands objets doivent marcher de front, les ecclésiastiques et même les corporations sont les meilleurs instituteurs de la jeunesse. La religion est, sans doute, la plus ferme sauvegarde des mœurs, et les talens de l'esprit ne seront jamais dans un être pervers que des instrumens de corruption et de crime. Quels hommes sont donc plus propres à faire aimer et respecter la religion que ceux qui se sont voués à en pratiquer toutes les maximes et tous les exercices, et dont la vie entière est, en quelque sorte, un acte continuel de piété? Il n'est point de leçons plus profitables pour la jeunesse que celles de l'exemple; aussi tous les traités d'éducation recommandent-ils sur toute chose de ne donner aux enfans que des maîtres dont la moralité soit éprouvée. Mais, nous dira-t-on, la vertu et la piété n'habitent-elles que les congrégations? Ne peut-on pas trouver de maîtres sages et austères dans des écoles dirigées

par des séculiers? Oui, mais il suffit d'une exception pour produire des effets funestes. Qu'un ecclésiastique attaché à un corps s'écarte de l'ordre, la règle est là pour l'y ramener : sa faute sera aussitôt punie; et le mal pourra être réparé avant même qu'il se soit fait sentir. La discipline de ces établissemens peut se relâcher : sans doute, mais elle existe, et il ne s'agit que de la remettre en vigueur; au lieu qu'elle n'existe pas, et ne peut exister, lorsque les chefs n'ont point d'autorité, et que les inférieurs ne sont point tenus à l'obéissance.

Avant la révolution, les religieux étoient encore chargés du plus grand nombre des colléges en France. Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur présidoient à la plupart des écoles royales militaires nouvellement fondées. Ceux de Cluny, de Saint-Vannes, les Cordeliers, les Barnabites se vouoient aux soins de l'instruction publique dans différentes villes du royaume. Les Dominicains, dans leur seule province de Toulouse, occupoient trente-deux chaires ou maisons d'éducation. Les études prospéroient entre leurs mains; et elles étoient bien moins florissantes dans les colléges dirigés, à la même époque, par des ecclésiastiques séculiers. C'est qu'il est fort différent de se vouer, dès sa jeunesse, et sans retour, à une profession dont on fait l'unique objet de tous ses soins, ou d'exercer sans vocation ce que l'on regarde comme un métier, comme un moyen de fortune. Les membres de corps, séparés du monde, n'avoient d'autre ambition que de mériter le suffrage de leurs supérieurs et l'estime de leur ordre. Leurs besoins étoient bornés comme leur ambition. Nul intérêt étranger, nul souci ne venoient les distraire. Aussi leur instruction étoit-

elle plus profonde, leur zèle plus actif et plus désintéressé, leurs travaux ordonnés avec plus d'ensemble. On ne voyoit point un professeur s'attacher exclusivement à un écolier riche dans l'espoir d'obtenir des avantages qui le missent à même de quitter un état dont il se dégoûtoit.

Le zèle des religieux, pour l'enseignement, étoit tellement sincère, que dans le temps où on leur reprochoit avec tant d'amertume leur paresse, leur avarice, leur inutilité, plusieurs communautés sollicitoient la faveur d'être chargées, gratuitement, de l'instruction publique. En 1780, l'abbé et les religieux de Saint-Bertin, offrirent aux Etats d'Artois de défrayer, aux dépens de l'abbaye, le collége de Saint-Omer, dont ils étoient les fondateurs, et de former, du revenu actuel, des bourses pour les pauvres enfans de la province. L'ordre de Prémontrés avoit fait offre au gouvernement de se charger de colléges. L'abbaye de Bellelai de cet ordre, celle de la Toussaint, près de Strasbourg, avoient de très-belles institutions de ce genre, et elles étoient sur le point de se multiplier.

Un avantage inappréciable de l'éducation dirigée par les religieux, c'est qu'elle est peu coûteuse : l'économie de la vie de communauté, double, triple pour eux les moyens de subsistance; c'est un fait démontré. Ils trouvent chez eux tous les élémens de leurs travaux, et ne sont pas obligés d'acheter à grands frais les soins d'un professeur habile. Jadis une famille pouvoit, sans se ruiner, pourvoir à l'éducation de trois ou quatre enfans à la fois.

Que devint l'instruction publique après la disper-

sion des corps? Des hommes, souvent sans aptitude, fondèrent, par spéculation d'intérêt, des écoles dont le moindre inconvénient étoit l'anarchie (1). Des maîtres légèrement choisis, rassemblés au hasard, sans lien, sans concert entr'eux, ne pouvoient inspirer à leurs élèves une émulation qu'ils n'avoient point. Les emplois subalternes étoient remplis par des individus qui venoient cacher dans ces maisons leur misère ou leur inconduite : méprisés des écoliers, ils les corrompoient souvent par le scandale de leurs mœurs.

Depuis il a été établi un corps chargé d'exercer sur l'enseignement une surveillance nécessaire. C'est à ceux qui ont examiné les résultats qu'il a obtenus, à juger si ce corps remplace avantageusement les congrégations ecclésiastiques, si la discipline y est établie sur une base solide, si elle est suffisamment religieuse, s'il y a concert et harmonie entre toutes les parties de ce corps, s'il est mu par un ressort efficace, si les moyens sont dignes du but; toutes questions qu'il ne nous convient pas de résoudre. Il nous suffit d'avoir donné des idées. C'est à l'autorité à porter sur cette partie importante un regard attentif, et à adopter un plan qui concilie les intérêts de la religion et de la morale avec ceux des sciences et des lettres, et qui

(1) Ce que nous disons des maisons d'éducation ne sauroit être appliqué, sans doute, aujourd'hui à toutes celles qui, sous le titre d'*écoles secondaires*, sont incorporées à l'Université, et soumises à des réglemens uniformes. Il en est qui, même avant la création de l'Université, jouissoient d'une réputation justement acquise. D'estimables instituteurs ont puissamment concouru à la restauration des bonnes études dont ils avoient conservé la tradition.

assure aux générations naissantes un bienfait dont l'expérience du passé nous fait sentir davantage la nécessité.

B.

Discours et Dissertations littéraires sur différens sujets, par M. l'abbé Moussaud, *professeur émérite au collége de la Rochelle, et membre de l'académie des belles-lettres de la même ville* (1).

Quoique ce Journal soit plus spécialement destiné à traiter des matières religieuses, il n'est point cependant étranger aux bonnes lettres, et son titre l'annonce. Les ecclésiastiques y étant initiés par leurs premières études, elles font le délassement de la plupart d'entr'eux, et rien n'est plus digne d'occuper leur loisir. Elles sont surtout d'une grande ressource à ceux qui habitent les campagnes. Les bons livres suppléent pour eux la société, qui souvent leur manque, et qu'ils trouvent plus difficilement encore dans le commerce de leurs confrères, aujourd'hui que la rareté des ouvriers évangéliques laisse beaucoup de paroisses veuves, et tient à une plus grande distance les unes des autres, celles qui ont le bonheur de n'être point encore dépourvues de pasteurs. Enfin la culture des lettres fait, jusqu'à un certain point, partie des devoirs ecclésiastiques, dont un des principaux est l'instruction. Il n'est pas douteux qu'un prêtre

---

(1) Vol. in-8°. de 397 pages; prix, 5 fr., et franc de port, 6 fr. 25 c. A Paris, chez Maradan, libraire, rue des Grands-Augustins, n°. 9; et au bureau du Journal.

lettré ne soit plus propre à instruire. Les pères de l'Eglise les plus distingués s'étoient rendus habiles dans les lettres, et n'avoient point négligé la lecture des bons auteurs profanes. Leurs ouvrages prouvent non-seulement qu'on peut faire un saint usage des connoissances qu'on y puise, mais encore qu'elles servent à donner aux écrits ou aux discours religieux une force de raisonnement et de persuasion qu'on n'y trouveroit pas sans elles. Ce sont, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les vases précieux dérobés à l'Egypte, dont la riche matière a pu ensuite être employée à l'ornement du tabernacle.

Les pièces contenues dans ce recueil sont au nombre de douze. Il en est une qui, par son but moral et la manière dont M. l'abbé Moussaud a envisagé son sujet, nous a paru mériter d'être distinguée. C'est un discours *sur l'idée que les écrivains doivent se former de la gloire littéraire*. L'auteur entreprend d'y prouver, que sans un but utile et honnête, le talent, à quelque haut point qu'il soit porté, ne peut aspirer à la véritable gloire, ne peut espérer de l'obtenir. Point de vraie gloire, selon lui, si l'estime ne se joint pas à l'admiration qu'on excite, et point de véritable estime que celle des gens vertueux, que celle qui s'accorde à des choses honnêtes.

Quelle fin doivent donc se proposer ceux qui suivent la carrière des lettres, et qui font leur occupation de l'art d'écrire? D'éclairer sans doute leurs lecteurs, de les instruire, même lorsqu'ils paroissent ne vouloir que les amuser, et surtout de les rendre meilleurs. Sans cela point de gloire; car, ou leurs productions sont vides d'intérêt, et quelle gloire y auroit-il à en retirer, ou elles tendent au mal, et ne

peuvent dès-lors attirer sur leurs auteurs que le blâme et le mépris. Trois objets doivent être sacrés pour quiconque écrit; la religion, les mœurs et les lois. Toute atteinte à ces trois bases fondamentales de l'édifice social, dévoue à la honte celui qui s'en rend coupable. Ainsi, l'incrédule qui sappe les vérités religieuses, soit en les attaquant de front, soit en cherchant à les rendre douteuses, soit en déversant sur elles le ridicule; l'écrivain licencieux qui souille sa plume en la consacrant au vice, qui inspire le goût de la débauche, qui propage la corruption; le politique qui prostitue la sienne aux factions, ou même l'auteur qui ébranle les bases du gouvernement en érigeant en vérités positives des abstractions, des nouveautés systématiques, sur l'origine des sociétés, sur les prétendues conventions tacites d'où émane le pouvoir, sur d'autres questions semblables, au moins oiseuses, quand elles ne sont point nuisibles à traiter, tous ceux-là, quelque habiles qu'ils soient, de quelques couleurs magiques qu'ils revêtent leurs écrits, n'ont aucun droit à la gloire. On admirera peut-être leur talent; mais les gens sensés gémiront sur le mauvais emploi que ces écrivains en auront fait.

L'auteur prouve ensuite que la seule estime véritable, celle qui contribue à la vraie gloire, ne peut être que l'estime des gens de bien. Seule elle est honorable. Qu'est-ce, en effet, que le suffrage des méchans, des gens pervers? Indignes eux-mêmes d'estime, comment pourroit-on attacher quelque prix à la leur? L'estime des gens de bien est seule réelle, parce que seule elle a un fondement solide. Seule aussi elle est durable, parce qu'elle se fortifie avec le

temps, au lieu que la fausse estime, le suffrage que détermine la passion ou l'intérêt, périt avec ceux qui l'accordent à des personnes ou à des choses qui ne la méritent pas. Combien, par ce motif, d'ouvrages célèbres dans leur temps, sont aujourd'hui oubliés et tombés dans le mépris!

L'auteur ne parle que de la gloire littéraire; mais les mêmes principes peuvent s'appliquer à toute sorte de gloire, à celle que procurent les grands talens et les grands succès dans les arts, et même à la gloire militaire. Un peintre ne parviendra point à la gloire par les compositions les plus exquises, si elles sont contraires aux mœurs. Qu'au lieu de s'exercer dans une cause juste, la bravoure appuie l'oppression et le brigandage, il n'y a plus de gloire. Rien n'est au-dessus de celle du grand Matathias et de ses courageux fils, combattant pour leur Dieu, pour le maintien de leur culte, pour leur patrie; et les exploits guerriers d'un Attila, ou d'autres prétendus héros semblables, quelque vaillance qu'ils aient déployée, quelques succès qu'ils aient obtenus, ne portent à la postérité que des noms odieux.

Des autres pièces dont est composé ce recueil, les unes ont pour objet des questions de grammaire ou de littérature. D'autres traitent différens points relatifs aux sciences et aux arts, comme la prééminence des belles-lettres sur les sciences; d'autres enfin sont des jeux d'esprit, agréables, etc.; mais toutes font honneur au goût, aux connoissances, et surtout aux sentimens honnêtes de l'auteur. L.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Il y a plus d'un mois que le souverain Pontife est de retour dans sa capitale, et l'allégresse du peuple paroît aussi vive que le premier jour. Les acclamations continuent. Il faut avoir été témoin de ce spectacle pour s'en faire une idée. Je ne crois pas que les triomphes si vantés des anciens généraux romains offrissent tant de pompe et surtout tant d'enthousiasme. S. S. s'est montrée très-sensible à ces témoignages d'attachement d'un peuple si fidèle, et paroît désirer vivement de lui faire oublier ses malheurs. Elle vient de former une congrégation chargée de s'occuper spécialement des affaires de l'Eglise (1). Elle est composée des cardinaux Mattei, della Somaglia, di Pietro, Pacca et Litta, auxquels ont été adjoints comme consulteurs MM[grs]. Bertazzoli, archevêque d'Edesse; Morozzo, archevêque de Thèbes; Arezzo, archevêque de Séleucie; trois généraux d'ordres et cinq ecclésiastiques. M[gr]. Sala, camérier secret, est secrétaire. On travaille avec soin à effacer les traces de la persécution. S. E. le cardinal-vicaire a rendu une ordonnance pour le costume des ecclésiastiques. Elle leur prescrit de conserver ou de reprendre la forme d'habillement qui convient à leur état, et de renoncer aux innovations que le temps avoit introduites ou que la dernière persécution avoit autorisées. Elle leur rappelle que pour être respectés ils doivent se respecter eux-mêmes. Les colléges et établissemens publics se reforment peu à peu.

Paris. Dans la séance de la chambre des Députés, du 11 juillet, un membre a fait, au nom de la commission des pétitions, un rapport sur l'ordonnance de M. le directeur-général de la police relativement à l'observation

(1) C'est celle annoncée dans notre numéro précédent.

des dimanches et fêtes. Ce membre a donné gain de cause à quelques pétitionnaires qui réclamoient contre l'ordonnance. Il a dit que les citoyens ne pouvoient pas être contraints à observer tel ou tel culte, et que des réglemens faits sous une législation qui ne protégeoit qu'un culte, et proscrivoit tous les autres, ne pouvoient avoir aucune force lorsque la tolérance est proclamée. Mais ce député ne paroît pas avoir bien saisi la question. Cesser le travail le dimanche, n'est pas précisément observer un culte. C'est plutôt une déférence pour le culte dominant, un hommage extérieur à la religion nationale. Or, il semble que le gouvernement a bien le droit d'exiger cette déférence. Comme elle ne s'exerce que sur les travaux publics, c'est une affaire d'administration et de police, conforme d'ailleurs à l'usage de tous les peuples civilisés. Ce qu'on a dit que les anciens réglemens ne pouvoient avoir aucune force aujourd'hui, ne paroît pas fort concluant. Ces réglemens ne sont point opposés à une sage tolérance. Toutes les communions chrétiennes observent le dimanche. Aucune ne peut se plaindre d'un réglement conforme à l'esprit de sa croyance. Les pays où la tolérance est le plus étendue, où les sectes sont le plus multipliées, ont établi, comme les autres, l'observation du dimanche. Qui pourroit s'en plaindre? les Juifs, les athées, ou ceux qui ne voudroient reconnoître aucune religion. Les Juifs sont en trop petit nombre pour mériter ici une exception. Les athées sont également, il faut le croire, en trop foible minorité pour qu'on doive intervertir en leur faveur l'ordre général; et quant à ceux qui ne voudroient reconnoître aucune religion, on ne les oblige pas par là à en reconnoître une; on les astreint seulement à se conformer extérieurement à une mesure que la religion réclame, que la raison avoue, que l'ordre demande; à une mesure qui ne contraint point les consciences, qui ne blesse aucun préjugé, qui est prescrite par toutes les législations, qui s'observoit en France

même avant la révocation de l'édit de Nantes, qui découle naturellement du principe constitutionnel que la religion catholique est la religion de l'Etat. Il faut espérer que tous les bons esprits se rallieront peu à peu à ces idées qui sont à la fois morales, politiques et religieuses, et que nous renoncerons à ces abstractions, à ces rêveries systématiques, avec lesquelles on sapoit tous les principes, on arrachoit tous les freins, on énervoit tout le corps social. Le temps des innovations, de la loquèle et des sophismes est passé, et il en faut revenir aux bonnes et anciennes théories, aux sages pratiques, aux ordonnances consacrées. Toutes les nouvelles législations n'en ont que mieux fait sentir l'utilité et la nécessité de l'ancienne.

— M. Desquirou, curé dans le diocèse de Paris avant la révolution, et aujourd'hui curé de la Motte sur Beuvron, au diocèse d'Orléans, s'étoit trouvé dans les prisons de la Conciergerie en même temps que la Reine. Leurs chambres étoient voisines, et leurs fenêtres donnoient sur la même cour. Le même domestique servoit l'infortunée princesse et M. Desquirou. La femme du geolier étoit fort touchée de la situation de la Reine, et elle fut la première à en parler à son voisin, qui saisit cette occasion pour faire offrir à la Reine tout ce qu'il possédoit. La princesse lui demanda quelques livres de piété, et le curé fut assez heureux pour lui en procurer. Il parvint même à avoir une entrevue avec elle; il ne nous dit pas par quel moyen. Il paroîtroit par son récit qu'il confessa S. M. Comme la Reine apprit quelques jours après qu'il alloit partir pour les galères, où il avoit été condamné par le tribunal révolutionnaire à rester huit ans, pour avoir favorisé, disoit-on, les émigrés, elle le fit prier de transmettre à sa famille, et surtout à ses enfans, s'ils lui survivoient, ses sentimens pour eux, en même temps que des exhortations à se bien pénétrer de la religion, seule consolation des malheureux. M. Desquirou a conservé fidèlement le souvenir des paroles

qu'il étoit chargé de transmettre. Depuis le retour de Madame, il est venu à Paris, et a fait part de ces détails à Mme. la duchesse de Sérent, qui en a instruit la princesse. S. A. R. a désiré s'en entretenir avec le confident des dernières pensées de son auguste mère. Elle a accordé, le 7 juin, une audience à M. Desquirou, et a entendu avec courage le récit des particularités dont il étoit instruit. Elle l'a remercié avec bonté, et a daigné depuis lui faire passer la décoration du lis qu'elle avoit obtenue du Roi pour lui. C'est ce qui résulte de deux lettres que nous avons reçues de cet estimable ecclésiastique, et dont nous avons cru que la substance pourroit intéresser nos lecteurs.

VERSAILLES. Le curé de Saint-Louis de cette ville étant mort, M. l'évêque y a nommé M. l'abbé Grandjean, curé de Montmorency, et qui exerçoit, en quelque sorte, dans ce canton, les fonctions de grand-vicaire. Sa douceur, sa prudence, son expérience dans les affaires lui avoient donné la confiance du prélat, qui l'avoit chargé de plusieurs commissions importantes et d'une inspection générale sur les lieux circonvoisins. M. l'évêque, en l'appelant auprès de lui, et en lui confiant une place plus importante, a fait un choix auquel applaudiront ceux qui connoissent M. l'abbé Grandjean. Celui-ci a été installé, vendredi 8 juillet, par M. l'évêque lui-même, qui a prononcé à cette occasion un discours que l'on a entendu avec intérêt. Le nouveau curé a répondu non moins heureusement. Il a reçu également des lettres de grand-vicaire. C'est à la fois une bonne acquisition pour la paroisse Saint-Louis, et pour le diocèse de Versailles.

RENNES. Cette ville vient de perdre un saint prêtre, nommé M. Desbouillons, âgé d'environ 70 ans. Il n'occupoit aucun poste dans le ministère ecclésiastique ; néanmoins la prière, le confessionnal, la prédication, la visite des malades et autres œuvres de charité par-

tageoient tout son temps. Il prêchoit presque tous les dimanches et fêtes de l'année. Ses sermons étoient solides, et la simplicité évangélique, le ton animé et plein d'onction avec lesquels il les débitoit, et qui montroient l'ardeur de sa foi et de son amour pour Dieu, soutenus par la sainteté de sa vie, donnoient un grand poids à ses prédications. Il confessoit presque tous les jours jusqu'à huit heures du soir, et le 13 juin il confessa encore jusqu'à la même heure : le même jour, après son souper, il fut frappé d'apoplexie : les remèdes qu'on employa furent inutiles; il recouvra un peu de connoissance, mais non la parole, et rendit son ame à Dieu le 16 juin. M. l'évêque qui l'étoit allé visiter le second jour de son accident, déclara qu'il perdoit en lui un des prêtres les plus saints et les plus utiles de son diocèse. Son corps fut gardé deux jours, pendant lesquels il y eut grand concours de monde pour le voir et faire toucher des chapelets à son corps, au point qu'on fut obligé de fermer les portes pour empêcher la foule. Il a été frappé d'un accident subit, mais non d'une mort imprévue.

Madrid. On se rappelle que le nonce du Pape, Mgr. Pierre Gravina, archevêque de Nicée, fut des premiers en butte à la tyrannie du dernier usurpateur, qui vouloit le punir d'un double crime, de sa fidélité pour son souverain, et de son attachement à la cause espagnole. Ce prélat ne voulut jamais reconnoître Joseph. Obligé de s'éloigner, il ne plût pas non plus aux ambitieux cortès, qui lui interdirent ses fonctions et mirent le séquestre sur ses biens. Le roi, informé de ces mesures illégales, a fait écrire à Mgr. Gravina, par le duc de San Carlos, pour l'inviter à reprendre ses fonctions, et lui témoigner sa joie du retour du souverain Pontife à Rome. M. l'archevêque de Nicée, dans sa réponse, datée de Tavira, le 3 juin, annonce qu'il va partir pour Madrid, et félicite, à son tour, S. M. de son rétablissement sur le trône de ses pères. Les adresses des

corps ecclésiastiques et religieux continuent. Les abbayes et les monastères rentrent dans tous leurs domaines. Les couvens qui avoient été exceptés de la restitution générale faite aux religieux de tous les ordres, doivent être rendus, comme les autres, à leurs possesseurs, d'après un ordre du Roi, qui ne veut point qu'on ait égard à aucun des prétextes allégués pour retarder cette restitution. M. Raphaël Menendez de Luarca, évêque de Saint-Ander, vient d'être nommé à l'archevêché de Séville, sur le refus de l'évêque d'Orense. Ce prélat, quoiqu'âgé de 80 ans, a montré beaucoup de zèle et de dévouement pour la cause du roi. M. Vermond-Arias Fregeiro, évêque de Pampelune, a été nommé à l'archevêché de Valence. Il est de l'ordre de Saint-Benoît, est âgé de 72 ans, et ne s'est guère moins signalé que l'évêque de Saint-Ander contre l'usurpateur qui, si on s'en souvient bien, a souvent injurié celui-ci dans ses bulletins. Le roi a accordé un logement dans son palais à son ancien confesseur, le chanoine D. Blas Ostolaz, qui, jusque dans les derniers cortès, a plaidé la cause du prince et de la monarchie. Il l'a fait chapelain d'honneur.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. est beaucoup mieux. Néanmoins elle ne s'est pas rendue dimanche à sa chapelle, et elle a entendu la messe dans l'intérieur de ses appartemens.

—On travaille avec activité au château de Versailles. Tout annonce que cette magnifique habitation sera rendue prochainement à sa destination. Il y a deux mille ouvriers, et les réparations avancent, dit-on, comme par enchantement.

— Par ordre du Roi, il a été établi, depuis le 5 de ce mois, au palais des Tuileries, un nouvel ordre de service fort honorable pour la garde nationale. Jusqu'alors, l'ordre étoit transmis par l'intermédiaire de l'adjudant du palais : le Roi a ordonné que MM. les capitaines-commandans les postes

de la garde nationale se rendroient tous les soirs avec MM. les officiers des gardes-du-corps, dans la salle du trône, pour y recevoir en même temps l'ordre de M. le capitaine des gardes de quartier. C'est aussi à M. le capitaine des gardes que l'officier de la garde nationale fait directement le rapport de neuf heures du matin.

Lorsque le Roi se rend à la messe, un grand nombre de personnes se trouvent dans la salle des maréchaux, sur le passage de S. M. MM. les grenadiers et chasseurs du service, et d'autres gardes nationaux en uniforme, se mettoient ordinairement dans la foule : S. M. s'en est aperçue; elle a ordonné qu'il y eût, dans la salle des maréchaux, une place réservée à MM. les gardes nationaux; et dans son passage, elle leur a donné des marques particulières d'attention et de bienveillance.

M. le duc de Grammont, capitaine des gardes de quartier, en transmettant ces ordres du Roi, a fait connoître que l'intention de S. M. étoit d'accorder à MM. les gardes nationaux tout ce qui, n'étant pas contraire aux ordonnances, pourroit rendre leur service plus agréable. Sur la demande de M. le capitaine-commandant, M. le duc de Grammont a sur-le-champ donné des ordres pour transmettre ailleurs les postes de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers, et laisser en entier à la garde nationale le corps-de-garde du pavillon de Marsan.

MM. les brigadiers des gardes-du-corps de service aux Tuileries, dans une visite aux capitaines-commandans les postes de la garde nationale, ont exprimé les mêmes sentimens, et MM. les gardes-du-corps mettent une attention particulière à empêcher que le public ne s'empare, dans la salle des maréchaux, de la place réservée à MM. les gardes nationaux.

—Mme. la duchesse douairière d'Orléans arrivera à Paris le 22 de ce mois. Les dernières nouvelles qu'on a reçues de cette princesse, étoient de Marseille, où elle a été visitée par Mgr. le duc d'Orléans, son fils, qui passoit par cette ville pour se rendre à Toulon, et qui a dû s'y embarquer pour la Sicile.

—M. Pagès, chef de division à la direction générale de l'imprimerie et de la librairie, est nommé secrétaire-général de cette administration.

— Un article inséré, le 18 juillet, au *Journal de Paris*, porte que des agens subalternes de la police ont exercé, la veille, des vexations envers plusieurs marchands, relativement à la fermeture de leur boutique. Il est de fait seulement, qu'un individu qui n'appartient en aucune manière à la police, et dont les mauvaises intentions sont trop évidentes, s'est présenté comme un agent de police chez quelques marchands dans le voisinage du bureau du *Journal de Paris*, et s'est permis de faire des injonctions avec insolence. Quelques citoyens honnêtes ont été sur-le-champ en prévenir le commissaire de police du quartier; mais, dans l'intervalle, le prétendu agent de police avoit disparu.

CHATELLERAULT. Il est un peu tard pour parler de la réception que notre ville a faite à M. le duc d'Angoulême lorsqu'il passa ici, mais il importe néanmoins de montrer que nos habitans ne sont pas animés d'un moins bon esprit que ceux des autres provinces. Malgré la pluie, toute la ville étoit dehors. Une garde à cheval s'étoit formée. S. A. R. fit arrêter sa voiture devant la porte de l'église de Saint-Jean où le clergé la harangua. Il reçut ensuite, à la poste, les hommages des autorités, et y répondit avec bonté. Il s'est montré satisfait de notre accueil, et il est vrai que la joie étoit générale. Notre ville renfermoit un grand nombre de zélés serviteurs du Roi, qui s'étoient unis secrètement pour faire prévaloir sa cause. Ils auroient combattu s'il l'avoit fallu. Dans le temps de la terreur, on força de nuit la prison pour délivrer un prêtre que l'on menoit au supplice, à Poitiers, parce qu'il avoit été trouvé disant la messe. Il a échappé ainsi à la mort. C'est une preuve, entre beaucoup d'autres, des dispositions des habitans de Chatellerault.

ERRATUM.

Page 293, *ligne* 19 *et suivantes.* Il l'attiroit, il se faisoit un plaisir de donner les premiers développemens. Il savoit ensuite pousser et produire son jeune élève à ses dispositions. *Lisez :* Il l'attiroit, il se faisoit un plaisir de donner à ses dispositions les premiers développemens. Il savoit ensuite, etc.



A l'Ami de la Religion et du Roi.

Monsieur, dans un de vos derniers numéros, vous avez donné, sur l'état des catholiques romains en Angleterre, un article intéressant pour les lecteurs de votre excellent Journal. Je ne sais s'ils liront avec le même intérêt ce qui va faire le sujet de cette lettre, mais qui est de la plus grande importance pour les catholiques des trois royaumes-unis de la Grande-Bretagne.

Vous n'ignorez pas, Monsieur, que dans les siècles passés, et dans les guerres et les troubles de religion en Angleterre, plusieurs Anglois se réfugièrent dans les pays catholiques du continent, où ils obtinrent, en différens pays, et notamment en France, la permission de former des établissemens de l'un et de l'autre sexe pour l'éducation de leur jeunesse, de leur clergé, et pour la profession religieuse. Ils furent autorisés d'acheter des fonds, et de construire des bâtimens avec leurs deniers et ceux de leurs compatriotes. C'est uniquement dans ces différens établissemens ou colléges, qu'ils purent procurer une éducation catholique à leurs enfans, et pourvoir à une succession de missionnaires dans la Grande-Bretagne et l'Irlande.

En 1790, à l'époque de l'envahissement des biens de l'Eglise en France, lesdits établissemens des catholiques étrangers furent cependant respectés. Ils ne furent pas considérés comme biens d'église, mais comme les propriétés particulières de chaque établissement, et ils furent exceptés de la suppression gé-

nérale. On peut voir dans le *Moniteur* de 1790, le dénombrement de ces établissemens, et le rapport qu'en fit M. Chasset, au mois de juin ou de juillet, ainsi que le projet de décret qui fut passé en loi, sanctionnée par le Roi, le 7 novembre de la même année.

Voici le contenu des articles de cette loi:

« 1°. Les établissemens d'études, d'enseignemens ou simplement religieux, faits en France par les étrangers et pour eux-mêmes, *continueront de subsister comme par le passé.*

» 2°. Ils continueront de subsister *sous le régime respectif qu'ils avoient jusqu'à ce jour.*

» 4°. Ils continueront de jouir des biens par eux acquis, comme par le passé ».

En conséquence, après la suppression de pareils établissemens François, ceux des Anglois, Ecossois et Irlandois continuèrent, comme par le passé, jusqu'à ce que, en 1793, tous les membres de ces établissemens furent mis en détention, les uns dans leurs maisons, les autres ailleurs. Tous les maîtres, et les nombreux élèves des colléges anglois de Douai et Saint-Omer, furent transportés à Doulens, et détenus plus d'un an dans la citadelle.

Dans cet intervalle leurs colléges avoient été convertis en prison, aussi bien que leurs maisons et couvens situés dans d'autres endroits, et particulièrement à Paris; de sorte qu'en sortant de cet état de détention, les colléges n'étoient plus propres à les recevoir, et d'ailleurs les circonstances étoient si fâcheuses, que la plus grande partie des membres passèrent en Angleterre. Cependant la loi de 1790 fut de nouveau reconnue; les supérieurs rentrèrent en possession de

leurs maisons et de leurs propriétés respectives, et les conservèrent jusqu'au décret du 28 floréal an 13.

Ce décret, en conservant seulement les propriétés non aliénées, renversa la loi de 1790, en ce qui regarde la jouissance séparée, et le régime particulier de chaque établissement, et il portoit que tous ces différens établissemens *des trois nations* seroient réunis dans un seul, sous un régime et une administration d'une espèce nouvelle; de manière que les supérieurs et les membres qui se trouvoient encore légalement établis dans leurs maisons furent forcés à les quitter. Celles-ci furent louées à bail et autrement, et leurs autres propriétés saisies pour faire un fonds à l'usage du nouvel établissement, sans aucune considération pour les anciens supérieurs et membres, dont plusieurs étoient très-âgés, et qui ne savoient que devenir, se voyant tout à coup privés de leurs biens, et par conséquent de tout moyen de subsistance.

Pour obtenir ce décret, on avoit insinué au gouvernement que par cette mesure, en prenant un des établissemens irlandois pour chef-lieu, en nommant un Irlandois à la place d'administrateur-général, et en donnant au collége le nom d'Irlandois par préférence, le gouvernement François se feroit de nombreux amis parmi les catholiques de cette nation, qui étoient disposés, disoit-on, d'y envoyer tous leurs enfans.

Ainsi le motif de ce décret étoit entièrement hostile à l'égard du gouvernement britannique; et un membre des Communes, en Angleterre, qui en eut connoissance, dénonça cet établissement à la chambre, en nommant celui qu'on en avoit fait l'administrateur-général. On m'a encore assuré aussi que, pour tranquilliser le gouvernement, les évêques catholiques

d'Irlande avoient déclaré qu'ils ne recevroient dans leurs missions aucun ecclésiastique élevé dans ce nouvel établissement.

Et certes, Monsieur, cet établissement unique n'est pas moins contraire à l'intention du fondateur qu'à la loi de 1790. Il prive les Anglois et les Ecossois de leurs propriétés respectives, et de tous les avantages que leurs établissemens devroient apporter à leurs missions; car ils n'enverront jamais des sujets pour recevoir l'éducation ecclésiastique dans une maison qui n'est plus à eux, et dont l'esprit et le but n'est plus le même. Et il est à présumer que les évêques Irlandois ne jouiront pas davantage du nouvel établissement, soit par un juste égard pour les intentions du gouvernement britannique, soit parce qu'ils ne voudront pas consentir à l'envahissement de propriétés qui ne leur appartiennent pas, en expulsant les vrais propriétaires : ces propriétés, pour atteindre leur but, devroient être employées selon l'intention des fondateurs et selon le régime de chaque établissement.

En faire un tout autre usage, c'est contrevenir aux intentions de leurs fondateurs, déroger à la loi de 1790, et blesser les intérêts de la religion, qui ont été lezés par le décret du 28 floréal an 13. Aussi M. l'évêque de Londres, dans son dernier voyage à Paris, a demandé la révocation du décret de réunion, et l'entier rétablissement de la loi de 1790. Il a plaidé auprès du Roi la cause des catholiques. S. M., qui a été témoin elle-même de leur situation en Angleterre, sera sensible à leur sort. Elle leur facilitera le bienfait de l'éducation; elle leur rendra leurs propriétés distinctes et séparées; elle remplira le vœu des fondateurs; elle remettra en vigueur la loi de 1790, sanc-

tionnée par son auguste prédécesseur, et rendra ainsi à ces établissemens toute l'utilité qu'ils sont susceptibles de produire. Nous nous flattons que S. M. ne voudra pas sanctionner avec connoissance de cause, dans un moment de réconciliation et de paix, un décret hostile dans son motif, blâmé de tous les catholiques des trois royaumes, pernicieux à la religion à laquelle il enlève une ressource nécessaire. Nous espérons qu'elle n'excluera pas de leurs propriétés respectives les successeurs des différens fondateurs pour les concentrer dans une administration d'une espèce inouie, sous laquelle les fonds seront entièrement détournés de leur destination, et qu'elle ne privera pas de leurs maisons et de leurs colléges, non aliénés, des sujets britanniques, qui, par le dernier traité de paix, sont confirmés dans tous leurs droits, et ont conçu de justes espérances qui sans doute ne seront pas démenties. Ils pourroient invoquer avec confiance les clauses de ce traité; mais ils aiment mieux ne devoir le redressement des griefs dont ils se plaignent et la restitution de leurs biens, qu'à la justice et à la piété d'un Prince éclairé qui veut le bien de la religion, et qui ne peut pas ordonner une mesure qui seroit la ruine de nos missions. C'est dans cette juste confiance que je vous engage à publier ma lettre, qui éclairera vos lecteurs sur l'équité et l'importance de nos réclamations.

J'ai l'honneur d'être, P.

Dans un moment où quelques têtes fermentent encore, à ce qu'on dit, et où quelques publicistes, un peu plus opiniâtres que les autres, préconisent en-

core un système que tout tend également à confondre, il peut être utile de réfuter ce système par l'autorité d'un homme qui n'a pas été accusé de porter trop loin le principe de l'obéissance. Son autorité doit avoir d'autant plus de poids, que des gens de son parti n'ont pas toujours professé les mêmes opinions. On a publié cette année une brochure où un homme très-connu, dans une certaine église, par son zèle et la fécondité de sa plume, proclame encore la souveraineté du peuple. Ce même homme dit, dans une autre brochure, que, *sous le point de vue politique, on peut citer les savans de Port-Royal comme précurseurs de la révolution* (1), et il donne des passages de leurs écrits qu'il croit propres à confirmer cette opinion. Bien des gens pourroient taxer cet auteur d'indiscrétion, et ne pas lui savoir gré de faire regarder Port-Royal comme *précurseur de la révolution*. Il n'y a pas, en effet, de quoi se vanter, et celui qui veut en faire un titre de gloire pour Port-Royal, pourroit bien, au contraire, lui avoir rendu un mauvais service. Quoi qu'il en soit de l'opinion des amis de Port-Royal sur ces matières, celle de Quesnel n'est pas douteuse. Il a pris soin de la consigner dans un petit ouvrage intitulé : *La souveraineté des Rois défendue contre l'histoire latine de Melchior Leydecker*; Paris, 1704, in-12 de 120 pages. Il y enseigne une doctrine que les écrivains de son école ont bien abandonnée depuis. Gerson et Almain peuvent être regardés comme les fondateurs, en France, de l'opinion qui met la souveraineté entre les mains du peuple. Edmond Richer l'accrédita en-

(1) *Les Ruines de Port-Royal des Champs*; Paris, 1809, page 98.

suite, et elle a toujours eu depuis des partisans parmi les jurisconsultes. Bossuet l'a foudroyée dans son *Histoire des Variations*, et dans son 5e. *Avertissement* contre Jurien.

Quesnel établit, dans son petit livre, que « Jésus-Christ nous a enseigné à révérer sur la terre deux puissances, l'une spirituelle, l'autre temporelle. Le Pape et les évêques dépendent de la puissance impériale pour les choses temporelles, et les empereurs dépendent de l'autorité pontificale pour tout ce qui a rapport au salut. L'obéissance due aux souverains et celle qu'on doit aux ministres de l'Evangile, marchent d'un même pas dans le christianisme, et ceux qui se révoltent contre l'Eglise sont bientôt rebelles à leur souverain. C'est dans les écrits de ceux qui ont méconnu la première, qu'on trouve le plus volontiers les principes qui portent à secouer l'un et l'autre joug ».

« Selon les maximes du catholicisme, comme il n'y a jamais de bonnes raisons de rompre l'unité de l'Eglise, jamais aussi les sujets n'ont de légitime raison de se révolter contre leurs souverains et de se soustraire à leur obéissance. La prétendue convention, écrite ou tacite entre les rois et les peuples, est une chimère. Il n'en existe de trace nulle part. Il est aussi ridicule de dire que ce pacte est le fondement de l'autorité du souverain, que de dire que l'autorité épiscopale ne subsiste qu'en vertu des sermens des évêques à leur sacre. Les évêques sont choisis et nommés, mais ils sont sacrés par d'autres évêques, et c'est de Dieu qu'ils reçoivent la puissance et l'autorité du caractère épiscopal. C'est le Saint-Esprit qui leur donne le pouvoir et les grâces pour gouverner l'Eglise de Dieu. De même les souverains, destinés à gouver-

ner les peuples, arrivent ordinairement au trône par le droit de la naissance. Mais la puissance et l'autorité royales, comme le dit saint Paul, leur viennent de Dieu. Toute la tradition ecclésiastique confirme la doctrine de l'apôtre. Il faut donc, dans l'institution d'un roi, distinguer ce qui est des peuples, ce qui est de Dieu, et ce qui est du roi; comme on le distingue dans l'institution d'un évêque. Dans celle-ci, l'évêque est élu ou nommé. C'est Dieu qui, par le ministère d'autres évêques, et dans la cérémonie de la consécration, le revêt de la puissance épiscopale et l'établit pasteur de son troupeau, et en même temps ce nouvel évêque reconnoît ses devoirs et ses obligations, et promet de les acquitter avec fidélité. De même dans l'institution d'un roi, sa naissance lui donne des droits à la couronne, mais elle ne lui en donne, ni l'autorité, ni la puissance. C'est Dieu même qui, selon la doctrine de l'Ecriture et de la tradition, en revêt le sujet qu'il avoit déjà choisi par sa Providence. Ainsi établi, il promet à Dieu et à son peuple de gouverner avec justice, et de procurer en toutes choses le bien de son Etat. Comme c'est Dieu qui les fait rois, ils ne relèvent que de lui, ils n'ont que lui au-dessus d'eux. Tout le reste leur est assujetti ».

Telle est la substance de cet ouvrage où Quesnel défend la doctrine antique contre un protestant. Ses modernes partisans s'en sont, au contraire, fort écartés. Il étoit bon de leur rappeler les principes que leur patriarche avoit professés. Ils sont honorables pour lui, et ils sont une leçon pour ceux qui se sont laissés entraîner au torrent des idées nouvelles propagées, à cet égard, par des publicistes et des politiques, dont les systêmes ne reposent que sur des abstractions;

des conjectures, et des théories qu'il est aussi aisé de nier que d'établir.



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Une des mesures les plus funestes à l'Eglise qu'ait prises le dernier gouvernement, est celle concernant les petits séminaires. Il s'en étoit formé un grand nombre après le Concordat. Des ecclésiastiques zélés, de bons curés de campagne avoient établi des écoles où ils préparoient de bonne heure des sujets pour l'état ecclésiastique. Les vocations les plus heureuses ont besoin d'être secondées par des moyens humains. Il importe d'arracher les enfans à l'oisiveté, de les préserver de la contagion des écoles publiques, de développer en eux la piété, de leur inspirer l'amour de l'état auquel on les destine. Les évêques avoient donc favorisé ces établissemens, qui leur promettoient une ressource pour les diocèses, et la charité des fidèles avoit donné des fonds pour cet objet. Mais bientôt un gouvernement ombrageux s'alarma de ce qu'il auroit dû encourager. Il regarda comme suspectes des écoles qui n'étoient pas dirigées par ses agens. Un décret du 5 novembre 1811, fut rendu pour proscrire les petits séminaires. On n'en permettoit qu'un par diocèse, encore falloit-il qu'il fut placé dans la ville épiscopale, et que les élèves fréquentassent les lycées. On s'empara des maisons où on avoit fait des établissemens de ce genre, et on confisqua même le mobilier; procédé souverainement inique, et qui étoit fait pour arrêter les dons de la charité. Mais ce qui effraya le plus dans cette mesure, ce fut l'obligation de conduire les élèves aux lycées. Outre la perte de temps, c'étoit un sujet de dissipation. Il étoit aisé de prévoir que les jeunes séminaristes seroient un sujet de dérision pour les élèves des lycées, nourris généralement dans des

dispositions très-peu religieuses, et en effet les plus graves inconvéniens résultèrent de ce mélange et de cette fréquentation. L'esprit ecclésiastique fut altéré; des vocations naissantes furent arrêtées; la subordination ne fut plus la même; le travail même en souffrit. Quiconque connoît les lycées, sait assez que l'éducation n'y est pas ecclésiastique. La religion, dans la plupart, étoit comptée pour peu de chose, et sauf quelques exceptions assez rares, le ton et les habitudes de ces établissemens n'étoient pas très-rassurans pour des parens qui avoient à cœur la moralité de leurs enfans. Aussi le décret excita une foule de réclamations qui malheureusement ne furent pas écoutées. Nous avons sous les yeux deux lettres écrites, à ce sujet, par un archevêque d'un grand siége, qui avoit créé, dans son diocèse, plusieurs établissemens utiles, et qui n'omit rien pour les préserver de la destruction. Ces lettres, du 10 décembre 1811 et du 10 janvier 1812, ont le ton et la liberté qui convenoient à un évêque. Elles renferment une réclamation courageuse contre une mesure violente et funeste à la religion. Le prélat demandoit que l'on conservât au moins provisoirement quelques-unes des institutions qu'il avoit formées, et qu'on ne les dispersât pas avec éclat. Il disoit dans sa lettre des choses très-fortes : *L'Eglise est appelée, de sa nature, à souffrir; elle a rempli sa tâche lorsqu'elle a dit la vérité. Le décret qui ôteroit aux évêques l'enseignement de la philosophie, rendroit illusoire le droit d'enseigner la théologie.* Le poids de ces raisons, et le rang de celui qui les présentoit, ne purent arrêter l'exécution d'un décret qui avoit un double but, celui de nuire à l'état ecclésiastique, et celui de tirer un misérable lucre de l'éducation. Aujourd'hui que ces vues perfides ou fiscales n'existent plus, les évêques vont rentrer comme les parens dans leurs droits naturels sur l'éducation. Ils pourront créer des petits séminaires où ils le jugeront convenable. Le gouvernement ne s'alarmera pas de ces fondations utiles, et la piété des fidèles n'aura

plus à craindre de voir ses dons ravis à leur destination primitive. Il est surtout essentiel que les élèves des petits séminaires trouvent, dans l'enceinte même de leurs maisons, tous les secours dont ils ont besoin pour leur instruction, et qu'ils ne soient pas obligés d'aller chercher ailleurs des instructions qui seroient nécessairement moins appropriées à leur état futur. Quelles que soient les améliorations que les circonstances apporteront dans la discipline des lycées, ces établissemens seront toujours, par leur nature, étrangers à l'état ecclésiastique. Il y régnera toujours un esprit différent de celui d'un séminaire. Il faut que les jeunes ecclésiastiques soient élevés à part; ils en conserveront mieux leur vocation; ils en seront plus respectés. L'éducation ne sera plus entravée désormais. Elle ne sera plus une spéculation de finances. La nature et la religion recouvreront leurs droits. C'est le vœu d'un gouvernement sage et protecteur. C'est celui des chefs même de l'instruction publique, qui ne sont plus gênés par des lois rigoureuses, et qui sont disposés à favoriser le bien, quelque part qu'il se fasse, et à laisser au zèle toute la latitude qu'il peut légitimement réclamer.

TROYES. Cette ville vient d'avoir aussi son jour de fête, et l'arrivée de notre évêque y a été célébrée avec de vives démonstrations de joie. Ses disgrâces et ses souffrances l'ont rendu plus cher et plus vénérable encore à son troupeau. La garde nationale et la gendarmerie sont allées à sa rencontre. Il est entré dans la ville, dans une voiture découverte, au son de toutes les cloches. La foule remplissoit les rues. A la porte de la cathédrale, le clergé de la ville et le chapitre à la tête reçut M. l'évêque sous le dais, et un des grands-vicaires le harangua. M. de Boulogne se rendit ensuite à son trône, et entonna le cantique d'actions de grâces qui fut chanté de grand cœur. Ce diocèse, si long-temps tourmenté par l'ambition et l'intrigue, se réjouissoit de rentrer sous la houlette du pasteur légitime. Après la cérémonie, M. l'évêque fut reconduit par tout le clergé et la garde nationale. On

savoit qu'il devoit officier le dimanche suivant, faire une ordination et prononcer un discours. L'église cathédrale étoit remplie d'une foule avide de l'entendre. Il a parlé et a touché tous les cœurs. Il a fait sentir les avantages de la paix qui vient de nous être rendue. Il a dit quelque chose des troubles de cette église et de ses propres traverses. Il a fait part à ses auditeurs de l'honorable mission que le souverain Pontife lui a confiée, et il a même cité quelques paroles du bref de S. S. Son discours a réjoui tout le clergé fidèle, et a fait sans doute une vive impression sur l'esprit de ceux que la foiblesse et la peur avoient portés à des démarches, dont il faut croire qu'ils sont aujourd'hui honteux et repentans.

SEDAN. Le 22 juin on a célébré dans l'église paroissiale de cette ville un service solennel d'expiation pour Louis XVI et les personnes de sa famille. M. l'abbé Laurent, nouveau curé de Sedan, a prononcé l'éloge funèbre du vertueux Prince. Quoiqu'il ne fut arrivé que depuis peu et qu'il fut mal portant, il n'a pu résister au désir de payer un tribut d'éloges au monarque malheureux, objet d'une si noire ingratitude. Son discours, qui a été imprimé sur la demande de la municipalité, a été fort goûté ici. L'orateur y a peint les vertus de Louis XVI pendant son règne, et sa courageuse résignation à l'époque de nos désastres. Il est entré dans des détails intéressans sur cette révolution fatale qui nous a si rudement châtiés, et nous a félicités d'une délivrance que nous ne pouvions attendre des hommes, et qui ne nous est venue, en effet, que d'en haut.

LONDRES. Nous avons eu quelque temps ici Mgr. le cardinal Consalvi, chargé d'une mission particulière du saint Siége auprès des souverains alliés, et Mgr. Mazio, prélat attaché à son ambassade. S. Em. a eu des audiences particulières de chacun de ces princes. Elle a été reçue entr'autres par le prince régent, qui, pour lui faire honneur, a voulu que ce fut au jour et à l'heure où S. A. R. recevoit les

félicitations des deux chambres du parlement à l'occasion de la paix. S. Em. étoit en habit de cardinal, avec la calotte et les bas rouges, et elle est restée à côté du prince pendant qu'il recevoit l'adresse des chambres. C'étoit un spectacle assez étonnant qu'un cardinal, qu'un ambassadeur du saint Siége, assistant à une audience publique à Londres, et entouré de tout ce que l'Angleterre comptoit de personnages les plus distingués. S. Em. a eu depuis une audience particulière du prince régent. Le mercredi, 6 juillet, Mgr. le cardinal a assisté, dans la chapelle catholique de Saint-Patrice, à une messe solennelle d'actions de grâces pour le retour du souverain Pontife à Rome. M. Poynter, évêque d'Halie et vicaire apostolique du district de Londres, officioit pontificalement. Un autre prélat, M. l'évêque de Cork en Irlande, étoit présent. Les catholiques y étoient en grand nombre. C'étoit le jour de l'octave de la saint Pierre. Un ecclésiastique anglois a prononcé un discours analogue à la circonstance, et a célébré la délivrance miraculeuse de l'Eglise et la protection puissante de celui qui, commandant aux vents et à la tempête, a fait de nouveau arriver dans le port cette barque battue par les flots, et que l'on croyoit submergée. La présence d'un cardinal, éprouvé lui-même par tant de traverses, ajoutoit à l'éclat de la cérémonie, et étoit un témoignage éloquent de ce changement merveilleux. Les souvenirs du passé se mêloient à la joie du présent. On se rappeloit que c'étoit à pareil jour, cinq ans auparavant (le 6 juillet 1809), que le souverain Pontife fut arraché de son palais pendant la nuit, et partit pour un long exil, et chacun opposoit naturellement cet enlèvement et cette violence avec le triomphe récent du successeur de saint Pierre, et avec sa rentrée dans sa capitale, dont nous avions reçu peu auparavant les détails consolans. Enfin cette cérémonie avoit d'autant plus d'intérêt pour les catholiques anglois, que leur nation a pris plus de part à cette restauration du chef de l'Eglise, et que leur gouvernement, secondant noble-

ment les vues de la Providence, a plus coopéré par ses efforts à ce rétablissement heureux, auquel la politique ne doit pas moins applaudir que la religion.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le ROI a reçu, mardi 19 juillet, après la messe, le corps diplomatique, qui a été conduit à l'audience de S. M. dans les formes accoutumées.

A cette audience, M. le chevalier de Schawarz, chargé d'affaires de S. M. le roi de Wurtemberg, et M. le comte Hogendorp, chargé d'affaires de Hollande, ont été présentés à S. M. par M. de la Live, introducteur des ambassadeurs.

Après l'audience du ROI, le corps diplomatique s'est rendu à l'audience de S. A. R. Mgr. le duc de Berry.

Avant la messe, le Roi a reçu en audience secrète M. Gries, député du Sénat de Hambourg.

— Le 20, le ROI a entendu la messe dans la chapelle ordinaire du château. A son retour, il a daigné se montrer au peuple, qui ne l'avoit pas vu depuis plusieurs jours, et qui a témoigné, par des acclamations unanimes, la joie qu'il ressentoit en voyant que S. M. jouissoit d'une meilleure santé. Le 21, l'affluence a été plus grande encore, et S. M. a été saluée par des acclamations vives et réitérées, auxquelles elle s'est montrée fort sensible, et dont elle a joui quelque temps avec un plaisir marqué.

— La santé de MONSIEUR étant entièrement rétablie, S. A. R. reviendra à la fin de la semaine occuper l'appartement qu'elle habite aux Tuileries.

— Mgr. le duc de Berry a chassé, le 20 juillet, au bois de Boulogne. A quatre heures du soir, S. A. R. est revenue de Bagatelle.

— Les troupes composant la garnison de Paris, ont donné,

le 20, une fête à la garde nationale parisienne. Elle a eu lieu dans les jardins de Tivoli. Plus de six mille personnes avoient reçu des lettres d'invitation. S. A. R. le duc de Berry s'y est rendu, ainsi qu'une foule de personnages distingués. Le banquet a été très-splendide; on y a porté des toasts qui ont été applaudis avec transport, et annoncés aux habitans de Paris par le bruit du canon. Cette fête a été terminée par un beau feu d'artifice. La gaîté y a présidé, et tous les militaires qui s'y trouvoient ont fait éclater leur dévouement pour le Roi et leur respect pour le Prince qui honoroit cette fête de sa présence.

— Les espèces frappées à l'effigie du Roi dans l'hôtel des Monnoies de Paris, depuis la restauration, n'ayant pas été jugées aussi belles qu'elles pourroient l'être, on vient d'ouvrir un concours pour la confection de nouveaux coins et matrices. Quelques personnes auroient désiré surtout qu'au lieu de cette inscription insignifiante : *Pièce de 5 francs; pièce de 20 francs*, on eût rétabli l'ancienne légende : *Sit nomen Domini benedictum*, et pour les pièces d'or : *Chrs. Regn. Vinc. Imp.*

— La Gazette de Vienne, du 7 juillet, publie l'article suivant :

« D'après des nouvelles officielles reçues d'Angleterre, vu l'importance des objets dont s'occupe actuellement le parlement, et qui mettent le premier secrétaire d'Etat des affaires étrangères, nommé pour se rendre au congrès de Vienne, dans l'impossibilité de quitter l'Angleterre avant que les séances du parlement soient entièrement terminées; en outre, S. M. l'empereur de Russie, dont la présence dans ses Etats est nécessaire; ne pouvant prolonger encore pendant plusieurs semaines son séjour en Allemagne pour attendre l'ouverture du congrès, les souverains et leurs cabinets réunis en Angleterre, se sont déterminés à fixer au 1er. octobre prochain l'ouverture du congrès, qui devoit avoir lieu à Vienne dans le cours du mois d'août.

» L'union constante des monarques alliés, à laquelle on doit attribuer la marche heureuse des événemens qui ont mis fin à la guerre, aura la même influence sur l'arrangement

définitif des affaires de l'Europe. S. M. I. russe, qui a quitté Londres, le 22 juin, se rend par la Hollande et le long du Rhin à Carlsruhe, et de là par la Prusse à Saint-Pétersbourg; quittera de nouveau sa résidence après un séjour de trois semaines, et arrivera à Vienne à la fin de septembre.

» Tous les pays occupés provisoirement resteront dans la situation où ils se trouvent présentement, jusqu'aux dispositions qui seront réglées par le congrès.

» S. M. I. a daigné ordonner que les fêtes qui devoient avoir lieu pour la réunion des monarques à Vienne, fussent remises au 1er. octobre».

On a maintenant la certitude que S. M. le roi de Bavière honorera aussi cette capitale de sa présence.

—L'impératrice Marie-Louise, voyageant *incognito* sous le nom de duchesse de Colorno, et se rendant aux eaux d'Aix en Savoie, est arrivée à Lausanne, le samedi 9, à quatre heures après midi, et est descendue à l'auberge du Lion-d'Or. Elle avoit un train de onze voitures, pour lesquelles il falloit soixante chevaux à chaque relai.

Le lendemain 10, la princesse est partie à neuf heures du matin, pour aller déjeûner au château d'Allaman, où elle étoit attendue. Elle est repartie à deux heures, s'est embarquée à Allaman avec sa suite, et a mis pied à terre au Marais, campagne située à une demi-lieue de Nyon; et à peu de distance de là, elle est remontée en voiture, et est partie pour Séchairon, près de Genève, où elle se propose, dit-on, de passer quelques jours avant de se rendre aux eaux d'Aix.

— Le Parlement d'Angleterre a accordé cent mille livres sterling aux parties de l'Allemagne qui ont le plus souffert des ravages de la guerre.

AVIS.

Les Abonnés de trois mois qui n'ont pas renouvelés sont priés de le faire sans délai.

Pensées de Descartes, sur la Religion et la Morale; par M. Emery, *ancien supérieur-général de la Congrégation de Saint-Sulpice, et supérieur du séminaire de ce nom* (1).

PREMIER ARTICLE.

Il y a quelques années que cet ouvrage est publié. Les circonstances ne permirent pas de le faire connoître suffisamment. Il est assez important pour qu'on y revienne aujourd'hui, et nous nous proposons de donner, dans trois articles séparés, quelques détails sur Descartes, sur ces *Pensées,* et sur l'éditeur respectable à qui on doit ce Recueil, et dont la mémoire est chère aux amis de la religion.

Parmi les ouvrages qu'a publiés M. Emery, et qui sont tous consacrés à des matières religieuses, il en est trois, et il en méditoit un quatrième, où il se proposoit un but bien digne de son zèle, de ses connoissances et de sa piété. Dans l'état où est maintenant la religion en France, quoique, parmi ceux qui professent de l'attachement pour elle, on puisse compter des hommes très-distingués, telle est néanmoins l'opinion fausse et injuste d'une classe trop nombreuse de la société, qu'on s'y obstine à la regarder comme le partage des petits esprits, bonne seulement à conte-

(1) Un très-gros vol. in-8°.; prix, 7 fr. et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, quai des Augustins, n°. 35. En y ajoutant 1 fr. 50 c., on le recevra avec le portrait de l'auteur, même format, et très-bien gravé en taille-douce.

nir le peuple, et qu'un orgueil, prétendu philosophique, croiroit se rabaisser, s'il se plioit à ses pratiques, ou qu'il accordât sa croyance aux dogmes qu'elle enseigne.

Ces trois ouvrages dus au zèle de M. Emery, sont les *Pensées de Leibnitz*, celles *de Descartes*, que nous annonçons, et le *Christianisme de François Bacon, chancelier d'Angleterre*; desquels il résulte que ces trois grands hommes, non-seulement professoient la religion chrétienne, et se faisoient gloire de la pratiquer, mais encore n'y trouvoient rien que la vraie philosophie se pût croire autorisée à rejeter. A ces trois ouvrages, M. Emery comptoit en ajouter un quatrième, et se proposoit d'exposer les sentimens de Newton sur le même objet. Mais il n'a point eu le temps de terminer ce travail, et on n'a trouvé sur ce sujet des papiers que des notes très-incomplètes. Il paroît qu'il ne faisoit que commencer à s'occuper à rassembler les matériaux qui lui étoient nécessaires. Un de ses amis s'est proposé, dit-on, de suppléer à ce que M. Emery n'avoit pu faire. En attendant, ceux qui connoissent un peu les écrits de Newton, n'hésiteront pas à le compter au nombre des admirateurs et des amis de la révélation, et à joindre le témoignage de ce grand homme à celui des trois autres. Il sera donc vrai, comme le dit M. Emery, « que Descartes, Bacon, Leibnitz et Newton, c'est-à-dire, ce qu'on compte de plus illustre et de plus distingué dans la philosophie et les sciences, ont fait une profession constante et sincère de la religion chrétienne, et qu'elle voit marcher humblement sous ses enseignes les quatre grands chefs de la philosophie moderne ». Quel esprit, quelque haut qu'il soit, pour-

roit être assez présomptueux pour rougir de suivre de pareils exemples?

M. Emery se propose même un autre but, qui, bien que subordonné à l'autre, a pourtant son importance et tient à la gloire nationale; c'est de faire connoître Descartes mieux qu'il ne l'est; de le venger, pour ainsi dire, du discrédit où, au moins dans sa patrie, il ne méritoit point de tomber; de montrer que les sciences lui doivent beaucoup plus qu'on ne le croit communément, et qu'il a au moins autant contribué à leur progrès que les grands hommes qui sont venus après lui, et à qui aujourd'hui on semble en attribuer exclusivement la gloire. Nous pouvons bien aussi, à l'exemple du sage et religieux éditeur, faire un moment abstraction du but principal de son ouvrage comme du nôtre, et consacrer le reste de cet article à quelques considérations qui tourneront à la gloire de Descartes, à celle de la nation dont il fut un des principaux ornemens dans la carrière des sciences et de la philosophie, et même par contre-coup à celle de la religion, qui le compte au nombre de ses enfans les plus dociles et les plus respectueux.

Quoiqu'on ait proposé l'éloge de Descartes pour prix académique, et que plus d'un écrivain ait rempli cette tâche d'une manière satisfaisante, il n'en est pas moins vrai que Descartes est mis bien au-dessous de Newton, et que non-seulement les Anglois, mais même les François, ne rendent pas au premier la justice qu'il mérite. On ne songe point assez à ce qu'étoit la science au moment où Descartes est entré dans la carrière. On ne fait point attention, dit M. Clairaut, assez bon connoisseur dans le genre de mérite qui distingue le philosophe anglois, que Descartes ne

trouva ni encouragement, ni secours, ni modèle. Dénué à ce point, il sut pourtant s'ouvrir la route et la frayer à ceux qui lui ont succédé. « Il débuta dans la géométrie par la solution d'un problême qui avoit arrêté tous les philosophes anciens. L'algèbre prit entre ses mains des accroissemens étonnans; il est le premier qui ait imaginé de l'appliquer à la géométrie, idée, dit d'Alembert, des plus vastes et des plus heureuses que l'esprit humain ait jamais eues, et qui sera toujours la clef des plus profondes recherches, non-seulement dans la géométrie sublime, mais dans toutes les sciences physico-mathématiques ». Bientôt Descartes fit beaucoup plus, à l'aide du doute méthodique qu'il imagina, et dont il se forma comme un creuset où il soumettoit à un essai rigoureux toutes les idées reçues. Il parvint à dissiper et à réduire à rien le péripatétisme, qui depuis long-temps régnoit impérieusement dans les écoles. Il inventa un systême, renversé il est vrai depuis, mais que personne n'accuse de pécher par le génie; systême qui donnoit des explications assez plausibles des principaux phénomènes de la nature, et qui eut d'illustres partisans. Si sa physique est défectueuse, et n'est point établie sur l'expérience, c'est la faute du temps où il vivoit. Très-peu de faits alors étoient rassemblés; et occupé à démolir le vieux édifice des formes substantielles, il n'est pas étonnant qu'il n'ait point eu de momens à consacrer aux expériences. Il n'en sentoit pas moins leur utilité. Il est à peu près démontré que ce fut lui qui donna à Pascal l'idée de celle du Puy-de-Dôme; et si l'on en croit M. de Luc, Descartes n'avoit point attendu l'expérience de Toricelli, pour attribuer à la pesanteur de l'air les effets que Galilée attribuoit à l'horreur du vide.

Les hommes les plus célèbres, au reste, ont rendu à Descartes la justice qui lui est due. Jacques Golius, professeur de Leyde, dit qu'il a surpassé en génie les anciens et les modernes; Desmarets, que dire qu'il a été l'Archimède de son siècle, n'est pas dire assez; Spanheim, qu'on ne peut lui disputer le premier rang dans la géométrie et la dioptrique: le père Boscowich lui attribue la première explication satisfaisante de l'arc-en-ciel, et trouve que Newton, à cet égard, ne rend point assez de justice au philosophe françois. M. Euler dit que Descartes, le premier, a remarqué que le flux et le reflux de la mer se régloit sur le mouvement de la lune; ce qui déjà, ajoute-t-il, étoit sans contredit une assez grande découverte. Enfin, d'Alembert convient « que le systême des tourbillons, devenu aujourd'hui presque ridicule, étoit ce qu'alors on pouvoit imaginer de mieux; que rien n'étoit plus naturel que de supposer un fluide qui transportât les planètes; que ce systême avoit l'avantage de rendre raison de la gravitation des corps, par la force centrifuge du tourbillon même ». Il regarde cette explication de la pesanteur « comme une des plus belles et des plus ingénieuses hypothèses que la philosophie ait imaginées ». Il croit « qu'il a fallu, pour ainsi dire, passer par ces tourbillons pour arriver au vrai systême du monde; que si Descartes s'est trompé sur les lois du mouvement, il a du moins deviné, le premier, qu'il devoit y en avoir ».

C'est donc à juste titre que beaucoup de gens ont pensé que les travaux de Descartes avoient préparé ceux des philosophes plus heureux que lui, qui ont découvert les grandes lois du mouvement, et expliqué d'une manière plus satisfaisante les phénomènes de la na-

ture, et ce n'est peut-être pas trop dire que de répéter avec M. Emery, et beaucoup d'autres personnes savantes, « que sans le système de Descartes, il pourroit se faire que celui de Newton n'eût jamais paru ». Newton a parcouru la carrière; Descartes l'avoit ouverte et avoit montré le but. Pourquoi ne seroient-ils pas égaux en gloire? Que l'on considère en outre que la vie de l'un fut de près de trente ans plus longue que la vie de l'autre; et qui sait ce qu'avec son génie, son habitude de la méditation, et ses connoissances déjà acquises, Descartes auroit fait pendant ce temps?

Dans un second article nous parlerons de la métaphysique de Descartes, et nous rendrons compte plus particulièrement du travail de M. Emery. De ce qu'on a vu et de ce qui nous reste à voir, il résultera non-seulement que Descartes fut le plus grand géomètre, le plus grand physicien et le plus grand métaphysicien de son temps; mais encore que ses travaux philosophiques, comme sa conduite, ont toujours été éminemment dirigés par un souverain respect pour la religion, qui est la suprême fin de toute vraie philosophie. L.

Chefs-d'Œuvre d'éloquence chrétienne, ou *Sermons de Bourdaloue, Bossuet, Fénélon, Massillon, sur la vérité de la religion* (1), avec cette épigraphe :

> Quel plaisir d'aimer la religion, et de la voir crue, soutenue, expliquée par de si beaux génies et par de si solides esprits!
>
> La Bruyère.

Le plus grand nombre des Sermons qui composent ce Recueil est de Bourdaloue ou de Massillon.

---

(1) Deux vol. in-12; prix, 6 fr., et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

Il semble d'abord qu'un choix soit fort difficile à faire dans les ouvrages de ces grands hommes, dont le nom est devenu parmi nous celui de l'éloquence même, et dont presque tous les discours sont autant de chefs-d'œuvre.

On peut néanmoins remarquer que, si ces illustres orateurs se sont quelquefois surpassés eux-mêmes, c'est dans les discours qu'ils ont composés pour la défense de la religion. Ainsi, la *Passion* de Bourdaloue, sur la *divinité de Jésus-Christ*, et le sermon de Massillon sur le même sujet, passent pour leurs chefs-d'œuvre. On peut citer encore le sermon de l'évêque de Clermont, sur la *Vérité d'un avenir*, dirigé contre les athées et les matérialistes. « Aucun écrivain, dit M. de Laharpe, en parlant de ce discours, ne les a plus éloquemment combattus ».

Un Recueil de discours sur de si importans sujets réunit donc un double avantage, en offrant tout à la fois les plus beaux monumens de l'éloquence et les plus sublimes apologies de la religion.

Sous l'un ou l'autre de ces rapports, ce Recueil est propre à toutes les classes de lecteurs; et sous tous les deux, aux jeunes gens, à qui il convient d'une manière spéciale. Il a été mis par l'Université au nombre des livres propres à être distribués en prix dans les lycées et les colléges.



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Malgré notre projet de ne plus parler des services pour la famille royale, nous ne pouvons nous dispenser de céder aux vœux de quelques zélés correspon-

dans, qui sollicitent une mention de leur empressement à s'acquitter d'un devoir pieux. Le 23 juin, le service a été célébré dans l'ancienne église cathédrale d'Agde. La veille, les signes de joie qui avoient été arborés précédemment furent remplacés par des images de deuil, On hissa le drapeau noir sur les tours de l'église et sur les établissemens publics. Des personnes zélées travaillèrent à l'exécution du catafalque. La cérémonie se fit avec la pompe convenable. M. l'abbé Taillan, jeune prêtre de Beziers, fit l'oraison funèbre, qui a réuni tous les suffrages. Les demoiselles du pensionnat de Mme. Pons-Saint-Agnès, respectable religieuse urseline, entouroient le catafalque. La ville d'Alais a célébré le même service dans les premiers jours de juillet. Le catafalque y a été érigé par les soins de M. Goulet. Les jours qui ont précédé le service, M. l'abbé Desmasures (1), a prêché dans l'ancienne église cathédrale. Ses sermons ont eu pour objet le pardon des injures, l'amour pour Dieu, et le triomphe de la religion. Plusieurs protestans sont venus l'entendre, et l'un d'eux lui a fait remettre une somme pour l'employer en bonnes œuvres. A Verteillac, M. Duchazaud, ancien chanoine régulier de Sainte-Geneviève, maintenant curé de la Tour-Blanche, a prononcé, dans

---

(1) Nous avons reçu une brochure intitulée : *Récit de la captivité et de la délivrance de M. l'abbé Desmasures, par Etienne Gosse.* Cet écrit contient des détails très-circonstanciés sur l'emprisonnement et la délivrance de M. l'abbé Desmasures, qui a eu la bonté de consentir à ce qu'on les publiât. On sait quel fut le motif de son arrestation. Il avoit eu l'honneur de voir le Roi Charles IV à Marseille. Il eut aussi celui de saluer le souverain Pontife à Savone, et il témoigna à l'un et à l'autre son respect profond et son dévouement sincère. On lui fit un crime de ces sentimens honorables. Il fut arrêté à Toulon au moment, dit-on, où il descendoit de chaire, et renfermé au fort Lamargue, puis à Compiano, puis au château d'If, d'où il n'est sorti que depuis l'heureuse révolution qui nous a délivrés tous. La brochure dont nous parlons ne nous laisse rien ignorer de ce qui concerne les souffrances et les qualités de M. l'abbé Desmasures. Elle paroît être d'un ami chaud de cette victime de la tyrannie, et elle célèbre avec effusion les talens de cet orateur, dont heureusement on connoît la rare modestie.

un service solennel, un discours qui respire le zèle pour la religion et l'attachement au Prince. Le même ecclésiastique avoit eu l'honneur de haranguer Mgr. le duc d'Angoulême à son passage par Riberac. Les pasteurs et les fidèles de ce département, long-temps comprimés dans leurs affections les plus chères, se sont livrés avec transport au plaisir de les faire éclater. Tous les gens bien intentionnés s'empressent à éclairer le peuple sur ses vrais intérêts. Ils prêchent l'oubli du passé, et réfutent victorieusement par leur conduite ceux qui calomnient le clergé. Le diocèse dont nous parlons se trouve plus que tout autre dans une position délicate, par un concours de circonstances assez connues, et le clergé y a particulièrement souffert de la présence et des caprices d'un homme bien peu digne du poste éminent où il a été placé. A Saverdun, dans le département de l'Arriège, M. Passenaud, curé de canton, a fait aussi l'oraison funèbre de Louis XVI, et on a remarqué que les protestans ont voulu assister, comme les catholiques, à cette cérémonie. A Salbris, en Sologne, il y a eu un service fait avec toute la pompe que comportoit le lieu. Le curé a réuni tous ses confrères, qui ont célébré le saint sacrifice pour les illustres morts; et il a prononcé un discours sur l'objet de cette triste et religieuse cérémonie. Le service a eu lieu également dans toutes les paroisses du canton. C'est ainsi que les campagnes et les villes s'unissent pour faire monter leurs prières vers le trône du Très-Haut, et pour appeler les miséricordes divines sur les augustes victimes, et plus encore sur nous, qui ne pouvons penser à leur destinée sans attendrissement, sans honte et sans remords.

— Nous avons inséré dans notre dernier numéro une lettre d'un ecclésiastique anglois, relativement aux biens que divers établissemens de cette nation possédoient en France pour l'éducation de missionnaires. Nous savons qu'il est arrivé récemment plusieurs prêtres catholiques de la Grande-Bretagne, qui viennent

réclamer des propriétés si sacrées par leur objet, et que le dernier traité de paix leur garantit. De ce nombre est le docteur Bew, président du collége anglois de la rue des Postes, et M. Farquarson, président du collége des Ecossois à Douai. Ils espèrent obtenir bientôt de la justice du Roi d'être remis en possession de ce qui leur appartient, et ils ont déjà reçu d'un des ministres de S. M. un accueil qui leur donne la confiance de réussir dans leur mission. L'équité et la piété du monarque leur en sont des garans, et à ces motifs se joint encore la convenance de restituer à une nation généreuse des propriétés qu'elle demande. Après s'être montrée si libérale envers nous, elle croit avoir le droit de compter que nous nous montrerons justes envers elle.

— On a remarqué, avec plaisir, que dans l'ordonnance du Roi relative à la légion d'honneur, on a supprimé le serment qui avoit été précédemment prescrit. Le nouveau serment est fort court : *Je jure d'être fidèle au Roi, à l'honneur et à la patrie.* L'ancien serment étoit beaucoup plus compliqué, et renfermoit des clauses qui répugnoient à quelques personnes. On se rappelle qu'un prélat, distingué par son nom et ses qualités, refusa d'y souscrire, et commença à s'attirer par-là l'animadversion du despote. On ne peut qu'applaudir à l'esprit de discrétion et de sagesse qui a retranché des formules captieuses et suspectes, et qui y a substitué un engagement général d'être fidèle au Roi, à l'honneur et à la patrie. Les consciences les plus délicates ne pourront s'effaroucher d'un tel serment, qui remplit le vœu de tous les François.

— On a reçu des nouvelles de M. l'évêque de Saint-Malo. Son Excellence a reçu sur sa route les témoignages d'estime et de respect dus à ses vertus et au poste éminent qu'elle va remplir. Elle est arrivée, le 14, à Turin, et a eu l'honneur de saluer le roi. Elle en devoit partir, le 16, pour Alexandrie, et comptoit arriver à sa des-

tination au bout de six jours. M. de Salamon, évêque d'Ortosia *in partibus infidelium*, et nommé par S. M. auditeur de rote pour la France, accompagnoit M. l'ambassadeur depuis Lyon.

—Parmi les ecclésiastiques qui ont reçu la décoration du lis, le premier peut-être qui ait eu cet honneur est M. l'abbé Deloutte, chanoine honoraire d'Amiens, à qui S. A. R. Mgr. le duc de Berry a daigné l'attacher lui-même. Depuis, MM. les chanoines de l'Eglise de Paris ont obtenu la même décoration. Les propriétaires de l'*Ami de la Religion et du Roi* viennent d'avoir le même honneur par des brevets individuels.

Nouvelles politiques.

Paris. La séance de la Chambre des Députés, du 22 juillet, a été du plus grand intérêt. Elle avoit attiré un grand nombre d'étrangers, qui ont même occupé une partie des places réservées aux membres. Peu après l'ouverture de la séance, sont arrivés, M. le baron Louis, ministre des finances, M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, et M. Ferrand, ministre d'Etat.

M. le baron Louis monte à la tribune, et commence un rapport lumineux, écouté avec le plus vif intérêt.

Il seroit fort long et fort difficile de reproduire les immenses calculs dans lesquels S. Exc. est entrée, et nous ne l'entreprendrions même pas avec la certitude de ne commettre aucune faute grave, vu l'importance de la matière. Les François doivent connoître et méditer, dans son ensemble, ce rapport, qui touche à leurs intérêts les plus chers, et on en trouvera le texte dans le journal officiel. Nous allons donc, comme nous l'avons fait dernièrement pour le rapport sur *la situation de la France*, présenter seulement à l'impatience des abonnés les principaux points de celui-ci.

Le ministre a d'abord fait sentir qu'il n'étoit pas possible de faire l'évaluation des recettes et des dépenses de l'Etat, comme on l'eût pu après quelques années de paix. Le service de 1814 s'est ouvert sous les plus effrayans auspices. Pendant le premier trimestre, et lorsqu'une ambition délirante nous avoit plongés dans un abîme dont un miracle

inespéré pouvoit seul nous préserver, les dépenses s'accroissoient à mesure que les recettes sembloient se rapprocher, si l'on peut parler ainsi, d'une nullité absolue. Mais dès le second trimestre les résultats du retour au gouvernement légitime se sont fait sentir, et les recettes de ce trimestre ont été doubles de celles du premier. Cet état de choses, on peut raisonnablement en concevoir l'espérance, ira toujours de mieux en mieux; et tout porte à croire que, dans le quatrième trimestre, les recettes s'élèveront à un cinquième au-dessus des dépenses.

Une vérité qui ne peut trop être connue, une vérité qui fera mieux sentir à quelles affreuses extrémités la France étoit déjà et eût encore plus été réduite, c'est que, sous le despotisme enfin abattu, le service ordinaire et extraordinaire de 1814 eût dépensé un milliard deux cent quarante-cinq millions huit cent mille francs.

Les réductions opérées déjà permettent de ne porter qu'à huit cent vingt-sept millions quatre cent quinze mille francs le *budjet* général de 1814.

Ici S. Exc., après avoir promis, au nom des ministres, tous les renseignemens que la Chambre pourra désirer, oppose aux besoins de l'Etat les moyens qu'il a d'y faire face.

On ne peut changer cette année le systéme d'impôt; le bouleversement général ne le permet pas : propriétés, commerce, finances, agriculture, tout a souffert, tout a senti la main de l'oppression.

Entrant alors dans ces détails, qui ne peuvent, comme nous venons de le dire, être exactement établis que dans le texte même du discours, S. Exc. passe en revue les contributions directes et indirectes, dont le total est de cinq cent vingt millions de recette. Il pose en principe, trop malheureusement incontestable, qu'à la fin d'une guerre (et quelle guerre que celle d'où nous sortons!) il faut savoir se résigner à une prolongation de sacrifices; elle exerce ses funestes influences même lorsqu'elle n'existe plus.

En 1815, la paix et l'ordre se feront mieux sentir; les ressources seront plus assurées; les dépenses se renfermeront dans le plus strict nécessaire; et au moyen de ces améliorations, ainsi que de plusieurs autres, le *budjet* des dépenses ne s'élèvera qu'à six cent dix-huit millions.

« Le Roi s'est convaincu, dit le ministre, qu'on ne pourroit porter plus loin la modération, sans compromettre le service public ».

« Vous voudrez, et le Roi le veut comme vous, que les tributs de vos concitoyens et de ses sujets reçoivent, sous cette garantie qui ne sera point illusoire, une application conforme au vœu qui les fait imposer, et que cette application, dont le tableau sera soumis annuellement à votre examen, porte avec elle l'évidence et la preuve de son utilité publique ».

« Ces tributs ont pour objet de payer avec ponctualité les rentes et pensions inscrites; de ne pas laisser sans récompenses le militaire qui a si dignement soutenu la renommée de nos armes, ni le fonctionnaire qui a servi avec zèle et probité; d'environner le trône d'une splendeur sans faste; d'assurer partout l'administration de la justice; de maintenir dans toutes les parties du royaume une police qui protége la sécurité de chacun, et l'exécution des lois; de rendre de l'activité aux travaux pu-

blics d'une utilité générale ; de veiller aux besoins des cultes et de l'éducation publique ; d'assister les hôpitaux ; d'aider les communes détruites à se relever ; d'entretenir une armée digne de la France et de sa gloire ; de redonner à la marine une consistance analogue à notre position continentale et à nos rapports commerciaux ; de pourvoir sans parcimonie et sans prodigalité à tous les besoins de l'administration générale ; de procurer des encouragemens aux sciences, aux arts et à l'industrie ; enfin, de faciliter l'exécution de toutes les dispositions qui auront pour but l'accroissement ou la consolidation du bien-être de l'Etat ».

« Dans cet état, vous verrez, Messieurs, s'il ne devient pas nécessaire de chercher dans les droits sur les boissons un secours que nous ne pouvons trouver ailleurs, et qui est indispensable. Le Roi, dans sa retraite, gémissoit depuis long-temps sur les vexations auxquelles le peuple étoit livré par les vices de perception des droits réunis. Son premier soin a été d'en annoncer la destruction par l'organe des princes de sa famille qui l'ont précédé. Mais l'état où S. M. a retrouvé la France ; l'immense arriéré à solder, tant de braves dont il falloit assurer le sort, lui ont commandé de conserver à l'Etat des ressources proportionnées au besoin de réparer d'aussi grands maux et de satisfaire à d'aussi saintes obligations ».

« S. M. n'a pas voulu cependant que ces circonstances impérieuses frustrassent ses sujets des soulagemens qu'ils attendent de son amour. Elle nous a ordonné de chercher les moyens de remplacer, ou du moins d'alléger l'impôt dont le poids et les formes excitoient des réclamations ».

« Nous nous sommes occupés d'obéir aux intentions bienfaisantes de S. M., et de concilier les intérêts des finances avec les ménagemens dus à la liberté du commerce et des propriétés. Mais avant de convertir nos idées en un projet de loi qui puisse être soumis à l'épreuve d'une discussion publique, nous désirerions qu'elles fussent l'objet de communications officieuses avec vous, pour en recueillir des lumières qui nous donnent la confiance de vous présenter avec plus de maturité des résultats dignes de votre approbation ».

Fixation des budjets des années 1814 *et* 1815.

Art. 1er. La dépense de l'année 1814 est fixée à la somme de *huit cent vingt-sept millions quatre cent quinze mille francs*.

2. La recette est réglée à la somme de *cinq cent vingt millions*. Il sera pourvu à l'excédent des dépenses par les moyens extraordinaires.

3. La dépense de l'année 1815 est fixée à la somme de *cinq cent quarante-sept millions sept cent mille francs*.

4. La recette de l'année 1815 est réglée à la somme de *six cent dix-huit millions*. L'excédent de la recette sur la dépense fera partie des moyens extraordinaires destinés à l'acquittement des dépenses arriérées des exercices précédens.

Contributions directes, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1813 *et de* 1814.

5. Les contributions directes ordinaires de 1813 et de 1814 sont maintenues.

6. Les contributions extraordinaires de ces deux mêmes années, spécialement affectées au paiement des réquisitions et fournitures faites pour les armées, sont également maintenues.

7. Toutefois, dans les départemens qui ont été le théâtre de la guerre, ou qui auroient été occupés par les troupes alliées, les pertes duement constatées seront prises en considération, et il leur sera accordé tous dégrèvemens reconnus nécessaires.

Contributions directes de 1815.

8. La contribution foncière, la contribution personnelle et mobilière, et la contribution des portes et fenêtres seront, en 1815, perçues en principal et centimes additionnels, conformément aux tableaux annexés à la présente loi.

9. La répartition et la sous-répartition de la contribution foncière et de la contribution personnelle et mobilière, seront faites par les conseils-généraux et par les conseils d'arrondissement.

10. La répartition et la sous-répartition de la contribution des portes et fenêtres seront, comme précédemment, faites par les préfets et sous-préfets.

11. Les patentes continueront d'être établies et perçues sur le même pied qu'en 1814.

L'un des plus grands maux qui pèsent, en ce moment, sur la France, c'est l'*arriéré*. Il est trop certain que malgré ses immenses ressources, dues à l'excellence de son sol et à l'industrie de ses habitans, elle a toujours, dans ces dernières années, vu ses dépenses s'accroître progressivement au-delà de ces mêmes ressources. La masse de ce déficit est enfin portée à la somme énorme d'un milliard trois cent huit mille fr.; mais du moins (et S. Exc. l'a prouvé par des calculs) cinq cent quarante-deux millions sur ce total ne sont pas exigibles. Pour le reste, les principaux moyens d'acquittement, outre ceux que l'on trouvera dans une économie sévère, sont l'aliénation de trois cent vingt mille hectares de bois domaniaux, et du reste des biens des communes.

On donnera aux créanciers des obligations du trésor royal à 8 pour 100 d'intérêt; on n'a pu le fixer plus bas, puisque les rentes n'en produiroient pas un moindre. Il a été prudent de se ménager ce délai de trois ans; mais on espère qu'il ne sera point nécessaire, et que les obligations seront acquittées plutôt. Ces liquidations se feront par tiers, d'année en année, et à la troisième on recevra le capital avec le reste de l'intérêt.

Le ministre conclut par un rapprochement entre les causes qui ont soutenu le crédit de l'Angleterre, malgré l'accroissement de sa dette, et nui à celui de la France. Il parle ensuite de la satisfaction occasionnée au Roi par l'union établie et chaque jour croissante entre les grands pouvoirs de l'Etat. S. M. se flatte d'en trouver de nouvelles preuves dans les délibérations de la Chambre auxquelles ce projet de loi va donner lieu.

Résumant ensuite ce même projet, tel qu'il vient de l'exposer, S. Exc. en fait une lecture article par article.

Les ministres ont laissé en même temps un rapport fait au Roi sur l'état des finances. Il est long et fort détaillé. Il en résulte que l'ancien gouvernement en imposoit dans ses budjets, atténuant toujours les dépenses et enflant les recettes, ce qui a produit l'immense arriéré qui reste à combler. Ce rapport finit ainsi :

« Nous venons de présenter le triste mais fidèle tableau de la situation dans laquelle nous avons trouvé, Sire, les finances de votre royaume au 1er avril; nous avons reconnu un vide immense, des besoins multipliés et extrêmes à satisfaire; et pour toutes ressources, des impôts troublés dans leur perception et incertains dans leurs produits, des peuples épuisés par tous les genres de sacrifices, des provinces ravagées, et une matière imposable appauvrie par vingt ans de guerres et de malheurs.

La paix, le premier bienfait que V. M. a apporté à ses peuples, l'ordre et l'économie qu'elle a ramenés dans les dépenses de l'Etat, permettront de subvenir aux besoins de l'administration du royaume, sans accroître les charges des peuples, et en leur accordant même des soulagemens considérables. Aucun arriéré ne se formera sous le gouvernement de V. M.

Mais Votre Majesté n'a pas borné sa sollicitude à assurer le paiement exact de toutes les dépenses; elle a reconnu les dettes de l'ancien gouvernement; elle a ordonné que toutes les créances légitimes seroient payées intégralement; elle veut y consacrer des ressources extraordinaires, abondantes, et une partie même des revenus de son règne : c'est dans cette vue qu'elle a imposé à ses ministres la plus stricte économie.

Le résultat de cette fidélité, trop rare dans l'histoire des finances, sera, nous en avons l'intime conviction, le retour d'un crédit stable et d'une prospérité croissante, qui, depuis trop long-temps, étoient étrangers à la France ».

Le rapport du ministre a été entendu avec le plus grand intérêt. MM. les Députés ont paru touchés de ces communications franches et loyales d'un Prince qui sonde les plaies de l'Etat, et qui veut les guérir. On sait assez que s'il demande encore quelques sacrifices, c'est moins pour lui-même que pour l'honneur de la nation, et pour réparer des maux dont il n'est pas l'auteur. On a vu en cette occasion l'excellent esprit qui règne dans la Chambre, où chacun a senti la nécessité de se rallier autour d'un Monarque, dont la sagesse et

l'équité promettent à la France des jours plus sereins, si ses droites et salutaires intentions sont secondées par les grands corps de l'Etat et par tous les dépositaires du pouvoir.

—Nous avons du plaisir à annoncer que l'état de la santé du Roi est aussi satisfaisant que possible. Non-seulement S. M. se livre à son travail accoutumé, mais elle s'est montrée plusieurs fois au peuple. Elle a paru entr'autres un instant à la revue de dimanche, et a recueilli des applaudissemens qui ont paru la toucher sensiblement.

Un Nuage noir se forme à l'horizon, ou *des Signes précurseurs du Fanatisme religieux*, par M. D. *Brochure in-8°*.

Ce titre est assurément très-piquant, et cette annonce est effrayante. Ce *Nuage noir* forme un effet dramatique. Il nous semble voir M. D. avec sa lunette annoncer une éclipse, et nous menacer de quelque révolution pire que toutes celles que nous avons éprouvées. Cet homme fin et clairvoyant a découvert à l'horizon un point noir qui l'inquiète. Il y voit le germe d'un orage épouvantable, et le voilà aussitôt qui sonne l'épouvante et qui tire le canon d'alarme. Est-ce simplicité ou malice? J'avoue que je sais à quoi m'en tenir sur cet article.

Mais quel est donc ce M. D. qui fait ici le peureux, et qui veut nous communiquer les terreurs dont il se dit rempli? Ne sauroit-on tirer le voile sous lequel est caché ce faiseur d'horoscope? Dans le frontispice de sa brochure il s'est contenté de mettre l'initiale D.; mais dans la page à côté, on voit un nom en toutes lettres. Il est probable qu'il y a quelque affinité entre M. D. et un M. Dubroca, qui a fait une *Adresse à l'empereur Alexandre*. Or, l'un de ces deux noms n'est pas tout-à-fait inconnu dans la littérature révolutionnaire. On a cru y reconnoître un vénérable Barnabite, qui, de peur de donner dans le fanatisme religieux, a laissé là son état et ses vœux, a pris femme, et en a même, dit-on, changé. Par une suite du goût qu'il avoit pour la prédication, le même homme

s'est fait orateur dans la théophilanthropie, et il y a prononcé des discours qui étoient fort goûtés dans ces sages et édifiantes réunions. Depuis il a publié des discours pour célébrer les louanges du feu empereur. Ainsi, à toutes les époques de la révolution, ce digne citoyen a eu le courage de se mettre avec le plus fort, et de servir le parti dominant. Transporté du même zèle, il vient aujourd'hui nous éclairer sur le danger du fanatisme religieux. Armé d'une loupe qui grossit extrêmement les objets, il a vu les signes précurseurs du mal. Cet homme judicieux, calme et désintéressé, en a été épouvanté, et veut nous faire partager ses craintes. Mais, en vérité, nous ne pouvons nous en rapporter à son jugement, qui a été troublé en cette occasion par la peur. Or la peur, comme la foiblesse, fait dire ou faire bien des sottises. La peur aveugle. Tel qui découvre un nuage noir à l'horizon, n'aperçoit pas de très-gros nuages qui roulent encore sur sa tête. Tel qui braque sa lunette sur une sphère éloignée, se bouche les yeux pour ne pas voir un précipice dans lequel il va cheoir. C'est l'astronome qui tombe dans un puits.

Il y a véritablement des gens que l'expérience ne corrige pas, et dont la ténacité repousse toutes les leçons du passé. Depuis plus de vingt ans nous avons vu peser sur nous tous les maux qu'entraîne l'irréligion. Nous l'avons vue prendre successivement toutes les formes pour étouffer sa rivale. Les échafauds et les supplices, la prison et les fers, le bannissement et l'exil ont été tour à tour ses armes. Tout retentit encore de ses excès, tout gémit de ses ravages, tout retrace ses fureurs; et lorsque nous commençons à peine à respirer, lorsque nous ouvrons nos cœurs à

l'espérance et à la joie qu'inspire un autre ordre de choses sous le règne désiré d'un monarque religieux, voilà qu'un apôtre du temps passé feint des alarmes sur l'avenir. Il est tout épouvanté de voir que la religion va être considérée. Un si grand danger le touche vivement. Il est resté muet, quand elle étoit gémissante et proscrite. Il est resté muet, j'ai tort; M. D. n'a jamais été muet. Il a applaudi à toutes les belles choses de la révolution. Il a brillé dans les chaires des théophilanthropes. Il n'a pas réclamé alors, que je sache, contre les folies et les cruautés dont il étoit le témoin. Il a même un peu pris part aux premières. A-t-il bonne grâce aujourd'hui à faire le zélé, et à crier au feu quand l'incendie est appaisé, lui qui a dansé si long-temps à la lueur des flammes? Il lui convient bien de venir troubler notre paix, et empoisonner notre joie par des frayeurs indiscrètes. On diroit qu'il est tout consterné du changement mémorable qui nous a rendu le bonheur. Il veut bien nous apprendre que *la fatale hypocrisie du fanatisme trompa trop souvent la piété des Bourbons*. Il les exhorte instamment à ne pas *faire regretter ces derniers temps où du moins les droits de la conscience étoient respectés*. Si M. D. trouve que dans *ces derniers temps on respectoit* beaucoup *les droits de la conscience*, sa *conscience* n'est point difficile. Il a la bonté de donner à S. M. des conseils dont il est à croire qu'elle sentira tout le prix. Ces conseils sont tracés, à la vérité, d'un ton aigre-doux, qui n'a rien d'attrayant.

L'auteur a d'ailleurs de petites ruses qui ne lui réussiront pas, à ce que j'espère. Ainsi, il suppose que les gens religieux ont qualifié Louis XVIII *de roi jacobin*. Ne lui demandez pas où il a trouvé cette ri-

dicule et absurde accusation. Il n'en sait rien. C'est une fiction adroite. M. D., qui a été autrefois régent dans quelque collége, connoît les fleurs de rhétorique. Il y a contracté l'habitude de l'hyperbole, de l'invention, de quelque chose de plus même. Il aime le pathos, le jargon révolutionnaire, les images énergiques, les tournures vives, les épithètes ronflantes. Sa brochure est un feu roulant d'exclamations, d'apostrophes, d'antithèses. Toute l'artillerie de la déclamation y est mise en usage. L'emphase, l'exagération, la bouffissure, l'artifice y sont prodiguées. Mais l'auteur n'est pas toujours habile dans la disposition de ces petites ressources oratoires. Ainsi, il gourmande fréquemment le fanatisme et l'hypocrisie. Mais de bonne foi, ces mots ne réveillent plus parmi les hommes sages les idées qu'il y attache. Quand on parle aujourd'hui de fanatisme, on se rappelle aussitôt celui au nom duquel on déclara une guerre si implacable à la religion et à ses ministres, celui qui provoqua tant de mesures impies, violentes et arbitraires. M. D. n'est guère adroit de parler d'inquisition, de la Saint-Barthelemi, etc. Nous ne faisons que sortir d'une inquisition bien autrement terrible que celle qu'il peint de si noires couleurs. Nous avons vu des journées qui ne le cédoient point à la Saint-Barthelemi. Nous en avons vu, non pas une, mais plusieurs. Nous en avons eu les détails, non par des récits plus ou moins authentiques, mais par nos propres yeux. Nous sommes un peu plus touchés, nous devons plus l'être de faits dont nous avons été témoins et victimes, que de faits anciens, et qui ont pu s'altérer en passant par tant de bouches. Il est étonnant qu'il faille rappeler à M. D. le sort déplorable de tant de ses con-

frères, qui n'en méritent pas moins notre estime et nos respects, quoiqu'ils ne fussent ni mariés ni théophilanthropes. Il est étonnant qu'il faille lui dire que les horreurs de notre révolution, qui ont passé celles des siècles antérieurs, ne permettent plus de rappeler hors de propos d'anciens souvenirs qui ne se lient à rien de ce que nous voyons, et que c'est être doué d'une sensibilité bien étrange que de s'appitoyer sur des désastres si reculés, tandis que l'on reste impassible sur des excès dont nous frémissons encore, sur des plaies qui saignent, sur des ruines encore fumantes, sur le sang de tant de victimes qui n'a pas eu le temps de refroidir.

M. D. tonne contre l'hypocrisie. Ce vice est odieux sans doute. Mais qui en est coupable, ou le prêtre respectable qui enseigne ce qu'il croit dans le fond de son cœur, et qui pratique ce qu'il enseigne, ou l'homme souple et complaisant qui a flotté à tout vent, qui a prêché tour à tour l'Evangile et la théophilanthropie, qui a flatté toutes les idoles, et chanté toutes les époques de la révolution? L'hypocrite est celui qui feint des sentimens qu'il n'a pas dans le cœur, qui prêche la religion sans y croire, qui la sert et la combat tour à tour, qui écrit par métier, qui caresse tous les partis, et qui, n'ayant jamais de sentimens et d'opinions à lui, prend le masque qui convient le mieux à ses intérêts. C'est à M. D. à voir à qui cette définition ressemble.

Cet auteur en veut singulièrement à ses anciens confrères. Il les peint comme des fanatiques *dont les mains cruelles et parricides agitent les torches de la discorde*. Car il aime les effets dramatiques. Il intente même contre les prêtres des accusations formelles, et cite des faits

à leur charge. Il dit, page 9 de son pamphlet : *Déjà nous avons entendu les accéns furieux du fanatisme retentir dans les temples de la paix et de la miséricorde, et appeler le ciel au secours de la vengeance.* Quoi ! vous avez entendu cela, M. D., et où, s'il vous plaît ? Vous auriez bien dû le dire, afin qu'on réprimât le coupable. Mais non, c'est encore là une figure de rhétorique. Vous ne l'avez pas entendu, d'abord, parce que vous n'allez pas au sermon; et ensuite, parce que cela ne s'est pas dit. Non, aucun prêtre n'a tenu le langage que vous lui prêtez. J'en atteste tous ceux qui, depuis la restauration, ont assisté, dans nos églises, à des discours religieux. Ont-ils jamais ouï rien qui approchât de ce qu'on leur reproche ici? Tous les prédicateurs chrétiens, au contraire, n'ont-ils pas prêché l'oubli du passé, le pardon des injures, la concorde, la charité? Tous n'ont-ils pas célébré le généreux pardon d'un Roi magnanime, et les nobles dispositions de son digne successeur? Nous défions M. D. de citer aucun exemple de ces provocations haineuses dont il parle. Nous le défions, sans craindre d'être démentis. Nous ne lui donnerons point ici les épithètes qu'il mériteroit pour avoir inventé une calomnie si noire, et pour avoir voulu flétrir le clergé, dans un moment où ce corps respectable offre plus que jamais l'exemple des vertus qui conviennent à son état. Nous laisserons ici M. D., dont la partialité est trop suspecte, dont les raisons sont misérables, dont le pathos est ridicule. C'est un déserteur qui dit du mal de son régiment. Il ne sera pas cru sur parole. Abandonnons ce verbiageur emphatique, ce détracteur sournois, qui dissimule mal son chagrin de ce qui fait le bonheur public. Mais seroit-il donc vrai

qu'il y eût des gens qui craignissent l'influence du fanatisme religieux? Ils montreroient bien peu de discernement ou de bonne foi. M. D. l'a dit lui-même. *La France n'est point organisée pour ce fanatisme. Nos lumières et nos institutions sont incompatibles avec ses prétentions et ses doctrines.* Mais alors pourquoi a-t-il donc composé sa brochure? Non, le fanatisme religieux n'est point à craindre. C'est un vieil épouvantail avec lequel on ne peut faire peur qu'aux enfans. Tout le repousseroit, nos habitudes, nos mœurs, l'esprit général de la société, et celui même du corps que l'on suppose disposé à l'introduire. Ceux qui le redoutent, sont ou des gens foibles qui ont peur de leur ombre, ou des gens intéressés par leur conduite passée à craindre l'influence la plus nécessaire de la religion. Ce sont des gens qui se sont apparemment accoutumés au langage révolutionnaire, où prêtre et fanatique étoient synonymes. Nous avons vu le temps où on traitoit de fanatiques ceux qui croyoient en Dieu. Il en est resté quelque chose, et plusieurs ont de la peine à se défaire des idées et du ton qu'ils avoient adoptés à cette heureuse époque. Il faut espérer qu'ils reviendront peu à peu à des opinions plus saines, à des jugemens plus justes, à des sentimens plus modérés. Ils apprécieront l'esprit de la religion, non d'après les reproches et les déclamations de ses ennemis, mais d'après les actions et les discours de ceux qui l'aiment et la pratiquent. Ils entendront retentir d'un bout de la France à l'autre un cri unanime de paix, de concorde et de charité. Les prêtres dans les temples, les écrivains religieux dans leurs ouvrages, les simples fidèles dans leurs conversations, tous n'ont qu'un vœu, c'est que la religion soit florissante sans

doute, mais non au détriment de la paix, dont elle sera, au contraire, le garant et le gage; c'est que l'esprit de l'Evangile, qui est un esprit d'indulgence et de modération, soit suivi; c'est que l'on oublie le passé, que l'on pardonne les injures, et que l'on suive le noble exemple d'un Roi mourant; c'est enfin, que l'on gagne les esprits par la douceur et la persuasion, et qu'au règne de l'injustice, du despotisme et de l'arbitraire, succède celui des lois, de l'équité, de la sagesse et de la bonté. Voilà nôtre fanatisme. Voilà l'esprit de la religion. Voilà celui du Prince vertueux et éclairé qui nous gouverne. De telles dispositions ne sont pas bien redoutables, et nous nous flattons qu'elles doivent calmer les esprits les plus peureux et les alarmistes les plus décidés. Tous les bons citoyens doivent se rallier à ces idées salutaires; et loin de semer des terreurs indiscrètes ou ridicules, concourir aux efforts d'un gouvernement sage pour amener un état de calme dont nous avons tant besoin après les agitations et les orages du passé.



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Le Roi a rendu, le 10 juin, une ordonnance concernant l'acceptation des fondations, dons et legs faits aux églises, séminaires, fabriques, hospices, associations religieuses, et autres établissemens publics. En voici la teneur :

Art. 1er. Il n'est rien innové relativement à l'autorisation par le gouvernement, des fondations, dons et legs faits en biens immeubles aux églises, séminaires, fabriques, hospices, associations religieuses et autres établissemens publics autorisés et reconnus, et de ceux qui

leur seront faits en argent, s'ils excèdent la somme capitale de 1000 francs, non plus qu'à celle attribuée aux préfets, de pareilles fondations, dons et legs faits à ces mêmes établissemens, quand la valeur des sommes ou effets mobiliers donnés n'excédera pas 300 fr.

Ces autorisations d'accepter seront accordées sur l'acceptation provisoire des évêques diocésains, quand il y aura charge de services religieux, et sur le rapport de notre ministre, quand elles devront émaner du gouvernement.

2. Les dons et legs faits en argent, qui s'éleveront de 300 à 1000 francs, et ceux qui le seront en effets mobiliers, à quelque somme que puisse s'en porter la valeur, seront soumis pour l'autorisation, sur l'avis des préfets, à notre ministre, qui pourra accorder ou refuser l'autorisation.

3. Les arrêts et arrêtés d'autorisation détermineront l'emploi des sommes données, ainsi que la conservation ou la vente des effets mobiliers, d'après ce qui sera jugé le plus convenable aux besoins et aux intérêts des églises et autres établissemens publics légataires, sans qu'il y ait obligation de le faire en rentes sur l'Etat.

Le ministre de l'intérieur a envoyé cette circulaire aux évêques, avec la lettre suivante :

Monseigneur, j'ai exposé au Roi que les fondations en faveur de l'Eglise ont été consacrées par l'art. 15 du Concordat de 1801, et par l'art. 73 de la loi du 8 avril 1802, à condition qu'elles seroient faites en rentes sur l'Etat, avec l'acceptation de l'évêque diocésain, et l'autorisation du gouvernement; que postérieurement, la faculté de donner toutes sortes de biens a été accordée, et l'autorisation des sous-préfets substituée à celle du gouvernement, pour les valeurs en argent et meubles au-dessous de 300 francs. Il a plu à S. M. de déclarer, 1°. qu'il n'est rien innové relativement à son autorisation et à l'acceptation de l'évêque diocésain; 2°. que l'autorisation des préfets suffira pour les dons d'une va-

leur au-dessous de 300 francs (les sous-préfets, comme délégués des préfets, pourront continuer de donner ces autorisations); 3°. que son ministre, ayant dans ses attributions les affaires concernant le culte catholique, autorisera les dons et legs de 300 à 1000 francs en argent, et de 300 francs et au-dessus indéfiniment en effets mobiliers. Telles sont les principales dispositions de l'ordonnance du 10 juin 1814, dont j'ai l'honneur de vous faire l'envoi. Il avoit été déjà dérogé, mais conditionnellement, à *l'obligation des placemens en rentes sur l'Etat;* l'art. 4 de l'ordonnance annulle formellement cette obligation. La perception de ces rentes exige des frais que le placement sur les lieux peut éviter. Le Roi veut qu'on ne soit obligé qu'à consulter le plus grand intérêt des établissemens religieux. Leur dénuement est tel, qu'il paroît très-important de leur assurer des revenus plutôt que de leur procurer des embellissemens. C'est à votre sagesse, Monseigneur, qu'il appartient d'y avoir égard, dans les avis dont vous accompagnerez les demandes d'autorisation.

J'espère que les personnes qui ont les moyens et l'intention de venir au secours de l'Eglise, verront dans les dispositions du Roi un motif de faire plus de bien et avec plus de confiance.

Signé, l'abbé de MONTESQUIOU.

— Le ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur a adressé la lettre suivante aux évêques:

Monseigneur, je ne crois pas nécessaire d'appeler votre attention sur les articles du Catéchisme que le dernier gouvernement y avoit fait insérer. Je vous félicite de pouvoir faire disparoître de nos dogmes les plus saints, des flatteries si indignes des premières leçons de l'enfance. La religion fait des sujets fidèles; mais c'est en nous apprenant à connoître le souverain auteur de tout ordre et de tout bien; elle nous enseigne tous les devoirs de la société en nous montrant ce que nous de-

vons à Dieu; et en donnant à l'obéissance un caractère auguste qu'elle ne pourroit jamais trouver dans les institutions des hommes.

Profitez, Monseigneur, de cette occasion pour épurer tout ce qui pourroit alarmer votre sollicitude dans votre Catéchisme, et peut-être pour reprendre celui qui étoit enseigné dans votre diocèse lorsque l'État savoit respecter également la religion et les leçons de ses ministres.

J'ai l'honneur, etc.

L'abbé de Montesquiou.

MM. les vicaires-généraux du chapitre de Paris n'avoient pas attendu cette ordonnance pour reprendre l'ancien Catéchisme; dès le 1er. juillet dernier ils en ordonnèrent la réimpression et l'enseignement dans tout le diocèse (1).

— M. l'abbé Carron vient d'arriver de Londres en cette ville. Cet estimable ecclésiastique est assez connu par les établissemens de bienfaisance et de charité qu'il a formés en Angleterre. Son zèle pour les malheureux a imaginé une foule de moyens de les servir. Son industrieuse activité rappelle la mémoire de cet admirable Vincent-de-Paul, qui étoit à la tête de toutes les bonnes œuvres, et qui a fait de si grandes choses. Mu, comme lui, par le motif de la charité chrétienne, M. l'abbé Carron a exécuté, en Angleterre, des projets dont on n'auroit pas cru qu'un simple particulier pût venir à bout. Nous ne savons si ce vertueux prêtre revient pour toujours dans sa patrie, et s'il se propose d'y former aussi quelques établissemens à l'instar de ceux qu'on lui doit chez nos voisins.

Clermont, *en Auvergne*. Les dames de l'instruction charitable de l'Enfant-Jésus, dites à Paris dames de Saint-Maur, viennent d'établir dans cette ville, sous les auspices de notre digne évêque, une maison

---

(1) On le trouve, à Paris, chez Adrien Le Clere, imprimeur de l'Archevêché, quai des Augustins, nº. 35; prix, 50 c. rel. en parchem.

d'éducation pour laquelle nous formons les vœux les plus sincères. Leurs élèves sont encore en petit nombre; mais les soins qu'elles leur donnent sont remarquables, et de nouvelles institutrices se forment à Paris pour venir compléter le service de ce pensionnat naissant, lorsqu'elles y seront appelées par un plus grand nombre d'élèves. Quelques-unes des nouvelles institutrices, conduites par leur supérieure, viennent de faire le voyage de Vichi pour y présenter les vœux de leur congrégation à S. A. R. Mme. la duchesse d'Angoulême. Elles en ont été accueillies avec une extrême bonté. S. A. R. leur a fait plusieurs questions pleines d'intérêt sur l'objet et la fin de leur institut, et elle a bien voulu le prendre sous sa protection spéciale. Cet institut a pour objet et pour fin l'éducation des demoiselles, l'instruction des pauvres filles, l'exercice des œuvres de miséricorde, la propagation de la foi chrétienne dans les familles. Il fut établi à Rouen, en 1666, et à Paris, dans la maison qu'il occupe rue Saint-Maur, faubourg Saint-Germain, en 1675, par le R. P. Barré, minime. Cette maison est le chef-lieu de toute la congrégation; c'est là que se trouve le noviciat général, et c'est de là qu'on envoie les sujets dans les divers établissemens du royaume. L'institut fit des progrès très-rapides sous Louis XIV, et se répandit dans les diverses provinces de France. C'est dans son sein que Mme. de Maintenon prit douze sœurs pour commencer la maison royale de Saint-Cyr, consacrée à l'éducation de deux cents demoiselles. Les dames de Saint-Maur furent chargées, en 1776, du pensionnat de Lévignac, dans le diocèse de Toulouse, établi sur le modèle de celui de Saint-Cyr. A l'époque de 1789, l'institut comptoit environ cent maisons et six cents sujets en exercice. La maison, chef-lieu, jouissoit alors de 20,000 francs de rente. Les dames de l'instruction charitable de Jésus furent chassées de tous leurs établissemens, en 1791. Depuis, quelques-unes d'entr'elles ne s'étoient de nouveau réunies que pour élever de jeunes personnes,

chacune dans les lieux où la révolution les avoit jetées. Il n'existoit plus à Paris qu'une foible réunion de trois de ces dames, lorsqu'elles y furent rétablies, le 12 mars 1806. M. l'évêque de Metz, alors vicaire-général de la grande-aumônerie, sollicita leur rétablissement, et l'obtint. Les statuts sommaires de ces dames furent approuvés, leur ancienne maison, rue Saint-Maur, leur fut restituée, le gouvernement acquitta les frais de réparation et de mobilier, et finit par doter la maison chef-lieu de 5,000 francs de rente. Mme. de Fumel, supérieure-générale, Mme. Boulard, première assistante et directrice du noviciat, ont été les deux colonnes de cette congrégation renaissante. Ces deux dames quittèrent tout pour venir à Paris au secours de leur congrégation. Elles eurent d'abord à lutter contre toutes sortes d'obstacles, et elles furent assaillies par tous les genres de privations. Leur constance fut enfin couronnée par le succès. La congrégation devint prospère. Leur noviciat se compose maintenant de vingt-cinq aspirantes ou novices. Elles ont pu rétablir vingt-cinq maisons, et le nombre de leurs professes est d'environ cent cinquante. Elles ne font pas de vœux. Elles ne se lient que par de simples promesses qui leur tiennent lieu de vœux, tant elles y sont exactes et fidèles. Elles font deux années de noviciat, après lesquelles les professes sont envoyées dans les diverses maisons pour y remplir les fonctions dont leur supérieure-générale les juge capables. Leur costume est celui que portoient les veuves et les demoiselles vivant dans la retraite sous Louis XIV. On n'exige point de dotation pour entrer dans cette congrégation. Il suffit que les aspirantes paient leur pension pendant les deux années de probation, et fassent les frais de leur prise d'habits, de leur profession et de leur trousseau. Ce qui n'excède pas la somme de mille écus. Ainsi, cet institut peut offrir aux jeunes personnes bien nées qui sont appelées à la vie religieuse, un asile heureux où elles peuvent servir à la fois Dieu, la religion et la société dans l'état d'insti-

tutrices, et se sanctifier elles-mêmes en travaillant à l'instruction chrétienne des jeunes personnes.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 26 de ce mois, le Roi est allé faire une visite à Monsieur, à Saint-Cloud. Les deux Princes paroissent aujourd'hui dans un état de santé très-rassurant.

— S. A. R. Mgr. le duc de Berry est allé, le 26, à Fontainebleau, pour y assister à la bénédiction des drapeaux que le Roi l'avoit chargé de remettre de sa part aux grenadiers et chasseurs royaux de France. Ces deux superbes régimens étoient rangés en bataille sur une pelouse en avant du château; au milieu de cette pelouse, un autel s'élevoit; un fauteuil surmonté d'un dais pour S. A. R. avoit été préparé : la cérémonie avoit attiré une foule prodigieuse, tant de la ville que des villages environnans. Le Prince ayant parcouru les rangs, fit former le carré, au centre duquel l'autel se trouvoit placé. Le Prince s'étant placé à son prie-dieu, le maréchal prince de Wagram, M. le duc de Reggio, et les autres officiers-généraux et supérieurs ont entouré son fauteuil. Les bâtons du dais étoient soutenus par quatre sapeurs des grenadiers et chasseurs royaux; les drapeaux, placés en face de l'autel, étoient tenus par les colonels des deux corps. Après un discours analogue à la circonstance, prononcé par M. le curé de Fontainebleau, les drapeaux ont été bénis et portés ensuite en tête des corps respectifs. Alors le carré a été formé de nouveau, et Mgr. le duc de Berry s'étant placé au centre, a reçu, au nom du Roi, le serment des deux régimens. S. A. R. en avoit prononcé elle-même la formule à haute voix. Les plus vives acclamations ont suivi. Les troupes ont ensuite défilé devant S. A. R. : rien ne pouvoit surpasser la beauté de leur tenue, l'ensemble et la précision de leurs manœuvres, si ce n'est le zèle dont elles se montroient animées pour la cause auguste qu'elles venoient de jurer de défendre.

— Dans la chambre des Députés, M. Fornier de Saint-Lary a développé, dans la séance du 27 juillet, la proposition qu'il avoit faite précédemment relativement au paiement des

dettes contractées par le Roi pendant son séjour dans les pays étrangers. Tout le monde avoit applaudi à une idée si noble, si juste, si digne d'un peuple loyal, et long-temps célèbre par son amour pour ses rois. M. Fornier de Saint-Lary a prononcé sur ce sujet un discours qui sera imprimé.

« L'objet de cette proposition, dit l'orateur, l'auguste famille qu'elle concerne, méritent, l'une la plus grande réserve, l'autre le plus profond respect. Puis-je oublier, d'ailleurs, que je parle aux représentans d'un peuple chez qui l'honneur eut toujours des autels, et dont l'amour pour ses rois fut dans tous les temps un caractère historique? L'approbation unanime de la Chambre a fait connoître que j'avois fidèlement interprété vos pensées. Les puissances alliées et le gouvernement françois ayant mutuellement compensé les fournitures et les avances auxquelles les diverses guerres, depuis 1792, avoient donné lieu, il ne peut être question ici que des dettes personnelles du Roi. Ces dettes, quels que soient les bruits répandus par la malveillance, se bornent aux avances faites par les souverains et les particuliers, pour l'entretien seulement de la famille royale pendant son séjour en pays étranger. L'orateur rappelle en peu de mots les événemens funestes qui forcèrent la famille de nos rois à fuir une patrie abandonnée à l'anarchie et aux troubles, les secours empressés qu'elle reçut de toutes parts. Au premier rang de ces généreux créanciers est l'Angleterre. Voudroit-on qu'elle pût se vanter d'avoir entretenu la famille de nos rois, sans que la France lui eût offert le paiement de ses avances? Vainement l'Angleterre objecteroit qu'elle n'a fait que suivre l'exemple de la France, en rendant aux Bourbons ce que Louis XIV avoit fait pour les Stuarts. Faisons notre devoir, Messieurs, sans nous inquiéter des autres. Au second rang de ces créanciers sont des hommes confians qui ont livré leur fortune et celle de leurs enfans à ces augustes personnages, persuadés que le peuple françois rendroit tôt ou tard justice à tant de vertus, de magnanimité et de malheur. Si la bienfaisance a porté quelque adoucissement à l'infortune de notre monarque; si elle a contribué à entretenir cette précieuse sensibilité, ce plus noble trait du caractère des souverains; hâtons-nous de payer cet arriéré, le plus sacré de tous. C'est celui de la justice, de l'honneur et de la reconnoissance ». La proposition de M. de Saint-Lary est à l'unanimité prise en considération, et en-

voyée à la discussion préalable des bureaux. Le discours sera imprimé. Il ne peut manquer d'être goûté par toutes les classes de lecteurs.

— On assure que le traité de paix entre la France et l'Espagne vient d'être signé à Paris.

— S. M. reçoit encore des députations des villes et des corps. Les officiers employés à l'expédition de Quiberon lui ont été présentés dernièrement. S. M. leur a dit des choses très-flatteuses, et a témoigné ses regrets d'en voir si peu qui eussent survécu aux désastres de cet événement. La ville d'Uzès a offert aussi ses respects au Roi, et lui a demandé la permission de lui élever un monument. S. M. a répondu qu'elle avoit déjà refusé de semblables demandes, et qu'elle désiroit, que si on lui élevoit un monument, ce ne fut qu'après sa mort. Dieu veuille alors que nous ne lui en érigions pas sitôt. S. M. a dit qu'elle examineroit une autre demande de la ville d'Uzès, relativement à son évêque, récemment arrivé d'Angleterre, et que ses diocésains désirent voir revenir parmi eux.

Nant, (département de l'Aveyron), *18 juin.* Cette ville a fait éclater, depuis la restauration, des sentimens qui lui sont communs avec toute la France ; mais avant cette heureuse époque, elle s'étoit distinguée par un trait de fidélité qui mérite d'être connu : c'est l'érection d'une statue de Louis XVI, sous le règne de Napoléon. Ce monument fut fait, en 1810, par les soins de M. d'Ycher de Villefort ; il fut élevé dans son jardin, qui devint, dès-lors, un lieu public où tous les habitans alloient contempler les traits de l'infortuné monarque. M. d'Ycher fut, dès ce moment, l'objet d'une surveillance particulière. Après bien des persécutions, il fut arrêté et conduit au château d'If, au mois de février 1813. Des ordres furent donnés pour briser cette statue. Ils furent exécutés, mais non pas de telle sorte, que les habitans de Nant n'aient pu réparer les outrages faits à l'effigie de leur Roi. Effectivement, M. d'Ycher a eu la consolation, en rentrant dans sa ville natale, de trouver la statue de l'infortuné Monarque, élevée sur la place publique, qui s'appellera désormais la *Place Louis XVI.*

Dieu auteur des grands événemens arrivés en France en 1814; par un député des côtes du Nord au Corps Législatif, en l'an 5 (1).

Dieu, sans doute, est l'auteur de tout ce qui se fait, et sa Providence règle tout; mais il est des événemens où sa toute-puissance, et l'empreinte de sa souveraine volonté, se montrent d'une manière plus éclatante, et où son doigt divin est, pour ainsi dire, marqué d'une manière visible. L'auteur de ce petit écrit met au rang de ces événemens merveilleux, ce qui vient de se passer sous nos yeux au sujet de l'heureuse restauration de nos anciens Princes. Il fait voir dans les causes de cette mémorable révolution, un accord qu'on ne rencontre point dans ce qui s'opère par des moyens ordinaires; dans l'effet, une promptitude, une justesse, une précision tout-à-fait admirables, et qui nous induisent naturellement et comme malgré nous, à rapporter à un agent plus qu'humain, ce qui ne nous paroît pas explicable autrement.

C'est en effet un tableau curieux et instructif, que celui des vingt-cinq ans qui viennent de s'écouler, et une ample matière à de sérieuses réflexions. D'abord dix années se passent à détruire l'ordre ancien, et à tout mettre dans la confusion. On avoit commencé par les systêmes, on finit par la frénésie et le crime. Las de ce chaos et d'atrocités de tout genre,

(1) 15 pag. in-8°.; prix, 50 c. franc de port. A Paris, chez Méquignon fils aîné, rue Saint-Severin, n°. 11; et au bureau du Journal.

on croit être revenu à l'ordre, parce qu'une force unique et concentrée s'empare de l'autorité, et comprime les factions. L'anarchie en effet a disparu; mais à elle succède un gouvernement qui amène l'excès contraire, et ce gouvernement est l'instrument dont Dieu se sert pour punir les écarts d'une liberté que l'on a voulue sans frein. Il semble avoir dit à l'homme : « Tu as désiré de secouer un joug sage et nécessaire; apprends ce qu'il en coûte ». Enfin, quand tout paroît perdu, Dieu prend la France en pitié, et il la délivre miraculeusement. Cette petite brochure, datée du 15 mai, et publiée alors, a paru avant que le Roi donnât la chartre constitutionnelle. Il n'étoit point déplacé qu'à cette époque, l'auteur profitât de l'occasion pour examiner ce que, de son côté, la nation devoit faire, afin de seconder les vues du souverain, et de concourir au bien que promettoit le retour de la maison régnante. Il s'indigne contre quelques prétentions annoncées, de lui imposer des conditions, et contre le renouvellement de certains principes dont on n'a point eu à se louer; tel que celui, par exemple, de la *souveraineté du peuple.* Mais il voit avec reconnoissance un bon Roi, fixer lui-même des bornes à son pouvoir, limiter sa prérogative, établir les bases d'après lesquelles il se propose de régner, et les fonder sur la justice, l'utilité publique et le bonheur des peuples. On doit dire, à la louange de l'auteur, que son écrit respire des sentimens véritablement religieux, la haine des factions, et l'attachement aux vrais principes; cela n'étoit pas tout-à-fait à l'ordre du jour en l'an 5, lorsqu'il étoit membre du Corps Législatif. Il dut y être un peu déplacé, et avoit sa part des mesures patriotiques du 18 fructidor. L.

La science de la santé, soit pour le moral, soit pour le physique, ou *Hygiène encyclopédique* (1).

C'est une chose si précieuse que la santé, que tout ce qui tend à la conserver a droit d'exciter notre attention. On trouvera dans ce livre de bons avis et des conseils utiles à suivre. Il n'est pas seulement consacré à la médecine préservatrice; l'auteur, profondément pénétré des vrais principes du christianisme, songe à l'ame autant qu'au corps, et n'omet aucune occasion de rappeler ses lecteurs aux idées religieuses. Au mot *Piété*, il observe que cette vertu, « lorsqu'elle est éclairée, contribue à la santé, en ce qu'après avoir réprimé les passions, elle donne une satisfaction intérieure à la vue de ses devoirs parfaitement remplis ». Il met le goût des romans au nombre des maladies morales, et en peint les dangers. Le style de l'ouvrage est souvent négligé; mais, dit l'éditeur, « l'auteur ne court point après la vaine gloire »; il ne court pas non plus après l'intérêt, car il ne prétend retirer de son livre, comme de quelques autres qu'il a déjà publiés, aucun profit pécuniaire. Son libraire a ordre de le distribuer *gratuitement*. Seulement un avis au lecteur, qu'il y a inséré, invite toute personne qui en recevra un exemplaire à donner, à quelque pauvre de son choix, la modique somme de 1 fr. 50 c. Cette œuvre de charité, abandonnée à la conscience de chacun, est néanmoins de rigueur de la part du donataire. Il

(1) Un vol. in-12 de 298 pag. A Avignon, chez Laurent Aubanel, imprimeur-libraire du Lycée; et à Paris, au bureau du Journal.

impose, à celui qui ne voudra point faire cette aumône, la condition de renvoyer l'exemplaire à l'imprimeur dont il l'aura reçu, lequel alors en disposera en faveur de quelqu'autre personne charitable. Des intentions si estimables et si rares ont bien droit à quelqu'éloge.

L.

---

*Histoire de la vie privée et politique du vertueux Louis XVI, contenant des faits ignorés des historiens, recueillis par un grand personnage d'Allemagne, auteur de l'*Histoire du duc d'Enghien, *précédée de pièces servant à démontrer que Bonaparte redoutoit la liberté de la presse; tyrannie qu'il a exercée sur la pensée, sa haine invétérée contre la dynastie des Bourbons : ornée du portrait de Louis XVI* (1).

Voilà un titre un peu singulier et un amalgame bizarre. L'auteur accole deux noms peu faits pour se trouver ensemble, des détails sur Louis XVI, et des détails sur le despote qui s'étoit assis à sa place. Il mêle ce qui doit intéresser tout le monde avec ce qui ne peut intéresser que lui. Il dit longuement ce que nous savons tous. Il a trop l'air de n'avoir mis le nom de Louis XVI à la tête de sa brochure qu'afin de la faire vendre, et elle avoit en effet un peu besoin de ce passe-port. On est sûr d'exciter l'intérêt en parlant d'un Prince si vertueux et si indignement traité, et sous ce rapport, M. Prudhomme lui rend justice. J'aime à croire qu'il a toujours pensé ainsi. Sans doute

---

(1) 58 pag. in-8°.; prix, 1 fr. 50 c., et 1 fr. 75 c. franc de port. A Paris, rue des Marais, F. S. G., n°. 18; chez Desauger, rue Jacob, au coin de celle de Saint-Benoît.

il n'est pas le même qui a attaché son nom à tant de mauvaises productions, à tant de pamphlets révolutionnaires, qui ont contribué à égarer l'esprit des peuples. Il n'est pas de ceux qui ont retourné leur habit, et qui se trouvent tout à coup royalistes zélés, après avoir été long-temps des plus ardens dans le parti contraire.

Quoi qu'il en soit, je suis obligé de dire que M. Prudhomme n'est pas toujours clair ni même correct dans ses expressions. Je trouve page 6, « que la maison de Louis, lorsque dans l'intérieur il étoit dégagé de l'attirail de la royauté, étoit *celle* de la bonté et de la *philosophie* », et page 8, « que Louis crut, long-temps avant la révolution, que le tiers pourroit le *venger* de la noblesse et du clergé; que l'*esprit philosophique* se glissa insensiblement dans son ame; mais que trop bonne et trop confiante, elle fut dupe de la bonne philosophie, et qu'il devint faux philosophe, de roi bon, bienfaisant et instruit qu'il étoit ». Je ne crois pas qu'avec sa grande et belle ame, Louis, si bon, si généreux, ait jamais désiré qu'on le *vengeât, ni de la noblesse, ni du clergé,* dont la majeure et plus saine partie lui a toujours été fidèlement attachée, et j'avoue que je n'entends pas ce que l'auteur veut dire par cette *philosophie* tantôt *bonne* tantôt *fausse* qu'il attribue à ce Prince. La philosophie de Louis XVI étoit du bon esprit et de l'esprit religieux. C'est ce qui l'a caractérisé pendant son règne, et notamment à la fin de sa vie.

L'auteur prétend que Danton avoit voulu sauver le Roi, et il assure avoir eu personnellement connoissance de ce projet. Il nous conviendroit mal de nier durement un fait allégué si positivement, et duquel on dit être

si bien informé; mais l'auteur attribue à des puissances voisines d'avoir refusé de coopérer à une œuvre aussi honorable. L'une de ces puissances qu'il nomme, « vouloit, dit-il, que les François commissent un régicide; l'autre, qu'il ne nomme point, feignoit de trouver dans le Roi un démocrate, et de le croire un révolutionnaire opposé à l'intérêt des couronnes ». Ainsi, continue l'auteur, une politique mal entendue a *voulu* tuer Louis XVI ». Une pareille inculpation, des vues aussi machiavéliques et aussi basses de la part de gouvernemens, qui, pour être divisés d'intérêts, ne sauroient être taxés d'une aussi odieuse immoralité, de telles accusations ne devroient, ce semble, être mises en avant que preuves en main, et appuyées de pièces authentiques et en bonne forme.

Si on nous demandoit notre opinion sur cet ouvrage, nous dirions que l'auteur n'y a pas tenu bien exactement tout ce qu'il avoit promis. Il l'a terminé par cet immortel testament, où l'ame de Louis paroît dans toute sa grandeur. C'est une espèce de dédommagement que M. Prudhomme nous offre de beaucoup d'inutilités semées dans sa brochure. L.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Le Pape, dont la santé résiste à toutes les fatigues, donne ses soins à la réorganisation de tout ce qui avoit été détruit ici. Il sort tous les jours, après avoir travaillé dans son palais, et va visiter quelqu'une des églises de Rome. Il mêle ainsi la prière et les exercices publics de la religion aux soins du gouvernement. Il accueille avec bonté les étrangers qui se trouvent dans cette capitale. Il donne des audiences, écoute les réclamations, et fait tout ce qui est en lui pour guérir les maux

passés et réprimer les abus. Ces jours derniers, il alla à l'église de Saint-Charles, dite *del Corso*, et y assista à un service funèbre pour les prélats, prêtres et autres, qui ont fini leurs jours dans l'exil ou la prison. S. S. fut reçue par les membres du sacré collége. Il y a déjà, à Rome, vingt-huit cardinaux. Le cardinal Maury loge chez son neveu, le prélat Maury. Il a eu quelque peine, dit-on, à ne pas demeurer à Montefiascone; mais l'ordre du saint Père étoit formel, et le cardinal a été obligé de se contenter de traverser sa ville épiscopale. On prétend qu'il avoit eu envie de réclamer la protection d'une cour voisine. Il paroît néanmoins qu'il a abandonné ce projet. Il vit très-retiré, et nul prélat ou même ecclésiastique ne va le voir. On en use ainsi par charité, et pour ne pas troubler ses méditations sur l'instabilité des grandeurs humaines.

PARIS. M. l'évêque de Tournay vient d'arriver ici de Rome, où il étoit allé, comme on dit, *ad apostolorum limina*. Il a été reçu du Pape avec une distinction particulière, et retourne dans son diocèse où sa présence achèvera de ramener l'ordre. On sait que ce diocèse avoit été aussi en proie aux troubles, et qu'on y avoit exercé bien des rigueurs. Le chapitre avoit aussi été maté par des ordres violens et arbitraires.

BEAUVAIS. Le dimanche 17 juillet, il a été chanté ici, dans l'ancienne église cathédrale, un *Te Deum* à l'occasion de la paix. MM. les gardes du corps de la compagnie de Noailles y assistoient, ayant à leur tête M. le prince de Poix en personne. Un discours a été prononcé par M. le vicaire-général d'Amiens, à la résidence de Beauvais. L'orateur s'y est livré à des réflexions du plus grand intérêt sur les derniers événemens, sur le retour de la famille royale, et sur les biens que produit la religion. Il a montré combien elle est utile à l'Etat, et combien elle sied aux guerriers même qu'elle anime à mieux servir le Prince. Son discours a été imprimé. M. l'abbé Godart a été nommé aumônier des

gardes du corps, et réside ici avec la compagnie de Noailles.

LISIEUX. Dans un moment où plusieurs villes réclament le rétablissement des siéges épiscopaux qu'elles avoient avant la révolution, nous pouvons bien aussi faire valoir nos titres. Lisieux est une des villes les plus propres à redevenir le siége d'un évêque. Ce diocèse contenoit plus de cinq cents paroisses. Il comptoit cinq villes, non compris la ville épiscopale. Pont-Audemer, Pont-l'Evêque et Bernay, sont des chefs-lieu de sous-préfectures, qui ont une population assez considérable. Les bourgs sont nombreux. Lisieux est au centre. La cathédrale, le palais épiscopal, les deux séminaires subsistent encore. Nous avons un collége, deux communautés pour l'éducation des filles, une maison de frères des Ecoles chrétiennes, deux hôpitaux. La dotation même de l'évêque se retrouveroit aisément. Elle consiste en biens-fonds non aliénés et en rentes constituées pour des fiefs. Le morcelement qu'on a fait de ce diocèse a eu de grands inconvéniens. Les communications avec Séez, Bayeux et Evreux ne sont pas toujours possibles, et les ecclésiastiques plus éloignés de leur chef, moins surveillés, moins liés entr'eux, n'ont plus les mêmes secours que lorsqu'ils travailloient sous les yeux d'un évêque qui les voyoit de plus près. Nous nous flattons que ces considérations seront pesées, et que l'on sentira l'utilité d'un rétablissement qui seroit sagement entendu sous le rapport religieux et politique.

GAND. Plusieurs journaux ont publié la lettre suivante, qui n'est point, comme on l'a dit, une décision du Saint-Siége, mais une simple lettre d'un prélat employé à la daterie. Elle ne paroît avoir été transmise, ni par le canal du cardinal Consalvi, ni par les mains du nonce. C'est sans doute une réponse particulière de Mgr. Sala, à des prêtres qui l'avoient consulté. Nous ne prétendons point blâmer l'esprit de cette lettre, qui porte un caractère de modération, et nous applaudi-

rions plutôt à l'esprit qui l'a dictée ; mais nous croyons qu'on a eu tort de la citer comme un rescrit du Saint-Siége, et comme émanée de son autorité. On sait d'ailleurs que les Flamands, qui ne sont pas aussi souples que bien d'autres, ont exigé de ceux qui avoient reconnu l'évêque nommé à Gand, des rétractations et des réparations publiques. Tous les troubles sont appaisés aujourd'hui. Voici, au surplus, le texte de la lettre :

« J'ai examiné et pesé de nouveau tout ce qui s'est passé dans le diocèse de Gand, par rapport à l'exercice de la juridiction ordinaire ; mais puisque l'état actuel des choses est devenu tel, qu'il ne paroît plus exiger une disposition spéciale du Saint-Siége, nous jugeons convenable d'imposer aux deux parties un silence perpétuel sur les contestations qui ont été élevées à ce sujet ; et, en mettant fin à toute controverse sur tout ce qui a eu lieu, de nous borner, pour le présent, à recommander aux ecclésiastiques d'observer entr'eux la paix et l'union, afin d'éviter tout scandale à l'égard des fidèles, comme il convient à des ministres de l'Eglise. Plein de confiance dans la pureté de la doctrine et la vertu des respectables chanoines, je ne doute pas qu'ils ne se soumettent avec docilité à cette mesure ».

Rome, le 28 mai 1814. *Signé*, DOMINIQUE SALA.

MADRID. S. M., interprétant son décret du 21 mai dernier, a décidé que les grains provenant des terres des ordres réguliers, et qui se trouvent dans les magasins de l'armée, ne seroient pas rendus. Elle dit, dans son décret, qu'elle espère que les religieux ne se plaindront pas d'une mesure nécessitée par les circonstances, et qu'il seront les premiers à renoncer à une partie de leurs revenus, après avoir craint si long-temps de perdre leurs fonds. Il continue d'arriver des provinces un grand nombre d'adresses des corps ecclésiastiques, qui montrent le plus grand dévouement pour le roi. Mais il est faux que les prédications des prêtres aient occasionné des émeutes à Léon et à Compostelle. L'Espagne

est tranquille. Quelque jugement que l'on puisse porter sur les mesures que prend le gouvernement, il est vrai de dire qu'elles ont ici l'assentiment général. Il ne faut point juger des faits et de l'esprit public, ni par ce qu'en disent nos journaux, qui sont un peu exaltés dans un sens, ni par ce qu'en racontent les feuilles étrangères, qui ne sont pas toujours exactes dans un autre sens. Après une grande révolution, il est difficile de retrouver tout à coup le calme. Peu à peu les esprits prendront une assiette plus tranquille, et le zèle même se renfermera dans de justes bornes. Le roi, par un décret, du 24 juin, a prononcé que les biens et deniers du clergé seroient exempts des impositions auxquelles les cortès les avoient assujettis il y a quelques années. Mais S. M. dit en même temps qu'elle espère que le clergé s'empressera, comme par le passé, à subvenir aux besoins de l'Etat. Un évêque a sur-le-champ justifié cette confiance du Roi. Il a offert à S. M. soixante mille réaux, qui ont été acceptés. La gazette de la cour publie sa lettre en taisant son nom, comme il l'a demandé. Il se répand que l'évêque de Pampelune a refusé l'archevêché de Valence, auquel il avoit été nommé, comme nous l'avons dit. D. Escoïquiz, que vous avez vu à Paris, et qui a été précepteur de S. M., vient de publier un exposé des motifs qui déterminèrent le Roi au voyage de Bayonne, en 1808. Ce chanoine y justifie S. M. et son conseil des reproches qu'on leur a faits à cet égard. Il entre aussi dans le détail des événemens et des négociations qui ont eu lieu à Valençay, jusqu'au retour de Ferdinand VII. Je crois bien que vous aurez incessamment cet écrit à Paris. Ce sera le complément de l'ouvrage de M. de Cevallos.

TURIN. Il vient de paroître ici un ouvrage qui a été publié, dit-on, à Bruxelles, et qui traite du rétablissement des Jésuites. Les amis de cette société célèbre se flattent de la voir renaître de ses cendres. On prétend que notre Roi est décidé à lui confier l'éducation, et on assure même qu'il a fait, à cet égard, des ouvertures au

souverain Pontife. Bien des gens répandent qu'elles seront favorablement accueillies par le saint Père, dont la manière de penser, à l'égard des Jésuites, n'est pas douteuse. Déjà sa Sainteté, par un bref du 7 mars 1801, avoit autorisé l'établissement des Jésuites en Russie. Depuis, par un autre bref, du 31 juillet 1804, elle permit aux sujets napolitains d'entrer dans cet ordre, et de s'y livrer, soit à l'enseignement, soit à l'exercice du ministère. On se rappelle avec quelle ardeur il se forma, dans le royaume de Naples, des maisons de Jésuites. La révolution qui y arriva peu après, détruisit sur le continent cette œuvre naissante. Mais la société subsista en Sicile. Elle a aujourd'hui dans cette île quatre colléges, sans compter le noviciat. On dit que ces cinq établissemens comptent environ deux cent profès. Des lettres de Rome nous apprennent que le P. Angelini, procureur-général, et le P. Crassi, y sont arrivés de Palerme. Ils vont probablement solliciter quelques mesures du Saint-Siége en leur faveur. Ceux qui se prétendent bien instruits, disent que le Pape rétablira les Jésuites par une bulle pour les Etats où on voudra les recevoir. Outre les établissemens qu'ils ont déjà en Russie et en Sicile, on sait qu'ils en ont aussi en Angleterre et aux Etats-Unis. M. l'archevêque de Baltimore est Jésuite, ainsi que son coadjuteur, et il protége sa compagnie, qui a dans son diocèse un collége et un noviciat. Nous ne pouvons nous dissimuler que, sous le rapport de l'éducation surtout, la restauration des Jésuites seroit un bienfait dont on a un grand besoin dans l'état actuel de l'enseignement, qui est livré le plus souvent à des hommes avides, et quelquefois à des hommes corrompus (1).

---

(1) Nous donnons cet article de notre correspondant de Turin, au risque de choquer quelques personnes à qui l'ombre d'un Jésuite fait peur, et qui nous ont adressé des réclamations sur un petit mot que nous avions dit en leur faveur. Mais cette fois ce n'est pas à nous qu'elles s'en prendront. Il est visible que la lettre vient d'un pays ultramontain. *(Note du Rédacteur).*

Nouvelles politiques.

Le Roi a reçu, le 29 juillet, dans la salle du Trône, étant assis et couvert, une députation de la Chambre des Pairs, qui a été conduite à l'audience de S. M. par le grand-maître, le maître et les aides des cérémonies. S. M. s'est découverte à l'arrivée et à la sortie de la députation.

M. le chancelier de France, président de cette députation, a lu l'adresse de la Chambre des Pairs, conçue en ces termes :

Sire,

« Vos fidèles sujets composant la Chambre des Pairs de France apportent au pied du trône de V. M. leurs respectueux remercîmens pour la communication qu'elle leur a fait donner de l'exposé de la situation actuelle du royaume. Ils reconnoissent, avec les ministres de V. M., que la plus grande partie des maux qui ont pesé sur la France avoient leur source dans le despotisme du dernier gouvernement, dans la passion effrénée de la guerre, dans le mépris de la constitution, des lois, des traités, des droits même de chaque citoyen; enfin dans l'abus désastreux de forces que ce gouvernement n'avoit pas créées, et de ressources qui n'étoient pas son ouvrage.

» C'est aux lumières du siècle, Sire, c'est au patriotisme des meilleurs citoyens, que la nation a dû le premier germe des bienfaits dont on a tant abusé. L'agriculture, soulagée du fardeau de la dîme et de celui des droits féodaux, la législation politique et civile, administrative et financière, ramenée à l'uniformité ; les corporations, les villes, les provinces, faisant à la loi commune le sacrifice de leurs priviléges ; l'accroissement du nombre des propriétaires, la création de nouveaux produits et de nouvelles richesses, l'accélération du mouvement de capitaux, voilà ce que l'on a vu naître au milieu des orages de la révolution. Les richesses que vingt-cinq années de calamités n'ont pu entièrement épuiser, suffisent encore pour placer la France au rang des Etats où les finances offrent le plus de ressources.

» Elles n'étoient pas détruites ces richesses au moment où s'éleva ce gouvernement dont le principal talent consistoit à placer toujours la nation dans ces positions critiques où un

effort appeloit un autre effort, où le patriotisme étoit contraint de seconder la tyrannie, où l'honneur national n'avoit à choisir qu'entre l'oppression étrangère et l'oppression domestique.

» Qu'a-t-il fait de l'autorité suprême, celui qui ne s'est pas contenté de la part qu'il avoit à la gloire nationale? De tous côtés, il va conquérir la haine, amasser des vengeances, prodiguer le sang et les trésors, et contraindre les puissances rivales à découvrir dans leur propre sein des forces qu'elles ne se connoissoient pas. Dès-lors le destin des combats est abandonné à la puissance du nombre : on voit des multitudes s'entre-choquer; les peuples tout entiers précipités les uns sur les autres; et lorsqu'enfin l'Europe désespérée conjure contre son oppresseur et le nôtre, ses ennemis l'accablent à son tour sous le poids énorme des masses qu'il leur apprit à soulever.

» A cette époque mémorable, il a été donné au monde un spectacle jusqu'à présent sans exemple dans l'histoire des nations : l'aspect, Sire, de vos longs malheurs, supportés avec tant de courage, l'opinion de vos grandes lumières, qui se sont perfectionnées dans la retraite, le respect qui suit les vertus constamment pratiquées, ont rendu les ennemis d'un gouvernement qui n'est plus, les alliés de V. M. C'est à ce titre, Sire, qu'ils ont traité avec vous; et l'on a vu V. M., encore entourée de leurs nombreuses armées, imprimer aux négociations le double caractère de la modération et de la fermeté.

» Vous êtes rendu à la nation, Sire, et la nation vous est rendue; qui pourroit douter désormais du salut de la patrie? Dès que V. M. a saisi les rênes du gouvernement qui venoit de succomber sous l'excès de son despotisme, elle a sagement organisé les contrepoids des pouvoirs; et lorsque, consultant l'esprit des peuples, l'état actuel des sociétés, le vœu des hommes éclairés, V. M. se lie à ses sujets par une constitution dont les principes étoient déjà dans toutes les bouches et dans tous les cœurs, la nation entière se presse autour de cette chartre sacrée, et vous jure amour et fidélité. C'est dans cette chartre, Sire, qu'est votre force et la nôtre; elle rend à l'esprit public son énergie; elle réalise pour nous cette salutaire division des pouvoirs qui les modère l'un par l'autre, qui prévient les imprudences, qui pèse les mesures, et juge avec maturité les

moyens. Là sont les germes réparateurs de toutes les infortunes passées, et toutes les sources de la prospérité future.

» Le prompt développement des principes constitutionnels par des lois nécessaires, la marche régulière des autorités, le raffermissement de la religion et de la morale rallieront tous les intérêts, feront taire toutes les passions, et fonderont la confiance publique sur des bases inébranlables.

» La nation, instruite par les plus grands événemens, est digne de s'associer à vos hautes pensées, et de concourir à l'œuvre de son bonheur.

» Les révolutions qu'elle a subies n'ont pas altéré son caractère. Un peuple agricole, actif et industrieux; un peuple qui a reçu de la nature une vive sensibilité, un haut courage, qui s'enflamme pour la gloire, et préfère la mort à la honte, sera toujours respecté des autres nations, et toujours digne de vous.

» Aux derniers jours d'une lutte terrible, nos braves armées, affoiblies et dispersées, combattoient encore avec un courage héroïque pour l'honneur et pour la patrie.

» Sire, un peuple qui a déployé tant de grandeur dans l'adversité, saura, pour assurer les premiers bienfaits que nous devons à V. M., faire de grands efforts et de généreux sacrifices. Votre cœur ne les ordonneroit point, la seule autorité royale ne suffiroit pas à les effectuer; mais votre peuple va au-devant de ces sacrifices; il inspirera à ses représentans les sentimens d'amour, de respect et de fidélité qui l'animent. V. M. imprimera à ses conseils le sceau de son caractère. Vos ministres seront responsables devant vos peuples du dépôt d'autorité qui leur est confié; ils le seront envers vous de la conformité de leurs actes avec vos intentions paternelles.

» Sire, dans l'exposé de la situation du royaume, vos ministres ont dit qu'il seroit impossible de faire le bien, si l'union générale ne secondoit pas vos vues bienfaisantes; la Chambre des Pairs n'oubliera jamais qu'elle doit donner l'exemple de cette union ».

Les président et secrétaires,

Signés, DAMBRAY, le comte DE PASTORET, le duc DE LEVIS, le comte DE VALENCE, le maréchal duc de Tarente, MACDONALD.

Vu et scellé,
Le grand-référendaire, *Signé,* SEMONVILLE.

La réponse du Roi à la Chambre des Pairs a été prononcée en ces termes par S. M. :

« Je reçois avec satisfaction l'adresse de la Chambre des Pairs.

» J'ai exposé avec pleine confiance l'état critique de la France; j'ai envisagé ses principales ressources dans l'union parfaite des François avec moi, et j'en reçois avec un grand plaisir le gage dans l'assurance que me donne aujourd'hui la Chambre des Pairs ».

— Une députation de vingt-cinq membres, en grand costume, a présenté, le 30 juillet, au Roi l'adresse votée par la Chambre des Députés dans le comité secret d'hier.

M. Lainé, président, a lu l'adresse conçue en ces termes:

Sire,

« En faisant présenter aux deux Chambres l'exposé de la situation du royaume, et en rappelant ainsi les représentans de la nation à concourir à la réparation de tant de malheurs, V. M. a bien présumé de son peuple : vos fidèles sujets de la Chambre des Députés des départemens, Sire, vous remercient de n'avoir pas désespéré du salut de la France.

» Ce tableau, tout affligeant qu'il est, ne nous a causé aucune suprise. Quand tous les pouvoirs étoient confondus, tous les droits méconnus; lorsque tout accès étoit fermé à la vérité, c'étoit de l'excès des maux seul qu'on pouvoit attendre le remède.

» Sous un Roi juste et pacifique, ce tableau ne nous inspire pas de crainte. Encouragés par le généreux dévouement de V. M., rassurés par des institutions, fruit de sa profonde sagesse, ranimés par son impartiale tendresse pour tous ses enfans, les François se signaleront par une noble émulation de sacrifices maintenant destinés au bonheur public. Sire, il n'est pas en France de maux irréparables, quand le monarque, les grands corps de l'Etat, toutes les classes de la société n'aspirent, par un vœu commun et avec une confiance réciproque, qu'à l'affermissement du trône et au rétablissement de la patrie.

» Désormais libres et protégés, vos sujets trouveront dans l'exercice de leur industrie des moyens de fournir des ressources à l'Etat. C'est sans doute vers le plus utile des arts, l'agriculture, que se tourneront d'abord leurs efforts et leurs

capitaux. Mais pour que ce beau sol, arrosé de leurs sueurs, puisse mieux se fertiliser et leur suffire, ils espèrent que la bonté de V. M. leur facilitera ces secours que donnent à un grand peuple les manufactures et le commerce. En reportant à nos colonies, replacées sous votre sceptre, la paix et l'abondance, nous en recevons un accroissement de richesses que le nouveau génie de la France dirigera vers les améliorations de l'intérieur.

» Les puissances voisines s'attendent, Sire, à voir l'esprit de la nation se porter vers ces grands objets; elles seront entièrement rassurées lorsque les bras d'un peuple guerrier s'emploieront aux arts de la paix qui lient les nations entr'elles. Elles savent que V. M. et la France ne veulent, dans ces avantages communs à tous les peuples, que cette part réservée par la Providence à notre position géographique.

» C'est ainsi qu'une nouvelle vie se répandra par le travail dans toutes les branches de l'économie publique, et portera l'aisance et le goût du bien dans toutes les conditions. Ce bonheur, Sire, sera l'effet des méditations de V. M. et du concours de tous les François à seconder ses intentions paternelles. La Chambre des Députés aussi ne manquera ni à l'attente du trône, ni à l'espoir de la nation. Elle unira ses efforts à ceux de son Roi pour faire disparoître, s'il se peut, jusqu'au souvenir de nos infortunes ».

S. M. a répondu :

« Je reçois avec plaisir l'adresse de la Chambre des Députés. Les sentimens qui l'ont dictée sont aussi ceux qui m'animent. J'ai exposé avec franchise la situation du royaume, parce que c'est le seul moyen de communication entre un bon père et ses enfans. Je vois avec une douce satisfaction l'union qui existe entre la Chambre des Députés, la nation et moi. C'est ainsi que nous panserons les plaies de l'Etat, et qu'en faisant fleurir les grandes sources de la prospérité publique, l'agriculture, le commerce et les arts, nous rendrons à la France ce bonheur qui est le plus cher objet de mes vœux ».

— MONSIEUR, dont la santé est bien améliorée, est revenu à Paris, le lundi 1er. août. S. A. R. recevra tous les mardis et samedis, de midi et demi à deux heures.

— M. le duc d'Angoulême a dû arriver, le 24 juillet, à Toulouse, où on faisoit des préparatifs pour le recevoir.

Mémoire sur les administrations capitulaires des évêques nommés, en réponse au Mémoire pour M. le cardinal Maury (1).

Il est prouvé dans ce *Mémoire* que le cardinal Maury ne peut s'excuser, sous aucun rapport, de s'être chargé, malgré l'expresse défense du Pape, de l'administration capitulaire du diocèse de Paris.

L'auteur du *Mémoire* convient qu'il est une différence reconnue par le chef suprême de l'Eglise, entre l'Italie et la France, relativement aux administrations des églises vacantes par les prélats nommés. Mais il ne laisse pas le droit au cardinal Maury de faire valoir en sa faveur cette différence de discipline : « Un cardinal, dit-il, lié au Saint-Siége par des sermens particuliers, évêque d'un siége d'Italie, situé » dans les Etats du Pape, invoque l'autorité de la » discipline de l'église gallicane, pour se laver du » reproche que lui adresse le chef de l'Eglise, d'avoir violé la discipline reçue dans l'Eglise d'Italie, » à laquelle il appartient par son double titre de cardinal et d'évêque. En vérité, il est impossible de » rien concevoir dans une pareille réponse. Que M. le » cardinal cherche dans les archives de Rome et dans » les lois canoniques de la métropole où est situé son » siége de Montefiascone, des exemples ou des au-

(1) Brochure in-8°.; prix, 1 fr., et 1 fr. 25 c. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

» torités pour excuser sa conduite, et alors sa défense » n'aura rien de choquant, sa marche sera régulière. » Mais qu'étant cardinal et évêque d'un siége situé » dans les Etats romains, il aille fouiller dans les an- » nales ecclésiastiques de la France, qu'il appelle à son » secours la discipline de cette Eglise, quand le chef » de l'Eglise lui reproche d'avoir violé une discipline » en vigueur à Rome et à Montefiascone, voilà une » apologie d'un genre fort nouveau! etc..... ».

L'auteur du *Mémoire* paroît avoir fait un calcul assez exact des administrations capitulaires des évêques nommés sous Louis XIV. Il en fait monter le nombre jusqu'à quinze ou vingt. Mais il ignore les détails de leur administration, que les archives de plusieurs diocèses auroient pu lui fournir. Il a fait des recherches fort justes sur les mêmes administrations sous Henri IV; et enfin il cite l'usage établi dans tous les chapitres de France d'envoyer des lettres de vicaires-généraux aux évêques nommés. Il en conclut la validité des administrations capitulaires; mais il n'en regarde pas moins leur existence comme un abus, et il voudroit qu'un article d'un nouveau Concordat les abolit sans retour. Il est difficile de n'être pas de son avis, quand il cite en preuve du mauvais effet de ces administrations, celle du cardinal Maury, qui, de l'avis de tout le clergé de Paris, a été un très-mauvais administrateur, et qui a excité d'autant plus de plaintes par ses caprices et ses boutades, qu'il succédoit dans le gouvernement à deux archevêques renommés pour leur esprit de douceur, de modération et de sagesse.

Mais en supposant que les vœux de l'auteur, sur l'article prohibitif des administrations capitulaires, eussent leur effet, nous formerions celui de voir la

juridiction du chapitre, dans la vacance des siéges, concentrée en la personne d'un seul et unique grand-vicaire, comme cela se pratique dans l'Eglise d'Italie. Car si la vacance pouvoit se prolonger, il seroit contre toutes les règles d'une bonne administration d'admettre un ordre de choses en France qui, loin de concentrer l'autorité dans le gouvernement du diocèse, la diviseroit entre plusieurs. On sait trop combien cette division de pouvoir affoiblit l'autorité, et entraîne avec elle de graves inconvéniens, le pire des maux dans un gouvernement quelconque étant d'en multiplier les chefs. Il n'y a que les hommes qui n'ont jamais traité des administrations qu'en théorie qui puissent en douter. On souhaiteroit encore que l'unique grand-vicaire ne fut pas révocable à la volonté du chapitre, et ne fut pas ainsi à la merci d'un corps qui pourroit, sur des plaintes légères ou mal fondées, l'éloigner. Pour faire le bien, il faut être long-temps en place, et pouvoir compter sur son autorité.

Ce *Mémoire sur les administrations capitulaires* paroît composé par un homme instruit de la matière. Il est écrit d'ailleurs avec vigueur, et l'auteur a même quelquefois des mouvemens très-heureux. Je jugerois que s'il n'a pas encore beaucoup écrit, il est du moins fort en état d'écrire, et qu'il joint au zèle et aux connoissances de son état, le talent de la discussion et une logique pressante. Nous n'entrerons pas avec lui dans le fond de la question; mais nous croyons que, quelque opinion que l'on ait, à cet égard, on lira avec intérêt ce *Mémoire*, qui, s'il est prononcé, est du moins sage, mesuré et instructif, et qui présente des détails peu connus.

H.

Le Tour du Cercle, ou *Tableau de nos malheurs et de nos crimes* (1).

Une révolution imprévue change tout à coup la face de l'Europe. Le François étonné regarde, en frémissant, le profond abîme qui menaçoit de l'engloutir, et qu'une main secourable vient de fermer. Le colosse tombé, tout le monde s'abandonne à la joie, au besoin d'exprimer ses sentimens; et pendant trois mois, Paris est inondé d'une multitude d'écrits qui se succèdent rapidement. Mais, comme il arrive à des ouvrages de circonstance, tous se ressemblent un peu, parce que tous ont la même chose à dire, parce qu'il n'est qu'un vœu, qu'un sentiment dans tous les cœurs. Parmi cette prodigieuse quantité d'écrits, on en trouve fort peu cependant qui méritent de survivre à l'époque qui les a vus naître. L'attrait de la nouveauté disparoît bientôt, et le mérite réel peut seul se faire distinguer de la foule.

L'ouvrage dont nous allons parler est de ce petit nombre. L'auteur parcourt les divers événemens qui ont agité la France depuis le règne de Louis XVI, jusqu'au retour des Bourbons. Il parle d'abord de ceux qui, éblouis de l'éclat éphémère d'une fausse gloire, encouragèrent, par des dangereuses louanges, l'ambition funeste d'un conquérant; puis il entre en matière, et présente un tableau fidèle de la France dans le temps de ses crimes et de ses malheurs; mais c'est

(1) Brochure in-8°.; prix, 1 fr. 25 cent. A Paris, chez Le Normant, rue de Seine; et au bureau du Journal.

sur les vertus de Louis XVI qu'il s'arrête principalement. Ce sont ses longues souffrances et celles de son auguste famille, qu'il retrace avec ces vifs sentimens qui naissent d'une ame fortement émue et pénétrée de son sujet.

Je suis persuadé que l'auteur est un excellent citoyen, un François digne de ce nom, fermement attaché à la cause de ses Rois, et prêt à les servir autrement que de sa plume. On pourroit en quelques endroits reprendre des inégalités ou des incorrections de style. Mais c'est l'épanchement du cœur, et le cœur ne sauroit juger sévèrement ce qui en part. L'auteur paroît d'ailleurs sincèrement religieux, et fait remarquer l'action de la Providence dans les événemens dont nous avons été témoins. B...s.

Réflexions d'un propriétaire françois sur la liberté de la presse. Brochure.

Nous faisons d'autant plus volontiers mention de cette courte brochure, qu'elle nous a paru rédigée dans un très-bon esprit, et que nous avons quelque regret de n'avoir encore rien dit sur un sujet qui exerce si fort en ce moment tous les esprits, et qui fait naître tant d'écrits contradictoires. Nous aurions dû peut-être aborder aussi cette grande question, et l'envisager sous les rapports sous lesquels on ne paroît pas la considérer assez; savoir, sous les rapports de la religion, de la morale, de l'ordre social et politique. Il nous semble que la plupart de ceux qui ont traité cette matière, se sont mis à côté de la question. On s'est jeté sur les idées libérales, sur les inconvéniens du despotisme, sur les dangers de l'arbitraire. Nous

ne voyons pas trop ce que tout cela prouve en faveur d'une liberté illimitée de la presse. N'y auroit-il donc aucun milieu entre deux excès, et seroit-il vrai, comme l'a dit un partisan de la liberté dans toute son étendue, qu'il fallut *ou permettre ou fusiller!* Nous avouons que nous sommes persuadés qu'un gouvernement sage et ferme sauroit éviter ces deux extrêmes. Il y a, Dieu merci, bien des degrés entre la licence et le despotisme.

L'auteur de cette brochure nous paroît avoir des idées saines sur la question qui nous occupe. C'est non-seulement un bon citoyen, plein de respect et de confiance pour son Roi; c'est encore un politique éclairé par l'expérience, et qui appelle le passé à notre secours pour nous guider. Il gourmande un peu les publicistes modernes. Quand il y auroit un peu de vivacité dans la forme, il nous semble avoir toute raison pour le fond, et nous nous rangeons de son avis à cet égard, dussions-nous passer pour illibéraux. Nous pourrons donner quelque jour des considérations sur cette matière délicate et importante.

Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Comme il paroît que quelques journaux étrangers ont parlé d'une manière peu exacte de ce qui s'est passé ici, et de l'esprit qui anime le gouvernement pontifical, nous avons cru que vous verriez avec plaisir quelques détails sur les principaux actes de ce gouvernement. Ils respirent la sagesse et la modération, en même temps que l'attachement aux règles et aux principes, et ils peuvent servir à réfuter les détracteurs de la religion et du clergé. S. S., en rétablissant l'ordre, a constam-

ment montré pour les individus les ménagemens d'un père bien plus que la sévérité d'un maître. Elle s'est contentée des rétractations de ceux qui avoient fait quelque acte contraire à son autorité. Dès le 8 avril dernier, se trouvant alors à Imola, où le saint Père a été précédemment évêque, il fit connoître que ceux qui auroient pris part à l'usurpation, devoient souscrire à une déclaration qui leur seroit remise. Le 24 avril, étant à Césène, il annonça qu'il ne recevroit point à son audience les évêques de Citta della Pieve, de Pérouse, de Narni, de Civita Castellana, d'Anagni, ainsi que les ecclésiastiques qui auroient tenu la même conduite que ces prélats. Il leur ordonna de se rendre à Rome et d'y attendre ses ordres. Mgr. Atanasio, pro-vice-régent de Rome, qui avoit prêté le dernier serment, et concouru à beaucoup de mesures en faveur de l'usurpation, a publié, le 16 avril, une déclaration où il manifeste son repentir, et se soumet à ce qu'on ordonnera de lui. L'abbé Casolini, qui avoit aussi accepté des places, et montré même quelque zèle à servir la cause de l'ennemi de l'Eglise, a fait imprimer une rétractation très-précise et très-circonstanciée. M. le duc de Sora ayant fait offrir au Pape de lever 700 hommes pour son service, et de lui ériger une statue, S. S. l'a fait remercier de son zèle; mais elle n'a accepté ni l'une ni l'autre de ses offres. Les constitutions apostoliques et la modestie du saint Père s'opposoient à l'érection d'une statue en son honneur; et quant à la levée proposée, il en abandonnoit le soin au colonel Bracci, qui lui a montré une si constante fidélité, et qui a recouvré sa place auprès de lui. Par une proclamation du 4 mai, il défend aux particuliers de faire aucune recherche sur le passé, et se réserve de statuer sur les coupables. Un rescrit du cardinal-vicaire, della Somaglia, enjoint aux ecclésiastiques qui auroient quitté l'habit de leur état, de le reprendre. En même temps un édit de Mgr. Rivarola, délégué du Pape à Rome, abolit le Code Napoléon, et rétablit tous les anciens tribunaux

dans leurs attributions respectives. Il supprima également les nouveaux impôts, et remit en vigueur ceux qui étoient précédemment en usage. Il créa une commission chargée de rendre aux cardinaux, évêques, chapitres, etc., leurs biens non-aliénés. Cette même commission étoit chargée de faire payer aux religieux des deux sexes, dans le courant de mai, deux mois de la pension qui leur avoit été assignée. On leur défendoit de reprendre leur habit, S. S. se réservant de prendre un si important objet en considération, lorsqu'elle seroit de retour à Rome. Le 23 mai, à l'occasion de l'entrée du souverain Pontife dans sa capitale, il ordonna au Mont-de-Piété de rendre sans frais tous les gages jusqu'à la somme de 5 paoli (3 livres à peu près), et chargea en même temps les curés de distribuer des aumônes aux pauvres de leurs paroisses. On sait combien son entrée dans Rome fut marquée par les éclats de la joie du peuple. L'ivresse des Romains continua après ce premier moment, et n'est pas même encore calmée. Toutes les fois que S. S. sort, elle est l'objet des acclamations les plus vives. Le jour de la Pentecôte, elle assista à la messe solennelle dans la chapelle Sixtine au palais du Vatican, et donna la bénédiction papale au peuple. Elle ordonna qu'en actions de grâces le saint Sacrement fut exposé les 3, 4 et 5 juin dans la Basilique de Saint-Jean de Latran, et les trois jours suivans dans celle de Sainte-Marie Majeure. La Fête-Dieu fut célébrée avec une pompe signalée, et le saint Père donna lui-même dans la Basilique du Vatican la bénédiction du saint Sacrement. Depuis il a été constamment occupé de tous les détails qu'exige la situation des affaires. On a intimé l'ordre aux ecclésiastiques qui avoient prêté le dernier serment de le rétracter, faute de quoi ils seroient suspens *à divinis*, et depuis il a été accordé un sursis pour ceux qui n'auroient pas encore fait cet acte de soumission. L'affluence des demandes ayant empêché d'effectuer le paiement de la pension promise aux religieux

des deux sexes, on leur annonça qu'on les solderoit le 6 juin. Tous les tribunaux ont repris successivement leurs fonctions. Le 21 juin, celui du gouvernement a été réinstallé. Mgr. Orengo, auditeur civil, et le lieutenant civil Pierdonati, y ont repris leur place. L'attention de S. S. s'est principalement portée sur les biens ecclésiastiques, que la cupidité de l'usurpateur avoit envahis. Les débiteurs de rentes et loyers appartenant aux églises ont eu ordre d'acquitter leurs dettes. Les agens et receveurs des couvens et chapitres ont été chargés de présenter l'état des biens aliénés et de ceux qui ne l'étoient pas. Les receveurs de ces biens ont été aussi sommés de rendre leurs comptes. On avertit tous les cardinaux, prélats et autres, qui auroient des biens à réclamer, de le faire, et il a déjà été publié quatre listes de réclamans. S. S. se propose d'accorder des indemnités à ceux de ses sujets qui ont été le plus lésés dans la liquidation des dettes. Elle a nommé une commission chargée de lui présenter un travail sur le rétablissement des ordres religieux. On croit qu'il y aura des réformes à cet égard, et qu'il sera convoqué un chapitre composé des différens chefs d'ordre, et présidé par un membre du sacré collége. Les Juifs ont reçu des ordres très-sévères pour se renfermer, comme autrefois, dans leurs quartiers. Telles sont, en abrégé, les principales mesures qu'a prises le gouvernement. Tel est l'esprit qui l'anime. Il n'y a rien là qui ne soit une nouvelle preuve de la sagesse, de la modération et de l'esprit de paix qui a dicté toutes les démarches du souverain Pontife depuis ses malheurs.

— S. S. a éprouvé quelque incommodité, et a gardé ses appartemens pendant quatre ou cinq jours. Elle est mieux en ce moment, et tout fait croire que cet état d'indisposition n'aura point de suites fâcheuses.

Fermo. Le jour de la Pentecôte, S. Em. le cardinal César Brancadoro, archevêque de cette ville, a officié pontificalement dans son église métropolitaine. Il a en

même temps prononcé un discours, où il a retracé les grands bienfaits de la Providence dans les derniers événemens. Il a félicité ses diocésains de la constance et de l'attachement que la plupart ont témoignés, et a parlé avec modération de la foiblesse de ceux qui n'ont pu tenir tête à l'orage. Il a fini son homélie par des exhortations chrétiennes à ses auditeurs. Le retour de S. Em. dans son diocèse a fait un grand plaisir dans ce pays, qui a souffert beaucoup de la dernière persécution, et qui n'est même pas encore totalement affranchi des suites de la guerre.

PARIS. Bien des personnes désireroient que, dans un moment de restauration et de restitution générale, on rendit aux églises les monumens qui leur appartiennent, et qu'on en a enlevés, pour les accumuler dans le Musée dit des Petits-Augustins. Ces monumens étoient faits pour la place où on les avoit mis, dans les lieux qui les possédoient originairement. Ils sont déplacés dans le dépôt actuel. C'est à Saint-Sulpice que j'aimerois à voir M. Languet. Sa place est dans l'église qu'il a su terminer. La Sorbonne redemande Richelieu qui l'a bâtie. Les paroissiens de Saint-Eustache se réjouiroient de voir Colbert revenir parmi eux. Ces monumens, et beaucoup d'autres, sont des monumens religieux, et leur place est conséquemment dans nos églises et non dans un lieu profane ou devenu tel. Ils excitent à la prière en même temps qu'ils font naître l'intérêt et la curiosité. Ils inspirent un sentiment de religion. On veut voir autour d'eux le recueillement. Le bruit des voix et la conversation des spectateurs trouble, en quelque sorte, la paix de ces illustres morts. Suivons leurs dernières volontés. Rendons-les à ces églises, où ils ont voulu laisser leurs cendres. Que la piété aille prier à leurs tombeaux. Que leurs familles puissent y porter leur hommage. Cette restitution avoit déjà été demandée sous le dernier gouvernement, et un ami des arts l'avoit réclamée sous le seul rapport des convenances et du goût. Nous y joignons aujourd'hui d'au-

tres motifs non moins puissans, et nous sommes persuadés que le gouvernement accueillera les demandes qui lui seront faites à cet égard. Déjà on dit que plusieurs églises se disposent à porter leurs réclamations au pied du trône.

— Mgr. della Genga, archevêque de Tyr, et nonce extraordinaire en France, a été grièvement malade. S. Exc. a reçu les sacremens de l'Eglise. Depuis, son état s'est amélioré. Non-seulement tout danger est passé, mais on espère une heureuse et prompte convalescence.

— M. l'ancien évêque de Saint-Malo est arrivé, le 23 juillet, à Rome, et a déjà eu plusieurs conférences avec le cardinal secrétaire d'État. On s'attendoit qu'il auroit incessamment une audience du saint Père.

— Un ordre du Roi met à la disposition du séminaire métropolitain de Paris, les bâtimens non vendus qui appartenoient au séminaire de Saint-Sulpice, et qui sont déjà occupés par quelques élèves.

TOURS. Par une ordonnance du 1er. juillet, M. l'archevêque a ordonné de rétablir la procession et les prières qui étoient autrefois en usage à la fête de l'Assomption. Il a rétabli également, pour son diocèse, l'usage du Catéchisme publié autrefois par M. de Conzié. Il remarque que, dès le 1er. juin 1807, où il ordonna de se servir du Catéchisme approuvé par le cardinal-légat, il avoit annoncé que, d'après les remarques qui lui seroient transmises par les pasteurs les plus éclairés, il s'occuperoit de la réforme des omissions, longueurs et autres défauts qui se rencontreroient dans cet ouvrage. Ce travail, dit le prélat, étoit très-avancé; mais il devient inutile aujourd'hui. M. l'archevêque exhorte d'ailleurs de nouveau les pasteurs à se conformer aux règles que leur avoit tracées M. le cardinal de Boisgelin, dans son Mandement, du 2 juin 1804, sur l'instruction chrétienne.

BEAUVAIS. Dans le discours prononcé ici devant MM. les gardes du corps, par M. le vicaire-général d'A-

miens, à la cérémonie du *Te Deum* pour la paix, on a remarqué le passage suivant, qui a paru surtout faire plaisir à la jeunesse guerrière à laquelle il s'adressoit :

« Tandis que les descendans de saint Louis, miraculeusement rétablis sur son trône, nous rapportent la foi et la piété de ce saint monarque, et vous aussi, Messieurs, faites revivre les vertus de vos ancêtres. Avec les foibles débris de votre antique patrimoine, vous serez assez riches, si vous recueillez en entier cette portion de leur héritage.

Ce n'est pas que, séduit par le prestige attaché à l'ancienneté des noms ou des temps, je prétende que les vertus de vos aïeux furent exemptes de tout mélange d'erreur et de foiblesse. Nul siècle n'a eu le privilége de ne payer aucun tribut à l'imperfection de notre nature : mais du moins les penchans de cette nature corrompue trouvoient un contre-poids dans les principes profondément gravés d'une éducation chrétienne ; mais du moins on ne calomnioit pas la loi qu'on avoit le malheur d'enfreindre ; on ne blasphémoit pas le Dieu qu'on négligeoit de servir : mais, au milieu des orages des passions, on ne fermoit pas les yeux à cette lumière céleste qui nous en fait apercevoir les écueils, et qui nous montre la planche salutaire après le naufrage : on n'abandonnoit pas la foi qui nous révèle toute notre destinée ; la foi, don ineffable sans lequel la vie n'a plus d'objet, la mort plus de consolation : on étoit pécheur, en un mot, et on n'étoit pas impie. J'en atteste ces fidèles et valeureux chevaliers, tige glorieuse de ces anciennes races dont plus d'un rejeton fait l'ornement de cet auditoire. Que ne puis-je les évoquer de leur tombe ! Que ne m'est-il donné de faire apparoître à vos regards l'élite de la noblesse françoise le genou en terre, dans les plaines de Bouvines, invoquant avec ferveur la protection du Dieu des armées, recevant avec une pieuse simplicité la bénédiction de son Roi, et transportée d'une ardeur religieuse et guerrière, se signalant par une victoire tellement disputée, tellement mémorable, que seule elle eût suffi pour rendre à jamais célèbre le règne de Philippe-Auguste. Que j'aimerois à vous montrer de règne en règne, depuis le siècle de Charlemagne jusqu'au siècle de Louis-le-Grand, la bravoure et les vertus chrétiennes réunies dans des hommes que l'antiquité païenne se fut honorée de compter parmi ses héros et parmi ses sages. Qu'il me seroit doux de vous peindre la foi vive, la naïve piété d'un Duguesclin, d'un Bayard, d'un Crillon, et de vous retracer les exemples éclatans d'un Condé, d'un Turenne, d'un maréchal de Villars » !

BOURGES. Les grands-vicaires de ce diocèse ont publié un Mandement, pour ordonner une messe d'actions de grâces et un *Te Deum* à l'occasion du retour du Pape dans ses Etats. Ce Mandement respire l'attachement au Saint-Siége et au Pontife vénérable qui l'occupe, et qui, par ses malheurs et ses vertus, a été un spectacle

pour Dieu et pour les hommes. On y célèbre son courage et sa merveilleuse délivrance, où l'on ne sauroit s'empêcher de voir l'empreinte de la puissance divine. En conséquence, un *Te Deum* a été chanté solennellement à la Métropole. Le clergé des paroisses s'y est rendu en procession, et les fidèles se sont joints aux ministres de la religion pour faire monter vers le ciel leurs actions de grâces. Ce diocèse en avoit d'autant plus à rendre qu'il a toujours été tranquille. Ce qu'on a dit de quelques divisions qui avoient eu lieu n'est point exact. Les grands-vicaires seuls ont toujours gouverné le diocèse, et nul n'a prétendu y exercer une autre autorité.

Nouvelles politiques.

Paris. Monsieur est arrivé, le 1er. août, à quatre heures du soir, de Saint-Cloud, et a repris son logement du pavillon Marsan, qu'il occupoit avant son départ. Ses gardes du corps font déjà leur service auprès de sa personne. S. A. R. continue à prendre les bains de Tivoli.

— S. A. R. le duc de Berry est parti, le même soir à onze heures, pour Douai, d'où il doit se rendre à Lille. Il s'embarquera, le 7, pour l'Angleterre, d'où l'on croit qu'il sera de retour pour la Saint-Louis, toute la famille royale se proposant d'être réunie à cette époque, et de célébrer ensemble la fête de S. M.

— Mme. la duchesse d'Orléans, à son passage par Valence, le 19 juillet, a été complimentée par les sœurs hospitalières de la congrégation du Saint-Sacrement, qui lui ont offert leurs respects, et lui ont demandé sa protection, non pour devenir plus riches, mais pour leur faciliter les moyens de faire encore plus de bien, suivant l'esprit de leur vocation. S. A. S. leur a répondu avec bonté. Elle arrive ces jours-ci à Paris, où elle occupera l'hôtel Nivernois, rue de Tournon.

— Le Roi vient de nommer une commission chargée de l'examen des demandes en restitution de biens non vendus. Elle est composée de M. Ferrand, ministre d'Etat; de

M. le baron Henryon de Pansey, et de M. le comte Chabrol, conseiller d'Etat; de MM. les barons Favard de Langlade, et Zangiacomi, maître des requêtes.

— Le 3 août, à deux heures, le Conseil d'État s'est réuni, pour la première fois, dans l'ancienne salle du Conseil au palais des Tuileries. MM. les conseillers d'Etat et maîtres des requêtes ont prêté serment entre les mains de S. M., et ont été classés en cinq comités, savoir : de législation, de l'intérieur, du contentieux, des finances et du commerce.

Ordonnance du Roi.

Louis, etc.

Nous étant fait rendre compte de la situation des écoles militaires, et voulant que l'organisation de ces établissemens soit en rapport avec celle que nous avons donnée à l'armée, par nos ordonnances du 12 mai dernier;

Ayant reconnu qu'une seule école militaire pourroit suffire aux besoins du service;

Désirant en outre récompenser les services des officiers-généraux et supérieurs de nos armées, et faire jouir la noblesse de notre royaume des avantages qui lui ont été accordés par l'édit de notre aïeul, du mois de janvier 1751, relatif à la fondation de l'Ecole royale militaire;

Sur le rapport de notre ministre de la guerre;

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les trois Écoles militaires actuellement existantes sous la dénomination d'*Ecole militaire de Saint-Cyr*, d'*Ecole militaire de Saint-Germain* et de *Prytanée militaire de la Flèche*, sont supprimées.

2. L'Ecole royale militaire, créée par édit du mois de janvier 1751, sera rétablie, avec les modifications que les circonstances exigent, et qui nous seront proposées ultérieurement par notre ministre de la guerre.

3. Cette Ecole sera établie le plutôt qu'il sera possible, à Paris, dans les bâtimens de l'ancienne Ecole militaire.

En attendant, elle sera placée dans le local qu'occupe en ce moment l'Ecole de Saint-Cyr.

4. Tous les élèves qui font partie de l'Ecole de Saint-Cyr et de celle de Saint-Germain seront maintenus dans la nouvelle Ecole, et y jouiront des mêmes avantages.

5. L'Ecole royale et militaire de la Flèche sera également

rétablie sur l'ancien pied, sauf les changemens nécessaires; elle servira d'École préparatoire à l'École royale militaire de Paris.

6. Notre ministre de la guerre fera rédiger un réglement général sur la composition de l'état-major et du corps enseignant dans l'École royale militaire et l'École de la Flèche, sur le nombre d'élèves qui sera reçu dans ces deux maisons, sur les études, la police, la discipline et l'administration.

7. Ce réglement sera soumis à notre approbation, voulant par là faire connoître l'intérêt particulier que nous portons à ces deux établissemens, et les soins qu'il est dans notre intention de donner à leur prospérité.

Signé, LOUIS.

— Par ordonnance du même jour, le lieutenant-général Dupont de Chaumont est nommé gouverneur de l'École royale militaire, et inspecteur de l'École militaire de la Flèche.

— Par une autre ordonnance, S. M. a permis la libre exportation des grains et farines hors du royaume, en se réservant de la suspendre par la suite, quand elle le croiroit nécessaire.

— Dans la séance de la Chambre des Députés, du 1er. août, M. Raynouard a fait, au nom d'une commission, un long rapport sur la liberté de la presse. Il a conclu au rejet du projet de loi que le gouvernement avoit présenté à cet égard, et dont nous avons fait mention dans le temps. Nous avions trouvé que ce projet donnoit une grande latitude à la liberté de la presse : M. Raynouard trouve, au contraire, qu'il la restreint trop. Toute censure le choque, toute restriction l'indigne, toute précaution l'épouvante. Il voit de l'arbitraire et du despotisme dans les mesures proposées. Il ne craint aucun abus de la liberté la plus illimitée. Il a dit sérieusement qu'aucun insensé n'oseroit attacher son nom à un libelle. Il nous suppose tous calmes, sages, froids, zélés pour le bien, remplis des meilleures vues. Nous n'avons plus de passions, plus de préjugés. Les idées libérales nous ont tellement gagnés que personne de nous ne peut résister à leurs attraits. Il n'y a plus à craindre que la religion soit attaquée, que la morale soit blessée, que la société soit troublée, que le gouvernement soit compromis par des pamphlets. L'honneur et la réputation de personne ne seront of-

fensés par des publications indiscrètes ou méchantes. La perfectibilité de l'esprit humain a fait de si grands progrès que nous n'avons rien à craindre des plus mauvais écrits. L'éclat de la vérité dissipera toujours le mensonge, et nos lumières triompheront de l'esprit de malice et de ténèbres. Voilà ce que l'on dit. Il y a vingt-cinq ans qu'on nous répète ces beaux adages, et c'est avec cela qu'on a fait la révolution. Il paroît que l'expérience est perdue pour nous. Nous avons déjà oublié ce qui a produit nos maux. Nous nous laissons éblouir par les mêmes illusions et entraîner par les mêmes chimères. Nous nous réfugions dans l'avenir pour nous consoler du passé. Nous invoquons le beau idéal, à défaut du réel. Nous ne voulons tenir compte ni des dispositions des esprits, ni des passions des hommes, ni de la diversité des intérêts, ni de l'extravagance des opinions, ni des égaremens des partis. Des hommes d'ailleurs estimables, et que je crois bien éloignés d'avoir de mauvaises intentions, se sont laissés séduire par la perspective des avantages d'une liberté indéfinie. Ils repoussent comme une tyrannie toute espèce de répression, comme si les lois ne pouvoient pas arrêter les abus. En raisonnant ainsi, on ne feroit point des lois sur aucune matière. Le Roi n'a point promis une liberté illimitée, mais une liberté restreinte suivant des réglemens. Son projet ne blesse donc pas la constitution qu'il nous a donnée, et bien des personnes eussent souhaité que la première loi que le Roi propose, n'eût pas essuyé un refus, et que la Chambre eût pu s'en rapporter aux lumières et à la sagesse d'un monarque qui n'est pas moins éloigné qu'elle des mesures arbitraires, et qui ne veut pas le bien moins ardemment.

AVIS.

Des Abonnés nous ont offert leurs services pour nous adresser les pièces et faits qui pourroient intéresser nos lecteurs. Ne pouvant avoir l'honneur de leur répondre à chacun en particulier, nous leur demandons la permission de le faire ici collectivement. Nous recevrons avec reconnoissance tout ce qu'ils auront à nous faire passer, et nous désirons seulement qu'ils trouvent bon que nous puissions abréger quelquefois leurs relations, pour les faire entrer dans le cadre que nous aurons à leur donner. Le grand nombre de pièces ne nous laisse pas toujours la possibilité de donner à chacun autant de place qu'il le désireroit. Mais du moins nous tâcherons que personne ne soit oublié, et que l'essentiel ne soit pas omis. *Il faut avoir soin d'affranchir.*

Pensées de Descartes, sur la Religion et la Morale, par M. Emery, *supérieur-général de la Congrégation de Saint-Sulpice* (1).

SECOND ARTICLE.

Le travail de M. Emery sur Descartes offre trois parties bien distinctes. La première consiste dans un discours préliminaire, où il entreprend de mettre dans tout son jour le mérite de Descartes. Il ne craint pas de dire, et il prouve, qu'il n'est peut-être, depuis l'origine du monde jusqu'au temps de Descartes, aucun homme, quels qu'aient été son mérite et ses progrès dans la géométrie, la physique ou d'autres parties des mathématiques, à qui Descartes ne puisse disputer, avec avantage, la supériorité des talens et des services.

Descartes joignoit à la connoissance des langues anciennes, celle de plusieurs langues vivantes. Il parloit et écrivoit la sienne avec une pureté rare pour le temps où il vivoit. Un mémoire qu'il eut occasion de faire pour sa défense contre les deux Voëtius père et fils, qui lui avoient voué une implacable haine, est écrit avec beaucoup d'éloquence. Baillet assure

(1) Gros vol. in-8°.; prix, 7 fr., et 9 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, quai des Augustins, n°. 35. En y ajoutant 1 fr. 50 cent., on recevra, franc de port, le portrait de l'auteur, même format, et très-bien gravé en taille-douce.

qu'il avoit fait, en Suède, une comédie, qui y fut jouée avec beaucoup de succès. Tout cela eut suffi à la célébrité d'un autre, mais ce n'étoit dans Descartes que le fruit de talens secondaires. Son génie le portoit aux méditations les plus sublimes. C'est à vingt ans, et lorsqu'à peine il sortoit des premières études, qu'il résolut de tout examiner, et de ne rien admettre en vérités spéculatives qui ne lui parut évident, et qu'il ne l'eut bien connu. Il se fit en même temps un plan de conduite, tel que la sagesse même, aidée d'une longue expérience, auroit pu le dicter. Il le réduisit à trois maximes : la première, d'obéir aux lois de son pays, et de pratiquer la religion dans laquelle il avoit été élevé. La seconde, de n'être point arrêté dans la pratique par le doute dont il s'étoit fait une loi; mais d'agir d'après une opinion qu'il n'auroit point eu le pouvoir ou le temps d'éclaircir, pourvu qu'il n'y aperçut rien de mal, ou qu'il n'entrevit rien de meilleur à faire. Dès-lors tout son temps fut employé à la recherche de la vérité. Pour n'être point distrait dans cette occupation, il se retira dans une petite ville de Hollande. C'est-là qu'il composa ses premiers ouvrages, et qu'il imagina son système de la formation du monde. C'est-là aussi qu'il écrivit ses méditations sur l'existence de Dieu et l'immatérialité de l'ame. C'est enfin de cette retraite, qu'il ne quitta que pour aller en Suède, à la sollicitation de la reine Christine; c'est de cette retraite, dis-je, qu'il entretenoit une correspondance avec tous les savans de l'Europe, plus particulièrement encore avec le Père Mersenne, et qu'il lui faisoit part de ses découvertes, ou qu'il répondoit aux objections que lui-même provoquoit pour avoir occasion de mettre dans tout son jour, cette

grande vérité, principe de toute morale humaine, *qu'un Dieu existe, et que l'ame survit au corps.*

Après avoir fait connoître Descartes sous le rapport de son génie et de ses découvertes, M. Emery donne sa *Vie religieuse*; c'est-à-dire, qu'il rassemble les traits de la vie de Descartes, qui manifestent le philosophe chrétien, religieux et pieux. « Ces traits, dit M. Emery, et bien d'autres qui sont disséminés dans les écrits de Descartes, et qui se représentent encore dans le cours de notre ouvrage, prouvent jusqu'à l'évidence, que si Descartes a été le plus grand philosophe, le génie le plus hardi, et si nous pouvons nous servir de cette expression, le génie le plus créateur des derniers siècles, il a été aussi le plus religieux ».

En effet, M. Emery fait voir Descartes à l'âge de vingt-quatre ans, au milieu des distractions du service militaire, invoquant Dieu pour fixer son incertitude sur le genre de vie qu'il devoit suivre, le priant de lui faire connoître sa volonté, et cherchant à mériter cette grâce par des actes extraordinaires de dévotion. Dans son plan de retraite, en Hollande, Descartes n'oublia point qu'il professoit la religion catholique. Il rechercha pour y faire son séjour, et préféra les endroits où l'exercice en étoit permis. C'est ce qui lui fit choisir d'abord Franeker, où la messe se célébroit avec liberté et sûreté, et ensuite la petite ville d'Egmont, parce qu'il y avoit beaucoup de catholiques, et que le culte romain y étoit public. Soupçonné dans sa foi, il se défendit avec beaucoup de chaleur. Il respectoit l'autorité de l'Eglise, au point qu'il suspendit la publication d'un ouvrage qui l'avoit occupé pendant plusieurs années, dans la crainte qu'il ne s'y trouvât quelque chose digne de répré-

hension. Une faute pourtant que M. Emery ne dissimule pas, quoique les uns la nient, et que d'autres l'excusent par un mariage secret, qui n'est point assez prouvé; la naissance d'une fille naturelle est une tache à l'innocence des mœurs de Descartes. Mais ce fut l'effet d'un moment de foiblesse, lavée par une prompte résipiscence, et expiée par un long repentir. On n'eut depuis rien à reprocher à Descartes, et il termina, par une mort chrétienne, une vie chrétienne et vertueuse. C'est le témoignage que lui rend Christine elle-même, dans un acte public, daté de 1467, où elle assure que Descartes a beaucoup contribué à sa conversion.

Le reste du travail de M. Emery consiste dans les extraits qu'il a faits des ouvrages de Descartes, et dans un choix des morceaux les plus propres à prouver l'attachement de ce grand philosophe, non-seulement aux principes religieux, mais même à la doctrine professée par l'Eglise catholique.

Les premiers de ces morceaux sont relatifs à l'existence de Dieu. Sans en infirmer les anciennes preuves, Descartes crut utile, pour confondre les incrédules, d'en chercher de nouvelles. Il les prit dans l'idée même de Dieu, ou de l'*Être nécessaire*. On opposa à ces preuves des difficultés qu'il s'empressa de résoudre, et qu'il résolut assez bien pour que de très-bons esprits en fussent satisfaits. Il chercha aussi à prouver, par les meilleurs argumens, la simplicité et l'immatérialité de l'ame, et de ces deux qualités, qui en font l'essence, il déduisit son immortalité. Il tenoit pour chose certaine, que si la foi chrétienne porte sur des objets qui sont au-dessus de la raison, les motifs qui induisent à les croire, ont une certitude

qui équivaut, qu'il trouve même préférable à celle que produit la lumière naturelle. Il chercha et trouva des moyens d'expliquer la présence réelle dans l'Eucharistie, d'une manière plus satisfaisante que celle dont on se servoit dans les écoles.

Quoique Descartes n'ait point publié de traité particulier sur la morale, et qu'il ait même évité de le faire, pour ne pas donner plus de prise à la malignité de ses ennemis, on trouve éparses dans ses ouvrages, les maximes les plus propres à régler les passions, et à servir des principes de conduite. M. Émery a eu soin de les extraire et de les mettre dans tout leur jour. On trouvera dans son livre ce que pensoit Descartes sur le souverain bien, sur l'utilité de la philosophie pour régler les mœurs, sur l'obligation d'aimer Dieu, démontrée par la seule lumière de la raison; sur la nature de la sagesse, et la possibilité qu'a tout homme de l'acquérir; sur la charité, qu'il croyoit si nécessaire, que, selon lui, tout talent, tout don de Dieu, quelque distingué qu'il puisse être, s'il n'est pas dans l'homme qui le possède, joint à la charité, doit être compté pour rien; enfin, sur toutes les vertus.

De ces détails et de ces extraits, M. Emery conclut, avec toute raison, que Descartes fut éminemment religieux. Les passages qu'il rapporte de ce philosophe, sont d'ailleurs, et indépendamment de ce résultat, instructifs, intéressans et lumineux par eux-mêmes. Aussi nous regardons le recueil de ces Pensées comme une entreprise honorable à-la-fois et pour le christianisme, et pour Descartes, et pour l'éditeur. Cet ouvrage doit plaire non-seulement aux personnes zélées pour la religion, et qui ne peuvent manquer d'applaudir au but

et à l'esprit qui l'a dicté; mais il aura encore l'approbation des littérateurs, qui reconnoîtront aisément le goût, le jugement, la sagacité et les recherches curieuses de l'estimable écrivain, dont ce travail occupa les derniers instans, et dont nous nous proposons de retracer, dans un troisième et dernier article, les vertus et les services. L..



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. vient de nommer une congrégation de huit cardinaux chargés de s'occuper spécialement des affaires de l'Eglise de France. Mgr. de Gregorio y a été adjoint comme consulteur, et le P. Fontana, général des Barnabites, comme secrétaire. L'un et l'autre doivent être incessamment promus au cardinalat, et il est stipulé que cette promotion ne les empêchera pas de siéger dans la congrégation. On ne peut qu'applaudir sans doute au choix que le saint Père a fait d'eux. Les lumières, le zèle et la sagesse du P. Fontana sont connues. Il est regardé comme un des meilleurs théologiens de Rome, et il avoit été principalement en butte à la haine de l'ennemi du saint Siége. Il a été enfermé long-temps à Vincennes. Mgr. de Gregorio, qui avoit mérité les mêmes disgrâces par son attachement au souverain Pontife, est moins distingué encore par sa naissance que par sa piété. Il a rempli plusieurs places importantes à la cour de Rome. On espère beaucoup des conseils d'hommes si vertueux et si éclairés.

PARIS. Dans un moment où l'état futur de l'Eglise de France occupe tous les esprits, quelques personnes ont désiré connoître bien précisément le nombre des évêques non-démissionnaires. Les rapports, à cet égard, ont beaucoup varié, et ne sont pas exacts. Voici ce qu'on peut donner comme authentique. Il y eut, en 1801, trente-six évêques qui ne donnèrent point leur démission.

Plus de la moitié de ces prélats sont morts. Ceux qui ont assez vécu pour avoir le bonheur de voir la restauration du Prince à la cause duquel ils s'étoient particulièrement liés, sont M. de Taleyrand-Périgord, archevêque de Reims; M. de Bonnac, évêque d'Agen; M. de Nicolaï, évêque de Béziers; M. de Flamarens, évêque de Périgueux; M. Amelot, évêque de Vannes; M. de Themines, évêque de Blois; M. de Bethisy, évêque d'Uzès; M. de Caux, évêque d'Aire; M. du Chilleau, évêque de Châlons-sur-Saône; M. de la Laurencie, évêque de Nantes; M. de Villedieu, évêque de Digne; M. de Vareilles, évêque de Gap; M. de la Fare, évêque de Nancy; M. de Vintimille, évêque de Carcassonne; M. de Bovet, évêque de Sistéron; et M. de Coucy, évêque de la Rochelle. Encore dans ce nombre MM. de Nicolaï et de Bovet sont-ils indiqués comme ayant donné leur démission postérieurement au Concordat. Resteroit alors à quatorze, auxquels quelques-uns joignent M. de la Luzerne, évêque de Langres, qui avoit donné sa démission, en 1801, et qui a néanmoins réclamé contre le Concordat. Tous ces évêques demeuroient en Angleterre, à l'exception de M. de la Luzerne, qui étoit à Venise; de M. du Chilleau et de M. de la Fare, qui résidoient en Allemagne; de M. de Nicolaï, qui s'étoit fixé en Italie, et de M. de Coucy, qui étoit à Cuença, en Espagne. Il n'y a que huit de ces prélats qui soient encore de retour, M. l'archevêque de Reims, et MM. les évêques de Béziers, d'Uzès, d'Aire, de Nantes, de Digne, de Carcassonne et de Sistéron. On dit qu'on attend sous peu M. de la Luzerne et M. de Coucy. Plusieurs des autres ne paroissent pas se disposer à revenir encore. Leur âge et leurs infirmités ne leur permettent peut-être pas d'entreprendre tous un voyage pénible. Parmi les dix-sept évêques que nous venons de nommer, il n'y en a que sept dont les siéges aient été conservés, savoir : Agen, Vannes, Nantes, Digne, Nancy, Carcassonne et la Rochelle. On sait que plusieurs villes ont demandé le rétablissement de leurs évêchés. De ce nombre

sont Belley, Uzès, Saintes, Viviers, le Puy, Rhodez, Beauvais, Lisieux, Blois, etc. On se flatte que les réclamations de ces villes seront écoutées, et qu'on rétablira plusieurs des siéges qui avoient été supprimés. On reconnoît généralement que la circonscription de 1801 avoit trop restreint le nombre des diocèses, et qu'en ne mettant que soixante évêchés à la place des cent cinquante-huit qu'elle supprimoit, elle opéroit une réduction préjudiciable aux intérêts de l'Eglise. Il put y avoir quelque inconvénient à ce que les siéges soient trop multipliés; mais il y en a bien davantage à ce que les diocèses soient trop grands. Alors les évêques ne peuvent exercer la même surveillance et maintenir le même ordre dans leur clergé. Il seroit à désirer qu'il n'y eut pas en France moins de quatre-vingt-dix évêchés. Au surplus, on peut, à cet égard, s'en rapporter pleinement aux vues sages qui animent les deux puissances, à leur égal désir pour le bien, et à leur religieux concert.

— Parmi les députations des villes qui ont eu récemment l'honneur d'être présentées au Roi, celle de Darney, département des Vosges, mérite d'être remarquée par une circonstance particulière. Cette ville étoit la patrie du savant abbé Bergier, connu par des bons ouvrages en faveur de la religion, et mort au commencement de la révolution. Le petit-neveu de cet écrivain, M. Hamart, présidoit la députation de Darney. S. M., qui ne laisse passer aucune occasion de dire des choses flatteuses, a dit à M. Hamart qu'elle n'oublieroit jamais la mémoire de son respectable oncle. On sait que M. l'abbé Bergier étoit personnellement attaché à la maison de MONSIEUR. Il étoit confesseur de ce Prince, et sa famille conserve religieusement des lettres de Louis XVIII, qui attestent la confiance qu'il avoit en l'abbé Bergier. Il y en a une entr'autres où le Prince, qui ne pouvoit aller dans le moment à Versailles, prie son confesseur, qui y demeuroit, de lui indiquer à Paris un confesseur qui put le suppléer. C'étoit, à ce qu'il paroît, au temps pascal.

—Il a été célébré des services d'expiation pour Louis XVI et son auguste famille, à Brest dans l'église de Recouvrance, à Dole, à Atticby, à l'Argentière, à Marly-le-Roi, à la Ferté-Saint-Aubin, à Lyons-la-Forêt, etc. Dans presque tous ces endroits les curés ont prononcé des discours sur l'objet de la cérémonie, et ont célébré les vertus et les malheurs des victimes illustres. Nous sommes fâchés de ne pouvoir particulariser davantage ces marques d'un zèle et d'une piété qui honorent ces pasteurs.

VERNEUIL (*département de l'Eure*). On vient de célébrer, le 3 août, un service funèbre pour M. le comte de Frotté, l'un des chefs de l'armée royale, et pour six officiers de son état-major. On sait que, victimes de la plus noire et la plus insigne trahison, ces intrépides défenseurs de la cause du Roi furent traduits dans cette ville, condamnés injustement par un conseil de guerre, et mis à mort, le 18 février 1800.

Le clergé, les autorités civiles et militaires, tous les habitans de Verneuil, et les personnes les plus marquantes des environs se sont empressées de rendre à leur mémoire cet hommage religieux, gage de leurs sentimens invariables, et de la douleur profonde que la tyrannie de Bonaparte ne permit pas de faire éclater au temps de leur mort.

Le cortége est parti de la mairie, aux accens d'une musique militaire et funèbre, pour se rendre à l'église paroissiale de la Madeleine. A la tête du cortége, près de M. de Saint-Aignan, chevalier de saint Louis, maire de la ville, et de M. le vicomte de Chambray, ancien président du conseil de l'armée royale, on voyoit M. le marquis de Montmorency, que le ministre de la guerre avoit chargé, dans les premiers jours d'avril, d'une mission pour ce pays. Ce seigneur, dont on connoît le zèle pour tout ce qui intéresse la religion et le Roi, avoit fait arborer la cocarde blanche aux dragons cantonnés dans Verneuil, ainsi qu'à tous les habitans, qui se distinguèrent par leur dévouement à la cause du Roi.

Cette circonstance a rendu la cérémonie d'antant plus touchante, que M. de Frotté avoit été le frère d'armes de M. le marquis de Montmorency, ayant servi autrefois sous ses ordres en qualité de lieutenant dans le régiment de Montmorency-Laval. Le recueillement et la tristesse, peints sur tous les visages, retraçoient fidèlement la douleur qu'avoit excitée, dans les habitans de cette ville, la fin tragique de ces illustres victimes.

Aurignac (*diocèse de Toulouse*). Il a été fondé ici, il y a quatre ans, une association précieuse de dames, sous le titre de Dames du Bon Secours. Elle a pour objet le service des pauvres malades, l'instruction chrétienne de la jeunesse, et en général toutes les œuvres de charité et de miséricorde. Elle est composée de neuf membres, cinq dames et quatre sœurs. La première supérieure est Mme. la baronne de Benque, née Bernard de Marigny, et veuve. Le fondateur est M. l'abbé Desentis, qui est en même temps aumônier de l'association. M. l'archevêque, se trouvant à Aurignac en cours de visite, approuva cette société, qui a fait imprimer son réglement, et qui a déjà opéré de grands biens à Aurignac. Elle a choisi saint Vincent-de-Paul pour son patron. Elle n'en pouvoit assurément prendre un qui rappelât mieux l'influence et les effets de la charité. Elle lui a dédié une chapelle, où il a été récemment célébré un service pour Louis XVI et sa famille. Toute la ville s'y est rendue en habits de deuil. Cette association, outre l'esprit de charité qui l'anime, paroît très-zélée pour la cause du Roi, et peut être fort utile dans ce pays pour y propager l'attachement à nos Princes légitimes.

Ernée (*diocèse du Mans*). Notre ville a été une des premières à se réjouir de notre délivrance commune. Elle a fait proclamer avec appareil, dès le 11 avril, le retour des Bourbons. Le 15 juillet dernier, elle a fait célébrer un service pour Louis XVI et sa malheureuse famille. Notre curé, M. Pilier, ecclésiastique très-zélé pour la cause royale, a prononcé un discours sur l'objet

de la cérémonie. Le lendemain il y a eu un autre service pour le repos de l'ame de trente-neuf victimes de la révolution, parmi lesquelles étoit l'abbé de Couasnon, grand-vicaire de Limoges et prévôt de Saint-Jussien. Leurs corps furent jetés dans un lieu profane, d'où on les a retirés pour leur accorder les honneurs de la sépulture ecclésiastique. Les bons habitans de cette ville ont vu avec intérêt ces réparations éclatantes de la barbarie et de l'impiété révolutionnaires.

Nouvelles politiques.

Paris. Dans la séance du Conseil d'Etat, du 4 août, qui se rassembloit pour la première fois, le Roi étant entré, s'est placé sur son trône, et, assis et couvert, a prononcé le discours qui suit :

« Messieurs, j'ai voulu réunir tous les membres de mon Conseil pour recevoir moi-même leur serment, et donner plus de solennité à la cérémonie religieuse qui vous attache à mon service et à celui de l'Etat.

» Redoublez donc de zèle, Messieurs, joignez vos efforts aux miens; je compte sur vos lumières et sur votre expérience pour m'aider à rendre mes peuples heureux.

» Mon chancelier va vous faire plus particulièrement connoître mes intentions ».

M. le chancelier a pris, un genou en terre, les ordres de S. M., et après s'être relevé, a, au nom du Roi, ordonné de s'asseoir : puis, s'adressant au Conseil, a dit :

« Messieurs, il est digne d'un monarque qui veut que la justice préside à toutes ses décisions, de s'environner de conseils sages et vertueux. Il a beau réunir aux lumières les plus étendues la science si rare de faire un bon usage des connoissances acquises par le travail et la méditation, si un génie supérieur suffit pour ordonner de grandes choses, il est impossible de suffire aux détails sans conseils.

» Il faut que des hommes éclairés, et surtout des hommes vertueux, discutent et préparent toutes les matières, recueillent toutes les plaintes, examinent toutes les réclamations, soumettent à l'autorité, et lui proposent des avis parmi lesquels elle puisse choisir avec sûreté.

» La fortune des Etats, la gloire des souverains, le bonheur des peuples dépendent souvent de la sagesse des conseils. Vous êtes appelés, Messieurs, à faire aimer et respecter l'autorité du Roi, sans jamais chercher à l'étendre; à conserver sa puissance, sans travailler à l'accroître. Le Roi veut que votre expérience et vos lumières ajoutent à la force comme à la sécurité de ses ministres, en les garantissant des surprises qu'on pourroit faire à leur religion, en les éclairant sur les erreurs involontaires qui pourroient leur échapper, en préparant les lois et les réglemens dont l'exécution leur est confiée. Le but de votre institution n'est pas, et votre nom l'indique assez, de former un conseil qui prononce, mais un conseil qui dirige; vous n'êtes pas appelés à administrer, mais à éclairer l'administration. Les assemblées générales du Conseil seront par-là même assez rares, et c'est dans les comités particuliers qu'on éprouvera surtout votre salutaire influence.

» Celui de législation préparera les diverses lois civiles et criminelles dont S. M. jugera à propos de lui confier la rédaction; il examinera les bulles et les actes du Saint-Siége, et les actes des autres communions qui doivent être soumis à l'approbation du Roi.

» Le comité contentieux connoîtra des affaires qui étoient portées à la commission qu'il remplace, des conflits entre les autorités administratives et judiciaires, des pourvois contre les décisions des conseils de préfectures et autres administrations, dans les cas déterminés par la loi.

» Les actes interprétatifs et explicatifs des lois et des réglemens seront préparés par le comité que la matière concerne; chaque ministre y renverra les affaires qu'il trouvera utile de lui soumettre.

» Les avis de ces divers comités seront rédigés en forme de lois ou d'arrêts, mais n'en recevront le caractère que de l'approbation que S. M. leur aura donnée sur la proposition des différens ministres, qui, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, pourront seuls les rendre exécutoires par leur signature.

» Telle sera la marche provisoire des différens comités, en attendant que le travail y soit déterminé par un réglement général. C'est à ces comités que les membres du Conseil vont être distribués. Que l'amour du bien y soit leur premier guide; qu'il y marche constamment avant l'amitié,

la haine, l'intérêt personnel. N'y proposez jamais au Roi, Messieurs, que ce qui vous paroîtra juste; que le désir même de lui plaire fasse place à celui de le servir : ne lui conseillez que ce qui peut le conduire à la seule gloire qu'il ambitionne, à celle de rendre ses peuples heureux. Donnez, enfin, par vos vertus privées, par la sagesse de votre conduite, par la modération de vos principes, une haute opinion de la capacité de vos conseils. Vous offrirez ainsi au meilleur comme au plus juste des Rois la plus forte preuve de votre attachement et de votre fidélité; et vous verrez se fortifier chaque jour vos droits à l'estime publique, qui se mesure moins sur l'éclat que sur l'utilité des travaux ».

Ce discours terminé, M. le chancelier a repris les ordres du Roi, et a lu la formule du serment dont la teneur suit :

« Vous jurez devant Dieu de bien et fidèlement servir le » Roi en l'état et charge de conseillers d'Etat et maîtres des » requêtes; garder ses édits et ordonnances et les réglemens » de son conseil; tenir secrètes et ne révéler à personne les » délibérations d'icelui et les affaires qui vous seront communiquées concernant son service; avertir S. M. de tout ce » que vous connoîtrez importer son honneur, sa personne » et son service, et faire tout ce qu'un homme de bien aimant » son Roi doit faire pour la décharge de sa conscience et le » bien des affaires de S. M. ».

Tous les membres du conseil ont répondu : *Je le jure!* S. M. s'est ensuite retirée, et a été reconduite par Mgr. le chancelier, de la même manière qu'elle avoit été reçue en entrant dans la salle du Conseil.

— Mme. la duchesse douairière d'Orléans est arrivée à Paris. S. A. occupe, comme nous l'avons dit, l'hôtel Nivernois, rue de Tournon. Elle n'est point, dit-on, fatiguée d'un si long voyage, et plusieurs personnes ont déjà été admises à lui faire leur cour.

— On écrit d'Orléans, qu'on y attend Mme. la duchesse d'Angoulême. On y a reçu la nouvelle que cette princesse y arrivera le vendredi 12 de ce mois. On fait des préparatifs pour la recevoir. Les habitans de cette ville s'en réjouissent comme d'une fête. Ils rivaliseront de zèle et de dévouement avec les habitans de Clermont, de Riom, et des autres villes de l'Auvergne et du Bourbonnois, que S. A. R. vient de visiter, et où elle a été accueillie avec le plus touchant empressement.

servé une de ses lettres qui est un monument de zèle et de charité. Elle est adressée à M. l'abbé de Villeneuve, vicaire général et doyen d'Angers. M. de Quevedo y donne des grands éloges à la constance des prêtres françois, qui ont mieux aimé souffrir les privations et l'exil, que de se soumettre à un serment que leur conscience repoussoit. Il annonce à l'abbé de Villeneuve qu'il recevra, non-seulement les douze prêtres que cet abbé lui proposoit de faire partir pour Orense, non-seulement huit autres dont il lui parloit, mais généralement tous ceux qu'il jugeroit à propos de lui envoyer, *quel qu'en fut le nombre. Nous leur rendrons avec zèle*, dit le saint évêque, *tous les devoirs de la charité. Nous regarderons comme un bonheur de pouvoir leur offrir quelques soulagemens, et de participer ainsi au mérite de leurs souffrances, puisque la paix dont nous jouissons sous un Prince pieux ne nous a pas permis de le faire d'une autre manière.* Le prélat finissoit par offrir à M. de Villeneuve tous les secours qui dépendoient de lui. Sa lettre est datée du 21 octobre 1792. Ce n'étoit pas chez lui un vain compliment. Le zèle qui l'avoit dictée fut durable et les effets en furent constans. Le généreux évêque ne cessa de se regarder comme le père de tous nos exilés. Il ne prévoyoit pas alors que l'église d'Espagne auroit aussi ses jours de tribulations, et que ses prêtres seroient à leur tour bannis et emprisonnés. Un grand nombre d'entr'eux ont été amenés en France et traités avec indignité. Je souhaite que du moins ils y aient trouvé des évêques d'Orense. J'ai l'honneur d'être,

NICARD, *curé de Saint-Léonard, au diocèse de Limoges.*

Ce 15 juillet 1814.

LIVRE NOUVEAU.

Encore un mot sur la liberté de la presse, par M. de Bonald; *brochure in-8°.*

En attendant que nous rendions compte de cette brochure, que nous sommes fâchés de n'avoir pas vu paroître plutôt, nous dirons qu'elle nous a paru très-propre a éclairer l'opinion publique sur une question qu'on voudroit obscurcir. Si on ne connoissoit le talent et la pénétration de l'auteur, on seroit étonné du grand nombre d'idées saines, d'aperçus justes, de traits marquans, de raisons concluantes que présente cet écrit. Il est court, mais il va au but. Il appelle à penser, et il seroit à désirer qu'il fut médité par ceux qui sont chargés en ce moment de discuter une grande question. S'il leur faut un publiciste, ils ne récuseront pas l'autorité d'un écrivain qui a fait ses preuves, et qui, généralement, voit de plus haut et plus loin que la plupart de ceux qui se parent de ce nom imposant.

Mission de la Chine.

Parmi les institutions qui font le plus d'honneur au christianisme, et qui ont fait éclater le zèle de ses ministres, celle des missions est une des plus importantes et des plus célèbres. On ne sauroit, en effet, se proposer un objet plus noble et plus utile en soi que celui de propager par tout le monde la vérité de notre doctrine et la pureté de notre morale. On ne sauroit accorder trop d'éloges au zèle apostolique de ces hommes courageux qui, bravant tous les obstacles et les dangers, vont dans les climats les plus éloignés extirper les erreurs de l'idolâtrie, et procurer de nouveaux prosélytes à Jésus-Christ et à son Eglise. Depuis long-temps on ne recevoit plus de nouvelles des missions, et nous n'avions aucune communication avec ces pays lointains. On verra donc avec d'autant plus d'intérêt la lettre suivante, qui est de M. Dufresse, évêque de Tabraca et vicaire apostolique du Sut-chuen. Elle est adressée à MM. Alary et Paris, du séminaire des Missions étrangères, et peint l'état des missions dans cette partie de la Chine, et le besoin où elles se trouvent de nouveaux missionnaires pour empêcher leur total dépérissement.

Messieurs et très-chers confrères,

M. Chaumont, de qui seul nous avons reçu une lettre venant d'Europe, nous annonce la mort de M. de Bilhère. C'est une perte irréparable, et pour

nous, et pour notre œuvre. A la douleur que nous cause cette triste nouvelle, se joint une autre encore plus sensible, c'est celle d'apprendre l'état désolant où se trouvent la Religion et l'Eglise dans toute l'Europe, et surtout dans notre misérable patrie. Cela nous fait justement craindre que vous ne puissiez encore nous trouver des sujets à former pour ces missions qui, à ce défaut, tombent insensiblement en décadence. Il nous reste encore, à la vérité, quatre missionnaires européens dans cette Province; mais vieux et infirmes, ils sont presque hors d'état de rendre aucun service. M. Hamel, depuis trente ans à la tête de notre collége, est le plus foible de tous. Nous attendons avec impatience M. Fontana, qui doit arriver de Macao. Nous avions expédié au Tonquin deux courriers pour y attendre et accompagner un missionnaire franciscain, destiné à la province de Xan-xy; mais ils apprirent qu'il avoit regagné la Cochinchine, et n'apportèrent que la nouvelle affligeante de la maladie incurable dont ce missionnaire avoit été attaqué. Ces deux courriers étoient partis du Sut-chuen, le 28 septembre; ils y étoient de retour, le 28 janvier, ce chemin n'offrant ni obstacles ni dangers. De trois élèves que l'établissement avoit envoyés au Tonquin, l'un y est mort, et les autres, effrayés de cet accident, se sont empressés de retourner à leur école. Parmi tous ces malheurs, nous avons à souffrir encore ceux que nous cause le gouverneur de cette province. Il est l'ennemi déclaré de la religion.

Trois chrétiens du district de Kiû-hien ont été condamnés à un exil perpétuel en Tartarie, pour avoir refusé constamment d'abjurer la religion. Plusieurs chrétiens s'étoient adressés aux autorités de la capi-

tale pour se plaindre juridiquement des vexations qu'ils enduroient des mandarins et de leurs satellites. A leur instance, on nomma des juges pour examiner l'affaire; mais ces juges avoient juré la perte des chrétiens. Des supplices atroces les forcèrent à se dementir, et par ce moyen les accusés se trouvant justifiés, six de ces chrétiens furent envoyés en exil à Y-ly, pour y être livrés aux Eleuthes, comme esclaves, et huit autres furent exilés pour trois ans hors de la province. La capitale confirma cette sentence.

Le gouverneur tient toujours la main à l'exécution de son premier édit contre la religion, dont nous avons envoyé une traduction en Europe; mais heureusement le grand nombre des gouverneurs des villes ne s'empressent pas d'y obéir. Cela explique l'existence prolongée de notre religion dans la province, et la persévérance des chrétiens, dont les plus timides devant les tribunaux, continuent cependant à vaquer, en secret, à leurs exercices ordinaires de piété.

Les planches du Catéchisme étant usées, l'imprimeur ordinaire des missions, qui s'occupoit à en graver d'autres, fut trahi par un de ses confrères, païen lui-même. On le traduisit devant le mandarin. Les vingt-sept planches qu'il avoit déjà gravées prouvèrent son crime. Il fut arrêté; mais peu de temps après il fut renvoyé, et l'affaire n'eut pas de suites.

Un prêtre chinois, envoyé par les églises de Pékin dans le Xen-xy, pour y prêcher la foi, y a été arrêté : on ignore son sort. Cet accident, les discussions qui s'étoient malheureusement établies entre les mandarins et les chrétiens du Sut-chuen, ont déterminé l'empereur à sanctionner une loi qui condamne à l'étranglement tout européen qui prêchera et pro-

pagera la religion chrétienne dans l'étendue de l'empire. On renvoie en leur pays tous les Européens qui sont à Pékin, excepté ceux qui sont employés à l'astronomie, et auxquels on permet l'exercice secret de leur religion, sous la surveillance la plus absolue. La même loi ordonne aux Chinois chrétiens d'abjurer : on les condamne à un exil perpétuel; mais il y a lieu d'espérer que cette loi ne s'appliquera qu'aux chrétiens de Pékin. Au reste, si cette persécution nous conduisoit même au martyre, le ciel en soit béni, ce seroit assurément le meilleur sort que nous puissions attendre, et ce seroit pour notre mission le moyen le plus propre à augmenter le nombre et la ferveur des chrétiens.

Deux prêtres sont morts cette année, 1811. C'est une perte pour la mission. Cependant on y a reçu, en septembre, deux sujets envoyés par le P. Hamel, qui avoient terminé leur cours de théologie, et l'on croit pouvoir en ordonner un autre qui a déjà reçu les quatre ordres mineurs; mais quand même nous en pourrions en ordonner vingt, si les religieux européens que nous attendons n'arrivent pas, il est impossible que cette mission se soutienne. Trois confesseurs de la capitale du Yun-nân, après avoir souffert la plus cruelle persécution, ont été envoyés en exil perpétuel à Y-ly, en Tartarie. Ils ont passé par le Sut-chuen. Les ordres qui les accompagnent, et dont on doit justifier à tous les gouverneurs, annoncent qu'ils n'ont rien commis contre les lois de l'Etat; mais qu'ils sont condamnés à l'exil parce qu'ils professent la religion chrétienne, et qu'ils n'ont pas voulu l'abjurer.

Les édits du gouverneur de la province, et les

peines dont il menace, ont aisément répandu la terreur dans l'esprit des païens. Cependant le zèle et la constance de nos prêtres parviennent, de temps en temps, à en arracher quelques-uns à leur infidélité, et l'on remarque que ceux-là sont très-attachés à la religion qu'ils viennent d'embrasser. Malgré cela, le catalogue de cette année, dans tout le vicariat, porte 965 catéchumènes, 1190 adultes baptisés, et 7044 enfans d'infidèles baptisés en danger de mort. Sur ce nombre on a appris le décès de 4636 d'entr'eux.

Tel est l'abrégé des nouvelles qui concernent la religion en ce pays-ci. Je prie Dieu de seconder vos vues remplies de zèle pour le soutien de notre séminaire. Envoyez-nous, s'il est possible, des sujets pour perpétuer une œuvre si sainte et si nécessaire. Empêchons qu'elle ne tombe, et qu'une si riche moisson ne soit abandonnée. C'est le but de toutes nos prières. Ce sera aussi celui de vos soins. Dieu vous conserve long-temps,

Messieurs et très-chers confrères, votre frère,

GAB. TAU, *évêque de Tabraca, vicaire apostolique du Sut-chuen.*

En Chine, province du Sut-chuen, le 8 octobre 1811.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S., à l'occasion de la fête de saint Pierre, a fait distribuer aux cardinaux et aux prélats la médaille qu'il est d'usage de frapper pour cette solennité. On a pris pour sujet de celle de cette année, le retour du Pape. D'un côté est le portrait du saint Père, avec l'inscription : *Pius VII, Pont. max.* De l'autre côté est

représenté saint Pierre qu'un ange tire de sa prison. Autour est cette inscription : *Renovatum prodigium*; et au bas cette autre : *Summi Pontificis reditus, religionis triumphus, an. 1814*. Il étoit difficile, sans doute, de trouver des rapprochemens plus justes. Le prodige qui vient de s'opérer à nos yeux, mérite en effet d'être compté à côté de celui qui tira saint Pierre des fers, et l'ange du Seigneur ne se manifeste guère moins dans le dernier cas que dans le premier.

— L'archi-prêtre de Florence, M. Antonin Longo, qui avoit été nommé par Bonaparte à l'évêché de Spolète, et qui s'étoit fait donner des pouvoirs de vicaire capitulaire pour ce dernier diocèse, a publié à Florence, le 4 mai, une rétractation, dans laquelle il demande pardon d'avoir accepté une nomination de la part d'un homme qui n'avoit aucun droit de la faire, et d'avoir contrevenu au bref du 2 décembre 1810, adressé au chapitre de Florence. Il déclare que sa conduite fut l'effet de la crainte, et témoigne beaucoup de repentir. Il regrette aussi d'avoir souscrit à une certaine adresse dont il condamne les maximes (1).

(1) Nous saisissons cette occasion pour réclamer contre un article d'une gazette du 9 août, qui donne, sous la rubrique de Rome, des nouvelles tout-à-fait fausses. Il y est dit, 1°. que sur six mille prêtres de l'Etat romain, huit cent refusèrent le serment; ce qui fait entendre apparemment que les cinq mille autres l'ont prêté. Alors cette allégation est fausse. On n'avoit demandé le serment qu'aux chanoines et aux curés. Dans le premier moment, il n'y en eut que trois ou quatre qui le prêtèrent. Depuis, la crainte de la déportation et les violences employées par l'usurpateur, engagèrent quelques-uns à souscrire le serment, mais il s'en faut de beaucoup que le nombre en soit grand. 2°. La même gazette dit que le Pape, par un effet de la charité éclairée qui préside à toutes ses actions, a défendu que les prêtres qui avoient adopté d'autres principes fussent aucunement recherchés pour leurs opinions, et qu'il a déclaré ne reconnoître dans tous les membres de son clergé que les enfans d'une même famille. Nous devons dire que la défense et la déclaration ne sont pas plus vraies l'une que l'autre. Cet article de Rome a une couleur un peu parisienne. La charité qui anime le saint Père est éclairée sans doute, mais elle ne l'empêche pas de soutenir les

PARIS. S. M. vient d'adresser à MM. les grands-vicaires de Paris la lettre suivante :

« Nous vous avons mandé, dans deux circonstances mémorables, de faire rendre de solennelles actions de grâces à l'Etre suprême par qui règnent les Rois. Tous les jours les marques signalées de sa protection se manifestent, de plus en plus, en faveur de notre personne et de notre royaume. Nous nous plaisons à en attribuer la cause à la piété qui n'a cessé d'animer les Rois nos ancêtres, et particulièrement nos très-augustes et très-honorés aïeux, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, qui par leurs déclarations et lettres des 10 février 1638, 25 mai 1656, et 21 juillet 1738, ont consacré la France à perpétuité à la Mère de Dieu, comme à sa patronne spéciale. A ces causes, voulant nous conformer à de si grands exemples, et unir notre intention à celle qui leur a dicté cet acte religieux, je vous fais cette lettre pour vous dire que le matin du jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge, vous fassiez faire lecture de la déclaration de Louis XIII, du 10 février 1638, dans votre église métropolitaine, et qu'après les

---

droits de son Siége et les règles de l'Eglise, et de maintenir l'ordre et la discipline dans le clergé. Il a ordonné à tous ceux qui avoient pris part à l'administration spirituelle ou temporelle sous le dernier gouvernement, de se rétracter. Il a prescrit à quelques ecclésiastiques dont il avoit à se plaindre, d'aller faire une retraite de plusieurs jours dans une communauté. Il a infligé même des peines un peu plus sévères à quelques autres. Nous ne croyons pas qu'il ait manqué en cela à la charité qui consiste surtout à accueillir le repentir. 3°. Enfin, le même journal dit que les troupes autrichiennes occupent encore le château Saint-Ange; ce qui n'est pas plus exact que le reste. Il n'y a plus à Rome de troupes étrangères. La garde pontificale fait seule le service. Nous sommes autorisés à publier ces détails, et nous engageons le journal, qui, comme on voit, n'a pas été heureux cette fois dans ses informations, à se tenir en garde contre son correspondant de Rome qui les lui a envoyées, ou, si elles ne viennent pas de si loin, comme cela seroit possible, à le prier d'y mettre, non pas une couleur un peu plus ultramontaine, ce qui seroit trop scandaleux, mais du moins plus d'art, de vraisemblance et d'exactitude.

(*Note du Rédacteur*).

Vêpres du même jour, il soit fait une procession avec toute la splendeur qu'il se pourra, à laquelle assisteront les autorités civiles, judiciaires et militaires, d'après l'invitation que vous leur en ferez dans les formes actuellement en usage; ce que je veux être fait dans toutes les églises paroissiales et autres de mon royaume, ainsi qu'il est plus particulièrement expliqué dans ladite déclaration que je veux être observée exactement. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu, MM. les vicaires-généraux, qu'il vous ait en sa sainte garde ».

Fait à Paris, en notre château des Tuileries, le 5 août 1814.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, l'abbé DE MONTESQUIOU.

— Les déclarations de nos Rois, que S. M. cite dans cette lettre étant peu connues, et étant des monumens subsistans de leur piété et des pièces importantes pour l'histoire, nous les mettrons ici pour la satisfaction des lecteurs, qui y reconnoîtront avec plaisir le langage religieux des fils de saint Louis:

Déclaration de Louis XIII.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, SALUT. Dieu, qui élève les Rois au trône de leur grandeur, non content de nous avoir donné l'esprit qu'il départ à tous les Princes de la terre pour la conduite de leurs peuples, a voulu prendre un soin si spécial, et de notre personne, et de notre Etat, que nous ne pouvons considérer le bonheur du cours de notre règne, sans y voir autant d'effets merveilleux de sa bonté, que d'accidens qui nous pouvoient perdre. Lorsque nous sommes entrés au gouvernement de cette couronne, la foiblesse de notre âge donna sujet à quelques mauvais esprits d'en troubler la tranquillité; mais cette main divine soutint avec tant de force la justice de notre cause, que l'on vit en même temps la naissance et la fin de ces pernicieux desseins. En divers autres temps, l'artifice des hommes, et la malice du diable ayant suscité et fomenté des divisions non moins dangereuses pour notre couronne, que préjudiciables au repos de notre maison, il lui a plu en détourner le mal, avec autant de douceur que de justice; la rebellion de l'hérésie ayant aussi formé un parti dans l'Etat, qui n'avoit pour but que de partager notre autorité, il s'est servi de nous pour en abattre l'orgueil, et a permis que nous ayons

relevé ses autels, en tous les lieux où la violence de cet injuste parti en avoit ôté les marques. Si nous avons entrepris la protection de nos alliés, il a donné des succès si heureux à nos armes, qu'à la vue de toute l'Europe, contre l'espérance de tout le monde, nous les avons rétablis en la possession de leurs Etats, dont ils avoient été dépouillés : si les plus grandes forces des ennemis de cette couronne se sont ralliées, pour en conspirer la ruine, il a confondu leurs ambitieux desseins, pour faire voir à toutes les nations, que, comme sa Providence a fondé cet Etat, sa bonté le conserve, et sa toute-puissance le défend. Tant de grâces si évidentes font, que, pour n'en différer pas la reconnoissance, sans attendre la paix, qui nous viendra, sans doute, de la même main dont nous les avons reçues, et que nous désirons avec ardeur, pour en faire sentir les fruits aux peuples qui nous sont commis; nous avons cru être obligés, nous prosternant aux pieds de sa majesté divine, que nous adorons en trois personnes, à ceux de la sainte Vierge et de la sacrée croix, où nous révérons l'accomplissement des mystères de notre rédemption, par la vie et la mort du Fils de Dieu en notre chair, nous consacrer à la grandeur de Dieu par son Fils rabaissé jusqu'à nous; et à ce Fils par sa mère élevée jusqu'à lui; en la protection de laquelle nous mettons particulièrement notre personne, notre Etat, notre couronne et tous nos sujets, pour obtenir, par ce moyen, celle de la Sainte-Trinité, par son intercession, et de toute la cour céleste, par son autorité et exemple, nos mains n'étant pas assez pures pour présenter nos offrandes à la pureté même : nous croyons que celles qui ont été dignes de les porter, les rendront hosties agréables; et c'est chose bien raisonnable, qu'ayant été médiatrice de ses bienfaits, elle le soit de nos actions de grâces.

A CES CAUSES, nous avons déclaré et déclarons que, prenant la très-sainte et très-glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre Etat, notre couronne et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une si sainte conduite, et défendre, avec tant de soin, ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que, soit qu'il souffre le fléau de la guerre, ou jouisse de la douceur de la paix, que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies de la grâce, qui conduisent à celles de la gloire. Et afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris, avec une image de la Vierge, qui tiendra entre ses bras, celle de son précieux Fils descendu de la croix; nous serons représenté aux pieds du Fils et de la mère, comme leur offrant notre couronne et notre sceptre : Nous admonettons le sieur archevêque de Paris, et néanmoins lui enjoignons que, tous les ans, le jour et fête de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente déclaration à la grand'messe, qui se dira en son église cathédrale, et qu'après les vêpres dudit jour, il soit fait une procession en ladite église, à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de ville, avec pareilles cérémonies que celles qui s'observent aux processions générales plus solennelles. Ce que nous voulons aussi

être fait en toutes les églises tant paroissiales, que celles des monastères de ladite ville et faubourgs, et en toutes les villes, bourgs et villages dudit diocèse de Paris. Exhortons pareillement tous les archevêques et évêques de notre royaume, et néanmoins leur enjoignons de faire célébrer la même solennité en leurs églises épiscopales, et autres églises de leurs diocèses; entendant qu'à ladite cérémonie, les cours de parlement et autres compagnies souveraines, les principaux officiers des villes y soient présens. Et d'autant qu'il y a plusieurs églises épiscopales, qui ne sont point dédiées à la Vierge, nous exhortons lesdits archevêques et évêques, en ce cas, de lui dédier la principale chapelle desdites églises, pour y faire ladite cérémonie; et d'y élever un autel avec un ornement convenable à une action si célèbre; et d'admonester tous nos peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection, afin que, sous une si puissante patronne, notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis; qu'il jouisse longuement d'une bonne paix, que Dieu y soit servi et révéré si saintement, que nous et nos sujets puissions arriver heureusement à la dernière fin, pour laquelle nous avons tous été créés : car tel est notre plaisir.

Donné à Saint-Germain-en-Laye, le dixième jour de février, l'an de grâce mil six cent trente-huit, et de notre règne le vingt-huit.

Signé, LOUIS.

Déclaration de Louis XIV.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, SALUT.

Le défunt Roi, notre très-honoré seigneur et père, a si heureusement éprouvé, comme il est utile à un prince chrétien, pour le gouvernement de ses peuples, de se fortifier de la grâce de Dieu, et d'en demander l'effet par les prières, qu'il n'a cessé, durant sa vie, d'implorer sa miséricorde et son secours en toutes ses entreprises, par l'intercession de sa très-sainte mère la Vierge Marie, qu'il choisit pour protectrice spéciale de son royaume, et voulut, par une déclaration solennelle, du 10 février 1638, lui consacrer sa personne, son Etat et ses sujets, et offrit ensuite, sur l'autel de l'église métropolitaine de notre bonne ville de Paris, sa couronne et son sceptre, ayant ordonné que tous les ans, le jour et fête de l'Assomption, il seroit fait une commémoration d'une intention si sainte et si pieuse, en toutes les églises, tant à la grand'messe qu'aux vêpres, par une procession générale, à laquelle sont invités et doivent se trouver et assister les compagnies souveraines et les principaux officiers des villes. Ce qui a été pratiqué avec tant de zèle, et la gloire en est retournée à Dieu, et toutes sortes de prospérités et avantages sur notre royaume, dont l'énumération est réservée à l'histoire, qui sera pleine des prodiges et succès miraculeux qui ont abattu l'orgueil de nos ennemis; et comme la reine régente, notre très-honorée dame et mère, qui a pour patronne sainte Anne, mère de Notre-Dame, a toujours eu pour elle des sentimens très-particuliers de vénération, et qu'elle nous a aussi donné les mêmes impressions de dévotion, qui seront accrues avec notre âge, nous ne pouvons pas davantage différer

de renouveler de semblables vœux à l'honneur de la très-sainte Vierge, à l'intercession de laquelle nous croyons être redevables des faveurs et bénédictions du ciel, lesquelles ont continué en tous les événemens considérables de notre règne, par plusieurs batailles gagnées sur nos ennemis, qui nous ont produit ensuite les conquêtes de plusieurs de leurs villes les plus importantes, tant en Flandres qu'en Allemagne, et Italie; et même nous avons depuis peu remarqué une protection plus spéciale de cette Reine des Anges, en ce que tous les orages qui se sont élevés depuis deux ans au dedans de ce royaume, et qui sembloient le menacer d'une subversion, ont été appaisés et dissipés avec tant de promptitude et de bonheur, qu'aujourd'hui le calme est établi dans toutes nos provinces, et de toutes parts on est venu nous rendre toutes les protestations de respect, d'obéissance et de fidélité, si bien que nous avons lumière des faveurs célestes que nous avons reçues en tant d'occasions. Nous voulons témoigner les mêmes reconnoissances et faire pareilles soumissions de nous et de notre couronne à la sainte Vierge, espérant de jouir long-temps des effets d'une si forte protection, pour laquelle mériter, nous avons, en présence de ladite dame reine et régente, notre très-honorée dame et mère, confirmé et confirmons par ces présentes, signées de notre main, l'observation des mêmes suffrages, processions et solennités ci-devant ordonnés au jour et fête de l'Assomption, par lesdites lettres patentes en forme de déclaration, ledit jour 10 février 1638, ci-attachées sous le contre-scel de notre chancellerie : promettons, de cœur et d'affection, d'y assister annuellement en personne, autant qu'il nous sera possible, pour y rendre nos actions de grâces à notre Seigneur Jésus-Christ, et afin de faire concourir les prières de nos peuples avec nos bonnes intentions. Nous exhortons le sieur archevêque de Paris, et néanmoins lui mandons de continuer à faire la commémoration de la précédente déclaration et de la présente, à la grand'-messe, qui se dira en son église métropolitaine; et qu'après les vêpres dudit jour, il soit fait la procession, à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de ville; et que pareilles choses soient faites en toutes les églises paroissiales et en celles des monastères de sa juridiction. Exhortons aussi, et néanmoins enjoignons à tous les archevêques et évêques de notre royaume, de faire célébrer les mêmes solennités en leurs églises épiscopales, et en toutes les autres de leur diocèse. Sont et seront invités les compagnies souveraines et officiers principaux des villes à faire admonéter un chacun d'avoir une dévotion particulière à la Vierge; d'implorer en ce jour sa protection, et redoubler l'ardeur de leurs prières pour implorer par celle de son Fils, notre rédempteur, la paix, que nous souhaitons avec passion de procurer à nos peuples, pour lesquels avons tant d'amour, que nous voyons avec sentiment de douleur leurs souffrances, et réclamons en toute humilité la puissance et la bonté de Dieu, qui seul nous peut donner les moyens de les soulager.

Mandons et ordonnons à tous nos autres officiers, justiciers et sujets, ainsi qu'à chacun d'eux il appartiendra, de faire observer le contenu en ces présentes, et y tenir soigneusement la main : car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous y avons fait mettre notre scel;

et voulons qu'aux copies duement collationnées foi soit ajoutée comme à l'original.

Donné à Dijon, le 25 mai 1650.

Signé, LOUIS.

Lettre de Louis XV.

DE PAR LE ROI.

Comme le premier et le plus essentiel devoir des souverains est de faire régner, dans leurs Etats, l'Etre suprême, par qui règnent tous les Rois de la terre, ils ne peuvent donner des marques trop publiques et trop éclatantes de leur parfaite soumission à la divine majesté; et comme c'est d'elle seule qu'ils tiennent toute leur autorité, ils ne doivent pas se contenter des hommages qu'ils lui rendent en personne; ils doivent encore encourager leurs sujets à concourir avec eux, pour lui marquer leur reconnoissance des bienfaits continuels qu'ils reçoivent de sa bonté. Pénétré de ces principes, nous n'avons rien eu plus à cœur, depuis notre avénement à la couronne, que de maintenir, dans toute leur étendue, les établissemens formés par la piété de nos ancêtres. Il n'en est guère de plus respectable, que le vœu solennel de Louis XIII, de glorieuse mémoire. Ce Prince, rempli des sentimens de la plus solide dévotion, avoit éprouvé tant de fois les secours visibles du ciel, soit dans le temps que son royaume fut agité par les troubles que l'hérésie entraîne nécessairement avec elle, soit dans les guerres suscitées par la jalousie de ses voisins, qu'il crut ne pouvoir donner un témoignage plus authentique de sa reconnoissance et de sa dévotion pour la très-sainte Vierge, qu'en mettant son royaume sous sa protection. Louis XIV, de glorieuse mémoire, notre très-honoré seigneur et bisaïeul, a suivi les mêmes principes, et a ressenti pendant tout le cours de son règne, des effets signalés de cette puissante protection, et comme nous ne pouvons suivre de plus grands exemples, que ceux de ces deux augustes prédécesseurs, nous voulons que, cette année, qui est la centenaire depuis que notre royaume reconnoît la mère de Dieu pour sa patronne spéciale, soit en même temps l'époque du renouvellement, que nous faisons, de ce même établissement. C'est pourquoi je vous fais cette lettre, pour vous dire que mon intention est que, le matin du dimanche qui précédera le 15 août prochain, jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge, vous fassiez faire commémoration de la déclaration de Louis XIII, du 10 février 1638, dans votre église métropolitaine et autres de votre diocèse, et qu'après les vêpres du jour de l'Assomption, il soit fait une procession avec toute la splendeur qu'il se poura, à laquelle assisteront toutes les compagnies supérieures et tous les corps de ville, avec pareilles cérémonies que celles qui s'observent aux processions générales; ce que je veux être fait en toutes les églises tant paroissiales que des monastères des villes, bourgs et villages de mon royaume, ainsi qu'il est plus particulièrement expliqué dans ladite déclaration, que je veux être observée exactement.

A Compiègne, le 21 juillet 1738.

Nota. La lettre aux cours souveraines, au corps-de-ville, et au gouverneur de Paris, est absolument la même, excepté depuis les mots : *C'est pourquoi.* Et alors elle poursuit ainsi :

C'est pourquoi nous écrivons aux archevêques et évêques de notre royaume de faire faire la procession accoutumée, avec toute la splendeur qu'il se pourra, dans toutes les églises de leurs diocèses, et vous faisons cette lettre, pour vous mander et ordonner d'assister en corps et en robes de cérémonie, à celle qui sera faite dans l'église métropolitaine de notre bonne ville de Paris, et de tenir la main à ce que notre intention sur cela soit remplie.

A Compiègne, le 1er. août 1738.

— En conséquence de la lettre de S. M. et des ordonnances de nos Rois, MM. les vicaires-généraux du diocès de Paris ont ordonné ce qui suit, par leur Mandement (1) du 10 août :

1°. Le jour de la fête de l'Assomption de la très-sainte Vierge, la déclaration de Louis XIII, du 10 février 1638, sera lue en chaire dans l'église métropolitaine, immédiatement après la première grand'messe; 2°. la procession de la métropole et celles des paroisses, se feront après Vêpres, hors de l'enceinte des églises, suivant l'ancien usage; 3°. On chantera le répons *Felix es*, les Litanies de la sainte Vierge à la procession, après laquelle on chantera l'antienne *Sub tuum prœsidium*, suivie du verset *Ora pro nobis*, et de l'oraison *Protege*; ensuite le Psaume *Exaudiat*, le verset *Deus, judicium*, etc., et l'oraison, *Deus regum*.

— Mercredi dernier, 10 août, M. l'abbé Fressinoux a prononcé un discours dans la chapelle de l'Ecole normale. Son excellence le grand-maître de l'Université étoit présent. Le haut de l'église étoit occupé par le séminaire, et le bas par les élèves de l'Ecole normale. L'orateur a pris pour texte ces paroles de Moïse : *Cantemus Domino, gloriosè enim magnificatus est*; paroles qu'il a merveilleusement appliquées aux heureux événemens que la droite du Très-Haut vient d'o-

(1) On le trouve, à Paris, chez Adrien Le Clere, imprimeur de l'Archevêché, quai des Augustins, n°. 35; prix, 50 c.

pérer en faveur de notre France. L'exorde, qui a roulé tout entier sur cette grande pensée, étoit du ton le plus noble, et s'élevoit sans effort à la hauteur du sujet. On l'écoutoit avec une attention profonde, et la joie s'est peinte sur tous les visages, quand M. Fressinoux a annoncé qu'enfin il reprendroit le cours de ses conférences.

L'orateur s'est attaché à démontrer qu'il falloit chercher l'ordre social dans la morale, et la morale dans les principes religieux. Il a établi avec une grande force de logique, embellie de tous les charmes d'une diction élégante et pure, qu'il ne pouvoit y avoir de mœurs sans religion; que la foi en un Dieu créateur, conservateur, législateur et juge suprême, étoit le seul frein du vice, comme le plus puissant mobile des vertus. L'expérience de notre malheureuse révolution lui a fourni des preuves victorieuses, et des réflexions d'une sagesse profonde Plusieurs fois il a été interrompu par le murmure des applaudissemens de l'auditoire. M. le grand-maître n'a pu s'empêcher de donner, à diverses reprises, des signes de son approbation; et les élèves, attentifs à lire dans ses yeux le jugement qu'ils devoient porter eux-mêmes, ont partagé ces émotions touchantes.

Ensuite l'orateur a passé en revue tous les motifs humains qui pouvoient entretenir l'ordre moral dans une nation, et il en a montré l'insuffisance, sans le secours des motifs religieux, de l'existence d'un Dieu et d'un avenir. Il a fait voir que le frein imposé aux passions devoit être constant et universel; que, par conséquent, l'amour de la gloire étoit une digue impuissante, puisque ce sentiment n'est pas fait pour tous les hommes, ni pour toutes les circonstances; que la probité, l'intérêt, le désir de l'immortalité, n'étoit pas plus efficace, puisqu'il se trouve dans la vie tant de circonstances délicates où l'intérêt ne peut se concilier avec la probité, puisque l'intérêt de l'homme n'est pas toujours l'intérêt de la vertu, puisque le désir de l'immortalité n'est que le désir d'un petit nombre d'hommes, qui, après tout,

ne rougiront pas de commettre le crime, quand ils ne craindront pas de flétrir leur mémoire.

De là il a passé à la nécessité d'une religion, et il a réfuté avec force cette fausse idée si accréditée, que la religion n'est bonne que pour le peuple, 1°. parce que les grands, les magistrats ont autant et plus besoin de la religion que le peuple, puisqu'ils ont plus d'autorité; 2°. parce que le peuple, qui a aussi son orgueil, secouera le joug de la religion, si on la lui renvoie comme une chose vile et méprisable, et que ce joug salutaire une fois brisé, le peuple se révoltera contre ses maîtres, et finira par se déchirer lui-même.

La péroraison a paru belle et touchante. L'orateur a invité les élèves à se presser autour des autels et du trône; il est remonté jusqu'à la tige de l'auguste maison qui nous gouverne; il a fait sentir qu'à la France seule appartenoit cette singularité de gloire, d'avoir eu pour Rois, pendant huit siècles, des Princes d'une même famille, presque tous bons, généreux et vaillans. Il a parlé de François Ier., père des lettres; de Louis XIV, qui a donné son nom à son siècle; de l'illustre élève de Fénélon; enfin il est arrivé à Louis XVI, qu'il n'a pas nommé; mais dont chacun s'est rappelé avec émotion les malheurs et les vertus. Plusieurs n'ont pu même retenir leurs larmes. L'orateur chrétien a parlé ensuite de Louis XVIII, et prenant un ton de dignité qui convenoit à son âge et à son ministère, il a dit à peu près ces paroles : Nous autres vieux François, nous aimons le Roi, non-seulement par devoir, mais encore par sentiment; cet amour nous l'avons sucé avec le lait maternel; il coule dans nos veines avec notre sang. Pour vous, jeunes François, vous ne le connoissez encore que par la voix publique; mais nous vous apprendrons à l'aimer. Il a fini par la paraphrase de ce verset : *Domine, salvum fac regem.*

Après ce discours, on a chanté le *Laudate, Dominum;* puis le *Salvum fac*, avec un vif enthousiasme.

Le tout a été terminé par deux oraisons, l'une pour la propagation de la religion, l'autre pour le Roi.

Nouvelles politiques.

Paris. Mercredi, 10 août, S. M. est allée se promener à Versailles.

— Monsieur doit assister le jour de la fête à la procession de Notre-Dame.

— Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé, le 3 de ce mois, à Limoges, et en est parti, le 5, pour Châteauroux. S. A. R. a été reçue dans cette ville avec les témoignages d'allégresse, d'amour et de respect qui l'accompagnent sur toute sa route.

— Madame la duchesse d'Angoulême est partie de Vichy, le 5, pour Lyon, après avoir laissé dans ce lieu les traces de ses bienfaits, et avoir gravé dans les cœurs de ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher, l'amour et la vénération pour sa personne et ses vertus.

Le voyage de cette princesse à Orléans avoit été annoncé officiellement dans cette ville. Il paroît avoir été contremandé.

P. S. Le jeudi 11 août, dans la séance de la Chambre des Députés, M. l'abbé de Montesquiou est monté à la tribune, et a répondu aux objections et observations qu'on avoit faites sur le projet de loi. Son discours sage, mesuré, mais surtout précis et solide, a paru faire impression sur la Chambre, et après une discussion assez longue, dans laquelle M. Raynouard, rapporteur de la commission, a encore soutenu son opinion, après une réplique du ministre, on est allé aux voix sur le projet de loi, tel que l'avoit proposé le Roi. La Chambre a adopté ce projet, à la majorité de 137 voix contre 80.

Eloge historique de Marie-Clotilde de France, reine de Sardaigne, née à Versailles, le 23 septembre 1759, et morte à Naples, le 7 mars 1802 (1).

Dans quelque rang que nous place la Providence, la vertu est toujours belle et attrayante par elle-même; mais elle acquiert plus de lustre encore, lorsque, surmontant tous les dangers qui la menacent, elle sait résister à la séduction si puissante de la fortune et de la grandeur. Etre humble au milieu du faste des cours et jusque sur le trône; s'interdire les plaisirs même les plus permis quand tout nous y sollicite, et porter toutes les vertus au plus haut degré quand tout autour de nous inspire la mollesse et le relâchement, c'est ce qui ne fut jamais donné qu'à un bien petit nombre d'ames privilégiées, et c'est où parvint Mme. Marie-Clotilde de France, que le ciel se plut à former pour l'édification des chrétiens et pour sa gloire.

Marie-Clotilde étoit fille de ce vertueux dauphin, dont la mémoire est toujours chère aux amis de la religion, et dont la mort prématurée excita tant de regrets. Elle étoit par conséquent sœur de l'auguste et malheureux Roi dont nous ne nous rappelons le souvenir qu'avec le sentiment le plus douloureux. Elle étoit sœur de cette vertueuse Elisabeth, si intéressante par son dévouement, son courage et son affreuse destinée. Enfin elle étoit sœur des deux princes que le ciel vient de rendre à nos vœux. C'est sans doute

(1) 1 vol. in-12.

un spectacle consolant pour les amis du trône que la réunion de tant de beaux exemples de vertu dans une famille à laquelle ils sont dévoués. Ils ne peuvent qu'être touchés de voir la religion nous proposer des modèles dans la maison de nos rois, et ils accueilleront avec plaisir l'abrégé que nous leur annonçons de la vie d'une princesse, issue d'un sang qui leur est cher.

Mme. Clotilde annonça de bonne heure des dispositions pour la vertu. Dès son enfance, sa soumission, sa douceur, sa piété se firent remarquer, et méritèrent les éloges de sa sage gouvernante, la comtesse de Marsan. La sérénité de ses principes et la pureté de son cœur la portoient au recueillement, et lui faisoient désirer de suivre l'exemple de Mme. Louise, et d'embrasser, comme elle, la vie religieuse; mais des raisons d'Etat en décidèrent autrement. Louis XVI avoit donné sa main au prince du Piémont, fils d'Amédée III : Clotilde obéit, et le mariage fut célébré à Versailles, le 27 août 1775; la princesse approchoit alors de 16 ans. En se séparant de ce qu'elle avoit de plus cher sur la terre, Clotilde alla offrir dans une cour des plus brillantes l'image de toutes les vertus. Elles lui gagnèrent bientôt, avec l'admiration de ses peuples, l'estime et l'amour de son époux, et de ses augustes parens. Occupée de ses devoirs d'épouse et de fille, les malheurs de la religion et de sa patrie ne la laissèrent pas long-temps jouir de tant de bonheur. Son cœur étoit réservé à la plus dure épreuve. L'exil de ses frères, la funeste catastrophe du chef de sa maison, et le martyr de la compagne de son enfance, le brisèrent douloureusement.

La mort d'Amédée III la fit monter sur le trône, où ses vertus brillèrent d'un nouvel éclat. Toujours humble, pieuse et modeste, elle garda, autant que ce

rang le lui permit, une extrême simplicité dans ses habillemens, jusqu'à ce que, en 1794, elle obtînt de son royal époux la permission de ne porter dans la suite qu'un habit de laine bleue; couleur qui rappeloit sa dévotion pour la sainte Vierge. Elle étoit de toutes les associations pieuses des dames de Turin. Elle protégea particulièrement la confrérie dite de Saint-Louis, et institua celle du Cœur Sacré de Jésus. Clotilde avoit une grande dévotion pour le Saint-Sacrement, et, d'après la permission de son directeur, elle approchoit de la sainte table trois fois, au moins, par semaine. Dans plusieurs occasions ses dames la surprirent dans sa chambre, prosternée sur le sol, les mains en croix, absorbée dans la méditation ou la prière. Certains sentimens involontaires de douleur qu'on remarquoit dans son visage, ne laissoient pas lieu à douter que son corps ne fut entouré de cilices. Cependant sa vertu n'étoit point farouche, ni sa piété purement contemplative. Affable avec tout le monde, elle savoit remplir ces devoirs que lui imposoit sa qualité de reine. Ses bienfaits alloient chercher partout les infortunés, et son principal soin étoit de prévenir par ses dons ces crimes où l'indigence ne conduit que trop souvent. Lorsque les malheurs de ses Etats la forçant à une stricte économie, vinrent mettre une borne à ses largesses, elle soulageoit l'infortune par le produit du travail de ses mains. Mais l'anarchie qui ravageoit toute l'Europe, l'exila d'un pays dont, pendant 23 ans, elle avoit fait le bonheur, et la chassa d'un trône que ses vertus seules lui auroient mérité. Abandonnée de tout le monde, et n'ayant de sa nombreuse suite qu'une seule dame pour compagne, elle donna encore à son époux l'exemple de la résignation et de la patience.

En passant à Livourne pour aller en Sardaigne, elle eut la satisfaction de visiter le vénérable Pontife Pie VI, retiré dans la Chartreuse de Florence; et quelque temps après elle eut plusieurs conférences avec Pie VII, son digne successeur. Retournée de Sardaigne en Italie, elle y mérita la vénération de tous les peuples, particulièrement de ceux de Florence, Rome, Naples, qui purent l'admirer de plus près. En tout temps, en tout lieu sa conduite fut toujours la même; et son amour pour le prochain, sa piété, sa résignation ne se démentirent jamais. Clotilde avoit appris de bonne heure à mépriser le néant des grandeurs humaines : tous ses vœux, tous ses désirs avoient le ciel pour objet; et Dieu daigna y appeler sa fidèle servante. Sa maladie ne fut pas longue, mais douloureuse : au milieu de ses souffrances, elle se rappeloit celles de notre divin Sauveur, et disoit au Père Mariano, son confesseur : « Mon Père! notre Seigneur me fait part de sa couronne d'épines..... Combien est grand mon bonheur!..... ». Elle mourut de la mort des justes, à quatre heures et demie après midi, le 7 mars 1802, à l'âge de quarante-deux ans cinq mois et quinze jours.

A peine sa mort fut connue à Naples, que des personnes de tous les rangs accoururent en foule aux portes du palais du Roi, et demandoient avec instance quelques morceaux des vêtemens de celle qu'ils proclamoient déjà pour sainte. Ils les conservèrent comme de précieuses reliques. Enfin, accédant aux vœux de toute l'Italie, et à sa propre conviction, Pie VII la déclara *vénérable*, par un décret du 10 avril 1808.

Tel est l'abrégé de l'*Eloge historique* de la vertueuse reine. Il est écrit avec simplicité, et par là

même il semble inspirer plus de confiance. Les amis de la religion, les bons François sauront gré à l'auteur d'avoir fait connoître cette estimable et pieuse princesse, qui but aussi dans la coupe des afflictions de son auguste famille, mais à laquelle on ne ravira plus la couronne qu'elle s'est acquise. La France et nos Rois ont une protectrice de plus, et peut-être que c'est aussi à ses prières qu'il faut attribuer la cessation de nos calamités communes. B.....s.

Tradition de l'Eglise sur l'institution des Evêques; par l'auteur des Réflexions sur l'état de l'Eglise (1).

Nous ne pouvons rendre aujourd'hui qu'un compte succinct de cet ouvrage, qui ne vient que d'être publié. On sentira aisément l'importance du sujet qui y est traité, si l'on veut se rappeler que l'institution des évêques fut un des motifs de la longue persécution exercée par l'ancien gouvernement contre le chef de l'Eglise. Bonaparte, accoutumé à faire tout plier sous ses volontés, prétendit asservir la religion même à ses caprices. Il résolut de changer l'ordre de transmission légitime de la mission spirituelle, et crut s'assurer, par la terreur et la corruption, assez d'influence sur les évêques, pour les déterminer à seconder ses desseins. Le résultat du concile national de 1811, montra qu'il s'étoit trompé. Mais en se déclarant incompétent pour opérer les changemens qu'on demandoit de lui, le concile ne porta aucun jugement sur le fond

---

(1) 3 vol. in-8°. ; prix, 16 fr. 50 c., et franc de port, 21 fr. A Liége, chez Lemarié et Duvivier, imprimeurs-libraires; et se trouve à Paris, à la Société Typographique, place Saint-Sulpice, n°. 6; et chez Adrien Le Clère, au bureau du Journal.

de la question qu'on lui avoit soumise ; et comme l'expérience a prouvé que cette question est de nature à se renouveler plus d'une fois, il étoit éminemment utile qu'elle fût enfin complètement approfondie ; c'est ce qu'on a essayé de faire dans l'ouvrage que nous annonçons. Nous laisserons l'auteur en exposer lui-même l'objet et le plan.

« Personne n'ignore qu'une église particulière, » n'ayant pas le pouvoir de changer la discipline gé- » nérale, ni de s'y soustraire, elle ne sauroit ôter au » Pape le droit d'instituer les évêques qu'il possède » depuis plusieurs siècles. Mais l'Eglise entière le » pourroit-elle ? Voilà ce que nous examinons ; et nous » prouvons, ce nous semble, jusqu'à la démonstra- » tion, que le droit dont il s'agit appartient essen- » tiellement aux successeurs de saint Pierre, et qu'il » faudroit, pour les en dépouiller, détruire leur pri- » mauté même...

» Quant à la distribution des matières, voici l'ordre » qu'on a suivi.

» La première partie commence par une histoire » abrégée de l'établissement des patriarcats. On fait » voir qu'ils ont été tous institués par l'autorité de » saint Pierre, et que leurs priviléges, parmi les- » quels il faut compter le pouvoir de confirmer les » évêques, n'étoient qu'une émanation de la primauté » du Siége apostolique. On montre ensuite que les pa- » triarches eux-mêmes ont toujours été confirmés par » les Pontifes romains, à qui l'église grecque, de- » puis son origine jusqu'au schisme qui la sépara de » l'unité catholique, n'a pas cessé d'attribuer un droit » suprême et inaliénable sur les ordinations.

» La seconde et la troisième partie sont consacrées » à prouver, que la doctrine de l'église d'Occident

» n'étoit pas différente sur ce point de celle de l'église
» Orientale. On explique en quel sens le Pape peut
» être appelé patriarche d'Occident, expression dont
» quelques-uns ont abusé pour tâcher d'ébranler les
» droits du souverain Pontife sur l'Eglise universelle.
» Après avoir répondu aux objections qu'on tire du
» sixième canon de Nicée, et fixé le vrai sens de ce
» canon, on démontre que les métropolitains n'a-
» voient d'autre autorité que celles qu'ils tenoient du
» Saint-Siége, qui les avoit établis, et dont ils étoient,
» à proprement parler, les vicaires; d'où il suit que,
» plus on relève et plus on étend leurs droits, plus
» aussi on étend et on relève ceux de la chaire sur-
» éminente qui les leur avoit conférés. Si on nie cette
» origine du pouvoir des métropolitains, on est ac-
» cablé sous une multitude presqu'infinie de témoi-
» gnages qui se succèdent sans interruption de siècle
» en siècle : si on l'avoue, il faut, reconnoître que
» les Papes possédoient essentiellement les droits
» qu'ils communiquoient à d'autres évêques; à moins
» qu'affectant de ne voir dans cet acte qu'une pré-
» tention abusive, on ne se laisse emporter jusqu'à
» cet excès d'en nier la légitimité, ce qui forceroit
» de soutenir que l'église d'Occident, depuis le IVe.
» siècle, n'a eu que de faux pasteurs; proposition si
» évidemment impie qu'elle se détruit de soi-même;
» l'énoncer, c'est la réfuter.

» L'histoire des conciles de Constance et de Bâle,
» de la pragmatique sanction et du concile de Trente,
» prouve qu'en France même on n'a jamais mis en
» question le droit des Pontifes romains sur la con-
» firmation des évêques; droit que l'Eglise gallicane,
» fidèle aux principes qu'elle avoit hérités de ses
» saints fondateurs, s'est plue à proclamer jusque

» dans ces derniers temps, avec une fermeté et une » constance aussi honorable pour elle, que déses- » pérante pour les novateurs ».

Nous nous proposons de rendre un compte plus détaillé de cet ouvrage, qui nous semble propre à intéresser tous les amis de la religion, tant par le fond du sujet, que par la manière dont il est traité. L'auteur prouve, dans l'Introduction, que le dogme révolutionnaire de la souveraineté du peuple, dogme funeste qui a fait couler tant de sang, et dont l'unique effet a été de nous conduire par l'anarchie à la tyrannie la plus horrible qui ait jamais pesé sur aucun peuple, a été inventé, au XIVe. siècle, par des docteurs qui s'en servoient pour combattre la monarchie spirituelle du Pape. D'où il résulte, que les Princes ont autant d'intérêt que les Pontifes à proscrire les doctrines schismatiques, qui, en détruisant l'unité, ne tendent pas moins à renverser le gouvernement de l'Etat, que le gouvernement de l'Eglise; avec cette différence, néanmoins, que l'Eglise toujours attaquée est certaine de triompher toujours, tandis que le salut de l'Etat, abandonné au hasard des chances humaines, repose presque uniquement sur la sagesse de ceux qui le régissent. Cette réflexion, qui a pu être quelquefois si effrayante, est aujourd'hui pour nous, grâce au caractère du monarque que la Providence nous a rendu, le motif même de notre confiance, et le gage le plus assuré de notre bonheur dans l'avenir.

Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. La fête de l'Assomption a été célébrée dans la Métropole avec toute la pompe que méritoit une si grande solennité. Dès midi la place du parvis Notre-Dame et les avenues de la basilique étoient couvertes de troupes.

MM. les gardes du corps du Roi et de Monsieur occupèrent les postes de l'intérieur de l'église. A trois heures, on commença nones. Peu après, arrivèrent LL. AA. RR. Monsieur, M. le duc d'Angoulême et Madame : après avoir fait leur prière à genoux, ils se placèrent sur des stalles à côté du trône, que l'on avoit recouvert de velours cramoisi semé de fleurs de lis. On entonna les vêpres. LL. AA. suivoient, avec une religieuse attention, les prières de l'Eglise. M. l'abbé de Latil, aumônier de Monsieur, lui présenta son livre. Un clergé nombreux remplissoit le sanctuaire. On y voyoit dix évêques, l'abbé de la Trappe, et beaucoup d'ecclésiastiques en manteau long. Dans les stalles, la Cour de cassation, la Cour royale, la Cour des comptes, l'Université, les Maires, etc. Dans le milieu du chœur, des officiers supérieurs et les personnes de la maison des Princes. Après les vêpres, on commença la procession hors de l'église, conformément au vœu de Louis XIII et aux ordonnances de ses successeurs. Les deux Princes et la Princesse l'ont suivie à pied pendant tout le trajet. On remarquoit sur leurs figures l'esprit de piété qui les animoit. Ils donnoient l'exemple du recueillement. Nous devons dire que cet exemple a été imité, que la procession s'est faite avec beaucoup d'ordre, et que chacun s'y tenoit dans la posture la plus convenable. MM. les gardes du corps étoient dans l'attitude la plus respectueuse. Le peuple même sembloit se conformer à l'esprit de ses Princes, et profiter de la grande leçon qu'ils lui donnoient en ce moment. En rentrant, le célébrant a donné la bénédiction du Saint-Sacrement; après quoi les Princes sont retournés aux Tuileries, vers six heures.

— La procession s'est faite également dans les paroisses de Paris, sinon avec la même pompe, au moins avec édification. Beaucoup de fidèles suivoient la procession en récitant des prières, et sembloient se mettre eux et le royaume sous la protection de la reine du ciel.

— A la chapelle du Roi, il y a eu grand office. M. l'évêque de Troyes, d'après le choix de S. M., a

célébré pontificalement, le matin et le soir. Après vêpres, la musique a chanté les litanies de la sainte Vierge, et il y a eu bénédiction du Saint-Sacrement.

— Mme. la duchesse d'Orléans, qui demeure sur la paroisse Saint-Sulpice, a assisté le jour de la fête et le dimanche précédent, à la grand'messe dans cette église. S. A. s'étoit placée dans la chapelle Saint-Denis. Ceux qui ont connu la piété de M. le duc de Penthièvre, aiment à retrouver la même vertu dans son auguste fille, en qui tant de malheurs et de chagrins n'ont point altéré cet air de dignité et de bonté propre aux Bourbons.

— M. l'abbé Carron fut déporté au mois de septembre 1792, et jeté, ainsi que ses compagnons d'infortune, sur les côtes de Jersey. Cette île servoit alors d'asile à une multitude de familles françoises émigrées, presque toutes réduites à l'indigence. M. l'abbé Carron conçut le désir de venir à leur secours, et sans nulle ressource personnelle, mais à l'aide de la confiance qu'il avoit su inspirer, il parvint à offrir, 1°. un oratoire à la piété des fidèles; 2°. une bibliothèque choisie aux ecclésiastiques; 3°. des ressources aux malades, qui, dans la pharmacie qu'il établit, trouvoient remèdes, linges et bouillons. Deux écoles furent en même temps ouvertes aux jeunes François des deux sexes, auxquels l'honorable pénurie de leurs parens ne permettoit pas de donner une éducation convenable à leur rang et à leur situation actuelle. En 1796, le gouvernement britannique ayant jugé à propos de faire transférer les émigrés de Jersey en Angleterre, l'abbé Carron les y suivit. Là trouvant des ressources plus abondantes, il entretint une chapelle au centre de la Métropole, en construisit une autre à Sommerstown, village voisin de Londres; créa deux nouvelles écoles, dans lesquelles les François et les Anglois de la dernière classe étoient instruits et élevés conformément à leur état. Ces deux écoles, également pour les deux sexes, n'avoient rien de commun avec celles déjà établies pour les enfans nobles. Dans un séminaire, formé par ses soins, vingt jeunes gens continuoient leurs études

ecclésiastiques, et se préparoient à entrer dans le sanctuaire. A peu de distance, quarante prêtres, âgés ou infirmes, vivoient réunis, et vingt femmes malades recevoient tous les secours que leur situation exigeoit. Outre ces deux hospices, établis et dirigés par l'abbé Carron, il avoit encore formé une association de dames pieuses, qui se consacroient au soulagement de ceux de nos compatriotes, qui, par leur non-admission aux secours du gouvernement, n'avoient pas de droits aux hospices, et ne pouvoient obtenir leurs remèdes des pharmacies que le comité anglois avoit établies, et qu'il avoit placées sous la direction de l'abbé Carron. Cette dernière institution, connue sous le nom de la *Providence*, fournissoit remèdes, vin, linge, habits en tout genre à nos infortunés compatriotes, et deux fois par semaine une soupe économique leur étoit distribuée, ainsi que le charbon qu'ils ne pouvoient se procurer en hiver. L'abbé Carron, obligé de détruire des établissemens si précieux, et le cœur plein de la reconnoissance qu'il doit, à tant de titres, aux nobles et généreux habitans de la Grande-Bretagne, leur a adressé des adieux pleins de sensibilité, qui ont été reçus avec une touchante bienveillance.

D. E. L., *témoin de ces divers établissemens.*

Versailles. En parlant de la nomination de M. Grandjean à la cure de Saint-Louis, on n'a dit qu'un mot de son prédécesseur, qui méritoit cependant quelque chose de plus. M. l'abbé Sortais, qui a été enlevé, le 12 juin dernier, n'avoit que 45 ans, et étoit curé de Saint-Louis depuis peu d'années. Mais il s'y étoit concilié l'estime par les vertus de son état. Il avoit une affection particulière pour les pauvres, et consacroit ses revenus à les soulager. Les pauvres honteux surtout étoient l'objet de ses soins. Il ne visitoit les riches que pour leur bien spirituel, ou pour le bien temporel des indigens. On ne doute point que son zèle et ses travaux n'aient abrégé ses jours, malgré les remontrances de ses amis qui l'engageoient à se modérer. M. l'évêque lui a payé un juste

tribut d'éloges dans le discours d'installation de M. Grandjean; et ce dernier, dans sa réponse, s'est proposé de marcher sur les traces de son prédécesseur. Ce que nous savons déjà de ses talens et de son zèle, nous donne, à cet égard, les plus grandes espérances. Les paroissiens de Saint-Louis font élever un tombeau en marbre au lieu où a été déposé le corps de M. Sortais, et un d'eux, M. Ducis, lui a composé une épitaphe honorable. M. Louis-Jean-Simon Sortais étoit né à Nogent-le-Rotrou.

MONTPELLIER. On a répandu ici avec affectation une adresse au Roi par *quelques prêtres unis avec ceux du clergé fidèle de Montpellier.* Tel est le titre assez obscur de cette brochure qui, en général, n'est pas fort claire. L'auteur ou les auteurs de cette pièce se piquent d'être fidèles au Roi, mais ils ne le sont guère à la langue; ce qui est à la vérité moins important. Ils s'appellent eux-mêmes *purs. Oui, nous les sommes,* s'écrient-ils. *Les sommes* est un peu dur à entendre. D'autres expressions tout aussi peu correctes sont semées dans ce singulier écrit, *le béguinisme, les perfides criars de la poule au pot*, etc. Les tournures en sont bizarres, entortillées, quelquefois risibles. Mais ce qui est fort clair, c'est l'esprit qui a dicté cette brochure. Ce n'est pas assurément un esprit de prudence et de concorde. On y déclame contre tous ceux qui ont occupé des places sous le dernier gouvernement. On y désigne d'une manière maligne, on y tourne en ridicule, on y fait regarder comme devant être suspect au Roi, un homme revêtu ici d'une haute dignité, et qui ne devoit pas s'attendre à être dénoncé ainsi par des ecclésiastiques. Il n'est pas à croire que leurs petites intrigues et leur illisible adresse nuisent beaucoup à ceux qu'ils attaquent. Elles se trouvent trop en opposition avec l'esprit et les dispositions que S. M. a manifestées. Comment huit prêtres, car on n'a pu en trouver davantage, peuvent-ils se regarder comme les organes de tout un diocèse? Il y auroit beaucoup d'autres questions à leur faire, et qui pourroient les embarrasser

un peu. Mais il vaut mieux laisser tomber dans l'oubli leur levée de bouclier. Il n'y aura pas beaucoup de mérite à être plus modérés qu'eux. Leur procédé n'est pas *françois*.

TOURNAY. Mgr. notre évêque, pendant son séjour à Rome, a reçu du saint Père un bref très-honorable. Le Pape lui dit avoir appris qu'il avoit été contraint par la violence de souscrire des actes qui énonçoient sa renonciation au siége de Tournay; mais il ajoute que ces actes n'ont pas été approuvés par lui, qu'ils ne lui ont pas même été présentés, et qu'ils sont par conséquent nuls. Il l'engage à retourner au plutôt à Tournay, lorsqu'il aura visité les tombeaux des saints apôtres et satisfait sa piété, et il le félicite de son zèle et de son courage dans des conjonctures difficiles. Ce bref flatteur est du 22 juin dernier. M. l'évêque l'a communiqué à ses diocésains par un Mandement, daté du 23 juin. Il y parle de la formule d'abdication qu'il fut contraint de copier, le 1er. juillet de l'année dernière, et finit, à l'exemple de Fénélon, par ces paroles modestes : *Nous nous consolerons de ce qui nous humilie, pourvu que le ministère de la parole que nous avons reçu du Seigneur pour votre sanctification, n'en soit point affoibli, et que nonobstant l'humiliation du pasteur, le troupeau croisse en grâces devant Dieu.* On sait que le prélat a été très-favorablement accueilli à Rome, et que le souverain Pontife l'a traité avec une bienveillance particulière. En son absence, ses vicaires-généraux ont repris l'administration du diocèse. La très-grande majorité du clergé est restée constamment attachée à ce prélat, et la persécution n'avoit pas été poussée ici aussi loin que dans un diocèse voisin. Il n'y a point eu d'exil et d'emprisonnement contre les chanoines et autres prêtres, et on s'étoit borné à des menaces qui, heureusement, n'ont pas eu leur effet.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS, *10 août*. Le Roi, après la messe, accompagné de M. le comte de Blacas et de plusieurs personnes de la cour, est sorti

de Paris pour aller à Versailles. S. M. étoit escortée d'un simple piquet de ses gardes.

A Sèvres, la voiture s'est arrêtée entourée d'une foule innombrable d'habitans de toutes les classes des environs, qui faisoient retenir les airs des cris de l'amour, du respect et de la reconnoissance. Le maire en a été l'heureux interprête.

Depuis Sèvres jusqu'à Versailles la route étoit couverte d'un peuple qui bénissoit le retour d'un père si désiré. Partout des arcs de triomphe avoient été dressés, partout on jetoit des fleurs sur sa voiture, sur ses gardes. Souvent le Roi s'arrêtoit pour recevoir et pour rendre les expressions d'amour.

Descendue au château de Versailles, Sa Majesté a été reçue par l'évêque à la tête de son clergé, par la garde nationale, et complimentée par les autorités. Les élèves de Saint-Cyr lui ont été présentés, et tous ont été accueillis avec cette bonté qui caractérise S. M. C'étoit un véritable père au milieu de ses enfans.

« Je suis trop touché, ajouta S. M., pour bien exprimer ce que je sens : à ces émotions se joignent des souvenirs bien pénibles à mon cœur ; c'est la première fois que j'entre dans ce château..... ».

Le Roi, en prononçant ces paroles, avoit les yeux remplis de larmes, et tous ceux qui ont eu le bonheur de l'entendre étoient profondément émus. Mais le moment le plus touchant a été celui où S. M., étant entrée dans la chapelle, s'est jetée à genoux dans le plus profond recueillement. Ce qui devoit se passer dans l'ame de S. M. dans cet instant, étoit bien ressenti par tous ceux qui l'entouroient.

Le Roi a visité les appartemens, le parc de Versailles et le château de Trianon. En revenant, S. M. a visité la manufacture royale de Sèvres, et, après avoir examiné avec une attention flatteuse pour les artistes de la manufacture, les principales pièces terminées, et plusieurs de celles qui sont en fabrication, elle s'est arrêtée particulièrement sur les objets qui prouvent les progrès constans de cet établissement dans la pureté des formes, dans la beauté des couleurs et dans l'exécution des peintures. Elle a daigné témoigner sa satisfaction par ces expressions affables qui lui sont si naturelles, et par une approbation aussi flatteuse pour les arts

qu'encourageante pour les artistes et pour les ouvriers de sa manufacture.

S. M. étoit de retour à Paris à six heures du soir.

— Le dimanche 14, il y a eu, au Champ-de-Mars, une revue de la garde nationale, par MONSIEUR, frère du ROI. Elle a été nombreuse et brillante. M. le duc d'Angoulême y étoit aussi présent ; et MADAME, quoique arrivée de la veille, s'y est rendue en calèche. On a remarqué avec plaisir que sa santé paroissoit meilleure. La foule étoit immense, et a témoigné aux Princes, par de nombreuses acclamations, sa joie de les voir réunis.

— S. M. considérant la nécessité d'affermir la discipline militaire au moment où la nouvelle organisation de l'armée s'achève, et voulant user de clémence, pour cette fois seulement, envers ceux qui ont quitté leurs drapeaux, a ordonné, le 8 août, ce qui suit :

1. Les dispositions de l'ordonnance du 15 mai, sont applicables à tous les militaires qui se trouvent actuellement absens de leurs corps sans permission. Ils sont considérés comme étant en congé limité.

2. Il sera accordé des congés absolus aux sous-officiers et soldats présens aux drapeaux, dans la proportion qui sera fixée d'après le travail des inspecteurs-généraux chargés de l'organisation de l'armée.

3. Il sera également accordé des congés absolus aux militaires compris dans l'article 1er., et qui, dans le délai d'un mois, à dater de la publication de la présente ordonnance, se seront présentés au chef-lieu de l'arrondissement de leur domicile, pour faire leur réclamation, appuyée des titres qu'ils peuvent avoir à l'obtention d'un congé absolu.

4. Tous les sous-officiers et soldats, désignés dans l'article précédent, qui n'auront pas obtenu leur congé absolu, et n'obéiront pas, dans le délai qui sera prescrit, à l'ordre de rejoindre leur corps, seront déclarés déserteurs, et poursuivis comme tels.

5. A dater de ce jour, tout militaire qui quittera ses drapeaux sans permission, sera arrêté et ramené de suite au corps, pour y être jugé selon la rigueur des lois contre la désertion.

6. La gendarmerie étant spécialement chargée de l'arrestation des déserteurs, il est prescrit aux officiers de cette arme et aux sous-officiers commandant chaque brigade, d'apporter

dans ce service la vigilance et la fermeté qu'il exige plus particulièrement dans les circonstances actuelles. La négligence et la foiblesse, à cet égard, seront punies avec une juste sévérité. Seront également poursuivis selon les lois, tous les individus qui exciteroient à la désertion, et favoriseroient les déserteurs pour les soustraire à la police du royaume.

7. Les autorités civiles, et spécialement les maires et les sous-préfets, sont appelés à concourir à l'arrestation des déserteurs, et ils feront appuyer au besoin la gendarmerie par les gardes nationales.

8. Les conseils de guerre spéciaux, créés pour juger les déserteurs, par la loi du 19 vendémiaire an 12, seront convoqués partout où il sera nécessaire, par les ordres des officiers-généraux commandant les divisions militaires et les départemens, et par les commandans d'armes, et ils procéderont sur-le-champ au jugement des coupables.

Cusset (Allier), 5 *août*. Mme. la duchesse d'Angoulême revenant des eaux de Vichy, a passé, ce matin, dans notre ville. C'est avec un vrai regret que nous avons vu s'éloigner de nous cette auguste princesse, qui pendant son séjour dans nos environs, a répandu tant de bienfaits sur les infortunés, et dont la bonté angélique laisse tout le monde pénétré des plus grands sentimens d'amour, de respect, de dévouement, et d'admiration pour l'illustre famille des Bourbons. Une foule immense s'étoit portée sur la promenade des Tilleuls, pour recevoir les adieux de la princesse, dont le seul sourire nous combloit de bonheur. La troupe, rangée sur deux haies, formoit un brillant cortége autour de la voiture de Madame, qui a passé encore une fois sous un arc de triomphe, ou plutôt sous une arche de feuillage que nous avions élevée lors de l'arrivée de S. A. R. Nous avons eu tout le loisir de contempler cette illustre orpheline, qui rappelle à tout le monde des souvenirs si chers, et à quelques-uns de coupables erreurs, qu'elle est la première à oublier.

AVIS.

On a annoncé dans notre no. 30, un ouvrage intitulé : *la Science de la santé*, etc. C'est par erreur qu'on a dit qu'il se vendoit à notre bureau. Nous prévenons que nous n'en avons pas reçu un seul exemplaire ; pour les obtenir, il faut s'adresser, à Avignon, chez Aubanel, imprimeur-libraire.

Panégyrique de saint Louis, Roi de France, prononcé devant les deux Académies royales des belles-lettres et des sciences, en 1782; par M. l'abbé de Boulogne, *prédicateur ordinaire du Roi, et aujourd'hui évêque de Troyes* (1).

Eloge de Louis, Dauphin de France, père du Roi; discours qui remporta, en 1779, le prix proposé par une société amie de la religion et des lettres; par le même (2).

Nous joignons ces deux ouvrages, qui sont de la même main, et que les circonstances viennent de faire reparoître. Il étoit bien naturel que dans le moment où Louis XVIII remonte sur le trône, si dignement occupé par saint Louis, et qu'auroit aussi occupé si dignement le Dauphin, père du Roi, si Dieu l'avoit permis; il étoit bien naturel, dis-je, qu'on rappelât au souvenir des François, et surtout à celui des ames religieuses, deux Princes, dont l'un a fait tant de bien à la France, et dont l'autre offroit de si belles espérances, et qui tous deux paroissent avoir été formés pour servir de modèles à ceux à qui Dieu confie le soin des empires.

En rendant compte, il y a quelque temps, d'un choix de Panégyriques de saint Louis, nous regrettions que celui qu'avoit prononcé M. l'évêque de

(1) In-8°.; prix, 1 fr. 50 cent., et 2 fr. franc de port. Au bureau du Journal.

(2) In-8°.; prix, 1 fr. 50 cent., et 2 fr. franc de port. Au même bureau.

Troyes n'y eût pas trouvé place; quelques mots feront connoître à nos lecteurs que ce regret étoit juste. Dès le début l'orateur annonce que ce ne sont point des discussions politiques qu'on doit attendre de lui; c'est saint Louis qu'il doit et veut faire connoître. « C'est le cœur du saint Roi, c'est son ame céleste, qu'il s'attachera à peindre ». En effet, son discours nous offre un Prince qui sait échapper aux dangers de son rang, et se mettre au-dessus des préjugés de son siècle, de la piété duquel, comme d'une source féconde, découlent toutes les autres vertus, parce que cette piété est vraie et éclairée, un Prince sur qui les passions n'ont aucun pouvoir; qui est ferme quand il le faut, et toujours juste et bon; qui sait faire la guerre quand on l'y force, mais qui préfère la paix à ce qu'on appelle la gloire; qui, devançant par la seule force de son génie des connoissances dont on ne devoit être éclairé que long-temps après, réforme des usages barbares, y substitue de bonnes lois, et donne aux François des mœurs; qui s'arrête où la sagesse le veut, fait tout ce que les circonstances permettent, et ne fait rien au-delà; qui enfin, pour me servir des expressions de l'auteur, « a assez de lumières pour résister à la tentation du mieux ».

Ceux qui, ne pouvant s'empêcher de reconnoître les grandes qualités de saint Louis, voudroient rabaisser son mérite, lui font deux reproches; l'un d'avoir persécuté les hérétiques; l'autre de s'être engagé inutilement et imprudemment dans l'entreprise des Croisades. L'auteur ne dissimule ni l'un ni l'autre de ces reproches, et il les repousse victorieusement. Il fait voir, quant au premier, que saint Louis ne persécuta point, mais qu'il réprima des factieux, « des hommes qui étoient autant ennemis de la patrie que

de la vérité »; qu'il ne chercha qu'à écarter de ses Etats des nouveautés qui en compromettoient le repos, précautions qui s'accordent fort bien avec une tolérance raisonnable, laquelle étoit tellement dans le cœur de saint Louis, qu'il tempéra la rigueur d'édits rendus sous la régente sa mère.

C'étoit l'occasion de parler de déclamations, alors très-multipliées contre l'intolérance et le fanatisme. L'orateur prouve combien elles étoient exagérées, et par un très-beau mouvement oratoire, il se demande « si l'irréligion, si humaine, si tolérante dans ses livres, n'est pas aussi destructive que les deux monstres qu'elle se vante de proscrire. Aveugles, ajoute-t-il, comment ne voyons-nous pas qu'elle va remplacer tous ces déplorables excès, par des malheurs non moins déplorables encore; qu'elle est aussi funeste dans son indifférence que le fanatisme dans son enthousiasme, et que la triste stagnation du scepticisme n'est pas moins alarmante que l'effervescence du zèle; enfin que l'abus de la philosophie doit encore mener plus loin que l'abus de la religion ». L'expérience a montré si ces craintes étoient fondées et si ces idées étoient justes. Quant aux guerres saintes, qui trouvent aujourd'hui tant de détracteurs, et qui pourtant ne manquent pas d'apologistes, même renommés pour leur très-bon esprit, l'orateur n'a-t-il pas raison de dire qu'elles n'ont eu besoin « que d'un chef que l'incrédulité put compter parmi ses héros, que d'un motif tout profane, et où la religion n'eut point de part, et enfin que des succès qui nous eussent éblouis, pour devenir l'objet d'autant de louanges qu'elles le sont de censures ».

L'Eloge du Dauphin avoit précédé de quelques années le Panégyrique de saint Louis; et que de vertus

à célébrer encore, que de regrets à faire revivre! Ici ce n'est point un Roi à louer pour le bien qu'il a fait à ses peuples, pour sa sage et paternelle administration; mais c'est un Prince que la Providence sembloit avoir destiné à régner, et qui se préparoit pour cette grande vocation, qui étudioit dans le silence et la retraite, avec une admirable application, les devoirs qu'il auroit à remplir, et travailloit assiduement à s'en pénétrer; qui avoit pour cela renoncé aux plaisirs, à la dissipation si naturelle à son âge, et « s'essayoit en secret à porter le fardeau d'une grande couronne ». On sait, on a du moins appris depuis la mort du Dauphin, quels fruits de sagesse avoit produits ces études secrètes, et sur combien d'objets elles s'étoient portées. Rien ne lui étoit étranger, histoire, philosophie, beaux-arts, politique, religion, il avoit tout étudié. Il a laissé des manuscrits précieux; la plupart de ses livres étoient, sur la marge des pages, chargés de ses remarques; et la bibliothèque de la *Chambre des Députés* conserve un Cicéron de l'édition de l'abbé d'Olivet, qui fut à son usage, où ses livres des offices sont enrichis de notes précieuses de la main de cet aimable Prince.

Mais le sentiment qui prédomine dans les écrits qu'il a laissés, c'est son amour pour la religion, et sa profonde persuasion de la nécessité qu'il y a, pour le bien des Etats, pour la sûreté des mœurs, pour le maintien des liens sociaux, de la faire respecter et de la soutenir. « Comme il s'indigne, dit l'orateur, comme il s'indigne contre ces insensés qui s'efforcent de la détruire! Comme il repousse avec horreur cette morale contagieuse de nos jours, qui prépare insensiblement la décadence de l'Etat, ainsi que celle d'Epicure (ce sont ses expressions) entraîna la ruine de

l'empire romain». «Il avoit reconnu, continue l'orateur, que si jamais on rend suspecte la religion antique, on ôte aux hommes le seul frein capable de les retenir; qu'on l'anéantit si on la change; qu'elle tombe à jamais si elle cède un instant; et qu'en tout point, elle ne sera plus qu'un vain jeu pour les hommes, si les hommes pensent jamais qu'elle peut devenir leur ouvrage».

Ce qu'avoit pressenti ce bon Prince, hélas! nous l'avons vu se réaliser, et il est curieux de reconnoître que les suites de ces progrès de l'irréligion, l'orateur les peignoit dès-lors tels que nous les avons aujourd'hui sous les yeux. Le Dauphin, dit-il, « voyoit se préparer *la fatale révolution*, l'invasion des impies, plus redoutable encore que celle des barbares, et à sa suite l'esprit de la nation qui s'altère et qui se baisse; la France languissante dans une consomption interne, dont peut-être elle ne se relevera plus; un assemblage monstrueux de luxe extrême et d'extrême misère; de graves bagatelles et de frivolités profondes; un mélange inouï de toutes les horreurs avec toutes les grâces, de tous les crimes avec tous les agrémens, tous les excès commis au nom de la raison, tous les écarts au nom du génie; la dégradation des ames entraînant celle des esprits; des talens sans élévation, des caractères sans énergie, plus rien de sûr dans les principes, plus rien de grand dans les passions; des systêmes à la place des vertus, des problêmes au lieu de devoirs, de grands mouvemens pour de petits objets, de grandes récompenses pour de petits travaux, de grandes réputations pour de petits succès, et plus que cela encore, l'oubli de toute vérité, mille fois plus funeste que l'irréligion déclarée, et la fatale indifférence qui, mettant fin à toutes

les disputes, mettra bientôt le comble à toutes les erreurs ». Le Dauphin avoit l'intention de prévenir tous ces maux, et de remédier à ceux qui existoient déjà. Il ne lui a pas été donné d'accomplir ce noble et généreux dessein. Ce n'est pas non plus, malgré toutes ses vertus, cet avantage, c'étoit la palme du martyr qui étoit destinée à l'infortuné fils qui monta sur le trône à sa place. Espérons qu'après un premier miracle fait en faveur d'un autre fils, Dieu lui en réserve un autre, et que l'exemple d'un Prince pieux nous ramenera au respect pour les mœurs, et à l'amour pour la religion de nos pères.

Ces deux pièces d'éloquence, composées dans un temps qui déjà est loin de nous, et dignes de la réputation de leur auteur, accrue encore depuis par d'autres chefs-d'œuvre, se relisent aujourd'hui avec autant d'intérêt, et peut-être plus encore, que lorsqu'elles ont paru. On doit savoir gré à l'éditeur de les avoir remises sous les yeux du public.

Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. On a publié ici une instruction, du 5 juillet, émanée de la congrégation particulière nommée à cet effet par S. S. Cette instruction, confirmée par le souverain Pontife, renferme les dispositions suivantes : 1°. Tous les ecclésiastiques qui auroient prêté le serment condamné par le saint Père, et qui ne l'auroient pas encore rétracté, sont prévenus de le faire sans délai. On en imprimera la liste. Ils feront ensuite une retraite, dont la durée sera proportionnée à la gravité de leur faute. On usera particulièrement d'indulgence envers ceux qui s'étoient d'abord refusés au serment, et on aura égard aux circonstances qui ont triomphé de leur fermeté.

2°. Ceux qui avoient des bénéfices à charges d'ames, les confesseurs ou prédicateurs, pourront à raison du scandale ou des circonstances aggravantes, être suspens de leurs fonctions pendant un temps que les évêques détermineront. 3°. On appliquera la même peine à ceux qui ont conseillé le serment, en ayant soin de graduer la punition sur la nature des fautes. Ceux qui auroient donné un plus grand scandale, pourront même être interdits de toute fonction ecclésiastique. 4°. On traitera de même à plus forte raison les supérieurs ecclésiastiques qui auroient donné le mauvais exemple. Ils seront privés de leurs emplois, à moins qu'ils ne réparent leurs torts par leur repentir. Les évêques procéderont contre les chanoines et curés qui se seroient faits les apôtres de l'erreur, et dénonceront leurs écrits au Saint-Siége. 5°. Quant aux ecclésiastiques qui auroient prononcé des discours dans les fêtes ordonnées par l'ancien gouvernement, et qui auroient flatté l'usurpateur, insulté le Saint-Siége et scandalisé les fidèles, les évêques les obligeront à réparer ce scandale, et leur interdiront au moins pour un temps la prédication et la direction des consciences. 6°. On tiendra la même conduite envers ceux qui ont accepté du dernier gouvernement des places qui emportoient inspection sur des lieux de piété. 7°. On regardera comme dignes d'une punition plus sévère ceux qui ont pris des emplois défendus par les canons. Ils seront non-seulement suspens, mais on pourra procéder à la privation de leurs bénéfices, et on ne les absoudra qu'après qu'ils auront fait pénitence. 8°. Les ecclésiastiques qui auroient rétracté leur serment avant la chute du gouvernement françois, seront exempts de toute peine. 9°. Dans la collation des bénéfices, les évêques auront pour règle fixe de préférer ceux qui ont souffert la déportation ou d'autres peines par leur refus de prêter le serment. Ils mettront au second rang ceux qui, sans avoir souffert, n'ont pas néanmoins prêté le serment, et se sont montrés soumis aux décisions pontificales; et en troisième lieu, les rétractés, eu égard aux circonstances, à leur repentir,

et à leur conduite postérieure. 10°. On consultera le Saint-Siége sur les cas les plus difficiles. S. S. a approuvé cette décision de la congrégation des cardinaux et archevêques; et l'a transmise aux évêques, en les chargeant de la faire exécuter dans leurs diocèses avec le zèle et la discrétion convenables.

PARIS. Il paroît que les réclamations des catholiques de la Grande-Bretagne, au sujet de leurs établissemens en France, vont être écoutées. Ils demandent, comme nous l'avons dit, à rentrer chacun dans la possession de leurs biens. Leur requête est appuyée par les commissaires de leur nation, nommés pour défendre les droits des sujets anglois, et les ministres de S. M. ont annoncé l'intention d'y faire droit. L'établissement formé, il y a quelques années, sous la direction d'un administrateur unique, n'est point reconnu, dit-on, par les évêques catholiques de la Grande-Bretagne. Cet établissement n'est point anglois par le fait. Il ne renferme point d'Anglois, et dernièrement on a refusé d'y recevoir des étudians Irlandois qui s'y sont présentés. Neuf jeunes gens, aspirans à l'état ecclésiastique, sont arrivés successivement d'Irlande, croyant être admis, comme autrefois, dans leur séminaire. Mais ils n'ont plus trouvé de séminaire, et on a fait voir assez, en les refusant, que les intentions des fondateurs n'étoient plus suivies, et que le nouvel établissement avoit un autre but et un autre esprit que les anciens dont il avoit pris la place, et dont il possédoit les biens. Il est temps que ces biens retournent à leur destination primitive. Ils n'ont point été donnés pour former une école des beaux-arts; ils n'ont pas été donnés pour fournir des bourses aux étudians françois. C'est une propriété britannique. Elle doit retourner à ses légitimes propriétaires. Les neuf jeunes gens dont nous parlons ont été fort étonnés de voir qu'ils ne pouvoient plus rentrer chez eux, et que leurs places étoient occupées par des étrangers. Heureusement ces jeunes gens ont trouvé plus de bonne volonté dans d'autres maisons d'éducation. Quatre d'entr'eux ont été re-

çus au séminaire Saint-Sulpice, deux au collége dit des Ecossois, et trois à Picpus, chez le pieux et charitable M. Coudrin, en attendant qu'ils puissent rentrer dans leur propre maison, et y trouver l'esprit et le genre d'instruction qu'ils y viennent chercher.

— Quelques journaux ont annoncé que le Pape avoit conféré à Lucien Bonaparte le titre de prince, et un journal anglois s'est élevé contre cette conduite de la cour de Rome, qu'il regarde comme *une offense au monde entier*, et comme *un outrage fait à la décence publique*. Il est fâcheux qu'avant de crier contre cette mesure, on n'ait pas pris le temps de s'assurer si elle étoit vraie ou fausse. Nous pouvons déclarer que le saint Père n'a point conféré à Lucien Bonaparte le titre en question. Le fait est que depuis plusieurs années celui-ci avoit acheté, dans les Etats romains, des fiefs auxquels sont attachés des titres. Mais on ne doit point prendre ces titres sans le consentement de la cour de Rome. Lucien l'a demandé et ne l'a point obtenu. S'il prend donc le titre de prince, comme on le dit, c'est de son chef, et sans aucune autorisation. Voilà tout ce qui s'est passé à cet égard. Il est à désirer que les journaux qui ont annoncé la nouvelle que nous contredisons, veuillent bien la démentir. Il ne seroit pas juste de laisser subsister un bruit qui tendroit à compromettre la sagesse du souverain Pontife. On connoît sa justice et sa modération, et ce que les journaux anglois ont dit à cet égard, non-seulement blesse la vérité, mais manque encore aux convenances. Il faudroit tâcher de perdre l'habitude de parler des souverains comme en parloit celui qui n'étoit pas fait pour l'être, et qui avoit intérêt à les avilir. Il ne faudroit pas accueillir légèrement des bruits qui leur sont injurieux, et qui sont bien souvent destitués de vraisemblance. Nous avons quelque plaisir à annoncer et à certifier que la nouvelle dont il s'agit est fausse, et nous soupçonnons qu'il en est de même de quelques autres qui se répandent tous les jours, et qu'on adopte avec trop de confiance.

— Une députation des administrateurs des paroisses

de Paris a eu l'honneur de présenter à S. M. l'adresse suivante :

« Sire, députés vers V. M. par les conseillers-administrateurs des paroisses de votre bonne ville de Paris, nous venons lui offrir l'humble tribut de notre amour, de notre dévouement et de notre respect.

» Associés à nos vénérables pasteurs dans la gestion des revenus de nos églises ; comme eux confidens des vœux des fidèles, qui, chaque jour, demandoient au Dieu de saint Louis et de Louis XVI le retour de notre légitime souverain ; comme eux aussi témoins des hymnes d'amour et d'allégresse dont nos temples ont retenti aux jours de la restauration, il nous tardoit, Sire, de venir devant V. M. ajouter à tant d'autres ce nouveau témoignage de fidélité des habitans de cette capitale à l'antique religion de nos pères, à l'antique famille de nos Rois.

» Par votre présence, Sire, est enfin marqué le terme aux maux de la patrie, aux douleurs de l'Eglise catholique. Vos exemples rappellent chaque jour la nation françoise à ces maximes universelles, bases fondamentales de toute législation : *Point de société sans morale ; point de morale sans religion ; point de religion sans culte public.*

» Sire, il veille sur vous ce Roi des Rois, dont la main puissante vous a, par le plus manifeste des miracles, replacé sur le trône de vos ancêtres ; il veille sur ces Princes augustes, soutien, espérance de ce trône ; sur cette Princesse adorée, sur cet ange de la France, qui semble appartenir bien moins à la terre qu'elle habite, qu'au ciel qui nous l'a conservée. Lui seul vous arma de toute la force nécessaire pour soutenir le poids de cette couronne dont vous n'avez pas hésité à charger votre front.

» Dans ce retour général à l'ordre que les François appeloient de tous leurs vœux ; héritier du sceptre des Rois très-chrétiens, vos regards, auxquels rien ne peut échapper, s'arrêteront sur les besoins de la religion, dont

le sort se lie si étroitement à celui de la monarchie. Tout ce que vos peuples attendent de votre cœur paternel, depuis long-temps V. M. le méditoit en silence. Déjà, par sa fermeté courageuse et sa prévoyante activité, chaque jour elle presse, elle hâte les temps où se fermeront toutes les plaies de l'Etat; et bientôt, réparant vingt-cinq années d'erreurs et de calamités, V. M. nous rendra les beaux jours de notre vieille France, où se mêloient et se confondoient dans tous les cœurs ces deux noms sacrés par qui furent enfantés tant de prodiges : Dieu et le Roi ».

Le Roi a répondu :

« Je vous remercie des sentimens que vous m'exprimez; vous ne pouvez douter de mon attachement à la religion. Je tâcherai de mériter le titre de Roi très-chrétien que je porte; je vous exhorte à secourir chacun de vos pasteurs dans leurs pénibles fonctions, et à ce titre comptez sur ma protection ».

— C'est par erreur qu'il a été dit, dans un journal du 15 août, que M. le cardinal Consalvi alloit repartir pour Rome, et que M. della Genga alloit à Vienne en qualité de nonce extraordinaire. Il n'est point question du départ de M. le nonce, et il paroît certain que S. Em. M. le cardinal Consalvi se mettra en route ces jours-ci pour Vienne, où il doit suivre la mission pour laquelle il est venu en France, et pour laquelle aussi il est allé en Angleterre.

Givet. Cette ville n'a pas pris moins de part que bien d'autres aux derniers événemens qui ont sauvé la France. C'est sans fondement qu'on nous a attribué des procédés qui ont eu lieu ici, et qui ne doivent être imputés qu'à des étrangers, lesquels se trouvoient dans nos murs au moment de la révolution. Nos concitoyens méritent l'attention du gouvernement par le bon esprit qui les anime. Ils ont fait célébrer un service pour Louis XVI, et les Princes et Princesses victimes de la révolution. M. Ram-

bourg, curé, a prononcé l'oraison funèbre, qui a été fort goûtée. Des militaires qui s'y trouvoient en grand nombre n'en ont pas été moins touchés que les habitans. La cérémonie a été suivie d'une distribution abondante de pains. Une souscription volontaire, qui a été remplie de suite, a couvert les frais du service et de l'aumône. Notre ville espère devenir le chef-lieu d'un arrondissement.

AIX. Notre chapitre délibère, en ce moment, sur une question fort grave. Il s'agit de savoir si les chanoines reprendront la décoration accordée autrefois par Louis XVI au chapitre métropolitain. Les uns sont d'avis de se revêtir sur-le-champ de cette décoration, moins sans doute pour se distinguer par cet ornement que pour montrer leur zèle à revenir aux anciens usages. Les autres disent qu'il conviendroit de ne pas tant se presser; que le chapitre actuel n'est pas le même auquel le Roi avoit accordé la décoration; qu'ils ne sont que sept chanoines; qu'il seroit nécessaire d'attendre les ordres du Roi, ou la présence d'un archevêque; que beaucoup d'anciens chapitres sont dans le même cas. Ils ajoutent que l'inscription *Antiqua sine lege nobilitas* ne convient pas à tous les membres du chapitre, et que peut-être seroit-il à propos de n'en pas faire souvenir. Ces raisons n'arrêteront pas, à ce qu'on croit, la majorité. Quatre sont pressés de se décorer, et on compte les voir au premier jour avec le ruban. Il est remarquable qu'il ne reste de membres de l'ancien chapitre que parmi ceux qui sont d'avis d'attendre.

SAINT-PÉTERSBOURG. Il y a eu ici dans la maison de l'Institut des Jésuites, un examen des élèves qui a duré trois jours. Le ministre de l'instruction publique y a assisté. Les jeunes gens, qui appartiennent aux premières familles de Russie, ont répondu sur les objets de leurs études, et le résultat a été aussi satisfaisant pour les parens qu'honorable pour les maîtres. On sait que cette maison a été fondée par Paul Ier. Elle a, dès son

origine, inspiré la confiance, par une suite de la réputation d'habileté qu'avoient les Jésuites pour l'éducation. Elle compte environ quatre-vingt jeunes gens. Les Jésuites sont chargés, en outre, du soin des catholiques qui sont dans cette ville, et dont le nombre n'est pas de moins de vingt-cinq mille. Ils donnent les secours spirituels à ces catholiques qui sont presque tous étrangers, Allemands, François, Italiens, et ils prêchent alternativement dans chacune de ces langues. On estime qu'il y a environ deux cents Jésuites en Russie. Leur principale maison est Polocz, où ils ont un noviciat et un collége très-fréquenté. La Russie a lieu de se féliciter de les avoir accueillis lors de leur malheur, et de leur avoir donné un asile. Ils ont formé dans toutes les classes des sujets distingués, et leur utilité a été d'autant plus grande, qu'ils se trouvoient dans un pays où l'instruction publique étoit plus négligée, et où il y avoit moins de secours. Ils sont très-considérés dans ce pays, où on n'a pas contre eux les mêmes préventions que dans plusieurs autres Etats.

Nouvelles politiques.

Paris. Mardi 16 août, le Roi a reçu, dans son cabinet, M. Crawford, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique, qui a présenté à S. M. ses lettres de créance. M. Crawford a été conduit à cette audience dans les formes ordinaires, et présenté à S. M. par M. de Lalive, introducteur des ambassadeurs. Après la messe, MM. les ambassadeurs et ministres étrangers ont fait leur cour au Roi et à la famille royale.

— Madame, duchesse d'Angoulême, est partie, le 17, à neuf heures du matin, pour Versailles. S. A. R. a parcouru les appartemens du château, s'est promenée pendant près de deux heures dans le parc et au Petit-Trianon; elle est revenue par Saint-Cloud à Paris, où elle est arrivée à quatre heures.

— MONSIEUR et Mgr. le duc d'Angoulême ont chassé, le 17, dans la forêt de Meudon. Ils étoient de retour à Paris à cinq heures.

— Le temps du service de M. le duc de Grammont auprès du ROI, en qualité de capitaine de ses gardes du corps, étant expiré, le 16 août, il a été remplacé par M. le duc de Luxembourg.

— M. le duc de Villequier, chevalier des ordres du ROI, lieutenant-général de ses armées, premier gentilhomme de la chambre de S. M. Louis XVI, père de M. le duc de Pienne, qui lui a succédé en sa qualité de premier gentilhomme, vient de décéder dans sa terre de Villequier; il étoit âgé de 78 ans. M. le duc de Pienne est parti dans la nuit du 16 au 17 pour la terre de Villequier.

— On dit que la reine d'Etrurie, qui avoit épousé l'héritier de Parme, réclame en faveur de ses droits. Le bruit d'une alliance de cette princesse avec un archiduc qui a des Etats en Italie s'est renouvelé. Cet arrangement paroît d'autant plus probable, qu'il s'accorde avec les prétentions de cette princesse. M. Goupy, banquier à Paris, de retour de Londres, où il étoit allé pour faire valoir les droits de S. M. Marie-Louise d'Etrurie, vient de recevoir une nouvelle mission pour se rendre à Vienne.

— S. A. R. MONSIEUR, comte d'Artois, colonel-général des gardes nationales du royaume, a chargé le général en chef de consigner dans un ordre du jour les témoignages de satisfaction qu'elle a donnés à MM. les chefs de légion, après la revue du Champ-de-Mars.

S. A. R., qui savoit que la garde nationale s'étoit rassemblée et formée pendant une pluie forte et continuelle, a été plus vivement frappée de la belle tenue que conservoient les douze bataillons, et du bel ordre dans lequel ils occupoient leurs lignes de bataille. Le Prince a vu avec autant de plaisir que de surprise l'ensemble avec lequel la garde nationale a exécuté le maniement des armes et les évolutions de ligne, et la précision avec laquelle toutes les divisions ont défilé.

La satisfaction du Prince colonel-général a été partagée par S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, qui accompagnoit son auguste père, et par Mme. la duchesse d'Angoulême,

qui, malgré l'incertitude du temps, a voulu assister à la revue, et par sa présence en augmenter l'intérêt.

Les Princes et Madame ont été vivement émus des témoignages d'attachement que la garde nationale a donnés au Roi et à la famille royale, quand LL. AA. ont passé devant les lignes de bataille, et quand la colonne a défilé.

S. A. R. Monsieur, s'est mis à la tête de la colonne, avec le général en chef et MM. les officiers-généraux, et a défilé devant Mme. la duchesse d'Angoulême, à la tête de la garde nationale, doublement honorée de voir le Prince son colonel-général, prendre ce rang, afin de rendre à Madame un hommage dû à son sexe, à sa naissance et à ses vertus.

Plusieurs chefs de légion ont prévenu le général en chef qu'il s'étoit formé dans leurs légions de seconds bataillons d'instruction; le général en chef a chargé le maréchal-de-camp inspecteur de lui rendre compte de leurs progrès. Lorsqu'ils seront en état de paroître devant le Prince colonel-général, le général en chef prendra les ordres de S. A. R. pour une seconde revue. (*Moniteur*).

Orléans. Cette ville a eu le bonheur de posséder Mme. la duchesse d'Angoulême, qui a bien voulu se détourner de sa route pour nous faire une visite. Elle revenoit de Lyon, et a pris à Fontainebleau la route d'Orléans. M. le préfet est allé la recevoir à Malesherbes, aux limites de notre département. S. A. R. est arrivée ici, le vendredi 12, à cinq heures du soir. Le maire lui a présenté les vins, sucre, confitures, et autres productions de notre sol et de nos manufactures. La Princesse est montée dans une calèche découverte, tirée par les pompiers de la ville en uniforme, et a traversé, au petit pas, le Mail, la rue Bannier, etc., jusqu'à la préfecture. Vingt-cinq jeunes demoiselles, vêtues de blanc et parées de lis, ont reçu la Princesse à la descente de voiture, et les corps l'ont haranguée. Après le dîner, elle a fait une promenade en calèche découverte, et a parcouru les principales rues. Les maisons étoient illuminées et ornées de drapeaux, de devises et d'emblêmes. S. A. R. s'est montrée sensible à l'accueil qu'on lui faisoit partout, et aux acclamations dont elle étoit l'objet. Elle a reconnu entr'autres la maison de M. Hard.... aux inscriptions qui y étoient écrites. Ce fidèle serviteur du Roi, ce compagnon de l'exil de nos Princes, avoit cité les propres paroles de la Princesse, dans deux lettres qu'elle écrivoit à Mittaw. Voici une de ces inscriptions : *Oui, mon oncle, c'est*

celle dont ils ont..... (1); *qui, à genoux, vous demande leur grâce et la paix.* La Princesse a été très-touchée de ce souvenir. *Il n'y a que M. Hard..... qui ait pu écrire cela*, a-t-elle dit tout de suite. Les tours de la cathédrale étoient illuminées. La Princesse, après avoir paru à une fête qu'on lui avoit préparée à l'hôtel-de-ville, s'est retirée à son hôtel. Elle s'est remise en route le samedi matin à six heures. La foule s'est constamment pressée autour de sa voiture. Les habitans et les étrangers, qui étoient venus en grand nombre, lui ont témoigné leur joie et leur dévouement par des cris unanimes et répétés, et la ville d'Orléans n'oubliera point cette journée. La Princesse a encore augmenté notre satisfaction, en nous faisant dire par M. le préfet combien elle étoit contente de notre accueil.

Castelnaudary. Une adresse du conseil municipal de cette ville a été présentée au Roi par M. Galabert, maire. S. M. a daigné faire la réponse suivante : « Je suis sensible aux sentimens que vous m'exprimez au nom de la ville de Castelnaudary. Le député Martin d'Auch l'honore à jamais, et elle peut compter sur ma protection ». On voit que ce Prince n'omet aucune occasion où il peut rendre justice à la vertu et au mérite. On ne sauroit en effet accorder trop d'éloges au dévouement qui signala M. Martin d'Auch dans un temps de faction. Peu de jours après que l'assemblée nationale se fut constituée, un hérault d'armes proclama dans la salle que les séances étoient suspendues, et que le Roi tiendroit une séance royale le 22 juin. Aussitôt *Bailli* rassemble les députés dans le jeu de paume. Une voix s'élève, et demande le serment de ne pas se séparer jusqu'à ce que la *régénération publique* soit établie. Tous les députés donnent leur signature : un seul s'y refusa. C'étoit M. Martin d'Auch. Ce fidèle royaliste, bravant tous les dangers, dit avec une intrépide assurance : « La ville de Castelnaudary ne m'a pas envoyé pour insulter au monarque et déchoir la monarchie; je proteste contre le serment adopté ». Ce trait est consacré dans deux ouvrages, qui ont pour titres : *Précis de l'Histoire de la révolution*, par Rabaud, et *Louis XVI et ses vertus*, par l'abbé Proyard.

---

(1) On sent assez ce qui manque ici, et ce que M. Hard.... avoit omis à dessein par une attention délicate, et pour ne pas rappeler des idées trop fâcheuses dans un moment de joie.

Sur le nombre précis d'évêques démissionnaires et non-démissionnaires.

On peut se rappeler que dans notre 32e. numéro, nous donnâmes une liste des évêques non-démissionnaires qui existent encore, et nous y joignîmes quelques réflexions sur le rétablissement des siéges épiscopaux, et sur l'organisation future de l'église de France. Cet article étoit fait sur des documens très-exacts, et dès le lendemain, plusieurs journaux nous firent l'honneur de nous copier textuellement. Depuis, un de ces journaux, dans le numéro du 18 août, a donné de nouveaux renseignemens qu'il annonce comme authentiques, sur le nombre précis des évêques démissionnaires et non-démissionnaires. Ces renseignemens toutefois ne sont point parfaitement exacts, et ce journal n'a point à se féliciter de nous avoir prévenus sur une matière sur laquelle nous osons dire que nous sommes plus instruits que lui. Les détails que nous allons présenter sont plus sûrs et plus complets que les siens. Ils sont le résultat de recherches soignées; et nous avons d'autant plus de plaisir à les consigner ici, que ceux qui ont été publiés en différens temps se contredisent sensiblement. M. Barruel, par exemple, dit, dans son ouvrage *du Pape et de ses droits religieux à l'occasion du Concordat*, que *sur 139 évêques des anciens et des nouveaux départemens, 53 étoient morts; que 52 ont donné leur démission, et que 34 l'ont refusée*. Ce calcul n'est point juste. Il y avoit, dans l'ancienne France seulement,

135 siéges épiscopaux. Sur ce nombre, 51 titulaires étoient morts à l'époque du Concordat (1). Il n'y en avoit donc plus que 84 vivans en 1801. *La Quotidienne*, dans l'article cité, ne compte que 47 évêchés vacans par la mort des titulaires. Elle a suivi en cela une liste imprimée à la suite des réclamations des évêques. Mais cette liste doit être portée à 51, en y ajoutant les 4 évêques de Corse, morts avant 1801, et qui faisoient partie des évêques françois. Quant aux 84 prélats vivans en 1801, 3 doivent être mis dans une classe à part. Ce sont les évêques de Viviers, d'Orléans et d'Autun, qui avoient renoncé à leurs siéges. Reste donc à 81 évêques. Sur ce nombre,

---

(1) *Évêques de France morts depuis 1790 jusqu'en 1801.*

Le cardinal de la Rochefoucault, archevêque de Rouen; P. L. de Leyssin, Embrun; R. de Durfort, Besançon; Fr. de Conzié, Tours; J. M. Dulau, Arles; E. C. de Brienne, Sens; Y. A. de Marbeuf, Lyon; G. A. de Plan des Augiers, évêque de Die; P. F. X. de Lambert, Saint-Paul-Trois-Châteaux; J. B. A. de Grégoire, Bazas; G. Cortois de Quincey, Belley; J. F. H. de Fumel, Lodève; F. d'Etienne de Saint-Jean, Grasse; H. Hachette des Portes, Glandève; C. F. S. de Saint-Simon, Agde; M. L. de Saint-Aulaire, Poitiers; B. A. Doria, Ajaccio; H. L. R. Desnos, Verdun; J. D. de Cheylus, Baïeux; A. F. V. de Breteuil, Montauban; A. C. d'Anteroche, Condom; de la Cropte, Aleth; F. de Narbonne-Lara, Evreux; J. de la Croix de Castries, Vabres; L. J. de Suffren, Nevers; C. J. M. de Rafelis, Tulles; A. F. de Talaru, Coutances; N. R. de Hercé, Dol; J. Arnaud de Castellane, Mende; F. T. de Cambon, Mirepoix; J. de la Ferronaye, Lisieux; L. H. de Bruyeres, Saint-Pons; J. J. M. de Guernes, Aleria; F. J. de la Rochefoucaud, Beauvais; F. M. Guasco, Sagone; L. E. de Cugnac, Lectoure; G. L. du Tillet, Orange; F. J. F. de Conen de Saint-Luc, Quimper; H. F. de Regnaut-Bellesise, Saint-Brieux; F. G. de Gonssans, le Mans; Fr. de Bonal, Clermont; L. M. de Nicolaï, Cahors; J. A. L. d'Albaret, Sarlat; A. J. M. A. de Bruyeres, Saint-Omer; D. de Lastic, Conserans; A. R. L. le Mintier, Tréguier; P. L. de la Rochefoucaut, Saintes; J. B. A. de Faye, Oléron; E. J. de Villevielle, Bayonne; A. F. de Leyris, Perpignan; I. F. de Joannis, Mariana.

44 (1) donnèrent leur démission, et même 45, si on veut y joindre M. l'évêque de Fréjus, qui l'avoit donnée avant la demande du Pape. 36 la refusèrent (2).

---

(1) *Evêques démissionnaires en 1801.*

L. R. E. cardinal de Rohan *, évêque de Strasbourg; F. M. M. de Rohan *, archevêque de Cambrai; J. D. D. R. de Boisgelin *, Aix; J. M. de Cicé *, Bordeaux; A. C. L. de Juigné *, Paris; L. A. de la Tour-du-Pin *, Ausch; Fr. de Fontanges *, Toulouse; J. A. de Puy-Ségur *, Bourges; Fr. de Bernis, Alby; C. F. Daviau, Vienne. J. B. de Belloy *, évêque de Marseille; J. A. de Roquelaure, Senlis; G. F. Moreau *, Mâcon; H. J. C. de Bourdeilles *, Soissons; M. A. de Noë *, Lescar; M. F. de Lorry *, Angers; E. F. de Beausset *, Fréjus; J. M. de Royère *, Castries; Fr. Bareau de Girac, Rennes; C. G. de la Luzerne, Langres; E. F. X. de Champorcin *, Toul; J. A. de Castellane *, Lavaur; P. J. de Lastic *, Rieux; C. A. de la Neuville *, Acqs; L. C. de Machault, Amiens; J. B. J. de Lubersac, Chartres; M. C. I. de Mercy *, Luçon; D. M. de Santini *, Nebbio; P. M. M. de Cortois *, Nîmes; J. B. M. de Maillé *, Saint-Papoul; L. M. Eon de Cely *, Apt; C. L. A. de Polignac, Meaux; C. M. Ruffo de Laric, Saint-Flour; B. L. M. de Chaumont *, Saint-Diez; A. A. J. de Clermont, Châlons-sur Marne; F. de Montagnac *, Tarbes; C. F. J. Pisani de la Gaude, Vence; L. F. de Beausset, Alais; A. E. d'Osmond, Cominge; J. B. de Chabot, Saint-Claude; G. Cortois de Pressigny, Saint-Malo; R. de Mérinville, Dijon; C. C. C. d'Agoult, Pamiers; L. M. de Barral, Troyes; J. B. M. S. de Bonneval, Senez.

(2) *Evêques qui ont refusé leur démission lors du Concordat.*

Le cardinal de Montmorency *, évêque de Metz. A. R. Dillon *, archevêque de Narbonne; A. A. de Talleyrand, Reims. L. C. d'Argentré *, évêque de Limoges; J. B. M. de Cicé *, Auxerre; L. F. M. H. de Conzié *, Arras; G. F. de Malide *, Montpellier; L. A. de Grimaldi *, Noyon; J. L. d'Usson de Bonnac, Agen; A. C. de Nicolaï, Beziers; Fr. de Clugny *, Riez; J. F. de la Marche *, Léon; E. L. de Flamarens, Périgueux; J. B. d'Argentré *, Séez; P. A. de Belbeuf *, Avranches; M. J. de Galard *, le Puy; S. M. Amelot, Vannes; A. A. de Thémines, Blois; L. H. H. M. de Sabran *, Laon; H. B. J. de Bethisy, Uzès; S. C. P. de Cahusac, Aire; S. Colbert *, Rhodez; J. B. Duchilleau, Châlons-sur-Saône; C. E. de la Laurencie, Nantes; F. de Villedieu, Digne; P. F. de Castelnau *, Angoulême; F. H. de la Broue, Gap; E. de Castellane *, Toulon; A. L. H. de la Fare, Nanci; A. H. de Chauvigny *, Lombez; G. M. de Messey *, Valence; F. M. F. de Vintimille, Carcassonne; Fr. de Bovet, Sistéron; H. C. Dulan d'Allemans *, Grenoble; J. C. de Coucy, La Rochelle; J. R. Asseline *, Boulogne.

Les évêques marqués d'une étoile sont ceux morts depuis l'époque du Concordat.

La Quotidienne dit 37. C'est une erreur. Le même journal suppose que les évêques de Tarbes et de Rieux, qui avoient donné leur démission, et qui signèrent ensuite les réclamations de 1803, firent *par là une sorte de rétractation*; ce qui ne paroît pas concluant. Ces prélats, en protestant contre le Concordat, ne prétendirent point révoquer leur démission, et la lettre écrite par le premier au Pape, le 28 août 1802, réclame contre la suppression de son siége, mais ne révoque point sa démission. Le même journal dit encore qu'on peut transporter de la classe des démissionnaires dans l'autre, M. l'évêque de Tarbes, qu'il venoit déjà de nommer, et qui est ici par double emploi; M. l'évêque de Langres, qui a réclamé en particulier contre le Concordat; et M. l'évêque de Castries, qui a témoigné, en mourant, les plus vifs regrets de s'être démis. Je ne sais jusqu'à quel point ce dernier fait est fondé. L'abbé Blanchard va plus loin encore, et dit que M. de Castries est mort de chagrin d'avoir donné sa démission. Ce n'est point, ce semble, sur de telles allégations qu'on peut juger des dispositions d'un évêque. M. l'évêque de Castries a donné sa démission, et ne l'a point révoquée. Il ne peut pas être compté au nombre des évêques non-démissionnaires. Un ouï-dire n'efface pas un acte authentique. On sait que ces évêques adressèrent au souverain Pontife, le 6 avril 1803, des *réclamations canoniques et respectueuses*. On y compte 38 signatures; sur quoi il est à propos de remarquer que deux des signataires ne faisoient pas proprement partie du corps épiscopal de France. L'un est M. de Chambre d'Urgons, évêque d'Orope, *in partibus infidelium*, et suffragant de M. le cardinal de Montmorency,

à Metz : l'autre est M. l'abbé de la Tour, nommé à l'évêché de Moulins, évêché non encore érigé. Le premier paroît un peu étranger à cette cause, et le second n'avoit pas encore à la rigueur de droits à faire valoir. Sur les 36 prélats restans, MM. de Rieux et de Tarbes avoient précédemment donné leur démission. Ils remplacèrent dans la liste des réclamans, M. l'évêque de Grenoble, qui étoit mort en 1802, et M. l'évêque d'Auxerre, qui, quoique non-démissionnaire, ne signa pas les réclamations communes. M. l'évêque de Langres ne les signa pas non plus et fit ses réclamations à part, ainsi que M. l'évêque de Senez, qui a, dit-on, protesté contre la suppression de son siége. Ainsi, sur les 81 évêques vivans en 1801, 40 sont démissionnaires sans restriction; un s'étoit démis avant la demande du Pape; 4 se démirent, mais réclamèrent : 36 ne donnèrent point leur démission. Quelques-uns avoient paru d'abord disposés à le faire, mais seulement d'une manière conditionnelle. Deux, M. l'évêque de Beziers, et M. l'évêque de Sistéron, ont depuis offert leur démission, comme nous l'avons dit dans notre article du numéro 32, où nous avons vu qu'il ne restoit que 14 évêques qui fussent proprement non-démissionnaires. On peut compter sur l'exactitude de nos calculs et de nos données. Nous ne ferons plus qu'une observation. *La Quotidienne* termine son article en disant que *plusieurs d'entre les prélats qui, ayant donné leur démission, n'avoient jusqu'ici fait aucun acte qui lui fut contraire, paroissent vouloir se rapprocher des principes de ceux qui l'ont refusée*. Nous croyons cette assertion hasardée, et nous ne connoissons aucun fait qui la motive. Elle a l'air d'établir un parti, et il n'y a point de parti. Nous ne

voyons pas pourquoi les évêques démissionnaires abandonneroient leurs principes dans un moment où ces principes sont si favorables à une conciliation générale, et où l'on n'a rien à exiger d'eux. Les évêques non-démissionnaires, qui ont constamment professé un respect profond pour le Saint-Siége et un éloignement très-prononcé pour toute espèce de schisme, n'ont aucun intérêt à attirer à eux des évêques qui, en suivant une autre conduite, ont agi aussi d'après leur conscience, et ont cru faire le bien de l'Eglise. La divergence de leurs opinions n'empêche pas que chacun n'ait suivi des motifs fort respectables. Au surplus, cette divergence va cesser. Le souverain Pontife, le corps épiscopal, le Roi n'ont tous qu'un intérêt et qu'un but, celui de la concorde et de l'union. Les prétentions réciproques disparoîtront devant ce but important, et la paix de l'Eglise et des consciences sera assurée.

Nous n'avons point parlé des évêques des pays réunis. Il y avoit 24 siéges en tout. Dix titulaires étoient morts; savoir : le prince Maximilien d'Autriche, archevêque de Cologne; C. F. de Nellis, évêque d'Anvers; F. M. de Lobkowitz, évêque de Gand; Ant. Brenart, évêque de Bruges; A. L. de Lichtervelde, évêque de Namur; J. C. V. Giovio, archevêque d'Avignon; L. J. C. de la Baume, évêque de Cavaillon; N. J. B. de Monfaucon, archevêque de Monstier en Tarentaise; C. J. de Brichanteaux, évêque de Saint-Jean de Maurienne, et M. Conseil, évêque de Chambéry. Un, G. F. de Salm, évêque de Tournay, avoit été transféré à Prague, en 1794. Les treize autres titulaires donnèrent tous leur démission. C'étoient le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines;

F. C. J. d'Erthal, archevêque de Mayence, et en même temps évêque de Worms; Clément Winceslas, prince de Saxe, électeur de Trèves; C. A. d'Alberg, évêque d'Ypres; S. B. R. Van Velde de Melroi, évêque de Ruremonde; N. de Walderdoff, évêque de Spire; F. X. de Neveu, évêque de Bâle; J. M. Paget, évêque de Genève; C. E. de Valpergue, évêque de Nice; J. de Béni, évêque de Carpentras; E. A. de Beaumont, évêque de Vaison, et F. A. M. C. de Beaurieux, évêque de Liége. On dit que ce dernier prélat fut le seul qui montra d'abord quelque éloignement pour la démission; mais il est certain qu'il l'a donnée depuis. Ainsi nul évêque étranger ne l'a refusée.



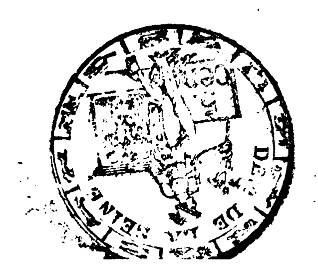
Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. On a publié ici la pièce suivante : « Lorsque Sa Sainteté, par une disposition admirable de la Providence divine, rentra dans les domaines pontificaux, deux sentimens opposés agitoient son cœur paternel. Elle éprouvoit le plus vif contentement en se rendant au milieu de ses bons et fidèles sujets, qui avoient pleuré sur son éloignement, et qui, malgré tous les désagrémens et les dangers de la persécution, s'étoient maintenus dans leur fidélité, et faisoient pour cette raison sa joie et sa couronne. Cependant la satisfaction que S. S. en éprouvoit étoit amèrement altérée par la triste idée que plusieurs de ses fils, se ployant les uns par perversité, les autres par foiblesse, au système réprouvé du délire qui vient de cesser, s'étoient rendus désobéissans aux instructions et aux avis du chef visible de l'Eglise, et infidèles à leur devoir envers leur légitime souverain. La justice exigeoit que ces fautes fussent punies; mais la pitié élevant plus haut sa puissante voix, suspendit, pour

les raisons ci-dessus énoncées, la rigueur des peines afflictives qu'elles avoient méritées, même celle de l'arrestation, et décida le saint Père à se contenter de paroître simplement désapprouver la conduite de ceux qui avoient été égarés, bornant les mesures à prendre, et sur lesquelles elle insiste par rapport aux ecclésiastiques coupables de la même désobéissance et de la même infidélité, à l'exercice des salutaires remèdes prescrits par les lois canoniques. Ce tendre père trouve dans son cœur même la défense de ses fils coupables. S. S. considéra, dès le principe, qu'à la réserve de quelques-uns qui le devinrent par une formelle dépravation de sentimens, les autres furent entraînés à l'erreur, ou par de conseils coupables, ou par la menace de malheurs qui les ruineroient, ou par l'horrible perspective de la misère; et ces considérations, qui tempéroient en quelque partie son affliction, le déterminèrent à leur faire éprouver, après une courte, mais nécessaire mortification filiale, les traits plus particuliers et plus manifestes de sa paternelle indulgence.

Sa Sainteté cependant ne pouvant plus résister aux impulsions de son cœur compatissant, pardonne généreusement par le présent indult, qui aura son effet tant à Rome que dans tous ses Etats, à tous ses sujets, et leur remet toute peine corporelle quelconque qu'ils auroient encourue à titre d'infidélité et de désobéissance, dans le temps du gouvernement usurpateur qui vient de cesser. Le S. P. entend de rendre cette grâce et ce bienfait communs à ceux qui, d'une manière bien plus funeste, se sont, par une conduite repréhensible, distingués et beaucoup plus compromis que les autres, se réservant seulement à leur égard, ces mesures nécessaires dans tout gouvernement bien ordonné, pour assurer la tranquillité publique, et même pour leur propre sûreté personnelle.

Quant ensuite aux charges et aux emplois, S. S. conciliant les devoirs de la justice avec ceux de l'équité, tandis qu'elle veut absolument qu'on ait toujours une préférence spéciale pour ses bons et fidèles sujets, et sur-



tout pour ceux qui ont tout sacrifié à la seule fin de se maintenir fermes dans les vrais principes de la religion, et dans leurs justes devoirs envers le souverain, n'entend pas exclure de sa clémence ceux qui, bien qu'ils aient fait quelque manquement à cet égard, n'ont pas récidivé, parce que les emplois qu'ils remplissoient n'étoient pas de ceux qui étoient expressément défendus, et parce qu'ils les ont exercés honnêtement, le degré de leur faute est moindre. S. S. se réserve de faire passer aux chefs des départemens respectifs les instructions nécessaires à cet égard.

S. S. a la confiance que chacun de ceux dont il s'agit dans la présente notification, voudra, indépendamment de ce qu'il doit faire pour tranquilliser sa conscience, s'il ne l'a pas encore fait, correspondre à cet acte signalé d'une souveraine indulgence, par un repentir sincère et par une conduite exemplaire sous tous les rapports religieux et civils; que si quelqu'un d'eux se laissoit aller à une nouvelle faute du même genre, ou d'une espèce analogue, il doit être convaincu par lui-même que les bienfaisans effets de ce pardon gracieux cesseroient pour lui; que ses égaremens passés viendroient même se réunir à sa charge avec les nouveaux, et qu'il ne pourroit pas échapper à la sévérité du châtiment qu'il mériteroit.

Donné à Rome pour la secrétairerie d'Etat, le 27 juillet 1814.

Signé, *B. cardinal PACCA, camerlingue de la sainte Eglise, et pro-secrétaire d'Etat, en l'absence du cardinal Consalvi.*

— S. S. a ordonné aux acquéreurs d'églises ou de couvens, de restituer ces édifices, qui doivent être rendus à leur destination primitive. On les indemnisera lorsque les finances de l'Etat le permettront.

PARIS. S. E. Mgr. le cardinal Consalvi s'est mis en route pour Vienne le 19 août. S. Em. se rend au congrès, comme nous l'avions annoncé. Mgr. Mazio l'accompagne.

—Le 2 septembre prochain, on célébrera, dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard, un service pour les évêques, prêtres et autres victimes, massacrées en ce lieu, à pareille époque, il y a 22 ans. On sait que cette église a été achetée et réparée par Mme. de Soyecourt, religieuse carmelite, qui y a réuni plusieurs de ses compagnes, et qui y pratique avec elles les règles de leur respectable institut. Cette vertueuse dame a eu aussi sa part des dernières persécutions. Elle fut exilée à Guise, il y a trois ans, à l'occasion du bref adressé au cardinal Maury. Rendue à son oratoire, elle y a rétabli les offices de l'Église. On ne doute pas que l'époque mémorable qu'elle se propose de célébrer, n'attire beaucoup de personnes pieuses, qui viendront prier sur le lieu même où de généreux confesseurs ont versé leur sang. Un ecclésiastique distingué par ses talens, M. l'abbé Duval, prononcera un discours analogue à l'objet de la cérémonie.

—On dit que M. l'abbé des Gallois de la Tour, qui avoit été désigné, avant la révolution, pour remplir le siége épiscopal qu'on se proposoit d'ériger à Moulins, et qui est récemment arrivé d'Angleterre, est chargé par le Roi d'aller à Trieste, pour y prendre et ramener en France les dépouilles mortelles de MMmes. Adélaïde et Victoire de France, tantes de S. M. On sait que ces Princesses, ayant quitté la France en février 1791, se retirèrent à Rome, d'où elles se rendirent à Naples en 1796. Elles habitèrent le château de Caserte jusqu'au 23 décembre 1798, que les progrès des François dans le midi de l'Italie les forcèrent de quitter ce séjour. Elles errèrent quelque temps, et firent demander à l'amiral russe Outschacoff d'être reçues sur sa flotte. Mais elles ne purent être arrivées à temps. Elles s'embarquèrent, à Bari, sur une misérable tartane, et passèrent, le 5 mars, sur une frégate dépêchée par l'amiral russe pour les recevoir. Elles séjournèrent quelque temps à Corfou, où on leur rendit de grands honneurs. Le 15 mai, elles en partirent pour Trieste, où il leur fallut encore faire qua-

rantaine. Ce fut là que Mme. Victoire, qui étoit malade depuis long-temps, succomba à tant de fatigues, de courses et de chagrins. Cette Princesse mourut le 8 juin 1799. Mme. Adélaïde ne lui survécut que peu de temps. Elle finit ses jours le 18 février de l'année suivante. M. l'évêque de Pergame, leur aumônier, leur rendit les derniers devoirs, et prononça leur oraison funèbre. Mme. Adélaïde étoit âgée de 68 ans, et Mme. Victoire de 66. M. de Châteaubriand leur a adressé un hommage dans son *Itinéraire*. M. l'abbé de la Tour va recueillir les cendres de ces illustres exilées, et les rapporter dans leur patrie. On se propose également de faire venir, en France, les restes de la Reine et de MADAME, mortes en pays étrangers.

NÎMES. Nous avons eu ici, le 19 juillet dernier, une cérémonie particulière qui prouve au moins le bon esprit qui règne dans notre ville, et le zèle qu'on y a pour le sang de nos Rois. On dit que quelques mauvais plaisans y ont trouvé sujet de s'égayer. Mais les royalistes fervens, les personnes graves, les amis de la religion ont applaudi aux pieuses intentions qui ont dicté cette démarche. MM. les marguilliers de toutes les paroisses de la ville se sont réunis, et ont arrêté de demander à Dieu, par l'intercession de saint François de Sales, la naissance d'un Prince. Le 19 juillet, ils ont entendu la messe dans l'ancienne église cathédrale de cette ville. Après la communion, M. Ferrand, curé de la paroisse, a prononcé un discours analogue à l'objet de la cérémonie; après quoi, un des marguilliers, qui est conseiller en la Cour royale, a prononcé un vœu pour la perpétuité d'une famille auguste. Ce vœu porte qu'il sera offert un enfant d'argent du poids de celui dont accoucheroit Mme. la duchesse d'Angoulême. On a commencé une neuvaine, à cet effet, le 1er. août. Cet acte religieux s'est passé avec beaucoup de gravité et de recueillement. On a chanté le *Veni Creator*. Le clergé de la paroisse y assistoit. Les marguilliers avoient

tous un cierge, et se sont rendus processionnellement de la sacristie au chœur. Plusieurs ont communié. On s'est rendu ensuite à la sacristie, où l'on a dressé un acte de ce qui venoit de se passer : chacun l'a signé. Nous croyons qu'on ne sauroit donner trop de publicité à cette cérémonie, et au motif honorable qui l'a inspirée. Tous les bons François forment sans doute le même vœu que nous. Nous avons seulement le mérite de l'avoir énoncé les premiers de la manière la plus solennelle, et d'avoir invoqué hautement, à cet égard, la protection du ciel par l'intercession d'un saint qui aimoit particulièrement la France, et à qui nous aimons à croire qu'elle est redevable de plusieurs bienfaits.

Cahors. Au passage de Mgr. le duc d'Angoulême par cette ville, le chapitre de Cahors a eu l'honneur de complimenter S. A. R. Le président du chapitre, M. l'abbé de Saunhac, vicaire-général, a porté la parole. Il a rappelé à S. A. que c'étoit un évêque de Cahors, feu M. de Cheylus, qui l'avoit ondoyée, en 1775, et il l'a assurée du dévouement du clergé et des habitans de cette ville. Le Prince a accordé aux membres du chapitre la permission de porter la décoration du lis. La piété dont il fait profession, a touché sensiblement les bons catholiques de cette ville, et on se flatte de voir renaître l'ordre et toutes les vertus chrétiennes et sociales sous l'empire d'une famille qui donne de si bons et de si religieux exemples.

Lunéville. Il est étonnant qu'on n'ait pas parlé du service qui a été célébré ici pour les personnes de la famille royale, que la révolution a moissonnées. Il est peut-être peu de villes qui y aient apporté autant de zèle et de splendeur. Le catafalque étoit magnifique, et accompagné d'ornemens, d'emblêmes et de statues, disposés avec beaucoup de goût. La capitale pourroit nous envier l'appareil que nous y avions mis, et l'empressement avec lequel chacun a fourni tout ce qui pouvoit rendre la cérémonie plus imposante. Un grand nombre

d'habitans s'y sont rendus en habit de deuil. La mémoire de nos Princes morts est particulièrement chère aux habitans de Lunéville, qui ont possédé long-temps leur auguste aïeul. Les enfans de Stanislas ne sauroient être étrangers à ceux que ce bon Roi avoit comblés de bienfaits. La Lorraine a joui dernièrement d'un spectacle touchant. Les militaires polonois, réunis à Nanci, ont voulu, avant de quitter la France, rendre un hommage religieux aux cendres d'un Prince de leur nation. Ils ont fait faire un service très-pompeux au vertueux Stanislas, dans l'église de Notre-Dame de Bon-Secours qu'il a bâtie, et où est son tombeau. Ils ont donné, à cette occasion, une somme considérable aux pauvres, ce qui étoit sans doute une excellente manière d'honorer la mémoire d'un prince qui fut l'ami des pauvres, et qui avoit fait dans toute la Lorraine tant de fondations de charité. Notre province, ravagée par le fléau de la guerre, a besoin, pour se consoler de ses pertes, de songer qu'elle vient de trouver, dans l'arrière petit-fils de Stanislas, un héritier de sa sagesse, de sa bienfaisance, et des vertus qui ont fait notre bonheur pendant si long-temps.

VALENCE, (*en Espagne*). Je vous avois promis de vous donner des nouvelles de mon voyage, et sans cette promesse, les bontés que vous avez eues pour moi pendant mon séjour en France, méritoient seules que je vous témoignasse ma reconnoissance par cette attention. Nous partîmes, comme vous vous le rappelez, le 2 mai au matin. Pendant toute la route nous fûmes l'objet de la charité la plus attentive. Nous reçûmes entr'autres, à Cahors, les soins les plus généreux de M. l'abbé La Sève, vicaire-général du diocèse. A Carcassonne, Mgr. l'évêque ne nous montra pas moins d'intérêt. Les bons habitans de la France sembloient vouloir nous dédommager de ce que nous avions eu à souffrir de quelques-uns de leurs compatriotes. Nous entrâmes en Espagne le 19. Lorsque nous fûmes sur la ligne qui sépare le territoire des deux nations, nous chantâmes le *Te Deum* avec un vif sentiment

de reconnoissance pour le Dieu qui nous a délivrés. Les habitans des pays que nous traversions, se portoient au-devant de nous pour nous féliciter, et nous ne recevions que des témoignages d'attachement et de respect. Nous ne pûmes passer par Barcelonne, encore occupée par la garnison françoise, qui ne permettoit à personne d'entrer dans cette ville ou d'en sortir. Nous nous embarquâmes, le 25, à Mataro; notre navigation fut des plus heureuses, car nous arrivâmes ici le 27 au matin. Le roi avoit déjà donné des ordres pour qu'on rendît aux ordres religieux leurs couvens et leurs biens; ce qui a été exécuté, et déjà nous sommes plus de trente religieux dans notre couvent de Saint-Dominique. S. M. a résidé pendant 19 jours dans cette ville. Elle y a été fort occupée des affaires les plus importantes. Elle donnoit des audiences, expédioit des dépêches, conféroit avec ses ministres, et se montroit affable envers tout le monde. Aussi ce prince a conquis tous les cœurs par sa douceur et ses manières nobles et engageantes. Il a visité les maisons religieuses et les hôpitaux. Il a écrit une lettre au souverain Pontife pour l'assurer de son dévouement filial, et le féliciter de son retour dans ses Etats. Il lui demande la translation à Valence de Mgr. Veremundo Arias, évêque de Pampelune. Ce seroit un choix auquel tout ce diocèse applaudiroit. Les processions de la Fête-Dieu se sont faites ici avec une pompe extraordinaire. Il semble que chacun ait voulu réparer les outrages faits à la religion dans les temps qui viennent de s'écouler. Que Dieu bénisse quelques-uns de vos compatriotes. Qu'il leur rende autant de bien qu'ils nous ont fait de mal. Je vous assure qu'alors ils seront fort riches.

Nouvelles politiques.

Paris. Mgr. le duc de Berry est arrivé, le 18 août, dans cette ville. S. A. R. avoit assisté à l'office le jour de l'Assomption, dans la chapelle catholique où se rendoient ordinairement

nos Princes lorsqu'ils habitoient Londres. M. de Bethisy, évêque d'Uzès, officioit.

— On parle d'un voyage que quelques-uns de nos Princes doivent faire dans l'est et dans le midi de la France, les seules parties qui n'aient pas joui encore du plaisir de voir des Bourbons.

— M. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans avec leurs enfans, et Mlle. d'Orléans, sœur du Prince, sont partis de Palerme pour la France.

— M. Puthod de Maison-Rouge, adjudant-général sous Louis XVI, et membre du conseil municipal de Macon, a eu l'honneur d'être présenté au Roi et à la famille royale, qui l'ont accueilli avec bonté, et qui lui ont accordé pour lui et pour ses fils la décoration du lis. Cet officier a donné autrefois à Louis XVI des marques de dévouement et de zèle. Chargé de plusieurs missions par ce Prince, il s'en acquitta avec autant de sagesse que d'intelligence. Il eut entr'autres, avec D. Poirier, la commission de faire transporter à Saint-Denis les restes des Princes de la maison de saint Louis, qui étoient enterrés à l'abbaye de Royaumont. A Saint-Germain-des-Prés, il sauva le tombeau de Childebert des fureurs du vandalisme. C'est à la fois un homme instruit, un militaire plein d'honneur, un ami de la religion, et un sujet dévoué au sang de ses Princes.

— Des journaux anglois ont publié l'article suivant :

« Des lettres reçues d'Espagne annoncent une circonstance qui doit produire quelque surprise. On dit, d'après une autorité respectable, que le roi Charles IV a déclaré que l'acte d'abdication que l'on a publié, et par lequel on a supposé qu'il abandonnoit le trône de ses ancêtres, est faux, et qu'en conséquence les prétentions de son fils Ferdinand sont sans fondement, puisque lui-même conserve tous les droits de roi d'Espagne et des Indes. On dit dans la même communication, que ces prétentions sont soutenues par le roi de Sicile et par le Pape, et l'on remarque que M. Labrador, qui s'est rendu à Paris comme ambassadeur de la cour de Madrid, n'a pas encore pu remettre ses lettres de créance ».

Cet article est au moins imprudent et hasardé. Il pourroit occasionner du trouble dans un pays qui a plus besoin que jamais du repos. On croit, au contraire, que l'âge et les infirmités de Charles IV le décideront à vivre dans la retraite.

Ce qui paroît certain, c'est qu'en Espagne on est fort attaché à Ferdinand, et qu'on y redoute extrêmement l'influence d'un ministre dont on connoît l'ascendant sur l'esprit du vieux roi.

On a ouï dire que dans les troubles de l'anarchie, une pétition fut adressée à la Convention nationale pour réclamer la liberté de Madame, fille de Louis XVI, détenue alors dans les prisons du Temple. Cette pétition sembloit être faite au nom de divers citoyens d'Orléans. C'est sous ce titre qu'elle fut insérée dans les journaux de ce temps. Dernièrement, on a fait encore mention de cette pétition dans la *Gazette de France* : on y assure qu'elle est l'ouvrage des sections d'Orléans, et on la suppose rédigée par M. de Mersan, le 18 avril 1795. M. Laisné de Villevêque, dans deux lettres qu'il écrit au rédacteur de la *Gazette de France*, et qu'il a fait imprimer depuis, déclare être lui seul l'auteur de cette adresse. Il la rédigea, dit-il, le 1er. juin 1795, et n'en fit part qu'à M. l'abbé de Casabonne. Il la signa Laisné-Miron, et sa signature fut accompagnée de celle de M. de Casabonne, qui se chargea de la faire parvenir à sa destination. Elle fut égarée ou soustraite, car on garda sur cet objet le plus profond silence. M. de Villevêque en envoya copie à deux journalistes, et elle parut enfin le 18 juin dans le *Journal des Nouvelles politiques*, avec le titre qu'il y avoit mis. Cette adresse excitant de la rumeur parmi les autorités d'Orléans, l'auteur crut devoir garder l'anonyme pour éviter des nouvelles persécutions. Peu de jours après, la municipalité la déclara controuvée et apocryphe. Si les sections eussent rédigé cette pétition, comment est-ce que la municipalité ne fit pas des recherches pour en connoître l'auteur et les signatures? Ouvrage des 11 sections, comment pouvoit-elle la déclarer apocryphe? Et si elle avoit été rédigée, le 18 avril, comment demeura-t-elle inconnue jusqu'au 18 juin, sans que, pendant deux mois, les journaux n'en aient fait aucune mention? Louis XVII n'étant mort que vingt-un jours après la prétendue signature du 18 avril, étoit-il possible, lorsqu'on témoignoit une si juste, une si tendre sollicitude pour l'auguste orpheline, qu'on eût oublié de réclamer en faveur du jeune monarque son frère, qui languissoit dans les cachots sous la garde d'un geolier aussi stupide que féroce? Quel bon François se seroit rendu coupable d'une pareille omission?... Outre cela, les sections n'ont pu, du 15 au 18 avril, rédiger ni présenter cette pétition, puisque depuis les derniers jours de 1794, leurs assemblées avoient cessé d'exister, et ce ne fut qu'à la fin d'août 1795 qu'elles se réunirent de nouveau en assemblées primaires. Les registres des sections d'Orléans, en 1794, existent encore; pourquoi ceux du mois d'avril auroient-ils été anéantis? Indépendamment de ces raisons, M. de Villevêque a trop bonne opinion de M. de Mersan pour le croire capable d'usurper la gloire d'une action, dont il étoit digne sans doute, mais à laquelle il n'a eu aucune part; il ajoute à la fin, « qu'il défie l'auteur de la lettre » de présenter les registres qu'il annonce avoir été compulsés ». Telle est la substance de la réclamation qu'il nous a adressée dans deux lettres, où il revendique l'honneur de l'adresse.

AUX RÉDACTEURS.

Avignon, 28 juillet 1814.

Messieurs,

J'ai lu, dans le n°. 17 de votre Journal, les observations sur la diversité des liturgies de France, qui vous ont été adressées par un anonyme. Permettez-moi d'y répondre, et de réfuter plusieurs de ses assertions. Je respecte infiniment le Bréviaire romain. Il est l'ouvrage, non de la primitive Eglise, comme le prétend l'auteur des observations, mais des plus grands Papes; il est adopté par la plus grande partie de la chrétienté; il est celui de mon pays. Voilà sûrement des titres bien respectables. Mais dès long-temps avant d'en connoître un autre, j'avois trouvé qu'il laissoit infiniment à désirer à l'esprit des gens de goût et à la piété des fidèles.

Si ce Bréviaire étoit le même qui fut établi par les Apôtres, on conçoit que ce seroit une espèce de sacrilége d'attaquer, après tant de siècles, un monument ainsi consacré. Mais puisque ce respect pour l'ancienneté n'a pas empêché de toucher à l'ouvrage de ces premiers fondateurs de la liturgie, à qui Jésus-Christ même avoit communiqué ses secrets, pourquoi empêcheroit-il de toucher à l'ouvrage de leurs successeurs, surtout lorsque ces changemens sont opérés par des successeurs eux-mêmes? Un siècle invente, un autre siècle perfectionne; tout ce qui sort de la main des hommes est sujet à des variations. Les ornemens de l'église n'ont pas toujours été les mêmes;

leur genre et leur forme ont varié souvent. On ne connoissoit point autrefois les cloches ni les orgues. Or, puisqu'on a suivi pour des objets qui ne parlent qu'aux sens, les progrès des arts, pourquoi ne suivroit-on pas pour des objets qui parlent à l'esprit et au cœur, les progrès des lumières? Les innovations, même dans l'Église, quand elles partent de l'autorité légitime, n'ont rien qui doive alarmer la piété des fidèles, surtout lorsqu'elles sont d'un genre qui n'intéresse point la foi; et pour ne point sortir de mon sujet, si l'on n'avoit jamais rien innové dans l'Eglise, l'office divin se borneroit, comme au temps des Apôtres, aux agapes et au *Pater*.

Voyons cependant si d'autres avantages ne balanceroient pas celui de l'ancienneté.

1°. Le Bréviaire de Paris parcourt tout le Psautier chaque semaine.

Celui de Rome le parcourt à peine une fois dans l'année. Pendant des semaines, des mois entiers, on répète les mêmes psaumes, avec la plus fatigante uniformité; pendant toute la vie, les petites heures et les complies sont les mêmes.

2°. Dans le Bréviaire de Paris, les psaumes sont classés chaque jour de la semaine, suivant leur rapport avec le rang que ce jour tient dans la semaine par excellence, où l'Eternel tira l'univers du néant; dans cette semaine, à-la-fois histoire du présent et figure de l'avenir, où le jour de la création et de la chute de l'homme, est celui de sa rédemption; où le jour du repos mystérieux de l'ouvrier suprême, est celui du repos de son Fils adorable dans la nuit du tombeau; où le jour de la création de la lumière, est celui où le soleil de justice rendit, par sa résurrec-

tion, à l'astre du monde, son éclat et sa pureté. Pensée grande et sublime, qui, en mettant sans cesse sous les yeux des prêtres les grandeurs du Dieu créateur, et les bienfaits du Dieu rédempteur, élève leur esprit et leur cœur jusqu'à cet être immense. Ainsi, le lundi, jour où la création commence à étaler ses merveilles, l'admirable psaume 103 en retrace avec pompe le magnifique tableau. Ainsi, le jeudi, jour de l'institution du Sacrement adorable, les psaumes ne parlent que de repas, de nourriture, des effusions d'un cœur ravi de reconnoissance dans les communications de son Dieu. Ainsi, le vendredi, les psaumes prophétiques annoncent la mort du Sauveur. Ainsi, à none de ce jour, heure à laquelle le Fils de Dieu expira, le psaume 21 met dans la bouche du prêtre les propres paroles que ce Sauveur adorable prononça lui-même sur la croix, rappelle ses ignominies, et prédit les triomphes qui étoient attachés à sa mort.

Dans le romain, au contraire, les psaumes sont rangés par l'ordre de leurs numéros, c'est-à-dire, sans ordre, sans intention, sans intelligence, et n'ont aucun rapport entr'eux, ni à la férie à laquelle ils répondent.

3°. Dans le Bréviaire de Paris, les invitatoires, les psaumes, les antiennes, les versets, les répons, les capitules, tout a un parfait accord; de sorte qu'on peut dire que chaque partie, chaque heure de l'office, est un cours complet sur la fête du jour. L'ancien et le nouveau Testament y sont rapprochés et fondus avec un art si admirable, qu'on ne peut s'apercevoir dans deux lignes, qu'elles sont tirées de deux livres différens.

Dans le romain, les invitatoires, les psaumes, les

antiennes, les versets, les répons, les capitules, n'ont aucun rapport entr'eux, ni à la fête du jour. Ils sont même quelquefois tellement placés, qu'ils présentent un sens contraire à celui qu'ils contiennent. En voici un exemple : Dans un nocturne de je ne sais quel office, le lecteur dit : *Nolite fieri sicut equus et mulus ;* le chœur répond : *Quibus non est intellectus*. Le lecteur ajoute : *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto ;* le chœur répond encore : *Quibus non est intellectus*. Cette répétition en cet endroit est fort déplacée. Veut-on à présent un exemple du même genre dans le Bréviaire de Paris ? le voici : Dans l'office de saint Etienne, le lecteur dit ; *Non poterat resistere sapientiæ et Spiritui ;* le chœur répond : *Qui loquebatur*. Le lecteur ajoute : *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto ;* le chœur répond encore : *Qui loquebatur*. Voilà des analogies et des rapports satisfaisans pour la piété : c'est peut-être là ce que l'auteur des observations appelle *des prétentions à l'esprit ;* on n'accusera pas le romain de prétentions pareilles.

4°. Dans le Bréviaire de Paris, excepté les hymnes et les oraisons, il n'y a pas un seul mot qui ne soit tiré de l'Ecriture. La main des hommes n'a osé y toucher, que pour choisir, dans ce trésor immense, les fleurs dont elle a distillé le miel. Encore, pour mieux consacrer ces compositions humaines, et les rendre dignes de figurer au milieu des inspirations de l'Esprit saint, l'Ecriture sainte est fondue dans quelques hymnes avec un art admirable, sans que la poésie y perde de ses charmes, ni le texte de sa précision. J'en citerai deux exemples, l'hymne de l'Avent et celle de l'Ascension.

Rorate, cœli, desuper, et nubes pluant justum ; ape-

riatur terra, et germinet salvatorem. Voilà le texte de l'Ecriture ; voici la traduction :

Rorate, cœli, desuper;
Justumque fœcundo sinu
Complexa tellus perdito
Orbi salutem germinet.

Viri Galilæi, quid admiramini aspicientes in cœlum? Hic Jesus qui assumptus est à vobis........, sic veniet. Voilà le texte; voici la traduction :

Quid obstupentes, suspicitis polo,
O vos, eumtem, discipuli, Deum?
Ut nunc redemptor scandit astra,
Sic veniet metuendus ultor.

Dans le romain, au contraire, on rencontre très-fréquemment des versets, des antiennes, des répons qui ne sont point tirés de l'Ecriture; et quand, par hasard, quelques-uns sont pris dans l'Ecriture, ils sont si mal adaptés et si souvent répétés dans d'autres offices, qu'ils sont quelquefois un défaut de plus; et on ne peut trop s'étonner que des hommes versés dans l'Ecriture sainte, de savans théologiens, des Papes distingués par leurs lumières, aient trouvé si peu de chose à prendre dans une mine si féconde, qu'ils aient été obligés d'y suppléer de leur propre fond.

5°. Dans les fêtes de l'Annonciation et de la Purification, le Bréviaire de Paris ne voit que l'incarnation du Verbe, et sa présentation au temple. Pensée grande et conforme à l'intention de l'Eglise dans l'institution de ces augustes fêtes.

Le Bréviaire romain les confond avec les fêtes propres à la sainte Vierge seule, et ne connoît d'autre hymne que l'*Ave Maris stella*.

6°. Parlerai-je maintenant du choix des leçons, du

goût exquis et de la parfaite latinité des légendes? Parlerai-je surtout de ces hymnes admirables qu'on croiroit plutôt l'ouvrage du fameux lyrique du siècle d'Auguste, que d'un poète françois de nos jours; de ces hymnes qui tour à tour tendres et élevés, réunissent à-la-fois ce que l'esprit a de plus délicat, le sentiment de plus affectueux, le génie de plus grand, la poésie de plus sublime? J'aurois trop d'avantage si j'établissois un parallèle entre le *Stupete gentes*, le *Statuta decreto Dei*, le *Linquunt tecta magi*, le *Promissa tellus*, etc., d'une part; et de l'autre, le *Desideratus gentibus cujus per alvum fusus est*, l'*Egressus honestissimâ virginis matris clausulâ*, le *Lavacra puri gurgitis*, le *Noctium phantasmata*, et le *Ne polluantur corpora*, et tant d'autres pièces où la simplicité paroît poussée jusqu'à l'excès.

C'est pourtant dans ces pièces que l'auteur des Observations trouve plus d'*onction* que dans les chefs-d'œuvre de Santeuil et de Coffin. Pour moi, je ne sais où cette onction se cache.

7°. A tous ces avantages incontestables, il faut en joindre un qui n'est pas à dédaigner, dans ces temps surtout où la rareté des prêtres fait peser sur quelques prêtres le fardeau réparti autrefois sur un bien plus grand nombre; c'est que l'office de Paris est beaucoup plus court que celui de Rome.

8°. *Ces avantages*, dit l'auteur, *peuvent-ils se comparer à ceux qui résultent de cette unanimité de sentimens et d'expressions qui naissent de la seule unité de liturgie?*

Non, puisqu'ils les surpassent. D'ailleurs, que sont les mots auprès de Dieu? *L'unanimité de sentimens* est dans les sentimens, et non dans les paroles. Il est très-désirable, sans doute, qu'il n'y ait qu'une seule

liturgie, comme il n'y a qu'une seule Eglise et une seule foi. Mais ce n'est pas, ce semble, à ceux qui jouissent d'un travail plus parfait à y renoncer pour en adopter un autre dont tout le monde doit reconnoître les imperfections.

9°. Quant aux conseils donnés par l'auteur des Observations, et par M. Choron, de *rétablir le chant de l'Eglise de Rome dans toutes les églises de France*, ils seroient plus plausibles que celui d'y rétablir l'office romain. Ce chant nous a conservé, quoique bien défigurés, les restes de cette musique des Grecs, dont les anciens racontent tant de prodiges, et dont les foibles monumens échappés aux ravages du temps, n'en produisent plus d'autre, que l'étonnement qu'ils en aient tant produit. Mais pour rétablir ce chant dans la liturgie de Paris, il n'est pas besoin d'y rétablir l'office de Rome. Ces sortes de chants non mesurés, et faits sur de la prose, peuvent s'adapter à tout, et les paroles de la liturgie romaine, sur lesquelles ils sont, n'étoient pas plus coupés pour la prosodie des Grecs, que celles de la liturgie parisienne.

Au surplus, il ne faut pas croire, d'après cet éloge fastueux, que tous les morceaux du chant grégorien soient dignes de leur renommée. Il en est quelques-uns vraiment d'un caractère original, et préférables à la plus belle musique; ce sont : l'introït et le graduel du jeudi-saint, quelques répons de la semaine sainte, le *Domine non secundum*, et l'*Adjuva nos Deus* du carême; la prose, l'offertoire et le *Libera* des morts; le *Sacris solemniis*, la prose du Saint-Sacrement, les quatre grandes antiennes de la sainte Vierge à complies, le *Vexilla regis*, le *Veni creator*, les messes des doubles, de la sainte Vierge, des di-

manches du carême et de Pâques. A part ces morceaux, tout le reste est très-commun, et souvent d'un caractère si vague, qu'on ne sait en quel ton on est, et que, sans le livre, le chantre le plus exercé ne sauroit donner l'intonation convenable. Or, la plupart des morceaux que nous venons de citer sont dans la liturgie de Paris, comme dans celle de Rome; rien n'est si aisé que d'y adapter le reste. D'ailleurs la liturgie de Paris a en tout une richesse qui doit inspirer de l'envie, et n'a rien a envier; car sur les huit tons des psaumes, elle a quatre variétés de plus que le romain, et toutes fort belles; le chant des hymnes du mètre ïambique, inconnu dans le romain, et celui des proses des grandes fêtes, est très-noble et très-majestueux.

D'après tout ce que nous venons de dire, il semble qu'il faut plutôt engager les églises de France qui ont encore le Bréviaire romain, à prendre celui de Paris, que celles qui ont celui de Paris, à le quitter pour l'autre. La religion le permet, le bon goût, la raison et le sentiment l'ordonnent.

Au reste, je tranche la difficulté, fallût-il renoncer pour cela aux beaux morceaux du chant grégorien, et ce chant fût-il encore plus admirable que tout ce que la musique ancienne et moderne a jamais produit de plus beau, il faudroit encore le sacrifier s'il n'y avoit que ce moyen de conserver dans l'Eglise un ouvrage que je regarde comme une des plus belles conceptions qu'ait enfantées l'esprit humain. Quel plaisir pour un prêtre éclairé, en remplissant un devoir que l'habitude rend trop souvent insipide et monotone, de faire, pour ainsi dire, un cours de littérature, et de nourrir son goût en nourrissant sa piété!

J'ai l'honneur d'être......



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. vient de prendre une grande mesure qui étoit déjà annoncée depuis quelque temps, mais que la sagesse du souverain Pontife avoit voulu peser et mûrir. Elle a rétabli la société des Jésuites dans son ancien état, par une constitution solennelle qui commence par ces mots : *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, et qui est datée du 7 des ides d'août. Le S. Père fait mention des instances qui lui ont été faites, à cet égard, par des personnes de tous les rangs et de tous les pays. Nous donnerons dans le numéro prochain cette pièce intéressante, que nous avons reçue trop tard pour la faire entrer dans celui-ci, et qui doit tenir sa place dans l'histoire de l'Eglise de ces derniers temps.

PARIS. La fête de Saint-Louis a été célébrée dans cette ville avec un empressement général. Il semble que nous ayons voulu faire amende honorable pour tant de fêtes où la religion n'avoit pas plus de part que l'allégresse publique, et dont la police seule faisoit les frais. Ici il n'y avoit point eu d'ordre de fermer les boutiques, et toutes l'étoient. Les fidèles s'étoient portés en grand nombre dans les églises, où presque partout l'office a été fait avec beaucoup de solennité. Chacun s'est empressé d'aller offrir à Dieu ses prières pour la prospérité du règne du fils de saint Louis, et pour la perpétuité de cette maison, qui est aussi nécessaire à notre bonheur que nous pouvons l'être au sien. Aux sentimens d'une juste reconnoissance pour le passé se mêloient de pieuses demandes pour l'avenir. On a remarqué que beaucoup de personnes ont voulu participer, en ce jour, à ce que la religion a de plus saint, pour solliciter plus puissamment les grâces divines sur ce royaume. Hors des églises, le spectacle, sans être aussi édifiant, n'étoit pas moins curieux. Le mouvement étoit général. On voyoit bien

que cette fête ne réveilloit point de fâcheux souvenirs, et qu'elle ne coûtoit point de larmes. Y a-t-il en effet de plus beau jour pour un peuple que la fête d'un bon Roi?

— M. de Coucy, évêque non-démissionnaire de la Rochelle, arriva dans cette ville, le 21 août. On sait qu'il fut un des derniers évêques nommés par le Roi en 1789. Il fut un des trois choisis sous le court ministère de M. de Pompignan, et il étoit digne de ses vertueux collègues. Ses Instructions pastorales sont un monument de son zèle. Il vient d'Espagne, où il se réfugia, en 1791. Pendant son long exil, il trouva le moyen d'être utile, et aux prêtres déportés et à beaucoup de familles émigrées. Son zèle et son courage ne se démentirent jamais. Le refus qu'il fit, en 1801, de donner sa démission de son siége, l'exposa à de nouvelles traverses. Le despote qui s'irritoit des moindres contradictions, demanda, dit-on, au gouvernement espagnol, que M. de Coucy lui fut livré. Pour préserver ce prélat de tomber en des mains ennemies, Charles IV se vit dans la nécessité de l'exiler. On l'enferma, en 1803, dans un couvent de Franciscains, à deux lieues de Séville, où il fut pendant plus de deux ans privé de toute communication extérieure. Il ne recouvra sa liberté qu'en 1806. Pendant la guerre qui vient de déchirer l'Espagne, il a été exposé à mille dangers. Il a passé des mois entiers, errant et fugitif, dans des bois et des rochers. Le roi Ferdinand, auquel il a présenté ses hommages en passant par Madrid, lui a témoigné beaucoup d'intérêt. Ce prélat n'en excitera pas moins dans sa patrie, où il a laissé de précieux souvenirs.

Amiens. On a vu ici avec beaucoup de peine une calomnie avancée dans un de ces pamphlets qui circulent et qui affligent les honnêtes gens. On y lit cette phrase : *M. l'évêque d'Amiens dit dans son Mandement, que le Tout-Puissant ayant créé Napoléon, se reposa de ses travaux.* Loin d'être coupable d'une adulation aussi indigne de son caractère, notre évêque a toujours parlé du

dernier gouvernement avec une mesure qui n'avoit pas échappé aux yeux les plus attentifs. Il ne laissoit passer aucune occasion de rappeler au despote des vérités utiles, et dans ces temps fâcheux où il étoit si difficile de tenir un juste milieu, il a su concilier ce qu'il devoit à la religion avec ce qu'exigeoit un homme absolu. Il nous est donc pénible de le voir accusé d'une flatterie qui seroit en quelque sorte un blasphême dans la bouche d'un évêque. Cette flatterie n'est pas de lui. Nous savons tous qu'elle est d'un officier civil, encore vivant, et qui n'avoit pas appris dans les camps le langage de l'orthodoxie. Il faut lui en laisser le blâme, et en laver un prélat qui s'est conduit dans les derniers troubles, et notamment au concile, avec cette sage réserve qui n'exclut pas le courage.

Sens. Madame la duchesse d'Angoulême, à son passage par cette ville, a voulu visiter le tombeau du dauphin son grand père, qui avoit été enterré avec la dauphine son épouse, dans notre église métropolitaine. S. A. R. a paru prendre plaisir à voir ce monument érigé à la gloire de son vertueux aïeul. Ce monument est cher à notre ville, et nous n'avions pas attendu le passage de la princesse pour songer à replacer ce mausolée dans un lieu plus convenable Dès le 14 mai, notre conseil municipal avoit pris une délibération pour le relever et le restaurer. M. Person, architecte, à qui on en doit la conservation, a été chargé de ce travail, et il a été ouvert une souscription pour faire face aux dépenses. On a arrêté aussi de rétablir la pompe funèbre qui se célébroit annuellement dans l'église métropolitaine, le 19 décembre. Le mausolée sera replacé dans le chœur. On espère que tout sera en état pour cet automne La commission nommée, à cet effet, est composée d'habitans zélés, qui se sont adjoints deux ecclésiastiques recommandables, MM. de Vaudricourt et de Formanoir. A l'espérance de rendre au monument sa première dignité, se joint aussi celle de voir rendre à l'église, où il étoit placé, son titre et ses honneurs. Sens étoit un des plus

anciens siéges de France, et nous nous flattons que ses droits ne seront point oubliés dans les nouveaux arrangemens qui se préparent. Il n'existe point de siége épiscopal dans notre département, et quand il n'y en auroit qu'un, il semble que nous devrions encore avoir la préférence par le rang et l'ancienneté de notre métropole, dont Paris même a dépendu long-temps.

ARRAS. On sait qu'au mois de mars dernier un nombre considérable de personnes pieuses fit des prières pour la délivrance de la France. Dans beaucoup d'endroits, on pratiqua ce qu'on appeloit la sainte quarantaine, pour fléchir le ciel, et c'est peut-être à ce concours de vœux et de supplications que sont dus les prodiges de notre salut. Mais la piété est reconnoissante. En conséquence, les bonnes ames qui s'étoient unies précédemment pour demander à Dieu qu'il regardât la France en pitié, viennent de s'unir encore pour le remercier de ses bienfaits. On fait ici, en ce moment, une neuvaine d'actions de grâces pour le retour du Roi, pour la paix et pour le triomphe de la religion. Les personnes qui font cette neuvaine, dirigent, à cette intention, toutes leurs prières et leurs bonnes œuvres, et s'adressent à la sainte Vierge, à qui elles demandent la continuation de sa protection sur la France, et toutes les grâces dont nous avons besoin. Cet exemple est digne d'être imité, et il l'a été sans doute dans beaucoup de lieux.

FRANCFORT. L'état de la religion catholique en Allemagne est fait pour exciter la plus sérieuse attention, et on se flatte qu'il en sera question au congrès qui va s'ouvrir. Tout est à faire, à cet égard, car on ne voit partout que des ruines. Depuis vingt ans, l'Eglise catholique a essuyé, en Allemagne, les plus rudes atteintes. Les guerres, l'envahissement de la rive gauche du Rhin, et les sécularisations d'évêchés et de couvens, ont mis le désordre dans l'administration ecclésiastique. Les princes se sont emparés de tout ce qui étoit à leur convenance. Les fondations, les chapitres, tous les établissemens religieux ont été envahis. Il reste à peine un très-petit nombre d'é-

vêques, qui sont vieux et infirmes. Les autres siéges sont vacans, et la dispersion des chapitres fait qu'on ne sait à qui recourir pour le gouvernement spirituel. Les séminaires ont été presque tous détruits, et la religion est menacée d'une ruine totale, si on ne s'empresse d'y apporter remède. Il s'agit d'établir de nouveaux évêques, de les doter, et de fixer leurs droits et leur juridiction. Le repos de l'Etat et la tranquillité des familles réclament, à cet égard, de promptes mesures, et il est nécessaire que les souverains prennent en considération et adoptent enfin des mesures efficaces dont ils ne tarderont pas à sentir les heureux effets. Déjà quelques princes ont manifesté des dispositions favorables pour les catholiques. Le ministère de Hanovre vient de restituer au clergé d'Osnabruck et Hildesheim les droits qui leur avoient été garantis par le recès de l'empire, en 1803, et dont les avoit dépouillés le gouvernement Westphalien. L'évêque d'Hildesheim reçoit une pension de 25,000 écus, à compter du 1er. novembre 1813. Les évêques de Bâle et de Liége reçoivent également les rentes qui leur avoient été assignées par le roi de Prusse sur les fonds de l'évêché d'Hildesheim. Les chanoines et religieux recouvrent leurs traitemens, tels qu'ils avoient été fixés en 1803. On rétablit dans cette partie les fondations et tribunaux ecclésiastiques, et on s'occupe à réparer les injustices passées. Les chapitres viennent d'être rétablis à Einbeck, à Noerten, à Munster, à Osnabruck. Les chanoinesses même sont réintégrées. L'électeur de Hesse vient aussi de rétablir dans ses Etats les pensions ecclésiastiques, et de doter de nouveau les prêtres à Cassel. On espère que son exemple sera imité, et que les princes allemands sentiront la nécessité de fortifier l'influence de la religion, et de faire sortir l'Eglise de l'état de confusion et de pénurie où elle languit.

PONDICHÉRY. M. Claude-François Létondal, missionnaire françois, procureur-général des missions françoises de la Chine, du Tonquin, de la Cochinchine, de Siam, etc., ayant sa résidence ordinaire à Macao

est mort, le 17 novembre 181 , dans cette ville, où il étoit resté malade depuis plusieurs mois en revenant d'un voyage de Calcutta. Ce zélé et fervent missionnaire étoit un des principaux soutiens de ces missions, depuis que, par l'effet de la révolution, elles ont été dépouillées des biens qu'elles possédoient en France. Car son zèle lui avoit fait entreprendre et exécuter plusieurs voyages aux îles Philippines, au Mexique et dans l'Inde, pour y chercher des aumônes pour subvenir aux besoins les plus essentiels et les plus urgens de ces missions, qui, sans ces secours, n'auroient pu subsister jusqu'à présent. Ses vertus sociales et religieuses, l'aménité de son caractère, la promptitude avec laquelle il se portoit à rendre service à tout le monde, et son désintéressement, lui avoient concilié l'estime, l'affection et la confiance de toutes les personnes qui le connoissoient particulièrement, de quelque nation et condition qu'elles fussent. Il n'étoit âgé que de cinquante-cinq ans, et il y en avoit vingt-huit qu'il exerçoit les fonctions de procureur des missions. Ses fréquens et pénibles voyages avoient ruiné sa santé, mais non ralenti son zèle, dans l'exercice duquel il a contracté la maladie qui l'a emporté au tombeau. Si les fonctions de son emploi ne l'appliquoient pas immédiatement à la prédication de l'Évangile et à la conversion des ames, ses travaux n'en ont pas moins efficacement contribué à propager la foi et à gagner des ames à Jésus-Christ en procurant à un grand nombre d'ouvriers apostoliques les secours indispensablement nécessaires pour pouvoir exercer leur ministère au milieu des pays infidèles.

Nouvelles politiques.

Paris. — *Ordonnance du Roi, en date du 21 août.*

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,
A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

En publiant notre chartre constitutionnelle, nous avons dit : « Que le vœu le plus cher à notre cœur est que *tous les*

François vivent en frères, et que jamais aucun souvenir amer ne trouble la sécurité qui doit suivre un acte aussi solennel ».

Cette déclaration et les dispositions de la chartre constitutionnelle appellent également tous les François à la jouissance des droits civils et militaires. Dès-lors les inscriptions sur les listes d'émigrés ont été effacées, et nulle différence n'a pu être admise aux yeux de la loi, comme aux nôtres, entre les François qui gémissoient de notre absence dans l'intérieur, et ceux qui nous en consoloient au dehors. Cependant, et en attendant la loi que nous nous proposons de présenter aux deux Chambres sur la restitution des biens non vendus, nous avons jugé nécessaire de prononcer positivement cette abolition, afin de ne laisser aux tribunaux et aux corps administratifs aucun doute sur l'état des personnes, et de réserver spécialement les droits des tiers, qui, en aucun cas, ne doivent être compromis.

A ces causes, et ouï le rapport de notre amé et féal chevalier, chancelier de France, le sieur Dambray, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Toutes les inscriptions sur les listes d'émigrés, et encore subsistantes à défaut d'élimination, de radiation ou d'exécution des conditions imposées par le sénatus-consulte du 6 floréal an 10, ou à quelqu'autre titre que ce soit, sont et demeurent abolies à compter du jour de la publication de la chartre constitutionnelle.

2. En conséquence, tous les François qui auroient été et seroient encore inscrits sur lesdites listes, à quelque titre que ce soit, exercent les droits politiques que cette chartre leur garantit, et jouissent des droits civils attachés à la qualité de citoyen, sous la réserve expresse des droits acquis à des tiers, et sans y préjudicier.

Donnons en mandement à nos cours, tribunaux, préfets et corps administratifs, que les présentes ils aient à faire lire, publier et registrer partout où besoin sera, et à nos procureurs-généraux et préfets d'y tenir la main et d'en certifier leurs ministres respectifs.

Donné à Paris, le 21 août l'an de grâce 1814, et de notre règne le vingtième.

Signé, LOUIS.

Lyon. Les journaux politiques ont donné les détails de la

réception que notre ville a faite à Mme. la duchesse d'Angoulême; mais je ne sais s'ils ont bien exprimé l'empressement et l'enthousiasme que le peuple a manifestés. Sans les gardes, je crois qu'il se seroit jeté sur la voiture pour témoigner de plus plus près, à la Princesse, son zèle et son amour. On ne pouvoir se lasser de regarder cet ange de paix, et d'admirer dans sa personne, suivant l'expression d'un grand homme, *ce je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute à la vertu.* Le lundi 8 août, MADAME a vu défiler les troupes aux Brotteaux, et s'est fait conduire à l'endroit où reposent les malheureuses victimes mitraillées après le siège. Elle n'a pu retenir ses larmes dans un lieu plein d'affreux souvenirs, et ses propres douleurs se sont mêlées ici avec le deuil commun. Elle est partie, le 9, au grand regret des Lyonnois, que sa présence avoit électrisés, et qui font des vœux pour voir dans leurs murs d'autres illustres voyageurs. Ils se flattent de n'être pas moins heureux que d'autres cités du royaume qui ont été visitées par nos Princes, et déjà on dit en effet qu'une partie de la famille royale doit venir dans nos provinces. Elle peut être sûre d'avance de l'effet qu'elle produira. Ces courses pacifiques sont autant de conquêtes qui lui gagnent tous les cœurs.

TURIN, *16 août.* Les juifs s'étoient multipliés d'une manière incroyable dans les anciens départemens au-delà des Alpes. La législation françoise avoit, comme l'on sait, appelé les Hébreux au partage des droits politiques, et ils en profitoient pour envahir les charges et les emplois du pays; ils occupoient les premières places de la magistrature; quelques-uns s'étoient glissés dans l'instruction publique : ils auroient fini par tout avoir. S. M. vient de rétablir l'ancien ordre de choses, et les juifs sont redevenus ce qu'ils étoient. S'ils sont tolérés, c'est aux conditions auxquelles ils étoient soumis autrefois; aussi, plusieurs se disposent à quitter le Piémont pour aller dans les duchés de Parme et de Plaisance, ou dans la Toscane, où les réglemens pour les juifs sont plus doux. On sait qu'ils avoient une synagogue à Colorno, et qu'ils jouissoient des droits de cité à Florence et à Livourne.

Dans notre numéro XXVII nous citâmes, contre le systême de la souveraineté du peuple, un écrit du Père Quesnel, où il professe l'ancienne et bonne doctrine. Deux amis de Port-Royal nous ont adressé des lettres à ce sujet. L'un nous remercie d'avoir rendu justice à son patron, tandis que l'autre, qui soupçonne apparemment que nous ne sommes pas de ses admirateurs, nous reproche d'avoir laissé du doute sur le sentiment de l'école de Port-Royal, touchant l'obéissance due aux souverains. L'un et l'autre nous envoient de nouveaux témoignages de la manière de voir de leurs amis à cet égard. Ils paroissent fort zélés sur ce point, et ils s'étonnent que nous ayons tenu quelque compte des accusations d'un homme qui, c'est l'expression d'une des lettres, *qui souille tout ce qu'il touche, et qui est désavoué par toutes les ames honnêtes.* Nous n'aurions pas osé parler sur ce ton d'un tel personnage, mais nous pouvons bien, sans scrupule, lui appliquer les dénominations que lui donnent ceux mêmes au parti desquels il cherche à se rattacher. Le même correspondant, ancien magistrat, qui paroît instruit et zélé, prouve que ce même homme a tronqué un passage de Pascal. Pour faire croire que Pascal pensoit comme lui, M. G. rapporte cette pensée du célèbre écrivain, que c'étoit *un grand mal de contribuer à mettre un Roi dans une république, et d'opprimer la liberté des peuples à qui Dieu l'a donnée*, sans ajouter ce qui suit immédiatement, que c'étoit *une espèce de sacrilége de violer le respect que l'on doit à la puissance royale dans les Etats où elle est établie.* Notre

correspondant relève cette petite supercherie de M. G. et nous le dénonce comme un citateur infidèle. Mais il ne faut pas être trop sévère. Auroit-il voulu sérieusement que M. G. avouât que c'étoit *une espèce de sacrilége de violer le respect dû à la majesté royale*; qu'il se fît ainsi son procès à lui-même, et qu'il se reconnût coupable? Peut-on raisonnablement exiger que M. G., qui a si fort coopéré à la révolution, qui a si bien prêché la liberté, qui a dit de si belles choses sur la haine des rois, aille aujourd'hui chanter la palinodie, et confesser publiquement ses torts? Cela ne conviendroit ni à son caractère ni à ses principes. Il a été patriote, il doit l'être toujours; les honnêtes gens ne se rétractent pas; et quand on n'aura à lui reprocher que de tronquer un passage, d'altérer un texte, ce sont là, en révolution, des bagatelles dont il ne faut pas faire tant de bruit, et dont nous ne songeons nullement à faire un crime à M. G. Nous sommes beaucoup plus modérés et plus raisonnables, et nous convenons qu'il est injuste de lui demander de la fidélité dans ses citations, de la bonne foi dans ses raisonnemens, de l'exactitude dans ses reproches, de la mesure dans ses discours, ainsi que le prouvent ceux qu'on trouve de sa façon dans la collection du *Moniteur* ou des procès-verbaux de la Convention.

Après avoir réfuté M. G., notre correspondant vient à nous, qui ne nous attendions pas à être accolés à cet écrivain. Il nous reproche d'avoir jeté des nuages sur les sentimens de l'école de Port-Royal relativement à la fidélité due aux souverains, et là-dessus il nous écrase d'une foule de passages tous plus forts et plus précis les uns que les autres. Il en cite d'Arnauld, de Nicole, de le Tourneux, de Colbert,

de Caylus, de Duguet, de Gourlin, qui reconnoissent tous le principe de l'obéissance aux rois. Nous ne leur avons point contesté ce mérite, et nous serions disposés à convenir qu'ils étoient purs et irréprochables sur ce point, sans qu'on pût en tirer un grand avantage en leur faveur. Il y a plus; l'opposition entre leur enseignement et leur pratique seroit un argument contr'eux. En faisant à l'ancien magistrat qui plaide leur cause la concession qu'il demande, ne pourrions-nous pas lui en demander une à notre tour? Nous lui abandonnerons l'enseignement de ses amis, s'il consent à nous abandonner leur pratique. Ils ont publié hautement le principe de la soumission aux puissance; je le veux. Ils l'ont publié même sur les toits, cela est possible. Pourquoi faut-il que leur école y ait été si peu fidèle dans la pratique? Pourquoi faut-il qu'on voie ce parti toujours aux prises avec l'une et l'autre puissance? Que lui en eût-il coûté d'être un peu moins sévère dans sa théorie, et de l'être un peu plus dans sa conduite? L'histoire du dernier siècle nous le présente dans un état de lutte et d'hostilité contre deux autorités également déclarées contre lui. Pourquoi ce refus persévérant de se soumettre à des décrets authentiques et multipliés, et à des lois rendues en conformité de ces décrets? Pourquoi les mêmes hommes montroient-ils à la fois une opposition si constante aux décisions du Saint-Siége, dont ils reconnoissoient l'autorité, et à la volonté du souverain, dont ils proclamoient les droits? Ne diroit-on pas qu'ils étoient partisans de l'obéissance à peu près comme du silence respectueux, et que de même qu'ils n'observèrent jamais celui-ci dans le temps qu'ils en faisoient un principe et un appui pour leur cause,

ainsi ils ne se crurent point obligés de déférer aux lois du Prince quand elles contrarioient leurs préjugés? Ce sont des questions que nous nous permettons d'adresser à notre correspondant. Il nous accuse un peu légèrement; il prétend que nous n'avons pas lu les ouvrages que nous citons, ce qui n'est pas poli. Nous avons aussi bien que lui dans notre bibliothèque le livre dont il nous rapporte des passages, et nous y avons trouvé des preuves de l'esprit de cabale et d'intrigue de l'homme qu'il défend. Mais toute l'histoire du dernier siècle nous a montré encore mieux dans les disciples de ce même homme, des gens perpétuellement en opposition avec les deux autorités qui gouvernent le monde. Les *Mémoires sur l'Histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe. siècle*, sont remplis, à cet égard, de faits auxquels on n'a pas répondu et auxquels on ne peut pas répondre, parce que ce sont des faits, et qu'ils sont nombreux, avérés et concluans.

Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Ce matin, dimanche 7 août, cette ville a été témoin d'un événement qui fait encore le sujet de toutes les conversations, et qui aura sans doute des suites importantes. On savoit que la veille le Pape avoit appelé près de lui les cardinaux et plusieurs prélats, et qu'à la suite d'un consistoire, qui avoit duré six heures, il avoit été expédié des courriers pour plusieurs cours. On s'attendoit donc à quelque mesure d'un intérêt général. L'espérance publique n'a pas été trompée. Le 7, S. S. s'est rendue, en pompe, de son palais du Mont-Quirinal à l'église de Jésus, dans

l'ancien couvent des Jésuites. Les troupes bordoient la haie, et le peuple s'étoit porté en foule sur le passage du saint Père. Arrivé à l'église, le souverain Pontife y célébra la messe à l'autel consacré sous l'invocation de saint Ignace de Loyola. Il entendit ensuite une messe d'actions de grâces, et se rendit à la salle de la congrégation des nobles. Il se plaça sur un trône, et là, entouré du sacré collége, des prélats et des évêques qui avoient été convoqués, il fit lire, par un maître des cérémonies, une bulle solennelle qui commence par ces mots : *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, pour rétablir la Société de Jésus. Plus de cinquante Jésuites étoient présens, et ont été admis au baisement des pieds. A leur tête étoit le P. Pannizoni, qui remplira les fonctions de général jusqu'à l'arrivée du P. Borzozowski, général actuel, qui se trouve en Russie. S. S. portoit sur son visage l'expression de la joie. Il sembloit que ce moment effaçoit à ses yeux le souvenir de ses malheurs. Les cardinaux prenoient part à sa satisfaction. Lorsqu'ils se furent retirés, le cardinal Pacca, qui remplit les fonctions de secrétaire d'État en l'absence du cardinal Consalvi, fit lire un édit de S. S., qui ordonne la restitution des capitaux existans des biens des Jésuites, et des dédommagemens pour ceux qui auroient été aliénés. Le marquis Ercolani, trésorier, rendit un décret exécutoire. Les Jésuites ont été en conséquence, dès aujourd'hui, mis en possession de leurs trois belles maisons de Rome. Leur rétablissement a produit une grande sensation dans cette capitale. Le peuple a témoigné sa joie par de nombreuses acclamations. Les Jésuites qui sont ici ont été accueillis avec empressement. On remarque parmi eux des hommes d'un

grand mérite. C'est ainsi que cette Société célèbre va renaître de ses cendres. On s'est porté ce jour-là avec plus d'empressement aux lieux qu'ont habités les Ignace, les Stanislas Kotska, les Louis de Gonzague. Leurs vertus vont revivre dans de dignes successeurs, et l'Eglise, abattue sous le poids de ses douleurs, va être consolée par leur sainteté, et restaurée par leurs travaux.

Voici la traduction de cette bulle. Nous l'avons revue avec soin sur un exemplaire latin que nous avons reçu de Rome. Elle est plus correcte que celle qui a été publiée par quelques journaux, et qui porte des traces de précipitation (1).

PIE, évêque, serviteurs des serviteurs de Dieu, pour la mémoire perpétuelle.

La sollicitude de toutes les églises confiée par la disposition de Dieu à notre foiblesse, malgré la disproportion de nos mérites, nous impose le devoir de mettre en œuvre tous les moyens qui sont en notre pouvoir, et que la divine Providence, dans sa miséricorde, daigne nous accorder, pour subvenir à temps, et sans aucune acception de peuple, aux besoins spirituels de l'univers chrétien, autant que le permettent les vicissitudes multipliées des temps et des lieux.

Désirant satisfaire à ce que notre charge pastorale demande de nous, il n'est pas plutôt venu à notre connoissance, que François Kareu et d'autres prêtres séculiers établis depuis plusieurs années dans l'immense empire de Russie, et autrefois attachés à la Société de Jésus, supprimée par notre prédécesseur

---

(1) On trouve cette bulle, en latin et en françois, au bureau du Journal; prix, 75 cent., franc de port.

Clément XIV, d'heureuse mémoire, nous supplioient de leur donner, par notre autorité, le pouvoir de se réunir en corps, afin d'être en état, en vertu des lois particulières à leur institut, d'élever la jeunesse dans les principes de la foi et de la former aux bonnes mœurs; de s'adonner à la prédication, de s'appliquer à entendre les confessions et à l'administration des autres sacremens, que nous avons cru devoir écouter leur prière. Nous l'avons fait d'autant plus volontiers, que l'empereur Paul I[er]., qui régnoit alors, nous avoit instamment recommandé ces mêmes prêtres par des lettres qui étoient l'expression de son estime et de sa bienveillance pour eux, et qu'il nous adressa, le 11 août de l'an du Seigneur 1800, lettres par lesquelles il déclaroit qu'il lui seroit très-agréable que, pour le bien des catholiques de son empire, la Société de Jésus y fût établie par notre autorité.

C'est pourquoi, considérant l'extrême utilité qui en proviendroit dans ces vastes régions, presqu'entièrement destituées d'ouvriers évangéliques, réfléchissant quel avantage inestimable de tels ecclésiastiques, dont les mœurs éprouvées avoient été la matière de tant d'éloges, pouvoient procurer à la religion, par leurs travaux infatigables, par l'ardeur de leur zèle pour le salut des ames, et par leur application continuelle à la prédication de la parole de Dieu; nous avons pensé qu'il étoit raisonnable de seconder les vues d'un prince si puissant et si bienfaisant. En conséquence, par nos lettres données en forme de bref, le 7 mai de l'an du Seigneur 1801, nous accordâmes au susdit François Kareu, à ses compagnons établis dans l'empire russe, et à tous ceux qui pourroient s'y transporter, la faculté de se réunir en corps ou congrégation, sous

le nom de la *Société de Jésus*, en une ou plusieurs maisons, à la volonté du supérieur, et seulement dans les limites de l'empire de Russie; et, de notre bon plaisir et de celui du Siége apostolique, nous députâmes, en qualité de supérieur général de ladite Société, ledit François Kareu, avec le pouvoir et les facultés nécessaires et convenables pour suivre et maintenir la règle de saint Ignace de Loyola, approuvée et confirmée par notre prédécesseur Paul III, d'heureuse mémoire, en vertu de ses constitutions apostoliques : et afin qu'étant ainsi associés et réunis en une congrégation religieuse, ils pussent donner leurs soins à l'éducation de la jeunesse dans la religion, les lettres et les sciences, au gouvernement des séminaires et des colléges, et, avec l'approbation et le consentement des ordinaires des lieux, au ministère de la confession de la parole sainte et de l'administration des sacremens, nous reçûmes la congrégation de la Société de Jésus sous notre protection et la soumission immédiate au Siége apostolique; et nous nous réservâmes à nous et à nos successeurs, de régler et d'ordonner ce qui, avec l'assistance du Seigneur, seroit trouvé expédient pour munir et affermir ladite congrégation, et pour en corriger les abus, s'il s'y en introduisoit : et à cet effet, nous dérogeâmes expressément aux constitutions apostoliques, statuts, coutumes, priviléges et indults accordés et confirmés de quelque manière que ce fût, qui se trouveroient contraires aux dispositions précédentes, nommément aux lettres apostoliques de Clément XIV, notre prédécesseur, qui commençoient par les mots *Dominus ac Redemptor noster*, mais seulement en ce qui seroit contraire à nos dites lettres en forme de bref, qui com-

mençoient par le mot *Catholicæ*, et qui étoient données seulement pour l'empire de Russie.

Peu de temps après avoir décrété ces mesures pour l'empire de Russie, nous crûmes devoir les étendre au royaume des Deux-Siciles, à la prière de notre très-cher fils en Jésus-Christ le roi Ferdinand, qui nous demanda que la Société de Jésus fût établie dans ses Etats, comme elle l'avoit été par nous dans le susdit empire; parce que dans des temps si malheureux, il lui paroissoit être de la plus haute importance de se servir des clercs de la Société de Jésus, pour former la jeunesse à la piété chrétienne et à la crainte du Seigneur qui est le commencement de la sagesse, et pour l'instruire de ce qui regarde la doctrine et les sciences, principalement dans les colléges et les écoles publiques. Nous, par le devoir de notre charge, ayant à cœur de répondre aux pieux désirs d'un si illustre prince, qui n'avoit en vue que la plus grande gloire de Dieu et le salut des ames, avons étendu nos lettres données pour l'empire de Russie, au royaume des Deux-Siciles, par de nouvelles lettres, sous la même forme de bref, commençant par les mots : *Per alias*, expédiées le 30e. jour de juillet l'an du Seigneur 1804.

Les vœux unanimes de presque tout l'univers chrétien pour le rétablissement de la même société de Jésus, nous attirent tous les jours des demandes vives et pressantes de la part de nos vénérables frères les archevêques et évêques, et des personnes les plus distinguées de tous les ordres; surtout depuis que la Renommée a publié de tous côtés l'abondance des fruits que cette Société produisoit dans les régions qu'elle occupoit, et sa fécondité dans la production

des rejetons qui promettent d'étendre et d'orner de toutes parts le champ du Seigneur.

La dispersion même des pierres du sanctuaire causée par des calamités récentes, et des revers qu'il faut plutôt pleurer que rappeler à la mémoire, l'anéantissement de la discipline des ordres réguliers (de ces ordres, la gloire et l'ornement de la religion et de l'Eglise), dont la réunion et le rétablissement sont l'objet de nos pensées et de nos soins continuels, exigent que nous donnions notre assentiment à des vœux si unanimes et si justes. Nous nous croirions coupables devant Dieu d'une faute très-grave, si, au milieu des besoins si pressans qu'éprouve la chose publique, nous négligions de lui porter ces secours salutaires que Dieu, par une Providence singulière, met entre nos mains, et si, placés dans la nacelle de Pierre, sans cesse agitée par les flots, nous rejetions les rameurs robustes et expérimentés qui s'offrent à nous, pour rompre la force des vagues qui menacent à tout instant de nous engloutir dans un naufrage inévitable.

Entraînés par des raisons si fortes et de si puissans motifs, nous avons résolu d'exécuter ce que nous désirions le plus ardemment dès le commencement de notre pontificat. A ces causes, après avoir imploré le secours divin par de ferventes prières, et recueilli les suffrages et les avis de plusieurs de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, de notre science certaine, et en vertu de la plénitude du pouvoir apostolique, nous avons résolu d'ordonner et de statuer, comme en effet nous ordonnons et statuons, par cette présente et irrévocable constitution émanée de nous, que toutes les conces-

sions faites et les facultés accordées par nous, uniquement pour l'empire de Russie et le royaume des Deux-Siciles, soient, de ce moment, étendues et regardées comme telles, comme de fait nous les étendons à toutes les parties de notre Etat ecclésiastique, ainsi qu'à tous autres Etats et domaines.

C'est pourquoi, nous concédons et accordons à notre cher fils, Thaddée Borzozowski, supérieur général actuel de la Société de Jésus, et à ceux qui seront légitimement députés par lui, toutes les facultés nécessaires et convenables, selon notre bon plaisir et celui du Siége apostolique, pour pouvoir librement et licitement, dans tous les Etats et domaines ci-dessus mentionnés, admettre et recevoir tous ceux qui demanderont d'être admis et reçus dans l'ordre régulier de la Société de Jésus; lesquels réunis dans une ou plusieurs maisons, dans un ou plusieurs colléges, dans une ou plusieurs provinces, sous l'obéissance du supérieur général en exercice, et distribués selon l'exigeance des cas, conformeront leur manière de vivre aux dispositions de la règle de saint Ignace de Loyola, approuvée et confirmée par les constitutions apostoliques de Paul III : nous permettons aussi, et voulons qu'ils aient la faculté de donner leurs soins à l'éducation de la jeunesse catholique dans les principes de la religion, et l'attachement aux bonnes mœurs, ainsi que de gouverner des séminaires et des colléges, et, avec le consentement et l'approbation des ordinaires des lieux dans lesquels ils pourront demander, d'entendre les confessions, de prêcher la parole de Dieu, et d'administrer les sacremens librement et licitement : nous recevons dès à présent les maisons, les provinces, et les membres de ladite So-

ciété, ainsi que ceux qui pourront à l'avenir s'y associer et s'y aggréger, sous notre garde, sous notre protection et obéissance et celle du Siége apostolique; nous réservant et à nos successeurs les Pontifes romains, de statuer et prescrire ce que nous croirons expédient pour établir et affermir, de plus en plus, ladite Société, et à réprimer les abus, si (ce qu'à Dieu ne plaise), il s'y en introduisoit.

Nous avertissons et exhortons de tout notre pouvoir, tous et chacun des supérieurs, préposés, recteurs, associés et élèves quelconques de cette Société rétablie, à se montrer constamment et en tout lieu les fidèles enfans et imitateurs de leur digne père et d'un si grand instituteur; à observer avec soin la règle qu'il leur a donnée et prescrite, et à s'efforcer de tout leur pouvoir de mettre en pratique les avis utiles et les conseils qu'il a donnés à ses enfans.

Enfin, nous recommandons dans le Seigneur, à nos chers fils, les personnes nobles et illustres, aux princes et seigneurs temporels, ainsi qu'à nos vénérables frères les archevêques et évêques, et à toute personne constituée en dignité, la Société de Jésus et chacun de ses membres, et nous les exhortons et prions de ne pas permettre, ni de souffrir que personne les inquiète, mais de les recevoir, comme il convient, avec bonté et charité.

Voulons que les présentes lettres et tout leur contenu, demeurent perpétuellement fermes, valides et efficaces; qu'elles aient et sortissent leur plein et entier effet, et soient inviolablement observées en tout temps et par tous qu'il appartiendra, et qu'il soit jugé et statué conformément à icelles, par tout juge revêtu d'un pouvoir quelconque; déclarons nul et de

nul effet tout acte à ce contraire, de quelque autorité qu'il émane sciemment ou par ignorance.

Nonobstant toutes constitutions et ordonnances apostoliques, et notamment les lettres susdites en forme de bref de Clément XIV d'heureuse mémoire, commençant par les mots : *Dominus et Redemptor noster*, expédiées sous l'anneau du pêcheur, le 21e. jour de juillet de l'an du Seigneur 1773, auxquelles, comme à toutes autres contraires, nous dérogeons expressément et spécialement à l'effet des présentes.

Voulons toutefois que la même foi soit ajoutée, soit en justice, soit ailleurs, aux copies collationnées ou imprimées, souscrites par un notaire public, et revêtues du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, qu'aux présentes même si elles étoient exhibées ou montrées.

Qu'il ne soit donc permis à personne d'enfreindre ou de contredire, par une entreprise téméraire, la teneur de notre ordonnance, statut, extension, concession, indult, déclaration, faculté, réserve, avis, exhortation, décret et dérogation; et si quelqu'un ose le tenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, l'an de l'incarnation de N. S.r mil huit cent quatorze, le 7 des ides d'août, et de notre pontificat le quinzième.

A. card. pro-dataire. R. card. BRASCHI HONESTI.

VISÉ.

Par la cour. D. TESTA.

Lieu ✠ du sceau.

F. LAVIZZARI.

Enregistré au secrétariat des brefs.

Paris. Dom Eugène (de la Prade), abbé des Trapistes de Darfeld, en Allemagne, a eu l'honneur d'être présenté au Roi, le samedi 20 de ce mois, jour même de la fête de saint Bernard. On a remarqué que S. M. a particulièrement accueilli ce religieux, l'a pris à part, et a causé avec lui dans une embrasure de croisée. On dit que le Roi lui a promis sa protection pour lui et pour son respectable institut.

— M. l'abbé Blanchandin le Chêne, chanoine honoraire de Versailles, un des prédicateurs les plus assidus de cette capitale, fit, le 15 août dernier, dans l'église de Notre-Dame de Lorette un discours en l'honneur de la sainte Vierge. Ce discours a été si fort goûté qu'on a demandé l'impression au moins d'une partie. L'orateur en a publié l'exorde et la peroraison, qui attestent également son talent et son zèle. Il y rend hommage à la famille auguste dont le ciel a séché les larmes et fait cesser l'exil, et il paroît sentir vivement le bonheur d'une restauration si précieuse aux yeux de la religion. M. l'abbé de Fontenailles, autre prédicateur non moins distingué, a eu occasion de manifester les mêmes sentimens, et il a développé plus d'une fois, dans la chaire chrétienne, des principes dont l'oubli nous avoit été si funeste, et dont il appartient aux ministres de l'Evangile de rétablir l'influence. M. l'abbé la Bouderie a parlé dans le même sens le jour de la fête à Notre-Dame. Nous regrettons de ne pouvoir citer un fragment de son discours qui nous a été envoyé.

Bouloigne (*diocèse de Toulouse*), 2 *août*. Monsieur, j'ai célébré dans ma paroisse la délivrance du chef de l'Eglise. J'avois choisi pour cette cérémonie le jour de la fête de saint Pierre aux Liens, pensant que ces deux fêtes s'accordoient fort bien ensemble. Je prévins les fidèles le dimanche de l'objet de la fête, que je fis annoncer au son des cloches et au bruit de l'artillerie. Le 1er. août, nous chantâmes une messe en actions de grâces. J'y avois invité les prêtres de mon canton et les corps de la ville. M. l'abbé Ronquières prononça un discours, et retraça avec force les malheurs et le courage des deux derniers Pontifes si cruellement persécutés. Il peignit le triomphe de la religion même dans ses disgrâces, et ensuite dans les événemens miraculeux de cette année. Le soir nous chantâmes le *Te Deum*. L'église et le presbytère furent illuminés. C'est à dessein que j'ai mis plus de pompe à cette cérémonie si intéressante par elle-même. Je voulois faire ma profession de foi au Saint-Siége, et réparer par là

quelques torts où m'avoit entraîné la révolution. J'aime à le dire pour l'entière réparation de mes fautes. Au surplus, ces fautes étoient plutôt de mon esprit que de mon cœur. Je n'ai point prêté le serment de la constitution civile du clergé, et j'ai eu les honneurs de la prison. Dieu veuille que cette humiliation soit pour mon bien. C'est le but de ma démarche et de cette lettre. J'ai l'honneur d'être.

Villa de Gariscan, curé de Bouloigne, et chanoine honoraire de Toulouse.

Madrid. Les relations entre ce royaume et le Saint-Siége sont entièrement rétablies. Les expéditions se font comme autrefois, et le nonce a repris ses fonctions. Ces jours derniers le Roi a visité les hôpitaux. Il s'est montré fort sensible à l'état de dénuement où il les a trouvés. L'affabilité de ce monarque continue à lui gagner les cœurs. Il porte ses soins sur toutes les parties de l'administration. Il a nommé, comme nous avons dit, à l'archevêché de Valence, M. Veremundo Arias, évêque de Pampelune. Les autres promotions connues sont celles de M. Athanase Puyal, à l'évêché de Calahorra; du P. Isidore de Celis, à celui de Ségovie; de Pierre Inguanzo, à Zamora; de M. de Cavia, à Osma, et de M. Allaguerra, à Segovie. Le chapitre d'Osma a mis en vente ses biens particuliers, et demande de l'argent aux capitalistes pour subvenir aux besoins de l'Etat. Un voyageur, qui est allé jusqu'à Irun, rapporte qu'il a trouvé tout tranquille, et que le peuple témoigne sa satisfaction pour les mesures que prend S. M. C'est la meilleure réponse aux faux bruits qu'on se plaît à faire courir.

Genève. Dans la constitution nouvelle qui vient d'être décrétée pour cette république, il est dit qu'il y aura à Genève une église pour les catholiques, et que l'entretien de cet édifice seroit à la charge de l'Etat. Cet article a entièrement rassuré les catholiques, et fait tomber les bruits que l'on se plaisoit à répandre. Les gouvernemens même protestans n'ont aucun prétexte à alléguer pour ne pas accorder chez eux aux catholiques les avantages qu'on accorde à leurs co-religionnaires dans les Etats catholiques. La réciprocité est de toute justice.

Nouvelles politiques.

Paris. Il semble qu'un seul jour n'ait pas suffi à la capitale pour célébrer dignement la fête de saint Louis, et que nous

ayons voulu donner à cette fête plus de pompe afin de nous dédommager de tant d'années où nous n'avions pu nous livrer, à cet égard, à notre joie. Déjà, le 25, l'allégresse publique avoit paru dans tout son éclat, et la foule s'étoit portée aux Tuileries, où S. M. se montra plus d'une fois aux fenêtres de son appartement. Elle s'arrêta plus long-temps qu'à son ordinaire sur la terrasse qu'elle parcourt en sortant de la messe, et parut fort sensible à une explosion d'acclamations et d'applaudissemens qui, suivant des témoins dont nous le tenons, passe tout ce que nous avions vu jusque là. S. M. reçut, dans son intérieur, les félicitations de sa famille, des personnes de la cour, et du corps diplomatique. Il y avoit presque autant de foule dans les salles du château que dans les jardins, S. M. ayant eu la bonté d'en permettre l'accès, dans cette circonstance, à un très-grand nombre de militaires et autres de divers états. On remarquoit à l'audience lord duc Wellington, ambassadeur d'Angleterre, récemment arrivé à Paris, et qui a été présenté, pour la première fois, à S. M. en cette qualité.

Cette première fête n'étoit toutefois qu'un prélude. Celle de la ville avoit été remise au lundi 29, et les habitans l'ont célébrée de nouveau avec empressement. La plupart des boutiques étoient fermées. Des jeux et des distributions ont eu lieu aux Champs-Elysées. MONSIEUR et ses deux augustes fils ont traversé cette promenade, et ont été l'objet des plus vives acclamations. Il y a eu des joutes sur l'eau. Une foule immense couvroit les quais, les abords de l'Hôtel-de-Ville, les Tuileries, la place Louis XV et les Champs-Elysées. A cinq heures, le Roi est parti du château, ayant à ses côtés, dans sa voiture, MADAME. MONSIEUR étoit sur le devant. Le cortége étoit nombreux et brillant. Les quais étoient ornés des symboles de la joie; mais elle paroissoit encore mieux à des cris mille fois répétés. On a remarqué que des étrangers, électrisés par l'allégresse et l'enthousiasme qui régnoit autour d'eux, se mêloient à nos applaudissemens. S. M. après avoir été complimentée par le corps municipal, s'est mise à table. D'autres tables avoient été dressées pour un grand nombre de personnes de la cour et même de la ville. S. M. s'est montrée à tous avec cette affabilité qui la caractérise, et ne s'est retirée que sur les neuf heures et demie. Le soir, il y a eu feu d'artifice. Le temps avoit favorisé la fête où le peuple a fait éclater les sentimens qui l'attachent de plus en plus à des Princes si dignes de son amour par leurs qualités.

Explication des Epîtres de saint Pierre, par M. P. D. C. J. (1).

On sait que parmi les Epîtres des apôtres, admises dans le canon de l'Eglise, il y en a deux de saint Pierre; que la première fut écrite de Rome, que l'apôtre désigne sous le nom de *Babylone*, la première année de son séjour dans cette ville, et probablement vers l'an 45 (2). Quoique dans l'adresse il ne soit fait mention que des fidèles de l'Asie mineure, à qui elle fut portée par Sylvain, que l'on croit être le même que Silas, dont il est fait mention dans les Actes, il est néanmoins assez généralement reconnu qu'elle devoit être commune à tous les fidèles, Juifs ou Gentils, nouvellement convertis. Outre que l'apôtre l'indique assez clairement dans sa seconde Epître, les instructions qu'il y donne sont de nature à n'en point laisser douter. C'est d'ailleurs le sentiment de saint Augustin, de saint Thomas et de plusieurs

(1) Trois vol. in-12; prix, 7 fr. 50 c., et 10 fr. 50 c. franc de port. A Paris, à la librairie de la Société Typographique, place Saint-Sulpice, n°. 6; et au bureau du Journal.

(2) Dom Calmet dit l'an 50. La première aux Thessaloniciens, qui est la plus ancienne de saint Paul, ne date que de l'an 52. Ainsi, soit que l'on admette pour date de la première de saint Pierre, l'an 45 ou l'an 52, il sera toujours vrai de dire, qu'elle a précédé toutes les autres, et que, de même que saint Pierre a parlé le premier dans le concile de Jérusalem, de même aussi il a été le premier qui ait envoyé des instructions par écrit aux églises.

autres Pères. Saint Pierre y parle, non-seulement comme apôtre, mais même comme chef des apôtres; ainsi l'on peut le regarder dans cette lettre comme exerçant, selon le pouvoir qu'il en avoit reçu, les fonctions de l'enseignement sur toute l'Eglise, qui commençoit à s'établir, et comptant déjà des enfans dans de nombreuses provinces. Telle est même l'excellence de la contexture de cet écrit, qu'il s'adapte à tous les temps, et qu'aujourd'hui comme alors, le fidèle y trouve les fondemens de sa foi et une instruction complète sur tous les devoirs, non-seulement de la vie chrétienne, mais encore de la vie civile.

L'apôtre s'attache d'abord à relever les avantages de la vocation au christianisme, et invite, en général, les fidèles à tendre de toutes leurs forces à la sainteté, et à opérer leur salut avec crainte. Il y fait voir que Jésus-Christ est la pierre angulaire de la foi; il exhorte aux vertus chrétiennes, à l'obéissance aux supérieurs; au *Roi*, comme tenant le premier rang, *quasi præcellenti*; aux magistrats préposés par lui, pour punir les malfaiteurs et récompenser les hommes probes, *ad vindictam malefactorum, laudem verò bonorum*. Il recommande dans les souffrances et la persécution la patience dont Jésus-Christ a donné l'exemple. Il règle les rapports de soumission et de condescendance des femmes à l'égard de leurs maris. Il montre combien elles peuvent contribuer au salut de ceux-ci par la douceur, les insinuations et le bon exemple. Il engage les épouses à se distinguer davantage par leurs vertus, que par une vaine parure. Il joint à cela des leçons générales sur l'union, la charité, la retenue et la prudence dans les paroles. Il fait entendre qu'on n'est point chrétien, si on n'est irré-

prochable dans sa conduite, si on ne souffre avec Jésus-Christ, et comme Jésus-Christ a souffert; si on n'exerce point une charité mutuelle les uns avec les autres; et c'est un homme du peuple, un homme sans études préliminaires, un simple pêcheur, lequel à peine a quitté ses filets, qui, en quelques mots, donne à l'univers ces leçons nouvelles et inconnues! Est-ce là une œuvre humaine?

Jusque-là le prince des apôtres se borne à instruire les fidèles, *et paît les agneaux;* mais il ne termine point sa lettre, sans exercer sur les pasteurs eux-mêmes le pouvoir d'enseignement, la prérogative de primauté, la juridiction qui lui ont été dévolus. Il leur recommande donc, il leur ordonne d'avoir soin du troupeau, *pascite qui in vobis est gregem Dei.* Il veut qu'ils pourvoient à tous ses besoins spirituels, et qu'ils le fassent d'affection, *non coactè sed spontaneè.* Car ce n'est point un pouvoir de domination qui leur a été donné, mais un pouvoir de charité, de ministère, et pour ainsi dire, de service, parce qu'ils doivent modeler leur gouvernement et leur conduite sur la conduite et le gouvernement de leur divin maître, qui n'est pas venu pour être servi, mais pour servir (1).

C'est de la prison de Mamertin, à Rome, que saint Pierre écrit sa seconde Epître. Il savoit que sa mort approchoit (2). Il devoit à l'Eglise ses dernières instructions. C'est aussi à l'Eglise entière qu'il les adresse, c'est à tous ceux qu'a éclairés le flambeau de la foi; *iis qui æqualem nobiscum sortiti sunt fidem.* Il leur rap-

(1) Math. xx, 23.

(2) *Certus quòd velox est depositio tabernaculi mei.* II. Petr. 1, 14.

pelle les avantages qui ont résulté pour eux de la connoissance du vrai Dieu, et fait l'énumération des vertus dont il faut s'orner pour participer à ces avantages. Il les exhorte à assurer leur vocation par leurs bonnes œuvres, leur promettant ses soins, non-seulement tant qu'il vivra, mais encore après sa mort, *post obitum;* par son intercession sans doute, et parce que, l'esprit de Pierre vit, et doit toujours vivre dans ses successeurs.

Il établit ensuite que ce ne sont point de doctes fables, *doctas fabulas*, que les apôtres sont venus enseigner; qu'au contraire, la révélation divine est le fondement de la foi, et qu'elle est contenue dans les Ecritures; mais qu'il n'est pas donné à chacun de les interpréter selon son esprit particulier, *voluntate humanâ* : d'où il suit qu'il est un tribunal qui décide du vrai sens des Ecritures, et que ce tribunal est l'Église. Il avertit qu'il se présentera des chefs de secte et des maîtres de mensonges, qui chercheront à corrompre la saine doctrine, et il indique à quelles marques on pourra les reconnoître. Semblables à des animaux sans raison, dit-il, *irrationabilia pecora*, ils se livrent à la débauche et à la bassesse. Ils sont injustes et avares. Ils ressemblent à des fontaines sans eau, à des nuages agités par des tourbillons, images de l'obscurité et de l'instabilité de leur doctrine. Malheur à qui les écoutera et se laissera séduire par eux. Il eût mieux valu pour lui ne point connoître la voie de la vérité, que de s'en détourner, après l'avoir connue.

Le saint apôtre prémunit ensuite les fidèles contre d'autres adversaires de la doctrine évangélique encore plus à craindre, parce qu'ils corrompent les esprits en les amusant. Il dépeint ces ennemis des ames sous

de telles couleurs, qu'on croiroit qu'il avoit en vue ce qui s'est passé et ce qui se passe encore sous nos yeux. Ils viendront, dit-il, dans les derniers temps, *novissimis diebus*; ils jetteront du doute sur l'accomplissement des promesses, *dicentes ubi est promissio?* Hommes *moqueurs*, ils abuseront de leurs talens pour ébranler la foi. Ils l'attaqueront par l'arme du ridicule; *illusores in deceptione*. N'est-ce point la marche qu'ont suivie de nos jours les apôtres de l'incrédulité? n'est-ce point par des sophismes trompeurs, par de misérables plaisanteries, par de prétendus bons mots qu'ils ont essayé de discréditer les vérités les plus respectables, d'atténuer l'autorité des livres saints, et qu'ils sont parvenus à affoiblir, à détruire d'une manière si déplorable, dans un grand nombre d'individus de toutes les classes, l'influence des principes religieux, laissant ainsi ceux qu'ils ont séduits, ou qu'ils séduisent encore, sans flambeau pour les éclairer, sans appui pour les soutenir, sans consolation dans leurs peines, sans espérance ni pour ce monde, ni pour l'éternité?

Tel est à peu près le précis des deux Epîtres de saint Pierre. Elles sont courtes, et l'apôtre en prévient ceux à qui il les adresse, *breviter scripsi*. En effet, de ces deux Epîtres, la première ne contient que cinq chapitres, et la seconde que trois, et le plus long de ces chapitres n'a que vingt-cinq versets; mais dans ce peu de mots quelle abondance de choses! Jamais on n'aura pu dire plus justement : *multa paucis*, et l'on s'étonnera bien plus de ce qu'un si riche trésor d'instruction soit resserré dans quelques pages, qu'on n'aura à s'étonner de voir trois volumes entiers employés à leur explication. Il est certain, comme le re-

marque le commentateur, qu'il n'y a point de mystère dans notre religion, dont il ne soit traité dans ces deux Epîtres, ou qu'elles ne rappellent, et qu'il n'y a pas de vertus qu'elles n'encouragent, ou dont elles n'enseignent la pratique. Saint Pierre y parle avec la force, la vigueur et en même temps la charité, qui conviennent au chef de l'Eglise et au prince des apôtres.

Il reste à dire un mot du commentaire. C'est un développement complet du texte. L'auteur y prend chacune des deux Epîtres verset par verset, et il n'y a presque pas un mot qui ne soit pesé, expliqué, ou qui ne donne lieu à des détails nourris de science sacrée ou d'édification. Si l'auteur y discute quelques questions, c'est avec sagesse, prudence, et toujours conformément aux sentimens reçus le plus généralement et dans les plus saines écoles. La grande connoissance qu'il paroît avoir des saintes Ecritures l'a mis à portée d'en faire de fréquens et d'heureux rapprochemens. Non-seulement il a atteint dans son ouvrage le but qu'il dit s'être proposé, celui d'être d'un utile secours aux pasteurs, à qui les soins du ministère ne laissent point assez de temps pour préparer leurs instructions, mais il y offre encore une lecture propre à affermir la foi et à nourrir la piété. On voit que c'est un homme pénétré des maximes de la vie spirituelle, et habitué à méditer sur la parole sainte, source de toutes consolations et de toutes vérités. L.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Aux détails que nous avons déjà donnés sur la cérémonie du 7 août, il faut joindre les suivans. Dès le

grand matin, le clergé, la noblesse et le peuple s'étoient portés en foule à la maison professe dite de Jésus. Les rues et les palais étoient ornés de tentures et de tapisseries, comme aux plus beaux jours de fêtes. Les troupes de S. S. étoient sous les armes. Le saint Père est descendu du Quirinal à huit heures. Pendant sa messe, deux belles voix, accompagnées de l'orgue, ont seules interrompu le silence majestueux qui règne pendant la messe papale, et qui est si imposant, surtout au moment de l'élévation. Dix-huit cardinaux étoient présens. Le cardinal Maury ne s'y trouvoit point, ayant eu défense, comme on sait, de se montrer à aucune cérémonie où assistent le Pape et le sacré collége. La lecture de la Bulle causa dans l'auditoire une émotion sensible. On ne voyoit pas sans étonnement cette résurrection d'un corps éprouvé par tant de traverses. On se rappeloit que ses disgrâces avoient précédé de bien peu celles de l'Eglise et de la religion, et on trouvoit conforme aux vues de la Providence qu'il se relevât avec elles. Sa Majesté la reine d'Etrurie assistoit à cette cérémonie dans une tribune, ainsi que le prince, son fils, et des personnages distingués de tous les pays. La lecture de la Bulle achevée, le Père Pannizoni, provincial d'Italie, s'avança vers le trône de Sa Sainteté, et reçut de ses mains un exemplaire de la Bulle. Il fut ensuite admis au baisement des pieds, ainsi que le provincial de Sicile et les Jésuites qui se trouvoient présens, et qui étoient au nombre de cent quarante. Nous pouvons assurer que leur attitude modeste contrastoit avec la joie qui brilloit dans tous les yeux. Dans le courant du même jour, S. S. a donné ordre aux officiers publics de se rendre chez les Jésuites, d'y dresser le procès-verbal d'usage, et d'y relater la restitution de leurs maisons et de leurs biens encore existans. Le noviciat de Saint-André de Monte Cavallo va s'ouvrir incessamment, et tout annonce qu'il sera nombreux. On espère avoir sous peu deux cents Jésuites à Rome, comme il y en a déjà deux cents en Sicile.

PARIS. Les religieuses de la congrégation de Notre-Dame de la Charité du refuge, dites à Paris *Dames de Saint-Michel*, sont instituées pour ramener à la religion et aux bonnes mœurs, à l'amour du travail et d'une vie chrétienne, les personnes de leur sexe qui s'en sont écartées, et qui, par leurs écarts, ne seroient pas moins nuisibles à la société qu'un objet de déshonneur pour leurs familles. Les Dames de Saint-Michel ont onze maisons en France (1) : celle de Paris est aujourd'hui la plus importante de toutes; mais c'est dans la maison de Caën qu'elles furent établies par le P. Eudes, en 1624. Elles occupent à Paris le vaste local des Dames de la Visitation, rue Saint-Jacques. Elles l'ont acquis et fait réparer à leur charge lorsqu'il alloit être vendu par les troisièmes acquéreurs nationaux, et changé vraisemblablement en manufacture, sur le refus d'acheter plusieurs fois réitéré, fait par les Dames de la Visitation, auxquelles les dames de Saint-Michel l'avoient offert au même prix qu'elles achetèrent elles-mêmes. Les Dames de Saint-Michel de la maison de Paris sont au nombre, savoir : trente-six professes, quatorze novices, douze converses, huit agrégées. Elles ont trois classes de pénitentes. Un pensionnat de demoiselles, et plusieurs dames veuves ou demoiselles externes qui trouvent un logement et la table dans l'enceinte de leur local. Le total général des personnes réunies à Saint-Michel, est en ce moment de *trois cents*. Toutes les classes diverses de personnes ou d'élèves sont séparées de la communauté des religieuses, et n'ont aucune communication entr'elles, ayant chacune leur chœur ou tribune, leur salle de travail ou leur appartement, leur dortoir ou leur chambre, leur réfectoire, leur cour ou jardin. La première classe de pénitentes est celle des femmes ou filles qui sont amenées

(1) Ces maisons sont celles de Caën, de Paris, de Nantes, de Rennes, de Lyon, de Saint-Brieux, de la Rochelle, de Vannes, de Guingamp, de Tours et de Versailles.

par ordre de la police ou des tribunaux, à la réquisition des parens. La seconde classe est celle des jeunes personnes au-dessus de quinze ans, qui se présentent volontairement, soit d'elles-mêmes, soit amenées par leurs parens, leurs protecteurs ou protectrices. La troisième classe est celle des jeunes personnes au-dessous de quinze ans, dont il importe de corriger les mœurs ou les défauts notables de caractère. Les dames de Saint-Michel sont les mères de ces pénitentes. Elles obtiennent bientôt toute leur confiance; leurs soins, à leur égard, sont continus. Elles ne les laissent jamais seules un seul instant du jour où de la nuit. Leur réglement, pour ces pénitentes, ne laisse rien à désirer. Leur travail est celui de l'aiguille, de la broderie, suivant le talent des personnes et les commandes faites au dehors. Les pénitentes n'ont pas le temps de vaquer à leurs propres réflexions, ou du moins elles sont éloignées de tout vain retour sur elles-mêmes par la suite des exercices de la journée. Le travail dans les classes est tellement assidu, la variété des exercices si sagement ordonné, que les pénitentes sont toujours occupées, toujours distraites de la pensée du mal, toujours rappelées à la pensée du bien. La prière suit le réveil; après vient la méditation du matin; la sainte messe, le commencement du travail, le déjeûner, la reprise du travail, pendant lequel se font de pieuses lectures; et il ne se passe pas d'heure dans le jour que l'uniformité de ce travail ne soit interrompue, tantôt par le chant des hymnes et des cantiques, où toutes les voix se mêlent et se confondent pour louer le Seigneur et les charmes inexprimables de la vertu, pour célébrer la joie du ciel à la conversion des ames pénitentes et les délices d'un saint repentir; tantôt les prières vocales succèdent aux chants, et après ces prières les instructions religieuses et celles du Catéchisme. Tous les secours de la religion sont prodigués à ces pénitentes, et on peut assurer aussi qu'il en est peu qui sortent de chez ces Dames, au bout de deux ans de séjour, sans avoir con-

tracté le goût de la religion et de la vertu, sans avoir pris les habitudes d'une vie occupée, et sans devenir un sujet d'édification pour leur famille et pour le monde; et s'il en est qui tombent dans de nouveaux écarts, un prompt repentir les ramène souvent à la maison de Saint-Michel qui leur rouvre ses portes. Il arrive aussi que plusieurs ayant une fois goûté cette vie religieuse, supplient en grâce qu'on ne les en éloigne plus, et désirent de s'y consacrer sans retour. Le pensionnat des Dames de Saint-Michel est tenu comme celui des autres religieuses. Elles inspirent à leurs élèves un grand amour d'une vie solidement chrétienne, simple, modeste, laborieuse et toujours occupée. Le quartier de leur maison qu'elles consacrent aux dames externes, facilite l'heureux moyen aux dames ou demoiselles qui n'ont pas une grande fortune, et qui veulent vivre dans la retraite sans être toutefois séparées entièrement du monde, d'avoir à peu de frais un logement qui les rapproche de la vie religieuse, sans leur en imposer les devoirs, et qui leur procure tous les avantages de la solitude sans les séparer néanmoins de la société, puisqu'elles sont au dehors du monastère, qui leur fait porter leur nourriture dans leurs appartemens respectifs par le ministère des tourrières. Tels sont les services que les Dames de Saint-Michel rendent en ce moment à la religion et aux mœurs, ainsi qu'à la société.

— Toute la France a voulu prendre part aux expiations pour une famille auguste et malheureuse, et chacun sollicite, avec un empressement honorable, que nous fassions mention de ce qu'il a fait en ce genre. On écrit de Vesoul que le service y a eu lieu, le 10 août, jour néfaste dans nos annales. M. l'abbé Durand a prononcé l'oraison funèbre. On nous a envoyé une relation du service fait à Caraman. Elle est fort circonstanciée, et atteste le zèle et l'intérêt qu'y ont mis les habitans de cette ville. Quatre chevaliers de saint Louis ajoutoient quelque éclat à la cérémonie. A Dole, des ins-

criptions fort heureuses ornoient un tombeau à quatre faces. A Fontenoy-le-Château, dans les Vosges, le curé et les habitans ont célébré le service avec un égal empressement. A Auxy, près Autun, et dans toutes les paroisses de cet arrondissement, la même cérémonie a eu lieu. On y avoit rédigé précédemment une adresse au Roi, dictée par les meilleurs principes, et la bonne volonté des habitans a été encore accrue par le passage de Mme. la duchesse d'Angoulême, et par la bonté avec laquelle elle a reçu les hommages de la ville et des campagnes. Elle a particulièrement accueilli le clergé. A Cadillac, le service funèbre a donné occasion, au curé de ce lieu, de rappeler des vérités utiles, et de retracer un tableau de nos désastres. Son discours, qui nous a été envoyé, mériteroit que nous en citassions quelque chose. Dans le diocèse de Troyes, on a célébré partout le service par ordre de M. l'évêque. La ville d'Auxerre l'a fait avec une pompe remarquable. Le catafalque et les inscriptions, le discours et tous les détails de la cérémonie étoient dignes de son objet. Elle avoit été dirigée, avec beaucoup de zèle et de goût, par M. l'abbé Viart, ancien grand-vicaire de M. de Cicé, investi de toute sa confiance, qui a joui aussi de celle des évêques de Troyes, et qui la mérite par ses connoissances, ses talens, sa charité, et sa conduite soutenue. Dans les temps les plus difficiles, il a montré le même attachement aux principes, et a accueilli d'honorables proscrits.

— La fête de saint Louis a été célébrée dans l'église paroissiale de Saint-Eustache. Tout s'est passé avec la plus grande pompe. On y a fait usage de riches ornemens donnés par M. le curé, et les habitans de la paroisse ont montré un pieux empressement à célébrer la mémoire d'un saint qui leur est cher à plus d'un titre, comme patron de cette paroisse, du Prince qui nous gouverne, de sa royale maison et de la monarchie.

— M. l'abbé Dastros, vicaire-général du diocèse de Paris, qui depuis sa délivrance de Vincennes avoit pris quelque temps pour se reposer, est rentré depuis quelques jours dans l'administration du diocèse, à laquelle il avoit été arraché par la violence. Ses confrères ont vu avec joie ce modeste et pieux ecclésiastique rendu à des fonctions qu'il a remplies autrefois avec zèle, et dont l'exercice honorable ne peut plus lui attirer de dangers.

— Parmi les congrégations qui ont survécu à la tourmente révolutionnaire, la congrégation des prêtres de Saint-Sulpice tient un des premiers rangs. Cette société modeste et utile, qui n'a jamais ambitionné que le bonheur de faire le bien, se reforma après la terreur sous la conduite d'un chef doué de toutes les qualités propres à diriger, à soutenir et à faire prospérer un corps. Il se voua de nouveau à l'enseignement, et se chargea de quelques séminaires. Le bien qu'il opéroit excita la jalousie, et après la mort de M. Emery, en 1811, les Sulpiciens furent expulsés de toutes leurs maisons par ordre d'une police qui avoit à cœur de vexer les hommes les plus religieux et les plus attachés au Saint-Siége. Ces ecclésiastiques vénérables ont été réintégrés depuis dans leurs établissemens. Mais ils songent en ce moment à se donner une forme régulière, et à nommer un supérieur-général à la place de celui que la mort leur a ravi. Des députés de leurs différentes maisons sont réunis pour procéder à cette élection, qui ne peut tomber que sur des gens vertueux, dignes du respect de la jeunesse et de la confiance du clergé. Nous en ferons connoître le résultat.

VERNEUIL. M. le ministre de l'intérieur a adressé la lettre suivante à Mme. la supérieure des religieuses bénédictines de Saint-Nicolas de Verneuil : « Madame, le Roi ne doute point de la sincérité des sentimens que vous exprimez dans votre adresse de félicitation. Il est persuadé que c'est à la Providence, fléchie par les prières des ames pieuses, qu'il est redevable de son rétablisse-

ment sur le trône de ses pères. S. M. connoît et apprécie toute l'importance des services que vous rendez, et auxquels vous vous êtes consacrée par des motifs si purs et si puissans, ceux de la religion. Votre congrégation peut compter sur sa protection. Je suis avec respect, Madame, votre très-humble serviteur, le ministre-secrétaire d'Etat de l'intérieur, l'abbé de Montesquiou ». Cette lettre, si honorable pour celle à qui elle est écrite, n'est pas moins consolante pour les amis de la religion, qui y trouveront le langage du fils aîné de l'Eglise, et le gage de l'intérêt que S. M. prend aux institutions religieuses.

Dublin. Les catholiques anglois n'ont pas appris sans intérêt que le docteur Milner, évêque de Castabala, et vicaire apostolique du district de l'intérieur, et le docteur Murray, coadjuteur de l'archevêque de Dublin, qui sont à Rome pour les affaires de leur église, y ont déjà eu plusieurs audiences, et ont été très-bien accueillis du saint Père. Leur mission est relative à quelques différends qui ont eu lieu entre les catholiques, et on espère qu'elle aura une heureuse issue pour le rétablissement de la paix. L'autorité du Saint-Siége réunira tous les esprits. On ne peut se dissimuler que quelques personnes ont été trop loin, et n'ont pas tenu assez de compte des réclamations des catholiques irlandois. Plusieurs millions de catholiques ont manifesté en ce pays une opposition formelle aux arrangemens projetés. Leurs évêques, au nombre de près de 30, se sont montrés aussi contraires au veto. Leur éloignement pour cette mesure méritoit d'être pris en considération, et il n'est pas juste que quelques catholiques anglois négligent les intérêts et les vues d'une portion si considérable. Il seroit digne du gouvernement de ménager même les préventions d'une masse si considérable d'habitans, et de montrer, de plus en plus, ces idées libérales dont on parle beaucoup. Il seroit digne du ministère de manifester une intention franche d'améliorer notre sort, et de renoncer à un système d'éloignement et de défiance pour les ca-

tholiques. Toutes les personnes de cette religion ont vu avec peine la publication d'ordres secrets qui avoient été adressés, le 22 octobre 1811, par le prince régent, au général Prévost, gouverneur du Canada inférieur. L'article 12 de cette dépêche recommande au gouverneur de ne permettre l'admission d'aucun nouveau membre dans les communautés catholiques. On en excepte pourtant les couvens de filles. On y dit nommément que la société des Jésuites doit être supprimée et dissoute, ses biens réunis à la couronne, et ses membres pourvus d'une pension leur vie durante. Il est ordonné de plus au gouverneur de retirer peu à peu des missions des Indiens les missionnaires catholiques, et de les remplacer par des protestans. Enfin, le gouverneur doit veiller à ce que les prêtres catholiques n'aient pas trop d'influence, à ce qu'ils ne fassent pas de prosélytes, et à ce qu'ils ne se permettent rien dans leurs sermons contre l'église anglicane. L'esprit et la teneur de ces ordres a sensiblement affligé les catholiques de ce pays, et sans doute, ils auront produit encore un plus mauvais effet dans le Canada. On ne croira pas que le gouvernement ait quelque bonne volonté pour les catholiques, s'il montre tant de défiance, et prend tant de précautions contre eux. On s'étonnera de ce prosélytisme protestant de la part de ceux qui se plaignent du prosélytisme des catholiques. On dira que ces mesures contre les couvens, contre les Jésuites, contre les missionnaires, ne sont guère conformes à l'esprit de tolérance qu'on affiche, et on se demandera quelles sont les faveurs que nous aurions à attendre d'un ministère qui se conduiroit d'après de tels principes. Il faut espérer que l'administration adoptera d'autres vues. Le meilleur moyen de gagner les catholiques, c'est d'avoir avec eux une conduite ouverte, franche et loyale. On leur inspirera de la confiance en leur en témoignant.

Nouvelles politiques.

Paris. Les détails de la fête de l'Hôtel-de-Ville s'accordent à en donner l'idée la plus agréable. A cinq heures et demie, S. M. arriva, accompagnée des Princes de son sang. Elle fut complimentée par M. le préfet à la tête du corps-de-ville. S. M. l'écouta debout, et lui fit une réponse qui mérite d'être conservée. Il est bon que le peuple sache quel esprit anime ses Princes :

« Je suis aussi touché des sentimens que vous m'exprimez que de ceux dont je viens de recevoir le témoignage en traversant ma bonne ville de Paris. J'avois le plus grand empressement de me trouver réuni à ma grande famille ; mais j'ai dû attendre que je pusse être entouré de celle-ci (*en montrant, de la manière la plus noble et la plus touchante, les Princes qui l'entouroient;*) ils ont fait ma consolation dans mon adversité, et ils font encore aujourd'hui mon bonheur. Ils m'ont donné la preuve qu'ils partageoient toutes mes intentions pour votre félicité ; je puis donc désormais fermer paisiblement les yeux, puisque je suis sûr qu'ils hériteront de tous mes sentimens pour la France ».

Le Roi prononça cette réponse avec un ton de dignité et d'aisance qui lui est naturel, mais surtout avec un accent de bonté fait pour lui gagner tous les cœurs. La figure de S. M. respiroit la satisfaction la plus parfaite. On voyoit que c'étoit un père au milieu de ses enfans. Il n'étoit personne là qui ne se rappelât d'autres fêtes, où un autre personnage se montroit un peu moins aimable.... Mais nous aimons mieux ne pas retracer ce souvenir dans un jour où la cordialité, le dévouement, le zele et l'amour, ont effacé toutes les images du passé. Le Roi, après avoir reçu diverses présentations, s'est mis à table avec sa famille. Trente et quelques dames ont été admises à l'honneur de manger avec lui. S. M. étoit servie, suivant l'ancien usage, par le corps-de-ville. Après le dîner, une députation de dames de la ville présenta à Madame une corbeille remplie de fleurs avec des devises ingénieuses. Après un concert, S. M. monta dans une grande salle, construite dans la cour, où étoit rassemblée une société nombreuse et choisie. Elle y fut accueillie par de vives

acclamations. Elle se plaça sur un trône, entourée de sa famille, adressa des choses très-flatteuses à plusieurs des personnes qui eurent l'honneur de l'approcher, et se montra infiniment sensible au spectacle de la joie publique. On dit qu'elle a laissé couler des larmes d'attendrissement, et nous savons que plusieurs spectateurs ont été aussi touchés jusqu'aux larmes de l'affabilité, de l'air ouvert, des paroles de bonté du Monarque et de son auguste famille. Le spectacle le plus imposant, ce n'étoit point la magnificence de la salle, le luxe des toilettes; c'étoit l'épanchement de l'allégresse, c'étoit l'unanimité des sentimens, c'étoit le plaisir qu'on éprouvoit à voir cette fête de famille. Après avoir procuré à chacun le bonheur de jouir de sa présence, S. M. se retira vers les dix heures, en saluant de l'air le plus affable; elle daigna dire encore en sortant : «Nulle part je n'ai vu une fête aussi belle et aussi touchante pour mon cœur. Je compterai cette journée, où j'ai reçu tant de témoignages d'affection, parmi les plus heureuses de ma vie». Le Roi retourna aux Tuileries en traversant lentement une foule qui le salua encore par de nouvelles acclamations. C'étoit dans les rues, comme dans les salons, le même zèle et le même dévouement. Chacun s'honoroit d'être peuple dans cette circonstance, et de témoigner son allégresse par le cri redevenu national.

— La Chambre des Députés, sur le rapport de M. Sylvestre de Sacy, a pris, le 27 août, en comité secret, à l'unanimité, une résolution qui fixe le montant de la liste civile ainsi qu'il suit : 25,000,000 pour le Roi, outre les domaines de la couronne, dont le revenu est estimé 3,000,000; 8,000,000 pour les Princes de la famille royale. Ce revenu leur sera réparti à la volonté du Roi. Les dépenses de la maison militaire du Roi ne sont point comprises dans la liste civile.

— Il paroît que les différends entre la Suède et la Norwége sont sur le point d'être terminés. Ce dernier pays se soumet au traité de partage. Ainsi l'Europe, qui, il y a six mois, étoit en armes de tous côtés, va jouir partout également des douceurs de la paix. Faisons des vœux pour qu'elle ne soit plus troublée, et pour que tous les peuples respirent après tant d'orages.

TRADITION de l'Eglise sur l'institution des évêques (1).

PARMI les spectacles grands et consolans à la fois qu'offre à l'attention de l'observateur et à la reconnoissance du chrétien, la religion apportée par Jésus-Christ aux hommes, il n'en est peut-être point de plus auguste et de plus frappant que la perpétuité de ce siége antique et stable qui, depuis dix-huit cents ans, brave, à Rome, tous les orages et survit à toutes les révolutions. Par quel prodige a-t-il résisté à tant d'atteintes, triomphé de tant d'attaques, et loin de céder au temps qui détruit tout, comment a-t-il dompté les obstacles, et s'est-il maintenu au milieu de la chute des Etats et de la vicissitude des choses humaines? Comment se fait-il que ni les persécutions du paganisme qui devoit être encore plus acharné à poursuivre la religion dans une ville où l'idolâtrie sembloit avoir établi le siége de sa puissance, et où elle devoit s'indigner de voir l'Eglise fixer aussi son premier siége, ni les guerres civiles entre les différens princes, ni la décadence de l'empire, ni les inondations successives des barbares, ni les calamités qui en furent la suite, ni ces révolutions multipliées, ces catastrophes sanglantes, ces troubles renaissans qui désolèrent l'Italie pendant le moyen âge, ni tant de guerres et de désordres n'aient pu abattre la chaire apostolique, et que les passions, les erreurs et les scandales soient venus se briser contre cette roche inébranlable?

Ainsi nous parlions, il y a huit ans, sans penser que nous touchions à une nouvelle épreuve qui alloit rendre

(1) Trois vol. in-8°.; prix, 16 fr. 50 cent. A Paris, à la librairie de la Société Typographique, place Saint-Sulpice, n°. 6; et au bureau du Journal.

ciés à son pouvoir, mais ils ne transmettront point, comme lui, leurs droits à des successeurs. Leur mission finira en leur personne. La chaire de Pierre seule hérite des prérogatives de l'apostolat. Pierre seul établit les trois premières églises, et toutes participent au privilége de leur fondateur. Rome, Alexandrie, Antioche, créées par lui, occupent le premier rang, et lorsque les deux dernières tombent dans la servitude, et sont même livrées à l'esprit d'erreur, il semble que la Providence ait voulu par là resserrer nos liens envers celle des trois églises qui conservoit intact le dépôt de la foi, et qui, se tenant debout au milieu des ruines, nous étoit signalée ainsi comme une espèce de phare au milieu de la tempête. Les églises d'Orient, illustrées par les plus grands personnages, ont été successivement envahies par le schisme ou l'infidélité. Ces chaires, où tonna Chrysostôme, d'où les Basile, les Athanase, les Cyrille, les Grégoire, firent entendre leurs voix éloquentes; ces chaires aujourd'hui muettes et renversées, languissent dans les ténèbres et dans les fers. Cyprien n'a plus de successeurs à Carthage, ni Augustin à Hippone, et l'Afrique, autrefois si célèbre par le zèle et le nombre de ses pontifes et par le courage de ses martyrs, a perdu à la fois et sa religion et ses lumières. D'autres églises ont altéré la doctrine apostolique, et séparées actuellement du tronc salutaire qui leur prêtoit la force et la vie, elles ne présentent plus que des rameaux desséchés et des branches stériles.

Rome seule a conservé l'ancienneté de la mission, la pureté de la doctrine et la chaîne de la tradition. Seule elle présente une suite de pontifes qui remontent jusqu'à l'apôtre institué par Jésus-Christ même. Leur histoire est celle de la charité, du zèle, d'une sollicitude infatigable. A travers le peu de monumens qui nous sont restés des temps les plus anciens, on voit ces pontifes toujours occupés du soin des églises les plus éloignées comme des plus voisines. On s'adresse à eux de toutes parts; on a recours à leurs

lumières, on invoque leur autorité. Ils répandent des aumônes dans tout l'Orient, ils rachètent les captifs, ils consolent les affligés, et, suivant la belle expression de D. Constant, ils réchauffent dans leur sein les églises souffrantes, et remplissent à leur égard les fonctions d'une nourrice attentive et d'une tendre mère. Ils protègent les opprimés, et opposent un frein aux passions violentes. C'est dans leur autorité qu'Athanase trouve un appui contre l'erreur qui le condamne, et contre le prince qui le proscrit; et assis sur un des plus grands siéges de l'Orient, illustre par ses travaux et ses écrits, ce savant et courageux évêque a besoin encore, pour rendre sa cause plus sûre, d'être approuvé par le successeur de Pierre.

On est frappé, en parcourant les monumens de l'antiquité, des expressions pompeuses avec lesquelles les plus grands papes parlent des droits de leur siége. Les Jules, les Léon, les Gélase, les Innocent, les Damase, les Célestin, les Grégoire, relèvent avec éclat les prérogatives de la chaire apostolique. Ce n'est pas nous qui les accuserons en cela d'un secret sentiment d'orgueil. Nous ne ferons pas cette injure à des pontifes si vertueux et si éclairés. Nous remarquerons plutôt que leur langage sur ce point est celui de toute la tradition. Ce ne sont pas, en effet, seulement les papes qui ont exalté l'autorité du Saint-Siége. Les Pères des deux églises tiennent le même langage. Tous les faits de l'histoire ecclésiastique montrent combien cette puissance étoit révérée. Les actes même des conciles généraux sont des témoignages du respect et du dévouement qu'on y professoit pour le successeur de Pierre, et l'on voit le concile de Calcédoine solliciter de lui la sanction des mesures qu'il avoit prises.

Peut-être que quelques personnes s'étonneroient de nous voir professer cette doctrine, et la croiroient en opposition avec celle de l'Eglise gallicane. Ce seroit une grande erreur. Les plus zélés défenseurs de nos libertés ne se sont pas crus obligés pour cela d'atténuer l'autorité de l'Eglise de Rome. Bossuet, dans sa *Défense de la dé-*

diction du clergé, déclare que, *sur ce qui concerne la dignité du Saint-Siége, il s'en tient à la tradition et à la doctrine des pontifes romains.* Le même évêque enseigne dans le même ouvrage, que *le Pape peut tout dans les cas de nécessité ou d'une utilité évidente.* Le P. Alexandre, qui n'a pas été accusé d'exagérer l'autorité des papes, dit, dans ses *Dissertations sur l'Histoire Ecclésiastique*, que *la puissance suprême dans l'Eglise a été accordée à Pierre pour la transmettre à ses successeurs.* Gerson croyoit aussi que *le Pape, si on le considère par rapport à chaque fidèle ou à chaque église particulière, a une autorité absolue et souveraine.* Le pieux et savant Thomassin louoit Pierre d'Ailly, Almain, Major, d'avoir relevé les droits de la primauté apostolique. Ces savans personnages ne croyoient pas apparemment que nos libertés bien entendues fussent contraires à ces droits. Ils savoient renfermer les uns et les autres dans de justes bornes. L'abbé Fleury, dans ses *Opuscules*, publiées par M. Emery (1), parle sur ce sujet avec une sagesse et une mesure qui devroient servir d'exemple. Assurément on ne le taxera pas de préventions trop favorables au Saint-Siége. Cependant il professe que l'*autorité du Pape est souveraine et s'élève au-dessus de tout.* Il disoit *que la plupart des auteurs qui ont traité de nos libertés ont outré les choses;* qu'*on prétendoit prouver le droit par des faits qui ne sont pour la plupart que des entreprises; que si on vouloit faire un traité des servitudes de l'Eglise gallicane, on ne manqueroit pas de matière;* qu'*on pourroit demander pourquoi nous n'avons pas autant de zèle pour empêcher les entreprises de la puissance laïque sur les ecclésiastiques, que les magistrats en ont d'empêcher les entreprises des ecclésiastiques; que ceux qui ont fait sonner le plus haut nos libertés y ont donné*

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. 50 cent., et 4 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, au bureau du Journal. *Cette édition, augmentée des additions, avoit été saisie par la police de Bonaparte.* Il n'en reste que peu d'exemplaires.

de rudes atteintes, etc. C'est ainsi que parle, dans son *Discours sur les libertés de l'Eglise gallicane*, un homme qui en a été regardé comme un des plus fermes soutiens. N'a-t-on pas lieu d'être surpris que quelques écrivains modernes aient voulu être plus gallicans que Bossuet et que Fleury, et qu'ils aient donné à la doctrine de ces savans hommes une extension à laquelle ils n'avoient jamais songé? Ne seroit-il pas raisonnable de s'en tenir, à cet égard, au langage et au sentiment de ces lumières de notre Eglise, et de rejeter les additions de quelques esprits inquiets qui ont renversé les bornes qu'avoient posées nos pères? N'est-ce pas une chose déplorable que cette affectation de proclamer les libertés de l'Eglise gallicane alors précisément que l'Eglise gallicane étoit sous le joug le plus dur, que cette constance peu généreuse à déprimer les droits du Pape lorsque le Pape étoit dans les fers; que cette imprudence d'exalter les droits de la puissance civile lorsque cette puissance étoit déjà égarée par l'ambition et l'orgueil? N'est-ce pas une extrême injustice de flétrir comme des opinions ultramontaines des principes qui se concilient très-bien avec nos libertés, telles que les concevoient les hommes les plus célèbres de notre école? Cela me rappelle cet écrivain judicieux et zélé qui, au plus fort de la révolution, et lorsque nous étions en proie à un schisme funeste, publia un pamphlet sous ce titre : *La France en danger par l'ultramontanisme*, où il soulevoit les esprits contre la cour de Rome. Son généreux appel ne fut pas écouté pour lors, non plus que les avis charitables d'une espèce d'évêque qui avertissoit les fidèles *de prendre garde qu'on n'abusât de leur sensibilité pour les malheurs du Pape*. Ces mêmes hommes ont une extrême attention à empêcher les progrès du despotisme toujours croissant de la cour de Rome, qui, dans ces jours de puissance et de prospérité, étend sans cesse sa domination d'une manière si prodigieuse et si alarmante. Ils flattent les entreprises des princes ambitieux; mais en revanche, ils répriment avec une mer-

veilleuse attention les plus louables efforts des pontifes captifs. Cette double conduite décèle un noble caractère et un zèle pur qui méritent tous nos éloges. Mais revenons à un ton plus sérieux.

On peut, on doit même distinguer deux manières fort différentes d'entendre nos libertés. Les évêques et la Sorbonne n'en avoient pas tout-à-fait la même idée que les parlemens. Bossuet dit lui-même, dans sa *Défense de la déclaration*, que les *évêques françois n'ont jamais approuvé ce qu'il y a de répréhensible dans Fevret, dans Pierre Dupuy, et ce que leurs prédécesseurs ont tant de fois condamné.* Dans une de ses lettres au cardinal d'Estrées, il dit qu'il s'étoit *proposé, dans son Discours sur l'unité de l'Eglise, d'expliquer nos libertés de la manière que les entendent les évêques, et non pas de la manière que les entendent nos magistrats.* Ceux-ci donnoient, en effet, à nos libertés une extension qu'elles n'avoient pas, à beaucoup près, dans l'origine. Ils ne déterminèrent jamais ce qu'ils entendoient par ce mot, et le laissèrent peut-être exprès dans une sorte de vague qui se prêtoit mieux aux conséquences qu'ils en vouloient tirer, et aux empiétemens successifs qu'ils se permirent sur l'autorité ecclésiastique. Les libertés, pour beaucoup d'entr'eux, n'étoient qu'un moyen de tenir le clergé dans la servitude, et elles tendoient à substituer l'autorité séculière à la puissance ecclésiastique dans les objets qui étoient uniquement du ressort et de la compétence de cette dernière. Ce n'étoit pas ainsi que la Sorbonne comprenoit nos libertés, et sans doute, que dans l'explication de ce mot, on doit s'en rapporter aux décisions des évêques et aux jugemens des docteurs, plutôt qu'aux prétentions de jurisconsultes naturellement disposés à exagérer les droits de l'autorité dont ils sont dépositaires. Nous n'ajouterons pas qu'un parti puissant, peu favorable à la cour de Rome, a encore contribué à dénaturer le sens de nos libertés, et à les étendre à des matières auxquelles elles ne s'appliquent pas. L'esprit



d'indépendance germant dans des têtes ardentes y a enfanté des systêmes qui ébranlent toute la constitution de l'Eglise, et lui ôtent cet ensemble et cette unité qui fait sa force. On peut être ami de nos libertés sans adopter ces systêmes, comme on peut être déclaré pour les droits du Saint-Siége sans souscrire à de vieilles prétentions sur le temporel des rois, et à quelques exagérations de théologiens d'Italie. Avec un peu plus de bonne foi, de modération et de droiture, on parviendroit à s'entendre. On rejeteroit bien loin les fausses idées de certains canonistes, nourris à l'école de Richer, de Dominis et de Febronius. On sentiroit la nécessité, dans ces jours de discorde, de resserrer les liens entre l'Eglise mère et les fidèles qu'elle a enfantés. Nous ne voyons pas trop ce qu'on peut gagner à se séparer de ce tronc antique, et nous voyons très-bien, au contraire, comment on peut abuser du mot de libertés, et où on a voulu nous conduire en les invoquant toujours. L'abus qu'on en a fait si souvent et si récemment, doit nous tenir en garde contre ceux qui pourroient en abuser encore, au lieu que nous ne sommes pas dans un temps où on pousse trop loin les prérogatives de l'autorité ecclésiatique. J'ai toujours été frappé de ce mot du docteur Johnson, qui disoit que ceux qui s'élèvent contre l'autorité ecclésiastique dans un temps où tout tend à la diminuer, et qui écrivent en faveur de l'autorité civile, déjà si portée à s'étendre, sont apparemment des gens qui auroient crié au feu du temps du déluge. Ils combattent avec force un danger dont l'esprit du siècle nous garantit suffisamment, et ils courent au devant d'un joug que tout conspire à introduire et à accroître. Cela n'est ni adroit, ni courageux, ni judicieux.

Ces réflexions qui se sont étendues sous notre plume, nous ont empêché d'en venir plutôt à l'ouvrage que nous étions chargés d'annoncer, et qui mérite d'ailleurs que nous en parlions avec quelque étendue. Ce sera l'objet d'un second article. M.

Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. La congrégation que nous avions désignée précédemment (*dans notre numéro XXVI*) comme chargée des affaires de l'Eglise, n'est chargée que des affaires des ordres religieux. La congrégation des affaires de l'Eglise est composée des membres suivans : 1°. Leurs éminences les cardinaux Mattei, della Somaglia, di Pietro, Pacca, Litta, Brancadoro, Gabrielli et Oppizzoni; 2°. le secrétaire, avec droit de suffrage, est le P. Fontana, général des Barnabites; 3°. les consulteurs, sans droit de suffrage, sont Mgr. Baldi, les PP. Grandi et Lambruschini, Barnabites, et les abbés Guidi, Bettini et Mastrofino. La congrégation a déjà commencé ses séances, et elle met aux affaires de l'Eglise l'intérêt que commande leur importance. Mais la multiplicité des affaires, et la maturité qu'il faut apporter aux discussions, ne permettent pas d'en donner encore le résultat. Le choix des membres que nous venons de nommer, est un sûr garant du succès. Ce sont des hommes recommandables par leurs qualités, par leurs connoissances et par le zèle qui leur a attiré en dernier lieu tant de traverses. On en a pu juger en France, où la tempête les avoit dispersés. Nous espérons de leur part un prompt remède aux maux de l'Eglise.

— Un édit du cardinal pro-secrétaire d'Etat, du 15 août, défend les réunions maçonniques. Le préambule rappelle les constitutions de Clément XII et de Benoît XIV, et l'édit du cardinal Firrao, en 1739. Les désordres des derniers temps ayant favorisé de nouveau ces réunions clandestines et mystérieuses, S. S. veut bien user d'indulgence envers ceux qui les ont fréquentées, et les conjure de songer au salut de leurs ames, et de renoncer à des assemblées qui ont toujours été suspectes aux

gens de bien par leurs formules, leurs rits, leurs cérémonies, leur serment et leur secret. Mais elle défend sévèrement de les fréquenter à l'avenir, sous quelque dénomination qu'elles se cachent. Elle proscrit aussi les réunions de *charbonniers*, qui s'appuient d'un bref approbatif, lequel est de toute fausseté. Cette défense s'étend à tous les sujets de S. S. demeurant en pays étranger. On ne pourra garder les emblêmes et les statuts relatifs à ces associations. Ceux qui auroient connoissance de quelque transgression à ces ordres, sont tenus d'en donner avis. La transgression pourra être punie, suivant les circonstances, de la confiscation des biens ou d'amendes pécuniaires, et l'on confisquera les édifices où se seroient tenues les assemblées. S. S. recommande aux tribunaux l'exécution de ces mesures, et veut qu'on avertisse chacun que son devoir naturel, comme chrétien et comme membre de la société, est de prévenir les suites d'une conspiration alarmante contre la religion et contre l'Etat. La révélation, dans ce cas, loin d'être une honte, est un devoir, et le serment inique qu'on pourroit avoir fait, n'est qu'une raison de plus de renoncer à une association dangereuse (1).

PARIS. Le service que nous avions annoncé pour les victimes du 2 septembre, eut lieu vendredi dernier, dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard. C'étoit la première fois, depuis vingt-deux ans, qu'on rendoit un hommage public à la mémoire des prêtres vertueux massacrés dans cette horrible journée. Cette pieuse commémoration avoit attiré une foule de personnes empressées d'aller prier sur le lieu même qui rappeloit tant de souvenirs. L'entrée de l'église étoit tendue de

---

(1) Telle est la substance de cet édit, dont nous avons reçu le texte. Quoiqu'il soit particulier aux Etats de l'Eglise, cependant les sages avis qu'il contient peuvent être adressés à tous les fidèles qui apprendront par-là ce qu'ils doivent penser de ces réunions suspectes, et malheureusement trop répandues.

noir. Toute la matinée il y a eu des messes, et plusieurs prêtres ont eu la dévotion de venir de loin offrir le saint sacrifice pour les généreux confesseurs. On a célébré ensuite un service solennel. L'officiant étoit M. l'abbé Keravenant, premier vicaire de Saint-Sulpice, échappé lui-même au désastre des Carmes, et depuis honoré en dernier lieu d'une seconde persécution et exilé par le despote. Le diacre étoit M. l'abbé Deloutte, enfermé aussi avec Mgr. l'archevêque d'Arles, après le 10 août, et sauvé d'une manière singulière. Mgr. l'ancien archevêque d'Alby et MMgrs. les évêques de Trèves, de Metz et de Troyes étoient présens, ainsi qu'un grand nombre d'ecclésiastiques, d'hommes de tous les rangs, et des femmes distinguées par leur piété. M. l'abbé le Gris-Duval a prononcé un discours en l'honneur des confesseurs. On connoît les talens de cet estimable orateur, que la capitale a déjà entendu plusieurs fois dans des occasions semblables, et dont nous avons cité quelque chose. Son discours avoit été composé exprès pour la cérémonie. Les deux points de son discours étoient que les martyrs avoient triomphé par la foi, et que la foi avoit triomphé par les martyrs. L'orateur a payé tour à tour un juste tribut d'éloges aux plus célèbres victimes de cette mémorable journée, au vénérable archevêque d'Arles, aux pieux évêques de Beauvais et de Saintes, à ces hommes qui ont honoré l'église de France par leur courage, et dont elle recueillera avec respect les noms et les traits glorieux. Son discours, qui tiroit un si grand intérêt des circonstances du temps et du lieu, n'avoit pas besoin de ce secours pour émouvoir et attendrir. Il étoit plein de cette sensibilité douce et de cette charité attrayante, qui font le caractère de l'éloquence de M. l'abbé Duval. Il ne s'est pas borné aux victimes qui avoient péri dans l'enceinte même où il parloit, et il a embrassé dans son sujet celles qui furent immolées, à la même époque, dans les autres prisons de la capitale.

— Le clergé du 4e. arrondissement du Gard, réuni à Saint-Hypolite, a député au Roi pour lui témoigner son dévouement et sa fidélité. M. l'abbé Liron d'Ayrolles, ancien grand-vicaire de M. de Coucy, à la Rochelle, présidoit la députation, et a prononcé le discours et présenté l'adresse. L'un et l'autre respirent l'attachement et le respect pour S. M., qui a répondu : *J'agrée les sentimens que vous venez de m'exprimer au nom du clergé du Gard. Il sait que je suis attaché à la religion. Je la protégerai toujours ainsi que ses ministres.*

— Nous reçevons des provinces plusieurs lettres qui donnent des détails satisfaisans sur la manière dont la fête de saint Louis y a été célébrée. On voit que chacun a voulu, dans cette occasion, manifester son zèle et son attachement au sang de saint Louis. A Bayeux, la fête a été générale. L'office a été fait avec beaucoup de pompe à la cathédrale et dans les autres églises. Au salut, M. l'évêque a prononcé un discours en l'honneur du saint Roi et de son auguste famille. Il avoit ordonné que la fête se fit pareillement dans tout le diocèse, et la joie publique a éclaté en beaucoup d'endroits. Elle ne paroît pas avoir été moindre à Autun. Il y a eu, à la cathédrale, une grand'messe en musique à laquelle les autorités ont assisté; le soir, des jeux et des illuminations. A Compiègne, la fête du 15 août avoit été célébrée avec expressement. Ce séjour de nos Rois a conservé particulièrement le souvenir de leurs bienfaits. On y a fait des vœux sincères et ardens pour leur prospérité. M. l'abbé Tournefort, curé de Saint-Jacques, a officié, et M. l'abbé de la Serre, chapelain du château, a prononcé le discours qui a satisfait tous les auditeurs. A Philippeville, la garnison s'est jointe aux habitans, et a demandé un *Te Deum*. A Vatan, M. le curé a prononcé un discours dont le texte étoit heureusement approprié aux circonstances. C'étoit ce passage du livre de Tobie : *Post tempestatem, tranquillum facis; et post lacrimationem et fletum, exultationem infundis.* Il a cherché à bien pénétrer les fidèles de la

reconnoissance qu'ils doivent à Dieu, pour les bienfaits dont il nous a comblés.

— Le lundi, 5 septembre, il a été célébré dans l'église Saint-Leu un service pour la princesse de Lamballe, qui a péri si malheureusement au 2 septembre. Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, belle-sœur de la princesse, y a assisté.

Poitiers. Le clergé de cette ville vient de réclamer contre le réglement de l'Université, qui lui donne une inspection sur les écoles ecclésiastiques, qui force les élèves de ces écoles d'aller aux lycées, et qui les oblige à payer une forte rétribution. On ne peut se dissimuler, que ce réglement avoit été fait dans l'origine en haine de la religion. Il tendoit à dégoûter les jeunes élèves du sanctuaire de leur vocation. C'étoit, sans doute, une extrême injustice de forcer les évêques à payer un droit pour des jeunes gens qu'ils ne font subsister que par les aumônes des fidèles. C'étoit lever un impôt sur la charité même. Aussi nous espérons que cette vexation disparoîtra avec l'esprit qui l'a dictée. Les grands-vicaires du diocèse ont annoncé l'intention formelle de se soustraire à des mesures qui sont un joug pour le clergé, et un sujet de deuil pour la religion. Ils ont ordonné la translation de leur petit séminaire à Montmorillon, d'où on les avoit forcés précédemment de le retirer pour le faire venir ici. Ils espèrent qu'on laissera les chefs des diocèses jouir à cet égard de toute la latitude qu'ils peuvent légitimement réclamer. Ils ont porté leurs vœux au pied du trône. Quelques-uns croient que l'Université devroit, même pour ses intérêts, renoncer à cette partie de son réglement, qui ne peut se concilier avec l'ordre actuel et avec les droits des évêques. Elle s'occupe, dit-on, de proposer un nouveau réglement. Il seroit digne d'elle d'aller au-devant d'une mesure sollicitée par la justice naturelle, et de se concilier l'estime, en provoquant des changemens qui tourneroient au bien

général. Dans plusieurs diocèses on s'est déjà soustrait à l'empire qu'on lui avoit donné sur les petits séminaires, et on a refusé de payer l'impôt exigé si ridiculement de ces établissemens de charité. Cet empire et cet impôt étoient également contre toutes les règles, et on se flatte que S. M. fera cesser l'un et l'autre.

Nouvelles politiques.

Paris. S. M. a rendu, le 18 août, l'ordonnance suivante :

Louis, par la grâce de Dieu, etc.

Nous étant fait rendre compte de la situation dans laquelle se trouvent les jeunes gens condamnés par notre cour royale du département de la Seine ; sachant que, répartis dans plusieurs des prisons de notre bonne ville de Paris, ils sont confondus avec des coupables vieillis dans le crime ; que ces prisons n'offrent point encore les distributions nécessaires pour opérer les séparations convenables entre les différens genres de délits, objet important que nous nous proposons d'atteindre, avons ordonné ce qui suit :

Art. 1er. Cent jeunes gens condamnés criminellement ou correctionnellement par sentence des tribunaux, et n'ayant pas atteint leur vingt-cinquième année, seront extraits des prisons de notre ville de Paris, et réunis dans un local désigné par notre ministre de l'intérieur.

2. Il sera établi dans cette maison un ordre, un régime particulier, des moyens d'instruction adaptés aux jeunes condamnés, et des ateliers suivant le genre d'industrie le plus convenable, d'après l'examen fait par le conseil.

3. Le directeur de cet établissement sera nommé par nous; il sera chargé de la surveillance, de la direction générale de police, de celle de l'instruction, du travail des condamnés, de l'administration de la prison; il présentera à la nomination de notre ministre de l'intérieur les employés qu'il croira nécessaires pour le seconder, et sera, d'après la faculté que nous lui accordons, responsable de ce choix.

4. Il y aura un conseil gratuit d'inspection et de surveillance, dont les membres, au nombre de six, seront choisis par le préfet de la Seine parmi les propriétaires qui jouissent d'une considération méritée, présentés à notre ministre de l'intérieur, et nommés par lui.

5. Le directeur soumettra à l'approbation de notre ministre un réglement qui sera discuté, et subira, s'il y a lieu, les modifications convenables.

6. Il nous sera rendu, tous les trois mois, un compte de l'état de cet établissement sous tous les rapports. Pour que ce compte soit aussi complet que possible, notre ministre nommera une commission composée d'un conseiller d'Etat, d'un maître des requêtes, de trois membres de notre cour de Cassation, qui visiteront au moins une fois par mois la maison de correction des jeunes gens du département de la Seine dans tous ces détails.

7. Le directeur rendra à notre ministre de l'intérieur un compte mensuel, général et détaillé de la maison, un compte des recettes et dépenses.

8. Il sera nommé un instituteur spécialement chargé de l'instruction des jeunes condamnés, et de leur rappeler les devoirs de la morale et de la religion.

9. Nous nous réservons d'accorder, de l'avis de notre chancelier, des grâces pour abréger la détention de ceux des prisonniers qui, s'étant fait remarquer par leur conduite, seront jugés dignes d'être rendus à la société.

— Le Roi, par ordonnance du 30 août, a nommé M. le duc de La Rochefoucauld, pair de France, directeur de la maison de correction pour les jeunes condamnés qui seront extraits des prisons de la ville de Paris. Il vient aussi d'être nommé, par arrêté du ministre de l'intérieur, président honoraire et perpétuel du comité central de vaccine.

— La Chambre des Députés, dans sa séance du samedi 3, a adopté en entier la loi du budjet, sauf la réduction des centimes additionnels de 60 à 50, et une légère modification dans l'article 14. Sur 208 votans, il y en a eu 140 en faveur de la loi et des amendemens; 68 se sont prononcés pour la négative.

— Par ordonnance du 20 août, tous les biens appartenans à Mme. la duchesse d'Orléans, qui n'ont pas été vendus, lui seront restitués.

— Le 19 août, le Roi a bien voulu admettre à une audience particulière le petit nombre de chevaliers présens de l'ordre religieux et militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem, qui lui ont été présentés par M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, et qui ont eu l'honneur d'offrir au Roi leur respectueux hommage, et de réclamer en faveur de l'ordre la protection spéciale de S. M.

Clovis-le-Grand, premier roi chrétien, fondateur de la monarchie françoise; sa vie, précédée de l'histoire des Francs avant sa naissance, avec les vies des principaux personnages qui ont concouru à la gloire de son règne, tels que sainte Geneviève, sainte Clotilde et saint Remi; par M. Viallon, *chanoine régulier, et bibliothécaire de l'abbaye royale de Sainte-Geneviève* (1).

Ce n'est donc pas seulement la vie de Clovis, c'est de plus l'établissement des Francs dans les Gaules, et par conséquent l'un des points les plus importans et les plus controversés de notre histoire, qui est le sujet de cet ouvrage. L'auteur paroît avoir fait, à cet égard, beaucoup et d'heureuses recherches. Ce n'est guère que de l'an 250 de notre ère que les Romains nous font connoître notre nation, qui étoit déjà établie sur la rive droite du Rhin; elle étoit divisée en diverses tribus, souvent en guerre entr'elles, mais se réunissant contre l'ennemi commun quand elles étoient attaquées. « Simples de mœurs, fidèles à leur parole, naturellement généreux, même envers leurs ennemis vaincus », les Francs étoient toujours en action. Tous guerriers, également intrépides et sur terre et sur mer, malgré le peu de progrès qu'ils avoient fait dans

(1) Vol. in-12 de plus de 500 pages; prix, 2 fr. 50 cent., et franc de port, 4 fr. A Paris, chez Méquignon aîné, père, libraire de la Faculté de Médecine, rue de l'Ecole de Médecine; et au bureau du Journal.

la navigation, ils avoient parmi eux des nobles, des hommes libres, des affranchis et des serfs. Tenus en respect au-delà du Rhin, qui formoit la limite de la domination romaine, ils franchissoient le fleuve dès que l'occasion favorable s'en présentoit, et faisoient des incursions dans les Gaules. En 277, non-seulement ils se répandirent dans la Gaule belgique et la ravagèrent, mais encore ils s'emparèrent de la Batavie.

Tout, au reste, alors n'étoit que trouble dans les Gaules. L'autorité romaine y étoit sur son déclin, et on avoit presque autant à se défendre des ambitieux qui, revêtus du pouvoir des empereurs, aspiroient à la pourpre impériale, que des barbares que l'amour du butin et l'espoir du pillage y attiroient. Des confédérations se formèrent pour se garantir des attaques qui n'étoient pas moins dangereuses d'un côté que de l'autre.

C'est à l'an 418, après que les Francs se furent emparés de Trèves, qu'il faut rapporter la fondation de la monarchie françoise par Pharamond, que l'auteur croit être le même que Théodemer dont parle Grégoire de Tours, et qui périt avec sa femme, Aschilla, par le fer des Romains. Cette opinion néanmoins est contredite par ceux qui mettent seulement à l'an 428 le commencement du règne de Clodion, fils de Pharamond, et par Grégoire de Tours lui-même, qui paroît faire vivre Théodemer en même temps que Clodion; mais ce ne fut véritablement que vers l'an 481, sous Clovis, que la monarchie des Francs prit quelque solidité. Ce prince n'avoit que quinze ans lorsqu'il parvint à la couronne. Childeric, son père, avoit fait de Tournay sa capitale. Clovis,

trop jeune pour entreprendre encore rien d'important, y passa les premières années de son règne. Il paroît, par une lettre de saint Remi à ce nouveau roi, que son avénement au trône avoit été extrêmement agréable aux catholiques, et que les chefs des Francs, tout païens qu'ils fussent, étoient eux-mêmes accoutumés à respecter les évêques (1), puisque le saint prélat ose prendre la liberté de donner des conseils à Clovis, et l'engage à répondre aux vues de la Providence; « qui, dit-il, récompense sa modération en l'élevant à une place aussi éminente ».

La première occasion que Clovis eut de se distinguer, fut contre Syagrius, comte de Soissons, que Grégoire de Tours appelle *roi des Romains*, sans doute parce qu'il exerçoit l'autorité souveraine sur les Romains ou sujets des empereurs qui étoient dans son district. Le jeune roi osa attaquer Syagrius et le défit. La ville de Soissons fut le fruit de cette victoire, et bientôt tout le Soissonnois, l'Artois et une partie de la Champagne, qui formoient les Etats ou le gouvernement de Syagrius, tombèrent entre les mains du vainqueur.

Ces premiers succès ne furent que les avant-coureurs d'autres non moins considérables. Le jeune conquérant réunit à son domaine tout le pays connu aujourd'hui sous le nom d'*Ile de France*, à l'exclusion

---

(1) Après avoir vu de simples magistrats prendre le pas sur les chefs de la religion, même sur ceux qui joignoient à une haute dignité l'autorité d'un âge extrêmement avancé, il paroîtra assez étrange d'entendre saint Remi dire à Clovis, jeune, roi et païen : « Ne disputez point la préséance aux évêques dont les diocèses sont dans votre département, et prenez leurs conseils dans l'occasion ».

de Paris; encore assiégea-t-il bientôt cette ville. Ce fut pendant ce siége, converti en blocus par Clovis, appelé ailleurs, que les Parisiens, réduits à une famine extrême, furent secourus par sainte Geneviève. Cette sainte fille trouva le moyen de se procurer et de faire entrer dans la ville d'abondantes provisions, qu'elle-même prit soin de distribuer avec sagesse.

Mais si le courage de Clovis et sa politique servirent à l'agrandissement de ses Etats, sa conversion et le zèle des évêques n'y contribuèrent pas moins. Depuis son mariage avec Clotilde, princesse chrétienne et catholique, elle le pressoit d'embrasser sa religion, et on croit même, qu'avant de l'épouser, elle en avoit exigé la promesse. Ce fut, suivant Grégoire de Tours, à la fameuse bataille de Tolbiac, que Clovis, voyant ses troupes plier, promit au Dieu de Clotilde que, s'il lui donnoit la victoire, il l'adoreroit et recevroit le baptême. Ce vœu, dit-on, ne fut pas plutôt prononcé que la déroute des ennemis devint générale. M. Viallon révoque ce fait en doute, et cela, ce me semble, par des motifs bien insuffisans. « Un guerrier, dit-il, n'a guère le temps, au milieu d'une bataille, de faire une prière aussi longue que celle que Grégoire de Tours rapporte, et il eût été bien imprudent à Clovis de promettre de se faire chrétien au milieu de ses Francs, qui étoient païens et superstitieux ». Mais pour que le vœu de Clovis ait eu lieu, il n'est pas nécessaire que la prière rapportée par Grégoire de Tours ait été faite mot à mot; un historien peut faire parler ses personnages à son gré, sans que cela porte atteinte à la vérité des faits principaux qu'il rapporte. Rien, au contraire, ne paroît si naturel que le recours au ciel dans les dangers pressans, et ce n'est

pas alors qu'on songe aux inconvéniens qui peuvent résulter de l'exécution de son vœu. Clovis se fit chrétien peu de temps après, et cela seul suffiroit pour justifier le récit d'un auteur presque contemporain, s'il avoit besoin de justification.

Le règne de Clovis fut glorieux. Presque toutes ses expéditions ont été heureuses. Il prit Paris, en fit sa capitale, et parvint à se faire des Etats d'une telle étendue qu'aucun prince de son temps ne pouvoit le lui disputer en puissance. Il joignoit à cela l'avantage d'être le seul souverain orthodoxe du monde romain, ce qui lui valut le titre de *fils aîné de l'Eglise*, qu'ont porté jusqu'aujourd'hui tous ses successeurs. Malheureusement, sur la fin de ses jours, il ternit la gloire d'une belle vie par une politique cruelle, qui le porta à faire périr tous les princes de sa famille. Il eut toujours pour les évêques le même respect, et on lui doit d'avoir maintenu en France le catholicisme, et de l'avoir étendu autant qu'il dépendoit de lui, tandis que la plus grande partie des Gaules étoit livrée à l'arianisme. On impute à Clovis, on l'accuse presque, d'avoir enrichi le clergé. Si on vouloit y réfléchir, on s'apercevroit peut-être qu'on auroit plutôt à le remercier d'avoir, par ce moyen, enrichi l'Etat. Il fit, en effet, de grandes concessions à l'Eglise et aux monastères; mais la plus grande partie de ses dons consistoient en terres incultes et en forêts sans valeur. Les bras des laborieux cénobites surent les convertir en fertiles campagnes, en riches vignobles, au moins autant au profit de la société qu'au leur.

Je ne parlerai ni de la reine Clotilde, ni de sainte Geneviève, ni de saint Remi, qui tous trois jouent

un rôle important dans la vie de Clovis. Je dirai seulement que l'auteur y combat la tradition populaire, qui de l'illustre vierge fait une simple bergère ; il la croit née de parens qui, à Nanterre, lieu de sa naissance, tenoient le premier rang; c'étoient peut-être les seigneurs du lieu. Cela n'ajoute ni n'ôte rien au mérite de la sainte, qui tout entier consiste dans ses vertus ; mais il est certain, d'après l'auteur de sa vie, écrite peu d'années après sa mort, qu'elle possédoit des terres dans les environs de Meaux. Cette vie, écrite en latin, vers l'an 530, et des extraits de Grégoire de Tours, et d'autres anciens auteurs, servent de pièces justificatives à l'ouvrage. Je crois ne pouvoir mieux faire, pour achever de le faire connoître, que de mettre ici le jugement qu'en a porté un judicieux critique. « La *Vie de Clovis-le-Grand,* par M. Viallon, dit-il, est un travail intéressant pour tous ceux qui aiment à remonter à l'origine de la monarchie françoise. De toutes les histoires faites sur ces temps de confusion, c'est une des plus suivies, et où l'on aperçoit le mieux la liaison des événemens. On doit avoir la plus grande obligation à l'auteur, tant des recherches pénibles auxquelles il s'est livré, que des découvertes historiques qu'elles l'ont mis en état de communiquer à ses lecteurs ». Quoiqu'en général le style ne soit pas toujours correct, et que quelques opinions soient hasardées, l'examen que nous avons fait de ce livre nous a convaincus que l'éloge n'avoit rien d'exagéré. M. Viallon, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, et l'un des bibliothécaires de cette célèbre abbaye, est mort il y a quelques années.

L.

Les Avocats des Pauvres, ou *Sermons de Bossuet*, *Bourdaloue*, *Massillon*, *Fléchier*, *la Colombière*, *la Rue*, *Neuville*, *le Chapelain*, *Elisée et de Beauvais*, *évêque de Sénez*, *sur les richesses*, *sur l'avarice et sur l'aumône* (1).

Il n'est rien qui soit plus recommandé dans les divines Ecritures que l'aumône et le soin des pauvres : il n'est rien non plus dont il soit plus question dans les écrits des Pères, et qui ait plus souvent été le sujet des exhortations de nos plus célèbres orateurs. Le danger des richesses, l'abus qu'on en fait, le bon emploi qu'on doit en faire, l'obligation où sont ceux qui les possèdent de les partager, selon leurs facultés, avec les indigens à qui Dieu les a refusées; la manière dont le pauvre doit être soulagé, toutes ces choses forment une partie considérable de la morale évangélique, et offrent à l'éloquence sacrée une matière digne d'elle. Quelques fréquentes néanmoins que soient les instructions, à cet égard, l'obligation de l'aumône n'est pas généralement assez sentie. On ne sait point assez que l'aumône n'est pas une grâce de la part de celui qui est en état de la faire, mais une dette, et une dette dans toute la force du terme. C'est le sentiment des Pères. Peut-il, en effet, entrer dans l'idée qu'on se forme de Dieu, qu'injuste, capricieux ou imprévoyant, il ait distribué les lots sans discrétion et sans règle, qu'il ait tout donné à l'un pour qu'il en abuse, tout refusé à l'autre pour qu'il souffre

(1) Deux gros vol. in-12 de plus de 600 pages; prix, 5 fr. 50 c., et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal; et chez Fruneart, libraire, rue Poupée, n°. 6.

ou qu'il périsse? S'il a permis, s'il a voulu qu'il y eût des pauvres, il ne les a pas laissés sans ressources; et où seroient-elles, si elles ne se trouvoient dans les mains des riches. Les riches sont donc les pourvoyeurs des pauvres et comme leurs intendans. S'ils n'en remplissent point les devoirs, soit en donnant du travail à ceux qui en sont susceptibles et qui en manquent, soit en offrant des secours gratuits aux infirmes, à la veuve, à l'orphelin, aux parens d'une nombreuse famille, à l'entretien de laquelle ne suffisent pas leurs bras, ce sont des pourvoyeurs, des intendans infidèles. Les Pères tranchent le mot. Ils mettent ces riches insensibles au nombre des assassins et des voleurs. « En ne nourrissant point l'indigent, dit saint Ambroise, vous le tuez, et celui qui dérobe n'est pas plus criminel que l'homme riche et dur, qui refuse un secours à celui qui en a besoin ».

C'est au développement de cette importante vérité et de toutes celles qui y ont rapport, qu'ont, à différentes époques, été destinés les écrits qui composent ce recueil. De grands noms y sont attachés et le recommandent. Quand on puise dans Bossuet, Bourdaloue, Fléchier et Massillon, on est bien sûr de n'extraire que des choses précieuses de mines aussi riches; et quoiqu'ils ne soient pas mis sur le même rang, les noms des Pères de la Rue, de Neuville, Elisée, et de M. l'évêque de Sénez (1), ceux même moins connus des PP. la Colombière et le Chapelain, promettent beaucoup. On trouve donc rassemblé dans

(1) La collection des Sermons de M. l'évêque de Sénez est composée de 4 vol. in-12. Ce sont les plus nouveaux et les derniers qui ont été imprimés; prix, 12 fr. brochés, et [illegible] fr. port franc. Au bureau du Journal.

ces deux volumes tout ce qu'on a dans les temps modernes écrit de mieux sur l'un des principaux devoirs du christianisme. Il n'est pas douteux qu'on n'eût pu encore prendre dans d'autres sources. Mais au milieu de l'abondance, on est obligé de choisir, et le choix de l'éditeur fait honneur à son goût, comme l'entreprise à ses sentimens charitables et à sa piété. L'ouvrage est précédé de jugemens portés sur les orateurs qui ont fourni les matériaux qu'il a rassemblés.

L.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome, *25 août*. Voici le texte entier de l'édit annonçant le rétablissement des ordres réguliers; les autres journaux n'en ont donné qu'une partie, et ont supprimé, on ne sait pourquoi, la fin, qui n'est pas moins intéressante que le reste:

« Entre tous les maux occasionnés par les bouleversemens dont nous avons été les témoins, un des plus graves sans doute est l'oppression et l'anéantissement presque total de ces sociétés religieuses, un des plus fermes appuis de l'Eglise, source féconde d'avantages pour l'éducation et les sciences dans la société chrétienne et civile. Le saint Père n'a pas plutôt été rétabli sur son Siége, qu'il a aperçu les funestes conséquences qui avoient déjà résulté, et qui devoient résulter encore de cette destruction, que Dieu, dans ses impénétrables desseins, a permis à l'impiété de consommer dans la capitale du monde catholique et dans les Etats pontificaux. Sa Sainteté, pénétrée des sentimens qu'elle doit, comme chef de l'Eglise, à tous ces saints instituts; guidée par l'affection particulière qu'elle leur porte comme membre d'un des plus anciens, auquel elle s'est fait toujours gloire d'appartenir, a cru digne de sa sollicitude paternelle de donner tous ses soins à les relever incessamment de leurs ruines. Plu-

sieurs obstacles s'opposent à l'accomplissement des désirs de S. S. : outre qu'il n'est pas facile de réunir les religieux dispersés de toutes parts, leurs maisons et couvens sont dépourvus de tout ce qui est nécessaire pour l'habitation, et la plupart n'ont aucun revenu.

» Le saint Père s'occupe des moyens de vaincre ces difficultés; il porte principalement ses vues sur le grand objet de procurer un nouveau lustre à ces corps, en réparant le désordre passé, et en les rappelant à l'observance des règles convenables à la sainteté et à l'excellence de leur profession. Pour parvenir à ce but, S. S. a ordonné à une commission de réforme de s'occuper sans relâche de tout ce qui a rapport au rétablissement des ordres réguliers. En conséquence, il a été formé et présenté un plan à S. S., tendant à se procurer les moyens économiques, et à établir les réglemens qui devront être observés dans les communautés religieuses; et comme les circonstances ne permettent pas pour le moment de rétablir ces corps réguliers dans tous les Etats pontificaux, il a été proposé de commencer à les rétablir immédiatement dans Rome, où on leur donnera tous les couvens et les maisons d'institution disponibles, pour y loger les supérieurs-généraux, et y réunir le plus grand nombre de religieux possible. On espère de la religion des gouvernemens et du zèle des évêques du monde catholique, qu'ils favoriseront l'établissement de ces asiles de la piété chrétienne et de la perfection évangélique. S. S. a approuvé le plan de la congrégation, et en a ordonné la publication, afin que les intéressés puissent en avoir connoissance, et s'adresser au secrétaire de la congrégation, qui leur indiquera la maison ou le couvent qu'on doit rétablir de suite, et où devront résider les supérieurs chargés par S. S. de suivre, avec le même secrétaire, le plan de restauration que devront promettre d'observer ceux qui seront successivement admis. Nous ne doutons pas que chaque individu, et particulièrement les supérieurs, ne s'empressent de se conformer exactement aux ordres de S. S., afin que, soit à Rome, soit ail-

leurs, les instituts réguliers, rendus à leur première splendeur, puissent se distinguer plus que jamais en procurant la gloire de Dieu, le salut des âmes et les progrès des sciences ».

Donné à la secrétairie d'Etat, le 15 août 1814.

B., card. PACCA, camerlingue de la sainte Eglise, et pro-secrétaire d'Etat.

ORLÉANS. Ce diocèse, qui n'a point d'évêque depuis plusieurs années, a été heureusement exempt des troubles qui ont éclaté en d'autres pays. Cependant il s'y est élevé dernièrement quelques nuages, qui heureusement ne font rien craindre de fâcheux. Les circonstances avoient fait éclater des dispositions peu favorables aux administrations capitulaires des évêques nommés. Le bref au cardinal Maury, celui au chapitre de Florence, les démissions de quelques évêques nommés, l'expulsion désagréable de quelques autres, avoient éveillé l'attention des esprits sur l'administration de M. Raillon, nommé à ce siége sous Bonaparte; et quoiqu'on n'eut en général qu'à se louer de la conduite modérée de cet ecclésiastique, toutefois il s'élevoit des doutes sur la légitimité de ses pouvoirs. Quelques-uns s'étonnoient qu'il restât seul en place, tandis que tous ses collègues s'étoient éloignés, et qu'il persistât à conserver un titre qui ne sembloit plus compatible avec les circonstances. Il leur sembloit que le respect pour le Saint-Siége et la déférence pour le Roi devoient porter également M. Raillon à renoncer à une nomination qu'il ne pouvoit supposer être agréable ni à l'un ni à l'autre. Ce fut alors que les chanoines honoraires de Sainte-Croix, à la résidence de Blois, écrivirent à leurs confrères, à Orléans, une lettre où ils les pressoient vivement de révoquer les pouvoirs accordés précédemment à M. Raillon (1). Le chapitre d'Or-

(1) Cette lettre nous avoit été communiquée, il y a déjà long-temps, par deux voies différentes. Nous espérons qu'on nous saura gré du motif qui nous avoit engagés à n'en pas parler.

(Note du Rédacteur.)

Blois ne partagea point ce sentiment. Mais plusieurs ecclésiastiques de la même ville, tourmentés de doutes qui ne sont point à dédaigner dans une matière aussi grave, et instruits, par l'exercice habituel du ministère, de l'effet que ces mêmes doutes produisoient dans l'esprit des fidèles, ces ecclésiastiques se réunirent, dis-je, le 25 juillet dernier, au nombre de près de 40, chez un d'eux, et là ils prirent la détermination de prier M. Raillon de s'abstenir de tout acte de juridiction, et de laisser les grands-vicaires du diocèse signer les pouvoirs et autres actes relatifs à l'administration ecclésiastique. Ils communiquèrent ce résultat à M. Raillon même, qui se montra disposé à souscrire à ce que feroit, à cet égard, le chapitre. Mais le chapitre ne crut pas devoir se rendre aux vœux d'une partie si nombreuse du clergé. Ce chapitre, ou les grands-vicaires qui le composent en grande majorité, maintinrent M. Raillon dans l'exercice des pouvoirs qu'ils lui avoient précédemment conférés. De là se sont suivies quelques discussions. D'un côté, les chanoines, résidans à Blois, dont nous avons parlé plus haut, ont publié, sous le titre d'*Opinion*, un écrit contre les pouvoirs de M. Raillon. Cet écrit est un peu vif, et M. Raillon n'y est pas traité avec les égards que sembloient commander la modération et la mesure qu'il a mises dans sa conduite. On y rappelle des choses assez étrangères à la question. Aussi cet écrit n'a pas été généralement approuvé ici. Les ecclésiastiques de notre ville qui s'étoient réunis, le 25 juillet, ont publié un autre écrit beaucoup plus réservé, dans lequel, sans inculper personne, ils s'attachent seulement à justifier leur conduite. Il a paru successivement deux écrits de leur part. Ils rendent compte de leurs doutes et de leurs vœux avec une retenue et une discrétion qui font honneur à leur charité. Plus de soixante prêtres de la ville ou du diocèse ont adhéré à leur démarche. Au surplus, on a lieu de croire que ces discussions touchent à leur fin. Aussitôt que les grands-vicaires ont eu connoissance de l'adresse, ils ont arrêté que, pour tranquilliser les con-

sciences, un d'eux joindroit toujours sa signature à celle de M. Raillon, qui ne prend plus que le titre de vicaire-général. Ainsi il ne sort plus de l'évêché aucun acte qui soit au nom de M. Raillon, comme administrateur. Cette concession n'a pas paru suffisante à quelques personnes fort zélées, qui auroient voulu qu'on allât plus loin. Mais le chapitre a cru, par cette conduite, satisfaire toutes les convenances, et concilier à la fois ce qu'il devoit à la tranquillité des consciences, avec la déférence qu'il veut conserver pour un ecclésiastique, dont il aime à reconnoître la conduite sage, pacifique et modérée, le désir pour le bien et l'attachement au diocèse.

Lodève. Cette ville sollicite, en ce moment, le rétablissement de son évêché. Le corps municipal, par une délibération du 8 août, a voté une adresse au Roi pour faire valoir les raisons qui militent en faveur de ce rétablissement. L'ancienneté de ce siége, le zèle des évêques qui l'ont illustré, les services qu'ils ont rendus, ne sont presque que les moindres raisons en notre faveur. L'intérêt actuel des peuples réclame cette érection. La partie montueuse de l'ancien diocèse est éloignée de plus de quinze lieues du chef-lieu du département. La partie de l'ancien diocèse de Vabres devroit être réunie à nous plutôt qu'à Albi ou à Rodez, desquels elle est trop éloignée. Ces motifs, joints à l'avantage particulier de notre ville, et au bien qu'y peut faire un évêque, méritent d'être pesés. Nous ajouterons enfin que le palais épiscopal existe en entier. Il avoit été réparé à neuf par un de nos meilleurs évêques, M. de Fumel. C'est un des plus beaux édifices de la province. Il est attenant à l'église cathédrale, qui est aussi une des plus belles du Languedoc. Le clergé et la fabrique de notre église ont également présenté une adresse pour le même objet. Nous espérons d'autant plus que nous ne sommes plus dans les temps où on craignoit de multiplier les évêques. Nous savons que le gouvernement, loin de redouter leur influence, a intérêt de l'accroître et de la favoriser.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Nous avons été témoins, le mercredi 7 de ce mois, d'une cérémonie fort imposante, sous le rapport religieux, politique et militaire. Ce jour-là, S. M. a distribué les drapeaux à la garde nationale. Elle s'est rendue, vers midi, au Champ-de-Mars, et a parcouru l'enceinte dans une calèche découverte, ayant à ses côtés MADAME. MONSIEUR et ses deux fils accompagnoient le Roi, à cheval. La garde nationale étoit rassemblée, et sous les armes. S. M. se plaça ensuite sur un trône, au péristyle de l'Ecole militaire. M. le grand aumônier se rendit processionnellement à l'autel qui avoit été dressé en avant du bâtiment. Chaque légion alla recevoir ses drapeaux de la main du Roi. A ses côtés, MADAME attachoit les cravates, auxquelles elle avoit travaillé elle-même. Chaque drapeau étoit ensuite porté à l'autel, où le prélat les bénissoit avec les cérémonies accoutumées. Il a prononcé un discours, dont nous aurions désiré pouvoir enrichir notre journal. Toute la garde nationale a défilé devant le Roi, qui a daigné adresser, à ceux qui l'entouroient, des mots pleins de bonté. La foule étoit immense, et le spectacle brillant et touchant à la fois. La pompe religieuse, la musique, le canon, les acclamations réitérées, la présence de toute la famille royale, l'affabilité qu'elle montroit, tout contribuoit à embellir cette fête. La garde nationale conservera fidèlement le souvenir de cette journée, et de la bienveillance que lui a témoigné un Monarque qui resserre, de plus en plus, par ses bienfaits et sa bonté paternelle, les liens entre lui et son peuple.

Le Rédacteur à ses Correspondans.

C'est un honneur, sans doute, que de correspondre avec le public, mais cet honneur nous attire quelquefois des avis et des reproches sur lesquels il est bon que nous nous expliquions. Nous ne sommes ni enorgueillis des éloges que nous recevons, ni humiliés des plaintes qu'on nous adresse. Les uns nous louent, sans doute, avec excès; mais les autres, en revanche, nous blâment avec sévérité, de sorte qu'il y a compensation. Des abonnés, trop indulgens, nous écrivent des choses flatteuses que nous ne méritons pas, tandis que d'autres s'armant contre nous d'une rigueur dont nous respectons les motifs, épluchent nos défauts avec un zèle dont nous sommes touchés. Telle est même la diversité des opinions, que ce qui plaît à l'un choque l'autre, et que celui-ci vous fait des complimens du même article dont celui-là vous adresse des reproches. C'est ce qui nous est arrivé déjà en plus d'une rencontre.

Dans notre numéro XX, nous insérâmes un article sur le Mémoire du cardinal Maury. Cet article nous attira des éloges et des félicitations,

tant de vive voix que par écrit. Peut-être que la tentation de vanité alloit s'emparer de l'auteur. Il y auroit infailliblement succombé, quand une lettre de la Rochelle est venue lui inspirer une modestie salutaire. Cette lettre un peu vive, pour ne rien dire de plus, nous gourmande très-durement et nous taxe même de *fureur*. Dieu merci, nous ne sommes point *furieux*, mais nous soupçonnons que ce correspondant avoit quelque intérêt dans l'affaire; et la chaleur de ses expressions, jointe aux éloges un peu excessifs qu'il fait d'un autre personnage, nous autorisent à penser qu'il n'étoit pas de sang-froid sur cet article. L'amour-propre blessé n'entend pas raillerie. Nous nous sommes donc résignés aux duretés de l'anonyme.

Un autre sujet de réclamations, ce sont les Jésuites. On nous écrit de Saint-Cloud et de Villers-Cotterets, qu'ils ont empoisonné Clément XIV, que le fait est sûr. On leur attribue quelques autres gentillesses de ce genre, tout aussi vraisemblables et tout aussi constatées. D'un autre côté, d'autres abonnés nous pressent de montrer combien il seroit utile pour l'éducation de rappeler les Jésuites. Nous aurions beaucoup de peine à contenter des avis si différens. Incessamment, nous ferons notre profession de foi sur cette matière.

Des lettres toutes récentes nous ont jetés dans un grand embarras. Deux entr'autres ont fixé notre attention. La première, datée de Saint-Amour, voudroit que nous donnassions moins de place aux discussions, et que nous multipliassions les faits. Dans la deuxième, qui nous vient de Rennes, c'est tout le contraire. L'auteur de celle-ci, qui aime apparemment les discussions littéraires, voudroit que nous nous y livrassions plus souvent, et que nous fussions plus sobres de nouvelles. Il ne voudroit dans ce genre que des faits qu'il sera utile de retrouver et de relire même dans quelques années, et là dessus, il nous demande de quel intérêt sont tels et tels articles qu'il prend la peine de noter. M. l'abbé C. est sévère, et aucun journal, en suivant sa règle, n'échapperoit à la censure. C'est être bien difficile que de nous intenter procès pour des articles fort courts, et souvent de quelques lignes seulement. L'auteur ne fait pas attention que la plupart de nos abonnés n'ont pas d'autres journaux. Il faut donc que, pour les campagnes surtout, nous donnions quelques articles de politique. C'est le vœu de la majorité de nos lecteurs.

Le même correspondant trouve de la différence entre notre Journal et les *Mélanges*. Il ne nous convient pas de faire notre éloge; mais nous ne croyons pas avoir déchu de ce que nous étions autrefois. Nous nous flattons que s'il y a quelque différence dans la rédaction des deux ouvrages, elle est à l'avantage de celui qui nous occupe en ce moment. Il offre plus de variétés; nous n'y sommes plus gênés comme dans l'ancien. Nous ne repoussons point les discussions et les matières de littérature. Déjà nous avons donné, à cet égard, des articles que nous avons cru propres à satisfaire le lecteur. Les articles sur le gouvernement de Bonaparte, sur sa conduite avec le Pape, sur sa guerre d'Espagne, sur le Mémoire du cardinal Maury, sur M. Dubroca, etc., sont absolument dans le genre des *Mélanges*. Dans notre dernier numéro, nous avons présenté des considérations sur le Saint-Siége, pour lesquelles on nous a félicités. Nous saisissons toutes les occasions de nous livrer à des développemens intéressans, mais la matière ne prête pas toujours.

M. l'abbé C. croit que nous ferions bien de donner plus d'étendue à

nos feuilles, et de ne publier par semaine qu'un cahier de 32 pages d'impression. Mais cet arrangement ne conviendroit pas à la plupart de nos abonnés. Il seroit sans contredit plus commode pour l'auteur, qui avoit été tenté de prendre cette marche dans l'origine; mais on lui représenta que la grande majorité des lecteurs préféroit des publications plus fréquentes, et qui les tiendroient au courant des événemens. Il sacrifia donc son goût particulier au désir supposé des abonnés. Il consentit à un arrangement qui lui présentoit plus de peine et plus d'assujettissement pour lui. S'il s'étoit trompé, s'ils préféroient un seul envoi par semaine, s'ils étoient de l'avis de notre correspondant de Rennes, nous nous ferions un devoir de nous y rendre. Mais nous ne croyons pas que ce soit le sentiment du plus grand nombre. Nous nous sommes aperçus que la plupart approuvoient l'usage que nous avons pris, ainsi que la forme et la distribution de notre ouvrage. La moitié de chaque feuille, à peu près, est consacrée à des articles de critique et de littérature. Les nouvelles ecclésiastiques occupent la plus grande partie de la place restante. Quelques nouvelles politiques terminent chaque cahier. Il y a dans cet arrangement une variété, où chacun peut trouver ce qui lui convient. On remarquera d'ailleurs que nous donnons à nos abonnés, comme dit le proverbe, *de la marchandise pour leur argent*. Nos numéros sont très-fournis, nos pages très-pleines, nos lignes très-serrées. Nous avons adopté pour les nouvelles un caractère qui nous donne le moyen d'augmenter la matière. Tout est calculé pour satisfaire le lecteur, et pour lui procurer une pâture abondante. Il y a tel de nos cahiers qui en feroit un et demi d'une impression ordinaire. Nous n'aurions pas songé à nous prévaloir de ces soins légitimes que nous prenons de plaire à nos abonnés, si nous n'avions cru nécessaire de nous justifier dans l'esprit de ceux qui se croient fondés à nous faire quelques reproches. On verra du moins par là le prix que nous attachons à l'estime et à la confiance de nos correspondans. Nous désirons qu'ils reconnoissent la droiture de nos intentions, et la vivacité de nos efforts dans une entreprise où nous nous sommes proposé de servir la religion, et de répondre aux vues de ceux qui l'aiment. Nous accueillerons toujours avec plaisir les remarques, les conseils et même les reproches que nous adresseront une amitié bienveillante et un zèle respectable. Nous demandons seulement qu'on veuille bien mettre dans la balance les difficultés de notre position. Avec la meilleure volonté possible, nous ne nous flattons pas de contenter tout le monde. La Fontaine nous a appris que c'étoit une folie d'y prétendre. Heureux si nous pouvions satisfaire les hommes sages, équitables, indulgens, éclairés, c'est-à-dire, sans doute l'immense majorité de nos lecteurs!

Entretiens sur le Sacrement de Confirmation, par M. l'évêque de Metz : nouvelle édition, augmentée d'une instruction, par demandes et par réponses, sur le même sacrement, et plusieurs prières, hymnes et cantiques en l'honneur du Saint-Esprit. 1 vol. in-8°. de près de 400 pages, très-bien imprimé, orné d'une belle gravure en taille-douce, représentant la descente du Saint-Esprit. A Paris, au bureau du Journal; prix, 4 fr., et 5 fr. franc de port.

Nous rendrons compte de cet ouvrage.

Missions du Tonquin et de la Cochinchine.

Nous avons donné, il y a quelque temps, des nouvelles des missions de la Chine. On nous a communiqué aussi des lettres authentiques de la Cochinchine et du Tonquin. Elles sont d'assez fraîche date, et nous ont paru de nature à intéresser les lecteurs.

Lettre de M. de la Mothe, évêque de Castorie, du 15 janvier 1811.

Par une lettre de M. Tessier, je viens d'apprendre l'heureuse nouvelle des progrès que fait notre sainte religion dans les Etats-Unis. Celles de la Chine ne sont pas moins consolantes, à ce que m'a dit un missionnaire de la Propagande, qui a passé par ici: onze à douze familles se sont converties dans la capitale du Fo-kien. Dans la même province du Fo-kien, l'an dernier, on a administré le baptême à 10,384 enfans de païens, à 1677 adultes, et 2674 catéchumènes se préparent pour le recevoir. Par malheur nous ne faisons pas ici des progrès aussi rapides. Cependant depuis la défaite des Taysôn (rebelles de la Cochinchine), qui s'étoient emparés du gouvernement, nous jouissons d'une très-grande liberté, au point que les Mandarins ne nous gênent en rien, et nous pouvons rendre publiques les augustes cérémonies de notre religion.

Je viens de faire la cérémonie de la semaine sainte et de la pâque; et j'ai donné ce carême une retraite

dont la vue auroit fait couler des larmes. Je ne pouvois la donner que pour quelques paroisses de chrétiens pauvres dans un emplacement très-étroit; mais plusieurs autres paroisses y sont venues. L'église étant trop petite, on avoit pratiqué des abris en laissant un espace vide entre l'église et ces abris. Mais ces espaces, ainsi que tout le reste, furent bientôt remplis, de façon que les chrétiens, en s'asseyant, s'appuyoient les uns sur les autres. Par un surcroît de peine, la pluie survint le septième jour. Malgré toutes nos instances, il ne nous fut pas possible de renvoyer les chrétiens. Ils aimèrent mieux passer la nuit, ainsi assis, recevant la pluie sur le corps, que de se retirer dans les maisons du village, de crainte de perdre leurs places. Et ce n'étoient pas là les seules incommodités qu'ils souffroient; les gens de cet endroit étant si pauvres que plusieurs jeunes gens n'avoient pris de nourriture que deux ou trois fois pendant neuf jours. Près de deux cents d'entr'eux, ayant consommé leurs provisions, et après avoir jeûné le vendredi et le samedi, passèrent le jour de Pâques sans manger, pour assister à la cérémonie. Quand ces faits vinrent à ma connoissance, je leur fis cuire du riz, ce qui leur fit une extrême joie. C'est quelque chose de bien touchant, de voir de nouveaux chrétiens, si foibles d'ailleurs, si peu instruits, si peu secourus, oublier ainsi les besoins les plus nécessaires pour assister aux offices de notre sainte religion. Quel que soit la pénurie des prêtres en Europe, s'ils voyoient ces bons peuples comme nous les voyons, ils ne tarderoient pas à voler à leurs secours.

La même liberté qu'on nous accorde à l'égard du culte public de notre religion, nous l'avons aussi pour

construire et multiplier nos églises. Un missionnaire européen que j'ai placé à la tête d'une paroisse de sept mille chrétiens, me mande qu'en moins d'un an et demi, il a eu la satisfaction de voir bâtir quatre églises; et cela ne doit pas étonner. Dans ces pays-ci, tant à cause des chaleurs que des guerres et de la paresse des habitans, les maisons ne coûtent pas beaucoup. Pour 2000 francs, au plus, on a une belle église. Cependant, malgré ces avantages, malgré que Dieu ait fait connoître sa religion à tout ce royaume, et que le roi lui-même en ait fait des éloges devant ses mandarins, presque tous, ainsi que lui, sont encore plongés dans le paganisme. Les grands par avarice et par l'appât des plaisirs, et les peuples par crainte; de façon que je crois que nos chrétiens ne font pas la vingtième partie du royaume. Avec tout cela, il est constant que, si nous avions beaucoup de missionnaires, ils se convertiroient en plus grand nombre, ces peuples étant bons et très-faciles à toucher; mais après les avoir administrés quinze jours, il faut les abandonner pendant plusieurs années. C'est ce qui nous est encore bien plus pénible à l'égard de ces pauvres enfans, d'autant plus qu'ils sont plus aisés à instruire que ceux d'Europe, et qu'ils ont une excellente mémoire. Un jour un de mes catéchistes apprit à une dixaine d'enfans un chapitre de dix à douze demandes en moins d'une heure. Mais, faute d'ouvriers, il nous faut aussitôt les quitter, et alors les mœurs du pays, l'exemple des païens font qu'ils tombent bien vîte dans leurs premières erreurs. C'est précisément pour éviter les dangers que peut produire le mauvais exemple, que M. l'évêque de Véren sollicite, dans ce moment, de la cour, un édit qui exempte

les chrétiens de toute espèce de coopération aux superstitions païennes. Mais on demande, pour le lui accorder, 300 barres d'argent (4200 piastres d'Espagne, ou environ 22,000 francs), et il paroît même que le roi ne l'ignore pas, et qu'il veut faire acheter ses faveurs. Cependant, malgré tous les efforts de l'ennemi commun, nous avons la satisfaction de voir des conversions. De mon côté, j'ai fait baptiser cette année plus d'adultes qu'aucune des précédentes. Dernièrement on a baptisé un chef de village qui nous a beaucoup édifiés, et maintenant toute sa famille et la plus grande partie du village étudient la religion avec beaucoup d'ardeur.

Lorsque je vous parlois, dans le commencement de ma lettre, du progrès de la foi dans la Chine, j'ignorois la persécution qui a éclaté contre les missionnaires et les prêtres chinois. Ce n'est que dans ce moment que nous venons de l'apprendre, et nous craignons beaucoup pour M. Dumazel, le Père Salvetti et M. Fontana, qui, à quelques mois de distance, se sont dirigés de ces côtés là. Ce dernier, avant d'arriver aux frontières, a été complétement dévalisé par les brigands du Tonquin. A ces nouvelles désolantes s'ajoute celle des pertes continuelles que nous faisons. Quatre prêtres du pays sont morts dernièrement; deux autres ne peuvent échapper au même sort, et trois autres, infirmes et âgés, ne sont plus en état de rendre aucun service. Ainsi, je n'ai pas de prêtres suffisamment pour l'administration, et ceux qui sont encore utiles ont été obligés de courir aux malades, qui sont en grand nombre cette année-ci. Il y en a qui ont dans leur catalogue 109 extrêmes-onctions administrées avec 3000 confessions enten-

dues; et malgré cela, ils n'ont visité que la moitié de leur paroisse, et une fois seulement.

Que de raisons pour demander du secours! Voilà vingt ans que je le réclame, et que je l'attends toujours en vain. Il y a sans doute bien des prêtres en Europe qui seroient ici d'une plus grande utilité...... Au reste, qui de nous oseroit se plaindre de son sort, quand nous voyons le chef de l'Eglise donner un si grand exemple de résignation aux desseins de la Providence? Il y a un an que nous disons, pour la délivrance de sa Sainteté, ainsi que tous nos prêtres annamites, une messe tous les mois; et nos chrétiens font tous les jours des prières particulières pour la même fin. Mais l'heure, la bonne heure viendra peut-être plus promptement, plutôt que nous ne l'espérons; car le bras du Seigneur n'est pas raccourci, ni ses yeux détournés de ses élus ni de son Eglise.

D'après le catalogue des sacremens administrés dans notre mission, depuis l'année 1806 jusqu'en 1810 inclusivement, nous comptons 17,680 baptêmes d'enfans, 1678 baptêmes d'adultes, 19,380 cérémonies suppléées, 661,834 confessions, 381,489 communions, 12,243 confirmations, 2637 mariages bénis, 10,567 extrêmes-onctions.

J'ai l'honneur, etc.

La Mothe, évêque de Castorie, coadjuteur du Tonquin occidental.

Lettre de M. la Bartette, évêque de Véren, du 18 juin 1812.

Messieurs et très-chers confrères, dans les temps malheureux où nous sommes, il est bien cruel pour

nous d'être privés de vos nouvelles. L'an passé je risquai une lettre pour M. Alary; j'ignore si elle a pu lui parvenir. Je risque cette seconde, et je l'adresse, à Londres, à M. Chaumont, qui pourra vous témoigner le tendre souvenir que nous conservons de vous tous, ainsi que la vive reconnoissance que nous devons à tous vos bienfaits. Cet ami zélé ne manque pas, chaque année, de nous informer de l'état de votre santé. Et c'est de lui que nous avons appris tout ce que vous faites pour secourir les missions, et les aumônes que vous leur procurez de la part des personnes charitables que la divine Providence daigne conserver encore. Soyez persuadés que nous faisons mémoire spéciale de ces ames vertueuses, suppliant Dieu qu'il daigne les avoir en sa sainte garde, et les associer à sa gloire pour toute une éternité.

Vous aurez déjà su les grandes pertes que cette mission a faites de tant de dignes missionnaires dont la mort a laissé un vide que peut-être on ne pourra jamais remplir. Et nous ne saurions assez regretter la ferveur et le zèle de MM. Gire, Izoard, Liot, et de M[gr]. Doussain, évêque d'Adran, mon coadjuteur, qui n'a survécu à son sacre qu'un peu plus d'un an. De plus, cette année M. Grillet a passé aussi à une meilleure vie. Je recommande toutes ces pauvres ames à vos saints sacrifices et autres bonnes œuvres. Voilà donc notre mission réduite à quatre missionnaires françois seulement, savoir : M. Girard, M. Jarot (tous les deux d'une santé très-foible), M. Audemar, et votre indigne serviteur. Et malgré que nous ayons une vingtaine de prêtres indigènes, ceux-ci sont bien loin de suffire à l'excès du travail. Nous conservons encore deux colléges, l'un pour le

latin, l'autre pour la théologie; mais leur entretien nous coûtant beaucoup plus chaque année, nous craignons de nous voir obligés de les abandonner, faute de moyens pour les faire subsister. De façon que, tant sous un rapport que sous un autre, si les secours d'Europe viennent à nous manquer tout-à-fait, rien ne pourra éviter le total dépérissement des missions; et cela nous est d'autant plus sensible, vu la tranquillité parfaite dont les missionnaires jouissent, soit au Tonquin, soit ici, dans la Cochinchine. Ces deux Etats ne faisant qu'un seul royaume, et le roi se souvenant toujours du bienfait qu'il a reçu de Mgr. l'évêque d'Adran l'ancien, lorsque ce prélat transporta, en 1787, son fils en France, nous laisse une pleine liberté d'exercer partout nos fonctions sans que personne ose y mettre obstacle. Le nombre de chrétiens dans cette mission monte à soixante mille personnes, et nous avons nouvellement établi, en différentes provinces, une quinzaine de maisons de religieuses, sous le nom d'*Amantes de la Croix*. Si nous pouvions avoir un plus grand nombre de missionnaires européens, celui des chrétiens augmenteroit toujours; mais si des secours et des ouvriers ne nous arrivent pas, leur nombre doit diminuer inévitablement, et nous nous verrons dans l'impossibilité d'entretenir nos établissemens.

Il faut néanmoins espérer de la Providence toute-puissante et bienfaisante de Dieu, que nous verrons bientôt paroître des temps plus heureux, afin que tout reprenne son ancienne splendeur, et que le nom du Seigneur soit connu de toute la terre.

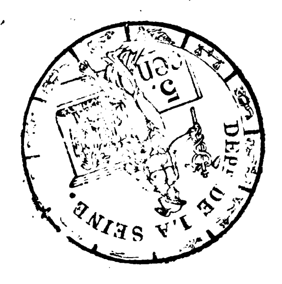
J'ai l'honneur, etc.

La Bartette, évêque de Véren, vicaire apostolique de la Cochinchine.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 22 août, M. Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, et ambassadeur de France à Rome, a eu une audience publique de S. S., et lui a remis ses lettres de créance. Après l'audience, S. S. s'est entretenue avec M. l'ambassadeur, et lui a témoigné beaucoup de bienveillance. Au sortir de l'audience, S. Exc. est allée faire visite aux membres du sacré collége et au roi Charles IV.

— Le 25, jour de la saint Louis, le même prélat a donné à Rome une de ces fêtes auxquelles le cardinal de Bernis avoit accoutumé les Romains. Celle-ci avoit peut-être moins de pompe; mais les manières aimables de ce cardinal sembloient encore y présider. L'église de Saint-Louis, qui a été conservée à la France dans toute son ancienne splendeur, étoit décorée fort élégamment dans le goût françois. Les chapelains, qui s'y étoient introduits pendant l'usurpation, avoient été éloignés, et on avoit rappelé les titulaires. M. l'ambassadeur se rendit, le 25, de grand matin, à cette église, avec M. l'évêque d'Orthosie, auditeur de rote pour la France, et avec tous les membres de la légation qui accompagnoient S. Exc. dans quatre voitures de cérémonie. Vers les sept heures et demie, le Pape partit du palais Quirinal avec son cortége ordinaire. Les rues étoient sablées, les fenêtres ornées de tentures, les troupes sous les armes, et les avenues de l'église remplies d'une foule considérable. La faveur insigne que S. S. accordoit en ce moment à l'église nationale des François, excitoit la curiosité et l'intérêt. Le saint Père arriva à huit heures, et fut reçu sous le grand portail par M. l'ambassadeur, qui l'accompagna dans la chapelle de Saint-Louis. Le souverain Pontife y dit une messe basse. Après son action de grâces, il passa dans une salle qui



avoit été préparée pour le recevoir, y déjeûna, et s'entretint avec M. l'évêque de Saint-Malo, qui le reconduisit jusqu'à sa voiture. Les cardinaux arrivèrent à leur tour vers les dix heures en grand costume. Après avoir fait leur prière à l'autel saint Louis, ils furent reçus par M. l'ambassadeur dans la salle dont nous avons parlé. A l'heure de la messe cardinalice, LL. EE. allèrent prendre place dans l'enceinte, sur les siéges qu'on leur avoit préparés. La grand'messe fut célébrée par Mgr. l'évêque d'Orthosie, auditeur de rote, assisté des prélats, maîtres de cérémonies du Pape. La musique de la chapelle papale a exécuté toutes les parties du chant. Le roi Charles IV étoit présent à la cérémonie. Les reines d'Espagne et d'Étrurie n'avoient pu y venir de si bonne heure, ayant été retardées par le soin de recevoir les vœux et les hommages de leurs maisons, à l'occasion de leur fête. Elles vinrent ensuite, accompagnées des princes leurs fils. M. de Pressigny n'ayant pu se procurer encore un palais convenable au ministre de France, avoit fait préparer le palais de l'académie de France, situé dans le beau local de la Villa Médicis, qui domine Rome et offre une vue superbe. Dans l'espace de trois jours, ce palais des arts a été disposé convenablement. Le directeur de l'académie, secondé de ses élèves, l'a orné avec beaucoup de goût. Il y a eu le soir un dîner de 60 couverts, où les cardinaux, les ambassadeurs, les évêques étrangers, les princes et les prélats romains ont été invités. Le concours dans les jardins et dans le palais a été considérable, et les rafraîchissemens ont été distribués avec profusion. Une musique choisie exécutoit les airs chéris des François. Une illumination brillante avoit attiré tout le peuple. Il n'y a eu cependant ni confusion, ni désordre. Les troupes du saint Père ont prévenu ces inconvéniens. Les Romains et les François, unis et confondus, se donnoient mutuellement des témoignages d'estime et de confiance. Ils oublioient tant d'années de malheurs. Les premiers ne paroissoient conserver aucun ressentiment du passé. Ils

sentoient trop bien que la France avoit été la première victime de la dernière persécution. On considéroit avec plaisir la statue antique de Louis XIV et les bustes récens de Henri IV et de Louis XVIII. Les François, par une douce illusion, se croyoient encore en France et au milieu de la capitale. La fête s'est terminée par un très-beau feu d'artifice, et par l'ascension d'un ballon éclairé qui représentoit la barque de Pierre. La joie publique étoit au comble. La fête du roi de France paroissoit vraiment un triomphe pour les Romains, et le peuple sembloit répéter ces paroles du Pape à l'ambassadeur, après l'audience : *Que la France étoit heureuse d'avoir retrouvé un si bon Roi*. Le dimanche dans l'octave de la saint Louis, M. de Pressigny a fait chanter dans l'église Saint-Louis un *Te Deum* pour remercier Dieu de ses bienfaits envers la France, et surtout du retour du Roi. Il y a eu messe solennelle en musique. Les princes et princesses de la maison de Bourbon s'y sont rendus pour joindre leurs vœux et leurs actions de grâces à ceux des François, et leur présence ajoutoit un nouvel intérêt à cette fête dont ils étoient l'objet.

Paris. Madame Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé est arrivée récemment en cette ville. Son retour en France n'a eu aucun éclat, grâces au soin que cette pieuse princesse prend de se cacher à tous les regards. Livrée aux austérités de la vie religieuse, elle est un grand exemple du détachement des grandeurs et des richesses. C'est la seconde fois, depuis cinquante ans, que la famille royale nous offre de ces sacrifices éclatans, et mademoiselle de Condé étoit digne de suivre les traces de madame Louise de France, qui se fit Carmélite, et échangea le palais du Roi son père, pour une cellule de couvent. On sait que madame Louise-Adélaïde est fille de M. le prince de Condé, et sœur cadette de M. le duc de Bourbon. Elle naquit le 5 octobre 1757, et porta long-temps le nom de Mademoiselle. Elle devint abbesse de Remiremont en 1786. Retirée en pays étranger pendant la révolution, elle

se consacra à Dieu dans la congrégation des religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement; ordre fondé, dans le 17e. siècle, par une sainte femme, et dont le nom annonce le but. Cette consécration ne fut pas une vaine formalité. La princesse renonça entièrement au monde, observant toute l'intégrité de la règle, gardant la clôture, et ne s'occupant que de la prière et du soin d'honorer Dieu dans le sacrement de l'autel. Elle resta long-temps en Allemagne, jusqu'à l'époque où le deuil de sa famille l'engagea à se rapprocher d'un père et d'un frère frappés du coup le plus sensible. Elle passa en Angleterre pour leur offrir quelques consolations; mais elle reprit, sitôt qu'elle le put, ses exercices et l'observance entière de sa règle, ne se distinguant des religieuses que par plus de régularité. Elle vécut dans le couvent de Bénédictines de Mme. de Levis-Mirepoix, la même qui se fit connoître par son courage au commencement de la révolution, et qui passa en Angleterre avec toute sa communauté, et y observa ses voeux. A Paris, la princesse mène encore la même vie. Elle a pris un appartement dans l'hôtel de Mme. la duchesse de Bourbon, sa belle-soeur, rue de Varennes; mais elle n'y reçoit personne, et y suit, avec deux religieuses, les règles de son institut. Un pavillon séparé est pour elle comme une thébaïde, où elle n'est occupée que de la prière. On dit que S. M. se propose de faire revivre en sa faveur une fondation royale, et de l'établir avec ses soeurs dans un magnifique monastère qui seroit rendu à sa destination primitive. Déjà on regrettoit que l'église de cette abbaye eût été convertie en un usage profane, et les amis de la religion et des arts verroient avec joie ce monument réintégré dans ses honneurs. Ce seroit le purifier que d'y établir l'Adoration perpétuelle, et d'y placer un exemple éclatant de piété et de vertu dans la personne d'une princesse vouée à Dieu d'une manière spéciale.

— Le 2 de ce mois, MM. Gable, curé de Romorentin;

Delatour du Breuil, ancien grand-vicaire de Maçon; et Desquiroux, curé de la Motte, ont été admis à présenter au Roi l'hommage et l'expression de MM. les ecclésiastiques de l'arrondissement de Romorentin. S. M. après avoir entendu, avec un visible intérêt, le discours que M. Gable, président de la députation, lui a adressé, a daigné faire la réponse suivante: « J'ai entendu avec la plus vive sensibilité l'expression des sentimens du clergé de l'arrondissement de Romorentin. J'ai toujours eu intention de soutenir la religion et de la faire refleurir en France. Vous pouvez assurer le clergé de Romorentin de ma protection particulière ». S. M. a daigné accorder ensuite la décoration du lis à MM. les ecclésiastiques de cet arrondissement.

Saint-Gervais. Un soldat Russe, exténué de fatigue, dénué de tout, les pieds et les jambes ulcérés, étoit prêt à expirer, lorsqu'il fut trouvé, le 24 avril dernier, par M. Roman, curé de cette paroisse. Ce pieux ecclésiastique, joignant à un juste sentiment de compassion, le souvenir du bon accueil qu'il avoit jadis reçu, lors de sa déportation dans la Pologne russe, a fait transporter chez lui ce malheureux étranger, lui a prodigué, pendant quatre mois, tous les soins, jusqu'à ce que, le voyant tout-à-fait rétabli, il l'a remis au maire de la commune, afin qu'il lui facilite les moyens de retourner dans sa patrie. Nous avons cru ne devoir point passer sous silence ce trait d'humanité, d'autant plus qu'il peut servir à prouver que les François, tout en suivant leur bienfaisance naturelle, ne négligent aucune occasion pour témoigner leur reconnoissance des services signalés que leur a rendus S. M. l'empereur de Russie, en les affranchissant du plus affreux despotisme, et en leur rendant leur Roi légitime.

Agde. Notre ville, dont vous avez remarqué déjà le bon esprit, le fait paroître de plus en plus. Elle a célébré les fêtes du 15 et du 25 du mois dernier avec

de vifs mouvemens de piété et de joie. Dans l'église les chants de l'allégresse, dans les rues les décorations, les emblêmes, les illuminations, les cris de *vive le Roi* ont montré les dispositions générales. La congrégation de saint Augustin, établie ici, vient de présenter au saint Père une supplique pour un renouvellement d'indulgence. Elle y demande en même temps qu'on instruise la cause de la béatification de Louis XVI. Nous croyons que les vertus et les malheurs de ce bon Prince méritent bien cet honneur. On pourroit du moins commencer les procédures. Nous mettons notre vœu, à cet égard, aux pieds de S. S. Notre congrégation, avec l'approbation de de M. l'évêque de Montpellier, a déjà obtenu du Saint-Siége, en 1806, des indulgences spéciales, et la piété qui la distingue nous fait espérer de nouvelles concessions. Elle contribue à propager dans ce pays l'attachement à la religion, et au Prince dont le retour comble les vœux des gens de bien.

HALLE (*en Hainaut*). L'humanité et la religion ont fait une perte dans la personne de M. Jean-Joseph-Louis Moinens, décédé le 15 juillet dernier. Trésorier de la chapelle de Notre-Dame de Halle, ce pieux ecclésiastique accueillit avec une charité vraiment chrétienne tous les prêtres malheureux, contraints à s'expatrier lors de la révolution. Malgré la modicité de son revenu, plus de mille prêtres François se ressentirent de ses bienfaits. Contraint, enfin, de partager avec eux l'honneur de l'émigration, il chercha un asile en Westphalie, où il demeura jusqu'au rappel des Belges. De retour à Halle, quoique sans place et sans moyens, il se dévoua de nouveau au soin des pauvres et des malades. Ce furent ces pieux et pénibles travaux qui lui causèrent la maladie qui l'a enlevé, en peu de jours, à la 71e. année de son âge. Puissent tous ceux qui ont été témoins de ses vertus, et qui ont eu part à ses bienfaits, ne pas l'oublier dans leurs prières et autres bonnes œuvres.

Vienne (*Autriche*). L'empereur vient de permettre aux Bénédictins de Seitenstetten, dans la Basse-Autriche, d'ouvrir un collége public. L'exemple du passé a fait sentir que ces religieux étoient plus propres à former la jeunesse, et à lui inspirer les sentimens dont l'oubli a fait tant de mal.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 8 septembre, Monsieur, frère de S. M., est parti pour faire un voyage dans l'Est de la France. Il a été accompagné jusqu'à Grosbois par les Princes ses fils, qui se sont séparés de lui dans ce lieu. S. A. R. se rend d'abord à Troyes, d'où elle ira à Dijon et à Lyon. Un accident arrivé à la voiture du Prince, auprès de Troyes, n'a eu aucune suite fâcheuse. La voiture s'est brisée; mais S. A. n'a point été blessée. Seulement son voyage a été retardé par la nécessité de se procurer une autre voiture. On fait, dans plusieurs villes, des préparatifs pour recevoir dignement un Prince à qui son rang concilie le respect, mais auquel ses qualités aimables concilient encore mieux l'attachement.

— M. le duc d'Orléans, la Princesse son épouse, Mlle. d'Orléans, sa sœur, et les enfans du Prince sont arrivés à Lyon, le 5 septembre. LL. AA. voyagent par eau, à cause de la grossesse de Mme. la duchesse. On leur a donné des fêtes à Avignon et à Lyon. Le Prince a quitté un instant sa famille, et est arrivé seul à Paris, le 9 septembre, pour s'assurer si les préparatifs étoient faits dans son palais pour recevoir son épouse. Il est descendu d'abord à l'hôtel de Mme. la duchesse d'Orléans, sa mère, et lui a rendu ses devoirs. Il est retourné ensuite au-devant de sa famille, que l'on attend incessamment à Paris. S. A. habitera le Palais-Royal, ancien patrimoine de ses pères.

— Le 10 septembre, S. M. s'est allée promener dans le faubourg Saint-Antoine. Elle avoit annoncé qu'elle vouloit y porter elle-même la grâce d'un jeune homme, condamné

aux travaux forcés à perpétuité. Ce jeune homme étoit frère d'un brave militaire que cette flétrissure désoloit. Le fait étant parvenu à la connoissance de M. le curé de Sainte-Marguerite, il a pris des informations, et s'est chargé de présenter une requête au Roi. Ce Prince a été touché du sort d'une famille éplorée, et il a dirigé sa promenade du côté du faubourg. Au moment où sa voiture passoit devant l'église Sainte-Marguerite, M. le curé s'est présenté à la portière. S. M. lui a remis les lettres de grâce, aux acclamations de tous les spectateurs. M. le curé lui a adressé un petit discours, qui a été suivi des cris long-temps répétés de *vive le Roi!* cris qui se sont encore prolongés après que S. M., touchée de cette scène, eût dit à la foule : *Mes enfans, criez aussi : Vive le bon pasteur!* Cet hommage rendu au zèle d'un bon curé étoit digne de la piété de S. M. Les habitans de ce faubourg ont été très-sensibles à la visite de S. M., au motif qui l'a amenée, et aux circonstances qui l'ont accompagnée. La renommée a assez parlé de leurs erreurs; elle dira aussi sans doute leurs regrets et leur zèle pour une meilleure cause.

— M. Malouet, ministre de la marine, ancien membre de l'Assemblée Constituante, où il se distingua par son éloquence et son courage, est mort à Paris, le 7 septembre, après avoir reçu les secours de la religion. M. de Lally-Tolendal, son ami, lui a fermé les yeux. Ses obsèques auront lieu le mercredi 14. Depuis quelques jours l'hôtel de la marine est tendu en noir. M. Malouet étoit né en 1740, et avoit la réputation d'être un excellent administrateur.

— Le 8 septembre, M. le ministre des affaires étrangères a porté à la Chambre des Pairs, un projet de loi sur les finances. Il a prononcé un discours sur le système de finance adopté par S. M., et sur les améliorations dont il est susceptible.

— M. l'abbé Sicard, instituteur des Sourds-Muets, a reçu de S. M. la croix de la légion d'honneur.

Milan. Il paroît que notre gouvernement voit aussi de mauvais œil les assemblées de francs-maçons. Il vient de prendre des mesures sévères contr'eux. On défend ces sortes d'associations. Les contrevenans seront punis de la prison.

On confisquera les meubles, et ceux qui auroient fourni un local seront condamnés à une amende. Ainsi le Pape n'est pas le seul qui ait senti les dangers de ces sociétés mystérieuses, qui se sont fort multipliées pendant les vicissitudes et la licence des derniers temps. L'ombre où elles se cachent doit les rendre suspectes à un gouvernement prévoyant, et il est d'une bonne police de dissiper ces rassemblemens.

Un article sur le Bréviaire romain, qui nous avoit été envoyé d'Avignon, et qui a été inséré dans notre numéro XXXVII, a excité quelques réclamations. Un ecclésiastique, fort respectable et constitué en dignité, nous a envoyé, à ce sujet, des observations qui nous ont paru rédigées avec beaucoup de sagacité. Nous ne les insérerons cependant pas, parce qu'elles sont un peu longues, et que nous craindrions de lasser nos lecteurs en leur mettant toujours sous les yeux les mêmes matières. Nous nous contenterons d'en donner ici la substance.

« Il y a long-temps qu'on a senti, à Rome, les défauts du Bréviaire romain. Il a été question plus d'une fois de le corriger, mais on a été arrêté par les considérations les plus graves. Il y a toujours de l'inconvénient à changer. L'auteur de l'article auroit dû parler avec plus de réserve d'un Bréviaire vénérable par son antiquité. Il règne dans sa critique un ton de légèreté méprisante qui fait de la peine. N'est-il pas peu séant de dire que dans le romain les psaumes sont distribués *sans intelligence*, qu'il y règne *la plus fatigante uniformité*, que c'est *par hasard* que les versets et les antiennes sont tirés de l'Ecriture, que *les mots ne sont rien auprès de Dieu*, etc.? Ce ton n'est guère ecclésiastique, et ces allégations ne sont pas justes. Récitons avec simplicité ce qui a été composé de même. Révérons ce qui porte la sanction de l'Eglise et celle du temps. Ne soyons pas trop fiers d'un peu plus de critique. Le Bréviaire de Paris est plus parfait sous quelques rapports, sans doute. Mais n'est-il pas lui-même une preuve du danger des changemens? Un des derniers archevêques n'a-t-il pas trouvé que, dans quelques hymnes, on s'étoit exprimé d'une manière peu exacte, et n'a-t-il pas rectifié quelques expressions? Qu'il ait eu tort ou raison, c'est ce que je n'examine pas. Mais la possibilité seule de l'erreur n'est-elle pas une raison pour être très-réservé dans ces changemens? N'est-ce pas un inconvénient que les fidèles ne puissent passer d'un diocèse à un autre sans changer de liturgie? Le Bréviaire de Paris, qui n'est pas fort ancien, compte déjà trois ou quatre éditions qui toutes offrent des différences. N'a-t-on pas poussé la témérité jusqu'à faire des additions au canon de la messe? Ne pourrois-je pas, si je voulois épiloguer, reprocher au Bréviaire de Paris, de l'affectation, de l'obscurité, un sens pénible? Au surplus, laissons ces récriminations. Mais j'avoue que si j'avois un vœu à émettre, ce seroit que nous n'eussions qu'une liturgie, et qu'elle nous vînt de Rome ».

Projet de loi réglementaire sur les cultes, les institutions monastiques et les congrégations, et sur les rapports religieux avec la cour de Rome; par M. de M***, *ancien magistrat* (1).

Il est hors de doute que la révolution a fait parmi nous à la religion et à l'éducation, des plaies que n'ont pas, à beaucoup près, guéries, ni le Concordat et les lois organiques qu'on y a jointes, ni les nouvelles institutions d'instruction publique. Si le culte a été rétabli en partie, si l'Etat s'est chargé d'en payer les ministres, s'il s'est formé des séminaires afin de pourvoir à la succession du ministère ecclésiastique, tout ce qui s'est fait en ce genre a été tellement entravé, contrarié, on a agi en ce qui concerne le culte avec si peu de justice et tant de mesquinerie, on a montré pour tout ce qui tient à la religion si peu de loyauté et de bonne foi, on a paru, au contraire, prendre tant de plaisir à comprimer le zèle, à tourmenter la piété, à étouffer le bien, que si ce régime continuoit, on pourroit désespérer de voir la religion catholique se maintenir en France. La plupart des diocèses manquent d'un nombre de prêtres suffisant pour en desservir les paroisses, et dans ceux où autrefois il y avoit le plus de ressources, la disette d'ouvriers évan-

(1) Brochure in-8°.; prix, 2 fr., et 2 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Dentu, imprimeur-libraire, rue du Pont-de-Lodi, n°. 3, près le Pont-Neuf; et au bureau du Journal.

géliques commence à se faire sentir. En formant une grande université, on n'a pas été plus heureux pour l'éducation, et si l'enseignement des lettres fleurit dans les maisons d'instruction, on peut dire qu'il reste bien des souhaits à former pour l'avantage de la morale et de la religion. Sous le dernier gouvernement il y avoit peu d'espoir de sortir de cet état de crise; le retour de Princes attachés à la religion, et qui les premiers se plaisent à donner l'exemple du zèle et de la piété, promet des améliorations après lesquelles tous les bons esprits soupirent.

On doit mettre au nombre de ces bons esprits l'auteur de la brochure qui est l'objet de cet article. Occupé dans son cabinet du bien de son pays, dans un moment où tout étoit à recréer, il ose, dit-il, donner ses vues pour un plan de constitution et pour des lois réglementaires. Ce travail ne put être livré à l'impression en temps opportun. Le projet de lois réglementaires qu'il met sous les yeux du public est détaché de ce plan général. Il se propose d'en faire paroître successivement les différentes parties.

L'auteur commence par établir qu'il faut une religion; que sans elle, il n'y a point d'agrégation sociale; qu'elle pourroit remplacer les lois en contenant les hommes dans le devoir; mais que les meilleures lois ne la remplaceroient pas, parce qu'elle atteint où les lois ne peuvent atteindre; parce qu'on peut se flatter de pouvoir se dérober à la justice humaine, et que la moindre idée d'un Dieu vengeur et juste ôte tout espoir d'échapper à la punition qu'on auroit méritée.

La religion, lorsqu'on l'écoute, arrête donc tous les crimes dans leurs germes. Elle fait plus, elle donne naissance à toutes les vertus.

N'est-ce pas à elle que l'on doit tous les établissemens qui soulagent l'humanité souffrante? C'est elle seule qui accueille et console le malheureux sans intérêt, sans retour sur soi-même. Elle éloigne l'homme de la vengeance, elle le porte au pardon des injures, elle le soutient par l'espérance chrétienne, elle lui apprend à supporter les outrages de la fortune, à ne point abuser, à faire au contraire un saint usage de ses faveurs. Elle seule fait fleurir le bonheur au milieu de l'affliction et de la misère. Qu'on ne compare point à ses œuvres celles des vertus humaines. Rassemblez toutes celles-ci, mettez-les à côté de la charité telle que la décrit saint Paul (1), combien elles demeurent au-dessous!

Que de personnes ont été soutenues dans la voie du devoir et de l'honneur par la religion, lesquelles, sans ce frein salutaire, s'en seroient écartées, et combien plus encore s'en sont écartées, que des sentimens de religion, si elles en avoient été pénétrées, y auroit maintenues! Combien doivent à la religion, même ceux qui l'oublient ou qui l'accusent, et qui peut-être tiennent d'elle la fidélité de leurs épouses, la conservation des mœurs de leurs enfans, le dévouement de leurs domestiques, leur sûreté personnelle, et l'honnêteté de ceux avec qui ils ont à traiter; c'est-à-dire, leur repos et leur bonheur.

Et sans la religion, quelle garantie y auroit-il dans la société? Sur quoi s'appuyeroit la fidélité que l'on jure au souverain, l'obéissance que l'on doit aux magistrats, les stipulations entre citoyens, et les devoirs de la famille? Aussi les législateurs, les philosophes

(1) I^{e}. aux Cor., chap. XIII, ℣. 4.

de tous les temps, ont-ils, comme d'un commun accord, enseigné constamment que, sans la religion, il n'y avoit ni repos pour la société, ni sûreté pour les princes, ni solidité pour les gouvernemens. Ce sont, j'en conviens, des idées vulgaires; mais malheur à la génération qui vit dans un temps où l'on est obligé de les rappeler.

Après avoir parlé de la religion en général, l'auteur en vient au culte catholique (1). Il pense qu'envisagé sans passion, même abstraction faite des preuves résultantes de son orthodoxie, il est celui qui convient le mieux aux intérêts des peuples, parce qu'il offre le plus de consolations, parce qu'il s'occupe le plus efficacement du maintien des mœurs, parce qu'il est celui dont l'exercice favorise le plus les beaux-arts, fournit plus d'occasions aux rapprochemens sociaux, aux fêtes publiques, à tout ce qui peut instruire, élever l'ame, soulager le malheureux et resserrer les liens politiques. Il espère que le retour des prêtres à certaines parties des mœurs et des usages anciens, certaines réformes, et l'attention d'assurer leurs moyens d'existence, rendront au clergé catholique toute la considération publique dont il doit jouir, et qu'il est bien instant de lui faire recouvrer, si on veut que ses instructions portent fruit. Car, dit avec trop de raison un critique, en rendant compte de la même

(1) Nous nous servons ici du mot de *culte*, pour nous conformer au langage de l'auteur et au style ordinaire. Car d'ailleurs ce n'est pas le mot propre. Le culte n'est que l'écorce de la religion. C'est la croyance qui en fait la base. Le mot de culte tend à ne faire voir dans la religion que la partie extérieure. Ce sont les dehors du temple. Quand on veut bien juger la religion, il faut pénétrer plus avant.

brochure, la pauvreté n'est ni imposante, ni persuasive. On l'écarte avec une indifférence pire que l'insulte. Le seul moyen donc de rendre au clergé cette considération, est de mettre les ministres de la religion en état de remplir leur vocation avec dignité, de sorte que non-seulement ils ne soient pas dans la dépendance d'autrui à l'égard de leurs propres besoins, mais qu'ils puissent encore exercer la charité, qui est un de leurs principaux devoirs, chacun suivant la place qu'ils occupent dans l'ordre hiérarchique. Le projet de lois réglementaires proposé contient trois paragraphes.

Par le premier, la religion catholique est déclarée *religion de l'Etat*. Toute autre religion qui admet l'existence de Dieu, l'immortalité de l'ame, et une autre vie avec des punitions et des récompenses, est protégée. Les principaux fonctionnaires publics, les membres des académies et universités, avant d'être admis à exercer leurs charges, sont tenus de déclarer sur leur honneur qu'ils professent ces vérités. Quant aux professeurs, et aux instituteurs et institutrices, hormis les professeurs des écoles spéciales, ils doivent suivre et enseigner la religion de l'Etat.

L'autorité civile et l'autorité religieuse se concertent pour répartir les prêtres suivant le besoin des localités. Ceux-ci sont dotés suffisamment, non-seulement pour qu'il soit pourvu à leurs besoins, mais encore pour qu'ils puissent faire des aumônes. Il y a des chapitres de chanoines, des séminaires et des maisons de retraite pour les prêtres infirmes. Les canonicats sont de préférence dévolus aux anciens curés. La vie commune est établie dans toutes les paroisses entre les curés et les autres prêtres employés

à leur service ; elle aura lieu à l'égard de l'évêque et de tous les ecclésiastiques employés aux églises épiscopales, etc.

Pour subvenir aux dépenses du culte, on a recours au rétablissement de la dîme, *désiré*, dit l'auteur, *par toutes les personnes de bien, même dans la classe des cultivateurs*. Où la dîme ne suffit pas, on y supplée par une addition de taxe sur les revenus publics. Des réglemens sont faits pour maintenir parmi les ecclésiastiques la régularité, leur dépendance des supérieurs, et pour les garantir, de la part de ceux-ci, des abus de l'autorité. Une commission est chargée de faire, dans quelques parties des rits, les réformes que les circonstances exigent. Une autre commission s'occupe des moyens de rapprochement qui paroîtroient possibles entre les différens cultes chrétiens. Enfin, l'auteur demande l'établissement d'une fête expiatoire au 21 janvier, avec deuil et jeûne. L'Angleterre l'a depuis long-temps établie ; nous n'avons malheureusement pas moins à expier qu'elle.

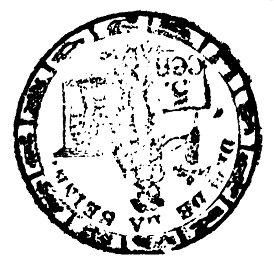
Dans le second paragraphe, l'auteur propose le rétablissement de quelques ordres religieux, de congrégations et de communautés enseignantes, et des instituts qu'on croiroit les plus utiles. Il regarde les religieux comme *de précieux corps de réserve* pour le clergé séculier, et en effet, sans les restes de cette ancienne richesse de laquelle on vit encore, le dénuement seroit bien plus extrême. Dans un troisième paragraphe, l'auteur règle nos relations avec la cour de Rome, et indique les précautions à prendre pour le maintien de nos libertés.

Cette brochure, bien écrite et sagement pensée, ne peut être que l'ouvrage d'un homme pénétré de

sentimens religieux, convaincu de la nécessité de les faire revivre, et persuadé qu'ils ne peuvent renaître qu'avec nos anciennes institutions. On sait d'ailleurs qu'il appartient à une famille honorable, et lui-même a rempli avec distinction des places importantes. Placé à la tête de l'administration dans quelques départemens, il y a concouru avec zèle, lors du Concordat, à la réorganisation du clergé, et a secondé de tout son pouvoir l'autorité ecclésiastique. Il s'y est montré ami de la religion, et protecteur éclairé de tout ce qui étoit bon et utile. Après une telle conduite, on a dû être étonné de le voir livré au ridicule dans un journal où l'on n'est pas accoutumé à trouver ce ton léger et méprisant. La juste importance que ce digne magistrat met à sa réputation, l'a engagé à réclamer contre l'idée fausse qu'on vouloit donner de lui, et il a produit des pièces qui ont démontré l'injustice et la frivolité de la censure. On lui a fait réparation dans le même journal, et c'est pour la compléter que nous consignons ici des témoignages de notre estime pour un homme plus recommandable encore par le bien qu'il a fait que par celui qu'il propose de faire. Il n'a pu, dans sa brochure, se livrer entièrement à son zèle, et il n'a fait qu'indiquer des améliorations que le temps seul peut amener et préparer. Mais les mesures qu'il propose sont conformes aux bonnes règles, quoique susceptibles de bien des modifications. On ne peut se dissimuler que plusieurs rencontreroient de grandes difficultés dans leur exécution. Mais si le retour au bien en dépend, pourquoi en désespéreroit-on? Des Princes sages, un gouvernement ferme, la constance dans les projets, le bon exemple surmontent tous les obstacles. Quant au rétablissement de la dîme, un journal la regarde comme impossible,

parce qu'elle se paie, dit-il, sous un autre nom, et qu'elle entre aujourd'hui dans la masse des contributions. Il semble, si cela est, qu'on devroit, au contraire, en conclure plus de possibilité de la rétablir. Car d'où viendroit l'opposition, si ce n'est de l'intérêt de ceux qui jouissent de la dîme? Or cet intérêt ne seroit pas blessé, puisqu'en retirant la dîme, l'Etat les déchargeroit d'autant de ce qu'il faut bien qu'ils paient pour les frais du culte. Cette mesure d'ailleurs n'auroit rien d'injuste, ceux qui devoient la dîme n'ayant jamais, avant la révolution, joui de leurs terres qu'avec cette charge, qui leur a été remise sans qu'ils la rachetassent.

Quoique la même feuille rende hommage à l'utilité des congrégations enseignantes, et même aux laborieux travaux de quelques instituts religieux, elle nous ôte impitoyablement l'espoir de les voir revivre. *Les institutions*, dit-elle, *doivent être en harmonie avec les circonstances..... Les Bénédictins, en France, après vingt-cinq ans de notre révolution, après tout ce que nous avons vu, tout ce que nous avons entendu!.... saint Benoît lui-même n'oseroit l'espérer*. Après vingt-cinq ans de notre révolution, auroit-on pu dire, il y a un an, d'un ton aussi affirmatif; après vingt-cinq ans de notre révolution, après tout ce que nous avons vu, tout ce que nous avons entendu, les Bourbons à Paris!... saint Louis n'oseroit l'espérer. Les Bourbons pourtant sont à Paris; ils y sont chéris, adorés! C'est qu'il est un agent bien au-dessus des pauvres combinaisons de la prévoyance et de la politique des hommes, qui se joue de leurs misérables tentatives et de leurs vains discours, *qui atteint avec force d'une extrémité jusqu'à l'autre, et dispose tout avec douceur.* Attendons et espérons que sa bonté ne s'en tiendra pas à



un seul miracle; que tandis que les hommes s'agitent pour mettre *les institutions en harmonie avec certaines circonstances*, il daignera maîtriser les *circonstances*, et les rendre telles qu'elles puissent s'accorder avec des *institutions* analogues à nos besoins moraux et religieux. L.

Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Les missions qu'on a ouvertes ici ont eu le plus heureux succès. Le peuple s'y portoit avec empressement. Le Pape s'y est montré plusieurs fois, et les cardinaux s'y sont aussi rendus. Nous commençons à reprendre nos anciennes habitudes. Depuis la proclamation du cardinal-vicaire, on distingue les dimanches et les fêtes des autres jours. Le bien sortira du mal. La protection éclatante de Dieu sur son Eglise a frappé les plus indifférens. Depuis quelques temps nous avons vu des conversions de Juifs et d'Africains, qui, ayant été employés à la garde des prêtres déportés en Corse, ont été touchés de leur courage et de leur patience. Plusieurs ont demandé le baptême. D'autres se font instruire et se préparent à le recevoir. Ils sont les premiers à dire qu'on ne peut pas méconnoître le doigt de Dieu dans notre délivrance, et la force de la religion dans le courage et la résignation de tant de victimes, que l'impiété n'a pu abattre.

— On a vu ici avec surprise que quelques journaux françois, en nommant l'infant d'Espagne, Don Francisco, en parlent comme étant cardinal. C'est une erreur. S. A. R. n'a pas été promue à cette dignité. Le bruit court que le Pape lui donnera le chapeau. Mais S. S. n'a fait encore aucune promotion.

Paris. M. l'abbé Delafage, chanoine de Paris avant la révolution, prédicateur du Roi, vient d'être désigné pour prêcher le carême prochain devant Sa Majesté.

— Il nous arrive de plusieurs endroits des récla-

mations de curés qui se plaignent de la détresse où ils se trouvent. L'ancien gouvernement ne souffroit pas que les pasteurs reçussent de forts supplémens. Il ne permettoit pas qu'on rendît exécutoire celui qu'on auroit accordé et qui ne devoit jamais passer 500 francs. Les espérances d'un meilleur ordre de choses ont rendu les peuples moins disposés à donner. On leur a dit que S. M. alloit pourvoir aux intérêts du clergé, en sorte qu'ils ne donnent plus rien. Cette attente leur a servi de prétexte pour fermer tout-à-fait leurs bourses. D'un autre côté, le gouvernement, qui a beaucoup de dépenses à faire, ne peut s'occuper très-efficacement du sort des prêtres. Au lieu de 58 fr. qu'on donnoit tous les trois mois aux desservans des succursales, on ne leur en alloue plus que 29. Ce retranchement sur un traitement déjà si modique laisse les prêtres dans l'embarras. On dit au peuple qu'ils vont être assez riches, et en attendant ils meurent de faim. Des gens, sans doute bien intentionnés, se plaignent déjà de l'influence et de la prospérité du clergé, et le clergé, surtout dans les campagnes, languit dans le besoin. Les curés y sont réduits à la détresse par le retranchement d'une partie si notable de leur foible revenu. Ne seroit-il pas digne, je ne dis pas de la piété d'un Prince ami de la religion, mais de l'équité d'un Roi si sage et si bon, ne seroit-il pas digne de lui, dis-je, de prendre quelques mesures pour indemniser les prêtres des succursales? Si l'état du trésor ne permet pas de les payer, ne pourroit-on pas autoriser les sous-préfets à rendre exécutoires les rôles de supplément? L'existence d'une classe si utile à la société ne mériteroit-elle pas qu'on pourvût à son sort? Les desservans, en faveur de qui nous réclamons, ne demandent pas de quoi exciter la cupidité. Modestes dans leurs désirs, ils n'aspirent qu'à être au-dessus du besoin. L'état de nécessité où plusieurs d'entr'eux sont dans les campagnes, est vraiment digne de pitié. Notre correspondance nous présente, à cet égard, des détails affligeans qui solliciteroient un prompt remède, et qui toucheroient peut-être même les détrac-

teurs du clergé, et ceux qui affectent le plus de craindre son influence, son despotisme et ses richesses; refrain bannal avec lequel on en impose aux dupes; mots magiques qui servent comme d'épouvantail et de point de ralliement à quelques coteries, et de texte à quelques écrivains, à qui le règne de l'irréligion n'a pas fait peur, et à qui le mot seul de religion donne des spasmes.

— La meilleure réponse à l'article précédent est l'extrait suivant, que nous lisons à l'instant dans le *Journal officiel*, et qui prouvera aux prêtres la sollicitude du gouvernement en leur faveur :

Le gouvernement a fait successivement les dispositions nécessaires pour acquitter aux divers membres du clergé :

1°. L'arriéré dû sur le trésor royal pour leurs traitemens de l'année 1813;

2°. Le premier trimestre de l'année courante;

3°. La moitié du second trimestre.

Le premier trimestre de 1814 est acquitté maintenant sur tous les points du royaume.

L'arriéré de 1813 le sera du 20 au 30 septembre.

L'à-compte de la moitié du second trimestre de 1814 sera payable dans les premiers jours d'octobre.

Les mesures vont être prises pour que le clergé reçoive, avant la fin d'octobre, le complément du second trimestre.

Ainsi, peu à peu, ces traitemens auront repris leur cours régulier.

MENDE. Le jeudi, 25 d'août, jour de la fête de Saint-Louis, M. l'évêque a prononcé dans son église cathédrale un petit discours en l'honneur du saint Roi. Il a pris pour texte ces paroles des Proverbes : *C'est par moi que les rois règnent et que les législateurs portent des lois justes.* Il a moins cherché à faire un éloge complet de saint Louis, qu'à édifier son auditoire par de beaux traits de la vie de ce grand Prince. Il l'a considéré tour à tour comme guerrier, comme législateur, comme monarque, comme chrétien. Il a montré sa constance, sa sagesse, sa modération, sa piété, et il a fini par des vœux pour les descendans de ce saint Roi, qui, éprouvés comme lui par de grands revers, les ont soutenus

avec courage et ont triomphé du malheur. Ce discours a été entendu avec un vif intérêt, et fait honneur aux sentimens du prélat. On pourroit seulement s'étonner qu'il ait appelé les croisades *une erreur religieuse*. M. l'évêque sait sans doute qu'il est possible de trouver de très-bonnes raisons pour justifier la conduite de Saint-Louis en cette occasion, et nous ne sommes plus au temps où les ministres de la religion se croyoient obligés de composer avec la philosophie, et de lui faire des concessions qui ne sont ni justes ni nécessaires. On est revenu des déclamations contre les croisades.

TOURNAY. Cette ville vient enfin de retrouver son légitime pasteur, qui lui avoit été enlevé par la violence, et dont le retour avoit été retardé par le voyage qu'il a fait en Italie. M. Hirn, en arrivant à l'entrée de son diocèse, y a été reçu par MM. les vicaires-généraux, qui étoient allés au-devant de lui pour le féliciter. La ville d'Enghien, la première que le prélat traversa, lui donna le premier témoignage d'attachement et de respect. Les autorités ecclésiastiques et civiles s'empressèrent de le complimenter, et le peuple se pressoit autour de sa voiture. Les mêmes démonstrations eurent lieu à Ath et à Leuze. Les villages voisins voulurent aussi avoir part à ces signes de joie. Mais ce fut surtout dans la ville épiscopale que la rentrée de M. l'évêque a été marquée par plus d'empressement et d'enthousiasme. Il descendit de voiture à la porte de la ville, se revêtit des ornemens pontificaux, et reçut les félicitations du clergé de la ville, des élèves du séminaire, et d'un groupe d'enfans qui étoient venus à sa rencontre. Il leur répondit avec cet épanchement qui vient du cœur, et se mit en marche pour se rendre processionnellement à la cathédrale, au son de toutes les cloches de la ville. A la porte de l'église, il trouva le chapitre, et fut harangué par le plus ancien chanoine. Il entra dans l'église sous le dais, et se prosterna au pied de l'autel pour remercier celui qui dispose des événemens à son gré, qui renverse les puissans de leurs siéges usurpés, et relève ceux qui

étoient dans l'abattement. On chanta le *Te Deum* en musique. Le prélat ne pouvoit retenir ses larmes, et ce fut les yeux mouillés de pleurs qu'il donna sa bénédiction à l'immense troupeau accouru pour être témoin de son triomphe. Il alla ensuite à son palais, où il reçut les hommages des corps et des particuliers. M. l'intendant et M. le sous-intendant ont fait paroître entr'autres dans cette circonstance leur zèle pour la religion. M. le général Anglois n'étoit même pas resté étranger à cette fête. Il avoit envoyé, à quelque distance de Tournay, un escadron pour escorter le prélat, et avoit placé dans la ville un bataillon d'infanterie sous les armes. Ces honneurs présens, et les violences passées formoient un contraste qui n'échappoit à personne, et chacun s'écrioit avec étonnement et action de grâces : *Ce changement vient de la droite du Très-Haut.*

AUGSBOURG. On parle de grands changemens en Allemagne. Le plus important seroit l'envahissement de la Saxe qui passeroit sous la domination prussienne. On ne dit point ce que deviendroit le prince qui y régnoit. Mais on ne peut s'empêcher de déplorer cette facilité avec laquelle on dépouille une si ancienne maison. Quels que soient les torts qu'on lui reproche, c'est une mauvaise politique de détrôner un roi. C'est imiter celui dont on déteste la tyrannie. Il dépossédoit les souverains dont les Etats étoient à sa bienséance au moindre mécontentement qu'ils lui donnoient. Quelle différence y a-t-il entre sa conduite et celle qu'on tient aujourd'hui envers la Saxe. La puissance qui s'en empare, s'est plainte avec raison des mêmes procédés auxquels elle a recours aujourd'hui. Je ne sais comment elle pourroit les justifier autrement que par la raison du plus fort. Cette spoliation pourroit encore être considérée sous un autre rapport. Elle donne au parti protestant une prépondérance énorme. Elle ôte le seul prince catholique qu'il y eût dans le nord de l'Allemagne. On se flatte encore, que les maisons d'Autriche et de Bourbon plaideront les droits d'une famille qui leur touche de si près, et qui a contracté avec elles plusieurs

alliances; et les catholiques Allemands ne verroient pas sans douleur la proscription d'un prince de leur communion, qui mérite le respect par ses qualités personnelles, et que ses malheurs rendent encore plus cher à ses sujets. Un tel dépouillement à une époque de redressement et de restitution, seroit en opposition avec l'esprit d'ordre et de modération qui a présidé à la dernière révolution.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Dans la séance de la Chambre des Députés, du 13 septembre, M. Ferrand, ministre d'Etat, a prononcé, sur un sujet important, un discours qui mérite d'être remarqué par la noblesse du style, la sagesse des réflexions et la vérité des principes. En voici les passages les plus intéressans :

« Messieurs, lorsqu'après avoir essuyé les longues tourmentes d'une révolution dont l'histoire n'offre pas d'exemples, une grande nation revient enfin dans le port d'un gouvernement sage et paternel, le bonheur général qu'elle éprouve peut encore être pendant long-temps entremêlé de malheurs individuels; malheurs que des circonstances extraordinaires ont fait naître, dont la justice et l'humanité gémissent, mais auxquels la politique et la loi de la nécessité ne permettent pas de fixer tout à coup le terme réclamé par la justice et l'humanité même. Cependant arrive le terme tant attendu; mais dans ces premiers momens où un jour plus propice apparoît après tant d'orages, où la possibilité de faire le bien se laisse enfin entrevoir, il faut encore s'astreindre à ne le faire qu'avec une extrême prudence. Il faut être réservé même dans une justice bienfaisante, lorsqu'on voudroit s'abandonner à une juste prodigalité.

» C'est un de ces inconvéniens trop souvent attachés aux lois qui remplacent les lois révolutionnaires : elles ne peuvent avoir l'unique et pure empreinte d'une équité rigide et absolue. Méditées d'après les principes, rédigées d'après les circonstances, elles sont quelquefois entraînées par celles-ci, quand elles voudroient ne pas se séparer de ceux-là.

» Le souverain qui se résigne à de si grands sacrifices, peut seul savoir ce qu'ils lui coûtent; et une seule pensée peut les adoucir: c'est que tous ces sacrifices concourent au maintien de la tranquillité publique; c'est qu'en s'identifiant avec tous les sujets qui lui sont rendus, il anéantit toutes les dénominations révolutionnaires qui avoient divisé la grande famille; il la réunit, il la confond toute entière dans sa paternelle adoption, dans sa souveraine justice, et dans sa royale bienfaisance.

» Telles sont, Messieurs, les maximes que le Roi a constamment suivies depuis son entrée en France. Telles sont celles qu'il veut toujours suivre. Déjà, par son ordonnance du 21 août, il a assuré l'état

civil de la portion de ses sujets désignés sous le nom d'émigrés, dénomination aussi fausse dans le sens qu'on avoit voulu lui donner, que désastreuse par les conséquences qu'on a voulu en tirer. Ces conséquences vous sont connues; et c'est à en atténuer les effets que nous travaillons en ce moment. Le sens qu'on avoit voulu lui donner étoit si loin du véritable, que beaucoup de gens avoient même oublié celui-ci, parce qu'il appartient essentiellement aux violentes révolutions de dénaturer les choses les plus simples, et jusqu'à la signification des mots. Le temps et les malheurs les rétablissent, parce qu'il est certaines vérités qui ne peuvent être universellement démontrées que par ces deux grands maîtres de l'homme.

» Il est aujourd'hui bien reconnu qu'en s'éloignant de leur patrie, tant de bons et fidèles François n'avoient jamais eu l'intention de s'en séparer que passagèrement. Jetés sur des rives étrangères, ils pleuroient sur les calamités de la patrie qu'ils se flattoient toujours de revoir. Il est bien reconnu que les régnicoles comme les émigrés appeloient de tous leurs vœux un heureux changement, lors même qu'ils n'osoient pas encore l'espérer. A force de malheurs et d'agitations, tous se retrouvoient donc au même point; tous y étoient arrivés, les uns en suivant une ligne droite sans jamais en dévier, les autres après avoir parcouru plus ou moins les phases révolutionnaires au milieu desquelles ils se sont trouvés. Tous étoient donc déjà réunis d'intention; et la bienfaisante ordonnance du Roi, en n'admettant aucune différence entr'eux, n'a été que la déclaration légale d'un fait déjà existant.

» La loi que nous avons l'honneur de vous apporter aujourd'hui dérive de cette ordonnance; elle reconnoît un droit de propriété qui existoit toujours; elle en légalise la réintégration.

» Mais, dans cette réintégration même, le Roi a dû apporter une grande réserve et quelques exceptions. C'est dans cet esprit que la loi a été rédigée. Elle commence par maintenir tout ce qui a été fait d'après les lois sur l'émigration jusqu'à la chartre constitutionnelle.....

» Vous vous hâterez, Messieurs, de donner à cette loi l'avantage d'une prompte publication : vous reconnoîtrez qu'elle est impatiemment attendue par un grand nombre de sujets dévoués et recommandables, dépossédés pendant plus de vingt ans, qui se sont noblement résignés à cette longue privation, et qui souffriroient doublement s'ils la voyoient encore se prolonger; vous vous empresserez de seconder les vues du Roi. Sans doute il doit jouir du bonheur de ceux à qui il va rendre leurs propriétés : mais croyez aussi qu'il a besoin de cette jouissance pour adoucir les regrets qu'il éprouve de ne pouvoir donner à cet acte de justice toute l'extension qu'il a au fond de son cœur »....

Après ce discours, où brille la solidité des principes à côté des ménagemens de la prudence, et où l'on voit assez ce qu'il en coûte au Roi de ne pouvoir réparer des maux et des injustices qu'il sent mieux que personne, le ministre a lu le projet de loi suivant, dont la Chambre a ordonné le renvoi dans les bureaux :

Art. 1er. Sont maintenus et sortiront leur plein et entier effet, soit

envers l'Etat, soit envers les tiers, tous jugemens et décisions rendus, tous actes passés, tous droits acquis avant la publication de la charte constitutionnelle, et qui seroient fondés sur des lois ou des condamnations abolies par l'art. 1er. de notre ordonnance du 21 août 1814.

2. Tous les biens meubles séquestrés ou confisqués pour cause d'émigration, ainsi que ceux advenus à l'Etat par suite de partage de succession ou de pré-succession, qui n'ont pas été vendus, ni cédés à la caisse d'amortissement, et font actuellement partie du domaine de l'Etat, seront rendus en nature à ceux qui en étoient propriétaires, ou à leurs héritiers ou ayant-cause.

3. Il n'y aura lieu à aucune restitution des fruits perçus, ni des sommes provenant des décomptes faits ou à faire avec les acquéreurs. Néanmoins, pour les biens dont la vente auroit été faite par le domaine avec des termes de paiement, ceux des termes qui ne seroient pas encore échus, seront, à leur échéance, remis aux propriétaires desdits biens, leurs héritiers ou ayant-cause.

4. Seront restitués, ainsi qu'il est dit à l'art. 2, les biens qui, ayant été déjà vendus ou cédés, se trouveroient cependant réunis au domaine, soit par l'effet de la déchéance définitivement prononcée contre les acquéreurs, soit par toute autre voie.

5. Dans le cas seulement de l'article précédent, les anciens propriétaires, leurs héritiers ou ayant-cause, seront tenus de rembourser à l'acquéreur déchu, les à-comptes qu'il auroit payés. La liquidation de ces à-comptes sera faite administrativement par le domaine même, suivant les règles accoutumées.

6. Seront exceptés de la restitution les biens affectés à un service public, pendant le temps qu'il sera jugé nécessaire de leur laisser cette destination; mais l'indemnité due par l'Etat, à raison de la jouissance de ces biens, sera réglée dans le prochain budjet.

7. Seront encore exceptés, *quant à présent*, de la restitution, les biens dont, par des lois ou des actes d'administration, il a été disposé en faveur des hospices, maisons de charité et autres établissemens de bienfaisance. Mais, lorsque par l'effet, soit de dons volontaires, soit de mesures législatives ou administratives, ces établissemens auront reçu un accroissement de dotation égal à la valeur desdits biens, il y aura lieu à restitution en faveur des anciens propriétaires, leurs héritiers ou ayant-cause.

8. Seront également exceptés de la restitution les biens affectés à la Légion d'Honneur, mais seulement jusqu'à l'époque où, par les suites des dispositions de notre ordonnance du...., ces biens cesseront d'être employés aux dépenses de la Légion d'Honneur, époque à laquelle ils seront rendus à qui de droit.

9. Seront restituées, aux termes de l'art. 2, les rentes purement foncières dues par des particuliers, et dont la régie seroit actuellement en possession.

10. Les actions représentant la valeur des canaux de navigation, seront également restituées. Celles qui sont actuellement dans les mains du gouvernement, aussitôt que la demande en sera faite par ceux qui y auront droit; celles dont le gouvernement auroit disposé lorsqu'elles rentreront dans ses mains, par suite du droit de retour stipulé dans les actes d'aliénation.

Histoire des malheurs et de la captivité de Pie VII sous le règne de Napoléon, par Alphonse de Beauchamp (1).

Les troubles de l'Eglise et les malheurs du souverain Pontife appellent l'attention et la curiosité, et on est sûr d'exciter un vif intérêt quand on annonce le tableau de la persécution récente et implacable exercée contre le premier des pasteurs. Comment ne pas être ému en effet de cette longue série de violences et d'outrages, de ces perfidies froides et calculées, de cette opiniâtre persévérance à poursuivre, à tourmenter un vieillard sans défense, à le transporter d'exil en exil, à lui ôter ses conseils, ses amis, ses serviteurs? Comment n'être pas frappé de tant d'injustice et de dureté d'un côté, et de tant de douceur et de patience de l'autre? Comment ne pas reconnoître ici l'assistance divine, et là l'opération de l'ange de discorde et de ténèbres? Mais plus cet objet est important, plus il doit être rempli avec soin. L'historien qui se charge d'une si grande tâche, doit se mettre au niveau de son sujet, rassembler les pièces, comparer les rapports, ne rien consigner d'apocryphe ou de douteux, établir de la liaison entre les faits, présenter enfin un ordre et une exactitude qui satisfassent le lecteur, et fassent bien connoître la marche des événemens.

Or nous ne pouvons dissimuler que M. Alphonse de Beauchamp n'a point rempli ces conditions. Il a

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr., et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Leprieur, rue des Noyers, n°. 45.

écrit son livre avec quelques gazettes, et surtout avec le volume de la *Correspondance de la cour de Rome*, imprimé récemment. Il n'a cherché à s'assurer ni de la vérité des faits, ni de l'authenticité des pièces. Il ne s'est pas donné le temps de porter dans son travail de l'attention, de l'exactitude et de la critique. Il a laissé dans son récit des lacunes considérables que quelques recherches lui eussent aisément donné les moyens de remplir. Enfin, il a écrit avec une légèreté, une précipitation et une négligence qui n'étoient dignes ni de lui ni de son sujet. Nous pourrions en donner beaucoup d'exemples. Nous nous bornerons à quelques-uns. Comment se fait-il que l'auteur ne donne pas même la date du Concordat de 1801, et que dans une histoire de Pie VII, il n'entre pas dans de plus grands détails sur cette transaction mémorable, sur les négociations qui la précédèrent, sur les contestations qui la suivirent? Comment se fait-il qu'il ne dise rien des réclamations des évêques non-démissionnaires et des écrits qu'ils publièrent pour leur défense? En racontant le commencement des différends entre la cour de Rome et le tyran qui ne connoissoit de droit que la force, et de règle que ses caprices, il s'étaie d'une pièce apocryphe dont la forme et le fond trahissent la fausseté. (*Pie VII aux cardinaux, 5 février 1808*). Le ton de cet écrit ne ressemble en rien à celui de la chancellerie apostolique, et les demandes qu'on y rapporte comme ayant été faites par le gouvernement françois, sont controuvées. Il est faux que Bonaparte ait jamais exigé du Pape l'érection d'un patriarche et l'abolition du célibat ecclésiastique. Il a assez de torts sans lui en prêter de chimériques; et l'honneur de la religion, loin d'exiger de le flétrir par des accusations injustes, veut

qu'on ne lui en intente que de vraies. Ce sont des actes sincères qu'on demande, et non des déclamations sans authenticité. M. de Beauchamp auroit dû se défier de cet écrit, où un peu de critique lui auroit fait trouver des traces d'imposture. A la page 45, il commet une méprise assez ridicule, lorsqu'il dit que le Pape quitta le palais de Monte-Cavallo pour se retirer au palais Quirinal. Il ignore apparemment que c'est le même palais, sous deux dénominations différentes. Il cite comme un monument authentique une lettre de Mgr. Calvalchini au Pape, lettre qui courut dans le temps, mais dont le style, un peu déclamatoire, eût dû lui inspirer de la défiance. Le courageux prélat s'exprime sans doute avec plus de modestie et de simplicité.

M. de Beauchamp a suivi servilement la Correspondance imprimée. Il n'a pris d'autre peine que de mettre quelquefois en récit les faits qui sont rapportés dans les dépêches des ministres de S. S., ou de prendre sur son compte les réflexions qu'ils font sur les injustices et les violences de l'usurpateur.

Quand cette Correspondance finit, M. de Beauchamp se trouve sans guide, et son histoire présente alors des lacunes considérables. Ainsi, il n'a aucun fait pour l'année 1810. Il ne rapporte pour cette année que la lettre écrite au Pape par dix-neuf évêques; mais il est assez malheureux pour y commettre une erreur, en disant que cette démarche *étoit concertée entre les évêques nommés, entre lesquels se faisoit remarquer l'archevêque nommé de Paris*. Il veut désigner sans doute par là le cardinal Maury. Mais ce cardinal n'avoit point été encore nommé à l'archevêché de Paris. Il ne le fut qu'au mois d'octobre suivant. D'ailleurs il ne signa pas la lettre du 25 mars.

Dans l'historique du concile, M. de Beauchamp ne parle ni du rapport de la commission, ni de l'arrestation des trois évêques, ni des différentes conférences chez les ministres, ni du décret de dissolution du concile. Tout ce récit est tronqué, insuffisant et incomplet. Il ne donne pas la moitié des faits, et omet les plus importans. Il ne donne pas même la date de ce qu'on appela le Concordat de 1813, et qui fut signé à Fontainebleau, le 25 janvier. Il est encore plus inexact sur ce qui se passa dans ce château, aux mois de décembre et de janvier dernier, et a suivi, à cet égard, des mémoires infidèles. Il est même si peu instruit qu'il défigure tous les noms. Il inculpe fort légèrement des prélats fort innocens, et les traduit comme des complices de la tyrannie.

L'ouvrage finit par les détails de l'entrée de Pie VII à Rome. Ce sont les mêmes qui ont été publiés dans les journaux.

Plus de la moitié du volume est rempli par des pièces justificatives, qui ne sont, à peu près, que la Correspondance même, telle qu'elle a été imprimée. Ainsi, cet ouvrage n'a pas donné beaucoup de peine à faire. C'est évidemment une spéculation de libraire, et je soupçonne que M. de Beauchamp n'y a mis que son nom, et en a laissé la rédaction à une plume peu exercée. Il n'est pas accoutumé à travailler avec cette légèreté, et l'auteur de l'*Histoire de la Vendée* nous avoit donné, dans cet intéressant ouvrage, une autre idée de son talent.

Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails sur la persécution du souverain Pontife. Nous en avons donné les principales circonstances dans notre Journal, et nous pouvons dire, sans vanité, que nos deux articles sur ce sujet sont plus complets et rédi-

gés avec plus de soin que le volume de M. de Beauchamp. Nous savons de plus, qu'un écrivain se propose de tracer l'historique de cette guerre de l'impiété contre l'Eglise, et nous espérons qu'il y mettra plus d'intérêt, d'exactitude, de critique et de perfection qu'un auteur que l'on voit aisément être étranger à ces sortes de matières.

Sermons de M. l'abbé Gérard, chanoine de Saint-Louis-du-Louvre, auteur du Comte de Valmont, des Leçons de l'Histoire, *etc.* (1).

Le nom de M. l'abbé Gérard est connu depuis long-temps, et les amis de la religion ont rendu justice à son talent et à son zèle. On sait quel bien a fait son livre du *Comte de Valmont*, dont il a eu la satisfaction de voir la douzième édition publiée de son vivant, et dans lequel il a si bien fait connoître et le vide et les dangers des principes sur lesquels s'appuient les incrédules; erreurs fatales qui, de son aveu, avoient séduit sa première jeunesse, et dont le sauva son bon esprit, ou, pour parler plus juste et plus religieusement, sur lesquelles l'éclaira une Providence qui le destinoit à en garantir autrui. Echappé à ce péril, et entré dans l'état ecclésiastique, M. l'abbé Gérard consacra sa vie toute entière au service de la religion. Catéchismes, prônes, prédications, administration

---

(1) 1 volume in-12 de 400 pages; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 cent. franc de port. A Lyon, chez J. F. Rolland; à Paris, chez Blaise, quai des Augustins, et au bureau du Journal.

Les Leçons de l'Histoire, ouvrage important, par le même auteur; 11 gros volumes in-12; prix, 44 fr. brochés. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

des sacremens, direction des consciences, il n'est aucune des fonctions du saint ministère à laquelle il ne se soit voué; et quoique tant d'occupations dussent absorber tout son temps, il en trouvoit encore pour composer les utiles ouvrages qu'il a donnés au public. Je dis *utiles*, et parce qu'ils le sont en effet, et parce que c'étoit un principe de M. l'abbé Gérard, que l'utilité est la seule véritable source de l'intérêt, et que ce n'est que par ce mérite dans le sujet qu'on se décide à traiter, qu'on peut espérer d'en donner à ses écrits.

C'est dans cet esprit que l'abbé Gérard travailloit, et on ne l'en trouve pas moins animé dans le volume de *Sermons* qui vient de paroître, que dans ses autres ouvrages. Ce volume, qui doit être suivi de trois autres, contient onze sermons pour l'Avent. Quelques sujets y étant doublés, il ne faut point y chercher de ces grands traits d'éloquence qui distinguent les compositions du premier ordre. Ce sont de touchantes homélies, et l'auteur lui-même nous apprend que tous ses efforts tendoient à s'approcher de ce genre, le plus qu'il pouvoit. Il y cherche à instruire plutôt qu'à plaire. Ne perdant jamais de vue qu'un auditoire est composé de personnes de toutes les classes, il sait se tenir dans un juste milieu qui ne le met ni trop au-dessous des uns, ni trop au-dessus des autres. Il prend dans son sujet ce qui peut frapper davantage; il le déroule, pour ainsi dire, aux yeux de ceux qui l'écoutent. Sans négliger les raisonnemens, il semble donner la préférence aux images qui lui paroissent propres à laisser de profondes impressions. Son discours est la parole de Dieu, exposée dans un style simple, clair, précis, et non altérée par des ornemens étrangers, qui la défigurent quelquefois, et, pour me ser-

vir de ses expressions, de la parole de Dieu qu'elle étoit, en font la parole de l'homme. S'il présente les devoirs du christianisme, c'est de manière à les faire aimer et à en faire goûter la pratique. S'il parle des avantages de la religion, il fait observer, il prouve qu'ils sont tels que non-seulement elle assure le bonheur de l'autre vie, mais encore qu'elle rend ceux qui y sont fidèles aussi heureux dans ce monde qu'il est donné à l'homme de l'être. Si, conformément à la doctrine évangélique, il nous effraie par de terribles vérités, bientôt il ranime notre confiance et relève notre espoir par le tableau de l'immense et ineffable bonté d'un Dieu qui ne demande qu'à pardonner. Ceux qui courent la carrière de la chaire, ne liront pas ces discours sans intérêt ni sans utilité, et les fidèles qui voudront en alimenter leur piété, n'en retireront pas de moindres fruits que ceux qu'ils ont produits dans la bouche de l'orateur. Ce ne sont pas de ces compositions qui valent moins quand elles sont dénuées du prestige du débit ou de l'autorité des circonstances. Disposées avec ordre, nourries d'onction, se faisant valoir par la justesse du plan, elles ne perdent rien à la lecture, parce qu'elles offrent une instruction solide, et que les vérités du christianisme y sont présentées sous le jour qui leur convient.

L.

Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. La capitale du monde chrétien redevient ce qu'elle doit être. Les ambassadeurs des souverains se rendent auprès du chef de l'Eglise, et les communications se rétablissent entre le Saint-Siége et les cours. Au ministre de France, dont nous avons rapporté l'arrivée, a suc-

cédé le ministre d'Autriche. Celui qui a ce titre, est le prince d'Esterhasi, qui vient d'arriver avec une mission extraordinaire. Il a été présenté, le 29 août, au cardinal Pacca, pro-secrétaire d'Etat, par le chevalier de Lebzeltern, ambassadeur ordinaire. Le prince a eu, le 2 septembre, son audience du saint Père. On augure un succès favorable de ces communications fréquentes et de ces députations solennelles. Déjà on dit que l'ambassadeur a annoncé l'évacuation prochaine des provinces situées le long de l'Adriatique, et encore occupées par les Napolitains. On sait, d'un autre côté, que le cardinal Consalvi a dû arriver à Vienne, le 2 septembre, et on se flatte que les justes réclamations qu'il est chargé de présenter, seront accueillies par des souverains dont on loue avec raison la magnanimité, et entr'autres par un empereur qui donna, il y a 14 ans, tant de marques d'attachement au Saint-Siége, qui seconda l'élection du Pape, qui lui rendit ses domaines, et à qui sans doute les événemens passés, l'âge et la réflexion n'ont pas inspiré des sentimens moins favorables pour l'Eglise et pour son digne chef.

PARIS. Nous avons parlé dans un premier article du bien que font les dames de Saint-Michel. Nous dirons quelques mots aujourd'hui de celui qu'elles veulent faire. Le zèle de leur vocation va plus loin que les services que nous les avons vues rendre. Il leur fait désirer depuis long-temps de travailler au bonheur spirituel et temporel des pauvres femmes recluses de Paris. Leurs offres à cet égard méritent d'être prises en grande considération.

L'état des femmes recluses à Paris est en général déplorable sous le rapport religieux, moral et social. Elles sont renfermées dans diverses maisons d'arrêts suivant qu'elles sont prévenues de crimes, ou jugées et condamnées, et suivant qu'elles sont jugées par le tribunal de police correctionnelle, ou par le tribunal criminel. Ces dernières recluses flétries par les lois, et recluses, soit à temps, soit à vie, pour subir leur condamnation aux

travaux forcés, sont enfermées au nombre de huit cents dans la maison de Saint-Lazare.

Un aumônier a soin du spirituel de ces femmes. Mais que peut-il pour la réforme de leur vie? Plusieurs obstacles s'opposent à tous les services que son zèle voudroit leur rendre. Son ministère n'est guère utile qu'à la huitième partie des recluses; les autres n'en usent pas. Cet aumônier n'est nullement secondé par le réglement de la maison.

Ce réglement n'a pour fin, que de fixer la somme de travail que chaque recluse doit faire chaque semaine suivant son genre d'industrie : si ce travail n'est pas terminé le samedi, la récluse doit y suppléer le dimanche. Tous les exercices de piété pour ce saint jour se bornent à la messe, laquelle dite, ces huit cens femmes n'ont plus que l'oisiveté pour partage.

Trois abus crians désolent cette maison; le premier, est le mélange de toutes ces femmes sans distinction ni d'âge, ni de crimes. Les plus jeunes, celles qui ne sont condamnées à la reclusion que pour un temps fort court, et dont on pourroit espérer un amendement salutaire, sont confondues dans les salles de travail et les chambres avec les femmes endurcies dans le mal, avec les recluses à vie dont la dépravation est consommée. Les unes et les autres, dès le jour de leur entrée dans la maison, sont classées dans diverses salles suivant le genre de travail auquel elles sont propres, et tous les jours une jeune personne, renfermée pour le moindre délit, a pour compagnes de travail des femmes perdues de crimes et de débauches, qui deviennent pour elle des suppôts de corruption, et la pervertissent sans retour.

Second abus : l'absence d'instruction et de prières publiques dans le cours des journées; ce qui laisse ces malheureuses femmes à la merci de leur propre dépravation, sans appui divin, sans consolation intérieure, sans moyen régénérateur.

Troisième abus : le terme de la reclusion étant arrivé pour celles des recluses qui ne sont enfermées que pour

un temps, le géolier leur signifie qu'elles sont libres, leur ouvre les portes et les met à la rue. Qu'arrive-t-il de là; qu'une recluse congédiée de la sorte, le plus souvent sans feu, sans lieu, sans argent et sans connoissance, se voit exposée, par la force de ses besoins, à retomber dans les mêmes délits qui l'avoient fait condamner à la reclusion. C'est-là le sort de plusieurs de ces malheureuses femmes.

Nous ne disons rien de l'immoralité profonde qui règne parmi ces huit cents femmes recluses. La peinture que l'on nous en a faite dans le temps est affreuse. La religion réclame la réforme de cette maison. Le gouvernement qui n'est plus en avoit honte lui-même : depuis cinq ans les mesures étoient prises pour confier ces huit cents recluses aux soins maternels des dames de Saint-Michel. Ces mesures, sollicitées mille fois, n'ont jamais eu leur exécution. Nous ignorons la cause de ces éternels délais, que l'autorité seule du Roi peut faire cesser.

Les dames de Saint-Michel offrent leurs services au gouvernement pour faire cesser tous ces abus.

Les avantages qui résulteroient pour les recluses d'avoir les dames Saint-Michel pour maîtresses seroient inappréciables. L'ordre succéderoit au désordre, le recueillement à la dissipation, les saintes conversations aux propos oisifs, et trop souvent affreux. Les recluses trouveroient dans ces dames leurs institutrices, leur conseil, leurs lumières, leurs meilleures confidentes et amies, lorsqu'elles voudroient ouvrir leurs cœurs aux consolations religieuses; leur reclusion leur donneroit le moyen d'un renouvellement moral qu'elles n'auroient pas trouvé dans le monde; leur pénitence involontaire se changeroit en pénitence volontaire. Leurs travaux séroient interrompus dans leur uniformité par les prières, les saints cantiques, les lectures ou les instructions édifiantes, et elles seroient rendues à la société, douées d'un esprit et d'un cœur tout nouveau, si elles se rendoient profitables les leçons et les exemples de leurs maîtresses.

Nous ne faisons qu'indiquer sommairement ces divers

avantages. On peut en conclure combien il est désirable et instant que ces huit cents malheureuses femmes ou filles n'en soient pas privées plus long-temps. Déjà le gouvernement vient de prendre pour les jeunes gens une mesure analogue qui fait assez voir l'esprit qui le dirige. Il a ordonné d'en séparer un certain nombre qui montreroit de plus heureuses dispositions, et il leur a procuré un régime assorti à ses vues paternelles, des instructions et des moyens d'amendement. Les mêmes motifs plaident en faveur des femmes, et on espère que S. M., faisant droit à la demande des dames de Saint-Michel, leur permettra de faire usage, en faveur des recluses, des moyens que la religion et la charité leur fournissent.

— Dans notre numéro XXXVI, où nous donnâmes la liste des évêques démissionnaires, nous nommâmes M. Laurent-Michel Eon de Cély, évêque d'Apt, et l'indiquâmes comme mort. C'étoit une erreur. Ce prélat vit à Marseille, où il est retiré. Plusieurs de ses anciens diocésains nous ont écrit pour nous avertir de notre méprise. Nous nous empressons de la réparer, et de rassurer ceux qui prennent intérêt à un prélat auquel la ville d'Apt a de grandes obligations, et dont on a conservé fidèlement le souvenir dans son diocèse. M. de Cély est né en 1735, et étoit évêque d'Apt depuis 1779. Nous saisissons cette occasion pour demander, comme plusieurs abonnés nous en prient, des renseignemens sur la vie et la mort des évêques françois dans les pays étrangers. Ces renseignemens seroient précieux pour l'Eglise de France. Ils offriroient des exemples de résignation et de piété. C'est à ceux qui ont accompagné ces prélats dans leur exil, qu'il appartiendroit de conserver la mémoire de leurs souffrances et de leur courage, et nous serions flattés de consigner dans notre ouvrage des faits honorables pour la religion et pour le clergé, et qu'il est utile par conséquent de transmettre à la postérité.

— Nous avons reçu deux lettres de M. L. D., abonné, qui demande notre avis sur un arrangement fait dans le diocèse de Limoges. Il croit que cet arrangement passoit les pouvoirs de l'autorité qui l'a établi. Il nous semble qu'il est inutile d'élever en ce moment cette difficulté et d'y chercher des solutions. Un arrangement général fera disparoître toutes les irrégularités qui auroient pu se glisser dans quelques parties de l'administration. Il rétablira l'ordre et l'uniformité, il calmera toutes les consciences, et il réunira tous les esprits. Notre abonné peut attendre cette époque, qui est sans doute très-prochaine, et il nous dispensera d'entrer dans une discussion sur laquelle il seroit nécessaire, avant de rien décider, que nous cherchassions une plus grande masse de renseignemens.

— Mgr. A. Valla, prélat, canoniste de la Pénitencerie, qui avoit été renvoyé de Rome, il y a quelques années, et retenu à Paris, vient de repartir pour Rome, où il va reprendre ses fonctions.

— On dit que M. l'évêque de Troyes, déjà honoré d'un premier bref de sa Sainteté, vient d'en recevoir un second, daté du 24 août, par lequel le souverain Pontife le loue de son zèle pour le bien de l'Eglise, et l'engage à continuer d'en donner des preuves. Ce bref est, dit-on, conçu dans les termes les plus flatteurs.

— M. l'abbé Rauzan, connu par ses succès dans la prédication, vient d'être désigné pour prêcher l'Avent devant S. M.

Fribourg. Le grand conseil de notre canton a permis aux Trapistes de se réunir à la Val-Sainte. On sait qu'ils en avoient été expulsés, il y a trois ans, par suite d'un accès de colère. Tout l'ordre fut proscrit par un despote farouche, parce qu'un Trapiste avoit encouru son indignation. C'est ainsi que, pendant la révolution françoise, on a toujours agi. On rendoit tous les prêtres responsables des torts vrais ou faux d'un seul d'entr'eux. Il faut espérer que cette inconséquence va cesser.

Les bons Trapistes sont fort désirés dans notre canton. M. le nonce du Pape, notre évêque et son clergé n'ont pas mis plus d'intérêt à leur retour que les communes du Val de Charmay, qu'ils ont si long-temps édifiés et secourus.

Nouvelles politiques.

Paris. La distribution des drapeaux à la troupe de ligne a eu lieu, le lundi 19 septembre, comme elle avoit été annoncée. Toutes les troupes, infanterie et cavalerie, s'étoient rendues au Champ-de-Mars. Elles ont été passées en revue par les deux Princes, neveux du Roi. A midi, S. M. est arrivée, et après avoir parcouru l'enceinte avec Mme. la duchesse d'Agoulême, est allée se placer sur le trône qui lui avoit été préparé. M. le grand-aumônier a béni les drapeaux et prononcé un discours. Les drapeaux ont été ensuite portés au Roi, et la Princesse y a attaché les cravates. Cette cérémonie a été absolument semblable à celle qui avoit eu lieu pour la garde nationale parisienne. Les tertres qui environnent le Champ-de-Mars étoient couverts d'une foule de spectateurs, qui se sont unis aux différens corps de l'armée pour faire éclater des transports d'allégresse à la vue du Monarque et de son auguste famille. Les Princes s'étoient montrés la veille à la fête de Saint-Cloud, et y avoient excité les mêmes applaudissemens.

— S. M. la reine des Deux-Siciles est morte subitement à Vienne, le 8 de ce mois. Sa santé ne paroissoit nullement altérée; elle s'étoit retirée dans son appartement, après s'être long-temps occupée d'affaires : dans la nuit, et dans les premières heures de son sommeil, ses femmes ont entendu quelque mouvement dans sa chambre; au moment où elles approchoient de son lit, elle avoit cessé d'exister. Cette princesse venoit d'entrer dans la 63e. année de son âge, étant née le 11 août 1752.

— La Chambre des Pairs a reçu, le 8 de ce mois, la résolution de la Chambre des Députés, en date du 27 août dernier, sur la liste civile et la dotation de la couronne. Après avoir examiné cette résolution dans les bureaux, aux termes du réglement, la Chambre a nommé, le 10, une commission spéciale pour lui faire son rapport. Cette commission étoit

composée de MM. le comte de Sémonville, le duc de Cadore, le duc de Levis, le maréchal duc de Tarente et le comte de Pontecoulant. Dans la séance du 13, la Chambre, après avoir entendu M. le duc de Levis, rapporteur de la commission spéciale, a adopté, sauf quelques amendemens, la résolution de la Chambre des Députés.

DIJON, *14 septembre*. On attendoit ici, le 11, MONSIEUR; mais ce Prince ayant couché à Châtillon, a trompé d'un jour l'impatience des Dijonnois. Il n'est arrivé que le 12, entre cinq et six heures du soir. Une indisposition survenue à S. A. R. près du Val-de-Suzon, ne lui a pas permis de faire son entrée à cheval. S. A. est arrivée en voiture, précédée et suivie de toutes les autorités civiles et militaires. Les acclamations de *vive le Roi! vive MONSIEUR!* l'ont accompagnée jusqu'à son palais.

Il est impossible de décrire l'enthousiasme des habitans en voyant au milieu d'eux un frère de Louis XVI et de Louis XVIII, qui lui-même retrace d'une manière si vive leur bonté, leurs vertus et toutes leurs qualités royales.

Le soir, toute la ville a été magnifiquement illuminée. Un très-beau feu d'artifice a été tiré sur la Place-Royale; le Prince y a mis le feu lui-même. S. A. R. s'est montrée plusieurs fois sur le balcon du palais, à un peuple avide de contempler ses traits augustes et aimables. Elle a été accueillie chaque fois par des cris mille fois répétés de *vive MONSIEUR!*

Hier 13, S. A. R. a reçu toutes les autorités de la ville; Elle est ensuite montée à cheval, et a passé la revue de la garde nationale au milieu des mêmes acclamations de joie et d'amour. A six heures, Mgr. le duc d'Orléans, qui avoit appris à Nuits l'arrivée de MONSIEUR, est venu lui rendre visite, et a dîné avec S. A. R. : Mgr. le duc d'Orléans est ensuite retourné auprès de sa famille, qu'il avoit laissée à Nuits.

Aujourd'hui 14, MONSIEUR est parti de Dijon pour aller à Auxonne inspecter l'artillerie. S. A. R. est revenue coucher à Dijon.

Le même jour, Mgr. le duc d'Orléans, accompagné de Mme. la duchesse son épouse, de Mlle. d'Orléans sa sœur, et de ses enfans, est arrivé à Dijon. LL. AA. SS. logent à l'hôtel de M. Terray, préfet du département.

MONSIEUR se mettra demain en route pour se rendre à Lyon.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, j'ai beaucoup entendu parler dans ma jeunesse de la perfectibilité naturelle de l'esprit humain, et vous savez comme tout s'est perfectionné depuis vingt-cinq ans, et comme nous avons marché à grands pas vers une amélioration sensible dans l'ordre religieux, moral et politique. Les progrès que nous y avons faits sont si évidens, les mœurs y ont tellement gagné, les bonnes doctrines ont tellement prévalu et les faux systêmes ont été si rares et si mal accueillis, que les détracteurs de la perfectibilité ont été réduits au silence. Le bien qui se faisoit sous leurs yeux étoit la meilleure preuve de celui qui pouvoit se faire, et le présent étoit un gage et un garant de l'avenir. Aujourd'hui on parle moins, que je sache, de la perfectibilité indéfinie, qui, apparemment, a passé de mode; car tout est mode dans ce pays. Mais depuis quelque temps j'entends beaucoup parler des idées libérales et du progrès des lumières. Je suppose que ceux qui mettent en avant ces expressions pompeuses, savent quelle acception ils y attachent. Quant à moi, qui ne suis pas si éclairé, j'ai cherché à m'en former une idée juste, et j'ai fait, à part moi, quelques réflexions qui ne m'ont pas donné absolument le même résultat que je vois généralement adopté. Je me suis demandé d'abord si les lumières étoient pour toutes les classes, s'il étoit à désirer que les cordonniers fussent éclairés et les tailleurs savans, s'il étoit utile aux maçons et aux vignerons de savoir étudier dans les livres, et si les gens de métier en général devoient être si habiles, et il m'a semblé qu'il étoit contre l'intérêt de la société de donner à tous ces gens-là des goûts et des penchans qui ne peuvent s'accorder avec leur profession, et qui la leur feront regarder comme vile et comme méprisable. Un homme de métier, auquel vous donneriez la passion des livres, perdroit par là même son état; il y a cent à parier contre un qu'il deviendroit un fort mauvais littérateur. Ainsi le beau profit qu'il feroit. Il se dégoûteroit de son métier et échoueroit dans ses nouveaux penchans. Voilà le service que vous lui auriez rendu avec les lumières que vous lui auriez données. Croyez-vous que le peuple qui lit soit plus heureux ou meilleur que celui qui ne lit pas? Pour moi, je ne vois pas sans effroi, en passant devant une boutique, un apprenti occupé à lire. A l'inspection seule du format, je gagerois que c'est quelque mauvais roman, quelque pièce de théâtre bien immorale, quelque recueil de chansons licencieuses. Le goût de ces sortes de productions lui fait à la fois deux torts notables. Il le pervertit et il l'empêche de travailler. Vous me direz que cet apprenti peut lire de bons ouvrages, dont, comme on sait, le nombre abonde si fort. Mais je vous demanderai à mon tour quels sont les plus répandus des bons ou des mauvais, quels sont les plus recherchés. Sur cent livres qui voient le jour chaque année, il y en a à peine un d'excellent. La moitié est tout-à-fait mauvaise. Le reste est médiocre. Toutes les chances sont pour que notre apprenti tombe sur les moins bons de tous. Il laissera ce qui est sérieux, instructif et honnête, pour courir après ce qui est gai ou même grossier. Dans la comparaison entre un roman et un chef-d'œuvre, vous pensez aisément qui aura la préférence. Espérez-vous

que ces lectures le rendront plus assidu dans son attelier, plus laborieux, plus docile envers ses parens, plus probe? Hélas! si plus de lumières ne rendent pas meilleurs ceux mêmes qui ont tout le temps de lire et de choisir leurs lectures, si les trois quarts des bibliothèques sont composées de manière à pervertir l'esprit et le goût, si ceux qui ont le plus de livres, loin d'être les plus vertueux, n'en sont que plus habiles à déguiser les vices, quel sera l'effet de la lecture sur des esprits peu exercés, mal dirigés dans leurs choix, plus portés par la corruption de notre nature à saisir le mal que le bien, qui ne sentiront pas le vice d'un mauvais raisonnement, mais qui seront très-accessibles à l'influence d'un sophisme, d'une raillerie, d'un mauvais exemple, qu'ils trouveront mis à leur portée dans des livres comme il y en a tant? Les lumières qu'ils acquerront ne serviront qu'à les égarer. Que chacun reste dans son état. Que ceux-là travaillent, que la nature a faits pour travailler. Que ceux à qui leur situation permet d'acquérir des lumières, nous montrent par leur exemple qu'elles sont bonnes à quelque chose. Qu'elles les rendent plus moraux, plus religieux, plus appliqués à remplir tous les devoirs dans la société, alors nous croirons à l'efficacité de ce mobile. Mais tant que nous verrons des gens qui se croient les plus éclairés se montrer les moins attachés à la religion, aux principes des mœurs, aux régles de la société, alors nous serons fondés à croire que les progrès des lumières n'est rien moins que celui de la raison, et que ces idees libérales qu'on exalte beaucoup, pourroient bien n'être que des idées pauvres en résultat, vides de bons effets. Il y a des charlatans de plus d'une sorte. Les uns débitent leurs recettes dans les rues, les autres les étalent dans les livres. Chacun y met le plus de pompe et de jactance qu'il peut. Les procédés et le but se ressemblent assèz. En dernière analyse, examinons les faits. Depuis vingt-cinq ans que les idées libérales sont le plus invoquées, que de bouleversemens, de crimes, de folies! quelle effroyable consommation d'hommes! tous les gouvernemens ébranlés, toutes les institutions chancelantes, tous les principes méconnus, tous les liens brisés, voilà nos progrès. Quels siècles de barbarie offrent plus d'atrocités! quels temps d'ignorance ont vu plus d'excès de tout genre! Nous avons blanchi sous les lumières; elles ont tout inondé comme un torrent; mais la société en est-elle plus stable, la religion plus révérée, les mœurs plus pures, tous les devoirs mieux connus et mieux suivis? Ce sont des questions auxquelles chacun peut répondre. Mais je crains beaucoup que la masse des lumières ne nous ait donné en ce genre rien de mieux que les quinquets, que les idées libérales ne soient des formules convenues qui en imposent dans un livre, mais qui n'obligent à rien dans la pratique; que ce langage fastueux ne soit dans le fond qu'un moyen de dissimuler notre pauvreté; qu'il n'en soit de nous comme du Bas-Empire, où l'on cachoit sous de grands noms la décadence de l'Etat, où on créoit une nouvelle dignité quand on perdoit une province; que de même nous ne cherchions à nous dédommager par la pompe des mots de ce qui nous manque du côté de la réalité, et que nous n'affections d'autant plus les beaux sentimens que nous nous en éloignons davantage, à peu près comme l'égoïste est celui qui parle le plus de sa sensibilité, l'avare de sa dépense, et le fripon de sa probité.

Sur une livraison du Censeur.

Il faut que nous le confessions; nous ne lisons point la plupart des brochures qui pullulent chaque jour, grâce à la manie générale d'écrire, et à la fureur de faire parler de soi. Celles qui nous sont tombées sous la main nous ont dégoûté des autres, et quand de nombreuses occupations ne nous en feroient pas une loi, nous nous abstiendrions par inclination de parcourir cette série de pamphlets de toutes les couleurs, qui divaguent dans tous les sens, qui prêchent tous les systêmes, qui tendent à faire revivre tous les partis, et dont le moindre inconvénient est de fatiguer le lecteur honnête, d'ennuyer l'homme sage, et de choquer les esprits droits. Avec cette résolution que nous avons prise, il est probable que nous aurions ignoré l'existence du *Censeur*, si on n'avoit pris soin de nous en adresser un exemplaire, avec le désir sans doute que nous en fissions mention. Cette espèce de journal, car il paroît par souscription, est destiné, dit le titre, *à l'examen des actes et des ouvrages qui tendent à détruire ou à consolider la constitution de l'Etat.* Les auteurs étendent leur *censure* sur tout, sur les lois présentées par le Prince, sur la conduite des ministres, sur tous les actes du gouvernement. Ils se sont constitués les contrôleurs nés de tout ce qui se dit et ce qui se fait. On ne leur demandera pas de qui ils tiennent leurs pouvoirs et leur mission. Le zèle n'en a pas besoin, et ils nous répondroient sans doute que dans un moment

de danger tout citoyen est soldat, et qu'il doit être permis à tout ami de son pays d'émettre ses idées et ses vœux sur ce qu'il croit bon et utile. Nous ne voulons point attaquer ce principe. Nous ne dirons point que dans un vaisseau il faut laisser la manœuvre à ceux qui en sont chargés, et que ce seroit un désordre étrange, si, tandis que le capitaine ordonne, chacun se mêloit de commander aussi en sens contraire, et vouloit mener aussi le gouvernail à sa guise, et diriger tous les mouvemens. Il est probable que ces nouveaux pilotes ne manqueroient pas aussi de donner des bonnes raisons pour justifier leur zèle. Ils diroient qu'ils sont assez intéressés au sort du vaisseau pour avoir le droit d'énoncer leur avis; que dans le danger chacun a droit de montrer le remède, et si ces passagers ou ces matelots étoient des gens de lettres ou des avocats, habitués à manier la plume ou la parole, il n'y a pas de doute qu'ils prouveroient très-bien leur droit de *censure*; mais il n'y a pas de doute aussi qu'avec ce beau système le vaisseau n'iroit pas le mieux du monde, et qu'un équipage ainsi composé auroit peine à éviter un triste naufrage.

Je ne veux pas appliquer en tout cette comparaison aux écrivains qui dissertent à perte de vue sur les matières de gouvernement, qui contrôlent tout ce qui se fait, qui ont la bonté de crier l'un dans un sens, l'autre dans un autre, et qui accouchent périodiquement de conseils qu'on ne leur demande pas, de plaintes, de projets, de reproches dont on les dispenseroit fort bien. Cependant je cherche quelle différence il y a entre les uns et les autres, et j'avoue que je n'ai encore pu trouver ce que ces derniers pourroient dire de raisonnable en leur faveur, que

les premiers ne pussent aussi alléguer pour motiver leur zèle. Je suis même porté à croire que l'activité inquiète des uns et des autres est presque aussi funeste et aussi dangereuse sur terre que sur mer, et que le vaisseau de l'Etat, qui est bien aussi important qu'une barque, a besoin d'autant de ménagement, d'ordre, de concert et d'obéissance, et que les clameurs de tous les passagers ne peuvent qu'embarrasser la manœuvre, gêner le capitaine, effrayer l'équipage, et exposer le bâtiment à faire une fâcheuse fin.

Quoi qu'il en soit de la justesse de notre comparaison, l'esprit qui préside à la rédaction du *Censeur* n'est pas équivoque. Les auteurs professent un noble amour pour la liberté, et une profonde horreur pour le despotisme. Ils poursuivent ce dernier fléau avec un courage infatigable. Ils arborent les étendards d'une opposition persévérante. Ils dénoncent les ministres comme *suivant un système de rétrogradation, et cherchant à investir le Roi d'un pouvoir illimité.* Ils les accusent de *conspiration* contre les droits de la nation. Ils nous donnent à craindre de retomber sous *le triple despotisme des Rois, des grands et des prêtres,* et ils proclament comme des hommes probes et courageux, les écrivains qui excitent *la nation à revendiquer les droits qu'on lui raviroit injustement.* On ne sait si on se trompe quand on entend un tel langage. On se croit reporté aux beaux jours de 1792, où on parloit aussi de despotisme, et des droits de la nation, et des attentats des ministres. On se demande si rien n'a donc pu nous corriger, s'il y auroit encore des rêveurs à systêmes, des professeurs de révolutions, pour qui les leçons du passé sont perdues, et qui, s'endurcissant contre l'expérience, emportés par une ef-

frayante étourderie, cherchent encore à nous lancer avec eux sur cette mer féconde en naufrages, veulent encore, dans leur imprévoyante légèreté, essayer l'exécution de leurs chimères, et se bercent encore d'espérances, de promesses et d'illusions dont tout a servi à nous détromper. En vain on leur montre le résultat de tous leurs projets et de toutes leurs clameurs, et l'anarchie et le despotisme succédant tour à tour à leurs provocations indiscrètes et à leurs prédications imprudentes. En vain on leur dit que c'est une folie de parler tant de leurs droits à des hommes qui ne sont déjà que trop portés à les exagérer, et qu'il n'y auroit pas de mal de leur parler aussi de leurs devoirs qu'ils n'ont que trop oubliés. En vain on leur représente qu'on doit bien autant d'égards au corps politique qu'à l'individu; que le malade ne se soucie pas d'ordinaire que son médecin fasse en sa personne l'essai d'un remède, surtout quand ce remède a déjà tué beaucoup de gens, et que la société a de même quelque intérêt à proscrire des essais qui ont été si fâcheux, et à se tenir aux institutions antiques sous lesquelles elle a vécu avec honneur et tranquillité.

Toutes ces raisons blanchissent devant les magnifiques spéculations des politiques et des faiseurs de constitutions modernes. Ils voient les choses trop en grand pour s'effrayer des malheurs particuliers. Ils vous diront que ce n'est pas leur faute si la chose a si mal tourné, mais qu'on ne peut pas composer avec les principes; que la liberté est une chose sacrée; que la résistance à l'oppression est dans les droits de l'homme; que la souveraineté du peuple est inaliénable. Ils voient partout un *système de rétrogradation*, des

conspirations, des fers, des contre-révolutions, les droits du peuple violés. Ils défèrent à la nation *le triple despotisme des rois, des grands et de prêtres.* Et dans quel temps forment-ils cette plainte et élèvent-ils ce cri? quand ils ont un Prince juste, modéré, pacifique, ami de toutes les mesures de douceur, prompt à oublier le passé et à jeter un voile sur nos égaremens. Ont-ils montré leur zèle sous le despotisme dont nous sortons? Ont-ils réclamé alors contre tant d'actes iniques, arbitraires, oppresseurs? Oh! cela eût été trop dangereux. Ils ont attendu pour se plaindre des temps plus doux. Ils ont attendu un Roi honnête homme, une administration équitable; et quand l'intérêt de tous est de se rallier autour d'une autorité nécessaire, d'inspirer de la confiance envers un Prince qui fait tout pour la mériter, de rattacher à des doctrines plus saines les esprits égarés par tant de faux systêmes, de parler de l'obéissance à des hommes qui se sont habitués à ne plus connoître ce frein, de prêcher le respect pour une famille abreuvée de tant d'outrages, ils vont encore remuer imprudemment des cendres mal éteintes, réveiller de tristes souvenirs, réchauffer des théories dont nous sommes las. On diroit qu'ils craignent que nous n'ayons trop d'attachement pour le Roi, trop de respect pour son autorité, trop de confiance en ses vertus. Ils semblent mettre en opposition les lois et le Roi, comme s'il n'étoit pas utile et plus sage de les fortifier l'un par l'autre, de cimenter leur union, de réparer l'honneur des lois flétri par tant de mauvaises législations, et d'en montrer la source dans l'autorité légitime. Ils ont bonne grâce à s'élever contre le *despotisme des grands*, après que ces grands ont été abattus, pendant vingt-

cinq ans, sous le despotisme du peuple, et sous celui d'un homme du peuple; après qu'ils ont été dépouillés si long-temps de leurs titres, de leurs honneurs, et même de leurs biens; après qu'ils ont vécu dans la proscription et dans l'exil. N'est-il pas plaisant surtout d'entendre crier contre *le despotisme*, *l'ambition*, *la cupidité des prêtres?* Hélas! à peine ils sortent des horreurs de la persécution, à peine ils respirent après avoir gémi sous la tyrannie, et déjà ils excitent l'envie! Ils sont encore dans la misère, et on leur reproche de la cupidité! On ne les paie pas, et voilà qu'ils sont taxés d'ambition! On redoute jusqu'à l'ombre de leur influence et de leur crédit. Le despotisme des prêtres est vraiment à craindre! Comme ils sont puissans en effet, comme ils dominent partout! quel empire ils exercent! comme ils sont arrogans et redoutables! C'est bien mal connoître l'esprit du siècle que d'avoir l'air de craindre leur influence. On a mis bon ordre à leur despotisme, et on a eu bien soin de couper leur crédit par la racine. On les a tellement injuriés, vilipendés, flétris, qu'ils ne pourroient usurper un ascendant qui n'est plus dans nos mœurs, et je crois que ceux qui crient en ce moment contre eux, savent assez à quoi s'en tenir. Ils sont tranquilles dans le fond sur le despotisme des prêtres. Mais ce texte leur paroît propre à servir des vues secrètes qui paroissent bien petites et bien misérables. L'esprit irréligieux qui a fait la révolution n'est pas encore éteint, puisque les déclamations contre les prêtres se renouvellent, puisqu'on les accuse encore contre toute vraisemblance, puisqu'on tient contre eux le langage injurieux et amer des faiseurs du bon temps, puisqu'on les dénonce. Leur tranquillité a

l'air d'être un supplice pour leurs détracteurs. A-t-on réclamé en leur faveur lorsqu'ils étoient proscrits? A-t-on plaidé la cause de ce chef de l'Eglise traîné de prison en prison, de ces cardinaux jetés dans les cachots et envoyés en exil, de ces prélats bannis, de ces évêques expulsés de leurs siéges, de ces prêtres fidèles entassés à Pignerol, à Fenestrelle, à Compiano, en Corse, etc.? Non, ces violences n'ont point troublé le repos des philanthropes modernes. Ces amis de l'humanité n'en ont point été émus. On ne voit point qu'ils aient poussé, à cet égard, aucune plainte, fait entendre aucun cri. Je ne dirai point qu'ils sourioient au spectacle de tant de violences. J'aime à croire, pour l'honneur de leur sensibilité, qu'ils n'ont pas été acteurs dans des mesures si notoirement injustes. Mais ils s'y sont montrés au moins indifférens. Or, de quel droit ces hommes, si long-temps muets, viennent-ils régenter aujourd'hui toute la terre?

Les auteurs du *Censeur* supposent qu'*on n'a pas à se féliciter de l'esprit qu'ont fait éclater les ministres de la religion*. Qui n'a pas à s'en féliciter? ceux peut-être qui regretteroient la république et la révolution, ceux qui tiendroient encore à leurs idées de liberté et d'indépendance, ceux qui ne pourroient renoncer à l'espérance de voir renaître les beaux temps dont nous sortons, et de voir revivre ces constitutions populaires dont ils sont épris. Nos *Censeurs* n'ont pu lire, *sans un véritable scandale, les adresses de ces prélats qui ont osé donner au Prince le lâche et dangereux conseil de retenir tout le pouvoir dans ses mains, qui prêchent toujours l'obéissance au Roi, et jamais l'obéissance aux lois*. Cela est effectivement *scandaleux*. C'est une *lâcheté* et une déloyauté insigne de

vouloir qu'on soit soumis au Roi, et de ne pas parler des lois, comme s'il étoit nécessaire de les séparer l'un de l'autre, comme si les lois, qui sont muettes, n'avoient pas besoin d'un organe pour les faire respecter, comme si tant de mauvaises lois qui se sont succédées, et pour lesquelles on demandoit toujours également le respect, n'avoient pas dû suffisamment avertir à quel point on peut abuser de leur autorité, comme si ce n'étoit pas l'intérêt de tous, excepté de quelques faiseurs de systêmes, de se réunir franchement à l'autorité tutélaire, qui seule peut opérer le bien et réparer le mal que tant d'autres ont fait. Messieurs du *Censeur*, qui s'échauffoient sous leur harnois, et qui étoient en train de se fâcher, gourmandent le clergé d'un ton fort dur dans une tirade longue et amère. Ils dénoncent les *Sermons scandaleux*, car leur zèle leur fait voir partout des sujets de scandale, *les Sermons scandaleux*, dis-je, *de ces prêtres qui osent déclamer dans leurs chaires contre la disposition de la chartre qui assure une égale protection à tous les cultes, et contre celle qui déclare irrévocables les ventes des biens nationaux*. Ces Messieurs ont-ils entendu ces *Sermons scandaleux*? Oh! non. Il y a une excellente raison pour cela. C'est que de si fortes têtes ne vont pas au sermon. Des *censeurs* ont trop à faire pour aller perdre leur temps à l'église. Nous qui y allons un peu davantage, nous pouvons leur certifier qu'on leur a fait un rapport infidèle, que leurs émissaires les ont trompés, et que les prêtres n'ont point prêché contre la chartre nouvelle. Les prêtres ne déclament point dans leurs chaires; ils ne *censurent* point le gouvernement; ils laissent ces hautes fonctions à ceux qui se sont chargés de cette suprême

magistrature; ils ne s'immiscent point dans les objets politiques, et voudroient bien, en revanche, qu'on ne se mêlât pas de leurs affaires, qu'on eût la bonté de ne pas les mettre si souvent en scène, qu'on ne prétendît pas savoir mieux qu'eux ce qu'ils font dans leurs églises, qu'on ne les accusât pas d'abuser de la confession pour tourmenter les consciences. Des gens qui ne vont ni à l'église ni à confesse, qui se croiroient peut-être humiliés si on soupçonnoit qu'ils y allassent, qui ne connoissent les prêtres que par le portrait qu'en font leurs ennemis; des gens qui se sont accoutumés à les juger d'après tant de pamphlets déclamateurs, ou d'après les bulletins de la Convention et les motions des clubs, ne sont pas recevables à être crus sur leur parole. Il est clair que leur zèle les aveugle, et que leur bonne volonté les égare. Nous ne finirions point si nous voulions disséquer toute cette longue tirade dans laquelle les détracteurs des prêtres les présentent comme des complices du despotisme, et comme abusant de leur ministère. Ils reprochent au clergé d'avoir fait de coupables démarches pour obtenir l'ordonnance sur les processions, ordonnance qui les choque beaucoup, et qui est effectivement contraire aux lois révolutionnaires, aux principes de l'égalité et aux décisions philosophiques; mais ordonnance qui a du moins cet avantage qu'elle est conforme à toutes les lois de la monarchie et aux usages de tous les peuples civilisés, ce qui peut réconcilier avec elle les bons esprits.

Les auteurs du *Censeur* interpellent souvent M. Freyssinoux dans leur verte mercuriale, et lui reprochent de signaler la philosophie comme dangereuse. Là-

dessus ils lui demandent quelle est la philosophie contre laquelle il s'élève. Ils le savent bien; mais ils font les ignorans pour avoir occasion de débiter leur protocole. Ils font à M. Freyssinoux quelques complimens aigres-doux, et finissent par lui dire que son zèle est inutile, attendu *que la nation a devancé ses vœux à l'égard* du philosophisme qu'il combat, et que *ce n'étoit pas la peine d'attaquer si vivement un travers d'esprit dont on est généralement guéri*. Nous souhaiterions beaucoup que ces Messieurs fussent bien informés, mais nous craignons extrêmement qu'ils ne se soient trompés sur ce point comme sur beaucoup d'autres. Quoiqu'ils dussent connoître un peu mieux l'histoire de la philosophie que celle de la religion, qui est pour eux un pays étranger, on a lieu de croire qu'ils n'ont pas mieux vu l'esprit de l'une que celui de l'autre. C'est par excès d'indulgence que ces Messieurs supposent leur malade rétabli, comme par un autre excès ils croient l'esprit du clergé fort dangereux. Les ménagemens qu'ils ont pour les philosophes, sont en raison de leur sévérité contre les prêtres. Ils ont pour les uns des yeux de frères, et dissimulent leurs défauts avec une charité tout-à-fait édifiante; mais ils reprennent pour les autres l'office de censeur, et les jugent avec une âpreté inexorable. Ces Messieurs ont ainsi deux poids et deux balances; leur exemple seul ne feroit-il pas soupçonner que le travers d'esprit qu'ils prétendent guéri, ne l'est pas pour tout le monde, et qu'il y a encore des malades qui en sont atteints, et dont le danger est d'autant plus grand, qu'ils se ferment les yeux sur la gravité et sur les suites de leur mal?

En dernier résultat, c'est une chose bien affligeante

que l'esprit qui a dicté cette brochure. On est épouvanté de voir que cet esprit est la suite de celui qui a fait la révolution, qui a dicté tant de décrets antireligieux, qui a provoqué tant de mesures rigoureuses. Toujours des plaintes contre les prêtres, toujours de l'antipathie, de la défiance, des soupçons, des reproches contre une classe entière d'hommes respectables par leur caractère et estimables par leur conduite. On les diroit frappés de l'anathême. Quoi! tant de malheurs et de persécutions n'ont pu désarmer leurs ennemis! Depuis plus de vingt-cinq ans ils sont en butte aux outrages et aux mauvais traitemens. Tour à tour injuriés, flétris, exilés, bannis, jetés dans les cachots, traînés au supplice, mitraillés, noyés, on ne trouve pas encore qu'ils en aient éprouvé assez; voudroit-on encore leur faire recommencer ce cercle de désastres et d'outrages? On semble craindre qu'ils ne jouissent de quelque repos et de quelque considération. On répète contr'eux toutes les formules dont retentissoient les tribunes des sections. On les accuse d'ambition lorsqu'à peine ils sortent d'un état d'humiliation. On les taxe de cupidité quand ils ont à peine du pain. Il n'y a donc plus rien à espérer pour notre guérison, puisque nous héritons de l'esprit qui a perdu nos pères, puisque nous recueillons précieusement les même semences qui ont enfanté tant de désastres. Nous ne voulons pas apparemment être plus sages et plus heureux qu'ils ne l'ont été. Bénissons les ames bien intentionnées qui prennent à tâche de nous lancer de nouveau sur une mer où nous avons failli périr, et qui jettent parmi nous, avec une inconcevable légèreté, les mêmes levains d'opposition, de dénigrement, de manie anti-sacerdotale, de sys-

tême anti-ministériel, de plaintes et de récriminations, dont nous nous sommes si bien trouvés, et dont nous aurions à attendre les mêmes résultats sans la sage fermeté du Monarque, sans la lassitude de la nation, et sans le zèle et les efforts d'une foule de bons esprits pour ramener des idées plus calmes et plus saines, et pour maintenir la concorde et la paix.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. S. S. continue à remplir les places vacantes dans les différens colléges et tribunaux. Elle a nommé les prélats Pacca et Sala, protonotaires apostoliques. Elle a nommé également plusieurs camériers secrets.

— Le 21 août, Mgr. Candide-Marie Frattini, élu archevêque de Philippes et vice-gérent de Rome, a pris possession de l'abbaye de Saint-Laurent, qui lui a été conférée en commende par S. S. C'est Mgr. de Gregori, secrétaire de la congrégation du concile, qui l'a mis en possession.

— C'est le 23 août qu'ont fini les missions faites dans Rome pendant dix jours par ordre du Pape. Elles ont été terminées par le *Te Deum* et la bénédiction du saint Sacrément. S. S. y a assisté quatre fois. C'étoit un grand exemple et un puissant motif d'édification que la présence du chef de l'Eglise, de notre Souverain, de ce Pontife vénérable éprouvé par tant de malheurs. La reine d'Etrurie et le prince son fils, les cardinaux, un grand nombre de prélats et de nobles se sont portés avec empressement à ces pieuses réunions. Le concours du peuple étoit vraiment extraordinaire. Les missionnaires ont fait preuve de zèle pour annoncer la parole divine. On donnoit en même temps les exercices de la retraite pour tous ceux

qui sont employés aux travaux publics. Le P. Cadolini, barnabite, les prêchoit dans l'église de Sainte-Françoise, et les abbés Cappelloni et Anniviti remplissoient la même fonction pour les femmes dans l'église de Sainte-Marie des Miracles. Les processions et les confréries recommencent. Nous avons lieu de croire que quelques beaux esprits auront pitié de notre simplicité. En attendant, le peuple reprend avec joie ces habitudes, et les gens les plus sages trouvent que c'est une fort bonne philosophie de lui redonner ces institutions et ces usages que la piété consacre, et qui rappellent dans le cœur de l'homme et gravent dans sa mémoire des vérités que tout tend à lui faire oublier.

Paris. Au mois de juillet de l'année dernière, lorsque le Pape étoit captif à Fontainebleau, et que rien ne pouvoit encore faire présager sa prochaine délivrance, M. le comte Jules-César Ginnasi lui fit hommage d'une gravure représentant le couronnement de la sainte Vierge, d'après le tableau de Michel-Ange. Cet ami des arts ne craignit point de faire éclater son zèle et son respect par cette dédicace que l'on peut regarder comme unique. Nous ne sommes pas dans un temps où on se presse beaucoup pour honorer le malheur. Il envoya sa gravure à Fontainebleau, et en fit distribuer des exemplaires au Pape et aux cardinaux. Le cardinal Brancadoro fut chargé de l'en remercier au nom de S. S., et le fit par une lettre que M. Ginnasi conserve précieusement, et qui atteste l'estime qu'on faisoit de lui et le prix qu'on attachoit à son présent. M. Ginnasi a plusieurs de ses parens dans la prélature, et leur fidélité ne s'est jamais démentie. Sa gravure, qui est faite avec beaucoup de soin, porte la mention de la dédicace au saint Père avec la date de 1813. Cette époque rehausse le mérite d'un tel hommage. Cette gravure se vend chez Remoissenet, et au bureau du Journal.

Saint-Pol-de-Léon. Puisque les anciennes villes épiscopales font valoir leurs droits, ceux de Saint-Pol-

de-Léon peuvent bien aussi être mis dans la balance. Son siége épiscopal étoit fort ancien. Il remontoit au temps de Childebert, fils de Clovis. Le palais épiscopal a été conservé. Il avoit été désigné pour la résidence de la sénatorerie de Rennes, et il se trouve tout meublé. Il a été distribué de manière à loger l'évêque et à servir en même temps de séminaire. La cathédrale est belle et en bon état. M. de la Marche, notre dernier évêque, avoit fait construire un collége qui est également en état. Ce prélat, qui est mort à Londres, a honoré son siége par ses vertus, et a joui de l'estime des étrangers aussi bien que de ses compatriotes. Il étoit à la tête des secours que le gouvernement anglois donnoit aux prêtres françois. La partie du nord du département du Finistère réclame le rétablissement d'un siége épiscopal. Cette partie est éloignée de Quimper de vingt à vingt-cinq lieues. Les villes de Saint-Pol, de Brest, de Morlaix, les paroisses du Bas-Léon, les îles d'Ouessant, sont toutes intéressées à ce rétablissement. L'ancien évêché de Quimper étoit fort étendu par lui-même, et cette ville, placée à l'extrémité du département, n'est point, dans la saison des pluies, un centre commode pour les ecclésiastiques qui habitent la côte du nord. Les chemins ne sont pas faciles, et le langage, comme on sait, n'est pas tout-à-fait le même.

MADRID. Le tribunal de la nonciature a repris ici ses fonctions. Mgr. Gravina, nonce de S. S., reçoit fréquemment des adresses des corps ecclésiastiques pour protester de leur attachement au Saint-Siége, et de leur joie du rétablissement de l'ordre.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 19, à la distribution des drapeaux, la chaleur étoit excessive. Après la messe, et lorsque les troupes ont commencé à défiler, S. M., voyant tout son entourage découvert, dit avec une extrême bonté aux généraux et aux

officiers : « Messieurs, imitez-moi, couvrez-vous ». Cependant, toutes les fois qu'un chef de corps ou un drapeau passoit, le Monarque rendoit le salut, et tout le monde suivoit ce mouvement.

— Mme. la duchesse d'Orléans a débarqué à Châlons-sur-Saône, et est venue à petites journées à Fontainebleau, où elle est arrivée, samedi dernier, accompagnée du duc son époux. C'est là qu'elle a appris la mort de la reine sa mère.

— S. A. S. Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, accompagnée de M. le chevalier de Graves, ancien ministre de la guerre, et de Mme. la baronne de Talleyrand, s'est rendue, le 19, dans la matinée, à Fontainebleau au-devant de Mme. la duchesse d'Orléans, sa belle-fille, pour lui offrir des consolations sur la mort de la reine de Sicile.

— LL. AA. M. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans sont arrivés, le 22, à Paris, avec leurs enfans et leur suite.

— Mgr. le duc d'Angoulême et Mgr. le duc de Berry sont partis, le 20, à huit heures du matin, pour le château de Compiègne; de là Mgr. le duc de Berry se rendra directement à Strasbourg, où il attendra l'arrivée prochaine de son auguste père. Mgr. le duc d'Angoulême est de retour à Paris.

— Mgr le prince de Condé et Mgr. le duc de Bourbon sont partis, le 20, pour Chantilly, où ils se proposent de passer quelque temps. LL. AA. SS. habiteront le petit château, le grand château étant presqu'entièrement démoli. (*Voyez notre numéro XIII, du 4 juin dernier*).

VIENNE (*Autriche*), *11 septembre*. La dépouille mortelle de la feue reine des Deux-Siciles a été transportée, le 9 de ce mois, à sept heures du soir, du château de Zezendorf dans l'église paroissiale du palais; les fourriers et une partie de la cour ont accompagné le convoi. Le curé de la paroisse a fait ensuite les prières et les cérémonies ordinaires.

Hier, à sept heures du matin, le corps de cette princesse a été exposé dans l'église, sur un lit de parade, et à dix heures on a chanté le *Miserere*.

A trois heures après midi, le cœur a été porté solennellement dans la chapelle de Lorette de l'église des Augustins, et les entrailles à l'église métropolitaine dans le caveau de la cour.

La cérémonie des funérailles a commencé à cinq heures. On a transporté le corps dans l'église des Capucins, où la

cérémonie de la sépulture a été faite en présence de LL. MM. et de toute la cour : on l'a ensuite déposé dans le caveau de la famille impériale, à côté de l'immortelle Marie-Thérèse, mère de la princesse. On sait qu'elle étoit la dernière qui restât encore des filles de cette impératrice, et qu'elle avoit épousé, en 1768, le roi de Naples, Ferdinand. La fin de sa vie a été fort agitée. Cette princesse étoit tante de l'empereur régnant, ainsi que de Mme. la duchesse d'Angoulême.

La personne qui a écrit au rédacteur relativement aux *Mémoires sur l'Histoire ecclésiastique du XVIIIe. siècle*, qui a daté sa lettre d'*un hameau, près de Nancy, le* 8 *septembre*, et qui l'a signée des lettres initiales *C. D. C.*, est priée de donner son adresse. L'auteur des *Mémoires* la remercie de ses observations et de ses conseils, et c'est pour se mettre en état d'en profiter encore, qu'il voudroit nouer avec elle une correspondance qui tourneroit au profit de l'ouvrage. Déjà il a rempli, sans le savoir, le désir de M. C. D. C. relativement à la peste de Marseille, et cet article est déjà écrit. Quant aux autres points, il désire s'entendre avec un homme estimable qui paroît joindre le zèle à l'instruction. Il lui feroit part de ses doutes, et recevroit avec reconnoissance les autres avis qu'on voudroit bien lui transmettre. Il fait cette demande avec franchise, et il espère que M. C. D. C. voudra bien lever le voile qui le couvre, et achever ce qu'il a si bien commencé. Sa lettre a inspiré le désir de le connoître plus particulièrement.

AVIS.

Les Abonnés dont la souscription expire le 20 octobre, sont priés de vouloir renouveler sans délai s'ils ne veulent pas éprouver de retard. *Nous les prions en conséquence de ne pas omettre de nous faire passer en même temps une des adresses qui sert d'enveloppe à chaque numéro.* Cette attention de leur part nous évitera des recherches et des erreurs auxquelles la parité des noms, et l'indication inexacte des lieux de poste donnent lieu : il faut avoir soin d'affranchir les lettres et l'argent; sans cela, rien ne nous parvient. Le prix de la souscription est de 8 fr. pour trois mois, 14 fr. pour six mois, et 25 fr. pour un an, franc de port par la poste, pour toute la France; et pour les pays hors du royaume, 10 fr. pour trois mois, 17 fr. pour six mois, et 31 fr. pour un an. On ne reçoit d'abonnement que des 20 avril, 20 juillet, 20 octobre et 20 janvier.

ERRATA.

Au numéro XXXVI, article *Valence*, M. l'abbé La Sève, *lisez :* M. l'abbé La Devèze.

Dans le numéro précédent, *page* 300, *ligne* 16, *au lieu de* Valls, *lisez :* Valle.

Mandement de l'archevêque de Baltimore, pour la délivrance du Pape.

Les cris de joie que nous avons poussés en Europe pour le retour de l'ordre et de la paix ont retenti jusque dans le nouveau monde, et l'église d'Amérique y a répondu par des acclamations. On peut être curieux de savoir comment, à une si grande distance des lieux, et dans un pays où le protestantisme domine, on parle et on juge de ces grands événemens qui nous étonnent encore et qui nous consolent. Le Mandement de M. Carrol est d'ailleurs bien écrit, et nous avons cru faire plaisir au lecteur en lui communiquant une traduction de cette pièce, que nous avons reçue depuis peu, et où nous avons trouvé des réflexions et un langage tout-à-fait dignes d'un évêque sage autant que zélé :

« Jean, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, archevêque de Baltimore, à nos chers frères les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en N. S. J. C.

» Nos très-chers frères, pendant de longues années la sainte Eglise catholique a gémi sur les souffrances et la captivité de son chef visible, le successeur de saint Pierre, et le vicaire de N. S. J. C. sur la terre. Chaque jour, dans l'auguste sacrifice de la nouvelle alliance, nous offrions au Tout-puissant nos humbles prières pour la délivrance de son serviteur Pie VII, et pour qu'il plût à sa divine majesté de rouvrir une libre communication entre le saint Père et le peuple chrétien commis à sa sollicitude paternelle. Réunis les saints jours de

dimanche, nous répétions avec plus de ferveur encore notre humble prière; et avec la ferme confiance que la divine bonté daigneroit enfin mettre le premier pasteur dans une situation qui lui permettroit de nourrir le troupeau du pain de la doctrine, de l'instruire dans la science du salut aussi bien que de l'édifier, en continuant de donner d'éclatans exemples de patience, de résignation, de magnanimité, et d'une confiance sans bornes dans les promesses faites à cette Eglise, qui a été rachetée *par le sang du Fils de Dieu*. Néanmoins la rigueur de la captivité du chef de l'Eglise s'étoit accrue. De nouveaux obstacles ont intercepté toute correspondance entre sa Sainteté et ceux qui ont besoin d'avoir recours à lui, et d'être guidés par la sagesse de ses conseils. Des provinces, des pays entiers sont dénués de pasteurs. L'intégrité de la doctrine catholique, le maintien de la discipline ecclésiastique se voyoient exposées à la violence, aux attaques de leurs ennemis déclarés, et en danger de succomber sous les artifices de vicieux séducteurs. L'incrédulité levoit le front; déjà elle osoit prédire, elle se croyoit prête à effectuer la chute de la chaire apostolique, du siége de Pierre, et l'extinction de ces éclatantes lumières, qui, depuis la naissance du christianisme jusqu'au temps présent, ont éclairé et dirigé les sincères amis des vérités évangéliques, leur ont fait découvrir le sentier du salut, et s'attache à cette Eglise, de laquelle il a été dit que l'esprit de vérité *seroit toujours avec elle jusqu'à la consommation des siècles* (1).

» Cette assurance et les nombreuses promesses sorties de la bouche de l'infaillibilité même, furent notre soutien et notre consolation au milieu des tempêtes dont étoit assaillie la barque de saint Pierre, c'est-à-dire, la stabilité du premier épiscopat, et cette roche mystique

(1) Matth. XXVIII.

sur laquelle l'Eglise a été bâtie. Combien de fois avons-nous été témoins des orgueilleuses vanteries de l'impiété? combien de fois avons-nous entendu dire aux ennemis de l'Evangile, que le véritable Pontife, assis sur la chaire de Pierre, seroit le dernier successeur du prince des apôtres; que la foi qu'ils avoient prêchée, la foi catholique, objet de tant d'attaques, de tant de calomnies et d'amers sarcasmes, seroit enfin effacée de l'esprit des hommes? Permettez-moi néanmoins, nos très-chers frères, de me réjouir avec vous de votre fermeté et de votre inébranlable confiance dans ces paroles de Jésus-Christ à saint Pierre : *J'ai prié pour vous afin que votre foi ne défaille point. Lors donc que vous serez converti, ayez soin d'affermir vos frères* (1). L'éternelle sagesse, pour des raisons impénétrables à l'entendement humain, et peut-être pour faire éclater davantage sa divine bonté, a donné la force aux méchans pour l'accomplissement de leurs sacriléges desseins. Le fanatisme, toujours inconséquent, et l'incrédulité, sous le masque de la raison et de la philosophie, s'étoient vainement vantés que, libres de l'esclavage des lois, et soustraits au joug religieux, ils alloient délivrer le genre humain des terreurs d'une révélation prétendue, dissiper les ténèbres des préjugés et des vieilles erreurs, exposer au mépris des hommes toutes ces folles illusions, et (car c'est ainsi qu'ils osoient s'exprimer) mettre à découvert l'idolâtrie de la doctrine et du culte de l'Eglise romaine. Il étoit naturel qu'ils fussent favorisés dans ces criminelles entreprises par les passions de ceux qui vouloient s'y livrer avec impunité et sans remords. Il faut le dire, l'autorité civile s'étoit liguée avec les incrédules. Celle de l'Eglise, qui n'agit que sur les consciences, n'inspiroit plus de crainte, car la voix de la conscience n'étoit plus écoutée. Toute facilité étoit accordée pour assurer

(1) Luc, xxii.

les succès de l'irréligion, et mettre dans le jour le plus favorable ses prétendus avantages d'une supériorité de sens, de savoir, de talens et de raison. On mutiloit, on altéroit les monumens des siècles passés, on falsifioit l'histoire sacrée et profane pour avilir l'Église de Dieu, et dénaturer les vies et le sacré caractère du vicaire de Jésus-Christ. On donnoit la torture au texte des saints livres, pour y trouver des contradictions, des absurdités qui les rendissent l'objet du mépris, et dégradassent cette antique religion, la seule qui, par son témoignage uniforme et non interrompu en faveur de leur divine autorité, s'est établi un droit incontestable à notre plus haute vénération.

» Après tous ces efforts du fanatisme et de l'impiété, l'Eglise catholique attaquée si violemment a-t-elle succombé? s'est-il opéré quelque changement ou quelque variation dans sa croyance? a-t-elle accommodé sa doctrine à la politique humaine, en faisant le moindre sacrifice de l'indépendance qu'elle tient de Jésus-Christ? a-t-elle assujetti ses dogmes, son culte, aucun point essentiel de sa discipline, aux caprices, aux intérêts changeans d'une autorité mondaine? a-t-on à lui reprocher le crime de s'être soustraite à la suprématie de l'évêque de Rome, lorsqu'il a été dépouillé de ses prérogatives temporelles, arraché à son siége, traîné captif dans une contrée étrangère, dans la vaine et coupable espérance que le respect inspiré par son éminent caractère seroit étouffé sous les humiliations dont l'abreuveroient ses oppresseurs? Le contraire n'est-il point arrivé, et la vénération pour sa personne ne s'en est-elle point accrue? Au moyen de la grâce de Dieu et de l'influence du divin Esprit, les fidèles disciples du Sauveur n'ont cessé de reconnoître le saint Père pour le premier et le chef des pasteurs, non à cause de l'éclat qui, autrefois, environnoit ses sublimes fonctions, mais parce que le fils de Dieu l'a investi comme successeur de saint Pierre d'une suprématie d'honneur et de juridiction sur toute l'Eglise. Non, en

aucun des points doctrinaux il n'a été fait de concession ni au pouvoir humain, ni à la terreur dont il s'étoit armé. Ni les insultes, ni l'oppression, l'injustice, la spoliation ou les menaces, ni les rigueurs de la captivité ou les promesses n'ont eu de pouvoir sur le fidèle vicaire de Jésus-Christ, ou sur son vénérable prédécesseur. Peut-être que depuis la première et étonnante propagation du christianisme, et ses rapides progrès dans tous les pays du monde connu, depuis les temps apostoliques aucune époque n'a offert rien de si éclatant, rien de plus propre à ranimer la foi chancelante, à raffermir le chrétien timide, et à confirmer tous les hommes dans une ferme croyance, et dans une confiance sans bornes aux promesses du Sauveur.

» Les souvenirs des temps anciens pouvoient faire prévoir l'heureuse issue de cette lutte entre la foi et l'irréligion, entre la vertu et l'impiété, quoiqu'elle fût enveloppée d'incertitude, et qu'on ne pût deviner la manière dont cette œuvre s'accompliroit. La fureur et la haine aveugle dont étoient enflammés les ennemis de l'Evangile, leur faisoient renouveler les scènes sanglantes des premiers âges chrétiens. De vénérables évêques, les prêtres du sanctuaire, les ministres des autels, des vierges chrétiennes, étoient arrachés à leurs saintes retraites et à la prière; des serviteurs de Dieu de tous les états et de toutes les conditions confessoient la foi au péril de leur vie; et si partout les scènes ne furent pas également sanglantes, et les meurtres aussi nombreux, il n'est guère de contrées catholiques qui n'aient plus ou moins vu bannir ou disperser leurs plus respectables pasteurs, dévaster leurs églises, confisquer les biens qui en faisoient la dotation, en un mot exécuter, sous toutes sortes de formes, ce que peut la scélératesse sur les victimes de la persécution. Néanmoins au milieu de tant de calamités, le fidèle, animé de la foi, fut consolé par l'espérance que le sang de tant de martyrs deviendroit une semence de chrétiens, et qu'en récompense de l'héroïque sacrifice qu'ils ont fait de leur

pays, de leur fortune et de leur vie « *le Seigneur augmenteroit tous les jours le nombre de ceux qui doivent être sauvés* ». En souffrant et en mourant, ces illustres victimes de leur devoir, ces courageux champions de la foi offroient leurs prières ferventes pour la restauration de la *cité de Dieu*, c'est-à-dire, de l'Eglise catholique, par l'immutabilité de la foi, et le maintien du gouvernement de l'Eglise sous la suprématie de l'évêque de Rome.

» Voyant donc dans les événemens dont nous avons été témoins, la confirmation manifeste des promesses que Jésus-Christ a faites de protéger éternellement son Eglise, et l'accomplissement de ses prédictions, seroit-ce en nous une présomption téméraire d'entretenir la consolante espérance, que nos frères d'une autre communion, frappés comme nous le sommes de l'éclatante faveur du ciel dans le maintien de la chaire apostolique, seront portés à examiner avec attention les causes, les progrès et les conséquences de leur séparation de cette antique société chrétienne qui, encore aujourd'hui, comme cela vient de se manifester, jouit par droit d'héritage des bénédictions promises par son divin fondateur, c'est-à-dire, de l'unité dans la foi et dans le gouvernement spirituel, de la succession apostolique, d'une visibilité qui n'a jamais été obscurcie; que par conséquent il est clair que cette église est revêtue de tous les caractères qui distinguent l'Eglise véritable, de laquelle on ne peut se séparer sans tomber dans le schisme. Puisse la pacification de l'Europe être aussi dans les desseins de la Providence, l'heureuse période où le pasteur céleste doit ramener au bercail les *brebis qui ne sont point de sa bergerie, afin qu'elles écoutent sa voix, et qu'il n'y ait plus qu'un troupeau et un pasteur* (1).

» Nos chers frères, nous avons passé des jours et des ans de peine et d'anxiété; car quoique nous n'ayons point perdu de vue la promesse de *celui* qui a dit que son

---

(1) Jean, III, 16.

Eglise étoit bâtie sur la pierre, et que les portes de l'enfer ne prévaudroient pas contre elle, néanmoins nous ne connoissions pas le terme qu'il avoit marqué pour notre châtiment, ni celui où il daigneroit nous faire miséricorde. Ce terme est arrivé, et nous sommes obligés par devoir et par sentiment à le célébrer par des actions de grâces et les accens de la prière. Je vous ai rassemblés aujourd'hui pour acquitter ce devoir sacré. O nos chers frères! puissent ces témoignages signalés de la bonté du Seigneur faire sur vous une impression durable! puissent les événemens admirables, que la main de Dieu a dirigés, rester profondément gravés dans votre mémoire. Car *ce jour est celui que le Seigneur a fait. Qu'il soit pour nous un jour de joie et de sainte jubilation.*

A ces causes, nos très-chers frères, en vous engageant à réfléchir profondément sur la sagesse des voies de la Providence, dans les moyens qu'elle a employés pour donner, conserver et assurer la perpétuité à son Eglise, et pour maintenir, malgré toute opposition mondaine, le siége apostolique de saint Pierre, il nous a paru convenable et nécessaire en signe d'union, avec tout le monde chrétien, de manifester par un acte public et solennel, notre intention de célébrer l'heureux rétablissement de sa Sainteté Pie VII dans les prérogatives de sa haute dignité, ainsi que dans le gouvernement de l'administration de l'Eglise catholique. C'est pourquoi, dimanche, 1er. juillet, immédiatement après la célébration des saints mystères, il sera, dans l'église de Saint-Pierre de Baltimore, chanté en actions de grâces un *Te Deum* solennel, suivi de la bénédiction du très-saint Sacrement. Dans les autres églises de cette ville et du diocèse, le présent Mandement sera lu le dimanche qui suivra sa réception, et le *Te Deum* sera pareillement chanté ou psalmodié avec la piété convenable. Nos vénérables frères les pasteurs des congrégations respectives, sont chargés de l'exécution des présentes dispositions. Que le père Tout-puissant et l'auteur de tout bien multiplie ses grâces

et ses bénédictions sur l'Eglise universelle, et spécialement sur cette petite partie du troupeau de Jésus-Christ, établi dans ces Etats-Unis. Ainsi soit-il.

Baltimore, 11 juillet 1814.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. a daigné accorder à Mgr. Guerrieri, archevêque d'Athènes, la coadjutorerie, avec la future succession, de la charge de secrétaire d'Etat de la sacrée congrégation consistoriale, dont est actuellement pourvu Mgr. Negroni.

— La charge de promoteur de la foi a été donnée à M. l'avocat Cavalli.

— Lundi dernier, 29 août, pour la première fois depuis cinq ans, il a été tenu chapelle papale dans le palais Quirinal, pour l'anniversaire de N. S. P. le Pape Pie VI de sainte et glorieuse mémoire. Le même jour, le service a été célébré dans la Basilique du Vatican.

— Mgr. le cardinal Galeffi, secrétaire des *placets* et *requêtes*, a pris possession, dimanche 28 août, de la protectorerie de la vénérable archi-confrérie de Notre-Dame *del Carmine*.

— Le jour de saint Augustin, vers midi et demi, S. S. s'est rendue au monastère de Sainte-Lucie *in Selci* de l'ordre de Saint-Augustin, où il fut reçu par le marquis del Dragô, député du monastère, et par M. Mattia Fortunati, confesseur ordinaire du couvent. S. S. y célébra le saint sacrifice de la messe au grand autel; après avoir entendu celle de Mgr. Gallerati, son chapelain, elle daigna admettre toute la communauté à l'honneur de lui baiser les pieds, et d'après la demande des religieuses, rétablit la clôture. En retournant à son palais, le saint Père visita l'église de Saint-Laurent, *in Panepérna*, et étant entré dans le monastère, il admit également à lui

baiser les pieds, les religieuses, et d'autres personnes distinguées qui s'y trouvoient.

— Le dimanche 28 août, à la demande d'un personnage considérable de la nation françoise, il fut célébré, dans l'église de Saint-Louis, une grand'messe, et chanté un *Te Deum* en actions de grâces de l'heureuse restauration de S. M. Louis XVIII sur le trône de France. Rien ne fut négligé pour donner à cette auguste cérémonie la solennité et la magnificence convenables. Cette superbe église, élégamment décorée et illuminée richement, offroit aux nombreux spectateurs un coup d'œil délicieux. La musique à grand orchestre, de la composition du célèbre maître Cavi, fut d'une exécution parfaite. Parmi les assistans on distinguoit le roi Charles IV et son épouse, la reine d'Etrurie et son fils; S. Exc. Mgr. Cortois de Pressigny, ambassadeur de France; Mgr. Salamon, évêque d'Ortosia; Mgr. l'évêque de Pergame; M. Lethier, directeur de l'académie de France, et ses élèves.

PARIS. L'ordination dernière a été faite, à Issy, près Paris, dans la chapelle de Lorette, *Maison de la Solitude*, ou du Noviciat de la Congrégation de Saint-Sulpice. Il y a eu quatre prêtres pour le diocèse de Troyes, un pour celui de Bordeaux, et un pour celui d'Orléans. Cette ordination a été faite par Mgr. l'évêque de Troyes, et non par Mgr. l'évêque de Clermont, comme l'a prétendu un journal politique.

— Un des premiers soins de S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans et de S. A. R. Mme. la duchesse son épouse, en arrivant dans leur palais, a été d'y faire établir une chapelle, en attendant qu'on pût y en construire une. M. le curé de Saint-Roch a été invité par LL. AA. à venir choisir le local le plus convenable pour cette chapelle provisoire. Elle a été établie dans la salle du ci-devant Tribunat, et de suite bénie par M. le curé avec les cérémonies ordinaires. Il y a célébré la messe, à laquelle

ont assisté S. A. R. Mme. la duchesse, et la princesse sa belle-sœur.

AMIENS. On a vu ici avec plaisir que Mgr. l'évêque vient d'ouvrir un pensionnat ecclésiastique dans la belle et vaste abbaye de Saint-Acheul, située à un quart de lieue de la ville. Il se propose, dit-on, de confier cet établissement à une réunion d'ecclésiastiques, dont il a déjà éprouvé le zèle et les talens dans la carrière de l'éducation. On s'occupe actuellement de faire au local les dispositions nécessaires. On espère qu'il sera bientôt en état de recevoir les élèves, et que les études pourront y commencer le 17 d'octobre prochain.

VIENNE. Suivant ce qu'on mande de cette ville, le bruit court que le souverain Pontife doit mettre sous les yeux des députés du congrès un plan d'organisation pour l'église d'Allemagne.

Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique pendant le 18e. siècle.

SECONDE ÉDITION.

Il est peu d'époques qui offrent à l'historien, et surtout à l'historien ecclésiastique, une matière plus abondante que le siècle qui vient de finir. Les événemens s'y pressent, les combats s'y succèdent avec rapidité, les orages y sont vifs et fréquens. L'Eglise, encore aux prises avec un ennemi ouvert ou caché, en voit s'élever un plus déclaré, plus puissant et plus terrible. Des attaques, inconnues dans les âges précédens, éclatent de toutes parts, et sont suivies avec ardeur et opiniâtreté. Ce n'est plus, comme autrefois, l'un ou l'autre des dogmes religieux qui est contesté ou altéré, c'est toute la doctrine du christianisme qui est méconnue, c'est le corps entier de la révélation qui est ébranlé; et cette nouvelle espèce de guerre, plus dangereuse sans comparaison que toutes celles qui ont précédé, réunit aux artifices et aux moyens des sectaires anciens, des moyens plus puissans encore, l'audace, la force ouverte, la terreur, les prisons, les

échafauds, et tout ce déluge de calamités où nous avons vu la Religion et l'Etat presque engloutis dans un commun naufrage.

Les *Mémoires* que nous annonçons offrent d'autant plus d'intérêt, que les faits qu'ils retracent sont plus récens. On aime à se rappeler des événemens auxquels nous touchons encore, pour ainsi dire. On est bien aise de voir comment ils se lient avec ce qui se passe sous nos yeux. Témoins des effets, nous sommes curieux d'en découvrir les causes, et de suivre la chaîne qui doit nous conduire jusqu'au point où nous nous trouvons. On se plaît à entendre parler de personnages dont les noms sont cités souvent dans les conversations, ou dont les écrits garnissent toutes les bibliothèques. On se retrouve dans un monde avec lequel on est déjà, en quelque sorte, familiarisé, et l'on est avide de connoître à fond des hommes dont la renommée nous a transmis les travaux, d'en apprécier le mérite, et de s'assurer s'ils ont été heureux ou préjudiciables pour la société.

Cependant, par une singularité qui a déjà été remarquée, l'histoire de l'Eglise, dans ces derniers temps, est peu connue, soit que cela tienne à un peu d'insouciance, soit qu'il faille en attribuer la cause à la difficulté de se procurer des notions certaines sur des faits épars dans une foule de livres, sans liaison entr'eux, et présentés le plus souvent d'une manière incomplète et partiale. C'est ce qui est arrivé principalement pour l'Histoire ecclésiastique du XVIIIe. siècle. Les événemens de cette époque n'avoient point été jusqu'ici réunis en corps. Ils étoient dispersés dans des mémoires, des brochures, des journaux, des recueils de toute espèce. Il falloit compulser ces écrits divers, comparer les récits, les éclairer l'un par l'autre, et tirer la vérité du milieu des nuages dont on s'efforçoit fréquemment de la couvrir. Il falloit présenter un ensemble, un ordre, une liaison, qui fissent un tout de ces parties hétérogènes, qui offrissent au lecteur de la suite et de l'intérêt, et qui fixassent ses idées sur les hommes, sur leurs ouvrages et sur les faits.

C'est ce qu'a entrepris l'auteur des *Mémoires* que nous annonçons. Il a rassemblé à grands frais, et avec soin pendant plusieurs années, les matériaux de son travail. Outre les grandes collections qui entroient naturellement dans ses recherches, il a consulté une foule d'écrits de circonstance, de brochures, de pamphlets, qui pouvoient jeter du jour sur l'époque qu'il

avoit à parcourir. La liste seule de ces écrits étonneroit peut-être ceux qui ne voient que le résultat, et qui ne considèrent pas par quels moyens et quels efforts on y est parvenu. L'auteur ne met assurément pas de jactance à proclamer ses recherches, et ne prétend pas exagérer le mérite de son travail. Il veut seulement qu'on soit bien convaincu qu'il n'a point épargné ses peines pour bien démêler la vérité, pour ne rien laisser passer d'important, et pour mettre dans ses récits toute l'exactitude et l'impartialité désirables.

Son ouvrage parut, en 1806, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe. siècle*. Les journaux du temps en rendirent un compte généralement favorable. Le *Journal des Débats* (alors *de l'Empire*) en fit l'éloge dans sa feuille du 1er. novembre 1806. La *Gazette de France* n'en parla pas moins avantageusement, et il n'y eut pas jusqu'au *Courrier des Spectacles* où l'on daigna faire mention d'une production si grave, et où on en loua l'esprit et les principes. Le *Mercure de France* lui consacra également un article dans son numéro du 24 mai 1806. Il loua les recherches, le style et les connoissances de l'historien. Cet ouvrage fut accueilli avec empressement : il est épuisé depuis long-temps. L'on en demandoit la réimpression, mais la censure impériale s'y opposa.

Cet accueil n'a cependant pas aveuglé l'auteur sur les imperfections de son travail. Il avoit senti le premier qu'un des plus grands défauts de la première édition étoit de se borner presque à la France, et de ne point assez parler des églises étrangères. Il a fait, à cet égard, de nouvelles recherches, il a reçu des communications importantes, il a consulté des hommes instruits, il a revu son ouvrage avec un soin particulier, et il se flatte de l'avoir rendu un peu moins indigne des suffrages du lecteur éclairé. Sans en changer le plan, il y a fait des additions considérables qui méritent d'être détaillées.

D'abord il entre en matière par un tableau de l'état de la Religion et de l'Eglise au commencement du XVIIIe. siècle. Ce tableau ne ressemble plus à l'esquisse courte et rapide qu'offroit la première édition. Il pourroit former à lui seul un ouvrage. Il est divisé en trois parties, dont la première traite de l'état de la Religion en général à la fin du XVIIe. siècle; la seconde donne la situation de l'Eglise dans les différentes parties de la chrétienté, et la troisième, la seule qui ne soit pas changée,

rappelle des détails sur quelques faits de l'histoire ecclésiastique du XVII[e]. siècle, nécessaires pour bien entendre l'histoire du XVIII[e]. La deuxième partie est entièrement neuve. Elle fait connoître entr'autres le siècle de Louis XIV sous les rapports religieux. Elle parcourt les différens Etats de l'Europe, et même les missions dans les trois parties du monde. Ce nouveau travail paroît fait pour exciter l'attention et la curiosité, et on espère qu'il sera goûté du public.

Le corps des *Mémoires* a subi aussi des augmentations importantes. La partie qui traite des livres philosophiques a été entr'autres fort étendue. On a cherché à montrer l'esprit qui a dicté ces ouvrages, à suivre ses progrès, à exposer ses résultats. On s'est arrêté sur les principaux écrivains de cette école, et on a remarqué leur caractère particulier, et l'influence qu'ils ont eue sur leur siècle. L'histoire des livres philosophiques se lie avec l'histoire de la religion par des points de contact qu'il étoit nécessaire de faire sentir. Elle forme à elle seule une portion notable de l'histoire de l'Eglise pendant la dernière moitié du XVIII[e]. siècle. Elle a préludé à d'épouvantables catastrophes. Ce travail rentroit donc de lui-même dans le plan de ces *Mémoires*, et on a cru que le lecteur verroit avec plaisir de plus grands détails sur une espèce de guerre, plus terrible dans ses procédés et plus dangereuse dans ses résultats que celle que les Ariens ou les réformateurs du XVI[e]. siècle firent autrefois à l'Eglise.

Une addition non moins digne d'intérêt, est le récit des événemens qui se sont passés dans ces huit dernières années. La première édition des *Mémoires* n'alloit que jusqu'en 1805; encore les cinq premières années du XIX[e]. siècle n'étoient-elles traitées que d'une manière fort imparfaite. L'état de gêne où l'on étoit alors, n'avoit pas permis à l'auteur de tout dire. Il avoit été forcé de supprimer des particularités importantes ou des développemens précieux, et n'avoit pu soulever qu'une très-petite partie du voile qui couvroit les maux de l'Eglise. Rentré aujourd'hui dans tous ses droits comme historien, libre de faire entendre la vérité, il rectifiera les erreurs, et remplira les lacunes qu'il avoit été obligé de laisser. Il jugera mieux des événemens sur lesquels la suite nous a éclairés. Il mettra les hommes et les faits sous leur véritable jour, et il ne sera plus tenu qu'aux égards que prescrit la modération, et à la juste mesure avec laquelle il convient de parler de personnages récens. L'auteur est porté par inclination autant que

par devoir à observer dans ses écrits et dans ses jugemens cette sage réserve qui n'ôte rien des droits de la vérité, et qui captive la confiance du lecteur.

Depuis la première édition, les plus graves événemens ont eu lieu. De nouveaux orages sont venus assaillir l'Eglise, et la barque de Pierre a été battue par les vents et les flots. L'auteur racontera cette dernière persécution, qui se distingue des autres par un caractère particulier. Il suivra, dans ses souffrances et dans ses exils, ce généreux Pontife, à qui il a été donné aussi de vaincre par la patience. Il dira le deuil de l'Eglise, la dispersion de ses membres, l'emprisonnement de ceux-ci, le bannissement de ceux-là, l'artifice et les violences employées pour ébranler et réduire les pasteurs, et toutes les traverses suscitées à la religion par le génie de la violence, de la tyrannie et de l'impiété. L'histoire *du prétendu concile*, tenu à Paris en 1811, y occupera aussi sa place. L'auteur a rassemblé, à cet égard, le plus de notions qu'il lui a été possible. Outre les pièces et les matériaux qu'il s'est procurés, il a interrogé plusieurs personnes qui avoient été à portée de suivre les événemens, et d'en observer les ressorts secrets. Il espère ne rien mettre que d'exact et d'authentique. Il conduira ses *Mémoires* jusqu'à l'époque même où nous nous trouvons, et les terminera par les deux grands événemens dont l'Eglise et la France se réjouissent également, le retour d'une royale famille dans l'héritage de ses pères, et la rentrée du souverain Pontife dans sa capitale. Ce double spectacle consolera le lecteur accablé du récit de tant de maux; c'est une tâche agréable pour l'historien qui a été obligé d'arrêter ses regards sur tant de scènes déplorables, d'avoir à reposer son esprit sur des images plus riantes, et de clorre son travail par ce nouveau triomphe des principes de la religion et de la société sur les systèmes désorganisateurs qui tendoient à la ruine de l'une et de l'autre. Nous sommes persuadés que cette partie des *Mémoires* excitera vivement la curiosité, à raison de l'importance du sujet, et de l'intérêt général qu'inspirent les victimes de la dernière persécution.

Enfin il est un dernier travail qui complète ces *Mémoires*. C'est une liste chronologique des écrivains du XVIIIe. siècle, considérés principalement sous le rapport religieux, soit qu'ils aient appartenu au catholicisme ou aux autres communions chrétiennes, soit qu'ils aient été favorables ou contraires à la révélation. Cette liste est une espèce de supplément aux

Mémoires. Elle fait connoître les hommes et les faits qui n'auroient pu trouver place dans le corps de l'ouvrage. Elle étoit d'autant plus nécessaire, que dans la plupart des dictionnaires historiques qui ont été publiés jusqu'ici, la partie ecclésiastique est traitée avec beaucoup de négligence et d'inexactitude. Leurs auteurs, étrangers presque tous à la religion, parlent souvent de ce qui la concerne avec légèreté, ignorance, préoccupation, quelquefois même quelque chose de pis. On espère qu'on n'aura point à reprendre ces défauts dans un ouvrage fait dans un autre esprit. L'auteur peindra les personnages les plus célèbres de cette époque, et passera en revue les écrivains de toutes les classes, les controversistes, les moralistes, les orateurs, les historiens, tous ceux enfin, dont les productions se rattachent à la religion par quelque endroit, ceux par conséquent qui l'ont combattue. La liste, malheureusement trop nombreuse de ces derniers, ne sera pas une des parties les moins piquantes de ces *Mémoires*. C'est un travail entièrement neuf, et qui présentera Voltaire, Diderot, Rousseau, et autres écrivains de cette école, sous un jour sous lequel on ne les considère pas assez.

Telle est la distribution de ces nouveaux *Mémoires*. Telles sont les augmentations qu'on y a faites. On voit par là combien cette deuxième édition l'emportera sur la première. Si celle-ci a été accueillie avec indulgence, on a droit d'espérer pour la seconde une réception plus favorable encore. C'est moins, on peut le dire, c'est moins une deuxième édition qu'un nouvel ouvrage. Les parties anciennes ont été refaites. Les additions sont très-nombreuses. Aussi au lieu de deux volumes qui composoient la première édition, celle-ci en contiendra quatre, de près de 600 pages chacun, et l'on ose croire qu'elle sera plus intéressante, plus exacte, plus complète, plus digne enfin de l'attention du public et de l'approbation des amis de la religion. L'auteur a profité de quelques observations qui lui ont été faites. Il a reçu tous les conseils, il s'est aidé de toutes les lumières, et il n'a rien négligé pour rendre son ouvrage utile à l'Eglise. C'étoit là le but de ses travaux. On jugera s'il a su l'atteindre.

Beaucoup de lecteurs s'étoient plaints que la première édition n'eût pas de table des matières. Ils n'auront pas le même reproche à faire à celle-ci. Une table des matières, ample et soignée, clorra le dernier volume. On a désiré aussi que chaque page portât en titre le nom de l'année, afin qu'à l'ou-

verture du livre on vit tout d'un coup à quelle époque on étoit. Pour répondre à ce désir, chaque page portera en tête le nom de l'année.

Cet ouvrage, maintenant sous presse, chez Adrien Le Clere, imprimeur de N. S. P. le Pape, quai des Augustins, nº. 35, paroîtra à la fin de février prochain; il formera 4 gros volumes in-8º., en beaux caractères et très-beau papier d'Auvergne. Le prix sera de 25 fr. broché, pris à Paris.

Les personnes qui, en se faisant inscrire, s'engageroient, dès à présent, à prendre un exemplaire de ces *Mémoires*, et à le payer aussitôt qu'il sera mis en vente, obtiendront un rabais de 3 fr.

Celles qui se feroient inscrire pour douze exemplaires à la fois, pour les payer comme ci-dessus, obtiendront également un rabais de 3 fr., et en sus un treizième *gratis*.

Celles qui se feroient inscrire pour vingt-quatre à la fois, en souscrivant aux mêmes conditions, obtiendront un rabais de 4 fr. par exemplaire, et deux en sus.

Celles enfin qui s'obligeront pour quarante-huit à la fois, obtiendront aussi un rabais; mais il sera de 5 fr. par exemplaire, et en sus quatre exemplaires.

Pour jouir de ces avantages, il faut se faire inscrire. Ces conditions n'auront lieu que pendant la durée des mois d'octobre et novembre; ce terme est de rigueur : une fois expiré, il ne sera plus fait aucune déduction, et l'ouvrage sera rigoureusement de 25 fr. On obtiendra 10 pour 100 en sus de tous ces rabais, en payant comptant les demandes qui pourroient nous être faites dans le délai ci-dessus prescrit : pour jouir de ces avantages, il faudra s'adresser directement à nous, et non par aucun intermédiaire.

Il faut avoir soin d'affranchir les lettres et l'argent.

Les frais d'emballage et le port seront à la charge des demandeurs.

AVIS.

Les Abonnés dont la souscription expire le 20 octobre, sont priés de vouloir renouveler sans délai s'ils ne veulent pas éprouver de retard. *Nous les prions en conséquence de ne pas omettre de nous faire passer en même temps une des adresses qui sert d'enveloppe à chaque numéro.* Cette attention de leur part nous évitera des recherches et des erreurs auxquelles la parité des noms, et l'indication inexacte des lieux de poste donnent lieu : il faut avoir soin d'affranchir les lettres et l'argent; sans cela, rien ne nous parvient. Le prix de la souscription est de 8 fr. pour trois mois, 14 fr. pour six mois, et 25 fr. pour un an, franc de port par la poste, pour toute la France; et pour les pays hors du royaume, 10 fr. pour trois mois, 17 fr. pour six mois, et 31 fr. pour un an. On ne reçoit d'abonnement que des 20 avril, 20 juillet, 20 octobre et 20 janvier.

Traité sur l'époque de la fin du monde, et sur les circonstances qui l'accompagneront; par un solitaire.

Appropinquavit finis noster, completi sunt dies nostri, quia venit finis noster.
Thren. iv, 18.

Voici encore un ouvrage sur la fin du monde, dans lequel, comme dans bien d'autres de ce genre, on essaie de pénétrer ce qui est impénétrable, et dont l'auteur pourra bien avoir le sort de ceux qui ont déjà couru la même carrière. Comme eux, il aura fait de vains efforts pour déchirer le voile qui couvre le secret de la Providence; et comme eux, abusé par ses idées particulières, il aura cru voir des preuves solides, là où des lecteurs désintéressés ne verront peut-être que des conjectures peu vraisemblables, pour ne pas dire très-frivoles.

Ce n'est pas que l'auteur de ce *Traité* ait eu la folle pensée de vouloir fixer d'une manière précise l'époque de la fin des temps; mais il a conçu le dessein de la déterminer par approximation, et de nous persuader que le monde devoit durer environ six mille ans : en sorte que, suivant ses calculs, le monde présent, dans deux siècles à peu près, ne seroit plus.

Pour peu qu'on veuille examiner son système, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il a bâti sur le sable, et non sur la pierre ferme; qu'il ne s'appuie que sur des traditions suspectes, des autorités peu décisives, des interprétations arbitraires ou forcées des livres saints.

C'étoit bien une tradition célèbre chez les Juifs, que le monde devoit durer six mille ans, savoir : deux mille avant la loi, deux mille sous la loi, et deux mille sous le Messie. Quelques-uns faisoient remonter cette tradition au prophète Elie, d'autres l'attribuoient à un rabin qui portoit le nom de co-prophète ; mais dans la réalité sur quoi étoit-elle fondée ? où sont les monumens qui puissent lui donner du crédit et de l'autorité ? Ne faut-il pas y voir une de ces opinions qui, une fois émises d'après quelque conjecture assez légère, ou quelque interprétation toute gratuite des divines Écritures, se répandent et sont adoptées sans examen : on peut sans scrupule, je crois, la ranger parmi ces fables rabiniques dont le Talmud est rempli.

Il est vrai qu'on la trouve consignée dans un monument respectable de l'antiquité chrétienne, dans l'Epître de saint Barnabé ; mais si tous les savans s'accordent à la regarder comme une œuvre précieuse des temps apostoliques, tous ne s'accordent pas à l'attribuer à l'apôtre dont elle porte le nom. Parmi ceux qui en contestent l'authenticité, se trouve Tillemont, et ses raisons valent la peine d'être discutées. Notre auteur s'est donc appuyé sur cette Epître avec trop de confiance : il n'auroit pas dû la citer sans observer en même temps que son authenticité est douteuse ; observation qui suffit seule, je ne dirai pas pour en détruire, mais pour en affoiblir beaucoup l'autorité.

On ne doit pas le dissimuler ; parmi les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles, plusieurs ont pensé que chacun des six jours de la création représentoit un période de mille ans, et que le repos du

septième étoit l'image du repos éternel que Dieu réserve à ses élus à la fin des temps, d'où ils concluoient que la durée du monde étoit bornée à six mille ans. Mais il est permis ici de faire usage d'une critique éclairée sans être téméraire, et c'est le cas d'appliquer la sage maxime de l'Apôtre : *Examiner tout pour ne retenir que ce qui est bon.* Sur quoi se fondoient ces anciens écrivains pour voir dans les six jours de la création la figure de six millénaires? Ils se fondoient uniquement sur le passage suivant de la seconde Epître de l'apôtre saint Pierre : *Unum vero hoc non lateat vos carissimi quia unus Dies apud Dominum sicut mille anni et mille anni sicut Dies unus* (1). « Il y a une chose que vous ne devez pas ignorer, mes bien-aimés, qui est, qu'aux yeux du Seigneur un jour est comme mille ans, et mille ans comme un jour ». L'auteur du *Traité* insiste beaucoup sur ces paroles, et semble les croire décisives : cependant si l'on fait attention au but, au raisonnement de l'Apôtre, on verra combien cette explication est chimérique. En effet, des novateurs osoient accuser Jésus-Christ d'infidélité à ses promesses, alléguant que toutes choses arrivoient suivant leur cours ordinaire, et que rien ne faisoit présager ce second et glorieux avénement qu'il avoit annoncé. Que fait l'Apôtre pour rassurer les fidèles contre ces perfides insinuations? Il leur dit que Dieu saura bien accomplir sa promesse au jour marqué; que s'il diffère son avénement, c'est pour donner aux hommes le temps de sortir des voies de l'erreur et du vice : qu'au reste

---

(1) Chap. III, ✝. 8.

il n'en est pas de celui qui vit dans l'éternité comme des hommes ; que rien n'est ni long ni court à ses yeux, et que devant lui *un jour est comme mille ans, et mille ans sont comme un jour.* C'est dans le même sens que le Psalmiste avoit dit avec plus d'énergie encore : *Mille ans sont devant Dieu comme le jour d'hier, qui n'est plus.* Certes, il est bien permis de croire que l'Apôtre ne faisoit pas plus que le Prophète allusion aux six jours de la création.

C'est pourtant sur ce fragile appui que portent les conjectures que l'auteur a tirées du nombre septénaire qui se trouve assez souvent dans les livres de l'ancien et du nouveau Testament. Voici comme il a cru pouvoir raisonner, pag. 112 : « Considérons et pesons attentivement ce que nous dit l'Evangile : *Après six jours,* Jésus prit avec lui Pierre, Jacques et Jean son frère, et il les mena avec lui à l'écart, sur une montagne élevée, et là il se transfigura devant eux.... Quel peut avoir été le dessein du Saint-Esprit lorsqu'il a inspiré au saint Evangéliste ces paroles : *Après six jours.* Il paroît que par là il a voulu nous faire connoître que comme ce fut après *six jours* que notre divin Sauveur voulut se transfigurer en présence de ses trois apôtres, de même ce sera *après six mille ans,* qui ne sont devant lui que *comme six jours,* qu'il se transfigurera à la face de l'univers ». Cette explication allégorique appartient à saint Hilaire. Calmet la cite dans sa *Dissertation sur l'Antechrist ;* elle ne porte que sur le passage déjà cité de saint Pierre. Or, nous l'avons vu, rien de plus ruineux qu'un tel fondement. L'auteur demande d'où vient que l'Evangéliste marque cette circonstance, *après six jours ;* mais on peut en donner une raison assez naturelle,

et qui n'a rien de commun avec celle qu'il a imaginée. On voit par saint Matthieu (1), que Jésus-Christ, après avoir parlé de la gloire future du Fils de l'Homme au jour qu'il apparoîtra aux nations assemblées, environné de toute la milice céleste, annonce à ses disciples que quelques-uns d'entr'eux ne mourront pas qu'ils n'aient vu quelques rayons de cette gloire : or, il ne différa pas long-temps l'exécution de cette promesse, et voilà ce que l'Evangéliste nous apprend, en nous disant que ce fut *six jours après* l'avoir faite, qu'il se transfigura en présence de trois de ses disciples. Pourquoi donc voir quelque chose de mystérieux dans cette circonstance du récit évangélique ?

Dans le système qui borne la durée du monde à six mille ans, et qui par conséquent suppose qu'il doit finir dans deux siècles environ, on adopte la chronologie du texte hébreux. Suivant ce calcul nous sommes à l'an 5814 ; mais si cette chronologie a pour elle un grand nombre de graves autorités, celle des Septante a aussi ses partisans. Or, suivant cette dernière, le monde seroit plus vieux de quatorze siècles : au lieu de nous trouver seulement à la fin du sixième millénaire, nous serions parvenus au commencement du huitième ; et si ce calcul est le véritable, ce qu'on peut très-bien soutenir sans blesser en rien l'autorité de l'Eglise, que devient le système de l'auteur ?

Tout le monde sait qu'à différentes époques, des bruits sinistres sur la fin prochaine du monde se sont répandus parmi les peuples, et y ont porté la conster-

(1) Chap. XVII, ỳ. 28.

nation : ces craintes populaires ont été partagées, accréditées, par ce que l'Eglise a eu de plus saints et de plus doctes personnages, qui croyoient voir dans les événemens dont ils étoient les témoins, des signes avant-coureurs du règne de l'antechrist et de la fin des temps. Une chose fort remarquable en cette matière, c'est que déjà, de son temps, l'apôtre saint Paul fut obligé de rassurer les Thessaloniciens contre cette crainte chimérique; on le voit par le second chapitre de sa seconde Epître qu'il leur adressa : il s'y trouve, à ce sujet, un passage qui a fait le tourment des interprètes et des commentateurs. La plupart des Pères ont cru que l'Apôtre avoit enveloppé à dessein sa pensée pour ne pas choquer la délicatesse des Romains; qu'il vouloit donner à entendre que l'avénement de l'antechrist qui devoit précéder la fin du monde, seroit lui-même précédé de la ruine de l'empire romain. Ceux d'entre les modernes qui ont embrassé cette opinion, voyant que l'antechrist n'avoit pas paru, quoique l'empire romain eût, ce semble, été détruit, ont imaginé de dire qu'il subsistoit encore dans celui d'Allemagne. À cette occasion, Malveda, savant Dominicain espagnol de la fin du 16ᵉ. siècle, s'exprime dans les termes suivans, dans son *Traité de l'Antechrist* : « La pensée claire et certaine de saint Paul et des Pères, est que, puisqu'il est certain que l'empire romain subsiste encore aujourd'hui dans l'Allemagne, l'antechrist ne viendra point que ce même empire n'ait été détruit entièrement, et qu'ensuite, cet empire étant détruit, alors paroîtra l'antechrist ». Plein de cette même idée, notre auteur, qui écrivoit il y a deux ans, fait la réflexion suivante, page 177 : « Qui ne voit aujourd'hui que

l'empire romain se trouve dans cet état d'anéantissement qui doit précéder de peu de temps la venue de l'antechrist? Le nom romain est effacé de dessous le ciel : *l'empereur d'Autriche a perdu tous ses droits sur Rome et sur l'Italie*. Nous venons d'être témoins de l'événement ; souvenons-nous donc des paroles de saint Paul : *Et tous, et alors*. La venue de l'antechrist ne peut donc pas être éloignée ». Notre auteur s'est trop hâté de prononcer d'après les événemens qu'il avoit sous les yeux. S'il vivoit encore, s'il voyoit avec nous comment l'empereur d'Autriche domine plus que jamais en Italie, et comme il est dans le cas de reprendre ses anciens titres et sa prépondérance en Allemagne, il tiendroit, je pense, un autre langage.

Il me semble que jusqu'ici, tout dans les preuves de l'auteur est incertain et peu vraisemblable. Nous verrons dans un prochain numéro s'il aura été plus heureux dans les conjectures qu'il tire de l'Apocalypse. F.

Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. S. S. a ordonné à son vice-auditeur d'expédier des lettres de translation et d'élection pour les évêchés vacans, savoir ; de la ville de Castello, à Mgr. Mondelli, maintenant évêque de Terracine, Sezze et Piperno.

De Rieti, à M. Fioraventi, bénéficier de la Basilique de Saint-Pierre.

De Bagnarea, à M. Jean-Baptiste Jacobini, pro-vicaire d'Albano.

De Spolette, à M. l'archidiacre de Perouse Degli Oddi.

De Gubio, à M. Mario Ancajani, chanoine de Saint-Pierre.

De Citta-della-Pieve, à M. Jean-Baptiste Licca, chanoine et vicaire-général de Montefiascone.

— S. Em. Mgr. le cardinal Mattei, doyen du sacré collége, pro-dataire du saint Père, et gouverneur perpétuel d'Ostie et Velletri, a rendu, le 29 août dernier, une ordonnance qui rappelle les habitans de ces villes, ainsi que de leurs annexes, à l'observance des lois civiles et religieuses en vigueur avant l'invasion des François, et dans laquelle on trouve les dispositions suivantes: « Nous tirons volontiers un voile sur les désordres passés, auxquels ont principalement donné lieu la séduction, la violence, et plus encore la corruption des mœurs et l'oubli des principes religieux. Mais nous avertissons les coupables, que pour profiter de la présente amnistie et de l'indulgence du saint Père, il est besoin qu'ils changent de conduite, qu'ils renoncent à tout esprit de parti, et qu'ils se montrent obéissans aux lois, afin de ne point se mettre dans le cas d'en éprouver la rigueur. »

— Par une lettre apostolique, l'élection de M. Villibrod Van Os, se disant évêque d'Utrecht, en Hollande, est déclarée illégitime, nulle et sacrilége. M. Van Os, et tous ceux qui ont coopéré à ladite élection, ou qui voudroient la soutenir, sont excommuniés.

Paris. On dit que le congrès de Vienne doit s'occuper aussi du sort de l'ordre de Malte. L'ancienneté et les services de cette institution célèbre méritent en effet d'être pris en considération. C'est la religion qui lui donna naissance, et le berceau de l'ordre est le même que celui du christianisme. C'est dans ces contrées riches de tant de souvenirs, et illustrées par tant de prodiges; c'est en Palestine que de généreux chevaliers, tour à tour religieux et soldats, et toujours hospitaliers, se dévouèrent à la fois aux soins des pauvres et à la défense des lieux saints. L'Orient admira plus d'une fois

les efforts de leur courage, et la religion applaudit à leur zèle. Ils soutinrent la gloire du nom latin, et disputèrent pied à pied le terrain qu'ils étoient chargés de défendre. Ils s'emparèrent de l'île de Rhodes, et il fallut toutes les forces de l'empire ottoman pour les en chasser. Charles V leur donna un asile dans Malte. Cette île n'étoit qu'un rocher. Ils la vivifièrent, et en firent le boulevard de la chrétienté. La puissance de Soliman échoua devant cette colonie naissante, et quelques chevaliers eurent la gloire d'arrêter un torrent qui peut-être alloit tout inonder. Ils créèrent une marine, ils protégèrent le commerce du Levant, ils réprimèrent les corsaires d'Afrique. Ils contribuèrent à la défaite des Turcs à Lépante. Enrichis des biens d'autres ordres fameux, ils firent dans leur île de grands établissemens religieux et politiques. Ils y fondèrent entr'autres un lazaret magnifique, où les pélerins de toutes les nations trouvoient un asile. Ils sembloient n'avoir été placés au milieu de la Méditerranée que pour en protéger la navigation. Ils en imposoient aux Barbaresques; ils formoient une école pour la jeune noblesse; ils veilloient, dans leurs caravanes, à la sûreté des côtes et à la tranquillité des mers. Ils étoient le lien entre les différentes nations chrétiennes. Tant de titres devoient les conserver. Ce furent, au contraire, des motifs pour les détruire. On s'empara, en 1792, de leurs biens en France. Ils en avoient fait hommage au Roi. En 1798, une trahison livre l'île à l'aventurier qui s'essayoit alors à bouleverser et à détruire, et celui qui s'annonçoit comme l'ennemi de la puissance musulmane, commence par renverser la barrière antique qui en avoit arrêté les progrès. Il ne jouit pas long-temps de sa facile conquête. Les Anglois s'en emparèrent après un long siège. Ils devoient la rendre par le traité d'Amiens; mais l'ambition et les progrès de leur ennemi, en Italie, leur parurent un motif suffisant pour retenir ce nouveau Gibraltar, et il ne paroît pas qu'ils soient disposés à s'en

dessaisir. Cependant l'ordre subsiste. Il s'est réfugié d'abord à Trieste, puis en Sicile. Un nouveau grand-maître a fait oublier la déloyauté de l'ancien. Les dignités ont été remplies suivant les formes. L'ordre possède des revenus en Espagne, en Portugal, en Sicile, en Allemagne et en Italie. Il est donc facile de le conserver. Il ne s'agit que de lui donner un asile, un chef-lieu. Si la politique s'oppose à ce qu'on lui rende les remparts qu'il a créés, qui empêcheroit de lui assigner pour résidence l'île de Corfou, qui, par sa position, par ses fortifications, remplaceroit pour les chevaliers ce qu'ils ont perdu. Cette île et ses dépendances n'ont point de maître en ce moment, et peuvent servir d'indemnités à l'ordre. Telle est la substance d'un écrit qui vient d'être publié sous le titre de *Considérations sur l'ordre de Malte*, par M. le chevalier Le Groing de Fontnoble. Il rappelle tous les motifs qui doivent porter les puissances à maintenir un ordre ancien, et les avantages qu'on en peut retirer encore.

— Le clergé de cette ville vient de perdre un membre utile dans la personne d'un ancien chartreux, dom Dominique (Martin). Il étoit de la maison de Paris, et s'étoit consacré à l'instruction de la jeunesse dans une maison d'éducation. Il étoit fait pour rendre la vertu aimable par son exemple et par son caractère.

— Mgr. de Coucy, ancien évêque de la Rochelle, et M. de la Richardière, son grand-vicaire, revenant de leur exil, sont à Paris depuis plusieurs semaines.

Poitiers. Mgr. de la Broue de Vareilles, ancien évêque de Gap, est arrivé à Poitiers, où réside sa famille.

Metz. Mgr. l'évêque est arrivé ici, le mardi 20 septembre, et le samedi suivant, il a conféré les ordres à un grand nombre d'ecclésiastiques.

Moscow. C'est le 16 avril qu'on apprit ici la restauration de Louis XVIII sur le trône de ses ancêtres. Cette

heureuse nouvelle fut accueillie dans cette capitale avec d'incroyables applaudissemens. Elle mit surtout au comble de la joie les François qui s'y trouvent. Il y a, à Moscow, une paroisse catholique romaine sous l'invocation de Saint-Louis. Elle est desservie par M. de Malherbe, ancien chanoine de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, et vicaire-général du diocèse. Il en prit occasion de faire, à ses paroissiens, une exhortation touchante dont voici quelques traits. C'étoit le troisième dimanche après la Pentecôte, dans l'Evangile duquel on lit ces paroles : *Vous pleurerez et vous gémirez, vous serez dans la tristesse, mais votre tristesse se changera en joie.* « Le ciel et la terre passeront, dit l'éloquent pasteur; mais la parole de celui qui a dit : Votre tristesse se changera en joie, ne passera point. Elle est immuable comme lui. Nous gémissions, depuis vingt-quatre ans, sous le plus accablant des fléaux; mais ne croyons pas que Dieu nous oubliât. Ne croyons pas que la Providence cessât de veiller sur notre patrie. Il la punissoit de ses égaremens, de l'oubli de son nom, des crimes d'une révolution qui n'en a été que trop féconde. Mais il se réservoit de la consoler dans sa miséricorde, et de changer en joie la tristesse de ses serviteurs ». L'orateur parle ensuite de l'empereur Alexandre, et lui paie le tribut d'hommages qui lui est si justement dû pour avoir coopéré à cette grande œuvre. Il finit par engager son auditoire à se rendre digne de ce bienfait signalé. Cette pieuse homélie a été suivie d'un *Te Deum*, exécuté en musique. On dit que M. de Malherbe se propose de quitter Moscow pour revenir en France, d'où il est sorti il y a vingt-quatre ans, et s'y rendre utile à l'Eglise et à ses compatriotes.

---

*Aux Rédacteurs de l'*Ami de la Religion et du Roi.

Je suis effrayé, comme vous, Messieurs, des principes non moins anti-royalistes qu'anti-religieux, que professe *le*

Censeur; mais une chose qui m'effraie bien davantage encore, c'est la certitude que j'ai acquise que, dans une école qu'on appelle *Normale*, et dont les élèves sont destinés à remplir des places de professeurs par tout le royaume, on s'est abonné à ces pernicieuses brochures, et que l'esprit s'en trouve parfaitement conforme à celui qui règne dans cet établissement, si l'on en excepte un très petit nombre de sujets. Quand on aime sa religion et son Roi, on frémit en pensant que le soin de l'élite de la jeunesse doit tomber en de telles mains. Je sais, Messieurs, qu'il ne dépend pas de vous de l'empêcher; mais ne pourriez-vous pas, par le moyen de votre Journal, instruire le Monarque d'une chose importante, et pour sa cause et pour celle de l'Eglise? Comment des hommes qui se plaisent à voir censurer la Majesté royale, apprendront-ils à la faire respecter; et peut-on inspirer des mœurs et de la religion quand on n'en a pas soi-même, et qu'on fait profession de n'en pas avoir?

J'ai l'honneur de me dire avec la plus parfaite estime, etc.

Un de vos Abonnés, ami de la Religion et du Roi.

Nouvelles politiques.

Paris. On mande de Lyon, que le séjour de Monsieur, comte d'Artois, dans cette ville, a été une fête vraiment triomphale. Rien n'avoit été négligé pour donner à l'auguste frère du Roi des témoignages du fidèle attachement des Lyonnois à la maison des Bourbons. Monsieur fut reçu par M. le maréchal duc de Castiglione, et complimenté par toutes les autorités, et par des députations, soit des communes du voisinage, soit des sociétés savantes. Il eut la complaisance de se rendre, à pied, à l'église primatiale, pour y entendre la messe. Il fut reçu au parvis par le chapitre métropolitain, et harangué par M. Cournon, vicaire-général. La réponse de S. A. R. est remarquable. « Nous devons tout à la Providence, dit le Prince. Notre sainte religion est nécessaire au Roi et au peuple. Le Roi compte sur le zèle des pasteurs pour le bonheur des ouailles qui leur sont confiées. Nous visitons nos provinces pour faire au Roi un rapport de leur état, et surtout pour secourir l'infortune ». S. A. R. continue son voyage par Vienne, Valence et Avignon.

— Mme. la Princesse de Chimay, du sang royal des Stuart, née Fitz-James, et fille du dernier maréchal de ce nom, vient de mourir. Elle avoit été dame du palais de la reine Marie Lecksinska, et dame d'honneur de Marie-Antoinette. Elle s'étoit rendue particulièrement recommandable par son fidèle attachement à la maison de Bourbon, et par sa charité envers les pauvres.

— Il paroît certain que la cour ira passer le mois d'octobre à Fontainebleau.

— Il a été, le 24, présenté à la Chambre des Députés, par le ministre des finances et le directeur des contributions indirectes, une loi concernant le tarif des douanes.

Rome. D'après les ordres réitérés du secrétaire d'Etat, le prince de la Paix a quitté cette capitale pour se rendre provisoirement à Pesaro.

— Le général Bertrand est arrivé ici de l'île d'Elbe.

— Le célèbre historien Jean-François Masdeu, de la compagnie de Jésus, a été grièvement malade à la suite d'une attaque d'apoplexie; mais il est maintenant hors de danger.

Milan. Quelques papiers parlent du mariage projeté de la reine d'Etrurie avec l'archiduc Ferdinand. Moyennant cela, y est-il dit, l'Autriche renonceroit à ses prétentions sur le Milanois, et sur tous les pays à l'ouest du Minolo, en faveur des deux époux, qui prendroient le titre de roi et reine de Lombardie.

Leyde. Les Etats de la province de Hollande ont été installés à La Haye, le 19, par le gouverneur de la Hollande méridionale, autorisé, à cet effet, par le ministre-secrétaire d'Etat de l'intérieur.

On se rappelle peut-être que dans notre numéro XXX nous insérâmes une lettre de M. Dominique Sala, relative au diocèse de Gand, et aux troubles qui s'y étoient élevés. Nous remarquâmes que cette lettre n'étoit point une décision du Saint-Siége, mais seulement une réponse particulière. Il paroît néanmoins que cette lettre a fait un grand bruit dans le diocèse de Gand. On est, dans ce pays-là, fort attaché aux principes, et on y révère tout ce qui vient de la cour de Rome. Voilà apparemment ce qui explique pourquoi quelques uns ont voulu relever l'autorité de la lettre de M. Sala, et lui donner une force qu'elle n'a pas. On s'est imaginé que cette lettre favorisoit un peu ceux qui, dans la dernière persécution, ont montré une condescendance qui pourroit

même être taxée de foiblesse. On a interprété dans ce sens toutes les expressions de la lettre, on les a même altérées pour les faire concourir au but que l'on se proposoit, et on a fait trophée de cette pièce comme d'une décision formelle. Les personnes zélées se sont trop facilement persuadées qu'elle leur étoit contraire, quoique dans le fond elle ne prononce rien. Nous avons vu des lettres et des journaux de Gand où l'écrit de M. Sala étoit assez maltraité. On le supposoit en opposition avec le sentiment du souverain Pontife sur ces matières, et entr'autres avec le bref adressé à M. l'évêque de Tournay. On a même mal compris, dans ce pays-là, ce que nous avions dit de la lettre dans notre numéro XXX, et on a cru que nous approuvions l'interprétation qu'on lui donnoit. Nous avions dit au même endroit que les Flamands *n'étoient pas aussi souples que bien d'autres*, et on a pris pour une critique ce qui étoit un éloge. Nous n'avions d'autre dessein par là que de louer leur constance, et de la mettre en opposition avec la souplesse et la facilité dont on avoit usé ailleurs pour s'accommoder aux volontés du despote. Quoi qu'il en soit, on nous avertit que la lettre n'étoit point de Mgr. Jean-Antoine Sala, ancien secrétaire de la légation à Paris; ce que nous savions déjà bien. On releva entr'autres une altération notable faite à la lettre, et qui tendoit à faire regarder comme un jugement ce qui n'étoit au fond qu'une opinion. Nous nous disposions à donner, à cet égard, toute satisfaction à notre correspondant, lorsque nous avons reçu une lettre de M. Sala lui-même, datée de Rome, le 1er. septembre. Comme elle nous paroît propre à montrer le véritable sens de l'écrit cité, nous l'insérons ici suivant le désir de son auteur :

« Messieurs, j'ai lu le numéro XXX de votre estimable journal, où je vois avec surprise que vous rapportez, à la page 73, une lettre de moi, qu'on suppose écrite à des prêtres de Gand, au sujet des controverses sur le fait de la juridiction ordinaire, à l'occasion des changemens survenus dans cette église à l'époque de l'emprisonnement et de l'absence de Mgr. de Broglio, évêque de Gand.

» J'admire, Messieurs, l'excellente droiture de votre esprit et la saine critique qui vous distingue.

» D'autres journaux avoient donné à ma lettre une mauvaise interprétation. Ils l'attribuèrent à Mgr. Joseph-Antoine Sala, ancien secrétaire de la législation apostolique à Paris, qui n'y eut aucune part, qui ignoroit absolument cette correspondance, et qui étoit à peine retourné à Rome après une absence de quatre ans. Ils vouloient sans doute par cela justifier, en quelque manière, par ces qualifications étrangères du susdit prélat, l'imposture de faire entendre qu'une telle réponse contenoit une décision du Saint-Siége, qui, de ma connoissance, n'avoit pas même été consulté sur cette affaire.

» Vous, nonobstant cela, par la simple lecture de ma lettre, bien que la copie qui vous en fut communiquée ne fut pas exacte, vous avez aussitôt reconnu que cette lettre étoit autant dictée par un esprit plein de modération, que convenable au caractère d'une personne sage, laquelle, sans vouloir décider les questions, cherche à rétablir la paix parmi les partis discordans; elle est surtout une lettre d'un simple particulier, et par conséquent de confiance, et il n'étoit permis à personne

de la publier comme décision, encore moins comme une décision émanée d'une autorité suprême.

» Je suis certainement reconnoissant du sage jugement que vous avez porté en faveur de la justice et de la vérité. Mais pour que le vrai sens de ma réponse soit bien senti, et la calomnie de ceux qui l'ont fait passer pour une décision en leur faveur, bien avérée, souffrez, Messieurs, que je vous expose brièvement les faits :

» Monsieur l'abbé Carpentier, doyen de Cartesteinense et conseiller du consistoire archiépiscopal de Prague, qui, en qualité de secrétaire de feu Mgr. le prince de Salm, archevêché de Prague, avoit été autrefois en correspondance avec moi pour les affaires de ce diocèse, m'écrivit une lettre de Praskolessis, en Bohême, datée du 30 avril. Il y parloit de différens objets, et il m'envoyoit des pièces de quelques chanoines de la cathédrale de Gand, sa patrie, qui lui avoient été recommandées, et relatives aux élections des vicaires capitulaires, faites ensuite de la démission nulle de Mgr. de Broglio, détenu à Vincennes, dans lesquelles pièces on demandoit une réponse sur la validité de telles élections.

» Monsieur Carpentier me recommanda chaudement l'affaire, et je vis très-clairement que l'église de Gand se trouvoit dans une espèce de schisme scandaleux, auquel il eût été expédient de pouvoir trouver un prompt remède. Je reçus cette lettre presque en même temps que l'heureux retour de S. S. à Rome.

» Il est bien clair que dans ces premiers momens il ne m'étoit pas permis d'en soumettre la demande au saint Père, parce qu'il convenoit d'attendre que les congrégations ecclésiastiques fussent rétablies, et que les affaires les plus urgentes fussent expédiées, ce qui ne pouvoit se faire qu'avec le bénéfice du temps.

» Les prodigieux changemens survenus en France étoient déjà connus à Rome, et il n'y avoit pas de doute que Mgr. de Broglio ne se fût déjà rendu à son siége à Gand.

» Le retour du légitime pasteur devoit nécessairement mettre fin à toutes les divisions et inquiétudes sur le fait de la juridiction.

» Mû donc, d'une part, par un vif désir de voir cesser toutes les divisions qui existoient dans le clergé de Gand, et persuadé, d'autre part, que la juridiction de Mgr. de Broglio étoit légitime, et que dans le moment il n'étoit pas besoin d'aucune disposition apostolique, puisqu'il la conserva intacte malgré une démission sans valeur, faite entre les mains de laïque et sans être libre, et manquant de l'acceptation du souverain Pontife, je répondis, suivant mon sentiment particulier, que j'avois considéré tout ce qui, pendant l'absence de l'évêque, s'étoit passé dans le diocèse de Gand relativement à l'exercice de la juridiction ordinaire, sans y ajouter même une syllabe qui indiquât qu'il fut légitime ou non, et encore moins me mêlai-je d'indiquer aucune décision du saint Père. Voilà mes paroles : « *Ad trutinam revocavi totum id* » *quod circa exercitium ordinariæ jurisdictionis in Gandavensi diœcesi contigerat* ».

» J'ajoutai que les choses étant revenues au point qu'il n'y avoit plus besoin de dispositions apostoliques, on estimoit en tout convenable que les esprits du clergé se réunissent, et s'imposant un mutuel silence sur leurs débats, ils tournassent leurs soins uniquement au profit spirituel

des fidèles selon les devoirs des ministres de l'Eglise : *Quoniam vero eò nunc recidit res, ut nulla indigeat peculiari apostolice sedis Providentia, conveniens omnino æstimatur in hujusmodi casu cunctas ex utraque parte obortas quæstiones perpetuo tegere silentio et qualibet circa pretæritum tempus amota controversia, nil aliud in præsentiarum curare nisi ut, pacatis, et concordibus animis, meliori consulatur Christi fidelium bono, quod ecclesiæ. Ministros præcipue decet. Ita equidem pro doctrina, et virtute dignissimorum canonicorum absque dubio futurum confido.*

» Il est évident que je n'ai point entendu, ni ne pouvois entendre parler d'autre événement quand je dis : *Quoniam vero nunc eò recidit res :* Que du retour de l'évêque de Gand.

» Donc les paroles suivantes de mon texte, qui excluent le besoin de dispositions apostoliques, se rapportent et peuvent seulement se rapporter à la juridiction de l'évêque, laquelle resta intacte.

» Cette claire explication, qu'une personne de bon sens saisit au premier coup d'œil, indique assez que je n'ai parlé, dans ma lettre, que dans l'hypothèse que le légitime pasteur étoit retourné à Gand, et qu'il étoit bien loin de ma pensée de prévenir le jugement du Saint-Siége sur les précédentes circonstances où se trouvoit le diocèse; ce n'est qu'à lui qu'il appartient de prononcer sur cette matière.

» Le texte original de ma lettre, qui, à mon insu et contre mon attente, est devenu public, vient à l'appui de mon raisonnement, et sert aussi à corriger quelques inexactitudes qui se sont glissées dans la traduction mise dans votre Journal; l'expression latine : *Æstimatur*, ne veut pas dire, *nous jugeons convenable* ».

J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien insérer, dans le plus prochain numéro, cette solennelle et loyale déclaration de ma part, et je vous prie d'agréer l'expression de la sincère estime et reconnoissance avec laquelle

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DOMINIQUE SALA.

Rome, le 1er. septembre 1814.

AVIS.

Les Abonnés dont la souscription expire le 20 octobre, sont priés de vouloir renouveler sans délai s'ils ne veulent pas éprouver de retard. *Nous les prions en conséquence de ne pas omettre de nous faire passer en même temps une des adresses qui sert d'enveloppe à chaque numéro.* Cette attention de leur part nous évitera des recherches et des erreurs auxquelles la parité des noms, et l'indication inexacte des lieux de poste donnent lieu : il faut avoir soin d'affranchir les lettres et l'argent ; sans cela, rien ne nous parvient. Le prix de la souscription est de 8 fr. pour trois mois, 14 fr. pour six mois, et 25 fr. pour un an, franc de port par la poste, pour toute la France; et pour les pays hors du royaume, 10 fr. pour trois mois, 17 fr. pour six mois, et 31 fr. pour un an. On ne reçoit d'abonnement que des 20 avril, 20 juillet, 20 octobre et 20 janvier.

Sermons nouveaux sur les sujets les plus intéressans de la religion, par J. B. Simon, *prêtre, maître-ès-arts de la ci-devant Université de Paris* (1).

Ce n'est pas toujours aux sermons qui brillent le plus par le talent oratoire, que Dieu attache l'insigne mérite de produire des fruits de salut. Souvent le prône du simple pasteur, improvisant sur l'Evangile du jour, ou l'homélie de l'humble et pieux missionnaire, porte dans l'ame de ceux qui les écoutent plus de componction, plus d'amour pour les vertus chrétiennes, plus de zèle pour la croix du Sauveur, que les compositions étudiées des orateurs consommés dans l'art de la parole. L'Evangile est assez beau pour n'avoir pas besoin d'ornemens, assez puissant pour pouvoir se passer d'aide, et je trouve bien plus heureux le prédicateur, lorsque son auditoire se retire profondement touché, que quand il le quitte ravi d'admiration pour son éloquence. A Dieu ne plaise que je déprécie les chefs-d'œuvre de la chaire chrétienne, dont la France est plus riche qu'aucune autre nation. Félicitons-nous, au contraire, d'avoir un cours de doctrine et de morale évangéliques, sorti de mains si habiles, et donnons à ceux qui courent cette carrière, prenons nous-mêmes pour notre instruction, le même conseil que, pour tout un autre but, donne

(1) 2 vol. in-8°.; prix, 8 fr., et 9 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez l'auteur, rue des Tournelles, n°. 50; et au bureau du Journal.

à ceux qui veulent écrire un auteur profane. Feuilletons nuit et jour les excellens ouvrages qu'ils nous ont laissés (1).

Sans doute les Sermons que nous annonçons sont loin d'avoir cet éminent mérite. Chacun travaille dans le champ du père de famille suivant le don qu'il a reçu et la mesure de ses forces. Celui qui a plus, doit donner davantage. Dieu, qui a égard à la bonne volonté, et qui voit au fond des cœurs, n'apprécie sans doute pas moins les efforts de ceux qui peuvent peu et qui font tout ce qu'ils peuvent, que le Sauveur n'a apprécié l'obole de la veuve, mise au niveau et même au-dessus des plus riches offrandes.

Le motif qui a déterminé l'auteur de ces Sermons à les donner au public est bien louable. « Depuis long-temps, dit-il, et cela n'est que trop vrai, on s'apercevoit de la décadence de la foi et des mœurs. Des écrits licencieux et impies, travaillés avec art, glissoient dans les esprits trop peu en garde contre la séduction, le poison de l'incrédulité, et insinuoient que le flambeau de la raison étoit le seul dont l'homme eût besoin pour se conduire; et cette philosophie mondaine et impie, qui flatte les penchans du cœur sans lui laisser les remords et la honte du crime, se fit beaucoup de prosélytes. Bientôt, soutenue par l'autorité, elle trouva le moyen de propager ses systêmes impies, et d'exercer son despotisme absolu dans tout l'empire françois...... Elle ne réussit que trop à saper jusque dans les fondemens l'édifice de tout culte religieux, et à élever sur ses débris la raison (je crois

(1) *Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.*

qu'il faudroit dire la déraison), après avoir renversé les autels, après avoir proscrit ou interdit les ministres de leur culte ».

Tel est donc le mal auquel l'auteur a cru qu'il étoit instant de remédier, et il a pensé qu'on ne pouvoit le faire que par l'instruction. C'est pour concourir à ce but désirable de ramener les hommes égarés à de meilleurs principes, qu'il a composé et publié ces Sermons, qui sont au nombre de dix. Ils roulent sur les principaux points de la foi, sur ceux qui sont les plus propres à la rappeler dans les cœurs qui l'ont perdue, ou à la fortifier dans ceux où elle s'est affoiblie. Les sujets qu'il a traités sont l'Eglise, son autorité, et les signes auxquels on peut la reconnoître, l'amour de Dieu, la confession, la communion, la mort, l'enfer, le ciel, la passion, la résurrection du Sauveur et la résurrection générale. On ne peut sans doute qu'applaudir au zèle de l'auteur, et recommander une lecture également édifiante et instructive. Les deux volumes ne contiennent guère que 400 pag. Ceux qui font plus d'attention à la grosseur d'un livre qu'au mérite du sujet, les trouveront peut-être un peu chers. Si nous partagions cette opinion, ce ne seroit que par le regret de voir le prix d'un livre utile à la portée de moins de monde, dans un temps où l'on a un si grand besoin d'instructions. Il est un pays où de bonnes ames se réunissent, et emploient leurs moyens à faire imprimer, à mettre à bas prix, et même à distribuer gratuitement, les livres religieux les plus essentiels. Ce pays n'est pas encore le nôtre.

L.

Beautés de l'Histoire de Russie, contenant tout ce qu'il y a de plus curieux et de remarquable dans les annales de cette nation, depuis le 9e. siècle jusqu'au règne de Catherine II inclusivement. Ouvrage destiné à l'instruction de la jeunesse, orné de 12 figures en taille-douce, rédigé par P. J. B. Nougaret (1).

Beautés de l'Histoire de Pologne, ou *Précis des événemens les plus remarquables et les plus intéressans, tirés des annales de cette nation, avec des détails curieux sur ses mœurs et ses usages, depuis le 6e. siècle jusques et compris le règne de Stanislas-Auguste. Ouvrage destiné à l'instruction de la jeunesse, orné de 8 figures gravées en taille-douce; par* le même.

Rien n'est plus louable, et il n'y a guère de moyens de mieux mériter de la société, que d'écrire pour former le cœur et l'esprit de la jeunesse. Le célèbre Rollin, à qui l'instruction publique est si redevable, rapporte dans son *Traité des Etudes* (2), qu'ayant souhaité qu'on composât, en latin, de courtes histoires choisies, tirées soit de l'Ecriture sainte, soit de l'histoire profane, propres à familiariser les enfans avec la langue latine, en même temps qu'elles leur mettroient sous les yeux des exemples de vertu et d'une excellente morale, des professeurs de l'Université, à qui il avoit communiqué cette idée, la saisirent,

(1) 1 vol. in-12 de plus de 400 pages; prix, 3 fr., et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Le Prieur, rue des Noyers, n°. 45.
(2) Tome Ier.

et que cela nous valut les ouvrages connus sous le titre de *Selectæ*, encore aujourd'hui en usage dans nos écoles, et auxquels leur mérite valut tant de réimpressions (1).

C'est sans doute à cette imitation que, vers l'an 1798, pour favoriser l'étude de la langue angloise, le libraire Vergani nous donna, en anglois, un choix des morceaux les plus élégans et les plus instructifs d'un ouvrage fameux chez nos voisins, auquel il donna le titre fastueux de *Beautés du Spectateur* (the Beauties of Spectator). Bientôt après ces *Beautés* furent suivies d'autres *Beautés*, de celles *de l'Histoire*, aussi en anglois, et même des *Beautés de la poésie angloise*.

J'ignore si ces titres firent la fortune des ouvrages publiés par Vergani; mais bientôt quelques auteurs françois s'en emparèrent comme d'un effet de bonne prise, et nous n'eûmes plus que des *Beautés* de telle ou telle histoire. *Beautés de l'Histoire de France*, *Beautés de l'Histoire d'Angleterre*, etc. etc.; et aujourd'hui encore, pour ne point en chômer, *Beautés de l'Histoire de Russie*, *Beautés de l'Histoire de Pologne*, toujours pour l'instruction de la jeunesse. Nos *Selectæ* auroient pu s'intituler *Beautés* à plus juste titre; car on n'y trouve que des exemples d'actions louables, qu'un choix de principes excellens de morale, distribués avec méthode. Il n'en est pas ainsi de nos *Beautés de l'Histoire*, et notamment de celles

(1) On connoît peu aujourd'hui les auteurs modestes de ces ouvrages utiles. On doit à M. Heuzet, professeur au collége de Beauvais, le *Selectæ è profanis*, et le *Selectæ è veteri Testamento historiæ*. Le *Selectæ è novo Testamento historiæ* est de M. Alletz.

des Histoires de Russie et de Pologne. Les premières commencent par trois ou quatre trahisons bien noires, et quelques actes de cruauté, que l'histoire ne doit point déguiser, mais qui servent peu à l'instruction du jeune âge. D'abord Oleg, administrateur de Russie pour Jgor, enfant de quatre ans, dans l'intention de joindre aux Etats de son pupille la ville de Kiof, attire dans son camp, sous prétexte d'amitié, deux frères qui régnoient paisiblement dans cette ville, et les fait massacrer. Ce même Jgor, devenu grand, convoite l'empire d'Orient, et marche vers Constantinople au moment où il sait que toutes les troupes de l'empire sont éloignées. Il ne rencontre point d'obstacles, et ne s'en livre pas moins aux derniers excès de la fureur. « Les Russes n'épargnent aucun des malheureux qui tombent entre leurs mains. Les uns sont mis en croix, les autres sont empalés, coupés par morceaux, enterrés tout vivans.... Ils cherchent surtout, ils saisissent les prêtres, leur lient les mains derrière le dos, et leur enfoncent, à coups de masse, de longs clous dans la tête ».

Olga, femme d'Jgor, jeune batelière, épousée par ce prince, ne se montre pas moins cruelle. Son mari ayant porté injustement la guerre chez les Dreuliens, est fait prisonnier et a la tête tranchée. Délivrés de leur ennemi, les Dreuliens, pour recouvrer Kiof, font proposer à Olga d'épouser leur prince. Avide de vengeance, elle feint d'y consentir. Elle attire, par une suite de fourberies, les principaux de la nation à un grand festin, et les y fait massacrer. Elle lève ensuite une armée, et va assiéger la capitale des Dreuliens. Ne pouvant la forcer, elle fait faire des propositions de paix aux assiégés, et ne leur impose d'au-

tres conditions que le tribut de trois pigeons et de trois moineaux par ménage. On y consent, et le tribut est livré. La vindicative Olga fait attacher aux pattes de ces oiseaux un fil soufré, auquel on met le feu, en les lâchant à l'entrée de la nuit : ces oiseaux regagnent leurs nids, construits dans les greniers et sous les toits; la ville est incendiée, et tous ceux qui en sortent sont tués ou fait captifs. Je n'ai pas lu vingt pages des *Beautés de l'Histoire de Russie*, et j'ai déjà assisté à toutes ces scènes de barbarie.

Les *Beautés de l'Histoire de Pologne* ne commencent guère mieux. Si Leck entreprend de civiliser les Sarmates, et les rassemble dans une cité; si Cracus, fondateur de Cracovie, établit des tribunaux de justice pour ses peuples, s'il les aime et s'il en est aimé, Leck II s'ouvre le chemin au trône en assassinant son frère. Je le demande, ne sont-ce pas là des *horreurs* qui sont en contre-sens avec le titre de *Beautés de l'Histoire?* Et que peut introduire de bon dans des cœurs neufs le récit de ces perfidies et de ces cruautés? Ce n'est pas que les deux ouvrages qui sont l'objet de cet article ne renferment aussi des traits remarquables de courage, de bienfaisance et des autres vertus; ce n'est pas même qu'ils n'offrent en général une lecture attachante, et quelquefois instructive, quoiqu'il me semble qu'on n'y fasse point assez sentir, pour l'âge auquel le livre est destiné, tout ce qu'ont d'odieux les mauvaises actions; mais j'ai voulu faire voir combien ce titre emphatique de *Beautés de l'Histoire* contraste souvent avec ce qu'il semble annoncer. Nos *Selectæ* valent bien ces ouvrages; leur titre est plus modeste, et notre langue étoit assez riche pour en fournir l'équivalent. L.

Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Rien ne transpire encore des affaires de l'église de France à Rome; mais on s'en occupe beaucoup, et on espère que bientôt on pourra en connoître le résultat. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a une parfaite intelligence et une confiance réciproque entre les deux cours. L'ambassade françoise réunit tous les suffrages, et le saint Père met une grâce particulière à tout. On ne peut se faire une idée de l'affection singulière qu'il porte à S. M. Louis XVIII, et de sa prédilection pour l'église de France. Tout le sacré collége partage les mêmes sentimens : le séjour des cardinaux en France les a mis à même d'apprécier l'excellent esprit et le bon cœur des vrais François; ils en parlent toujours avec attendrissement, et ils s'intéressent vivement au sort d'une église dont ils ont vu les besoins de plus près.

— Mgr. le majordome des palais apostoliques a reçu de S. S. l'ordre de se rendre à Castel-Gandolfe, afin d'y surveiller les préparatifs qui s'y font pour le séjour du saint Père, qui se propose d'y passer les beaux jours de l'automne.

— Le P. Pannisoni, vicaire du R. P. général de la compagnie de Jésus, est allé à Frascati faire sa cour à S. M. Sarde.

— S. S. a nommé une congrégation composée des cardinaux Mattei, della Somaglia et Doria, pour examiner *particulièrement* la conduite de *deux prélats*, qui ont le plus mécontenté le Saint-Siége, pendant la captivité du saint Père.

— Le roi Ferdinand d'Espagne vient d'écrire à S. S. des lettres pleines de respect et d'un dévouement filial.



Il annonce qu'il a destiné le chevalier don Antonio Varguas y Laguñas, à remplir près d'elle les fonctions de son ministre plénipotentiaire.

— S. E. le cardinal Pacca, secrétaire d'Etat, a été nommé par S. S. préfet de l'administration du collége romain.

— LL. EE. les cardinaux di Pietro, Litta et Pacca, font partie des membres qui composent la congrégation des évêques et des réguliers.

— Le R. P. Louis Reggi, de la compagnie de Jésus, a été fait consulteur de la congrégation de l'index.

— En récompense de sa conduite probe et intègre dans la place de gouverneur de la douane de Ripa, M. Maggiore Gioacchino Monti a été nommé directeur-général des foires de l'Etat ecclésiastique.

— S. S. a nommé M. Dominique Mojaloni écrivain latin surnuméraire de la bibliothèque du Vatican.

— MM. les comtes Alexandre et Vincent Savorelli, les barons *Della Bareta*, patrices Romains, sont nommés camériers secrets surnuméraires, *di spada e cappa* du saint Père.

— M. Vincent Maria Bocci, de *Citta della Pieve*, a pris place parmi les chapelains d'honneur, *extrà Urbem* de S. S.

— Le 25 juin dernier, le saint Père a daigné accorder à M. le commandant Carnevali de Ciceri la permission de conserver un bénéfice ecclésiastique qui n'est point de l'ordre de Malte, jusqu'à ce qu'il lui ait été donné une commanderie ou une pension dépendante dudit ordre.

— Le mardi 4 septembre a eu lieu la distribution solennelle des prix fondés dans l'université Grégorienne, par S. E. Mgr. le cardinal Zelada. Elle a été, sous les

auspices du saint Père, présidée par S. E. Mgr. le cardinal Litta, préfet des études.

— Le 7 septembre, S. E. le cardinal Dugnani s'est mis en route pour Albano. Il a emmené avec lui MM. Louis Ponzileoni et Philippe Fortuna, qu'il a choisis pour faire des missions dans son évêché.

— La fête de la Nativité de la sainte Vierge, établie par le Pape saint Serge I, à la fin du septième siècle, en actions de grâces de l'extirpation de l'hérésie de Nestorius, a été célébrée avec la solennité d'usage dans la chapelle Pauline du palais Quirinal. Le saint Père, après avoir pris dans la sacristie les ornemens pontificaux propres à la fête, accompagné des cardinaux et de son cortége de cérémonie, a pris place sur son trône, et a reçu les hommages du sacré collége. C'est, entouré de cette pompe majestueuse, qu'il a assisté au saint sacrifice. Après la messe solennelle, chantée par S. E. Mgr. Galeffi, S. S. a donné la bénédiction papale. Parmi les personnages considérables, de tout rang et de toutes nations, qui assistoient à cette assemblée, l'une des plus augustes de la chrétienté, nous croyons devoir faire une mention particulière de S. A. le prince d'Esterhasy, chargé par S. M. I. et R. A. d'une mission extraordinaire près du Saint-Siége.

— La même fête de la Nativité a été célébrée, avec beaucoup de pompe, dans plusieurs autres églises, dans celle de Sainte-Marie *in Valticella*, des PP. de l'Oratoire; de Sainte-Marie *in Cosmedin*, où se trouvoit S. E. le cardinal Ruffo; de Sainte-Marie du Peuple, *d'Aracœli*, etc. Dans ces deux dernières se fit l'offrande du calice et des cierges, qui est d'usage.

— Les prêtres de la congrégation des clercs réguliers Somasques sont rentrés en possession de leur collége de Saint-Nicolas et Saint-Blaise *à Cesarini*. Un des leurs l'avoit acheté à cet effet. Ils ont repris leur habit le jour de la Nativité.

— S. S. a fait les nominations suivantes, en date du 12 septembre :

De l'évêché de Veroli, au P. dom François Cipriani, célestin, et curé de Sainte-Marie *in Posterola*.

Des évêchés de Terracine, Sezze et Piperno unis, à M. Anselme Basilici, archiprêtre de *Nerola*.

De l'évêché de Nazianze *in partibus infidelium*, à M. Michel Belli, chanoine de Saint-Jean de Latran.

De l'évêché de Spolette, à M. François Canali, chanoine de Pérugin, à la place de M. l'archidiacre *Degli Oddi*, qui n'a point accepté sa nomination.

— Parmi les Jésuites qui ont survécu à la destruction de leur ordre, il en est un qui est âgé de 126 ans. C'est le Père Albert de Montanto, né le 18 mai 1689. Il entra dans la société, le 12 septembre 1706, et y fit profession le 2 février 1724. Il remplit pendant trente-cinq ans les fonctions de consulteur et d'admoniteur dans le collége de Pistoie. Il vient d'écrire au R. P. Pannisoni, vicaire du T. R. P. général, pour l'informer de son intention de rentrer dans la compagnie, à laquelle il espère encore, malgré son grand âge, de pouvoir être de quelque utilité, se soumettant, dit-il, à se rendre partout où les supérieurs jugeront à propos de l'employer. On juge bien que le religieux dévouement de ce vénérable centénaire n'a pas manqué d'être accueilli avec les éloges qu'il mérite.

— Un bref de S. S. Pie VII, publié à Gênes à la prière de l'éminentissime archevêque, rétablit les fêtes et vigiles telles qu'elles étoient avant 1806.

TIVOLI. Il est difficile de peindre la joie qu'ont éprouvé les habitans de ce lieu du rétablissement des Jésuites. Elle fut portée au comble dans la journée du 21 août, par les solennelles actions de grâces rendues ici avec la pompe la plus majestueuse, dans l'église du collége qu'y possédoit la compagnie. Tivoli a été le berceau de la société. C'est à Tivoli que saint Ignace reçut du Pape,

Paul III, la confirmation de sa règle. Les Jésuites ont rendu à Tivoli d'immenses services, même depuis leur suppression. C'étoit à cette ville plus qu'à toute autre à célébrer la fête de cette heureuse restauration. Elle fut solennisée avec une magnificence digne de l'événement. Dès le matin chacun des membres de la société célébra la sainte messe. Vers les onze heures, Mgr. notre évêque entonna le *Te Deum*, chanté en musique, au son des instrumens. Cet hymne d'actions de grâces fut suivi de la bénédiction du Saint-Sacrement. Une foule immense remplissoit non-seulement l'église, mais la place adjacente. Cette troupe de religieux, vénérables par leur âge, ayant chacun un flambeau à la main, une musique mélodieuse, le bruit de l'artillerie, produisoient un effet difficile à rendre. Le portail étoit élégamment décoré. Dans sa partie supérieure se voyoit le nom de Jésus. A droite, la devise de la compagnie : *Ad majorem Dei gloriam*; à gauche, on lisoit : *Societas Jesu rediviva*. Les airs retentissoient d'acclamations. Des larmes d'attendrissement couloient des yeux de ces vieux religieux, rendus, après plus de quarante ans, à leur premier état. Il est difficile d'imaginer une scène plus touchante.

PARIS. Le Roi vient, par une ordonnance, de donner à Mgr. le grand-aumônier de France, les nominations aux places ecclésiastiques, et aux bourses vacantes dans les séminaires du royaume.

— Aux évêques que le retour à un meilleur ordre de choses a déjà ramenés en France, il faut ajouter M. de la Luzerne, évêque duc de Langres, pair de France, connu par son éloquence, et par de savans et pieux ouvrages, fruits de son zèle et de ses veilles pendant son long exil.

— On assure que le superbe édifice du Val-de-Grâce va être rendu à sa destination primitive. Mme. de Bourbon, fille du prince de Condé, religieuse bénédictine

de l'Adoration du Saint-Sacrement, l'ayant obtenue de S. M., va s'y réunir avec les religieuses de son ordre qui se trouvent à Paris. Elles y remplaceront des militaires malades. Qu'un couvent serve d'hôpital, c'est une destination que la religion non-seulement avoue, mais même qu'elle commande, quand cela est nécessaire. C'est le christianisme qui le premier a ouvert des asiles à l'humanité souffrante, et l'on sait qu'elle n'est jamais mieux soulagée que quand c'est la religion qui s'en mêle. Néanmoins une belle église, un dôme superbe, ne sont point utiles à des malades; et quand une reine pieuse avoit consacré ces monumens à la majesté du culte divin, on est, ce me semble, tenté de regretter que ses intentions soient méconnues, et on ne peut s'empêcher, en entrant dans ces lieux, détournés à un autre emploi, de se dire à soi-même : *Non hos datum munus in usus.*

— Un journal, qui apparemment n'aime pas les communautés religieuses, dénonce le rétablissement de quelques-unes, et demande si la loi qui proscrit les vœux est rapportée. Il faut, en vérité, être bien zélé défenseur des lois pour avoir ce scrupule. Le gouvernement même qui vient de finir, et qui ne favorisoit pas la religion outre-mesure, toléroit les couvens de femmes. Il avoit senti la nécessité, soit pour l'éducation, soit pour les hôpitaux, de ces associations unies par un motif que rien d'humain ne peut remplacer. La conduite des religieuses pendant la révolution ne prouve-t-elle pas suffisamment combien elles sont attachées à leur état? Ne les a-t-on pas vues persévérer dans leur clôture en dépit de la loi qui les en affranchissoit, garder leur règle malgré les décrets qui les excitoit à la violer, et confondre ainsi par leur constance les vaines et fausses peintures qu'on faisoit de la contrainte et des gémissemens de ces prétendues victimes? Plusieurs eussent pu vivre à l'aise dans le monde et au sein de leurs familles; mais elles auroient regardé cette conduite comme une pré-

varication. Elles ne se trouvoient heureuses que réunies en communauté et suivant leur vocation. Là, avec une pension modique, et le travail de leurs mains, elles suffisoient à peine aux premiers besoins de la vie; mais elles observoient leur règle, et ce seul plaisir les consoloit des privations qu'elles étoient obligées de s'imposer. Dans ce moment plusieurs sont dans un dénuement extrême. On a présenté pour elles des requêtes au gouvernement. Y en a-t-il une seule qui ait pour but l'affranchissement de leurs vœux? On ne craint pas d'assurer que non. Cette religieuse fidélité ne devroit-elle pas réconcilier avec leur état ceux qui en ont de fausses idées?

Besançon. Le dimanche 18 ont été bénis solennellement les drapeaux du 60e. et 77e. régiment de ligne. Le commencement du discours adressé, à ces régimens, par M. le comte de Bourmont, lieutenant-général commandant la 6e. division militaire, est remarquable: « Voilà, leur a-t-il dit, ces nouveaux drapeaux que l'Église a sanctifiés par ses prières. Comme il convient à des braves, vous venez de reconnoître l'empire du Dieu des armées ».

Vienne (*en Autriche.*) Le Pape a invité notre cour à rétablir les Jésuites. On ne sait pas si, du moins sur-le-champ, cette proposition sera favorablement accueillie. Ce n'est pas que la cour n'ait toujours témoigné beaucoup d'attachement pour les établissemens religieux qu'elle a toujours conservés et protégés, malgré l'exemple donné par les autres gouvernemens. Les biens des Jésuites, supprimés depuis si long-temps, n'ont pas même été aliénés en Autriche, et le trésor impérial en perçoit les revenus. Il est possible que l'état actuel des finances retarde, pour quelque temps, un établissement que sollicite la restauration si urgente de l'éducation publique en Europe, et le besoin d'un prompt retour aux principes religieux desquels l'influence est si affoiblie, mais dont on sent plus que jamais qu'il est impossible de se

passer, si l'on veut que les peuples soient heureux et les Etats tranquilles.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Une nouvelle ordonnance du Roi, qui sera comblée de bénédictions, porte les dispositions suivantes :

Les établissemens formés à Paris, à Barbeau, et aux Loges, pour l'éducation des orphelines de la légion d'honneur, resteront affectés à cette destination. Le nombre d'élèves, qui existoient dans ces établissemens au 19 juillet, sont maintenues jusqu'à l'âge de vingt-un ans, et seront réparties dans chacun de ces établissemens. Néanmoins les parens qui désireroient faire élever les enfans sous leurs yeux, sont autorisés à les retirer, et il leur est alloué pour cet objet une pension annuelle de 250 francs jusqu'à vingt-un ans révolus, laquelle leur sera payée par sémestre sur les fonds de ces établissemens. Nous nous réservons, s'il y a lieu, de pourvoir au remplacement des élèves, et même d'étendre notre bienfaisance sur les enfans des militaires non légionaires. Le régime de ces établissemens sont sous la direction de la congrégation de la mère de Dieu, et sous la surveillance spirituelle de notre grand-aumônier ou de son délégué. Les autres dispositions de notre ordonnance, du 19 juillet dernier, continueront d'être exécutées.

*Aux Rédacteurs de l'*Ami de la Religion et du Roi.

On se plaint, Monsieur, et avec raison, de la décadence des études ecclésiastiques. On pourroit peut-être en trouver la première cause dans l'indifférence pour la religion, qui avoit commencé à gagner le clergé même, plusieurs années avant la révolution. Ce n'est pas, à beaucoup près, que la foi fut éteinte chez les prêtres françois; mais il n'en est pas moins vrai qu'elle ne s'étoit que trop affoiblie par la contagion de l'exemple, qui, sans séduire l'esprit et sans corrompre le cœur, énerve néanmoins le zèle, et endort, pour ainsi dire, la conscience. La science théologique étant devenue l'objet du mépris et des sarcasmes des hommes qui avoient alors le plus d'influence sur l'opinion publique, ceux mêmes qui, en d'autres circonstances, s'y seroient livrés avec le plus d'attrait et de succès, découragés par la sorte de discrédit où elle étoit tombée, s'appliquoient à des études différentes, qui leur promettoient plus de célébrité. De là cette foule de prêtres qui étoient tout autre chose que ce qu'ils auroient dû être. Et je ne parle pas ici de ceux qui se faisoient physiciens, chimistes, ma-

thématiciens. Il n'étoit pas rare de rencontrer de ces abbés mondains, qui, tour à tour poètes et prédicateurs, n'honoroient pas plus la chaire par l'afféterie de leur style et leurs prétentions au bel esprit, qu'ils ne servoient le goût par leurs épîtres badines et leurs vers musqués.

Grâces à Dieu, les temps sont changés : le ridicule même feroit justice aujourd'hui des hommes qui s'estimeroient assez peu pour vouloir jouer de nouveau ce rôle flétrissant. On aperçoit dans le clergé, et particulièrement dans celui qui s'élève, une disposition rassurante à s'occuper des objets qui sont spécialement de son ressort. Pour peu que cet heureux mouvement soit secondé, on doit espérer que la théologie, cette science si vaste et si belle, reprendra son rang naturel à la tête des autres sciences.

Mais on ne sauroit se le dissimuler, il existe un grand obstacle à l'avancement des études ecclésiastiques, et cet obstacle c'est le défaut de livres. Il est inoui combien la révolution en a détruit. Les pères, les conciles, toutes les collections de ce genre sont devenues d'une extrême rareté, et l'on ne peut plus se les procurer qu'à un prix hors de proportion avec la fortune de la plupart de ceux à qui ces ouvrages seroient le plus utiles. Chaque jour encore le nombre en diminue, en France, par les envois qui en sont faits à l'étranger, en Espagne surtout, et en Portugal, et même en Angleterre. Bientôt il ne sera plus possible de se les procurer qu'au poids de l'or, et les ruines même de la science disparoîtront parmi nous.

Pour prévenir un mal qui auroit de si fâcheuses suites, il seroit à désirer que les débris des anciennes bibliothèques publiques fussent rendus aux évêques, afin du moins qu'il y eut dans chaque diocèse un dépôt de bons ouvrages que chacun put consulter au besoin.

Déjà plusieurs réclamations de ce genre ont été faites, et on en a senti la justice; mais les ordres donnés en conséquence sont demeurés sans effet, parce que les villes refusant de se dessaisir des ouvrages complets, n'ont mis à la disposition des évêques que les livres dépareillés, et dès-lors dépourvus de toute utilité.

Toutefois la mesure que nous proposons ne seroit encore qu'un remède très-insuffisant. La pénurie sera extrême jusqu'à ce qu'on rétablisse une ou plusieurs congrégations savantes, spécialement destinées, comme autrefois les Bénédictins, à donner de nouvelles éditions de ces livres précieux, que de simples libraires ne réimprimeront jamais. Nous oserons même souhaiter qu'en attendant il se forme une société qui fasse paroître par souscription, ou autrement, plusieurs ouvrages déjà tout préparés, tels par exemple, que le second volume de Saint-Grégoire de Nazianze, et la suite des Conciles des Gaules. N'est-il pas honteux pour la France, que manque de quelques fonds, de pareils monumens restent ensevelis dans des bibliothèques particulières? et n'y aura-t-il que les entreprises littéraires où la religion est intéressée, qui soient arrêtées faute d'encouragement?

C'est à vous, Monsieur, qui consacrez vos talens à la défense de cette religion si abandonnée, à réveiller le zèle des chrétiens sur un objet que vous jugerez sans doute, comme nous, d'une haute importance.

Sur l'état de la religion catholique dans les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale.

Ces Etats, dont l'existence politique n'est pas ancienne, et que nous avons vu de nos jours prendre de si rapides accroissemens, ont été formés, comme on sait, des débris de notre Europe, et peuplés par des émigrations successives, dues à nos troubles politiques, à nos commotions renaissantes, à nos guerres interminables, et à l'espérance de trouver l'ordre et la paix sur ces rives lointaines, et de profiter, dans ces climats vierges encore, de l'expérience de nos fautes. Plusieurs de ces nouveaux colons étoient des catholiques Allemands, Irlandois, François, Italiens, qui portèrent avec eux la foi dans ces contrées. Elle y comptoit déjà quelques partisans en petit nombre. Le Maryland surtout avoit des catholiques, dont les ancêtres y étoient venus avec lord Baltimore, dans le 17e. siècle. Les autres Etats en renfermoient aussi, quoique en moindre quantité. Ces catholiques étoient soignés, au spirituel, par plusieurs missionnaires, entr'autres par des Jésuites anglois. Après la paix de 1783, on sentit la nécessité de donner à ces catholiques, dont le nombre croissoit de jour en jour, une forme de gouvernement stable et permanente. L'éloignement de l'Europe demandoit qu'il y eût dans ces pays une autorité centrale à laquelle chacun fût obligé de se soumettre. On sollicita l'érection d'un siége épiscopal, et Pie VI l'accorda. Par sa bulle du 6 octobre 1789, il créa un évêché à Baltimore, et y nomma

Jean Carrol, ancien Jésuite, né dans ce pays même, qui y exerçoit les fonctions de missionnaire, qui y jouissoit d'une grande réputation de zèle et d'habileté, et qui avoit eu les suffrages de tous ses collègues pour l'épiscopat. Il passa en Angleterre l'année suivante, et fut sacré, le 15 août 1790, par M. Walmesley, évêque de Rama, et vicaire apostolique du district de l'ouest, prélat vertueux, zélé, savant, avec lequel M. Carrol étoit déjà lié.

Alors l'autorité du vicaire apostolique de Londres, qui auparavant gouvernoit toute l'église des Etats-Unis, cessa, et M. Carrol prit l'administration du plus vaste diocèse. La seconde année de son épiscopat, il tint un synode, dont les décrets furent confirmés par la congrégation de la Propagande. Ils rouloient sur la discipline, l'administration des sacremens, le service divin, etc. On y résolut de demander au Pape, ou la division du diocèse, ou un coadjuteur. S. S. préféra alors ce dernier parti. Léonard Neale, ancien Jésuite, homme pieux et zélé, fut fait évêque de Gortyne *in partibus infidelium*, et coadjuteur de Baltimore. Sous le pontificat actuel, Baltimore a été érigée en métropole, le 8 avril 1808. Ce diocèse est encore assez étendu, puisqu'il comprend tout le Maryland, une partie de la Virginie, la Géorgie et les deux Carolines. Il a plusieurs villes considérables, Baltimore, qui compte environ 44 mille habitans, dont peut-être 12 ou 15 mille catholiques; la ville fédérale, qui commence à se bâtir; Georgestown, Annapolis, Charlestown, etc. Il y a à Baltimore cinq églises, un collége érigé en université, un séminaire, et un petit séminaire placé à une vingtaine de lieues de là. Il y a à Georgestown un grand

collége, dirigé par les Jésuites, qui y ont une maison de noviciat. C'est dans le Maryland que sont situées leurs principales possessions. Il y a dans le même Etat une communauté de Carmelites qui est très-florissante. Pour se faire une idée des progrès de la religion à Baltimore, il suffit de remarquer qu'en 1790, il n'y avoit dans cette ville qu'une petite église; maintenant il y en a quatre autres. L'office divin s'y fait avec beaucoup de pompe. Le séminaire est tenu par MM. de Saint-Sulpice, dont le doyen est M. Nagot, qui y fut envoyé par M. Emery en 1791. C'est un vieillard vénérable, qui trouve encore le moyen d'être utile, et qui est fort considéré de l'archevêque. Ce prélat est lui-même en grande estime auprès des autorités du pays. Sa prudence et son habileté le font respecter des protestans, et il n'a pas peu contribué par son zèle à étendre la foi. Il a bâti une église cathédrale, et ne se sert de sa fortune que pour faire plus de bien. A ses pouvoirs comme métropolitain, le saint Siége en a ajouté de particuliers et de fort étendus; ce qui étoit assez nécessaire vu la distance des lieux, et la difficulté de recourir à Rome dans des cas pressés.

Le même bref apostolique qui érigeoit Baltimore en archevêché, a créé dans les Etat-Unis quatre diocèses, Philadelphie, New-Yorck, Boston et Beardstown. Le Pape a nommé au premier siége Michel Egan, Franciscain, natif d'Irlande, et missionnaire. Il a été sacré à Baltimore, le 28 octobre 1810. Sa ville épiscopale est une des plus considérables des Etat-Unis, dont elle pouvoit passer autrefois pour la capitale. Elle l'est toujours de l'Etat de Pensylvanie. Elle renferme trois grandes églises catholiques,

dédiées l'une à la sainte Trinité, l'autre à la sainte Vierge, et la troisième à saint Augustin : celle-ci appartient aux religieux augustins établis à Philadelphie. Ce diocèse, nouvellement érigé, n'a pas encore de séminaire, ni d'établissemens ecclésiastiques. Le temps et les soins d'un bon évêque mettront, à cet égard, les choses sur le pied où on doit le désirer.

New-Yorck, le second évêché créé par Pie VII, avoit eu d'abord pour évêque Luc Concanen, Dominicain irlandois, établi depuis long-temps à Rome, et qui s'y trouvoit lors de l'érection. Ayant été sacré évêque de New-Yorck par le cardinal Antonelli, préfet de la Propagande, il se disposa à partir pour son siége. Il portoit avec lui les bulles de ses collègues, et prit congé de S. S. Mais l'invasion de l'Italie vint mettre obstacle à son départ. Etant allé à Naples pour y chercher une occasion favorable, il y mourut sans pouvoir se rendre à son siége, et sans avoir vu son troupeau. Sa perte, dans ces circonstances, a été préjudiciable aux intérêts de la religion. On a nommé administrateur du siége, pendant la vacance, Antoine Kolhman, Jésuite, curé d'une des paroisses de la ville, et que M. Concanen avoit fait son grand-vicaire. Il passe pour être pieux et capable, et il y a toute apparence qu'il sera choisi pour succéder à M. Concanen, à moins que le saint Siége ne crût devoir préférer un Irlandois ; car les catholiques de ce diocèse appartiennent presque tous à cette nation. Il y a à New-Yorck deux ou trois églises catholiques. On croit que les Jésuites y ont établi un petit collége, et qu'on y a formé récemment une maison de trappistes. Ce diocèse naissant n'a pas plus de sept à huit prêtres. Les communications rétablies avec le saint

Siége permettront sans doute de donner un successeur à M. Concanen, et de pourvoir aux besoins des fidèles de New-Yorck.

L'évêché de Boston a été aussi érigé en 1808. Cette ville est assez fameuse par son commerce, par ses richesses, et par la part qu'elle a eue dans la révolution d'Amérique. Elle comptoit à peine alors quelques catholiques. Le zèle de M. Thayer, ancien ministre presbytérien converti, puis prêtre, puis missionnaire dans son propre pays, commença à y étendre la foi. Ses prédications et son exemple firent beaucoup d'effet dans le lieu même où il avoit enseigné l'erreur. Il fut admirablement secondé par M. Matignon, docteur de Sorbonne, ecclésiastique plein de talens et de piété. Par leurs soins, et ceux de M. Chevrus, autre prêtre françois, le catholicisme a fait de grandes conquêtes à Boston, malgré les préventions presbytériennes. On y établit une église il y a environ vingt ans, et la religion s'y étendit progressivement d'une manière étonnante. L'érection d'un siége épiscopal ne pourra qu'aider encore à ces progrès. On dit que M. Matignon avoit d'abord été désigné pour évêque. Il faisoit les fonctions de curé; mais ce missionnaire, aussi modeste qu'habile, a refusé une plus haute dignité, et M. Jean Chevrus, François d'origine, dont on loue aussi le zèle et la piété, a été nommé premier évêque de Boston. Son sacre a eu lieu le 30 octobre 1810. Il a fait M. Matignon son grand-vicaire. Il n'y a pas plus de quatre ou cinq prêtres dans ce diocèse, qui embrasse toute la partie septentrionale des Etats-Unis.

Beardstown n'est qu'un village de Kentuckey, Etat situé dans l'ouest, à deux cents lieues de Baltimore.

Cet Etat, récemment peuplé, n'étoit habité, il y a quarante ans, que par des tribus d'Indiens. Aujourd'hui il compte plus de deux cent mille ames, et dans ce nombre on estime que les catholiques forment environ mille familles : cette multiplication doit être attribuée et aux émigrations des catholiques d'Europe ou d'autres Etats de l'Union, et au zèle de quelques missionnaires. Le premier qu'on y envoya, ou du moins qui y fit quelque fruit, fut M. Badin, jeune prêtre d'Orléans, qui étoit arrivé aux Etats-Unis avec MM. de Saint-Sulpice. M. l'évêque de Baltimore l'envoya défricher cette terre inculte, dont on peut dire que M. Badin est l'apôtre. Il parcourut tout le pays, et y établit des congrégations. M. Nerinx, ecclésiastique flamand, non moins zélé et non moins pieux, vint le seconder au bout de quelque temps. Ils ont fait de merveilleux fruits par leur union, leurs travaux et leurs courses. Pour consolider leur ouvrage, le saint Père a établi, dans cet Etat, un évêché à Beardstown; et il a choisi pour remplir ce siége Joseph-Benoît Flaget, prêtre françois, de la congrégation de Saint-Sulpice, qui vint en France, il y a quelques années, et qui a reporté en ce pays les bulles d'érection des évêchés. Il fut sacré, le 4 novembre 1810, et partit pour son diocèse, qui n'avoit jamais vu d'évêque. Il y a visité les catholiques et administré le sacrement de confirmation. Déjà même il a jeté les premiers fondemens d'un séminaire, où il y a sept ou huit élèves. Des Dominicains irlandois ont dans ce diocèse une maison qui a sept ou huit novices. Les trappistes y ont fait aussi un établissement qui paroît se consolider. Ce diocèse est immense, puisqu'il comprend, outre le Kentuckey, le pays des Natchez

et ceux de toutes les peuplades indiennes jusqu'à l'Océan occidental. On compte à peine huit prêtres dans ce diocèse; mais ils sont pleins d'activité et de zèle, et ce qu'ils ont fait donne de grandes espérances pour ce qu'ils peuvent faire encore.

L'évêché de la Nouvelle-Orléans a été érigé par Pie VI, et démembré de celui de la Havane, dans l'île de Cuba. Ce pays appartenoit alors aux Espagnols, et le nouveau siége fut fait suffragant de l'archevêché de Saint-Domingo. Ainsi il ne fait pas partie de la province ecclésiastique des Etats-Unis. Cependant le premier évêque de cette ville, qui étoit un Espagnol, étant mort, M. l'archevêque de Baltimore fut chargé par le saint Siége de l'administration de cette église. La Louisiane ayant été cédée aux Américains, il paroissoit naturel de la réunir sous l'administration spirituelle de M. Carrol. Il nomma d'abord pour gouverner toute cette partie M. Olivier, prêtre françois, qui desservoit une paroisse sur les bords de l'Ohio. Depuis il a délégué Guillaume Dubourg, autre prêtre françois de la congrégation de Saint-Sulpice. C'est un ecclésiastique fort respectable et plein de talens. M. Carrol le propose même au saint Siége pour remplir le siége épiscopal de la Nouvelle-Orléans. Ce diocèse est très-étendu, et demande un évêque zélé. Les changemens fréquens de domination ont introduit bien des abus, et plusieurs ecclésiastiques ont besoin d'être ramenés aux règles de la discipline. M. Dubourg, qui parle et prêche dans les trois langues usitées dans ce pays, en françois, en espagnol et en anglois, est plus en état que personne d'y établir une bonne administration. On ne sait cependant si les nouveaux événemens n'ap-

porteront pas quelque changement aux arrangemens projetés. Il est douteux actuellement si la Louisiane restera aux Etats-Unis. Du moins ce point est, dit-on, encore en litige.

Quoi qu'il en soit, on s'attend que le souverain Pontife prendra des mesures pour l'avantage de la religion dans ces contrées. La liberté des communications lui permet de porter ses regards sur cette portion lointaine de la catholicité. Déjà même, du fond de sa prison, il avoit pourvu aux plus pressans besoins de cette église naissante, et il avoit accordé des pouvoirs extraordinaires à l'archevêque de Baltimore. Malgré la surveillance de ses geoliers, il trouvoit ainsi le moyen d'entretenir quelques correspondances.

Pendant la dernière persécution, quelques prêtres françois se sont retirés aux Etats-Unis, et y ont porté leur zèle pour la foi. Leur arrivée a fait d'autant plus de plaisir que le nombre des prêtres est très-circonscrit. Le séminaire de Baltimore fournit peu de sujets. Beaucoup de congrégations sont sans pasteurs. Les vœux d'une foule de bons catholiques appellent dans ce pays des prêtres pour les instruire, et ceux qui auroient cette vocation y trouveroient une ample et consolante moisson.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. S. Exc. don Louis da Costa et Sousa et Albuquerque, vicomte de Mesquitella, et grand écuyer de S. A. R. le prince régent de Portugal, est arrivé dans cette résidence, le 9 de septembre, venant de Turin. Le même jour il rendit visite à S. Em. le cardinal Pacca, pro-secrétaire d'Etat et camerlingue de la sainte Eglise. Le dimanche suivant il eut audience de S. S., qui le

reçut avec une bonté et une affection particulières. Il dîna chez le cardinal Pacca.

— LL. MM. le roi et la reine d'Espagne, et leur royal fils l'infant don François de Paule, ont fait, dans les jardins du Quirinal, une visite au saint Père, à qui ils ne manquent aucune occasion de donner des témoignages de leur vénération filiale.

— Un édit émané de l'éminentissime préfet de la congrégation des évêques et réguliers, ordonne la restitution de tous les biens, n'ayant point changé de nature, qui appartenoient à des établissemens ecclésiastiques ou religieux, et notamment des maisons, monastères, couvens, ainsi que des jardins et enclos qui leur étoient contigus.

— Non-seulement on rend leurs biens aux communautés religieuses, mais il se fait encore de nouvelles dotations à leur profit. Une dame pieuse vient de laisser, par son testament, aux Carmes du couvent de Saint-Martin *à Monti*, un domaine situé à la porte Saint-Jean, près le lieu appelé *les trois Madones*. Ces Pères n'étant point encore rentrés dans leur couvent, la commission administrative des biens ecclésiastiques a pris, en leur nom, possession de ce domaine.

— Nous avions dit, dans un de nos numéros précédens, que M. l'ancien évêque de Sénez avoit réclamé contre la suppression de son siége depuis le Concordat; mais nous apprenons de Rome, que M. l'ancien évêque de Sénez, qui fait sa résidence depuis long-temps dans l'Etat ecclésiastique, pénétré du respect et de l'obéissance qu'il doit au vicaire de Jésus-Christ, n'a rien dit ni écrit à ce sujet depuis le Concordat; il s'est contenté de gémir sur les malheurs de sa patrie, et d'appeler par ses vœux un meilleur ordre de choses.

— S. S. vient de nommer S. Em. le cardinal Brancadoro membre de la congrégation du concile.

— Le 11 septembre, le saint Père s'est rendu au monastère de Saint-Sylvestre *in capite*, où il a été reçu par S. Em. le cardinal Pacca, qui en est titulaire. S. S. y a célébré la messe à l'autel du chœur, et a ensuite entendu celle d'actions de grâces, dite par Mgr. Boni. Elle a bien voulu admettre à lui baiser les pieds, les religieux de la communauté, et beaucoup de personnes distinguées qui étoient présentes. Elle a aussi daigné agréer le don d'une petite châsse d'argent élégamment travaillée, et ornée de ses armes, laquelle lui a été offerte, et qui contenoit des reliques de saint Jean et de saint Sylvestre.

— Cinq Jésuites irlandois, après avoir fait leur noviciat dans un de leurs colléges près de Londres, et être venus achever leurs études à Palerme, viennent de partir de Rome pour retourner dans leur patrie, où ils vont porter le tribut de leurs services, et le fruit de leur instruction religieuse, en se dévouant à l'éducation de la jeunesse et à la prédication.

— Les Carmes déchaussés de Sainte-Marie *della Scala*, et les Minimes de Saint-André *delle Fratte*, sont rentrés dans leur couvent et ont repris leur habit.

— Des lettres de Bruxelles annoncent que S. A. R. le prince souverain des Pays-Bas, a rendu au séminaire catholique de La Haye, la chapelle qui avoit été fondée et dotée par l'ex-roi Louis.

PARIS. Tôt ou tard justice se fait, et on en revient aux principes d'équité et aux sentimens de reconnoissance que l'effervescence du moment et la contagion des mauvais principes avoient fait oublier. Les maisons religieuses, représentées par quelques sages du temps, comme des établissemens parasites, n'étoient pas aussi inutiles à la société qu'ils ont voulu le faire croire. Elles vivifioient les campagnes, et y répandoient non-seulement en travail, mais encore en distributions et en secours gratuits, quand les circonstances l'exigeoient, des

sommes considérables. Notamment dans l'hiver de 1789 à 90, au moment même où on les dépouilloit, il sortit des greniers de ces établissemens d'énormes quantités de blé, partie converti en pain, pour alimenter les pauvres, partie porté sur les marchés, pour y faire diminuer le haut prix où étoit montée cette denrée de première nécessité. On pourroit nommer telle abbaye qui nourrit alors sept ou huit villages voisins pendant tout l'hiver, et il seroit impossible de citer le moindre établissement ecclésiastique ou religieux qui ne se soit pas distingué alors par ces sacrifices. Ce genre d'utilité est aujourd'hui un peu moins méconnu, au moins des hommes sans préjugés, et on ne peut guère douter que les habitans des campagnes ne vissent avec joie reparoître au milieu d'eux quelques-uns de ces anciens pères nourriciers, dont la charité n'a pas, à beaucoup près, été remplacée. Cet esprit vient d'être manifesté par un canton de la France. M. le comte d'Héricy, maire de Soligny, département de l'Orne, dans la commune duquel se trouve située l'ancienne abbaye *de la Trappe*, a eu l'honneur de présenter à S. M. une adresse, signée des personnes les plus qualifiées du pays et des maires des communes, pour exprimer le vœu que font, d'une voix unanime, les habitans de la province du Perche, des villes et villages des environs, pour le rétablissement de la maison de *la Trappe*. M. le comte d'Héricy étoit accompagné de dom Eugène, abbé de la Trappe de Westphalie, et du père cellérier de cette abbaye. On assure que le Roi a accueilli cette demande avec beaucoup de bienveillance. Plusieurs lettres communiquées par le R. P. abbé à des personnes dignes de foi, expriment le même vœu pour le rétablissement de ces retraites consacrées à la religion, à l'austérité et au silence, et annoncent de la part d'un assez grand nombre d'aspirans de toutes les classes, parmi lesquels il y a des personnages distingués, le désir d'aller peupler ces nouvelles Thébaïdes.

— Nous avons parlé de l'ordonnance du Roi qui main-

tient les établissemens de maisons d'orphelines de la légion d'honneur sous la direction de la Congrégation de la mère de Dieu. Mercredi prochain, 12 du mois, il doit être célébré dans la chapelle de la maison chef-lieu, rue Barbette, une messe en actions de grâces de cet heureux événement. C'est Mgr. l'évêque de Châlons, pair de France, qui officiera, et Mgr. l'archevêque de Reims, grand-aumônier de France, sous la surveillance spirituelle duquel S. M. a mis ces maisons, assistera à cette cérémonie. Avec quelle ferveur ces enfans, ces religieuses, qui, pour se modeler, autant qu'il est en elles, sur l'auguste patrone sous la protection de laquelle elles ont mis leur Congrégation, font vœu d'être mères en restant vierges, prieront pour le Roi, qui, par sa sage et bienfaisante ordonnance, assure aux unes l'inestimable bienfait de l'éducation, et maintient les autres dans l'exercice de leur pieux dévouement. Cette Congrégation qui compte à peine quelques années, avoit déjà cent vingt-six religieuses; sept prêtres sont occupés à la desservir; quatre cents jeunes personnes y étoient élevées, non-seulement dans les principes de la religion, mais encore de manière à pouvoir, à la fin de leur éducation, suppléer, par leurs talens ou leur travail, à leur défaut de fortune. Avec les gens de service, la Congrégation nourrit environ sept cents personnes, auxquelles la bonté du Roi conserve la vie et les moyens de subsistance, sans compter le bien et la satisfaction qui en résultent pour les familles.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Plusieurs libraires, imprimeurs et colporteurs ont été arrêtés. Ils sont accusés d'avoir vendu et distribué des libelles contre le Roi, dont il est temps, dit un journaliste, d'arrêter la circulation. Puisqu'il faut l'arrêter, on demande s'il n'auroit pas été aussi bien de laisser au gouvernement les moyens de la prévenir?

— Il s'élève, au port de Calais, un monument qui doit consacrer à la postérité la mémoire de l'heureux retour de S. M. Louis XVIII dans son royaume. La colonne sera en marbre et d'ordre dorique. Elle aura trente pieds de hauteur. Le piédestal présentera, sur une de ses faces, les armes de France, et sur les autres, des inscriptions propres à rappeler les circonstances qui ont donné lieu au monument. La colonne sera surmontée d'un globe portant une fleur de lis. En face de la colonne, et à l'endroit même où S. M. en descendant à terre, a posé le pied sur le sol de la France, depuis si long-temps veuve de son Roi, l'empreinte du pied de S. M. sera conservée et incrustée dans le bronze. Dejà elle est taillée dans la pierre. Aucun étranger, dit-on, n'arrive à Calais qui ne s'arrête devant les apprêts de ce monument, avec respect, avec un sentiment d'admiration, en songeant aux événemens mémorables et inattendus qu'il est destiné à rappeler et à transmettre à la postérité. On assure que ce monument sera achevé pour le 1er. novembre prochain.

— Nous sortons des 5 et 6 octobre, d'une célébrité si funeste dans nos annales. Le triste anniversaire en a été célébré, à Versailles, par un service funèbre pour le repos de l'ame des victimes de leur fidélité et de leur généreux dévouement, dans cette journée désastreuse.

Bruxelles. Le prince souverain des Pays-Bas vient de faire un réglement fort sage sur l'imprimerie et la librairie. Il est composé de 14 articles. Par le 1er. sont abrogés les lois et réglemens émanés du gouvernement françois, sur l'imprimerie, la librairie et les journaux. Le 2e. rend chacun responsable de ce qu'il écrit, publie, imprime, distribue. Par le 3e. est considéré comme *libelle* tout ce qui est imprimé sans nom d'auteur ou d'imprimeur. Par le 4e. toute exposition ou distribution d'écrits ou images tendant à avilir la religion ou à corrompre les mœurs, est punie conformément à la loi. Les autres articles, depuis le 5e. jusqu'au 13e. inclusivement, règlent les droits de propriétés des auteurs et de leurs héritiers. Le 14e. a pour objet les journaux, et toutes les feuilles périodiques. Il est remarquable qu'il n'y soit pas dit un mot de la liberté de la presse. N'en seroit-il pas de cette liberté, comme *des droits de l'homme*, qu'on doit supposer, mais qu'il a été assez dangereux de proclamer.

NÉCROLOGIE.

Parmi les hommes morts sous le règne de la dernière tyrannie, et auxquels on n'a pu par conséquent payer en entier le tribut d'éloges qui leur étoit dû, un des plus estimables comme des plus savans est M. Larcher, que la religion et les lettres perdirent au mois de décembre 1812. Les langues étoient alors enchaînées par le despotisme, et toute la nation occupée d'une déplorable catastrophe qui mettoit le deuil dans toutes les familles. Il convient d'autant mieux que nous rendions à M. Larcher un hommage tardif, que nous avons à joindre à son éloge des particularités qui ne sont pas sans intérêt. Pierre-Henri Larcher étoit né à Dijon, en 1726, d'une famille qui avoit l'honneur d'être alliée à celle de Bossuet. Il vint de bonne heure à Paris, et se livra à l'étude de l'antiquité. Il y fit des progrès, et se fit connoître, en 1767, par le *Supplément à la Philosophie de l'histoire* de Voltaire. Il y relevoit les erreurs, les méprises et les inexactitudes de l'ennemi du christianisme, qui s'étoit plu, sous le nom de l'abbé Bazin, à tourner en ridicule tout ce qui tient à la religion. Voltaire fut fort courroucé de cette attaque. Il n'étoit pas endurant, et maltraita M. Larcher dans la *Défense de mon oncle*; écrit d'un ton bien peu délicat, et qui roule sur les détails les plus indécens. Le prétendu neveu de l'abbé Bazin y prodigue à son adversaire les épithètes gracieuses de *bouc*, *de crasseux*, *de faussaire*, *de cuistre*, *de répétiteur au collège Mazarin*. On l'avertit vainement que M. Larcher n'étoit point répétiteur, ce qui d'ailleurs n'eût rien fait à l'affaire, qu'il ne l'avoit même jamais été, qu'il étoit d'une famille honorable et aisée. Le vieux goguenard s'obstina à répéter partout que son adversaire étoit répétiteur, et M. Larcher fut immolé sous ce nom dans vingt pamphlets. Il paroît que le bruit qu'on fit contre lui abattit un peu son courage. On lui représenta sans doute qu'il avoit eu tort de vouloir redresser un grand homme, et qu'il étoit dangereux d'attaquer ce lion terrible. M. Larcher fut gagné par ce même parti dont il avoit réfuté les écarts. Il se lia avec les philosophes, et servit leurs vues dans les notes de sa savante traduction d'Hérodote, où il y a plusieurs traits dirigés contre la religion chrétienne. Mais l'âge, la réflexion, et peut-être la révolution ramenèrent M. Larcher aux sentimens de religion qu'il avoit oubliés. Témoin des excès de plusieurs des partisans de la philosophie, il en abandonna les drapeaux, et le fit d'une manière éclatante. Afin que son changement ne fût pas équivoque, il donna une nouvelle édition de son Hérodote, dans laquelle il réforma les notes dont s'étoient plaints les amis de la religion. Il en avertit lui-même dans sa préface, et dans des termes qui font honneur à sa bonne foi. *Intimement convaincu*, dit-il, *de toutes les vérités qu'enseigne la religion chrétienne, j'ai retranché ou réformé toutes les notes qui pouvoient la blesser. On avoit tiré des unes des conséquences que j'improuve, et qui sont loin de ma pensée. D'autres renfermoient des choses (je dois l'avouer avec franchise, et pour l'acquit de ma conscience) qu'un plus mûr examen et des recherches plus approfondies m'ont*

démontré reposer sur de trop légers fondemens, ou être absolument fausses. La vérité ne peut que gagner à cet aveu. C'est à elle seule que j'ai consacré toutes mes veilles. Je me suis empressé de revenir à elle dès que j'ai cru l'avoir mieux saisie. Puisse cet hommage que je lui rends dans toute la sincérité de mon cœur, me faire absoudre de toutes les erreurs que je puis avoir hasardées, et que j'ai cherché à propager. Il est difficile sans doute de reconnoître ses torts avec plus de franchise et de candeur, et ces aveux ne prouvent pas moins la modestie que la piété du savant académicien. Toutefois il ne se contenta pas d'une déclaration déjà si formelle, et pour calmer les regrets d'une conscience droite et délicate, il rédigea la pièce suivante qu'il remit à un ecclésiastique investi de toute sa confiance. Cette pièce curieuse, que nous avons en original sous les yeux, est conçue en ces termes : *Je soussigné, Pierre-Henri Larcher, reconnois que m'étant lié avec quelques-uns des prétendus philosophes, je résolus avec quelques-uns d'entr'eux de détruire autant qu'il seroit en moi la religion chrétienne. Dans cette vue j'ai avancé, dans mes notes sur Hérodote, des maximes et des propositions tendantes à la subversion de toute religion. Quoiqu'il soit bien permis dans un essai sur la chronologie d'Hérodote de présenter le système du père de l'histoire, ou plutôt celui des Égyptiens, tel que l'avoit conçu cet historien d'après le recit de leurs prêtres, j'avoue cependant à ma honte que je n'exposai ce système, et que je ne le revêtis de toutes les preuves dont il étoit susceptible, que dans le dessein de décréditer la chronologie des livres saints. Persuadé de toutes les vérités qu'enseigne la religion catholique, apostolique et romaine, je déteste sincèrement et de cœur ces odieuses maximes et ces absurdes opinions. Je voudrois ne les avoir jamais avancées, et j'en demande pardon à Dieu et aux bonnes ames que j'ai scandalisées. Je veux vivre et mourir dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine. Je crois toutes les vérités qu'elle enseigne, et je veux, avec la grâce de Dieu, y conformer toutes mes actions. Fait à Paris, le 5 mai 1795.* Signé, *Larcher.* Tel est le texte exact de cette déclaration précieuse que M. Larcher remit à un prêtre sous une enveloppe cachetée, en recommandant de ne l'ouvrir qu'après sa mort. La déclaration est écrite toute entière de sa main, ainsi que la recommandation placée sur l'enveloppe. Voilà donc un homme revenu à la religion, qui atteste qu'il avoit *résolu avec quelques philosophes de la détruire autant qu'il seroit en lui.* C'est une preuve à joindre à mille autres, de l'existence d'un complot anti-chrétien. On a voulu quelquefois le révoquer en doute, et quelques intéressés ont taxé d'exagération ce qui a été dit à cet égard. Mais quand mille autres faits ne démontreroient pas cette ligue et ces efforts combinés, comment résister au témoignage d'un homme grave, d'un savant, d'un vieillard respectable, qui avoue qu'il s'étoit *lié avec quelques philosophes pour détruire autant qu'il seroit en lui la religion?* Comment ne pas être frappé d'un tel aveu? Comment ne pas voir la liaison de ce fait avec tant d'autres qui attestent la formation d'une ligue contre la religion? Au surplus, M. Larcher persista dans les hono-

rables sentimens qu'il témoigne dans cet écrit. Il a vécu encore 17 ans depuis qu'il avoit dressé sa déclaration, et il a passé ces 17 ans dans la pratique des vertus chrétiennes. Sa déclaration existe en original. Nous l'avons lue avec intérêt, et nous ne doutons pas qu'elle ne fasse le même plaisir à nos lecteurs.

Fragmens d'une traduction de Job.

Ces fragmens nous sont adressés par un abonné qui nous demande notre avis sur leur mérite. Nous lui dirons franchement qu'ils ne sont pas tous de la même force; que plusieurs auroient besoin d'être retouchés; que son style n'est pas assez serré; qu'il y a quelques répétitions. Voici ce que nous avons trouvé de mieux à citer dans son envoi. L'auteur a probablement songé plus d'une fois à la chute de celui sous lequel nous gémissions il y a un an :

Qui peindroit d'un tyran les cruelles alarmes?
En vain s'enivre-t-il du succès de ses armes.
Il tremble au moindre bruit; la nuit lui fait horreur;
Jusqu'au sein de la paix il frémit de terreur,
Ainsi qu'un rocher tremble au fort de la tempête.
Un glaive teint de sang brille et pend sur sa tête....
Jadis, rempli d'audace et d'un front menaçant,
Il opposoit son bras au bras du Tout-puissant,
Et s'armant contre lui d'un orgueil indomptable,
Aux traits même du ciel se crut invulnérable....
Il a tombé pourtant. Surpris dans ses filets,
Il voit s'évanouir ses superbes projets.
En vain il s'appuyoit sur quinze ans de victoire,
En vain il étaloit sa puissance et sa gloire.
De son trône hautain soudain précipité,
Loin des bornes du monde il se voit transporté.
Il crut de son éclat environner sa race,
Et déjà de son nom on recherche la trace....
Tel sera le mortel qui, dans son insolence,
D'un Dieu juste et puissant affronte la vengeance.
Trompé dans ses calculs, son vain et fol orgueil
Par ses mains même aura préparé son cercueil.
Il rougit des excès d'une audace insensée,
Il se voit confondu dans sa folle pensée.
Tel d'un insecte vil se rompt le fil léger....

N. B. C'est par erreur que les *Sermons* de M. l'abbé SIMON ont été annoncés, dans notre N°. XLVIII, aux prix de 8 fr. et 9 fr. 50 cent. port franc; il n'est que de 5 francs, et 8 fr. port franc.

TRADITION *de l'Eglise sur l'institution des évêques* (1).

SECOND ARTICLE.

DANS l'état actuel de la littérature, l'apparition d'un livre de la nature de celui-ci est presque un phénomène et un prodige. La décadence des études ecclésiastiques ne permettoit guère d'espérer de ces productions vastes et savantes qui demandent du temps, des recherches, et une connoissance approfondie de l'antiquité. Nous n'avons plus de ces corps voués au travail, où se préparoient, dans le silence de la retraite, des entreprises utiles, où le goût de l'érudition et de la critique se perpétuoit comme par tradition, et où toutes les parties de la science ecclésiastique étoient cultivées avec zèle. Nous ne sommes plus au temps des Sirmond, des Petau, des Mabillon, des Sainte-Marthe, et des autres laborieux et infatigables cénobites qui débrouilloient le chaos de l'histoire, interrogeoient les monumens, recueilloient les écrits des Pères, et servoient l'Eglise et la religion par leurs utiles recherches et par des collections précieuses. Les congrégations où se formoient ces hommes rares ont disparu, et avec elles les secours qu'elles offroient, les bibliothèques qu'elles avoient amassées, les entreprises qu'elles avoient commencées. Leurs ouvrages restent interrompus, et nous n'avons plus à espérer de les voir continuer au milieu de la disette où nous sommes de bons livres et de bons travailleurs.

Dans un tel état de choses, ce n'est pas un événement peu surprenant que de voir publier un ouvrage d'érudition ecclésiastique, et où les monumens de l'antiquité soient cités, comparés, discutés; un ouvrage où

(1) 3 vol. in-8°.; prix, 16 fr. 50 cent., et 21 fr. franc de port.

la théologie et l'histoire se prêtent un mutuel support, et où la critique soit appelée au secours du dogme. Indépendamment de la nature du sujet, il falloit du courage pour se livrer à de telles études, dans des temps de révolution, au milieu du deuil de l'Église, des troubles de l'Etat, du feu des guerres et du fracas des commotions politiques. Il falloit avoir la tête forte pour ne pas être absorbé par les images du présent et par la terreur de l'avenir, et pour pouvoir embrasser dans ses recherches un plan aussi vaste, et l'examen de la question la plus importante et la plus étendue. A cette question se rattachoient les monumens de la tradition, l'histoire de l'Eglise, ses droits les plus sacrés, ses intérêts les plus chers. Ces grands objets touchent tous les chrétiens, et nous croyons que les lecteurs nous sauront gré de leur détailler les différentes parties d'un travail dont la religion a tant à se féliciter, et auquel doivent applaudir tous ceux qui prennent part aux biens et aux maux de cette mère commune des fidèles.

L'ouvrage commence par une introduction qui traite de la primauté du saint Siége, et où on montre l'origine, les preuves, l'étendue et les effets de cette prérogative. Cette prérogative est fondée sur les paroles du Fils de Dieu. C'est lui qui a dit à Simon, fils de Jean: *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.* C'est lui qui a dit au même apôtre: *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point, et une fois converti, affermis tes frères.* C'est encore lui qui a dit à Pierre: *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis.* Toutes ces paroles sont la source et le fondement de l'autorité du saint Siége. Car sans doute les promesses, les prières et les ordres de Jésus-Christ ne doivent pas être comme ceux des hommes, et celui sur lequel *il a bâti son Eglise*, comme sur un fondement solide, celui qu'il a chargé d'*affermir ses frères* et de *paître ses brebis*, doit avoir un pouvoir analogue à cette haute mission. Le Seigneur a

prié pour lui, afin que sa foi ne défaille point. Qui oseroit dire que la prière du Fils de Dieu aura été vaine et stérile? Il faut donc reconnoître dans les successeurs de Pierre une autorité suréminente et centrale qui s'étend sur toute l'Eglise. Ne lui accorderons-nous qu'un privilége d'honneur, qu'une dignité sans pouvoir? Mais un tel titre, qui ne seroit propre qu'à flatter l'orgueil, ne seroit pas dans l'esprit de l'Evangile et de son divin auteur. Cette primauté est aussi de juridiction. Les clefs du royaume des cieux ont été données à Pierre. Il lui a été dit que *tout ce qu'il lieroit sur la terre seroit lié dans le ciel, et que tout ce qu'il délieroit sur la terre seroit délié dans le ciel.*

Quelques-uns, à qui tant d'autorité fait ombrage, ont imaginé, pour l'atténuer, un système de gouvernement un peu différent. Se flattant de s'y entendre mieux que le fondateur même de l'Eglise, ils détournent à un autre sens ses paroles les plus précises et ses promesses les plus magnifiques, et ils transmettent à l'Eglise universelle les pouvoirs accordés à son chef. Ils supposent que c'est à elle que Jésus-Christ donna les clefs quand il les confia à Pierre. Ils séparent, en quelque sorte, le corps des pasteurs de son chef, sans faire attention que l'un ne peut exister sans l'autre. Ils supposent que ce sont les pasteurs qui se donnent les clefs, comme s'ils pouvoient se les donner à eux-mêmes. Ils comparent sérieusement la constitution de l'Eglise à celle de la république de Venise. Ce n'étoit pas ainsi que pensoit l'antiquité. Les premiers Pères ne parlent jamais qu'avec respect du pouvoir de la chaire apostolique et du Pontife qui y est assis. Les docteurs de l'orient, comme ceux de l'occident, proclament les droits de l'Eglise de Rome, recourent à ses décisions, la regardent comme la source, comme le centre, comme le lien de toutes les églises. Les plus grands Papes eux-mêmes relèvent avec magnificence les prérogatives de leur siége. Les plus saints d'entr'eux en ont paru les plus jaloux.

Il faut l'avouer cependant, ce même pouvoir a eu des ennemis nombreux. On a fait grand bruit des déréglemens de quelques mauvais Papes; comme si tant de Pontifes vertueux ne devoient pas couvrir des taches si rares. Avec un peu d'équité, on ne s'étonneroit pas de trouver quelques Pontifes vicieux dans une succession de plus de deux cent cinquante; on seroit, au contraire, surpris qu'il n'y en eût pas davantage. Les disputes sur le temporel des rois ont aussi contribué à susciter aux Papes des détracteurs. On n'a pas voulu voir que leurs erreurs à cet égard étoient celles de leur siècle, que tout le monde pensoit de même alors, que cette opinion contint souvent des princes injustes, qu'elle réprima l'ambition, la tyrannie et les abus de pouvoir. Des écrivains protestans même ont reconnu ce résultat de la grande-puissance des Papes dans le moyen âge. Quoi qu'il en soit, si les Papes ont été entraînés trop loin à ces époques reculées, on le leur a bien fait expier depuis. On s'est vengé de leur envahissement sur le temporel par de plus grandes usurpations sur le spirituel. Depuis des siècles le pouvoir des Papes est restreint dans ses bornes naturelles, et on se plaint encore de leur ambition! Ce texte est rebattu dans une foule d'écrits, où l'on a grand soin de nous précautionner contre le despotisme de la cour de Rome. Est-ce que l'on craint véritablement qu'elle ne parvienne à dominer encore? Non, on a lieu d'être tranquille à cet égard. On sait assez que les temps sont changés, que l'esprit et les habitudes ne sont plus les mêmes, et qu'une autre direction, imprimée au monde religieux et au monde politique, repousse un ascendant désormais incompatible avec les idées dominantes. On crie tant contre les droits les plus légitimes du clergé; ce n'est pas pour lui accorder des prérogatives qui ne lui appartiennent pas. Une défaveur générale, des empiétemens successifs, un système croissant d'incrédulité annoncent assez aux prêtres que leur règne est passé, et qu'il ne peut plus re-

venir. On a pris grand soin de le leur prouver dans une foule d'écrits, et on le leur a démontré encore mieux par la conduite douce et équitable qu'on a tenue à leur égard depuis vingt-ciuq ans.

Il faut remonter à une époque assez reculée pour trouver l'origine d'un système d'opposition contre la cour de Rome. Les Grecs donnèrent le signal, et l'ambition jalouse des patriarches de Constantinople fut un des premiers fermens de discorde. Pour s'élever, ils rabaissèrent l'autorité qu'avoient révérée leurs pères. Le grand schisme d'occident fut une plaie plus funeste encore, s'il est possible. Les querelles entre les Pontifes compétiteurs, leurs accusations réciproques, les moyens auxquels ils eurent recours pour se soutenir, tout contribua à énerver leur autorité, et à affoiblir le respect qu'on lui portoit. C'est alors, c'est à cette époque de troubles et de querelles intestines que quelques docteurs, doués de plus d'ardeur que de mesure, imaginèrent un nouveau système de gouvernement. On supposa que la souveraineté spirituelle résidoit dans tout le corps de l'Eglise, et que les pasteurs n'étoient que ses délégués et ses ministres. On en concluoit que les Pontifes romains, ayant aussi reçu leur pouvoir de la communauté, pouvoient être jugés par elle. Nous ne devons point dissimuler que c'est à des écrivains françois qu'est due la promulgation d'une doctrine si nouvelle. Gerson, Almain, Major ont eu le malheur de jeter ces semences funestes, et les Richer, les Dominis, les Febronius modernes n'ont été que leurs imitateurs. Seulement dans ces derniers temps on a perfectionné leur méthode. Comme on avoit besoin de l'appui des princes, on a flatté leur ambition en les représentant comme les avoués du peuple, et comme chargés en conséquence de ses intérêts : on a excité l'évêque du dehors à entrer au dedans, et le sanctuaire s'est trouvé envahi. C'est ce qui a été si bien mis en pratique par un empereur du dernier siècle, que des sophistes avoient égaré, et qui porta

jusqu'au sein de l'Eglise sa manie réformatrice. On le vit caressé par un parti qui depuis cent ans mettoit une pieuse ardeur à affoiblir l'autorité de la cour de Rome, et brisoit un à un tous les liens entre les fidèles et la chaire d'où ses erreurs avoient été frappées. Ce parti se plaisoit à transporter aux princes tous les droits dont il dépouilloit le chef de l'Eglise; les princes tombèrent dans ce piége, et ne virent pas l'effet de ces doctrines schismatiques. Ils ne s'aperçurent pas que les coups qu'on portoit à la puissance des Papes, retomboient sur la leur propre; que les principes qu'on faisoit valoir contre l'une sapoient également l'autre, et que le dogme de la souveraineté du peuple, base commune de tous ces systêmes, ne gagnoit du terrain que pour ébranler à la fois la société civile et l'autorité ecclésiastique.

«Il nous semble, dit à ce sujet l'auteur de l'ouvrage que nous analysons, il nous semble que tout balancé, les rois montreroient plus de sagesse en respectant l'autorité du Siége apostolique et en la faisant respecter, qu'en souffrant qu'on la combatte avec de tels principes. Que veulent-ils d'ailleurs, qu'espèrent-ils de cette guerre sacrilége? La chaire du Prince des apôtres, grâce à Dieu, est indestructible. Mais quand ils réussiroient à la renverser, quel seroit pour eux le fruit d'une victoire si déplorable? Que gagneroient-ils à asservir l'Eglise, à séculariser sa discipline et sa foi, à ébranler, par le schisme, la base de son gouvernement? Quand on a une fois appris aux hommes à s'affranchir de l'obéissance, à rompre sans remords des liens sacrés, à discuter tous les devoirs, et à douter de la conscience même; quand à la place du respect et de l'amour on a mis dans leur cœur la haine et le mépris pour l'autorité, qu'une longue habitude leur faisoit regarder comme la plus sainte et la plus vénérable; lorsqu'en un mot on a commencé à les guérir de ce qu'on se plaît aujourd'hui à appeler leurs préjugés, les passions de la mul-

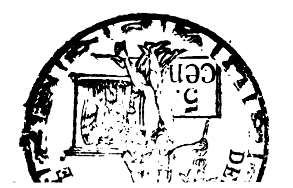
titude, délivrées de tout frein, ne tardent pas à consommer cette guérison terrible. Le goût si naturel et si dangereux de l'indépendance crée partout des abus pour multiplier les destructions. Inutilement voudroit-on imposer des digues au torrent. La réforme, que rien n'arrête, embrasse successivement tous les pouvoirs, toutes les institutions. La société entière chancelle et tombe comme une voûte dont une imprudente main a enlevé la clef. Consultez l'expérience, interrogez les siècles passés. Voit-on qu'en se séparant de Rome et en attaquant ses Pontifes, les monarques anglois aient beaucoup augmenté leur propre puissance? Devenus chefs de l'ordre spirituel, furent-ils plus maîtres dans l'ordre civil? Leur trône en acquit-il une plus imposante dignité, une solidité plus inébranlable? Hélas! l'univers le sait, et le bruit de leurs sanglantes catastrophes remplit encore nos histoires. Mais pourquoi chercher ailleurs des exemples, tandis que nous en avons sous les yeux un si frappant et si lamentable? N'avons-nous pas vu nous-mêmes des hommes enivrés de ces maximes funestes, leur immoler une victime plus innocente encore et non moins illustre »?

Telle est l'analyse rapide de cette introduction, où l'auteur donne une idée du gouvernement de l'Eglise. Il auroit désiré, dit-il, pouvoir montrer l'ensemble de sa constitution, et la force des principes sur lesquels elle repose. Mais contraint de se borner dans un si vaste tableau, il a choisi la question de l'institution des évêques, parce qu'outre qu'elle étoit fort intéressante par elle-même, elle avoit été dans ces dernières années le sujet de débats fort vifs. L'ambition d'un seul homme avoit saisi avidement cette pomme de discorde. La complaisance de quelques écrivains, la souplesse de quelques courtisans avoient nourri ses folles et turbulentes espérances, et l'Eglise parut menacée d'un schisme. On répandoit imprudemment les projets les plus subversifs de sa constitution : on disoit hautement qu'il étoit temps

de briser le joug imposé par la cour de Rome, et de faire rentrer les évêques dans leurs droits; aveugles qui ne voyoient pas qu'on en vouloit autant aux évêques qu'aux Papes, et qu'on cherchoit à se servir des uns pour humilier les autres, bien sûr que ce corps divisé seroit plus aisément abattu; qu'on viendroit bien à bout des évêques après avoir anéanti l'autorité de leur chef, et que les branches embarrasseroient peu quand on auroit coupé le tronc. On mit la main à l'œuvre avec un zèle extrême, et nous avons vu quels en ont été les résultats.

Ce fut au milieu de cette guerre que l'ouvrage que nous examinons fut entrepris. L'auteur pensa qu'il étoit instant d'éclaircir une question que l'on mettoit tant d'intérêt à dénaturer et à obscurcir. Plus le génie du mal s'acharnoit à semer le trouble dans l'Eglise, plus les amis du bien devoient redoubler d'ardeur et opposer des obstacles à ses vues profondes. Il falloit au moins faire entendre une réclamation puissante, et montrer, pour l'honneur du clergé, que le despotisme n'avoit pas abattu toutes les ames et flétri tous les courages, et qu'on osoit encore invoquer les principes et proclamer les droits de la vérité. Cette réclamation étoit d'autant plus nécessaire, que des théologiens, adroits à profiter des circonstances, avoient saisi avec générosité ce moment pour porter un dernier coup à l'autorité des Papes. Aussi pieux que magnanimes, ils s'étoient empressés de seconder les vues assez manifestes d'un despote ennemi de la religion, et qui ne vouloit que briser et détruire, et ils osoient combattre l'influence et les droits d'un Pontife alors dans les fers. Ce noble dévouement méritoit d'être relevé.

Un ecclésiastique, animé d'un autre esprit, ramasse le gant qu'avoit jeté le champion et le flatteur du perturbateur de l'Eglise. Il entre dans la lice, la visière baissée, comme ces preux chevaliers qui jadis, mus par le zèle et l'honneur, demandoient à combattre dans les



tournois. Il se présente avec les couleurs de la vérité, et défend vaillamment cette *illustre délaissée*. Il prouve que l'institution des évêques a toujours été un droit du saint Siége, et qu'on ne pourroit l'en dépouiller sans attaquer sa primauté même. Pour cela il remonte à la plus haute antiquité, et commence par l'histoire abrégée de l'établissement des patriarcats dans l'église d'orient. C'est l'objet de la première section de la première partie, dans laquelle l'auteur montre que les patriarches ont été institués par l'autorité de saint Pierre, et que leurs priviléges n'étoient qu'une émanation de sa primauté. Dans la seconde section, il établit le pouvoir du Pape pour la confirmation des patriarches et des évêques, et fait voir que dans toute l'église d'orient, jusqu'au moment du schisme fatal, le Pape étoit en possession de confirmer les patriarches, et qu'on reconnoissoit en lui un droit suprême sur les ordinations des évêques. C'est à lui qu'on s'adressoit dans les cas douteux, dans les différends, et l'auteur que nous suivons prouve, par une foule de faits, que le saint Siége intervenoit dans ces occasions, et décidoit de la validité des élections, et que les patriarches ne confirmoient les évêques que par son autorité.

Dans la seconde partie l'auteur passe de l'église d'orient à celle d'occident. Il montre dans la première section que les Papes ont toujours exercé une autorité plus immédiate sur l'église d'occident, soit parce qu'ils s'étoient réservé sur elle les droits qu'ils avoient cédés pour l'orient aux grands patriarches, soit parce qu'ayant fondé les églises de ces régions, ils durent les regarder comme faisant plus spécialement partie de leur troupeau. Dans la seconde section, il parcourt les diverses portions de l'occident, et y fait voir partout, dans les dix premiers siècles, le saint Siége confirmant les évêques par l'intermédiaire des métropolitains. Notre France, entr'autres, en offre beaucoup d'exemples, et on retrouve avec plaisir dans les monumens de l'histoire ecclésiastique de ce pays les preuves des liens étroits qui unis-

soient les pasteurs au principal pasteur, et qui rendoient l'autorité de celui-ci chère et respectable à ceux qu'il appeloit au partage de ses droits. Les métropolitains n'agissoient que comme les délégués du souverain Pontife.

La troisième partie commence au 10e. siècle. Alors s'ouvrit une nouvelle époque pour la discipline. Les désordres qui régnoient de toutes parts, en Europe, forcèrent les Papes à multiplier les réserves, et à user plus fréquemment du droit canonique de dévolution. Les différends, les brigues, les cabales, les guerres, l'influence des princes nécessitèrent l'intervention d'une autorité plus puissante que celle des métropolitains. Il n'y avoit pas d'autre moyen de rétablir la paix dans des églises incessamment troublées par l'ambition et la violence. L'auteur examine, avec un soin particulier, les causes et les effets des changemens opérés à cette époque, et résout les objections et les difficultés que font les ennemis de la cour de Rome au sujet des fausses décrétales auxquelles ils donnent une influence propre à servir leurs vues. Tel est l'objet de la première section. Dans la deuxième, on discute deux points d'histoire fort importans, le concordat de Léon X et le concile de Trente, et on présente, à cet égard, des notions plus saines que celles que l'on rencontre dans une foule d'écrits tracés par l'ignorance, la présomption et la partialité. La troisième section n'est pas moins intéressante par la nature et la quantité des faits qu'elle renferme. On y trouve tout ce qui concerne la confirmation des évêques depuis le concile de Trente jusqu'à nos jours. On passe en revue ce qui arriva en France sous Henri IV, sous Louis XIV et sous la régence; en Portugal, après le retour de la maison de Bragance; en Allemagne, sous Joseph II; à Naples, sous Ferdinand. Ces diverses circonstances n'ont eu d'autre effet que de faire éclater davantage l'autorité du saint Siége, et de montrer que, dans les derniers temps comme dans les premiers, on lui reconnoissoit le droit d'instituer les évêques. La chaîne de la tradition

suit, à cet égard, tous les âges de l'Eglise : elle descend de siècle en siècle depuis les apôtres jusqu'à nous; elle survit aux révolutions, elle résiste aux orages, elle triomphe des contradictions.

On voit par ces détails que l'ouvrage dont il est question est du plus grand intérêt. Il présente une série de faits et de preuves qui déroulent en quelque sorte toute l'histoire ecclésiastique. Il suppose des connoissances très-étendues et des recherches profondes. Il épuise une matière qui n'avoit pas encore été envisagée sous toutes ses faces. Il renferme des vues très-sages sur tout ce qui tient au gouvernement de l'Eglise. C'est sans contredit une des plus importantes productions qui aient paru dans ces derniers temps. L'auteur a non-seulement le mérite d'être un théologien habile et un critique très-exercé. Il est de plus un très-bon esprit, un défenseur zélé de l'Eglise et de ses droits. Il joint à l'habitude des plus hautes méditations l'art de les présenter d'une manière claire et neuve. Il unit la force de la logique à l'élégance du style, et quoique dans un sujet sec, il sait néanmoins captiver l'attention. Nous regardons son livre comme un présent fait à la religion, comme une digue contre le torrent des fausses opinions, comme un dépôt précieux pour le clergé, et comme un guide pour ceux qui veulent approfondir ces questions.

Dans un troisième et dernier article, nous offrirons plusieurs citations qui donneront une idée de ce grand et bel ouvrage, et nous nous permettrons de faire quelques observations sur des défauts qui n'altèrent pas son mérite intrinsèque, et que nous ne remarquerons qu'afin que la critique ne perde pas ses droits, et en rendant hommage au talent rare et distingué de l'auteur.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. La charge de sénateur de Rome se trouvant vacante par la mort du prince Rezzonico, Vénitien, décédé à Pise, en 1810, S. S. en a disposé en faveur

de S. Exc. le marquis Jean Naro, non moins recommandable par ses rares vertus, que par sa naissance et la conduite louable qu'il a tenue pendant la persécution qu'a éprouvée le saint Siége. Le saint Père, pour augmenter encore le prix de cette grâce, a daigné remettre de sa main cette nomination au prince, en l'accompagnant de marques d'estime et de paroles gracieuses.

PARIS. — *Ordonnance du Roi.* LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre.

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Voulant donner à notre cousin, l'archevêque de Reims, un témoignage particulier de confiance et d'estime;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur,

Notre conseil d'Etat entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Notre cousin, l'archevêque de Reims, notre grand-aumônier, est chargé de nous présenter dorénavant les sujets qui lui paroîtront les plus dignes d'être promus aux archevêchés, évêchés et autres titres ecclésiastiques.

Les brevets de nomination seront contre-signés par notre ministre de l'intérieur, et transmis aux titulaires dans la forme usitée jusqu'à ce jour.

II. Il en sera de même pour les nominations aux bourses fondées dans les séminaires sur les demandes qui lui seront adressées par les archevêques et évêques.

III. Notre ordonnance du 13 août dernier, portant nomination d'un administrateur-général pour tous les objets rélatifs aux affaires ecclésiastiques, est définitivement maintenue dans toutes les dispositions auxquelles il n'est point dérogé par la présente.

IV. Notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur est chargé d'en surveiller l'exécution.

Donné en notre château des Tuileries, le 24 septembre, l'an de grâce 1814. *Signé,* LOUIS.

— Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, du voeu des habitans du Perche, pour le rétablissement de l'abbaye de la Trappe. Un *prospectus*, ou plutôt une humble et suppliante adresse du R. P. abbé aux *ames chrétiennes et charitables*, circule dans le public. Il y expose que les acquéreurs des biens de la Trappe consentent à les rendre, et sont prêts à prendre des arrangemens avec lui, mais que la somme nécessaire pour les dédommager excède les moyens des religieux; qu'en conséquence ils ont ouvert une souscription chez M. Denis, notaire, rue de Grenelle, à Paris, où l'on recevra les dons des personnes charitables qui voudront concourir à cette bonne œuvre.

— Samedi prochain, 15 octobre, il sera célébré, dans la chapelle du château des Tuileries, un service anniversaire pour le repos de l'ame de S. M. Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, reine de France. Mgr. de Vintimille, ancien évêque de Carcassonne, officiera pontificalement. La famille royale et toute la cour y assisteront.

NÉCROLOGIE.

Mme. la princesse de Chimay, née Fitz-James, vient d'être enlevée à sa famille et à ses amis, le 26 septembre, à l'âge de 69 ans.

Cette princesse, encore plus distinguée par sa foi et sa piété que par le sang royal des Stuarts dont elle étoit issue, doit trouver place dans cet ouvrage, particulièrement destiné à consacrer le souvenir des vertus qui honorent la religion, comme à recueillir les événemens qui l'intéressent.

Petite-fille du maréchal de Berwick, de ce héros dont les victoires assurèrent à Philippe V la couronne d'Espagne; fille du dernier maréchal de Fitz-James, elle sembloit avoir reçu, avec le sang de ses ancêtres, l'élévation des sentimens, l'amour de la religion, la fidélité inviolable pour des souverains malheureux. Noble héritage, qu'elle a eu la consolation de

voir recueillir avec gloire par ses neveux. Elle puisa, dans les grands exemples de ses vertueux parens, cette piété sincère, aimable, éclairée, qui fut l'ame de sa vie entière. Aussi conserva-t-elle la vénération la plus profonde pour les auteurs de ses jours. Ils étoient sa gloire et ses modèles; et parmi tous les titres qu'ils lui avoient laissée, le seul dont elle parlât avec complaisance étoit celui d'*enfant des saints*, qu'elle s'efforçoit de mériter en les imitant. Elle épousa, en 1763, M. le prince de Chimay, dernier rejeton de son ancienne maison. Placée, fort jeune, près de la reine Marie Leczinska, en qualité de dame du palais, elle fut bientôt nommée dame d'honneur de la Reine, femme de Louis XVI. Pendant trente années qu'elle parut à la cour, elle y fit constamment admirer la réunion de tous les dons de la nature, avec les vertus les plus solides, toutes les qualités propres à plaire, avec une piété qui ne se démentit jamais, et dont la calomnie même n'osa tenter de ternir l'éclat. Son unique ambition fut de remplir ses devoirs; elle s'y livroit avec un dévouement plein de dignité. Elle ne vit dans la première place de la cour qu'une obligation plus rigoureuse de donner de grands exemples, et quelquefois des conseils utiles. Mais en disant la vérité, elle eut l'art si difficile de la faire entendre sans blesser, par ses égards respectueux, par une douceur pleine de charmes, qui en tempéroit l'amertume. Disons à la louange de la Reine, qu'elle apprécia ce mérite si rare dans les cours; elle l'honora d'une confiance plus glorieuse pour la souveraine qui l'accorde, que pour celle qui sait la mériter par de si nobles moyens.

Si sa vertu inspira le respect, elle sut mieux encore se faire aimer, par l'indulgence et la bonté pour ses inférieurs, par une bienveillance attentive et prévenante, qui lui méritèrent l'attachement de tous ceux qui eurent le bonheur de l'approcher. Au sein des illusions et des plaisirs, le soulagement des malheureux et la douceur de l'amitié furent les seules jouissances qu'elle sembla s'être réservées. Le choix de ses amis honore également son discernement et son cœur. Aussi les amis de sa jeunesse furent-ils ceux de toute sa vie; ils furent, avec sa famille, les objets constans de ses soins les plus assidus, et de ses affections les plus tendres. Les regrets qu'elle leur a laissés ne peuvent s'adoucir que par l'espérance du bonheur que tant de vertus lui ont sans doute mérité..........

Sa charité ne connut d'autres bornes que celles de ses moyens.

L'indigence et le malheur furent toujours auprès d'elle une recommandation toute puissante : nulle bonne œuvre qui n'intéressât son zèle; et comme elle ne vouloit jamais le bien à demi, elle commençoit par s'imposer à elle-même des privations rigoureuses. Elle ne dédaignoit pas aussi de solliciter des aumônes; c'étoit pour elle l'emploi le plus doux de l'autorité que son rang et ses vertus lui avoient assurée.

Sa prospérité n'avoit pu la séduire; le malheur la trouva inébranlable. Peu de François ont plus vivement senti les maux de leur patrie, et surtout ceux de la famille royale. Sa seule consolation fut de prodiguer à sa souveraine malheureuse toutes les marques du plus fidèle attachement. La journée du 10 août vint les séparer pour jamais.

Mme. la princesse de Chimay, forcée de se bannir comme tant d'autres, se fit partout distinguer par son angélique piété, et par sa touchante sollicitude pour tous les malheureux que les évènemens avoient forcés de fuir, comme elle, leur patrie.

Après son retour en France, elle sembla se consacrer exclusivement à la pratique des vertus chrétiennes, qui seule pouvoient l'aider à soutenir la douleur des pertes passées, et la vue des maux dont nous eûmes à gémir si long-temps. Il faut pour l'apprécier l'avoir vue dans sa retraite, entourée de ses parens et de ses amis, tous dignes de s'associer à ses sentimens. C'étoit là qu'on retrouvoit les maximes de la religion, de la fidélité, de l'antique honneur dans leur inaltérable pureté. Un attachement inflexible pour tous les principes généreux; une sorte de passion pour le bien; une aversion insurmontable pour tout ce qui le combattoit, distinguoient éminemment cette ame pure autant qu'élevée. Les maux de la religion, la captivité du vicaire de Jésus-Christ, la persécution qui s'attacha si long-temps aux membres du sacré collége, défenseurs intrépides de leur chef, furent pendant plusieurs années l'objet de sa sollicitude. Elle ne se contenta pas de gémir; son temps, ses soins, ses moyens furent prodigués pour une si belle cause; et elle mérita d'être distinguée dans cette association généreuse qui eut le bonheur de soutenir jusqu'à la fin ces illustres victimes, dans le dénuement honorable où les avoit réduits leur héroïque dévouement. Ces soins religieux, ses douleurs, et les calamités qui se multiplioient chaque jour, la rattachoient encore à ses souverains légitimes. Son amour sembloit croître avec leurs malheurs. Le ciel a voulu sans doute récompenser un attachement

si fidèle, en la laissant vivre assez long-temps pour voir le trône enfin rendu à ces maîtres augustes, dont elle n'avoit jamais cessé de demander et d'espérer le retour. Le bonheur de revoir son Roi étoit le seul dont elle put désormais jouir sur la terre; il sembla la rappeler à la vie. Mais bientôt ses maux reprirent le dessus. Une plus belle récompense l'attendoit. De longues infirmités avoient depuis long-temps épuré ses vertus; et sa patience ne s'étoit jamais démentie... Des soins touchans l'occupoient encore dans ses derniers jours. Elle eût voulu voir enfin rendre à sa souveraine infortunée l'éclatante justice qui lui étoit due. Elle aimoit à s'entretenir de ses grandes qualités, à démentir la calomnie qui l'avoit si indignement outragée. Et quel témoignage plus honorable que celui d'un témoin tel que Mme. la princesse de Chimay, incapable, au jugement de tous ceux qui l'ont connue, de trahir la vérité par quelque motif d'attachement ou de considération que ce puisse être.

Le Roi, qui l'honoroit d'une bonté particulière, envoya plusieurs fois savoir de ses nouvelles. Le jour même de sa mort, elle s'entretint long-temps de son attachement pour sa personne, et chargea le gentilhomme ordinaire, venu de sa part, des choses les plus touchantes pour sa Majesté.

Sa mort ne fut qu'un dernier exemple de piété, de résignation, et de toutes les vertus chrétiennes, qui ajouta le dernier trait au tableau d'une si belle vie. Elle reçut ses sacremens avec la paix d'une ame prédestinée. Qui ne se seroit attendri en voyant cette vertueuse princesse demander pardon à sa famille, à ses serviteurs, et surtout à la plus fidelle et à la plus inconsolable des amies (1)? Depuis ce moment, quoique privée de connoissance, elle sembla toujours prier. Ainsi devoit finir une vie qui ne fut que l'exercice continuel de la foi, de la prière, et des plus pures vertus.

Elle laisse un grand exemple à l'appui de cette vérité, que la pratique de la piété convient à tous les âges comme à tous les états; qu'elle s'allie aux devoirs qu'impose la vie de la cour et du plus grand monde, comme à ceux des autres conditions de la vie. Puisse cet exemple être suivi, dans un temps surtout où les vertus les plus aimables et les plus augustes ôtent toute excuse à la foiblesse, et condamnent l'incrédulité même au silence.

L. G... D....

---

(1) Mme. la duchesse de Duras, douairière.

Elémens d'Histoire générale, par M. l'abbé Millot. *Deuxième partie; Histoire moderne.* Nouvelle édition.

Si j'avois à écrire l'histoire moderne, voici, ce me semble, le plan que je devrois me proposer. Je raconterois les faits avec exactitude, parce que c'est le devoir d'un historien, et que rien ne peut l'en dispenser. Ainsi, je ne me croirois point obligé de taire les vices des rois, de dissimuler les fautes du clergé, et de passer sous silence les abus, les erreurs, les entreprises coupables faites sous prétexte de la religion. Je présenterois même à ce sujet les réflexions que je croirois convenables; je ferois remarquer comment les passions des hommes se mêlent à ce qu'il y a de plus saint, et souillent ce qu'il y a de plus pur. Mais en même temps j'aurois soin de montrer combien la religion est étrangère à cet alliage indigne d'elle. Je ne me croirois point permis de déclamer contre elle à ce sujet, encore moins de la rendre responsable de maux et de crimes que sa doctrine tendoit au contraire à prévenir. Je ne parlerois pas sans cesse de superstition et de fanatisme, expressions vagues et suspectes depuis qu'une injuste malignité les a appliquées au christianisme. Je ne prendrois pas le ton de la satire et du persifflage pour raconter des excès dont je serois le premier à gémir. Je ne m'appesantirois pas avec complaisance sur les faits les plus propres à rendre les ministres de la religion odieux, et je ne m'étudierois pas à ne dire que le mal et à taire le bien, l'équité m'ordonnant également de rapporter l'un et l'autre.

En indiquant ainsi ce que j'aurois cru devoir faire, j'ai presque dit tout ce que n'a pas fait l'abbé Millot. Entre tous les défauts qu'on pourroit reprocher à ses *Elémens d'Histoire moderne*, il en est un surtout qui nous a extrêmement choqués, parce qu'il se présente à chaque page ; c'est cette affectation de revenir sans relâche sur le même objet, de répéter toujours les mêmes plaintes, d'exagérer les mêmes torts. Sans doute des membres du clergé commirent de grandes fautes, surtout dans les temps d'ignorance. Dites-les, à la bonne heure, vous le devez ; mais ne les aggravez pas, ne mêlez aucune aigreur à vos récits, soyez calme et modéré comme il convient à un historien. Qu'on ne vous voie pas toujours le blâme et le reproche à la bouche. Montrez votre impartialité en louant les vertus de ceux mêmes dont vous vous croyez obligé de relever les torts. Ne faites point les hommes plus méchans qu'ils ne sont, et consolez vos lecteurs en leur citant des traits honorables avec le même soin que vous leur retracez des erreurs ou des crimes.

Mais pour tenir une conduite si sage, Millot avoit trop, ou, si on l'aime mieux, pas assez de philosophie. Les faits prennent une autre teinte sous sa plume. On voit qu'il a lu l'*Essai sur l'histoire et les mœurs des nations*, de Voltaire, et qu'il a suivi, en plus d'une rencontre, un guide si suspect. Comme lui, il paroît avoir pris à tâche de rendre le clergé odieux, et de lui imputer tous les malheurs du monde. Pas un de ses chapitres où il ne répète, à cet égard, quelque doléance bien amère. A l'entendre, on croiroit que le monde étoit constamment heureux sous le paganisme, et que les malheurs de l'univers n'ont commencé qu'avec la religion chrétienne. Avant elle,

il n'y avoit peut-être pas de guerres, de divisions, de forfaits. C'est dans son sein que l'équitable auteur va chercher la source de tous les désordres. Il appelle des libelles séditieux les écrits de ces personnages illustres que l'Eglise nomme ses Pères. Il crie à tout moment contre le pouvoir du clergé, pouvoir qui fut quelquefois excessif, mais qui, dans des temps d'ignorance, étoit peut-être le seul frein contre les vices. Il prétend que le clergé étoit ennemi des lumières, tandis qu'il étoit le seul qui en conservât quelque ombre. Il renouvelle la calomnie qui prête à saint Grégoire-le-Grand le dessein d'étouffer toute littérature. Il ne parle que deux ou trois fois de ce Pape, et toujours pour le blâmer. Il ne découvre en lui rien qui soit digne d'éloges. S'il est question de l'hérésie des iconoclastes, il trouve que ces novateurs, fameux par leurs violences, étoient presque moins coupables que les catholiques. Ceux-ci ne défendoient les images que par foiblesse, par superstition, et même par cupidité. Le sacre des princes est une invention des prêtres et un moyen d'ambition. L'état monastique fut presque un nouveau fléau. On n'en citera que les abus, et on taira les hautes vertus des fondateurs et de leurs premiers disciples, les services qu'ils rendirent à la société, leurs travaux, soit pour la culture des terres, soit pour la conservation des anciens livres. On leur reprochera, au contraire, d'avoir forgé aux hommes de nouvelles chaînes.

Millot ne veut rien voir de louable dans le clergé, et se plaît à tout interpréter d'une manière sinistre. Les évêques ordonnent la paix ou la trève de Dieu, pour apporter quelque relâche aux guerres intestines; Millot, loin de leur savoir gré de cette mesure favo-

rable pour l'humanité, a l'air de l'improuver. C'est là ce qu'on appeloit de son temps de l'impartialité philosophique. Il rend les prêtres responsables de l'abrutissement du peuple et des discordes des grands; et quand ils font quelques efforts pour ramener la paix, il se moque également et de leur zèle et des moyens qu'ils emploient. Je ne crois pas qu'il y ait dans tout le cours de cette histoire, un seul évêque qui obtienne des éloges sans restriction. On étoit décidé d'avance à les peindre du mauvais côté. On ne rapporte d'eux que ce qui peut être à leur désavantage. Saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, n'est nommé que le *fameux* Boniface. On tourne en ridicule le moine Augustin qui convertit l'Angleterre à la foi. Un autre archevêque anglois n'étoit qu'*un ambitieux avec sa réputation de saint.* Il est inutile de dire que saint Thomas de Cantorbery a tout le tort dans sa dispute avec Henri II. Le *fameux* Bernard, abbé de Clairvaux, car c'est ainsi qu'on l'appelle, étoit aussi un homme remuant et ambitieux. Millot supprime tout ce qui pouvoit honorer ces grands personnages. Il ne nomme même pas les autres prélats qui se distinguèrent par leur mérite dans ces temps de ténèbres. Enfin, il ne rappelle aucun des bienfaits du clergé. Mais si un prêtre, un moine, un évêque donnent prise sur eux, alors il est là pour les tancer et les flétrir. Alors la dissimulation seroit un crime, L'amour de la vérité fait taire ses scrupules. *Il voudroit bien*, dit-il quelquefois, *ne pas entrer dans ces pénibles détails; il en est affligé pour la religion. Mais son devoir est de dire les faits, afin que les malheurs passés servent à rendre les hommes plus sages à l'avenir. Il est bon de leur montrer les tristes suites de*

la superstition, de la crédulité et du fanatisme. Soit; mais le même amour pour la vérité, le même désir d'être utile à ses semblables ne lui feroit-il pas un devoir de dire le bien, et de rapporter les bienfaits de la religion et de ses ministres? Ne doit-il être fidèle qu'en ce qui peut les noircir, et n'a-t-il de voix que pour se plaindre et pour déclamer? C'est une réflexion qui s'est présentée plus d'une fois à nous en parcourant son *Histoire moderne*, et nous sommes assurés que tous les lecteurs judicieux penseront, à cet égard, comme nous.

Il fait revenir la religion à tout propos, et la mêle à ce qui lui est le plus étranger. Le docteur Jean Petit fait l'apologie de la doctrine du tyrannicide: Millot dit à ce sujet, avec sa candeur ordinaire, que *les fanatiques ont presque toujours consacré le meurtre par des exemples de la Bible*. Réflexion qui seroit déplacée, quand même elle ne seroit pas une calomnie, et qui porte un caractère de passion et de malignité révoltant dans un historien, et encore plus dans un prêtre. En racontant l'origine du luthéranisme, notre historien montre la même équité. Ce n'est pas Luther qui a eu le plus de torts dans cette occasion; ce sont ses ennemis. Ils l'ont aigri par leurs imprudences et par leur inflexibilité. Ils auroient dû lui céder quelque chose, afin de le ramener; comme si on avoit pu espérer de calmer cet esprit inquiet et ardent. De même lors du divorce de Henri VIII, on nous dit froidement que ce fut Clément VII qui fût cause de tout le mal. Peu s'en faut, qu'on n'excuse l'emporté et voluptueux monarque. Pas la moindre marque d'improbation pour les princes qui abandonnèrent la religion de leurs pères. On fait, au con-

traire, admirer leur politique et leur sagesse. On nous dit d'Elisabeth, qu'elle changea la religion avec prudence. Si cette princesse persécuta les catholiques, c'est que ceux-ci l'avoit aigrie. Ainsi, soit qu'ils persécutent ou qu'ils soient persécutés, ce sont toujours eux qui méritent le blâme. Remarquons aussi avec Millot combien l'Angleterre s'est trouvée heureuse d'avoir adopté la réforme. Ce changement *y a établi une paix solide......*, témoins les troubles du puritanisme et du presbytéranisme, et les sanglantes querelles qui aboutirent au supplice de Charles Ier.

On se doute bien qu'avec de telles idées, Millot parle de raison, de philosophie et de perfectibilité. Il se flatte que *les principes de raison et de morale détruiront à la fin la rage des sectes, au grand avantage de l'humanité.* Il vante les efforts de la raison, qui d'elle-même est *circonspecte et ennemie des excès*, comme on l'a vu dans ces derniers temps où on l'invoquoit, et où l'on a fait tant de sottises en son nom. Cependant il n'est pas très-sûr de son fait. Après avoir remarqué qu'au commencement du 15e. siècle, les hommes *sortoient de leur léthargie, et exerçoient les facultés de leur ame*, il offre le tableau le plus déplorable des mœurs de ce siècle. Dans un résumé, à la fin de son ouvrage, il compare le dernier siècle à ceux qui l'avoient précédé, et quoiqu'il lui donne la palme, comme de raison, cependant il ne paroîtroit pas, d'après lui-même, que nous eussions gagné beaucoup au change.

Pour nous résumer nous-mêmes, nous dirons que ces *Elémens d'Histoire moderne* ne sont guère moins dangereux par leur partialité, que l'*Essai sur l'histoire et les mœurs*. Le même esprit a inspiré ces deux

ouvrages. On y trouve à peu près la même malignité, le même esprit de satire, la même affectation à rebattre les mêmes plaintes. Seulement Millot met de temps en temps quelques légers correctifs, qui n'empêchent pas que son ouvrage ne soit un ouvrage de parti. Sa qualité d'abbé y est en contradiction continuelle avec son langage et son ton, qui sont ceux d'un ennemi de l'Eglise et du clergé, et même d'un homme indifférent sur la religion, qu'il ne regarde jamais que sous le rapport politique. Il importoit d'autant plus de relever ces défauts, que les ouvrages de Millot ont acquis, je ne dis pas une vogue qu'ils ne méritent guère d'ailleurs par leur sécheresse, du moins une sorte de réputation. On les met entre les mains de la jeunesse. On s'en sert dans les maisons d'éducation. Un format commode, une petite quantité de volumes, une précision qui convient au peu de temps qu'on a à donner à l'étude de l'histoire, voilà ce qui a apparemment fait adopter ces *Elémens*. Mais l'esprit dans lequel ils sont rédigés, les rend dangereux pour les jeunes gens, auxquels ils inspirent des préventions qui ne s'effacent point. Plus des libraires avides et des gens bien intentionnés prennent soin de faire réimprimer, *pour l'usage de la jeunesse*, ces productions partiales, plus les parens religieux et les maîtres sages doivent éviter de laisser leurs enfans et leurs élèves puiser dans ces *Elémens* des principes et des préjugés qui leur seroient funestes. Si l'on veut ramener la génération qui s'élève à des idées plus saines et plus justes, il faut s'abstenir de lui mettre sous les yeux ces livres qui ne tendent qu'à l'égarer, et qui ont contribué à donner à la jeunesse de l'éloignement pour la religion et du mépris pour les prêtres. Nous

recommandons ce soin aux pères de famille sages, aux instituteurs vertueux. Nous n'avons d'autre but, en leur donnant cet avis, que de les mettre en garde contre le piége qu'on leur tend, et de préserver au moins une portion de la jeunesse de la contagion des déclamations philosophiques et anti-sacerdotales.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME, 17 *septembre*. Le prince de la Paix est parti pour Pezzaro.

— Son Exc. don Antonio de Vargas, ministre plénipotentiaire de S. M. C. le roi Ferdinand, près du saint Siége, est arrivé ici depuis huit jours, où il a de fréquentes entrevues avec LL. MM. le roi Charles IV et les reines d'Espagne et d'Etrurie. Après s'être présenté chez S. E. le cardinal Pacca, pro-secrétaire d'Etat, il a été admis à l'audience du saint Père dont il a reçu l'accueil le plus affectueux. On jouit en Espagne d'une tranquillité parfaite, quoique les journaux se plaisent à répandre des nouvelles contraires.

— Le prince d'Esterhazy, dont nous avons annoncé l'arrivée dans cette ville pour une mission particulière près du Pape, de la part de S. M. l'empereur d'Autriche, après avoir eu son audience, est parti pour Naples, d'où il compte revenir dans cette capitale pour y visiter les beaux monumens d'antiquités qu'elle offre à l'admiration des étrangers.

—Le comte Paul Forni, chambellan de S. A. R. François IV, archiduc d'Autriche, duc de Modène, et son envoyé près du saint Siége, chargé de présenter au saint Père, de la part de son souverain, l'hommage de sa vénération filiale, a eu son audience le 13 septembre.

— Le 20, il y a eu chapelle cardinalice dans la Ba-

silique des saints Apôtres, pour les obsèques anniversaires de Clément XIV de sainte et glorieuse mémoire. Tous les cardinaux y ont assisté.

— M. Quarantotti, prélat qui s'étoit laissé entraîner à abjurer son légitime souverain, et à se faire l'instrument de l'usurpation, a été admis à demander le pardon au saint Père.

— On a célébré à Rome, comme à Paris, une messe solennelle pour les prêtres massacrés les 2 et 3 septembre. Cette cérémonie funèbre avoit attiré un grand concours de peuple dans l'église de Saint-Louis de France.

Paris. Si l'Eglise a eu à pleurer plus d'une fois sur l'opiniâtre persévérance de quelques fauteurs du schisme dans ces derniers temps, et sur le refus qu'ils ont fait de se soumettre à ses décrets, elle a été aussi de temps en temps consolée par le repentir et l'obéissance de quelques-uns de ceux qui, à une époque de troubles, s'étoient malheureusement liés à un parti proscrit. A différentes époques on a vu des évêques usurpateurs revenir à l'unité et reconnoître leurs torts. Sous le dernier gouvernement, qui comprimoit tous les efforts du zèle, et à qui tout hommage et toute satisfaction au saint Siége déplaisoient, plusieurs constitutionnels ont successivement abandonné des drapeaux flétris par les armes spirituelles et par les excès même de leurs partisans. On sait que des évêques, aujourd'hui en place, se sont réconciliés avec le chef de l'Eglise, et lui ont envoyé leur acte de soumission. Outre les faits de ce genre, qui sont assez notoires, il en est un qui est peu connu, parce qu'il s'est passé loin de la capitale, et à une époque où on ne pouvoit lui donner de publicité. M. André Champsaud, ancien curé de Digne, et depuis vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel des Basses-Alpes, avoit été élu pour ce siége, par je ne sais qui, en 1799. Il fut sacré à Aix en cette qualité. Il n'avoit pas, à ce qu'il paroît, beaucoup de zèle pour ce parti.

Car on ne voit point qu'il ait ni assisté ni député au concile prétendu national de 1801, et il donna sa démission la même année. Plus récemment, averti par l'âge et par sa conscience, il a voulu donner toute satisfaction au saint Siége. Il s'est adressé à M. l'évêque de Metz, qui se trouvoit alors en Provence, et qui lui a fait signer une renonciation à son schisme et à ses erreurs. Dans cet acte, qui est très-détaillé, M. Champsaud promet de recourir au saint Siége sitôt qu'il le pourra. Il se soumet franchement et entièrement aux décrets de l'Église. On ne doute pas qu'il ne ratifie aujourd'hui une démarche qu'il a eu le mérite de faire dans un temps où le Pape étoit en prison, et qu'il ne s'adresse immédiatement au saint Siége pour en obtenir la confirmation de l'absolution qu'il a reçue. Nous avons du plaisir à faire connoître cet acte de M. Champsaud, qui lui fait d'autant plus d'honneur, qu'il a eu lieu à une époque où aucun motif humain n'a pu le dicter, et où il n'a été inspiré que par l'attachement à l'Eglise et le désir de revenir à l'unité.

— Mercredi dernier, comme nous l'avions annoncé, a été célébré, dans la maison chef-d'ordre des Orphelines de la Congrégation de *la Mère de Dieu*, rue Barbette, la messe d'actions de grâces en reconnoissance du maintien de cet utile et charitable établissement, auquel le Roi a daigné accorder une protection spéciale et digne de sa bienfaisance paternelle. Mgr. l'archevêque-duc de Reims, pair de France, des personnes distinguées de la cour et de la ville, parmi lesquelles on distinguoit M. de Blacas, ministre de la maison du Roi, et M. le maréchal duc de Tarente, y ont assisté. Mgr. l'évêque-comte de Châlons, aussi pair de France, a officié pontificalement. Mgr. l'évêque de Troyes, un grand nombre de curés et d'ecclésiastiques étoient venus joindre leurs prières et leurs actions de grâces à celles de ces intéressantes orphelines, et partager leur joie. Après l'offertoire, M. Levi, curé de Saint-Germain-des-Prés,

est monté en chaire, et a prononcé un discours analogue à la circonstance. Il avoit pris pour texte ces paroles du IIIe. livre des Rois, *Et dixit omnis populus : Vivat Rex.* Il a célébré les bienfaits de la Providence qui a rendu à la France son Roi légitime, et dans ce bon Roi un père aux orphelines. Le Psaume *Exaudiat*, et le *Domine, salvum fac Regem* ont été chantés par ces enfans et leurs institutrices avec l'accent du cœur et les élans de la reconnoissance. La messe a été suivie du *Te Deum*, entonné par Mgr. l'archevêque-duc de Reims, après lequel ce prélat a donné la bénédiction. Il seroit difficile de se former l'idée d'un spectacle plus touchant que celui qu'ont offert, dans cette fête religieuse, ces enfans aimables toutes privées de leurs parens les plus proches, retrouvant dans les soins charitables de Mme. la supérieure-générale et de ses pieuses compagnes, autant d'affection qu'elles auroient pu en espérer des mères les plus tendres.

— *Ordonnance du Roi.* Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Ayant égard à la nécessité où sont les archevêques et évêques de notre royaume, dans les circonstances difficiles où se trouvent l'église de France, de faire instruire, dès l'enfance, des jeunes gens qui puissent ensuite entrer avec fruit dans les grands séminaires, et désirant de leur procurer les moyens de remplir avec facilité cette pieuse intention ;

Ne voulant pas toutefois que les écoles de ce genre se multiplient sans raison légitime,

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les archevêques et évêques de notre royaume pourront avoir, dans chaque département, une école ecclésiastique, dont ils nommeront les chefs et les instituteurs, et où ils feront élever et instruire dans les lettres, des jeunes gens destinés à entrer dans les grands séminaires.

2. Ces écoles pourront être placées à la campagne, et dans les lieux où il n'y aura ni lycées ni collége communal.

3. Lorsqu'elles seront placées dans les villes où il y aura un lycée ou un collége communal, les élèves, après deux ans d'études, seront tenus de prendre l'habit ecclésiastique.

Ils seront dispensés de fréquenter les leçons desdits lycées et colléges.

4. Pour diminuer, autant qu'il sera possible, les dépenses de ces établissemens, les élèves seront exempts de la rétribution due à l'Université par les élèves des lycées, colléges, institutions et pensionnats.

5. Les élèves qui auront terminé leurs cours d'études pourront se présenter à l'examen de l'Université pour obtenir le grade de bachelier ès-lettres. Ce grade leur sera conféré gratuitement.

6. Il ne pourra être érigé dans un département une seconde école ecclésiastique qu'en vertu de notre autorisation donnée sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur, après qu'il aura entendu l'évêque et le grand-maître de l'Université.

7. Les écoles ecclésiastiques sont susceptibles de recevoir des legs et des donations, en se conformant aux lois existantes sur cette matière.

8. Il n'est au surplus en rien dérogé à notre ordonnance du 22 juin dernier, qui maintient provisoirement les décrets et réglemens relatifs à l'Université.

Sont seulement rapportés tous les articles desdits décrets et réglemens contraires à la présente.

9. Notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château des Tuileries, le 5 octobre de l'an de grâce 1814.

Signé, LOUIS.

Par le Roi : signé, l'abbé de MONTESQUIOU.

ORLÉANS. Lors du Concordat, on chercha inutilement à rentrer en possession du grand séminaire, bâtiment vaste et commode, qui n'avoit pas été aliéné. On ne put l'obtenir alors, et le séminaire fut obligé de se contenter d'une maison étroite, basse, malsaine, sans cour ni jardin, où les élèves sont entassés, et où ils ne peuvent faire un exercice convenable à leur âge et à leur santé. Cette maison a été un peu agrandie par

les libéralités d'un ecclésiastique respectable qui affectionne cet établissement, et qui y a consacré une partie de sa fortune. Mais quoi qu'il ait pu faire, le local ne convient point à un séminaire. La surveillance y est impossible. Point d'air, point de salles commodes, point de chambres pour les théologiens âgés qui voudroient travailler à part. Tout y est petit et resserré. Dans cet état de choses, tout le clergé désiroit la restitution de l'ancien grand séminaire qui a été bâti pour cette destination, et qui doit y revenir naturellement. MM. les grands-vicaires l'ont sollicitée, et en cela ils ont été les interprètes des vœux du diocèse. Il n'y a pas de doute qu'avec un peu de persévérance ils ne l'eussent obtenue sous un prince qui protège la religion, et qui veut les moyens de la faire prospérer. Leur demande, mise sous les yeux du Roi, eût été accueillie tôt ou tard, et nous fussions rentrés dans un bien que nous regardons comme le patrimoine du clergé. Aujourd'hui il se répand que les grands-vicaires ont transigé. Ils renoncent, dit-on, au grand séminaire, et on leur donne en échange une maison contiguë au local occupé aujourd'hui par le séminaire. Cet arrangement n'est nullement probable. Il blesseroit les droits et les intérêts du diocèse. Il seroit blâmé de tout le clergé. On se demanderoit si les grands-vicaires ont reçu de leurs cliens le pouvoir de transiger. Leur autorité précaire et momentanée leur donne-t-elle un titre suffisant pour une cession de cette nature? Celui surtout qui dirige toute cette affaire, a-t-il mission pour la conclure ainsi? Cela n'annonceroit-il pas de plus en plus un homme qui n'est que passager, qui sent son instabilité, qui ne prend pas un intérêt très-vif au bien d'un diocèse prêt à lui échapper? Quelques-uns ont remarqué que s'il comptoit véritablement être ce qu'il paroît souhaiter avec tant d'ardeur, il défendroit nos droits avec plus de fermeté. C'est une nouvelle raison pour nous de désirer d'avoir enfin un évêque qui soutienne nos intérêts avec zèle. Sans doute il ne se

croira point obligé par une transaction faite un peu légèrement et par une autorité incompétente, et il reviendra contre une cession qui ne seroit fondée que sur des motifs petits et frivoles.

« Le mariage, dit Denisart, est indissoluble quand, après avoir été contracté, et sanctifié par la bénédiction du curé, il a été consommé ». Telle a été la loi de l'Etat jusqu'au moment où l'oubli des principes religieux a introduit le divorce en France, et telle est encore la loi de l'Eglise qui ne change point comme les volontés des hommes, et qui, fidèle à ce qu'a prescrit son divin fondateur, ne permet pas qu'on *désunisse ce que Dieu a uni*. Un jugement du tribunal civil de l'arrondissement de Nancy, rendu dans sa séance du 22 juin, vient de rendre hommage à cette législation religieuse, et de reconnoître que la faculté du divorce entre catholiques a été abrogée par l'article 6 de la chartre constitutionnelle.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux le texte de ce jugement remarquable, que le tribunal a envoyé au gouvernement.

Entre Nicolas Labarre, vigneron à Frouard, demandeur en divorce, par Me. Petitjean, son avoué; contre Elisabeth Mathieu, défenderesse, par Me. Mengin l'aîné, son avoué.

Motifs. — La question à examiner, est celle de savoir si Nicolas Labarre, séparé de corps d'Elisabeth Mathieu, par un jugement du 8 mai 1811, rendu sur la demande de cette dernière, peut aujourd'hui obtenir le divorce contre elle, en exécution de l'article 310 du Code civil.

Elisabeth Mathieu, affligée de la conduite de son mari, qui ne demande le divorce que pour contracter une nouvelle union, refuse néanmoins de se réunir à lui, et déclare qu'elle ne peut que s'en rapporter, sur sa demande, à la prudence du tribunal. Mais comme il s'agit d'une question qui tient essentielle-

ment à la religion et aux mœurs, et quoique le ministère public ait conclu à l'admission du divorce, le tribunal ne se croit pas moins en droit d'examiner si cette demande peut être accueillie dans l'état actuel de notre législation.

On ne rappellera point ici que le divorce est formellement défendu par les canons de l'Eglise catholique. Tout le monde sait que l'indissolubilité du mariage est un des points fondamentaux de sa doctrine et de ses dogmes; que l'Assemblée constituante, quoiqu'elle ait refusé, dans une discussion trop célèbre, de déclarer la religion catholique la religion de l'Etat, n'en vint cependant jusqu'à permettre la dissolution légale du mariage entre catholiques; et que ce fut l'Assemblée législative qui décréta la loi du divorce, à la fin de sa session, et lorsque les principes révolutionnaires eurent détruit toute espèce de frein politique et religieux.

Lors de la discussion du Code civil, on parut sentir tout ce que cette loi avoit d'immoral et de scandaleux; celle du 30 ventose an 11 en restreignoit les causes, et en modifia l'exercice; elle accorda même aux époux la faculté de se pourvoir par la voie de la séparation de corps, que la loi de 1792 avoit entièrement retranchée de notre législation, et ce retour à l'ancien usage parut avoir lieu en faveur des catholiques, qui regardoient ce divorce comme contraire à leurs principes religieux.

Mais à cette époque, les préjugés qui avoient empêché l'Assemblée constituante de déclarer que la religion catholique étoit la religion de l'Etat, subsistoient encore dans toute leur force; et en rétablissant l'usage de la séparation de corps, on donna à l'époux, contre lequel elle avoit été obtenue, la faculté de faire prononcer l'entière dissolution de son mariage, après trois années. C'étoit une suite du principe constamment adopté par le gouvernement, de ne connoître aucun culte religieux comme celui de l'Etat; principe d'après lequel il croyoit devoir montrer la plus entière indifférence pour tous, et conséquemment pour la doctrine de l'Eglise catholique, relativement à l'indissolubilité du mariage.

Il n'en est plus de même aujourd'hui, et la chartre constitutionnelle, en accordant protection à toutes les religions, a déclaré que la religion catholique est la religion de l'Etat. Il s'agit maintenant d'examiner quelles sont les conséquences de cette déclaration solennelle, qui a rendu au culte de la presque totalité des François le rang et l'importance qu'il doit avoir.

Si la religion catholique est celle de l'Etat, il s'ensuit que les lois qui autorisoient des infractions publiques et légales aux dogmes de cette religion de la part de ceux qui la professent, ont cessé d'exister, parce que l'Etat, reconnoissant une religion comme sienne, ne peut consacrer par ses actes, et revêtir du sceau de l'autorité publique ce qu'elle défend comme illicite. Il s'ensuit que les tribunaux de l'Etat ne peuvent déclarer dissous un mariage que la religion de l'Etat regarde comme subsistant, ni autoriser une union que cette religion regarderoit comme nulle et défendue; qu'ils ne peuvent, en un mot, sanctionner la révolte de ceux qui professent la religion de l'Etat, contre les lois fondamentales de la religion.

Vainement objecteroit-on que la chartre constitutionnelle a maintenu le Code civil et les lois existantes; elle ne les a maintenues qu'autant qu'elles ne lui sont point contraires. Or, est-il rien de plus contraire à la chartre, qui adopte le culte catholique, qu'une loi qui permettroit, entre ceux qui le suivent, la dissolution du lien conjugal, lorsque cette religion décide formellement qu'il est indissoluble? et ne doit-on pas rigoureusement conclure d'une opposition aussi manifeste, que cette loi ne peut plus exister pour tous ceux qui professent cette religion?

Le tribunal, en faisant l'application de ces principes à Nicolas Labarre et Elisabeth Mathieu, qui sont tous deux catholiques, n'hésite point à rejeter la demande en divorce dudit Labarre. Il pense que la faculté du divorce entre catholiques a été implicitement abrogée par la chartre constitutionnelle, et que la séparation de corps est désormais le seul moyen légal entr'eux, de prévenir ou de faire cesser les dangers ou le malheur d'une union mal assortie.

Par ces motifs, le tribunal, après avoir entendu le premier substitut du procureur du Roi, en ses réquisitions, et sans s'y arrêter, déclare la partie de Petitjean non-recevable en sa demande, et la condamne aux dépens.

DÉNONCIATION *au Roi des actes et procédés par lesquels les ministres de S. M. ont violé la constitution, dénaturé l'esprit et la lettre des nouvelles ordonnances, et détruit l'excellent esprit public qui avoit accueilli le retour des Bourbons; par* M. Méhée de la Touche.

IL faut remercier M. Méhée d'avoir mis son nom à la tête de cet écrit. C'est une attention qui épargnera de la peine à ceux qui voudront lui répondre. Ils sauront au moins à qui ils ont affaire. Il y a long-temps que M. Hippolyte Méhée est connu. Son nom est inscrit avec honneur dans les fastes de la révolution. Il a figuré dans la liste de ces patriotes très-prononcés auxquels on ne peut reprocher que d'avoir trop aimé les *formes acerbes*. C'étoit, il faut le dire, et nous ne l'apprendrons sans doute à personne; c'étoit, pour nous servir de l'expression technique, un *franc jacobin*, qui a donné plus d'un gage de son attachement aux principes de ses confrères. Il paroît même qu'il ne s'en est pas tenu à la théorie, et qu'en plusieurs rencontres il s'est montré citoyen très-actif. On assure que, dans un certain mois de septembre, il déploya beaucoup d'énergie contre ces *aristocrates* qu'on imagina de massacrer en masse pour le bon exemple. Il contribua pour sa part aux grandes mesures prises contre ces prisonniers, qu'on ne se donna même pas la peine d'accuser, et que l'on trouva plus court d'*expédier*, attendu, suivant le mot heureux d'un homme du métier, qu'*il n'y a que les morts qui ne reviennent point*. On cite une lettre de ce bon M. Méhée, lettre signée de lui, en qualité de *secrétaire-greffier*, et par laquelle il *ordonne, au nom du peuple, à ses camarades, de juger tous les prisonniers de l'Abbaye*,

sans distinction. Les *camarades* de M. Méhée ne se le firent pas dire deux fois. Ils le comprirent parfaitement, et exécutèrent *son ordre*, *sans distinction*. Dieu nous garde de rencontrer jamais les *camarades* de M. Méhée et d'être *jugés* par son *ordre*.

Ce n'étoit point assez pour M. Méhée d'avoir été cru digne d'être secrétaire de la commune de Paris, après le 10 août, et d'avoir été le confrère des Péthion, des Panis et des Sergent, et le *camarade* des *septembriseurs*. Son excellent esprit ne se démentit pas. On le vit toujours à la hauteur des circonstances, toujours *au pas*, pour parler ici son langage familier. Il servit la cause de la révolution par des pamphlets dignes de l'époque où ils parurent. *Montagnard* dans le bon temps, il avoit pris, sous le dernier gouvernement, une autre couleur, et avoit cru faire sa cour en déclarant la guerre aux Anglois. Cette guerre de plume ne fut pas plus heureuse que celle que nous leur faisions sur mer. M. Méhée voulut prouver, dans un ouvrage exprès, que les jacobins n'avoient été que les émissaires des Anglois. Il devoit s'y connoître. Jacobin lui-même, il devoit savoir ce qu'étoient ses pareils. Néanmoins il n'eut pas le don de persuader, et ses invectives contre le gouvernement britannique n'eurent pas plus de succès qu'une certaine mission dont il fut, dit-on, chargé pour Londres. Il y remplit le noble emploi d'agent et d'espion du grand Consul. Le *camarade* des *septembriseurs* n'avoit pas à rougir d'un pareil titre.

Tel est l'homme à qui nous avons affaire. Tel est l'auteur du pamphlet qui nous occupe. M. Méhée, à qui il est arrivé de *dénoncer* en sa vie, n'en peut pas perdre la bonne habitude. Autrefois il *dénonçoit* aux clubs; aujourd'hui il *dénonce au Roi*. Il n'y a que le titre de changé. L'intention est la même. C'est pour M. Méhée un besoin que d'accuser, de blâmer, de juger. Formé dans les comités et dans les sections, nourri de tout le pathos qui s'y débitoit, il ne peut se défaire d'un lan-

gage qui lui rappelle de précieux souvenirs. Il a encore à la bouche les mots de *constitution*, *de despotisme et de tyrannie*, sorte de protocole avec lequel on se faisoit applaudir autrefois, et qui sera peut-être moins admiré aujourd'hui. Car les temps sont bien changés. L'esprit public est bien dénaturé, et malgré les soins des *camarades* de M. Méhée, nous avons furieusement rétrogradé. Les royalistes ont prévalu, les jacobins sont conspués. Cela va mal.

Le premier reproche que M. Méhée fait au Roi dans sa *dénonciation*, c'est de s'intituler *Roi par la grâce de Dieu*. Je conçois en effet que c'est-là un crime de lèze-nation. C'est la volonté du peuple qui a donné au Roi la puissance. Dieu n'y est pour rien. M. Méhée ne veut pas que *Dieu se soit plus occupé de notre Roi que de tout autre, et que le ciel ait décidé que ce seroit Louis plutôt que Pierre ou Philippe qui feroit exécuter les lois en France*. Je reconnois là le style révolutionnaire et le jargon de 1792. En vain Dieu a dit : *C'est par moi que les rois règnent*. Les jacobins veulent que ce soit par eux. Ils mettent la nation à la place de la divinité, afin d'arriver à se mettre eux à la place de la nation. M. Méhée se moque agréablement de *la vieille et triviale formule : Par la grâce de Dieu*. Mais il est bon qu'il sache que nous aimons mieux ce vieux protocole que le nouveau. Qu'il regrette celui-ci, cela me paroît tout simple de la part d'un jacobin. Mais, nous autres, nous en sommes un peu dégoûtés. On a fait tant de belles choses au nom du peuple, que ce souverain a un peu perdu de son crédit. On lui a fait vouloir tant de folies et de crimes, que nous ne sommes pas très-curieux de le voir recommencer. Nous trouvons même que jamais la formule *par la grâce de Dieu*, cette formule que M. Méhée trouve *bannale*, ne fut mieux appliquée. C'est bien en effet *par la grâce de Dieu* que le Roi nous a été rendu ; c'est par une *grâce* éclatante, et à laquelle nous sommes très-sensibles. C'est cette *grâce* qui a produit une

missoient plus des excès qui avoient remplacé un gouvernement paternel. Nous étions comme des enfans à qui on a enlevé leur père. La présence des brigands qui s'étoient emparés de sa maison, ne nous rendoit que plus sensible la perte que nous avions faite.

M. Méhée est fâché de voir les services qu'on a célébrés par toute la France pour les victimes de la révolution. Ces commémorations funéraires lui causent un dépit, qu'il a la maladresse de ne pas déguiser. Il trouve mauvais que nous donnions encore des larmes au sort de tant de personnes immolées injustement. Lui qui ne pleure pas aisément, ne veut pas que les autres pleurent. Cette ame sensible ne peut pas concevoir que la douleur se prolonge si long-temps. Nous ne pouvons en conscience exiger de lui qu'il prenne part à nos regrets, mais qu'il nous laisse la liberté de nous y livrer. On ne lui a pas envoyé de billet d'invitation pour le service célébré dernièrement en l'honneur des victimes du 2 septembre. Il n'auroit pu y paroître décemment; mais qu'il nous permette d'aller verser quelques larmes sur la tombe de ceux qui ont péri dans ces désastreuses journées. Qu'il soit tranquille; nous n'allons point y former de vœux contre leurs assassins. Nous ne mêlons point de cris de vengeance à nos hommages funéraires. Nous ne demandons pas mieux que d'y oublier M. Méhée, s'il ne nous forçoit à nous souvenir de lui.

Que diroit-on, ajoute-t-il, *si nous rendions des hommages funèbres aux patriotes qui ont péri au 10 août?* Nous dirions que ces patriotes ont péri par leurs propres fureurs, que nous n'avons pas beaucoup de larmes à donner à leur sort, que nous avons assez à pleurer sur le sort des victimes, et que nous nous croyons dispensés de pleurer aussi les bourreaux qui sont devenus victimes à leur tour. Nous dirions qu'il faut avoir une dose particulière de sensibilité pour s'apitoyer sur la fin funeste de quelques jacobins à la suite de leurs excès même, et pour ne pas vouloir qu'on soit touché de la

fin déplorable de tant d'innocens, du supplice de nos parens, de nos amis, de nos maîtres, de tant de malheurs et de crimes qui ont fait couler le plus pur sang de la France.

Notre humain patriote trouve surtout mauvais qu'on parle de la mort de Louis XVI. Rappeler le jugement de ce Prince, c'est le mettre, lui et ses confrères, sur les charbons ardens. *Depuis quand*, dit-il, *des hommes établis juges par une grande nation sont-ils responsables de l'arrêt que leur conscience bien ou mal éclairée leur a dicté.* Il n'y a que deux petites faussetés dans cette phrase. Elle insinue que les membre de la Convention avoient été *établis par la nation* pour juger Louis XVI ; ce qui est faux. Ce n'étoit point là leur mission, et leurs pouvoirs ne portoient pas-là dessus. C'est une chose notoire. En second lieu, la phrase de M. Méhée suppose que les conventionnels ne peuvent être *responsables de l'arrêt qu'ils ont porté.* Mais quand ils auroient eu les droit de juger Louis XVI, il ne s'ensuit pas qu'ils eussent eu le droit de le mal juger. Depuis quand les juges prévaricateurs sont-ils absous par cela seul qu'ils sont juges ? Ce seroit une doctrine fort commode pour eux ; mais elle n'a pas encore été admise en morale, et l'autorité de M. Méhée et de ses *camarades* ne lui donnera pas apparemment force de loi. Il veut bien convenir dans sa brochure que la mort de Louis *étoit injuste et impolitique ;* mais il se hâte d'ajouter que ce *n'est là qu'une opinion*, et que l'*autorité nationale a décidé autrement.* Ces zélés jacobins voudroient bien rendre la nation complice de leurs arrêts. Ils cherchent à impliquer toute la France dans un crime dont ils rougissent. Non, la France n'approuva pas la mort de Louis XVI. La France ne résidoit pas toute entière dans les clubs, dans les comités, et dans les autres tripots, où on applaudit à l'arrêt fatal. Ces tavernes peuplées de l'écume de la société ne nous représentoient pas tous, Dieu merci, et la masse de la nation n'étoit pas renfermée dans quelques milliers d'in-

dividus égarés et furieux, ou lâches et vendus. M. Méhée prétend que *deux millions d'hommes ont approuvé le jugement de Louis.* L'hyperbole est aussi trop forte, et le calcul trop exagéré. Ceux qui jugèrent Louis savoient si bien que la nation ne partageoit pas leurs fureurs, qu'ils refusèrent l'appel au peuple, quoique, dans leurs principes, ils dussent soumettre cette grande question à son tribunal. Aussi ils ont beau faire, la honte de ce crime restera à ceux qui ont voulu s'en couvrir. La honte en restera à ceux qui, après plus de vingt ans, s'en font encore les apologistes, et qui, n'ayant pu se souiller immédiatement du sang innocent, veulent, en quelque sorte, participer à cette tache en l'excusant.

M. Méhée n'a même, sous aucun rapport, dégénéré de ses illustres devanciers. Comme eux, il enveloppe les rois et les prêtres dans une haine commune. On se rappelle que dans le bon temps on crioit également contre les uns et les autres. Les faiseurs de pamphlets de cette époque dénonçoient à la fois la superstition et le royalisme, et on ne manquoit guère d'accoler les fanatiques aux aristocrates dans les déclamations violentes et boursoufflées dont retentissoient les tribunes. Il ne tiendra pas à M. Méhée que cette mode ne continue. Ce digne héritier de l'esprit révolutionnaire voit les prêtres partout. Il est effrayé de leur nombre. *En six mois*, dit-il, *on a trouvé moyen d'en fournir, non-seulement les églises, mais encore les ministères, les administrations, les bureaux, les agences, et tous les postes où il y a de l'argent à gagner et des chefs de famille à remplacer.* Ce pauvre M. Méhée a un microscope qui lui grossit terriblement les objets. S'il hantoit les églises, il verroit qu'elles ne sont pas aussi *fournies* qu'il le pense. Quant aux *administrations*, aux *bureaux*, aux *agences*, c'est une imposture de prétendre qu'on a renvoyé des pères de famille pour les remplir de prêtres. Il est clair qu'on a voulu par là rendre les prêtres odieux. Ne pouvant plus les *juger sans distinc-*

tion, le *camarade* Méhée cherche à les flétrir. Sa calomnie ne déshonorera que lui. Il se peut qu'on ait fait, dans quelques administrations, des suppressions que nécessitoit l'état des finances; mais ce n'a pas été pour enrichir des prêtres. On peut même prévoir qu'il y en aura moins que jamais dans les emplois civils. L'exercice de leur ministère n'étant plus sujet aux mêmes entraves, ils n'auront plus les mêmes raisons pour se tenir éloignés des fonctions propres de leur état.

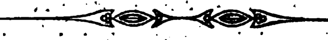
Au reste, la source de ces fausses doléances n'est que trop visible. Des habitués de la révolution ne peuvent se consoler de voir dominer un autre esprit que celui dans lequel ils ont été si long-temps nourris. Ils sont piqués d'entendre parler de Dieu et de la religion. *Tous les actes de l'autorité*, dit Méhée, *semblent émaner d'un concile ou d'un conclave. On ne nous parle plus que de solennités religieuses, de processions.* Oh! cela est en vérité trop noir. M. Méhée aimeroit mieux, sans doute, entendre parler de l'apothéose de Marat et de ces fêtes si belles et si touchantes dont on souilloit alors nos églises. Il aimeroit mieux que *les actes de l'autorité* fussent *émanés* de quelque convention ou de quelque club, surtout s'il en étoit *secrétaire-greffier*. Oh! le bon temps où les yeux des patriotes n'étoient pas offusqués par des processions, où on ne parloit des prêtres que pour les envoyer à la mort, et de la religion que pour la blasphémer. Aujourd'hui, (quelle humiliation!) ceux qui croient en Dieu peuvent prier en paix pour leurs persécuteurs, les églises sont rouvertes à la piété, nos princes s'honorent d'être chrétiens, et les prêtres ne sont plus obligés de se cacher. N'y a-t-il pas là de quoi rougir pour notre siècle, ou au moins de quoi gémir pour ceux qui se flattoient de nous avoir guéris de nos préjugés?

Un autre objet indigne encore M. Méhée; c'est que le Roi ait choisi des suisses pour sa garde, et je n'en suis pas surpris. Le nom seul de cette nation brave et loyale

doit donner mal au cœur à un des héros du 10 août. Et ici notre jacobin se déploie tout entier. Il nous apprend que ce furent les Suisses qui furent cause des désastres de cette journée. On avoit cru jusqu'ici qu'elle avoit été préparée par les ennemis du trône. Ce n'étoient sûrement pas les Suisses qui avoient fait marcher des troupes contre le château, et qui avoient braqué le canon sur le palais du Roi. Ce n'étoient point eux qui avoient insulté ce Prince, et commencé les massacres sur ses sujets les plus fidèles. C'est un mensonge bien absurde que d'accuser des désastres de cette journée ceux qui en furent si cruellement victimes. C'est donner un démenti à l'histoire, qui a raconté la patience autant que la fidélité de ces braves étrangers. Cette fidélité n'a pas le don de plaire à M. Méhée, qui s'efforce de la tourner en ridicule. Ce qui est un peu plus ridicule, c'est la prétention de M. Méhée qui dit sérieusement qu'au 10 août, on l'accusa lui d'*être aristocrate*. Oh ! le trait est noir. M. Méhée *aristocrate*. C'est une insigne calomnie, dont il s'est trop bien purgé par toute sa conduite postérieure. Il a pu s'abstenir prudemment d'aller à l'attaque du château où il y avoit encore quelque chose à craindre. Mais aussi avec quel courage il a dirigé l'attaque des prisons où il n'y avoit qu'à frapper ! On pouvoit là verser le sang des autres sans compromettre le sien. M. Méhée s'y est bien lavé de sa foiblesse, s'il en a eue.

En vérité c'est faire trop d'honneur à une pareille brochure que d'y répondre. Le jacobinisme y est empreint avec ses formes hideuses. Ces gens-là ont beau retourner leur habit; on aperçoit encore, sous les couleurs du royalisme, les haillons sanglans du *sans culotte* et du *septembriseur*. Ce sont toujours des diatribes contre les ministres, des clameurs contre le despotisme, des accusations, des dénonciations. Il n'y a pas autre chose dans cette misérable brochure. Le fond en est dégoûtant et la forme en est plate. Chacun y reconnoîtra

un clubiste qui ne peut perdre l'habitude de crier, d'invectiver, de calomnier. Nous, nous ne pouvons perdre celle de mépriser des hommes flétris. Ils sont incorrigibles dans leur manie révolutionnaire. Il est à croire que nous le serons aussi dans notre dégoût pour eux. S'ils se fussent tenus tranquilles, nous n'aurions pas cherché à les tirer de l'oubli. Mais, puisqu'ils ont l'imprudence de se montrer au grand jour, il faut marquer leurs fronts du signe de l'infamie. Il faut leur inspirer une honte salutaire. Il est bon qu'ils sachent que les gens de leur espèce n'ont plus qu'à se cacher et à se taire. Les hiboux n'osent plus voler quand le soleil brille.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Le mardi 27 septembre s'est tenu le premier consistoire, où S. S. a prononcé un discours fort intéressant sur les derniers événemens. Nous en donnerons le texte dans le numéro suivant.

— Mgr. Carenzi a été transféré à l'évêché de Cita della Pieve, à la place de M. Licca, qui a renoncé à ce siége. M. Basilici, archiprêtre de Nerola, qui a refusé l'évêché de Terracine, sera fait suffragant du cardinal évêque de Sabine.

— M. Maggioli, évêque de Savone, qui avoit donné des preuves de son attachement au souverain Pontife, dans la dernière persécution, vient de repartir pour son diocèse, comblé des bontés de S. S. Elle lui a fait présent d'un anneau précieux, et l'a chargé en outre d'un beau calice que le saint Père donne à l'église de Notre-Dame de la Miséricorde de Savone.

— On croit que S. S. partira le 4 ou le 5 octobre pour Castelgandolfe, où l'on fait des préparatifs pour sa réception.

Paris. Le 15 octobre, il a été célébré, dans la chapelle du château des Tuileries, un service pour la reine Marie-Antoinette d'Autriche, femme de Louis XVI. Il y a vingt-un ans que cette princesse suivit le Roi son époux sur l'échafaud. Ce

fut le 16 octobre qu'elle fut condamnée et exécutée. L'anniversaire de ce jour méritoit bien un deuil particulier. Le Roi et toute la cour ont assisté à cette triste cérémonie. S. M. avoit un crêpe au bras. Les deux Princes ses neveux étoient à ses côtés. MADAME étoit celle qui devoit prendre le plus de part aux souvenirs douloureux de cette journée. Elle étoit en grand deuil. Elle est descendue dans le bas de la chapelle, et s'est placée dans le chœur. Elle y attiroit les regards par le pieux recueillement dont elle paroissoit pénétrée. On remarquoit parmi les assistans plusieurs évêques, et un grand nombre de personnes de la cour, toutes en deuil. M. de Vintimille officioit, comme nous l'avons annoncé.

— Mme. la duchesse d'Orléans a fait célébrer également un service dans sa chapelle, pour le repos de l'ame de la Reine.

— M. de la Fare, évêque non-démissionnaire de Nanci, est arrivé, depuis quelques jours, à Paris. Ce prélat résidoit, depuis vingt ans, à Vienne, en qualité d'agent du Roi.

— Dans la séance de la Chambre des Députés, du 14 octobre, M. Sartelon a dit:

« Personne n'ayant demandé la parole sur le projet de loi relatif aux fêtes et dimanches, j'ai cru, comme ancien rapporteur de la commission centrale, devoir vous présenter quelques observations. La Chambre ne peut voir qu'avec une vive satisfaction que S. M. ait adopté, sans aucun changement, la première résolution qu'elle lui a présentée. Cette unanimité de sentimens et de vues, si désirable dans tous les temps, si heureusement établie aujourd'hui, existera toujours entre le chef suprême de l'État et les représentans de la nation : elle sera la source la plus pure du bonheur public et de la prospérité nationale.

» Les dispositions de la chartre (articles 5, 6 et 7), nouvelles en France, ne permettoient point de conserver l'ancienne législation relative à la police des cultes. Les anciens réglemens étant abrogés, il falloit une loi pour fixer les prérogatives de la *religion de l'Etat*, pour prescrire les marques extérieures de respect que tous les citoyens lui doivent, et arrêter les prétentions exagérées qui pourroient s'élever à cet égard.

» Le projet de loi ne vous propose pas de renouveler les dispositions rigoureuses que la loi du 7 thermidor an 7 avoit

prescrites pour l'observation de la *décade* et des fêtes civiques les plus bizarres. Une amende de 300 fr., et un emprisonnement de *dix jours*, vous auroient paru une peine excessive; le projet n'inflige, pour la première fois, qu'une amende de 5 fr.

» Ses dispositions ne défendent rien de nécessaire, rien d'utile; elles éloignent avec soin ce qui pourroit même présenter l'apparence d'un acte arbitraire.

» La religion catholique est celle de la grande majorité des François; le repos prescrit par elle, les dimanches et jours de fêtes, est aussi un précepte des autres religions chrétiennes.

» Il n'y avoit donc aucun inconvénient à adopter par une loi l'interruption des travaux ordinaires, les dimanches et jours de fêtes.

» Tels sont les principes qui servent de base au projet de loi. Je vote pour son adoption ».

La Chambre procède à l'appel nominal et au scrutin, dont le dépouillement donne, sur 144 votans, 139 boules blanches, et seulement cinq boules noires. Le projet est adopté.

— Une ordonnance du Roi, du 1er. octobre, porte ce qui suit :

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

Considérant que les ordonnances de nos prédécesseurs attachoient aux hôpitaux militaires des aumôniers, dont les fonctions avoient pour objet d'entretenir les malades dans les sentimens de la religion, de leur en faire pratiquer les devoirs, et de leur en administrer les secours et les consolations;

Que les principes d'une saine morale réclament le rétablissement de cette sage et salutaire institution;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'Etat au département de la guerre,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Il sera attaché un aumônier à chacun des hôpitaux militaires existans ou à créer.

2. Notre ministre secrétaire-d'Etat au département de l'intérieur désignera à notre ministre secrétaire-d'Etat de la guerre les ecclésiastiques qui auront été choisis par leurs évêques pour remplir ces fonctions.

3. Le traitement de chaque aumônier sera déterminé par

notre ministre secrétaire-d'Etat de la guerre, suivant la force de chaque hôpital; mais, dans aucun cas, il ne pourra excéder 1500 fr. par an, ni être moindre de 400 fr.

4. Les aumôniers seront payés de ce traitement sur les fonds du ministère de la guerre, chapitre des hôpitaux.

5. Nos ministres secrétaires-d'Etats aux départemens de l'intérieur et de la guerre sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Metz. S. A. R. Mgr. le duc de Berry vient de passer trois jours dans notre ville. L'enthousiasme de ses habitans ne sauroit se rendre. C'est au moment de l'arrivée du prince, le 27 septembre, à trois heures après midi, que M. l'évêque de Metz, à la tête de son clergé, a été admis à son audience, et lui a adressé un discours où il lui a peint les sentimens du clergé. Le lendemain, 28 septembre, S. A. R. daigna recevoir les vœux et les hommages des sœurs hospitalières. Le même jour, à une heure après midi, le prince se rendit dans la plaine de Frescati, où devoit se faire la bénédiction des drapeaux. Un autel étoit dressé au milieu de la plaine; deux tentes étoient disposées à quelque distance de cet autel, l'une pour S. A. R. et son état-major, l'autre pour M. l'évêque et les ecclésiastiques de sa chapelle. M. l'évêque s'étoit rendu dans sa tente quelques instans avant le prince. Plusieurs régimens de cavalerie et d'infanterie, composant une armée de douze à quinze mille hommes, étoient rangés en bataille à quelque distance. Le prince étant arrivé devant sa tente, M. l'évêque, suivi de deux archidiacres et des ecclésiastiques de sa chapelle, alla saluer S. A. R. et prendre ses ordres. Le prince ne tarda pas à suivre le prélat à l'autel. Il étoit environné de son état-major. Les drapeaux furent bénis solennellement d'après les rits usités dans le Pontifical romain. M. l'évêque prononça un discours. Le 29, S. A. R. a visité la cathédrale, et y a été reçue par M. l'évêque. Quatre chanoines ont porté le dais. Tout le clergé de la ville s'étoit joint au chapitre. Le prince n'a pu considérer ce temple sans en admirer l'architecture. Ce temple, l'un des plus beaux du royaume, fut commencé dans le dixième siècle et achevé dans le douzième. Nous avons beau nous enorgueillir des progrès de nos arts; le génie qui a donné le dessin de cette cathédrale ne se retrouveroit peut-être plus dans notre siècle. Il n'en est que plus désirable que de pareils monumens soient conservés avec soin. Celui-ci

nécessite de grandes dépenses pour être réparé dans toutes ses parties Le même jour que Mgr. le duc de Berry l'a visité, il a honoré les divers hôpitaux civils et militaires de sa présence. S. A. s'est montrée parfaitement satisfaite du bon esprit qui règne dans la ville de Metz. Les premières autorités de cette ville ont partagé le banquet de S. A. R. pendant son séjour. Elle y laisse les plus délicieux souvenirs. Elle en est partie pour se rendre à Nancy, le 30 septembre, à huit heures du matin.

VERSAILLES. On a expié ici, par une réparation solennelle, le 6 octobre; l'attentat commis en ce jour contre la Majesté royale. MM. les gardes du corps, réunis ici, ont fait célébrer dans l'église Saint-Louis un service pour leurs frères d'armes qui périrent, il y a vingt-cinq ans, victimes de leur dévouement à leur Prince. Un catafalque, disposé avec beaucoup de goût, portoit des inscriptions tirées de l'Ecriture, et analogues à l'objet de la cérémonie. M. l'évêque de Versailles officioit, et a prononcé un discours en l'honneur de ces généreux guerriers dont il a retracé l'héroïque dévouement. Il a exalté les fonctions de cette élite des chevaliers qui, en veillant à la sûreté du Prince, veillent aussi à celle de l'Etat, et il a paru être entendu avec intérêt par les héritiers de l'esprit qui anime un corps toujours fertile en beaux exemples. Toutes les autorités de la ville, les militaires de la maison du Roi et un grand nombre de dames assistoient à cette religieuse et touchante cérémonie.

MADRID, *4 octobre*. Une circulaire du ministre des grâces et de justice, du 26 septembre, adressée à tous les archevêques, évêques et chapitres, contient les dispositions suivantes : « Tous les ecclésiastiques, quel que soit leur rang ou dignité, qui sont actuellement auprès de la cour, et qui doivent, à raison de leurs bénéfices, résider dans les lieux où ces bénéfices existent, s'y rendront dans le plus court délai possible. Ceux qui auroient des motifs légitimes pour rester dans la capitale, s'adresseront au président du conseil royal, qui leur délivrera l'autorisation nécessaire pour un temps limité. Il ne sera donné suite à aucune demande, de quelque espèce qu'elle soit, faite par un ecclésiastique, qu'il ne justifie auparavant de sa résidence; et si, par erreur, on accordoit une grâce ou un bénéfice à un ecclésiastique qui ne seroit point dans le lieu de sa résidence, la grâce sera révoquée, et la nomination sera regardée comme nulle, etc. ».

La loi sur la liberté de la presse, avec les amendemens de la Chambre des Pairs, a été adoptée par la Chambre des Députés, dans la séance du 8 octobre. Le résultat du scrutin a présenté, sur 186 suffrages, 172 boules blanches et 14 boules noires. Dans cette séance, des Députés ont encore parlé sur cette loi, qui n'est que temporaire, et ne doit avoir force que jusqu'en 1816, année qu'un des membres distingués de la Chambre, a appelé *heureuse*; dans l'espoir, sans doute, puisqu'il étoit contre la loi, qu'alors le public et le gouvernement seroient plus éclairés sur les inconvéniens de la censure. Mais pourquoi n'espéreroit-on pas que lui, et les partisans de la liberté indéfinie seront peut-être eux-mêmes plus instruits par l'expérience sur les dangers de cette liberté illimitée? Sans doute ils ne veulent pas la licence; sans doute aussi ils ne répugneroient point à une censure libérale et raisonnable, s'ils croyoient qu'il n'y en aura point d'autre, puisqu'elle préviendroit le mal et seroit sans danger. Il est probable qu'ils penseroient alors comme ceux qui veulent la censure. N'est-ce pas une mesure sage que celle qui ordonne qu'aucun spécifique ou remède ne pourra être distribué, que préalablement d'habiles chimistes et la Faculté de médecine n'en aient vérifié la salubrité? La presse distribue des remèdes et des poisons. En laissant circuler les premiers, n'est-il pas infiniment important de préserver des autres, et ne vaut-il pas mieux empêcher les empoisonnemens que d'avoir à punir les empoisonneurs? Déjà, et pendant les débats, il a fallu sévir contre les distributeurs de pamphlets incendiaires, tendant à ravaler l'autorité royale, et à décréditer ses actes. Si cela continuoit jusqu'à l'année *heureuse*, heureuse elle seroit, sans doute, parce que la loi deviendroit meilleure, et qu'elle admettroit les précautions. Le temps et l'expérience font justice des opinions. N'a-t-on pas voulu aussi la liberté *indéfinie* du commerce? Elle étoit défendue par de brillans esprits. *Laissez faire*, disoient-ils, *et laissez passer. Fiez-vous-en à l'intérêt personnel et à la concurrence.* Toute belle qu'étoit cette théorie, on est revenu de l'illusion, et la liberté *indéfinie* a été modifiée. Il n'est pas tout-à-fait hors de vraisemblance, qu'il n'y a rien de bien et de sage que ce qui l'est avec mesure. Nous sommes bien d'avis qu'il ne faut pas enchaîner la pensée; mais nous ne sommes pas également persuadés qu'elle n'ait pas besoin de lisières.

FIN DU SECOND VOLUME.



